



HAL
open science

Habiter la ville sans droits : les travailleurs migrants dans les marges de Beyrouth (Liban)

Assaf Dahdah

► **To cite this version:**

Assaf Dahdah. Habiter la ville sans droits : les travailleurs migrants dans les marges de Beyrouth (Liban). Géographie. Aix-Marseille Université, 2015. Français. NNT : . tel-01446255

HAL Id: tel-01446255

<https://hal.science/tel-01446255>

Submitted on 25 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HABITER LA VILLE SANS DROITS

LES TRAVAILLEURS MIGRANTS DANS LES MARGES DE BEYROUTH (LIBAN)



THESE DE DOCTORAT EN GEOGRAPHIE
PRESENTEE LE 3 DECEMBRE 2015
par

ASSAF DAHDAH

Membres du jury

MICHEL AGIER, Anthropologue, Directeur de recherches IRD, Directeur d'études EHESS (Rapporteur)

VIRGINIE BABY-COLLIN, Géographe, Professeure, Aix-Marseille Université (Directrice)

WILLIAM BERTHOMIERE, Géographe, Directeur de recherches CNRS, Université de Poitiers (Rapporteur)

MICHAEL F. DAVIE, Géographe, Professeur, Université François Rabelais (Directeur)

PHILIPPE GERVAIS-LAMBONY, Géographe, Professeur, Université Paris Ouest-Nanterre

ELISABETH LONGUENESSE, Sociologue, Chargée de recherches-HDR CNRS, Université Versailles Saint Quentin

PIERRE SINTES, Géographe, Maître de conférences-HDR, Aix-Marseille Université

Photo de couverture : Les toits de Sabra et Chatila (A.D. 2012)

REMERCIEMENTS

Achever cette traversée en solitaire n'aurait pas été possible sans la présence d'une équipe qui m'a aidé, tout au long de cette aventure, à ne pas perdre le cap.

Je tiens à sincèrement remercier mes directeurs Virginie Baby-Collin et Michael F. Davie qui pendant ces cinq années se sont toujours montrés exigeants sans jamais être contraignants. Votre encadrement et votre confiance ont été sans faille. Vos regards complémentaires, critiques, impliqués et distancés m'ont permis de ne jamais oublier que le Liban est à la fois si ordinaire et si singulier.

C'est grâce au soutien de la direction du laboratoire TELEMMe que j'ai pu obtenir un financement *via* un contrat doctoral entre 2010 et 2013 au sein de l'ED 355. Merci de la confiance que vous m'avez accordée. Merci également à toutes les équipes de recherche avec qui j'ai eu la chance de travailler – les programmes *MIMED* dirigé par Virginie Baby-Collin, Sylvie Mazzella, Stéphane Mourlane, Cédric Parizot, Céline Régnard et Pierre Sintès, *S'Orienter* dirigé par Liliane Kfoury et Nicolas Puig, et *Ville ordinaire* dirigé par Florence Bouillon. Confronter les pensées et les approches, comparer les lieux et les temporalités a été une source de richesse qui m'a fait avancer.

L'enseignement a été pour moi une expérience passionnante de partage et je remercie le Département de géographie d'Aix-Marseille Université de m'en avoir donné l'opportunité grâce à un poste d'ATER entre 2013 et 2015. Je tiens particulièrement à remercier Gabriel Ishkinazi, Élisabeth Dorier, Pierre Sintès, Gwenaëlle Audren, Marion Borderon, Mélanie Favrot, Mathilde Vignau et Manon Besset avec qui j'ai eu la chance de collaborer au sein de cette institution. Et en espérant que les étudiants n'ont pas trop pâti de mes improvisations et que nos longues heures passées ensemble auront un peu servi à ouvrir leur appétit de géographie.

Travailler à Beyrouth n'aurait pas été possible sans le soutien de Priya, les *dumplings* de Rozny, les rires de Djalloh, l'amitié de Rahele, la confiance de Salim, les *samoussas* de Kamal, la simplicité d'Abu Mohamed, le *labné* d'Oum Mohamed, le curry d'Asma,

la gentillesse de Mo'ase, et tous les autres... Ceux qui vous regardent de haut ne savent pas ce qu'ils perdent ! Et un grand merci aux militants associatifs libanais de faire ce qu'ils font, de résister quand tout invite à se résigner.

Ma compagne de route Laurence Pillant m'a permis de passer sans encombre la houle des années universitaires. Ce sont également les collègues plagistes de la première heure – Noé Guiraud, Jérémy Garniaux, David Escobar –, et tous les autres rencontrés le long du chemin côtier – Guilhem Boulay, Zuhail Karagöz, Gaël Marsaud, Julien Puget, Anna Perraudin, Sara Casella. Ces conseillers au quotidien et pour certains des relecteurs avisés. Et à tous ceux que j'ai omis de citer, mille excuses...

La famille c'est si ringard, mais c'est tellement bien. Et quand elle est grande, c'est encore mieux ! C'est Sylvain, Caro', Sylvie, Jean-Marc, Danielle, Georges, Catherine, Stéphane, Doumit, Tristan, Mohamadi, Oussemane, les 'Alaoui...

Georges, Walloune, Linda et Rami. Confiance, générosité et amour même quand ça ne file pas bien droit. Semer, cultiver et profiter de ces vergers et de ses racines qu'on apprend à aimer malgré tout.

Munie de son aiguille prête à faire exploser la bulle qui toujours menace. Bouline, yallah to Napoli !

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS 3

INTRODUCTION GENERALE 13

CHAPITRE 1

UNE GEOGRAPHIE SOCIALE ET DECENTREE

UNE ENQUETE QUALITATIVE ET IN SITU

Introduction	29
I – Cadrage épistémologique	31
II – Un terrain au « fil de l'eau ». Réflexivité, méthode et engagement	56
Conclusion	90

CHAPITRE 2

INTERNATIONALISATION, DIVISION ET ASSIGNATION

LES MIGRANTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL LIBANAIS

Introduction	93
I – Le marché du travail libanais. Enjeux politiques et inégalités instituées entre « frères »	96
II – Les travailleurs africains et asiatiques. Stratégies des acteurs et rentabilité économique	103
III – Du déclassement à la mobilisation. Se jouer de l'informel et revendiquer des droits	133
Conclusion	148

CHAPITRE 3

LES MARGES DE BEYROUTH

UNE GEOGRAPHIE DE L'EXIL ET DE LA PAUVRETE

Introduction	153
I - En lieu et place. Concept et enjeux	156
II - Une esquisse des marges de Beyrouth	161
III - Une géohistoire de la « petite Arménie ». De l'exode à l'insertion dans la ville	168
IV - Hors et dans la ville. Les camps et les groupements palestiniens	188
Conclusion	212

CHAPITRE 4

RESSOURCES, COMPETENCES ET CONTRAINTES DE L'HABITER (I)

EXPERIENCES MIGRATOIRES, EXPERIENCES BEYROUTHINES

Introduction	217
I - Habiter. De la mobilité et de l'ancrage	220
II - Expériences ordinaires des marges	230
III - Variables et invariants du régime d'habiter	270
Conclusion	276

CHAPITRE 5

RESSOURCES, COMPETENCES ET CONTRAINTES DE L'HABITER (II)

LE MARCHE LOCATIF ET SES ACTEURS

Introduction	281
I - Les locataires	285
II - Les propriétaires	312
III - Les autorités locales	331

Conclusion	352
-------------------	------------

CHAPITRE 6

RESSOURCES, COMPETENCES ET CONTRAINTES DE L'HABITER (III)

PLACES MARCHANDES ET MARCHANDAGE DES PLACES

Introduction	358
I - Définir le commerce ethnique dans le contexte beyrouthin	363
II - « Le souk des migrants ». La banlieue orientale et ses marchands	372
III - « Ce souk est à nous ». Le marché bangladais de Sabra	420
Conclusion	459

CHAPITRE 7

LE DROIT A LA VILLE

UN PRIVILEGE SANS RECONNAISSANCE NI ÉTAT DE DROIT

Introduction	464
I - La ségrégation beyrouthine ou l'avènement de la ville vide	467
II - Les marges et l'urbanité dans la ville ségréguée	488
III - Repenser l'État et la citoyenneté par la ville, les lieux et les mobilités	509
Conclusion	517

CONCLUSION GENERALE	522
----------------------------	------------

BIBLIOGRAPHIE _____	530
ANNEXES _____	558
TABLE DES FIGURES _____	568
TABLE DES MATIERES _____	572

À Tayma,
qui verra enfin le phénix s'envoler

*« Ce temps décharné est pareil à la corne d'un taureau qui meurt, et de la prophétie – ô
pauvres de ce monde, la prophétie est pauvreté, pauvreté avec l'espace pour
commencement. »*

Adonis, *Mémoire du vent. Poèmes 1957-1990*, Gallimard-nrf, Coll. Poésie, 1991.

INTRODUCTION GENERALE

- L'expérience de Teresa

« Le kafil¹ te traite toujours comme si tu étais sa propriété. Tu dois tout faire, tout le temps, 24/7. Il garde ton passeport. Mais si tu lis en détail ton passeport, il est écrit que seul le titulaire doit l'avoir avec lui. [Les employeurs] ont tellement peur que leur propriété s'enfuit qu'ils gardent le passeport. C'est encore de l'injustice et c'est illégal. Mais quand tu traites un humain comme un esclave, il va s'enfuir pour se cacher dans un quartier où ils ne peuvent pas le retrouver, où la police ne peut pas rentrer ! C'est un acte de survie ! (...) Je crois que les Libanais font ça car ils n'ont plus peur de Dieu (...). Moi j'essaye de me battre pour les droits des migrants au Liban, le droit à la liberté, le droit de circuler, le droit de travailler sous la protection d'un État qui doit être le même pour tous. Parce qu'étrangers ou Libanais, hommes ou femmes, nous sommes tous des humains, des créations de Dieu. »²

Teresa, âgée de 50 ans, est une mère célibataire originaire des Philippines. Elle travaille à Beyrouth depuis 1991 où elle est arrivée *via* le réseau des agences de recrutement spécialisées dans la domesticité. Payée cent cinquante dollars par mois à ses débuts, en 2012 Teresa travaille en *free lance*³ pour une famille étasunienne résidant dans la capitale et qui la rémunère quatre cents dollars par mois. Ses employeurs ne souhaitant pas avoir une domestique à demeure comme les autorités le recommandent, elle loue une chambre d'étudiant à proximité de leur appartement dans le quartier de Hamra. En outre, elle dispose de deux jours de congés par semaine pendant lesquels elle effectue des ménages supplémentaires dans le quartier.

Teresa a quitté les Philippines afin de subvenir aux besoins de sa fille qu'elle a confiée à sa grand-mère, pour lui permettre d'être scolarisée puis d'aller à l'université. Aujourd'hui âgée de 30 ans, la fille de Teresa souhaite retrouver sa mère au Liban.

¹ Garant, sponsor. Pour plus de détails, lire le chapitre 2.

² Extrait d'entretien réalisé en mars 2012 dans le quartier Hamra.

³ Enregistrée au nom d'un employeur qui la laisse libre de ses mouvements et de trouver à s'employer ailleurs. Pour plus de détails, lire le chapitre 2.

Mais cette dernière, qui juge la situation des migrants déplorable, espère secrètement pouvoir partir aux Etats-Unis avec ses employeurs, où sa fille pourrait éventuellement la rejoindre ultérieurement. Bien qu'elle soit mobilisée en faveur des droits des migrants, qu'elle apprécie le quartier de Hamra et ses rendez-vous à la messe le dimanche, Teresa estime cependant que dans un pays où les individus sont à ce point déconsidérés et maltraités parce qu'ils sont femmes, pauvres et étrangers, elle et sa fille n'ont pas leur place.

- Les migrants à Beyrouth : banalités et singularités

À la suite des guerres de 1975-1990⁴ qui ont entraîné destructions, invasions, massacres et déplacements (KASPARIAN *et al.* 1995), le Liban, à l'instar des pays du Moyen-Orient, s'est inscrit dans les dynamiques d'une « mondialisation migratoire » (SIMON 2008) et d'une globalisation économique inégalitaire. Celles-ci voient des millions de travailleurs – principalement originaires d'Asie et d'Afrique (KAMRAVA et BABAR 2012) – s'engager dans la mobilité internationale, bouleversant à la fois leur vie, celle de leurs proches, les espaces de départ donc, mais également ceux d'arrivée. Ces derniers sont principalement des métropoles où les migrants sont employés dans les secteurs les plus disqualifiés – domesticité, entretien, construction, confection, agriculture, prostitution –, formant un *lumpenprolétariat* internationalisé dénué des droits les plus élémentaires (BRUSLE 2015, GARDNER 2010 et 2012, JUREIDINI 2003).

Si les sciences sociales et les acteurs associatifs et politiques analysent prioritairement ces migrations contractualisées à une échelle macro et à travers le prisme du travail (AHMAD 2012), le témoignage de Teresa montre que les migrants

⁴ Le terme de « guerre civile libanaise » est plus répandu. Je préfère celui de « guerres libanaises » pour décrire un cycle de violences qui ne dépendait pas que du contexte libanais et qui n'impliquait pas seulement des civils devenus combattants pour l'occasion. Le déclenchement des combats est daté du 13 avril 1975 suite à un massacre de Palestiniens perpétré par les milices chrétiennes phalangistes à 'Ain al-Remaneh dans la périphérie de Beyrouth. Cet événement ponctue un cycle de tensions et de violences qui trouvent leurs racines dans un environnement social, économique et politique propice : des cycles de vengeances et des inégalités socio-économiques grandissantes au Liban avec l'affaiblissement d'un État libéral déjà en retrait, l'arrivée au pouvoir en Syrie de Hafez al-Assad, les guerres froide et israélo-arabe, entre autres. Pour plus de détails lire notamment *A History of Modern Lebanon* (TRABOULSI 2007) ou encore *Pity the Nation: Lebanon at War* (FRISK 2001).

ont une expérience qui va au-delà de la seule activité salariée. Ils connaissent des trajectoires complexes susceptibles d'éclairer d'autres dimensions de leur vie quotidienne, et en négatif celle de la cité. Subséquemment, je propose ici une approche géographique qui s'attache à l'expérience individuelle et collective de la mobilité et de la vie en mobilité. Pour autant, les conditions d'entrée sur le territoire et sur le marché du travail constituent un prérequis que l'on ne peut évacuer.

Déterminées par des inégalités et des illégalités instituées, ces conditions sont ensuite déterminantes dans le parcours des personnes incriminées. En effet, privés des droits élémentaires et *a fortiori* civiques qui donnent droit de cité, les travailleurs étrangers discriminés ne sont admis ni comme citoyens ni comme citoyens (BUIRE 2011). Sauf exception, être Philippin-e, Bangladais-e ou Éthiopien-ne à Beyrouth signifie affronter, depuis son arrivée sur le territoire libanais, des rapports de domination d'une grande intensité qui restreignent le droit d'habiter la ville en toute légitimité, voire qui astreignent les migrants à l'invisibilité dans l'espace public (MURARD et TASSIN 2006).

En effet, la situation telle qu'elle est décrite par Teresa est révélatrice de rapports de pouvoirs qui jalonnent continuellement l'expérience beyrouthine des travailleurs étrangers qui doivent faire avec : des inégalités selon le statut social, les origines nationales, le sexe, le quartier, qui conditionnent un rapport différencié et hiérarchisé à l'espace ; des illégalités et/ou des arrangements réguliers avec les lois qui permettent aux autorités, aux agents recruteurs, aux employeurs, de les priver de leurs droits les plus élémentaires, les poussant à s'enfuir vers des marges urbaines délaissées par l'État où ils parviennent *cahin caha* à prendre place. Les secteurs retenus dans cette étude sont en l'occurrence ceux qui accueillent une dynamique de concentration résidentielle et commerciale remarquable et qui présentent différentes temporalités migratoires entremêlées – Bourj Hammoud, Karm al-Zeitoun, Sabra et le camp Mar Elias⁵.

⁵ Voir la carte de situation à la fin de l'Introduction

Dans ces secteurs précarisés et relégués, cette dynamique d'installation a démarré au début des années 1990, initiant et accompagnant une transformation de ces espaces qui sont aujourd'hui devenus, avec des formes distinctes et à des degrés variables, des « centralités immigrées » (TOUBON et MESSAMAH 1990). Ceci est rendu possible par la combinaison de plusieurs facteurs : tout d'abord la pauvreté ou le risque de pauvreté qui incite les populations établies – Palestiniens, Libanais – à chercher des sources de revenus complémentaires, notamment la rente locative ; des propriétaires en quête de profit et parfois de mobilité résidentielle, quittant un logement petit, ancien et dégradé, réglementaire ou non, disponible pour des locataires discriminés et non solvables qui ne peuvent prétendre à d'autres segments du marché immobilier ; enfin l'informalité qui donne accès à l'espace public ou privé en fonction d'un accord négocié entre d'un côté le propriétaire et/ou l'autorité patentés, et de l'autre les usagers habilités à l'occuper et néanmoins soumis à un contrôle permanent de la part des premiers.

- Hypothèses et problématique

À travers la mobilité des migrants depuis leur pays d'origine jusqu'au marché du travail libanais, leur mobilité résidentielle et les modalités d'accès aux espaces privés et publics, se dessine un régime de gouvernement oppressif et inégalitaire, générant un ordre urbain injuste qui s'appuie sur une hiérarchisation systématique des individus et des lieux, et influence la place des individus dans les lieux. Cette hiérarchisation en cascade entretient une « grammaire de la reconnaissance » (ROULLEAU-BERGER 2010) au sein de laquelle les marges urbaines et leurs habitants sont méprisés. Un tel processus de marginalisation multidimensionnel naît d'une relation ténue entre d'une part les inégalités sociales et spatiales, une essentialisation des identités, et d'autre part une informalisation basée sur un système juridique déjà discriminant, mais en plus détourné et/ou contourné de façon généralisée. Cette informalisation, qui peut *de facto* pallier les discriminations et les inégalités institutionnalisées, qui génère des formes de coprésence et d'urbanité originales à l'écart de la ville officielle, signifie également la perpétuation d'« inégalités citoyennes » (BABY-COLLIN 2010). Elles se traduisent *in fine* par des injustices sociales

et spatiales renforcées pour les personnes et les groupes les plus faibles dans un système politique qui génèrent ces injustices et les entretient.

Ce faisant, choisir comme point de départ les mobilités, la marginalité géographique et l'informalité, les inégalités et les illégalités comme étant l'ordinaire de la vie urbaine, c'est tenter de désaxer le regard porté sur la ville et sa fabrication. L'envisager sous l'angle des mobilités vise également à se défaire du prérequis de l'espace comme d'un support inerte, d'une entité seulement figée et contraignante. En partant du préalable de l'individu-acteur et dans la veine des travaux d'Henri Lefebvre (2000) sur l'espace comme à la fois produit-production-producteur, j'aborde ces expériences humaines et urbaines par l'espace vécu (représentations) et perçu (pratiques) des sujets, sans omettre la dimension du conçu, autrement dit le politique. À l'image des secteurs pauvres de Beyrouth où les travailleurs migrants résident, commercent, l'espace est une production, une mise en connexion de différentes échelles par des acteurs divers et inégaux en constante négociation. Il est concomitamment une ressource dont chaque acteur peut profiter, et une contrainte à laquelle il doit aussi s'adapter selon un répertoire de droits – arrogés et/ou attribués – et de compétences. Privilégier une articulation permanente entre sujet, espace et rapports de domination est ainsi susceptible de constituer un prisme original et pertinent permettant de saisir autrement les enjeux sociaux qui animent aujourd'hui le Liban et, s'il en est, d'imaginer à partir de ce cas d'étude une approche renouvelée des inégalités géographiques en contexte capitaliste et autoritaire. En outre, dans le contexte libanais et plus largement moyen-oriental, reposer les termes du débat en évitant les habituels leviers du confessionnalisme politique comme facteur d'explication suffisant de la division sociale peut s'avérer utile (TRABOULSI 2007).

Le cas échéant, la première hypothèse soutient que se détourner d'une lecture exclusive par le confessionnalisme politique permet d'interroger avec plus d'acuité les conditions de vie des citoyens, la violence des interactions et la fabrication des injustices sociales et spatiales. Dès lors, en mobilisant l'espace à une échelle micro tout en tenant compte des autres échelles, en restant attentif aux conditions de sa reproduction, aux rapports de pouvoir inhérents, en donnant voix aux acteurs et à leurs

contradictions, et par l'observation de leurs modes d'action et d'appropriation (SECHET et GARAT 2008), il devient possible d'échapper au « piège identitaire » (AGIER 2013b) qui guette toute étude sur une ville du Moyen-Orient.

Cependant, afin de ne pas tomber dans un autre écueil qui considérerait la ville centre comme seule référence et cadre d'analyse, et les acteurs officiels comme ses seuls représentants, la deuxième hypothèse est que la ville est un système complexe au sein duquel les marges occupent, paradoxalement, une place prépondérante. Ses acteurs, les transactions qu'ils opèrent, leur rôle dans les processus de relégation, de discrimination et de confinement, y participent pleinement et sont des révélateurs d'enjeux plus vastes. Replacer les marges et les marginalisés au centre de la réflexion contribue ainsi à une lecture renouvelée des modes de production de l'espace urbain dans et depuis une métropole du Sud.

En ce sens, appréhender les mobilités et les processus de marginalisation et d'informalisation comme facteurs essentiels de la production urbaine ne signifie pas mettre de côté le rôle des autorités officielles apparemment absentes. Au contraire, il s'agit de repenser l'État et son rôle, dans et par la ville ordinaire en considérant les espaces précarisés, l'expérience et le discours des populations « invisibilisées » comme des indicateurs de l'ordre politique et de la nature du régime d'oppression (BOUILLON *et al.* 2015). Donc, la troisième hypothèse veut que c'est en observant la ville et le droit des habitants les plus méprisés à la ville que l'on est à même d'évaluer le degré d'injustices qui prévaut, l'état des institutions publiques et leur degré d'imbrication avec les intérêts privés au détriment de l'État de droit et de la citoyenneté. À ce titre, Beyrouth, où domine un autoritarisme politique couplé à un libéralisme économique débridé, clientéliste et globalisé (BEYDOUN 2009, CORM 2005, MAKDISI 1997), peut être un exemple susceptible de participer à un renouvellement de la pensée urbaine et *in extenso* un cas d'étude original pour repenser l'État et la citoyenneté dans la globalisation contemporaine.

En optant pour une entrée empirique, biographique et multi-scalaire, spatiale et sociale, par les mobilités et les lieux, cette étude irrémédiablement décentrée et

située aspire autant à « désoccidentaliser la pensée urbaine » (CHOPLIN 2012) qu'à désorientaliser celle qui porte sur le Moyen-Orient. Incidemment, et pour être en mesure de parer à une inévitable tension, il convient d'interroger la ville et l'urbanité depuis un point de vue éminemment ordinaire et primordial à toutes les sociétés. C'est pourquoi je suggère la notion d'habiter comme pierre angulaire de cette étude qui interroge la place des travailleurs migrants dans les espaces pauvres de Beyrouth. En effet, si l'habiter est un aspect tout aussi banal qu'essentiel à l'existence individuelle en collectivité, que révèle-t-il de l'état de la citoyenneté et de la société aujourd'hui et, *a fortiori*, comment l'envisager dans une métropole telle que Beyrouth où les inégalités socio-économiques, l'exclusion, la marginalisation et l'informalisation constituent *in fine* le socle de l'ordre urbain ?

- Une géographie radicale : implications et explications

En me focalisant sur les inégalités et les rapports de domination dans et par l'espace, je m'inscris pleinement dans le champ de la géographie sociale. Vouloir comprendre la genèse de ces rapports mais également les dénoncer en m'appuyant à la fois sur une démarche empirique, ethnographique et sur un corpus bibliographique critique me place dans le courant plus spécifique de la géographie radicale.

Cette géographie je l'entreprends tout d'abord à la première personne du singulier. Elle est une posture politique et citoyenne tout autant que scientifique, le reflet d'un itinéraire individuel et d'une réflexion personnelle nourrie par mes allers-retours incessants entre la France et le Liban, et celui de mon expérience universitaire. J'ai eu cette chance de pouvoir bouger, m'ancrer et étudier sans difficultés, jouissant d'une liberté ô combien précieuse, d'une altérité qu'il n'est pas nécessaire de défendre, de négocier, ni de cacher pour me sentir pleinement intégré. Or j'ai fait le choix d'étudier ces lieux qui à l'inverse sont animés par ces frictions aigues entre immobilité et (impossible) ancrage, entre le droit de cité, la pauvreté et l'identité essentialisée. Par conséquent, j'expose mon regard situé sur Beyrouth et ses marges, ses gouvernants et ses gouvernés, avec le recul du chercheur et l'implication de l'exilé.

Cette géographie radicale je la mène également avec l'aide des autres disciplines des sciences sociales. Une interdisciplinarité qui n'est pas justifiée par ces injonctions à tendre vers une transdisciplinarité. Non, cette thèse est une réflexion géographique sur les inégalités ordinaires, sociales et citoyennes. Une thèse qui traite de l'espace et des acteurs qui l'habitent et le fabriquent au quotidien. Cependant, se cantonner uniquement à l'espace priverait ce travail de toute la puissance analytique des sciences sociales et de la philosophie qui, articulées à la géographie, sont à même d'étudier avec d'autant plus d'acuité les inégalités et leur reproduction dans l'espace et par lui. Cette thèse de géographie est donc le fruit d'un dialogue interdisciplinaire qui mobilise la sociologie, l'anthropologie, l'histoire, la science politique et la philosophie.

Enfin, ma démarche est ethnographique. Elle se veut au plus près des personnes dont elle relaie les paroles, les expériences et les représentations, celles-ci constituant le socle de ma réflexion. Un grand nombre d'entretiens ont ainsi été réalisés durant ces cinq années auprès de divers acteurs locaux qui ont accepté de me parler. À cela s'ajoutent des heures d'observation – actives ou passives, mobiles ou immobiles – qui étaient aussi ce matériau riche. Mais tout ceci s'appuie *in fine* sur un nombre réduit d'interlocuteurs avec qui j'ai pu créer des relations privilégiées et grâce à qui j'ai pu saisir les rouages des réalités observées. Ces personnes sont notamment Priya, la responsable népalaise du *Migrant Community Center* de Nab'a, Salim, le commerçant bangladais pionnier de Sabra, ou encore Abu Mohamed, un habitant du camp Mar Elias⁶.

Cette démarche empirique et ethnographique se traduit d'une part par la mobilisation d'un outil cartographique qui révèle les inégalités spatiales, mais qui sert aussi à retranscrire, certes de façon très schématique, les expériences migratoires et urbaines. Elle se traduit d'autre part par l'usage de la caméra photographique mais également vidéo. Ce dernier outil a pu être déployé avec la collaboration de Priya et de sa famille que j'ai suivies durant l'année 2012. Il a également été employé dans le cadre d'un programme de recherche collectif dont je présente ici une partie des images

⁶ Je n'ai pas trouvé de personne ressource à Karm al-Zeitoun sur qui m'appuyer. Ce qui explique en partie que sur les quatre secteurs retenus ce quartier fait l'objet d'un traitement moins approfondi.

réalisées. L'ensemble de ces outils ponctue et rythme les sept chapitres de ce manuscrit qui se consacrent aux rapports de domination, délaissant quelque peu d'autres banalités du quotidien des migrants telles que les rassemblements festifs, les rendez-vous culturels, le *shopping*, les pratiques sportives.

- Un sentier en sept étapes

Pour tenter de répondre à ces interrogations, je propose sept chapitres qui abordent successivement : 1) le champ, le déroulement et les outils de la recherche, 2) les enjeux de la migration contractualisée sur un marché du travail internationalisé, 3) les lieux étudiés, leur histoire et leur actualité, 4) les trajectoires individuelles et les mobilités résidentielles, 5) le système locatif et l'accès au logement, 6) le fonctionnement et l'évolution des places marchandes et 7) la question du droit à la ville en contexte politique autoritaire et économique libéral.

Le premier chapitre revient sur mon inscription dans le champ des sciences sociales, et plus précisément dans celui de la géographie sociale qui s'attache à mettre en évidence les inégalités et à comprendre les modalités de leur production et reproduction dans et par l'espace. Cette démarche critique et située invite à décentrer le regard sur la ville globalisée, observée depuis la place des acteurs qui contribuent à la façonner, et avec leur aide. C'est donc une recherche empirique, qualitative et *in situ* menée avec un panel d'outils divers.

Le deuxième chapitre analyse la construction du marché du travail libanais au sein duquel la migration internationale joue un rôle prépondérant. Historiquement présentes du fait de l'histoire politique et des inégalités économiques au Proche-Orient, les populations palestiniennes et syriennes souffrent respectivement de leur statut de réfugiés discriminés et de celui de travailleurs exploitables dépourvus de réelles protections. Dans l'imaginaire national, elles constituent également une menace pour l'identité et pour la stabilité, représentation renforcée par l'afflux des réfugiés syriens et palestiniens de Syrie depuis 2011. Parallèlement, les travailleurs africains et asiatiques viennent au Liban dans le cadre du système de la *kafala* qui

organise de manière para-légale leur migration et leur travail. Internationalisant un marché du travail déjà fragmenté où les secteurs les moins qualifiés sont soumis à une concurrence et à une précarisation accrue, les migrants constituent désormais une nouvelle figure de l'étranger dénigré. Cependant, une coalition émanant de la société civile – associations et groupes de migrants – s'est formée et s'oppose aux dérives d'un système migratoire géré conjointement par des acteurs publics et privés au détriment des employés.

Le troisième chapitre reprend, à l'aune de ces nouvelles mobilités, l'histoire et l'actualité des secteurs dans lesquels les travailleurs non arabes se sont prioritairement installés. Ceux que j'ai retenus ici sont les quartiers de Bourj Hammoud et de Karm al-Zeitoun à l'est, celui de Sabra et ses groupements, le camp de Mar Elias au sud, qui composent une partie de ce que certains interlocuteurs nomment encore la « ceinture de misère » de Beyrouth. Ils ont connu depuis leur création par les réfugiés arméniens et palestiniens, les déplacés libanais fuyant les campagnes et les guerres, de nombreux bouleversements liés aux conflits, à la misère et aux migrations contemporaines. Leur paysage social et spatial est en cours de reconfiguration, ce qui ne va pas sans une tension entre les différents habitants qui essaient soit de préserver leur place, soit de la conquérir.

Une fois le cadre posé, le quatrième chapitre entame la discussion de l'habiter des travailleurs migrants dans les marges urbaines par un retour sur la notion à travers le prisme de la mobilité et de la précarité. L'habiter est ensuite abordé à partir d'expériences ordinaires dans et de la ville. Dans un premier temps, ce sont celles d'un chauffeur de taxi qui évoque la présence des étrangers, le marché immobilier et la vie à Beyrouth dans un contexte de crise politique et économique. Dans un second temps, ce sont celles des migrants dont j'ai pu retracer et schématiser des mobilités individuelles et familiales et les représentations qu'ont les personnes interrogées au regard de leur expérience migratoire et libanaise. Les ressemblances et les distinctions relevées entre ces trajectoires et ces représentations sont analysées en fonction des profils des personnes interrogées, de leur projet migratoire initial et en devenir, de l'enjeu du logement et de l'accès aux espaces publics.

Le chapitre cinq porte justement sur le système locatif à travers l'accès à l'habitat pour les migrants, les modes d'habiter, et les enjeux inhérents à l'informalité, à la promiscuité et à l'insalubrité. Le système est découpé en trois parties : les locataires, les propriétaires et les autorités locales. Les relations entre ces trois protagonistes, leurs tactiques, leurs stratégies et leurs intérêts respectifs, et les rapports de pouvoir sous-jacents mettent en lumière les tensions liées à l'installation des populations africaines et asiatiques. Cette installation dévoile plus largement les transformations à l'œuvre dans ces secteurs qui voient les Palestiniens et Libanais établis partir et l'immobilier devenir un investissement lucratif.

On retrouve également, et c'est l'objet du sixième chapitre, cette dimension économique dans le dispositif commercial ethnique qui s'est développé à Beyrouth ces deux dernières décennies. Balbutiant au début des années 1990, il structure aujourd'hui des quartiers comme celui de Dora où un tissu commercial dense et divers a su s'adapter aux crises successives. Cela a été rendu possible grâce à un processus de diffusion-concentration spatiale, de spécialisation des services et de verticalisation du système d'acteurs, non sans connaître des fermetures et une concurrence sévère entre les différents protagonistes. De son côté, Sabra accueille aujourd'hui un marché bangladais qui s'est greffé sur un souk populaire prisé des populations du quartier, mais à l'attractivité plus vaste. En quelques années, il est devenu un nœud des transactions bangladaises à Beyrouth relié à un réseau commercial mondialisé. L'activité marchande permet donc aux migrants de prendre place et d'acquérir une certaine légitimité. Toutefois, celles-ci ne sont jamais définitives et le commerce ne peut pallier seul les hiérarchisations sociales et ethniques reproduites dans les marges.

Le septième chapitre est une remise en perspective des processus de marginalisation et d'informalisation préalablement étudiés au regard de la ville, de l'État et de la justice. Pour cela, marginalités et centralités urbaines sont articulées en miroir l'une de l'autre. L'immobilier, secteur économique dynamique et vecteur capital de la transformation des quartiers centraux, est un premier révélateur de la

manière avec laquelle l'État gère l'espace et considère ses habitants. Urbanisme de rente, informalisation du fonctionnement institutionnel et relégation de la population constituent les fers de lance d'une politique qui présente parallèlement les marges comme des espaces de l'informalité et de la criminalité. L'État, cet absent des marges urbaines, est pourtant présent dans les discours de ceux qui y résident, décrivant son action comme violente, inégalitaire et ambiguë. Or, l'institution publique, contestée, représente encore l'autorité invoquée en mesure de garantir une urbanité et une citoyenneté pacifiées quand le quotidien reste malgré tout celui de l'exclusion, des inégalités et des privations. Mais en contexte économique libéral et politique autoritaire, où les intérêts privés et les logiques clientélistes supplantent et neutralisent l'État de droit, le droit à la ville est hypothéqué.

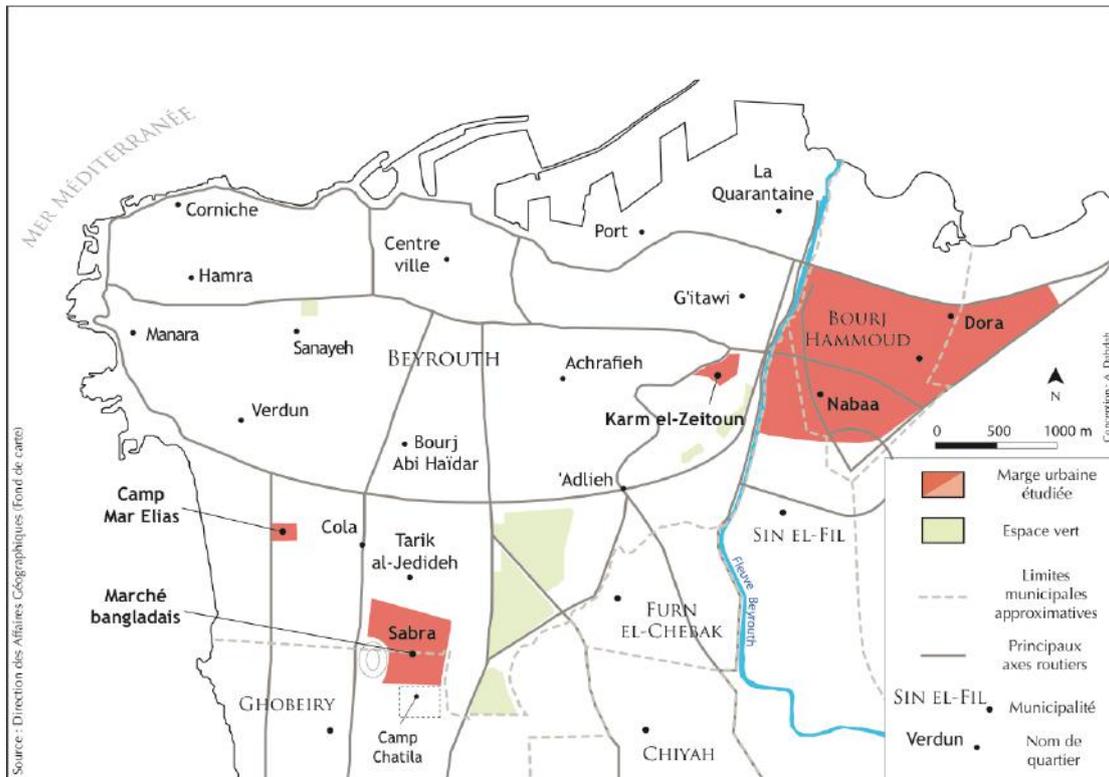
Analyser la ville par les marges et les marginalisés, à la fois comme lieux et acteurs de l'urbanité, offre la possibilité d'appréhender autrement les dynamiques sociales, économiques et politiques à l'œuvre dans les métropoles moyen-orientales. Proposer une réflexion à partir de la ville et des migrants dans la ville permet également de se défaire des prérequis et des préjugés habituels qui font uniquement de l'État libanais une institution défaillante et de la globalisation un vecteur de remise en question du rôle des institutions publiques. Se concentrer sur la place des travailleurs migrants dans les quartiers pauvres de Beyrouth permet ainsi de considérer autrement l'action de l'État, les droits des habitants et les inégalités sociales dans un pays où règne un libéralisme économique sans entrave dissimulé derrière le paravent du confessionnalisme politique.

Carte 1 : Image satellitaire et carte de situation de Beyrouth et des secteurs étudiés en 2015

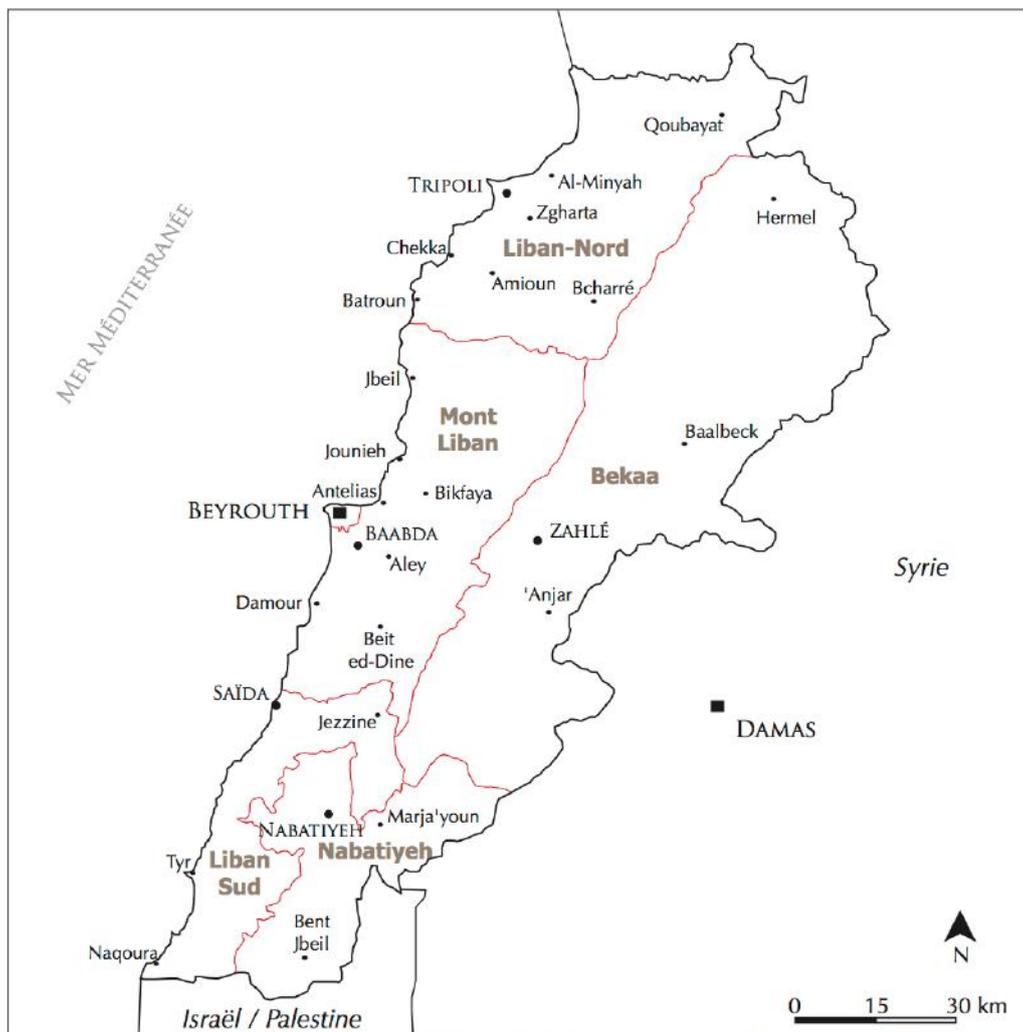


Source : Google Earth 2015

Image satellitaire du cap de Beyrouth



Carte 2 : Carte administrative du Liban en 2015



Source : Atlas du Liban (IFPO-CNRS, 2007), Liban (GEOprojects, 2008), Carte du Liban (Université du Texas, 2002). Conception : A. Dahdah

- | | | | |
|------------|-----------------------|--------------|--------------------------------------|
| ■ BEYROUTH | Capitale nationale | — | Limite approximative des muhafazates |
| ● SAÏDA | Capitale de muhafazat | Bekaa | Nom de la muhafaza |
| • Naqoura | Ville secondaire | — | Frontière internationale |

CHAPITRE 1

UNE GEOGRAPHIE SOCIALE ET DECENTREE,

UNE ENQUETE QUALITATIVE ET IN SITU

Introduction

Initier un travail sur la présence des migrants dans les marges de Beyrouth nécessite de s'interroger sur l'ancrage théorique et le champ épistémologique adéquat. À mon sens, dans le cadre d'une thèse de géographie, étudier la place de travailleurs étrangers, disqualifiés, sans droits, dans des quartiers pauvres et informels de la ville relève d'une géographie sociale et radicale.

La géographie sociale tente d'appréhender les imbrications entre rapports sociaux et spatiaux, et notamment la dimension spatiale des inégalités sociales et des rapports de domination (BACKOUCHE *et al.* 2011, CLERVAL *et al.* 2015). C'est une géographie des acteurs, une géographie dynamique et de l'action, pour comprendre la manière avec laquelle les individus et les groupes interagissent – collaborent ou s'opposent –, prennent place et participent à la production des lieux, ou au contraire en sont privés et exclus (DI MEO et BULEON 2005 : 6).

Si à travers la question du travail, du commerce et du logement cette thèse revêt des aspects économiques parfois prépondérants, c'est parce qu'elle porte un intérêt particulier aux conditions du partage et des transactions (SECHET, GARAT et ZENEIDI 2008). Cette entrée permet certes de comprendre comment les places se monnaient dans les espaces informels, mais aussi et surtout, ce que ces échanges traduisent quant aux conditions du « vivre ensemble » (*Ibid.*) dans les marges urbaines. « Les mots « partage » et « transaction » ouvrent l'un et l'autre sur des interprétations binaires et dialectiques. Le partage peut aussi bien être la coupure, l'acte de diviser que l'avoir en commun, voire la communion. Quant à la transaction, elle peut être une opération commerciale aussi bien qu'un accord, résultat de l'acte de

transiger, c'est-à-dire de concessions et d'arrangements, de tractations, à moins qu'elle ne soit imposition d'autorité (...). » (Ibid. : 18)

Pour saisir au mieux les modalités de négociation de et dans l'espace, les inégalités et les dominations inhérentes, il s'agit d'observer de près les actions et les transactions en train de se faire, et de capter autant que possible la polyphonie des discours attenants. À cette fin, entreprendre un travail de terrain est indispensable, voire « naturel » (CALBERAC 2010 : 133). Mais la mise en perspective de cette entreprise au regard du contexte empirique et théorique dans lequel il s'inscrit l'est tout autant.

Sans vouloir transformer mes réflexions sur le terrain en une sorte d'« autobiogéographie » (LAFAILLE 1988), il convient cependant d'exposer au lecteur les procédés d'élaboration de la recherche et de la retranscription textuelle de réalités si complexes, parce que mouvantes et composites. Ainsi que le suggère Chloé Buire, « *[la] transparence du texte final quant à ses conditions d'élaboration fait du discours produit un espace du possible (et non du vrai), donnant à voir les zones de friction de l'interprétation, la fluidité de la pensée contre l'autoritarisme du savoir. Écrire à la première personne un compte rendu réflexif de la méthodologie de terrain constitue alors plus qu'un exercice d'auto-narration. Cela devient un élément à part entière de la démonstration scientifique (...).* » (BUIRE 2012 : 612-613)

Si « faire du terrain » va de soi, cela implique *de facto* une réflexion sur la posture du chercheur dans l'espace et le temps de l'enquête, la présentation des outils utilisés pour la mener à bien, et le contexte d'obtention et d'analyse des données. En effet, « *les matériaux d'enquête doivent d'abord être traités comme des effets de la situation d'enquête (...).* » » (SCHWARTZ 1993 cité par PERRAUDIN 2011 : 41)

Ce chapitre est donc consacré à ce double exercice. Il s'agit dans un premier temps de resituer ma recherche dans le vaste champ de la géographie humaine et dans celui encore plus vaste des sciences sociales. Loin de vouloir se couper d'un courant, cette thèse de géographie sociale souhaite surtout se placer à la confluence de

multiples influences et disciplines, les faire dialoguer, et profiter pleinement de la richesse des travaux déjà entrepris en géographie, sociologie, anthropologie, ainsi qu'en philosophie. Il convient dans un second temps de revenir sur le contexte de l'enquête et de démontrer que celle-ci est inévitablement située. L'assumer et le revendiquer revient *in fine* à s'inscrire encore davantage dans une démarche scientifique et à conjurer *mutadis mutandis* les dérives « universalisantes » qui menacent toute recherche universitaire en sciences sociales. Toutefois, et c'est là une friction supplémentaire, considéré un cas d'étude comme relevant uniquement d'une conjoncture et d'une spécificité locale n'aurait que peu d'intérêts. La mise en tension entre une démarche universalisante et une démarche située qui souhaite se défaire des particularismes est *de facto* permanente.

I – Cadrage épistémologique

Une thèse de géographie sociale portant sur les marges de Beyrouth et les populations reléguées dénote, dans une certaine mesure, dans le paysage bibliographique scientifique existant⁷. En effet, cette ville, à l'instar de toute la région moyen-orientale d'ailleurs, reste encore sujette à des lectures « formalisées » privilégiant l'échelle macro et/ou les quartiers centraux.

Les images des populations pauvres et des quartiers informels des métropoles arabes s'attachent généralement à dresser un portrait alarmant et alarmiste de leur présent et de leur avenir, le réduisant à un processus de « bidonvillisation » ou de « gourbification » menaçant la ville dans son ensemble. Autrement dit, c'est une lecture qui tend à occulter l'urbanité des individus et des quartiers « invisibilisés » et de leur rôle dans la fabrication de la ville, depuis une échelle micro et quotidienne, et ce qu'ils peuvent également révéler du (dys)fonctionnement du système et du « régime urbain » (STONE 1993 cité par LEGROS 2014). Néanmoins, des travaux

⁷ À noter des publications récentes sur Beyrouth qui annoncent un changement du paradigme de lecture de la ville : *Narrating Beirut from its borderlines* (BOU AKAR et HAFEDA 2011), *At the Edge of the City: Reinhabiting Public Space Toward the Recovery of Beirut's Horsh Al-Sanawbar* (SHAYYA 2010).

anciens et récents⁸ portant sur les habitants et les pratiques citadines prennent le contre-pied de ce mode d'analyse ; travaux auxquels je me réfère et un courant dans lequel je m'inscris par ailleurs.

Concomitamment, les institutions, les pouvoirs officiels, mais aussi les factions armées, les clans, les groupes confessionnels et les rapports de/les luttes pour le pouvoir retiennent largement l'attention des analystes au détriment d'autres réalités, pourtant tout aussi complexes mais il est vrai moins spectaculaires et exotiques. Un tropisme culturel et politique, pour ne pas dire un orientalisme, qu'il s'agit ici d'éviter sans pour autant nier les spécificités locales en appliquant des modèles théoriques et des schèmes de pensée uniquement transposés (CHOPLIN 2012, ROBINSON 2006).

I.1 – Une géographie sociale et radicale

Des allers retours permanents entre théorie et terrain⁹ m'ont incité à suivre la voie d'une géographie sociale radicale¹⁰. C'est une géographie à la fois systémique et du micro, ouverte aux autres champs de la discipline, aux autres sciences sociales et à la philosophie, qui interroge la genèse des inégalités sociales et dénonce les rapports de domination. Elle tient compte des structures sans négliger les actions et les marges de manœuvre des individus et des groupes au quotidien.

⁸ Lire notamment *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville* (BERRY-CHIKHAOUI et DEBOULET (dir.) 2000), *L'urbanité des marges. Migrants et réfugiés dans les villes du Proche-Orient* (DORAÏ et PUIG (dir.) 2012), *Popular Housing and Urban Land Tenure in the Middle East* (ABABSA et al. (dir.) 2012), *Marges urbaines et néolibéralisme en Méditerranée* (SEMMOUD et al. (dir.) 2014).

⁹ Une méthodologie qu'Henri Lefebvre qualifie de « transduction » (2009 : 100 et 116)

¹⁰ À propos de la distinction entre géographie radicale et géographie critique, lire notamment l'entretien réalisé par la revue *Vacarme* avec David Harvey pour qui la géographie critique « est une dénomination plus tardive, contemporaine de l'émergence des problématiques féministe, queer ou écologiste, mais dont l'objet est vite devenu très diffus. Après 1989 — à une époque où il était de bon ton d'enterrer le marxisme — ceux qui, comme moi, réservaient une place centrale à la critique anti-capitaliste se sont vus de plus en plus marginalisés dans le champ de la « géographie critique ». (...) Il m'est souvent arrivé de demander de quoi la géographie critique fait désormais la critique... sinon celle des autres géographes. »

Par conséquent, les écrits à mon sens fondateurs d'Henri Lefebvre (1970, 2000a et b, 2009), de David Harvey (1996, 2009, 2010, 2011) ou encore de Doreen Massey (1994), aussi bien que les travaux issus du colloque sur la géographie sociale de 2004¹¹, ceux de Guy Di Méo (1998, 2005, 2011 entre autres) et de Michel Agier (1999, 2013a et b entre autres), irriguent ma réflexion et jalonnent les chapitres de cette thèse. En outre, la limite floue entre une géographie qui traite des inégalités et celle qui porte davantage sur les injustices m'amène régulièrement à outrepasser la « frontière ténue » (VESCHAMBRE 2012 : 266)¹² sensée séparer ces deux courants. De la sorte, les travaux portant sur la justice sociale et spatiale, notamment à l'Université de Paris-Ouest Nanterre¹³, ont également influencé ma démarche.

I.1.1 - Analyser la dimension spatiale du capitalisme et de ses inégalités sociales

Aborder les conditions de vie des travailleurs migrants originaires d'Afrique subsaharienne, du Monde indien et des Philippines dans les quartiers pauvres d'une métropole moyen-orientale revient à s'intéresser à ce que Swanie Potot et Alain Morice qualifient d'« immigration jetable », autrement dit à des populations qui n'ont « *d'existence légale (...) que dans le seul cadre de leur utilité économique* » (MORICE et POTOT 2010 : 11). Cette migration de centaines de milliers d'individus est organisée dans le cadre d'un système très rentable d'importation d'une main-d'œuvre précarisée qui occupe les secteurs les plus disqualifiés du marché du travail – BTP, agriculture, entretien, domesticité, hôtellerie, prostitution¹⁴. Par ailleurs, ce sont ces « *principales niches d'insertion professionnelles des migrants [qui] ne peuvent être*

¹¹ Trois ouvrages ont été publiés à la suite de cette rencontre, dont deux ont été pour moi essentiels : *Penser et faire la géographie sociale. Contribution à une épistémologie de la géographie sociale* (2006), *Espaces en transactions* (2008)

¹² Lire à cet égard le chapitre de Vincent Veschambre dans l'ouvrage *Justice et injustices spatiales* (BERNARD *et al.* 2012) et notamment sa remarque concernant la distinction entre inégalité et injustice : « *Il est beaucoup plus facile et admis de traiter des inégalités comme objet de recherche que de parler de justice ou d'injustice comme jugement de valeur : même s'il n'est jamais neutre de parler d'inégalités, celles-ci renvoient à des phénomènes mesurables et localisables, en bref à des faits objectivables. Si elles peuvent être occultées, minorées, les inégalités sont difficilement contestables. En revanche, devant le même constat de l'existence d'inégalités, les uns vont dénoncer des injustices pendant que les autres ne trouveront rien à redire à un ordre social considéré comme juste, conforme au mérite inégal des individus.* » (VESCHAMBRE 2012 : 265).

¹³ En particulier la revue intitulée *Justice spatiale/Spatial justice*. Consulter le site : <http://www.jssj.org>.

¹⁴ Voir le chapitre 2

délocalisées. C'est donc la main-d'œuvre qui est « délocalisée sur place » (TERRAY 1999), avec un statut d'exception autorisant de bas salaires et une flexibilité maximale (...) » (BABY-COLLIN 2014b : 23).

Dans le contexte d'un capitalisme débridé tel qu'il est pratiqué au Liban (CORM 2005), comme dans les autres pays du Moyen-Orient¹⁵, les migrants économiques se trouvent mis au ban de la citoyenneté. Ils sont ainsi régulièrement pris au piège des employeurs et des autorités qui leur refusent tout droit et toute protection, quand bien même ils peuvent légalement s'en réclamer. Ces autorités, qui s'érigent alors en garantes d'une souveraineté et d'une identité nationales, exercent continuellement à leur encontre un contrôle arbitraire et raciste afin de contraindre autant que possible les velléités de mobilités sociales et spatiales. Avec une liberté et une légalité aussi étroites, l'État vulnérabilise des milliers d'individus et les pousse vers l'informalité et la clandestinité (MAHDAVI 2012).

Cette combinaison entre d'un côté un marché du travail mondialisé et flexibilisé et de l'autre un contrôle policier sévère et omniprésent s'apparente à ce système d'« *open market, closed borders* » (BABY-COLLIN 2014b : 24) ; une fermeture des frontières, à la fois sociales et spatiales, relative et sélective selon des intérêts particuliers et collectifs. De la même manière, reprenant Jean et John Comaroff, Michel Agier évoque à cet égard « *le paradoxe de la porosité des frontières* », c'est-à-dire la contradiction évidente et permanente entre « *le protectionnisme national et la division du travail à l'échelle mondiale* » (COMARROF et COMARROF 2010 cité par AGIER 2013b : 66-67).

Au regard de cette situation, la géographie sociale me semble la plus pertinente pour analyser ces enjeux. Pourquoi ?

Partant du principe que l'espace est une production sociale (LEFEBVRE 2000), Raymonde Séchet et Vincent Veschambre rappellent que « *l'espace est une dimension fondamentale de la société* » (2006 : 19) et que dans le contexte d'économie néolibérale

¹⁵ Lire notamment l'ouvrage de Mike Davis *Le stade Dubaï du capitalisme* (2007b)

celle-ci est de plus en plus inégalitaire (*Ibid.*). Or, l'objectif de la géographie sociale aujourd'hui n'est plus de décrire les inégalités sociales, mais bien de comprendre leur genèse et leur perpétuation « par l'espace et dans l'espace », notamment par le processus de « mise à l'écart » des uns pour la « valorisation des autres » (*Ibid.* : 19-20). Cette géographie étudie les pratiques et les représentations individuelles, sans oublier le groupe. Sans tomber dans les travers individualistes et culturalistes du courant postmoderniste (*Ibid.* : 14), elle garde à l'esprit que « *les pratiques sont sous l'influence des rapports sociaux et de leurs dynamiques spatialement inscrites, et donc [elle] ne fait pas l'impasse sur les dominations et les hégémonies qui pèsent sur ces rapports sociaux, ni ne néglige les conflits et les enjeux de pouvoir.* » (*Ibid.*)

En somme, pour appréhender et décrypter les dimensions spatiales des inégalités sociales à l'œuvre dans le contexte beyrouthin, il s'agit d'affronter toute la complexité des réalités, mouvantes et multi-scalaires par essence, sans avoir une prétention exhaustive ni être pris au piège de la réification (DI MEO et BULEON 2005 : 4-6). Pour cela, je vais tenter de suivre tout au long de cette réflexion les quatre approches proposées par Guy Di Méo et Pascal Buléon (2005), nécessaires selon eux à la construction d'une « géographie sociale complexe ». La première, déjà évoquée, vise à comprendre « *l'imbrication des rapports sociaux (...) et des rapports spatiaux (...)* » (*Ibid.* : 11). La deuxième vise à repérer « *les positions sociales différentielles qui se dessinent dans l'espace géographique* » (*Ibid.*), autrement les rapports de domination dans et par l'espace. La troisième approche consiste à étudier « *des itinéraires quotidiens, les pratiques de l'espace géographique (...). Elles expriment ce mélange de déterminations ou de contraintes, mais aussi de ruses ou d'innovations (...)* » (*Ibid.*). Enfin, la quatrième analyse la « *production mentale d'images* » et de « *schémas pertinents du réel* », ces représentations [qui] résultent d'une intense élaboration sociale. » Chaque individu est influencé d'une part par l'environnement dans lequel il est inscrit, par les informations multiples qu'il capte et qui orientent sa manière de voir et lire le monde, l'espace dans lequel il évolue. « *D'autre part, l'incorporation de notre propre condition sociale et spatiale contribue tout aussi puissamment à forger cette interprétation. Elle le fait en nous inculquant le sens de notre place, de notre position et de notre rôle dans nos groupes sociaux d'affiliation comme dans leurs*

espaces. » (*Ibid.* : 12) Un dernier point qui s'applique au chercheur et à sa façon de mener la recherche.

En effet, « *la relation du chercheur à la société ne peut être celle d'un observateur extérieur et neutre. Il n'y pas d'objectivité possible, ni de savoir sur la société qui soit indépendant des conditions historiques de sa production.* » (FREMONT et al. 1984 : 63) Interroger le but de ma recherche, et mon comportement lors de l'enquête, ma position, mes manières d'agir et de réfléchir en tant que chercheur-citoyen avec l'ensemble des acteurs en présence, en somme faire preuve de réflexivité est un enjeu primordial. Ainsi, ma conception de la géographie sociale est située, elle est « *critique par nature et par exigence* » note Robert Hérin (2006 : 358). Elle est critique parce qu'engagée, voire militante comme se réclame la géographie dite radicale. Entreprendre une géographie radicale c'est « *travailler de manière radicale, c'est travailler non pas sur le terrain mais dans et avec le terrain. Il s'agit alors moins d'adopter une posture ou d'afficher un label que de mener une recherche qui s'attaque aux injustices et dévoile les rapports de domination.* » (FLEURY et WEBER 2015 : 21)

Est-il possible de rester impassible et indifférent à la situation des travailleurs migrants, des réfugiés dans les camps palestiniens et de l'ensemble des populations stigmatisées par un système politique et économique intrinsèquement raciste et inégalitaire sans avoir dans l'idée de vouloir le transformer ? Est-il raisonnablement possible d'entreprendre une recherche sur les populations stigmatisées sans être avec eux, en empathie, voire en sympathie ? Donc une démarche réflexive et engagée au quotidien qui implique que la recherche est située et qui assume la partialité de son jugement ; c'est « *la condition préalable pour que quiconque prétendant construire un savoir rationnel puisse être entendu (...).* » (HARRAWAY 1991 cité par MERRYFIELD 2001 : 139) J'y reviendrai plus en détail dans la deuxième partie de ce chapitre consacrée aux enjeux de l'enquête.

I.1.2 – De la pluralité des échelles...

La géographie sociale est donc une analyse de la dimension spatiale des sociétés et de ses inégalités. Ce principe est certes récent, mais il est devenu central, et il est sans cesse réaffirmé comme tel (BACKOUCHE *et al.* 2011, RIPOLL et VESCHAMBRE 2005, SECHET et VESCHAMBRE 2006, VESCHAMBRE 2006 et 2012 entre autres), mettant d'ailleurs en exergue les dissensions encore existantes au sein de ce courant¹⁶. Quoiqu'il en soit, il replace l'espace au centre des réflexions sur la société, intrinsèquement spatiale, sans toutefois le considérer comme un champ autonome des dynamiques sociales¹⁷. Il n'en est qu'une dimension, à l'instar du temps.

Mais qui dit une dimension ne dit pas une seule échelle. Bien au contraire, la géographie sociale invite à une lecture multi-scalaire des sociétés, dans une démarche dialectique, dynamique et interactive entre les échelles qui composent l'espace (BRENNER 2011). Et qui a pour objectif de décloisonner le regard porté sur les territoires, pour une meilleure compréhension des inégalités sociales, des pratiques, des représentations et des actions (HERIN 2006 : 354). Ce faisant, cette double démarche incite à procéder à davantage de « *comparaisons des faits sociaux et, partant, de relativisation des questions de sociétés auxquelles les géographes se trouvent confrontés.* » (*Ibid.*)

Comprendre la genèse des inégalités sociales implique donc une réflexion systémique et dialectique, qui ne peut que tenir compte du meso – la ville – et du macro – le pays, la région, le monde. Mais pour ce faire, et éviter le piège des généralités – du structuralisme et de l'essentialisme –, il est essentiel de se focaliser sur le micro – l'individu, le logement, la rue, le quartier, la banlieue, le camp –, « *pour mieux saisir l'objet étudié* » (GUMUCHIAN *et al.* 2003 : 8) sans perdre de vue les autres

¹⁶ Alors que le premier principe de la « géographie sociale complexe » de Guy Di Méo et Pascal Buléon est de comprendre l'imbrication des rapports sociaux et spatiaux, pour Vincent Veschambre distinguer les deux revient à « *prolonger l'approche partitionnelle et disjonctive classique en géographie, qui consiste à traiter séparément ces deux catégories.* » (VESCHAMBRE 2012 : 265).

¹⁷ Pour tous les usagers de la notion de « socio-spatial », Fabrice Ripoll rappelle que « *le social est toujours déjà spatial* » (2006 : 201) et qu'il est donc point utile d'annexer le terme spatial à social.

échelles, leurs articulations¹⁸, pour éviter cette fois le piège du particularisme. Autrement dit, c'est une géographie qui se place « à « hauteur d'homme » au plus près des individus et des groupes sociaux (...) dans une démarche compréhensive inspirée des approches anthropologiques et qui prend au sérieux le point de vue des acteurs » (SECHET et VESCHAMBRE 2006 : 19), ces « porteurs de parole » (LEVY 1999 : 338), mais aussi ces « oubliés du territoire » (GUMUCHIAN *et al.* 2003).

Toute géographie de l'action, qui se veut au plus près des dynamiques sociales, ne peut donc que prendre en compte le discours, le vécu, le rôle, la place et la hiérarchie des acteurs en présence (SECHET et VESCHAMBRE 2006 : 10). En effet, « *sans eux on ne pourrait imaginer la moindre dynamique spatiale, ni territoriale* » (DI MEO et BULEON 2005 : 31). Appréhender les conditions dans lesquelles les migrants prennent place dans les quartiers pauvres de Beyrouth, et ce que cette insertion révèle du fonctionnement des lieux et de leur transformation, signifie *in fine* mettre en lumière l'expérience individuelle et collective : les tactiques que chacun déploie pour migrer, survivre dans une ville inconnue où il est stigmatisé, en trouvant une place par soi-même et pour soi-même parmi les autres, et s'y maintenir en se soumettant aux règles ou en les détournant. C'est-à-dire aussi s'attacher aux qualités de chaque acteur – compétences, réflexivité et interactivité (BERRY-CHIKHAOUI et DEBOULET 2002, DI MEO et BULEON 2005) –, et donc à une certaine autonomie (AGIER 2013b, MA MUNG 2009) nonobstant le poids des structures.

I.1.3 – À l'autonomie et à la polyphonie des acteurs

Ainsi, pour E. Ma Mung, « *[l]autonomie comme affirmation est également autonomie comme initiative dans la mesure où il y a action délibérée, explicite de sortir de son monde pour transformer sa situation et modifier le cours de son existence. (...) L'autonomie comme savoir-faire pourrait être alors définie comme la capacité d'un sujet, individuel ou collectif, à constituer et maintenir un monde, et l'autonomie comme*

¹⁸ Évoquant les travaux de Manuel Castells et de David Harvey, Neil Brenner considère ainsi les échelles comme une production sociale et invite à une lecture processuelle (*processes of scaling and rescaling*) (2011 : 32)

pouvoir-faire comme la capacité de ce même sujet à agir sur et à transformer ce monde. » (MA MUNG 2009 : 28).

D'un point de vue kantien, Michel Agier (2013b) considère le migrant comme un acteur cosmopolite de fait, ou « *le fait d'être dans le monde et de devoir s'en arranger dans l'organisation de sa vie quotidienne et dans la définition de sa place dans la société. Mais la réflexivité qui accompagne nécessairement ce savoir-être au monde est renforcée par la position frontalière de celles et ceux qui circulent et vivent ainsi plus que d'autres la rencontre des mondes locaux.* » (Ibid. : 98)

L'acteur-migrant est ainsi détenteur de « savoir-faire », de « pouvoir-faire » et de « savoir-être ». À mon sens, pour une autonomie pleine et entière, et peut-être utopique tant que l'identité reste accolée à l'idée de frontière nationale et de nation, il manque pourtant ce « pouvoir-être ». Cet enjeu permanent de la reconnaissance, de la visibilité et de l'intégration sans compromission (HONNETH 2008), dans ce jeu subtil et si paradoxal entre droit à la différence et à l'indifférence (HARVEY 2001), et qui reste déterminant lorsque l'on envisage la place des étrangers dans la ville, notamment d'un point de vue simmelien¹⁹.

Enfin, l'espace comme production sociale ne peut être étudié qu'en incluant l'ensemble des protagonistes qui participent à cette production. En d'autres termes, il est indispensable de prendre en compte la diversité des acteurs, de leurs comportements, de leur marge de manœuvre, sans oublier la hiérarchie établie et les rapports de pouvoir prévalents (HARVEY 2001). Elle implique une multiplicité de discours, de positions, de rôles, d'intérêts, parfois opposés. C'est donc une géographie polyphonique parce qu'elle donne voix à tous ces actants, quel que soit leur rang et leur capacité d'action. Elle est également polyphonique parce que chaque acteur est « multicasquettes » (GUMUCHIAN *et al.* 2003 : 75). « *Les acteurs se meuvent au sein de scènes multiples de la vie quotidienne, à travers des logiques d'actions diverses,*

¹⁹ « *Lorsque l'étranger est d'un pays, d'une ville, d'une race différents, ses caractéristiques individuelles ne sont pas perçues : on ne fait attention qu'à son origine étrangère, qu'il partage ou peut partager avec beaucoup d'autres. C'est pourquoi nous ne considérons pas les étrangers véritablement comme des individus, mais surtout comme des étrangers d'un type particulier (...)* » (SIMMEL 2009 : 59)

confrontés à des expériences plurielles, mobilisant donc des aspects différents, parfois contradictoires, de leur personnalité. » (Ibid. : 83)

Ce faisant, catégoriser les acteurs, cet exercice de schématisation à la fois limitant mais aussi nécessaire pour une meilleure compréhension des phénomènes observés, peut devenir un exercice laborieux au regard de cette pluralité et de cette complexité des discours et des comportements parfois discordants. Ainsi, « *le chercheur doit désormais proposer des principes de classement beaucoup plus souples, fondés sur une observation plus compréhensive et plus fine des individus.* » (DI MEO et BULEON 2005 : 37) Et afin d'esquiver autant que faire se peut un discours déterminant sans tomber à l'inverse dans les particularismes, je propose une lecture des acteurs axée sur une démarche par intersection, en laissant la place à « *l'expression particulière d'un vécu et [aux] expériences spécifiques* » (Ibid.).

I.1.4 – Sexe, classe sociale, origine géographique, expériences urbaine et migratoire. Une approche par intersectionnalité

Sachant que 90% des migrants non arabes sont des femmes, il est probable que mon approche « générique » par les travailleurs étrangers ne convienne pas aux tenants d'une approche dite « genrée ». Pourtant, sans nier les stigmatisations à l'encontre des femmes, ni l'articulation entre rapports de classe et de sexe²⁰, et *in extenso* les capacités distinctes d'accès à l'espace et à ses ressources, j'ai fait le choix de ne pas aborder les rapports de domination directement par cette dimension genrée.

Une analyse géographique à partir des seules catégorisations sexuelles comporte une marge d'erreur conséquente qui peut conduire vers une binarité réductrice (SCOTT Jo. 1988 cité par DI MEO 2011) ; alors qu'une approche par « *l'intersection d'identités multiples, d'économies multiples et la confusion des frontières spatio-temporelles* »²¹ doit être centrale (JARVIS *et al.* 2009 : 10). En effet, toujours dans le cadre de la pluralité de l'acteur énoncée plus haut, les spatialités de chaque personne

²⁰ Lire à cet égard les numéros 28 (2003) et 43 (2010) de la revue Agone.

²¹ Traduction personnelle.

ne dépendent pas uniquement du sexe et de la sexualité²², mais interviennent également les origines géographiques et les trajectoires sociales. Ce sont autant de facteurs impliqués dans la constitution d'un « habitus spatial » (DI MEO 2011), d'un « capital spatial »²³ (CAILLY 2007, LEVY 2003), comme autant de reflets des hiérarchisations ethno-raciales, sociales et sexuelles, ou ce que Helen Jarvis, Paula Kantor et Jonathan Cloke nomment le « *wicked triangle* », que l'on peut traduire par triangle inique (2009 : 9).

Une étude à partir des pratiques individuelles montre que les migrants vivent aussi des contraintes et des « appréhensions spatiales » (DI MEO 2011 : 6) comparables à celles des migrantes. Certes les craintes ou les expériences malheureuses dans l'espace public ou dans l'accès à un logement peuvent être de nature et de degré différents du fait de la distinction des sexes, mais elles se rejoignent fréquemment parce qu'ils sont aussi des travailleurs étrangers pauvres. En sorte que les migrants autant que les migrantes interrogés disent se faire discrets pour éviter les problèmes, être obligés d'ignorer les injures racistes voire machistes, de se défendre bon gré mal gré contre des agressions physiques.

Toutefois, les différentes catégorisations ne doivent pas être appréhendées selon une approche « *additive* » comme le souligne Elsa Dorlin (2005 : 91), autrement dit qui les isole tout en les additionnant. À l'instar de cette dernière je privilégie l'approche plus « géométrique » de l'*intersectionnalité* développée par Kimberlé W. Crenshaw (1991) qui, malgré ses défauts, permet « *de saisir la variété des interactions des rapports de genre et de « race »* » (2005 : 91), et j'ajoute de classe. Mais E. Dorlin dénonce également cette approche qui selon elle réifie et catégorise les individus selon leurs appartenances, revenant finalement à utiliser les mêmes mots, outils et raisonnements que le discours dominant masculin, blanc et hétérosexuel qui « *naturalise et enferme les sujets dans des identités altérisées* » (2005 : 93).

Malgré tout, dans le cadre d'une étude sur les migrants à Beyrouth, je me dois

²² En aucune manière la question de la sexualité n'a été abordée dans cette étude.

²³ J'y reviens dans le chapitre 4.

de prendre en compte ce processus de « naturalisation » (WITTIG 1981 cité par DI MEO 2011) – « racialisation », sexuation, assignation – qui domine les discours individuels et institutionnels, et *de facto* structure la société libanaise, migrants compris. Cette naturalisation organise et segmente bel et bien la vie quotidienne de tout un chacun, son espace de vie, depuis l'entrée sur le territoire, sur le marché du travail, jusque dans le logement et les pratiques des espaces publics. Une « approche intersectionnelle de la domination » (BOUILLON *et al.* 2015 : 270) car je ne souhaite pas aborder ce terrain selon une approche dichotomique ni haut/bas, mais bien partir des pratiques et des représentations « ordinaires » pour comprendre les rapports de domination, les modalités d'ancrage ou de son impossibilité.

I.2 – Un regard décentré

Dans la perspective d'un travail qui souhaite se distinguer des canons habituels de la réflexion sur les villes du Proche-Orient, il s'agit ici d'envisager la lecture et l'analyse des faits à partir d'un regard décentré. En quoi consiste-t-il ?

Dans un premier temps, c'est une perspective largement inspirée des travaux de Michel Agier, de l'anthropologie situationnelle et de son invitation à un triple décentrement (2013b) qui va guider mon raisonnement. Elle est complétée par l'ambition de « désorientaliser » le regard et de proposer une lecture postcoloniale de Beyrouth, d'un point de vue à la fois local et ordinaire (ROBINSON 2006), « *visant à rendre la parole aux silencieux et parmi eux, ici, les citoyens des pays pauvres « inventeurs » de la ville au même titre que d'autres* » (GERVAIS-LAMBONY 2009).

Dans un second temps, et dans la continuité du premier, ce regard décentré signifie que le point de repère n'est pas la ville centrale et officielle. Ce n'est pas elle qui sert de référence exclusive à la démarche analytique. L'étude porte sur les marges de la ville et leur fonctionnement qui s'inscrit amplement dans une logique de l'informel. Dès lors, j'interroge ces espaces à partir de leurs dynamiques propres, œuvre de leurs habitants mais aussi éléments à part entière dans et de la ville en tant

que système politique et social (LEFEBVRE 2000 et 2009), sans pour autant me défaire d'une vision légaliste et critique qui interroge les notions de *marge* et d'*informel*.

I.2.1 – Lire Beyrouth avec « le monde en tête »

Dans l'un de ses derniers ouvrages, *La condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire* paru en 2013, Michel Agier nous invite à repenser l'anthropologie et plus largement les sciences sociales à l'aune d'un monde globalisé où les situations de frontière ne cessent de se multiplier et où le repli identitaire, comme une sorte de palliatif à l'incertitude et à un vertige collectif, va croissant. Pour que les sciences sociales ne soient pas elles-mêmes prises au piège de ce repli et de l'essentialisme qui l'accompagne, M. Agier en appelle alors à « *repenser et réédifier le décentrement* » afin d'« *[émanciper] la recherche de l'obsession identitaire* » (2013b : 8). Mais ce décentrement ne sert pas uniquement à se défaire de cette « obsession ».

« *Pour retrouver la ville, oublions-la d'abord.* » (AGIER 1999 : 9) Dans le cadre d'une géographie à la fois migratoire et urbaine, la logique du décentrement envisage également de renouveler le regard porté sur les villes à l'aide du paradigme postcolonial. Considérant que toutes les villes doivent être appréhendées comme ordinaires – à la fois « *diverses, complexes et intrinsèquement distinctes* »²⁴ (2006 : 109) –, Jennifer Robinson revisite les théories urbaines et nous convie à adopter, à l'instar de Michel Agier, une approche davantage cosmopolite.

I.2.1.a – Le triple décentrement

Il faut avant tout rappeler que la notion de frontière telle qu'elle est envisagée par Michel Agier dépasse la stricte définition d'un tracé administratif qui constitue la limite internationale entre deux États. Pour l'auteur, elle est avant toute chose une situation, « un éventail de lieux et de moments » (2013b : 23), caractérisée par une dynamique ambivalente : « *Ce que la frontière met en œuvre est à la fois un partage et*

²⁴ Traduction personnelle

une relation. (...) [Ce] qui permet d'inscrire un collectif donné, un « groupe » ou une « communauté » d'humains dans le monde social avec lequel, grâce à la frontière créée, il peut établir une relation et ainsi exister face aux autres. » (Ibid. : 25) Ces relations se configurent et se reconfigurent certes au gré des conflits, mais également des collaborations et des transactions : c'est-à-dire aussi exister avec les autres. Source de tension, la frontière est donc également source de reconnaissance et d'inscription dans l'espace (*Ibid.*).

Au seuil de la ville et de la société, dans l'incertitude des camps de réfugiés, des banlieues pauvres, dans le contexte de la migration internationale disqualifiée et précarisée, la situation de frontière peut se prolonger dans le quotidien, jusque dans l'intimité du corps ou du logement, comme si le présent était suspendu (AGIER 2012). Cela implique un jeu permanent de placement et de franchissement (LUSSAULT 2009) et, pour l'individu altéré, une quête de reconnaissance dans une société où il occupe la place du méprisé (HONNETH 2008). La situation de frontière peut s'immiscer partout, tout le temps, dans chaque relation. Que dire alors lorsque les migrations internationales issues de la globalisation rejoignent des camps de réfugiés établis depuis plus de soixante-dix ans ? Les réalités se trouvent soudainement enchevêtrées, et chaque espace-temps de cette imbrication devient « *une frontière en négociation, un moment de conflit autant qu'un espace de rencontre.* » (*Ibid.* : 42) Par conséquent, de quelle manière doit-on se saisir de cette complexité sans la subsumer sous des concepts et des prérequis décontextualisés ? Là réside tout l'intérêt d'une approche situationnelle et de son triple décentrement qui permet de repenser le monde depuis les marges de la mondialisation, de la ville et de la citoyenneté.

Le premier temps implique tout d'abord un « décentrement culturel », autrement dit de « *se détacher des présupposés culturels hérités de sa propre société et [de] suspendre tout jugement pour s'ouvrir à la relativité de toute culture et à la découverte des autres.* » En somme, il s'agit de « décoloniser » les savoirs dans un « *cadre cosmopolitique de la connaissance, qui n'implique ni consensus ni homogénéité, mais seulement la reconnaissance d'une échelle de grandeur et d'échanges commune.* »

Une fois cette posture admise, « *l'observation ethnographique des situations locales peut se faire partout avec le monde en tête* » (AGIER 2013b : 111-115).

Le deuxième temps du décentrement est épistémologique : « *il consiste à déplacer le lieu et le moment du regard depuis le centre et l'ordre vers les bords et le désordre. Il consiste à prendre comme poste d'observation et point de départ de la réflexion les situations de frontière au sens très générique et anthropologique des espaces et situations de l'entre-deux, des seuils et des limites, mais aussi des moments de l'incertitude et de l'indécision. (...).* » (Ibid. : 117-118)

Le troisième temps du décentrement est politique. « *Il s'agit de voir tout ce dont la frontière est le lieu : autant ce qui se passe dans cette situation-là – situation limite, voire liminaire – que ce qui vient de « dehors » à cette occasion, arrive là et vient en plus, pour bousculer l'ordre identitaire en place. Ce troisième décentrement est donc politique, au sens où il privilégie l'agir et le moment de basculement qui introduit un changement dans un ordre social donné, offrant ainsi la possibilité de voir et comprendre le mouvement et le changement en train de se faire.* » (Ibid. : 118)

La démarche situationnelle est donc résolument une approche cinétique, celle du mouvement par le mouvement. Le mouvement de la pensée qui accompagne et observe les changements des lieux par l'action, les transactions entre les sujets en coprésence. Elle place le sujet au centre sans préjugés du poids des structures. Mais la démarche situationnelle n'occulte pas celles-ci non plus.

I.2.1.b – La ville et le citoyen ordinaires

Dans son ouvrage paru en 2006, *Ordinary Cities. Between Modernity and Development*, Jennifer Robinson entend découpler l'articulation ténue et tenace entre modernité et Occident, entre l'idée d'une modernité urbaine, synonyme de flux financiers, de créativité et de dynamisme, et un nombre réduit de villes dites globales censées les regrouper et les symboliser, et qui occupent le sommet de la hiérarchie urbaine mondiale.

Cœuvrant à établir une égalité analytique entre l'ensemble des villes du monde, J. Robinson déconstruit minutieusement les bases des *urban studies*, fondées selon elle sur une lecture coloniale ethno-centrée et son pendant développementaliste qui refuse aux métropoles des pays pauvres et à leurs habitants toute place dans la fabrication d'une urbanité originale. À l'image de la sociologie urbaine de l'École de Chicago²⁵ (*Ibid.* : 21-28), elle critique également leur propension à ne se focaliser que sur les quartiers centraux des villes riches, creusés exclusifs d'une urbanité civilisatrice, opposés aux quartiers pauvres, ces espaces de transition pour les populations issues de l'exode rural et de la migration internationale. Ce double biais ne conduit alors qu'à une lecture partielle des réalités urbaines et de leur complexité, figeant le monde dans une dichotomie entre la « fiction » des villes globales d'un côté²⁶, et toutes celles qui aspirent à le devenir de l'autre, au détriment des habitants les plus démunis.

Ce faisant, J. Robinson appelle à analyser les villes d'un point de vue cosmopolite, « *aussi cosmopolite que les villes que nous essayons de décrire. Ce serait une forme de théorie urbaine qui suivrait les itinéraires créatifs des citoyens – à travers la ville et autour du monde – et leur manière de refaire les villes.* »²⁷ (2006 : 3) Pour cela, la ville (c'est-à-dire toutes les villes) doit être étudiée comme un tout, ou « *la coprésence de plusieurs espaces, plusieurs temps et plusieurs réseaux de relations, engageant les lieux, les sujets et les fragments dans la globalisation économique, sociale et culturelle.* »²⁸ (AMIN et GRAHAM 1997 cité par ROBINSON 2006 : 109)

Si je n'adhère pas entièrement à la proposition de J. Robinson, qui selon moi minimise l'importance de l'échelle nationale, des inégalités sociales et des formes de domination produites et reproduites dans le système capitaliste, sa volonté de

²⁵ Pour une critique féministe de la sociologie de l'École de Chicago, lire *Cities and Gender* (JARVIS, KANTOR et CLOKE 2009 : 56-58)

²⁶ Jennifer Robinson rappelle qu'à l'instar de Saskia Sassen (1996), les théoriciens de la ville globale soulignent combien celle-ci est duale, avec d'un côté ses quartiers d'affaires et ses élites internationales, et de l'autre les populations peu qualifiées et précarisées. Pour une critique de la théorie de la ville globale, lire notamment Michael Samers, « The Socioterritoriality of Cities » (2011)

²⁷ Traduction personnelle

²⁸ Traduction personnelle.

décentrer le regard porté sur la ville et ses habitants me semble à bien des égards salubre. Ainsi, les quartiers pauvres ne doivent pas être uniquement l'objet de politiques de développement qui tentent de répondre à ce qui est censé représenter une menace pour la paix sociale et la stabilité politique. Ces secteurs et leurs habitants font aussi la ville. Les écouter et les observer c'est être attentif à la ville entraîné de se faire et de se raconter, dans toute sa complexité, sa diversité et ses inégalités (SANTOS 1997).

Plus spécifiquement dans le monde arabe, Isabelle Berry-Chikhaoui et Agnès Deboulet (2000) rappellent combien les populations nouvellement et anciennement arrivées dans les quartiers pauvres sont exclues du débat sur la production de la ville. « *[Visant] à asseoir la suprématie d'un modèle de citoyenneté, celui des anciennes élites citadines auquel aspire une nouvelle catégorie d'acteurs, les classes moyennes ascendantes* » (Ibid. : 16), par contraste les pauvres, les migrants et les ruraux sont considérés comme dépourvus de toute compétence citadine. La ville dans le Monde arabe, comme dans les autres régions dites en développement, résulte certes de politiques étatiques en partie « importées », mais également de leur imbrication avec des « pratiques socio-politiques populaires » (DAVID 1997 cité par BERRY-CHIKHAOUI et DEBOULET 2000).

S'inspirant des travaux de Michel de Certeau (1990), les auteurs proposent alors une lecture plus compréhensive, en donnant la voix à tous les acteurs, invitant à « renouveler la description d'un tissu urbain éclaté » : « *c'est au quotidien et à travers des actes souvent très ordinaires (...) que les habitants contribuent à dessiner la ville, à lui conférer une matérialité, des fonctionnalités et des symboliques (...).* » (BERRY-CHIKHAOUI et DEBOULET 2000 : 17). Elles soulignent néanmoins que les inégalités entre les acteurs ne peuvent être occultées. Et que « (...) si les actions de « l'homme ordinaire » subvertissent l'ordre imposé, le détournent de sa finalité première (plutôt que le contournent), elles ne le rejettent pas ni ne peuvent en faire abstraction » (Ibid. : 28). Un enchevêtrement entre rapports de pouvoir et compétences citadines qui me conduit maintenant à aborder la question de l'informalité et des marges urbaines.

I.2.2 – Entrer par la marge et l’informalité urbaines

Les définitions de la marge urbaine et de l’informalité reprennent généralement et banalement les représentations dualistes qui opposent le centre et la périphérie, le minoritaire et le majoritaire, le riche et le pauvre, la firme multinationale et le vendeur de rue, le légal et l’illégal, l’État, l’entreprise et l’individu. Or, que ce soit en termes spatial, social, économique et politique, une approche strictement binaire est largement insuffisante et n’épuise pas toutes les réalités qui caractérisent aujourd’hui la complexité et l’ambivalence des situations qu’elle est censée synthétiser.

S’il est bien difficile de définir de manière juste, précise et complète *marge* et *informalité*, il s’agit néanmoins d’évoquer les enjeux inhérents à leur emploi et la manière avec laquelle je les envisage dans le contexte précis de cette étude. Classiquement opposés au centre et à la formalité – sous-entendu quartiers centraux, légalité, régularité et réglementation –, l’objectif consiste à dépasser cette lecture binaire et « *la vision de la ville duale comprenant deux espaces sociaux distincts.* » (LAUTIER *et al.* 1991 : 5) Je vais donc dans un premier temps revenir sur la notion d’informalité en distinguant les différentes approches et en clarifiant ma position plutôt légaliste. Dans un second temps, je vais m’attacher à clarifier la notion de marge urbaine et à la sortir des déterminismes géographiques.

I.2.2.a – Parler d’informalité, « imposture » et posture

Pour les auteurs de l’ouvrage *L’État et l’informel* (LAUTIER *et al.* 1991) ou encore ceux de *Urban Informality. Transnational Perspectives from the Middle East, Latin America, and South Asia* (ROY et ALSAYYAD 2004), plusieurs obstacles empêchent une définition claire et précise de la notion d’informalité pourtant si largement utilisée. Pourquoi ? Parce que cette notion est intrinsèquement polysémique et qu’elle relève avant tout d’un discours performatif dont le postulat de départ, autrement dit l’opposition sectorielle entre formel et informel, est *de facto* biaisé.

Avant toute chose, il convient de rappeler que la notion d’informalité émerge dans le cadre institutionnel de l’Organisation International du Travail (OIT). Elle a été inventée et introduite par des économistes, notamment *via* le rapport rédigé par Keith Hart (1973) sur le travail informel à partir duquel sont énoncés sept principes qui caractérisent le « secteur informel »²⁹ (DE MIRAS 1991). L’entrée sectorielle et les critères énoncés délimitent et donc limitent considérablement l’étendue de l’informalité et ne tiennent pas compte de la précarité des travailleurs ni d’un large panel de pratiques individuelles et collectives. De plus, focalisée sur la petite unité de production, cette entrée écarte l’État et les grandes entreprises, partant du principe que ce sont des entités cohérentes qui ne peuvent constituer que le pendant formel.

Cette approche dualiste portée par l’OIT l’emporte au détriment des approches légaliste et structuraliste (BOUFFARTIGUE et BUSO 2010 : 3). Mais cette analyse sectorielle est en partie remise en cause au début des années 2000 par un glissement sémantique lorsque l’OIT remplace le terme de *secteur* par celui d’*économie*. « L’économie informelle » inclut alors l’ensemble des travailleurs sans protection, quelle que soit la taille et la nature de l’entreprise qui les emploie (*Ibid.*). Par conséquent, l’informel peut se rapporter à toutes les activités productives et à la précarité salariale au sein du marché du travail (*Ibid.*), et la confusion ne cesse de s’étendre entre les dimensions formelle et informelle³⁰.

Somme toute, c’est à partir de l’entrée sectorielle et dans le contexte des pays en développement latino-américains que des économistes tels que Hernando de Soto vont élaborer une théorie libérale de l’informel dans une perspective plus légaliste que dualiste. Celle-ci présente alors l’existence du secteur informel comme la réponse logique à la prépondérance de l’État – ses lois, sa bureaucratie, sa corruption – qui

²⁹ Il comprend « une absence de barrière à l’entrée, une utilisation de ressources locales, une propriété familiale de l’entreprise, une échelle d’activité réduite, des techniques qui privilégient le recours à la main-d’œuvre, des qualifications acquises hors du système de formation officiel, et des marchés compétitifs et sans réglementation » (DE MIRAS 1991 : 105-106).

³⁰ Voir le rapport de l’AFD intitulé « L’économie informelle dans les pays en développement » (CLING et al. (dir.) 2012)

brime la liberté d'entreprendre et par conséquent entretient la pauvreté et le sous-développement.

B. Lautier, C. de Miras et A. Morice (1991) adoptent également une approche légaliste, même s'ils ne cachent pas leur scepticisme, voire leur agacement quant à la posture idéologique sous-jacente³¹ et à l'entrée sectorielle. Pour A. Morice, « *le secteur informel est une chose qui n'existe pas et n'existera jamais comme « secteur ». C'est au mieux une illusion et au pire une imposture.* » (1991 : 144) De la même manière et au regard des pratiques quotidiennes, Alan Gilbert suggère que toute tentative de catégorisation à partir de ce préalable sectoriel ne peut qu'aboutir au « *regroupement d'un « bric-à-brac » avec peu d'homogénéité* »³² (2004 : 36). Enfin, comme le prouve l'enquête beyrouthine, les sept critères qualifiant le secteur informel peuvent être aisément invalidés lorsque l'on analyse les conditions d'accès au logement et au marché du travail pour les migrants, et le fonctionnement du dispositif commercial ethnique.

Mais si l'entrée sectorielle est largement invalidée, l'entrée par l'informalité n'en demeure pas moins pertinente pour interroger autrement les rapports entre inégalités, citoyenneté, pouvoir et État (LAUTIER *et al.* 1991 : 6). La référence à l'État est donc centrale et je rejoins B. Lautier, C. de Miras et A. Morice lorsqu'ils affirment que contrairement à la perspective libérale « *l'informalité apparaît comme une condition d'existence de l'État, et non comme sa négation* » (*Ibid.* : 10). Parler d'informalité, avec tout ce que ce terme peut induire comme confusions, c'est *in fine* interroger la nature de l'État et de ses pratiques, qui produisent également de la confusion. Autrement dit, c'est tenter de comprendre pourquoi les autorités publiques et leurs représentants génèrent de l'informalité en instituant des lois qu'ils ne peuvent et/ou ne veulent appliquer ou qui vont dans le sens d'une plus grande déréglementation/dérégulation, et pas seulement de savoir s'il y a trop d'État ou pas assez (DE MIRAS 1991 : 80, LAUTIER 1991 : 24). Certes l'informalité peut être

³¹ Qui s'inscrit alors à partir des années 1970 et 1980 dans le contexte libéral étasunien et britannique inspiré notamment par les théories de Milton Friedman, la crise de l'économie fordiste et la remise en cause de l'État providence.

³² Traduction personnelle

synonyme et symptomatique d'une perte de légitimité de l'État, d'une inadaptation de ses pratiques, mais elle peut aussi résulter d'une volonté politique de ne pas réduire les inégalités sociales et de ne pas agir en faveur de plus de cohésion (DE MIRAS 1991 : 136-138). En ce sens, parler d'informalité est éminemment politique puisqu'elle peut être un outil utilisé par les institutions publiques pour entretenir un système d'exclusion.

Incidentement, dans une démarche legaliste, pourquoi employer le terme *informel* et pas *irrégulier*, *officieux* ou encore *illégal*, justement en référence à la loi ? En langue arabe deux expressions synonymes sont utilisées indifféremment et regroupent ces quatre items : « *ghere char'i* » et « *ghere rasmi* », littéralement « non légal » et « non officiel ». Par analogie, informalité, qui n'a pas de traduction ni de définition spécifiques, s'établit en opposition au pouvoir légal, officiel, formel, c'est-à-dire l'État. Cette entité supérieure, ses lois et ses représentants auquel font systématiquement et explicitement référence mes interlocuteurs – migrants, propriétaires de logements, autorités des camps et groupements, commerçants – lorsqu'ils qualifient leurs activités de « *ghere char'i* » ou « *ghere rasmi* ». Des termes qu'ils n'utilisent en revanche jamais pour qualifier les quartiers dans lesquels ils résident et/ou travaillent, leur préférant ceux de « *mantika cha'bia* », secteur populaire, ou « *mantika fakira* », secteur pauvre. Et puis l'État n'est jamais absent des modes de production et de transaction, ni des revendications locales pour plus de justice et de reconnaissance. Par ses interventions ponctuelles *via* les autorités policières et leurs pratiques corruptives, ou par des formes de collaboration directes et formelles avec les autorités officieuses, l'État participe activement aux arrangements avec les lois qu'il fabrique. Est-il pour autant illégal ou irrégulier ?

Enfin, ramener la problématique de l'informalité à l'échelle urbaine signifie interroger les conséquences des politiques publiques dans la production de la ville capitaliste et des inégalités géographiques qui en découlent (ROY 2004). Aussi, parler de marge et de pauvreté urbaine rime bien souvent avec quartier informel. Abordée d'un point de vue systémique, cette échelle nous renvoie donc aux conditions « *de*

transactions qui connectent entre eux les différents économies et espaces »³³ (ROY 2005 : 148) de la ville et les rapports ambivalents qu'entretiennent réciproquement les marges informelles et leurs habitants avec l'État et ses représentants (BAYAT 2004, SIERRA et TADIE 2008).

Il s'agit de comprendre l'articulation entre informalité et marginalité à différentes échelles, entre le subi et le choisi, notamment quand une majorité de la population réside dans ces espaces de relégation, à l'écart des politiques de planification et d'intégration (YIFTACHEL 2009). De la sorte, comment fonctionnent les marges urbaines où l'action régulatrice et normée de l'État ne s'applique pas, sinon très partiellement et aléatoirement, et se voit alors comblée, avec le consentement tacite ou actif de ce dernier, par d'autres acteurs, avec des règles et des modes de régulation dont la logique n'est finalement pas si éloignée de celles de l'État lui-même ? Tout aussi politique, cela revient *in fine* à interroger la place et le rôle qu'occupent ces marges, en tant qu'espace de « non-droit », d'un point de vue formel, pour des populations sans droits³⁴. Et *in extenso* cela permet d'éclairer le mode de production de la ville et de reproduction de ses inégalités en l'absence d'une politique intégrative pour les plus pauvres – dont les déplacés, les réfugiés et les migrants.

I.2.1.b – Définir la notion de marge urbaine

Communément, la notion de marge est synonyme de bordure, de limite, d'écart à la norme, d'une mise à distance du centre (BRUNET *et al.* 1993a : 320). Périphérie et « négatif du monde », la marge est assimilée à un espace insécurisé aux portes duquel le pouvoir officiel et ses lois s'arrêtent, laissant place à l'anomie voire à l'immoral, à l'informel et à l'illicite (BRUNET *et al.* 1993b : 35, HOUSSAY-HOLZSHUCH 2006). Partant, alimentées par les travaux de R. Park et l'École de Chicago (MORELLE et LAUMONIER 2006), les représentations de la marge urbaine se confondent bien souvent avec celles du ghetto, espace de pauvreté, de l'entre-soi, du danger, territoire

³³ Traduction personnelle

³⁴ Pour une articulation entre planification urbaine, informalité et état d'exception, lire l'article d'Ananya Roy « Urban Informality: Toward an Epistemology of Planning » (2005)

fermé, séparé et opposé au reste de la ville majoritaire et légitime. Toute une approche et tout un imaginaire qui sont aujourd'hui largement remis en cause et déconstruits par des travaux portant sur les métropoles du Nord et du Sud et leurs marges éclairées sous l'angle de leur urbanité³⁵.

« Il n'est plus besoin de rappeler que les marges ne sont pas forcément spatialement périphériques, que du fait de la diversité des organisations spatiales urbaines, mais aussi de leur constante transformation, la marge peut-être spatialement au centre ou en périphérie. De même l'idée de communautés homogènes, socialement marginales et clairement localisées, est trompeuse : l'homogénéité est rare et disparaît quand on réduit la focale. » (GERVAIS-LAMBONY 2014 : 12) C'est en se détournant d'une vision classique, géo-centrée (HUGON 2006), « fixiste » (GERVAIS-LAMBONY 2014 : 12) et « homogénéisante » (FLORIN et SEMMOUD 2014 : 23), et en optant pour une « perspective processuelle » (GERVAIS-LAMBONY 2014 : 12) et micro qu'il devient possible de s'affranchir des *a priori* stigmatisant et déterministes, basés sur la confusion entre marginalités spatiale et sociale, et aboutissant à une compréhension tronquée de la réalité composite des marges urbaines.

À partir des théories d'Henri Lefebvre (2000) et d'une posture critique, les marges urbaines sont désormais présentées comme le résultat d'une production sociale et politique. Découlant des travaux de Michel de Certeau (1990), les habitants sont quant à eux présentés comme des acteurs doués de compétences ordinaires et citadines.

Dorénavant les marges ne doivent plus être considérées comme des excroissances pathologiques de l'organisme urbain biologisé (LEFEBVRE 2000 : 316-317), des entités minoritaires, fermées, déconnectées du reste de la ville et du monde. Au contraire, étudier les marges urbaines signifie s'intéresser à des lieux ouverts,

³⁵ Lire pour cela AGIER 1999 et 2013a, BABY-COLLIN 2000, BUIRE 2011, BERRY-CHIKHAOUI et DEBOULET (*dir.*) 2000, DORAÏ et PUIG (*dir.*) 2012, DORIER-APPRILL et GERSVAIS-LAMBONY (*dir.*) 2007, Revue *Autrepart* 2008, Revue *Tiers-Monde* 2006, SEMMOUD et FLORIN (*dir.*) 2014, WACQUANT 2006 entre autres.

fluides et connectés³⁶, et dans un grand nombre de pays du Sud à une majorité de la population – classes pauvre et moyenne –, à son mode de vie, à ses mobilités, à ses modes d'action. « Espaces incertains » certes, mais aussi de coprésence qui participent à « l'invention de la ville » (AGIER 1999).

C'est également s'intéresser aux résistances que les habitants sont susceptibles d'opposer aux politiques urbaines en contexte néolibéral (BERRY-CHIKHAOUI *et al.* 2007, FLORIN et SEMMOUD 2014) quand les marges ne constituent au mieux que des « espaces-réserve » (BENACH et TELLO 2014) pour des projets immobiliers en devenir. Officiellement non tolérées, voire combattues par les autorités qui redoutent leurs revendications en faveur de plus de « droit à la ville » – à des espaces publics, au logement, à la salubrité, à la scolarisation, au travail, à l'eau, à l'électricité, à la sécurité –, les marges contribuent parallèlement au (bon) fonctionnement du système urbain parce qu'à la fois espaces d'insertion – « sas » pour Colette Pétonnet (1979) – et espace de désamorçage des tensions sociales à défaut d'une réelle politique équitable et démocratique. Les marges et les institutions publiques négocient, générant un système de relations ambivalent où s'enchevêtrent négation et légitimation réciproques ³⁷. Plus qu'une simple opposition, il s'agit de composition, « d'arrangement entre les différentes échelles et les différentes sphères de pouvoir » (LEGROS 2014 : 271).

Subséquent, il est nécessaire de ne pas négliger le rôle du pouvoir dominant, ses normes et ses pratiques, parfois contradictoires, qui crée *de facto* la marge et l'entretient. En outre, sans tomber dans le déterminisme spatial, une analyse de l'espace comme outil de mise à l'écart et de perpétuation des conditions d'assignation et de ségrégation est incontournable (HARVEY 2009 : 34-35). Des « effets de lieu » (BOURDIEU 1993) oui, mais à relativiser au regard du temps et des temporalités qui les animent (LEFEBVRE 2009 : 93). Enfin, malgré la diversité sociale et ethnique, les inégalités, la pauvreté voire l'extrême précarité, restent fondamentales dans la fabrication de la marginalité sociale et politique.

³⁶ Voir chapitre 3

³⁷ Lire à cet égard le rapport de l'AFD intitulé « *Quartiers informels d'un monde arabe en transition. Réflexions et perspectives pour l'action urbaine* » (BARTHEL et JAGLIN (dir.) 2013).

À la différence d'une opposition haut/bas et centre/périphérie, je privilégie donc davantage une perspective imbriquée où « *marginalité et déviance peuvent être non seulement produites par le groupe dominant instigateur de normes, mais aussi intégrées au sein d'un système économique et social, constitutives de son existence, et nécessaires à son bon fonctionnement. Le système intégrateur n'empêche pas pour autant que le déni de citoyenneté, et par là de citoyenneté, fasse aussi partie du statut des « marginaux».* » (BABY-COLLIN *et al.* 2007 : 152). J'adhère ainsi à la définition d'Alexis Serra et Jérôme Tadié pour qui la marge urbaine est avant tout une « *situation de mise à l'écart issue d'une représentation officielle et majoritaire, intégrée par les acteurs urbains dominants (...). Les marges s'établissent dans une relation – voire une tension – parfois dichotomique, entre formel et informel, pouvoirs et contre-pouvoirs, entre reconnaissance et déni. Mais plus que des systèmes binaires, elles traduisent des chevauchements de compétences et d'exercices de pouvoirs.* » (SERRA et TADIE 2008 : 3)

Dans le contexte du libéralisme et de l'urbanisme de projet, porter son regard sur les marges et donner la parole à leurs habitants, quartiers et acteurs dans/de la ville, offre l'opportunité d'aborder et de comprendre le système urbain dans sa globalité grâce à une approche plus dialectique. Contrastant avec cet « espace conçu » des urbanistes et des politiques urbaines (LEFEBVRE 2000 : 48), la prise en compte des « symboles » et des représentations, l'« espace vécu », des « pratiques, des compétences et des performances » spatiales quotidiennes par une approche empirique, autrement dit l'« espace perçu », s'avère indispensable (*Ibid.*). Cette tension dialectique entre les trois composantes de l'espace signifie qu'« *il n'y a donc pas d'un côté l'espace global (conçu) et de l'autre l'espace fragmenté (vécu) comme il peut y avoir ici un verre intact et là un verre ou un miroir brisé. L'espace « est » à la fois total et cassé, global et fracturé. De même qu'il est à la fois conçu, perçu, vécu. La contradiction « centre-périphérie » résulte de la contradiction « globalité-parcelles ».* » (*Ibid.* : 411) Dans cette globalité fracturée, la marge peut elle aussi être une centralité selon le point de vue adopté, avec ses représentations, ses pouvoirs, ses divisions, ses sociabilités et ses opportunités.

Toutefois, Olivier Legros nous met en garde contre trois risques inhérents à cette démarche : 1) celui de minorer le rôle des acteurs publics et de leurs contradictions au profit des seuls acteurs privés et de leur apparente cohérence (2014 : 271) ; 2) à l'image des *critical urban studies* celui de ne voir les habitants que comme des résistants³⁸, et d'oublier qu'ils « s'adaptent » aux transformations induites par les politiques urbaines néolibérales (*Ibid.* : 272) ; 3) celui d'oublier que les marges ne sont pas « des données, mais des constructions intellectuelles, des catégories d'analyse inventées par les chercheurs, à commencer par ceux qui, parmi ces derniers, sont attentifs à la production des inégalités sociales. » (*Ibid.* : 275)

II – Un terrain au « fil de l'eau ». Réflexivité, méthode et engagement

Il m'importe tout d'abord de souligner l'importance que revêt le terrain dans la construction de cette thèse. En effet, l'objectif de ce travail vise à rendre compte des enjeux inhérents à une géographie des marges géographiques de la capitale libanaise. Cet objectif ne peut être atteint sans une immersion et un engagement dans le quotidien de ces espaces, d'une observation des dynamiques qui s'y déploient, et d'un échange avec les différents acteurs qui les façonnent. Toutefois, cette démarche empirique n'est pas sans écueil. Entreprendre un exercice d'objectivation permet dans une certaine mesure de replacer ma démarche dans un débat trans-disciplinaire ancien et actuel³⁹ qui admet la nécessité d'une déconstruction du terrain.

Mon ambition n'est certes pas d'appréhender ici le terrain comme un objet d'étude⁴⁰. En revanche, cette mise en perspective de ma démarche personnelle et

³⁸ Pour des débats sur la géographie critique et les *critical urban studies*, lire notamment le dossier *Penser la ville avec Marx ?* (2011) de la revue en ligne *Métropolitiques* dont la « Ville, capitalisme et souffrances. Quelques repères sur le renouvellement de la théorie urbaine critique » (PATTARONI et BOUDREAU 2011) et « La critique urbaine, une discipline fondamentale » (BRENNER *et al.* 2011).

³⁹ À ce propos, lire les revues *Hérodote* 1977, *L'Information géographique* 2010, *Annales de géographie* 2012, *Interrogations ?* 2014, mais également AMIRAUX et CEFÄÏ 2002, COPANS et SINGLY 2011, NAUDIER et SIMONET (*dir.*) 2011, entre autres.

⁴⁰ Lire pour cela la thèse de Yann Calbérac intitulée *Terrains de géographes, géographes de terrain. Communauté et imaginaire disciplinaires au miroir des pratiques de terrain des géographes français du XXe siècle* (2010).

méthodologique est susceptible de répondre à un certain nombre de critiques jugeant que tout travail qui n'est pas basé sur un corpus de données quantitatives et un traitement analytique systématique à visée nomothétique relève finalement d'une simple expertise. Et *in extenso*, que tout engagement personnel auprès des sujets de l'enquête ne peut produire qu'une réflexion biaisée. Or, comme le rappelle Michel Agier, « *l'engagement n'est pas par principe incompatible avec la critique et la liberté de penser (...). D'ailleurs, si la question de la liberté d'enquêter est devenue ces dernières années un thème important dans la science sociale, c'est bien parce que la liberté de penser – et de produire une connaissance libre de toute compromission – ne doit en rien céder à la nécessaire implication du chercheur sur son « terrain* ». » (AGIER 2013b : 135)

II.1 – Le terrain, objet de réflexions et démarche réflexive

Durant mes deux années de Master au sein du Pôle de géographie de l'Université de Provence⁴¹ (2008-2010), le second semestre a été consacré à un travail d'enquête aboutissant à la rédaction d'un mémoire. Au sein de cette institution, le principe même du terrain, cette « coutume du géographe » selon les mots de Renée Rochefort qui doit « *voyager, voir, interroger... [s'accommoder] du rythme [que l'on] conçoit ralenti (...) afin d'aller sur place* » (ROCHEFORT 1961 : 5), n'est en aucune manière remis en question ; il constitue un critère *sine qua none* de l'apprentissage de la science géographique. J'ai gardé de cette formation universitaire une déformation professionnelle évidente : considérer le terrain comme un moment privilégié et indispensable pour mener à bien une recherche en géographie.

Lors du Master, j'ai entrepris des enquêtes monographiques sur la population éthiopienne à Beyrouth. Le sujet de la thèse se place dans la continuité des travaux empiriques et le terrain n'implique pas la découverte d'une ville, d'acteurs et de problématiques totalement inconnues. Par conséquent, il est justement indispensable de prendre de la distance avec cette première expérience beyrouthine pour tenter de

⁴¹ Aujourd'hui Aix-Marseille Université

renouveler mon approche sur les enjeux de la migration internationale de travailleurs pauvres et de leur insertion dans la ville. Mais les objectifs à atteindre et la méthodologie à mettre en œuvre ont nécessité un travail de réflexion en amont, avec l'impératif de s'adapter aux réalités changeantes, aux opportunités et aux contraintes multiples, à la fois d'ordres social, politique, institutionnel voire sécuritaire.

Se positionner dans le champ de la géographie sociale et radicale implique inévitablement un engagement personnel et politique. Autrement dit, cela signifie « (...) *analyser la société en fonction de valeurs voire de postures éthiques comme l'équité, l'égalité, la justice ou la liberté.* » (ALDHUY 2006 : 44) Dès lors, cette approche en appelle de surcroît à interroger la méthodologie et le regard porté par l'enquêtant sur une situation caractérisée à la fois par les inégalités géographiques, les rapports de domination ethnique, sociale, sexuelle et culturelle entre les acteurs impliqués, l'imbrication de ces rapports d'autorités et de pouvoir, l'enchevêtrement des échelles et des enjeux. Cet engagement explicite assume le fait que la récolte des données et l'élaboration du savoir sont inévitablement situées. En tant que personne, que citoyen, le chercheur ne peut faire preuve de neutralité (ZINN 2006) puisqu'il ne peut pas non plus faire abstraction de ses origines sociales et spatiales dans le cadre de la recherche ni auprès de ses interlocuteurs.

En effet, alors que la majorité de mes interlocuteurs sont des migrantes, des réfugiés palestiniens, être un homme, blanc, d'origine sociale bourgeoise, de nationalité libanaise, et par ailleurs un universitaire français, entraîne un certain nombre de défis, de contradictions, plus ou moins prévisibles. « *Mais le terrain n'existe pas sans l'individu qui l'observe. (...) [À] peine perçu, il est déjà construit, façonné, délimité, théorisé... (...). [Le] terrain n'est ni vierge, ni pur.* » (VIEILLARD-BARON 2006 : 133 et 141)

Enfin, étudier la place des migrants à Beyrouth signifie appréhender les migrations internationales dans l'espace d'arrivée, autrement dit analyser le mouvement migratoire dans sa phase apparemment la plus immobile (BRACHET 2012). Étudier le quotidien d'une ville et celui des acteurs de/dans la ville n'est donc

rendu possible que par une immersion et des observations longues, répétées et immobiles, permettant de vivre et de se confronter aux réalités beyrouthines, et d'aborder la place des étrangers dans leur immobilité migratoire (temporaire) et leurs mobilités citadines.

La méthodologie découle logiquement de ce contexte de terrain « sensible » (LASSAILLY-JACOB et LEGOUX 2012). Elle s'est construite par la combinaison de temps longs et de temps courts, l'établissement de « régimes de confiance » (ROULLEAU-BERGER 2012 : 15) avec les différents acteurs – migrants réguliers et irréguliers, commerçants formels et informels, autorités officielles et officieuses – pour mener à bien les observations et les entretiens. Elle a impliqué de faire certains choix au détriment d'autres jugés risqués pour la bonne marche de l'enquête.

II.1.1 – Le préambule

Les dynamiques qui structurent les migrations internationales au Liban et les modalités d'installation des migrants dans les espaces beyrouthins impliquent une grande instabilité, et nécessitent *de facto* un réajustement permanent de l'analyse des enjeux géographiques en cours. Cela souligne encore davantage l'importance d'un travail d'immersion afin d'établir et d'entretenir des relations de confiance fragiles.

J'ai ainsi privilégié une démarche d'enquête sur le temps long, alternant entre continuité – un séjour de onze mois entre janvier et décembre 2012 –, et des séjours répétés d'une durée de deux à cinq semaines – en 2011, 2013, 2014 et 2015 – qui ont constitué autant d'occasions de revenir dans mon pays d'origine que de retourner sur les lieux de l'enquête, et d'y retrouver (ou non) les différents protagonistes. Les informations accumulées sont donc à la fois le fruit d'une observation fragmentaire et continue, d'une démarche scientifique mais également d'une vie citadine ordinaire, parfois loin des marges de la capitale. Cela m'a permis de suivre, de tracer et de retracer des trajectoires, de compléter des portraits, et d'assister à la transformation progressive et parfois brutale des lieux étudiés.

En l'état, il est nécessaire de rappeler qu'il n'existe aucune données quantitatives fiables et/ou précises au Liban concernant des dynamiques migratoires sur lesquelles il est vraiment possible de s'appuyer. Elles font défaut pour différentes raisons : d'une part les autorités libanaises ne divulguent que difficilement et partiellement les chiffres⁴² qu'elles ont en leur possession ; d'autre part, travailler sur le quotidien des migrants dans les quartiers informels de la capitale signifie étudier des réalités qui échappent à toute forme de recensement statistique exhaustif.

Parallèlement, entre le dernier terrain de Master et le début de la thèse, l'année 2010 constitue une année charnière. Dans un premier temps, on assiste à l'émergence de groupes associatifs et militants dans le paysage socio-politique beyrouthin qui contribuent à médiatiser les mauvaises conditions de vie et de travail des migrants. Dans un second temps, c'est la transformation permanente des flux migratoires vers le Liban avec d'une part l'arrivée croissante de travailleurs bangladais qui complexifient davantage le paysage géographique de la capitale⁴³. Leur présence s'est traduite notamment par la naissance du marché bangladais de Sabra et leur installation dans les camps et les groupements palestiniens en un laps de temps relativement court⁴⁴. D'autre part, l'afflux des réfugiés syriens à partir de 2012 a eu un impact majeur sur les quartiers étudiés. Le temps long de l'enquête m'a donc permis d'observer ces mouvements et les enjeux inhérents⁴⁵.

De la sorte, le premier terrain en mars 2011 a été l'occasion de prendre contact avec différents acteurs associatifs et militants impliqués dans la défense des droits des travailleurs migrants et des femmes au Liban. C'est également pendant ce séjour que

⁴² Les statistiques démographiques représentent un enjeu politique que les autorités libanaises manient avec prudence. À cet égard, aucun recensement officiel de la population n'a été effectué au Liban depuis 1932, évitant ainsi de reposer l'équilibre politique et institutionnel entre les différentes communautés confessionnelles. Qui plus est, les données officielles ne tiennent pas compte de tout l'aspect informel de l'économie. Dans le cadre de mes recherches, les informations demandées auprès de la Sûreté Générale, de l'Unrwa et de la Municipalité de Bourj Hammoud ont toujours été suivies d'une fin de non-recevoir ou bien de la transmission d'informations fragmentaires et/ou fausses. Soutenue par l'Union Européenne, l'Administration Centrale des Statistiques, institution officielle, commence cependant à divulguer des données chiffrées fiables.

⁴³ Voir les données obtenues auprès de l'ACS en annexe et le chapitre 2.

⁴⁴ Voir chapitres 5 et 6.

⁴⁵ Moins de 130 000 en décembre 2012, en avril 2015 l'UNHCR dénombre près d'1,2 millions de réfugiés syriens enregistrés au Liban. Ces chiffres n'incluent pas l'ensemble des Syriens présents mais non déclarés, estimés à environ 500 000 personnes.

j'ai pris connaissance, par hasard, de la présence des migrants non arabes dans les camps palestiniens de Beyrouth et que j'ai rencontré Abu Mohamed qui devient mon contact dans le camp Mar Elias.

Le projet de thèse initialement envisagé portait sur un terrain comparatif entre différentes métropoles méditerranéennes où je souhaitais conduire une réflexion sur la domesticité internationale, le transnationalisme et la question du genre. Or découvrir que des migrants résident à Mar Elias a infléchi cette première orientation. De fait, les réalités migratoires beyrouthines sont à la fois complexes et en constante évolution. Et en comparaison avec mes terrains précédents, la question des inégalités au quotidien dans une métropole arabe me paraît plus pertinente. Qui plus est, au regard de ces enjeux, le terrain entrepris jusqu'alors dans le cadre du Master s'avère insuffisant. L'insertion et l'inscription des migrants dans la ville, les transformations qu'elles initient et qu'elles révèlent doivent faire l'objet d'un travail approfondi auquel correspond justement l'exercice de la thèse. Avec une immersion d'autant plus indispensable que la prise en compte des espaces palestiniens dans mon étude induit un travail d'enquête *ex nihilo*.

II.1.2 – Quand l'enquête débute par la quête d'un logement...

Pendant l'année 2012, je réside dans le quartier de J'itawi, à proximité du quartier de Karm al-Zeitoun et de la Municipalité de Bourj Hammoud⁴⁶. Alors qu'initialement je souhaite habiter à Bourj Hammoud pour être au cœur du terrain, on m'en dissuade : vétusté des logements, rationnement croissant et irrégulier de l'eau et de l'électricité publiques, environnement soi-disant hostile. La pauvreté, les heurts entre résidents libanais et syriens – arabes et kurdes –, ainsi que la tension croissante en lien avec la guerre en Syrie et l'arrivée des réfugiés ont participé à alimenter cette image d'une banlieue populaire mais dangereuse.

Je trouve alors un appartement à J'itawi, quartier résidentiel socialement mixte

⁴⁶ Voir carte de situation en introduction

situé à l'est de la ville où les réfugiés de Syrie et les migrants sont présents tous les jours en tant que résidents du quartier, circulant entre leur logement, leur travail et les commerces de la rue Saint Louis. Ils sont également présents dans le cadre de leur travail – domestiques, chiffonniers, agents d'entretiens, employés dans les supermarchés, épiciers, pompistes.

La recherche d'un appartement à Beyrouth a été l'occasion de saisir les premiers enjeux de l'habiter, les liens entre conditions d'accès au logement et catégorisations ethniques. Elle a également révélé l'augmentation exorbitante des prix des loyers, les demandes abusives de garanties financières et les discriminations sous-entendues ou parfois assumées de la part des propriétaires – pas de musulmans, pas de Syriens ni de *sirlankiyeh*⁴⁷. D'origine libanaise mais chercheur rattaché à une institution française, l'accès au logement en a été dès lors facilité dans un secteur où les bailleurs tentent d'attirer les ressortissants européens et nord-américains – étudiants, cadres, employés des ONG – qu'ils considèrent comme apolitiques, respectables et solvables.

II.1.3 – Et continue dans le déplacement

Je me déplace à pieds depuis J'itawi pour me rendre dans les quartiers de Karm al-Zeitoun, Nab'a, Dora, Bourj Hammoud, et en transports en commun pour aller à Sabra et au camp Mar Elias. Des modes de circulation qui donnent le temps d'observer Beyrouth, ses pratiques, ses paysages et ses lignes de fractures. Je privilégie donc ces modes de déplacement lents, individuels ou collectifs, une lenteur que Milton Santos considère comme la seule à même de saisir la complexité de l'espace urbanisé. Il écrit ainsi : « *Ceux qui ont la vitesse et peuvent parcourir la ville en tous sens, finissent par voir peu de choses de la ville et du monde, car ils sont victimes de leur convivance avec les images – bien souvent des images préfabriquées – qui leur procurent un confort qu'ils ne veulent pas perdre. Les hommes « lents », pour qui ces images sont des mirages, ne peuvent rester longtemps en phase avec cet imaginaire pervers qu'ils*

⁴⁷ Le stéréotype de la Sri Lankaise ou *sirlankiyeh* signifie au Liban l'ensemble des migrantes originaires d'Asie du Sud-Est et d'Afrique. Dans le même registre, il est aussi communément admis que les *souriyine* ou Syriens sont les ouvriers employés pour des tâches journalières et maintenant, dans le contexte de la guerre, ils représentent la figure du réfugié indésirable.

finissent par démasquer. » (SANTOS 1997 : 231)

Tandis qu'une grande majorité des Libanais consacrent une large partie de leur vie à la pratique de la voiture, objet nécessaire à l'ostentation sociale et à la mise à distance spatiale, les migrants marchent ou utilisent les réseaux des transports en commun, chaotiques et parfois vétustes, de « vans » et de « services »⁴⁸. L'espace-temps du déplacement est d'ailleurs fréquemment cité par les migrants comme un exemple de la difficulté d'être étranger et de se mouvoir dans les rues de Beyrouth.

« *Acte social [a priori] ordinaire* » (THOMAS 2007 : 20), se déplacer en ville ne relève pas moins d'une épreuve spatiale largement conditionnée par un panel de « *codes implicites [et explicites] de la vie sociale* » (*ibid.* : 18) révélés par les modalités distinctes d'usage des espaces selon les individus. Et à la différence de la vision quelque peu romantique de M. Santos (1997), je ne pense pas que la lenteur soit l'apanage du dominant, à moins qu'il ne décide volontairement de ralentir ; elle est plutôt un révélateur de la condition du dominé alors soumis à un régime de mobilité qui l'empêche d'accélérer et de s'arrêter.

Le déplacement offre un point de vue sur l'espace et constitue un indicateur géographique de la place d'un individu dans l'espace, de sa confrontation avec la ville – ce qu'elle lui autorise et ce qu'il s'autorise – et du fonctionnement de cette dernière, avec ses continuités et ses frontières. Car, *in fine*, « *les déambulations piétonnières de tout individu s'inscrivent dans les limites rarement transgressées de son habitus ; l'acte de marcher est au système spatial ce que la parole est à la langue : une procédure d'énonciation* » (DI MEO 1999 cité par SECHET et VESCHAMBRE 2006 : 13). D'après Michel de Certeau, c'est un « *espace d'énonciation* », autrement dit la marche dépend d'« *un ordre spatial [qui] organise [et expose] un ensemble de possibilités (...) et*

⁴⁸ Les « services » sont un système de taxis collectifs dont le prix de la course varie selon la distance du parcours et parfois selon le nombre de passagers embarqué. Un « service » est une unité forfaitaire fixe (2000 L.L. / 1 euro en 2012) qui peut doubler si le chauffeur juge la distance de la course demandée trop grande et/ou le nombre de passagers insuffisant. Un trajet en van dans les limites de Beyrouth Municipale vaut 1000 L.L. / 0,5 euros en 2012. Ces prix fluctuent régulièrement selon les prix de l'essence et donnent fréquemment lieu à des disputes entre conducteurs et passagers tentant de négocier la course.

d'interdictions (...). » (1990 : 147-149).

Résider et me déplacer à Beyrouth consiste donc à être dans la posture du citoyen-chercheur qui à la fois vit et observe la ville, ses espaces, ses habitants, leur place et leurs mouvements comme autant de « citoyens ordinaires »⁴⁹ (BERRY-CHIKHAOUI et DEBOULET 2000 : 12) qui participent à faire Beyrouth au quotidien.

II.1.4 – Un terrain multi-sites

Contrairement à mes terrains précédents, il m'a été possible de m'appuyer sur un réseau associatif militant de soutien aux travailleurs étrangers jusqu'alors inexistant ou peu développé. J'ai assisté aux réunions d'Anti Racism Movement et rencontré les responsables du *Migrant Community Centre* (MCC)⁵⁰. C'est également un espace de réunion de collectifs qui se sont structurés depuis 2010 autour d'appartenances nationales et panafricaines. Ces réseaux m'ont été d'une grande aide et un vecteur efficace pour la prise de contact avec les migrants dans la banlieue Est où ils sont implantés. En revanche, il n'existe à ma connaissance aucune structure associative de soutien aux migrants dans les espaces palestiniens. Par conséquent, la mise en place de l'enquête multi-sites ne s'est pas déroulée de manière linéaire, la temporalité et le déroulement de l'enquête dans chaque site dépendant des modes et des prises de contact spécifiques à chaque lieu.

II.1.4.a – Vers une enquête multi-sites

En un sens, la découverte de la présence des migrants dans les espaces palestiniens a été le fruit du hasard. C'est en évoquant le sujet de mon travail en mars 2011 avec des amis beyrouthins que l'un d'eux a dit avoir entendu parler des migrants dans le camp Mar Elias. Puis, lorsque je suis revenu à Mar Elias en février 2012, j'ai

⁴⁹ Isabelle Berry-Chikhaoui et Agnès Deboulet définissent les citoyens ordinaires comme les individus qui ne sont pas « dotés d'attributions officielles dans le champ de la production de normes et d'artefacts urbains. » (2000 : 12)

⁵⁰ Centre coordonné par les migrants où le public accède gratuitement à Internet, à des cours dispensés bénévolement en collaboration avec l'association *Migrant Workers Task Force*

appris l'existence d'un marché bangladais à Sabra. En me rendant sur le marché, j'ai fait la connaissance de Salim, le pionnier des commerçants bangladais. C'est à partir de cette rencontre que j'ai réalisé l'importance nouvellement acquise par le quartier de Sabra pour la migration bangladaise.

On voit à travers cet exemple comment le terrain, même s'il est réfléchi et élaboré en amont, est susceptible de se construire et de se transformer au gré des vicissitudes d'une géographie empirique qui laisse une place à l'aléatoire. C'est pour Julien Brachet tout « *[l'intérêt] de ce type de première approche [qui] est de ne pas trop se laisser diriger par ses représentations a priori, de se donner la possibilité de travailler ailleurs que là où on l'avait implicitement prévu, de laisser émerger de nouvelles pistes de recherche (...)* » (BRACHET 2012 : 550). Néanmoins, il ne s'agit pas ici de considérer l'induction pour ce qu'elle n'est pas, c'est-à-dire une improvisation totale. À l'image du joueur de *free jazz*, Chloé Buire rappelle qu'« *[improviser], ce n'est pas seulement laisser libre cours à son imagination dans une spontanéité « naturelle ». En jazz, improviser requiert une grande maîtrise des codes musicaux. (...). [Le] chercheur approfondit son terrain à mesure qu'il maîtrise la grammaire de son champ de recherche.* » (BUIRE 2012 : 613-614)

Ce faisant, les géographies palestinienne et *de facto* bangladaise ont acquis une nouvelle dimension. Ce terrain multi-sites⁵¹ et multi-scalaire se complexifie encore davantage par la diversité des temporalités, des nationalités en présence, par l'accumulation des altérités en mobilité et en immobilité. Addition des sites enquêtés, superposition/imbrication des échelles et des enjeux, coprésence mondialisée, dynamiques migratoires et urbaines mouvantes voire chaotiques, au regard de cette complexité, toute prétention à mener une géographie exhaustive en est dès lors hypothéquée.

Dans ce contexte Laurence Roulleau-Berger propose la mise en place d'un

⁵¹ Pour une distinction entre une démarche « multi-sites » et une ethnographie multi-située telle que proposée par George E. Marcus, lire l'article de Julien Brachet « Géographie du mouvement, géographie en mouvement. La mobilité comme dimension du terrain dans l'étude des migrations » (2012), ou encore l'Habilitation à Diriger des Recherches de Virginie Baby-Collin sur une « géographie multi-située » (2014).

« cosmopolitisme méthodologique » dans lequel « [l]’espace conceptuel est relayé par un espace méthodologique où le [chercheur] pense une pluralité de temporalités, de lieux, de contextes, de situations dans la construction de dispositifs d’investigation des terrains pour accéder à la pluralité des récits de sociétés (...) » (ROULLEAU-BERGER 2012 : 15). Je la rejoins pleinement pour mener à bien une géographie urbaine et migratoire. Un travail qui, à travers la voix des acteurs, est susceptible de renouveler le prisme d’analyse des structures et des dynamiques métropolitaines à l’œuvre dans la capitale libanaise.

II.1.4.b – De la comparaison au croisement

Dans le contexte beyrouthin, espaces arméniens et palestiniens constituent des ensembles géographiquement comparables hérités d’une histoire structurée par le temps long de l’exil, de l’organisation communautaire et de l’insertion progressive, chaotique et variable dans un tissu urbain et national. L’installation des migrants dans ces secteurs converge vers une internationalisation des marges urbaines à analyser en miroir malgré la diversité des enjeux et des acteurs.

À l’exception d’un article d’Agnès Deboulet et de Marie-Antoinette Hily (2009), ces réalités des marges beyrouthines ont jusqu’à présent été abordées à partir de sites spécifiques : soit dans les quartiers de la banlieue Est (DAHDAH 2012, HILY 2012, BERTHOMIERE et HILY 2006), soit à Jnah, un quartier spontané du Sud de Beyrouth (DEBOULET 2012). Concernant les migrants non arabes dans les espaces palestiniens, à ma connaissance seuls Kamel Dorai (2010), Mona Fawaz et Isabelle Peillen (2003) ont évoqué leur présence à Mar Elias et Sabra. Par conséquent, aucun travail multi-sites et synchronique n’a été mené.

Il ne s’agit pas ici de « comparer l’incomparable » (DETIENNE 2000), mais plutôt de mettre en miroir des situations à bien des égards comparables, malgré les spécificités locales. En outre, cette enquête n’a pas pour objectif une comparaison de principe qui « se borne (...) à explorer terme à terme les différences et similitudes entre

les cas étudiés, pas plus qu'elle ne réside dans la mise en évidence de l'infinie diversité des configurations possibles (...)» (DE VERDALLE, VIGOUR ET LE THOMAS 2012 : 6). À partir d'une enquête empirique et de réflexions thématiques, en optant pour une entrée par les acteurs, les espaces et leurs transformations, il s'agit plutôt de « dégager des régularités sociales tout en faisant émerger la singularité des cas étudiés. » (Ibid. : 13) Et montrer de manière concomitante que les singularités n'ont finalement rien d'exceptionnel.

Partant, à l'exercice strict de la comparaison je préfère davantage la méthode du croisement telle qu'elle est proposée par Antoine Fleury : *« Il s'agit tout d'abord de travailler sur un « point d'intersection ». À la base du croisement, il y a le refus de considérer les entités pour elles-mêmes, au profit d'une approche multidimensionnelle (...). Croiser, c'est également entrelacer, c'est à dire croiser à plusieurs reprises, selon des temporalités éventuellement différentes. (...) Plutôt qu'un modèle analytique, qui reviendrait à figer les choses, le croisement offre donc la possibilité d'appréhender la complexité et le changement. » (FLEURY 2008 : 2)*

Pour ce faire, un protocole d'enquête commun a été conçu, basé sur l'observation des lieux et les entretiens avec les acteurs au rôle parfois équivalent, tendant vers une plus grande homogénéité possible dans l'analyse et sa restitution. Cependant, cette démarche ne vise pas une symétrie stricte. Et même si elle avait été envisagée, elle n'aurait pu gommer les contrastes parfois marqués entre les situations étudiées, ce qui peut commencer par les modalités de déroulement de l'enquête : s'insérer plus ou moins aisément dans un lieu, comprendre les enjeux de pouvoir et les jeux de rôle, prendre contact avec les acteurs identifiés et être en mesure ou non de dialoguer avec eux.

Conséquence de ces réalités croisées, mon approche a été à la fois similaire et adaptée. En effet, mes recherches portent sur des situations d'inégalités criantes et généralement d'informalité dans des espaces urbains paupérisés. Obtenir la confiance des migrants, celle des commerçants et des responsables locaux a donc nécessité le temps long d'un séjour de près d'un an ininterrompu. Elle a requis également des

moments d'absence pour une prise de recul sur les réalités observées, ainsi que des allers retours plus ou moins réguliers pour réitérer des entretiens avec les mêmes interlocuteurs en vue d'obtenir des informations potentiellement différentes concernant un même sujet. Enfin, j'ai dû affronter de nombreux refus, parfois de la part des migrants, des commerçants, mais aussi des institutions officielles qui n'ont pas donné suite à mes demandes d'entretien.

Dans ce contexte, la méthodologie s'est souvent « bricolée au fil de l'eau » (PETIT 2010) plus qu'elle n'a été élaborée au préalable. Elle a eu également pour but de ne jamais compromettre mes interlocuteurs, ni l'objectif scientifique de ce travail. La recherche de l'information devient un exercice d'équilibre qui implique l'engagement politique et éthique du chercheur, sa curiosité et parfois ses propres émotions (CEFAÏ et AMIRAUX 2002) face à des situations d'humiliation, de désarroi et de pauvreté. Mais tenter de comprendre et d'analyser les enjeux sociaux, économiques et politiques, et leurs traductions spatiales, et d'en appréhender toute la complexité à travers les récits recueillis ne signifie pas non plus tenter de dépasser à tout prix ce que l'interlocuteur souhaite raconter ou divulguer.

II.1.5 – L'invisibilité relative et la citadinité schizophrénique

Observer et comprendre la vie des autres citoyens oblige irrémédiablement à des formes d'empathie et d'adaptation, d'immersion. Il ne s'agit pas de dissimulation, mais de transformer, dans le cadre de cette thèse, mes propres pratiques de la ville pour appréhender celles des migrants non arabes et leurs représentations. Ces transformations sont bien entendu partielles puisque, pour le dire naïvement, je ne suis pas eux. Elles se limitent à des expérimentations de temporalités, de spatialités et de sociabilités auxquelles je peux être convié – un repas, un anniversaire, une réunion, une manifestation –, sinon à de l'observation passive et distanciée. En effet, seul, dans « ma » citadinité beyrouthine, je n'aurais pas eu l'occasion de partager un repas népalais ou d'assister à un concert bangladais à Nab'a. Il ne me serait pas non plus venu à l'idée de me rendre à cinq heures du matin à Sabra afin d'y observer attentivement et durant de longues heures le quartier, le marché, les vendeurs, les

consommateurs, ou de parcourir Bourj Hammoud après vingt-deux heures pour analyser la géographie nocturne de ce secteur de l'agglomération. Mais les temporalités et les spatialités des migrants, et les rythmes spécifiques des différents quartiers sont telles que leur étude impose une adaptation de mes propres pratiques.

Ma présence dans les quartiers pauvres de Beyrouth a suscité des interrogations, notamment de la part de ma famille, voire de l'inquiétude dans le contexte d'insécurité qui règne dans la région et au Liban, et qui peut violemment se répercuter dans la ville⁵². Expliquer que ces espaces sont malgré tout passionnants, que je les vis et les pratique comme des secteurs tout aussi urbains, sinon plus, que les quartiers centraux chics et brillants, a provoqué une certaine perplexité, voire de l'incompréhension. Je ne souhaite pas minimiser les situations de pauvreté et de violence qui à l'évidence caractérisent les marges beyrouthines. Et ma posture peut bien sûr être perçue comme une sorte d'expérience exotique et arrogante pour une personne détachée des contextes dans lesquels elle ne fait finalement que passer. Somme toute, je me trouve dans une position ambiguë qu'il est inutile de nier.

Comment dès lors appréhender ces quartiers comme ordinaires, nécessitant une analyse renouvelée en-dehors des préjugés habituels qui mêlent déni d'humanité, peur ignorante, misérabilisme, sans tomber par ailleurs dans les travers d'un populisme et d'un romantisme savants qui ferait l'apologie des dominés et de la pauvreté (GRIGNON et PASSERON 1989 : 59) ? Pierre Bourdieu écrit alors : « *Il faut donc, plus que jamais, pratiquer la pensée para-doxale qui, dressée à la fois contre le bon sens et les bons sentiments, s'expose à apparaître aux bien-pensants des deux bords soit comme un parti pris, inspiré par le désir d'« épater le bourgeois », soit comme une forme d'indifférence insupportable à l'égard de la misère des plus démunis.* » (BOURDIEU 1993 : 249-250)

Ma vie beyrouthine oscille entre mes proches et amis que je retrouve dans le *mall ABC* d'Achrafieh, dans les bars de Gemmayzeh et de Hamra, ou au centre-ville,

⁵² Le climat sécuritaire peut en effet soudainement basculer, comme ce fut le cas à Sabra en mai 2012 quand l'apparition d'individus armés au coin des rues a laissé présager des futurs affrontements dans le quartier (ZARAKET 2012). Alors présent sur le marché, il m'a fallu donc partir au plus vite.

et le temps passé avec les migrants dans les marges de la ville où je suis devenu *in fine* un passant ordinaire, voire familial. Cette expérience urbaine située aux deux extrémités de l'échelle des inégalités constitue autant de ruptures et d'expérimentations de cette situation et de cette « pensée *para-doxale* » (*Ibid.*), une citadinité quasi schizophrénique à l'image de cette ville et de ses fragmentations. J'adhère ainsi aux propos de Daniel Céfaï et de Valérie Amiraux pour qui « [*c'est*] avec et contre soi qu'il faut se battre pour produire du savoir. Et l'acquisition d'un savoir va de pair avec une transformation de soi, des manières de percevoir les choses et de poser les problèmes. Elle requiert de se rendre disponible à d'autres formes de vie, de se plonger dans des univers pratiques et symboliques, rituels et institutionnels étrangers (...) » (CEFAÏ et AMIRAUX 2002 : 4). Un processus de confrontation, d'immersion et d'objectivation qui implique certes une réflexion sur la démarche même de l'enquête, mais également sur les outils mobilisés à cette fin.

II.2 – Observations, entretiens, images : « faire du terrain avec » ou l'enquête comme un engagement quotidien

Une fois la posture de l'inconnu dépassée, ma place en tant que citadin et chercheur s'est inévitablement mêlée à des relations amicales développées tout au long de l'enquête, et au-delà. En sorte que des discussions informelles sur des « banalités » ont pu être tout aussi enrichissantes que des entretiens formels effectués dans le cadre d'une mise en situation avec l'aide d'une grille de questions préétablies. Sortir de ce cadre organisé, qui était d'ailleurs le résultat d'échanges informels préalables, pouvait aussi avoir pour effet de mettre en confiance mes interlocuteurs alors susceptibles de divulguer spontanément des informations jusqu'alors occultées. Ce constat abonde dans le sens de mon choix initial de ne pas utiliser le dictaphone au cours des entretiens. Il aurait constitué un obstacle supplémentaire dans la construction de relations personnelles avec les différents interlocuteurs. Cette attitude vise aussi *in fine* à orienter le moins possible les échanges, réalisant finalement la part d'enjeux que je méconnaissais, et que je peux continuer à ignorer à cause de questions préparées qui ne laissent aucune place au spontané.

Le terrain progressant entre un travail actif de recherche et d'immersion, je me rends compte que mon objectif n'est pas de faire de la recherche sur les migrants à Beyrouth en posant un regard venu d'un haut objectivant. La difficulté du terrain, la méfiance et la place de mes interlocuteurs auraient somme toute hypothéqué toute chance de réussite. Si la recherche scientifique comporte une part de positivité qu'il est difficile de nier et qui est malgré tout nécessaire (BRUNET *et al.* 1993c : 397), il m'a semblé indispensable néanmoins de définir le terrain comme un « faire avec » (« *witness* »), un « espace de l'entre-deux » (« *betweenness* ») (NAST 1994 et ROSE 1996 cité par VOLVEY 2012), trait d'union entre le chercheur-enquêtant et le sujet-enquêté.

Cette posture, théorisée par les travaux féministes et postcoloniaux, implique dans le cadre d'une géographie sociale la conduite d'un « terrain [qui] permet alors de « listening to, giving voice to and representing the silenced »⁵³ (CRANG 2002 cité par VOLVEY 2012). Il se construit progressivement un « matériau de type discursif » (*Ibid.*) et d'une certaine manière collaborative. Il permet de dépasser le stade de l'objet d'étude pour redéfinir un rapport avant tout centré sur le sujet, sans écarter pour autant le groupe. Nous verrons plus loin ce que cela a induit quant à l'usage de la caméra et le rôle de Priya dans la construction des fragments vidéo. Mais cette collaboration est également effective dans le cadre des entretiens et des observations. Ainsi, Mohamed, un boucher de Sabra, me voyant régulièrement dans le quartier, est venu de son propre chef m'expliquer le fonctionnement du marché et m'a chargé de transmettre « son » message sur la dureté de la vie à Beyrouth. Tout comme un commerçant de Nab'a qui a insisté pour témoigner de la corruption des agents publics et m'a invité à revenir le consulter si besoin.

Mes présences répétées auprès de Salim, commerçant bangladais de Sabra, auprès d'Abu Mohamed, mon contact palestinien à Mar Elias, auprès de Priya et Dipendra, le couple népalais qui coordonne le MCC à Nab'a, m'ont permis de tisser des liens qui ont dépassé le cadre formel de l'entretien et de l'observation passive et distanciée. On m'a par exemple confié la mission de transporter à travers Bourj Hammoud à minuit des salaires – six milles dollars en liquide – que des migrants

⁵³ « écouter, donner la parole et représenter le silencieux » (traduction personnelle).

déposent sur des comptes en banque au nom d'un tiers. Cette expérience m'a permis de comprendre le système mis en place par les personnes qui ne peuvent pas accéder aux services bancaires pour éviter de stocker l'argent des revenus accumulés et épargnés dans des appartements vétustes et parfois cambriolés. Ce procédé se justifie aussi par le climat de suspicion qui règne dans certaines colocations où la cohabitation, apparemment amicale, peut se faire entre des personnes inconnues que les réseaux communautaires et/ou les opportunités résidentielles ont réunies dans la migration.

Des observations, des rencontres et des échanges répétés ou fortuits, des remarques et des soutiens spontanés de la part de personnes curieuses de mon travail ont constitué autant d'occasions de recueillir des informations essentielles à la construction d'un matériau riche.

II.2.1 – Les modes et les possibilités d'observation

Les transformations rapides du paysage urbain, la découverte des espaces palestiniens, la méfiance, les non-dits et les versions divergentes pendant les entretiens, justifient les observations longues et répétées pour être en mesure de saisir la place des migrants et le fonctionnement des lieux dans lesquels ils s'inscrivent ; « *most good geography (...) begins by looking* » (HART Jo. 1982 : 24 cité par KINDON 2003).

II.2.1.a – Observation passive

Cela a impliqué tout d'abord une observation des modes de sociabilité dans ces espaces, sociabilités au sens large entre établis, entre migrants, entre établis, migrants et réfugiés. Pour appuyer mes observations, l'usage de l'écoute a été primordial (BUIRE 2011), un sens des plus utiles pour percevoir les modalités d'interactions sur les marchés : négociations marchandes, expressions d'amitiés, de respect, de domination/soumission, de séduction, des propositions indécentes voire injurieuses,

le racket et le racisme ordinaire, les insultes sexistes et racistes. Mes observations se sont ensuite portées sur les espaces, leur organisation, leurs dynamiques, les appropriations revendiquées, conflictuelles ou implicites.

Le cas du marché de Sabra est à cet égard heuristique quant à l'intensité et à l'instabilité des formes de sociabilité et d'appropriation. Les marchands ambulants bangladais tentent de se maintenir au milieu de la congestion des voitures, des scooters, des clients, des bouchers et des autres vendeurs ambulants – surtout syriens – qui ont chèrement acquis, individuellement et collectivement, leur légitimité. Une légitimité qui semble être remise en jeu quotidiennement à travers les rapports de force et *de facto* l'inégal « droit à l'espace » (SOJA 2010b) qui anime ce marché. Ces rapports de force, j'ai pu les appréhender en observant les pratiques spatiales individuelles et collectives, en me postant régulièrement à des lieux et des moments clés, identiques ou différents, avec parfois des surprises quant à des formes de violences, d'empathie, de collaboration ou de transgressions.

Une situation certes comparable à Dora, mais un tissu social et économique moins pauvre, une situation géopolitique moins enchevêtrée, la dimension multifonctionnelle, l'étendue et la dispersion de l'aire commerciale n'engendrent pas une imbrication, une concentration et une intensité d'échanges similaires à celle de Sabra.

L'organisation du camp de Mar Elias offre en revanche une possibilité d'observation très limitée. Mise à part la petite place commerciale située à l'est du camp où il est seulement possible de s'arrêter pour boire un jus de fruit et regarder les pratiques de consommation des migrants et les sociabilités furtives, aucun espace de frottement, de friction n'existe vraiment dans les ruelles qui restent des lieux de circulations où seuls les enfants jouent et les hommes stationnent sur le bord d'un muret ou à l'entrée d'un logement. Ce qui constitue à mon sens une information de ce que l'organisation du camp tolère ou pas quant à l'usage des espaces extérieurs. Par conséquent, mes observations se sont effectuées presque uniquement à Karm al-Zeitoun, dans la banlieue Est et à Sabra. Tandis qu'à Mar Elias toute mon enquête

repose sur le réseau d'Abu Mohamed et se limite à des entretiens formels auprès des enquêtés – migrants et propriétaires – dans leur logement.

II.2.1.b – L'engagement associatif

Dans le cadre de mon implication au MCC de Nab'a, j'ai saisi la chance de ce rapport régulier avec les usagers du centre pour mener une observation *in situ* et répétée, mais aussi m'inscrire dans une démarche engagée. Un engagement qui, au-delà de la seule présence au centre et dans les mobilisations en faveur des droits des migrants, a pris sens dans la banalité et l'horizontalité des rapports entretenus avec les usagers en dehors du centre.

J'ai dispensé des cours de français bénévolement chaque vendredi soir entre 18h et 20h. Ces rendez-vous hebdomadaires ont été des moments privilégiés de détente et d'apprentissage pour des ouvriers fatigués, des mères stressées par le travail et l'organisation familiale, des femmes de ménage qui « *[peuvent] enfin faire autre chose que balayer* ». Pendant ces rencontres en petit comité – le groupe n'a jamais dépassé dix personnes –, les étudiants ont partagé régulièrement leurs expériences beyrouthines quotidiennes et leurs histoires migratoires. Chacun relate les épreuves vécues, fait part de ses impressions sur les inégalités entre les hommes et les femmes, ou bien de ses ressentiments envers les Libanais et les Arabes en réaction aux violences et au racisme ordinaires. Les cours de français et les moments passés au MCC ont été un vecteur d'immersion et une opportunité de mettre en œuvre une observation participante qui a été par la suite, et à l'écart, relatée dans un carnet.

En situation d'observation passive ou participante, la prise de notes doit être adaptée au contexte « miné » des terrains, où il faut en permanence composer avec des « *incertitudes, des demandes de sens et de reconnaissance, des révoltes et des silences, des peurs et des solidarités.* » (ROULLEAU-BERGER 2012 : 11) Le cas échéant, l'usage visible du carnet a été limité au cadre strict de l'entretien formel. En dehors de celui-ci, j'ai préféré noter *a posteriori* les faits observés et les paroles entendues pendant les discussions spontanées. Une précaution qui comporte certes un risque

d'oubli, de fragmentation et d'altération de l'exactitude des propos et des faits observés (PERRAUDIN 2011 : 42). Néanmoins, elle minimise le risque de limiter la qualité des échanges.

II.2.2 – La réalisation des entretiens semi-directs

Les entretiens semi-directs ont débuté en mars 2011 auprès de responsables et de militants associatifs, de juristes et d'agents de recrutement. Comprendre les enjeux juridiques, politiques et économiques de la migration a été un préalable à mon séjour de 2012. Celui-ci a commencé par la rencontre de responsables politiques tels que Charbel Nahhas, ancien Ministre du travail libanais, et Georges Krikorian, l'adjoint au Maire de la Municipalité de Bourj Hammoud, qui m'ont permis d'appréhender les dimensions politiques et institutionnelles nationales et locales. Ces entretiens auprès de responsables publics ont été complétés en 2012 et 2013 par des entrevues avec des représentants des Comités populaires⁵⁴ des groupements palestiniens de Sabra et du camp Mar Elias, et auprès de représentants locaux du Ministère de l'intérieur⁵⁵ (*makhatirs* au pluriel, *mukhtar* au singulier) à Dora, Nab'a et Karm al-Zeitoun.

Concernant les migrants, quarante personnes, dont onze responsables communautaires (*community leaders*), ont été interrogées sur leur expérience migratoire et beyrouthine, sur les conditions de vie, de travail et d'accès au logement à Beyrouth. J'y reviens plus en détails plus bas. En outre, six couples composent le panel quand bien même les obstacles à la vie conjugale en migration contractualisée sont nombreux. Et si l'on prend en compte la catégorie des marchands, mon panel d'entretiens comprend presque autant d'hommes que de femmes alors que la migration est majoritairement féminine. Ces chiffres s'expliquent tout d'abord par le fait que mon enquête porte sur les marges urbaines et non sur la domesticité à demeure qui limite strictement la diversité des profils et des expériences migratoires. Ils s'expliquent ensuite par les conditions de réalisation d'une enquête « au fil de

⁵⁴ Comités composés de membres élus chargés de gérer et de représenter les camps et les groupements palestiniens. J'y reviens plus en détails dans le troisième chapitre.

⁵⁵ *Idem*.

l'eau ». Les rencontres ont eu lieu par le biais du MCC à Nab'a, centre fréquenté par des migrants, hommes et femmes, souvent en situation irrégulière, habitant les quartiers environnants. À Mar Elias, j'ai bénéficié du réseau d'Abu Mohamed, épicier et bailleur locatif, qui m'a mis en contact avec des résidents du camp – migrants locataires et comme lui des propriétaires bailleurs.

Au total, sept propriétaires ont été interrogés sur le système locatif et leur relation avec les migrants africains et asiatiques dans les quatre secteurs étudiés. Outre les entretiens réalisés à Mar Elias grâce à Abu Mohamed, j'ai rencontré Ra'fat à l'Hôpital Gaza lors de l'enquête menée en novembre 2012 avec Michel Agier. Johnny loue quant à lui un appartement à Priya et Dipendra, les amis népalais, et il est le propriétaire d'un magasin éthiopien à Bourj Hammoud que je connais depuis mes premières enquêtes en master. Jacques m'a été présenté par un commerçant ethnique de Karm al-Zeitoun et Coco est un boulanger de Bourj Hammoud avec qui j'ai noué des liens d'amitié. J'ai tenté de prendre contact et de mener des entretiens avec davantage de propriétaires, en vain.

Enfin, ce sont les dispositifs marchands de Sabra et de Bourj Hammoud, et les systèmes d'acteurs qui ont été analysés par les entretiens. Pour ce faire, en plus des responsables politiques locaux, j'ai interrogé à ce sujet une vingtaine de commerçants (migrants ou non). À Sabra, la concentration du marché bangladais et la rencontre de Salim, le pionnier des marchands, a facilité ma démarche. À Bourj Hammoud et à Karm al-Zeitoun, il a fallu entreprendre un long travail de repérage et de prises de contact, et les refus d'entretien ont été nombreux. Malgré tout, j'ai pu accumuler de nombreuses informations, parfois contradictoires, sur le développement, le fonctionnement et la transformation de ces deux dispositifs.

Au total, j'ai pu accumuler environ quatre-vingt dix entretiens, récapitulés dans des tableaux synthétiques en annexe du manuscrit. Avec un certain nombre d'interlocuteurs, les entretiens, formels et informels, ont été répétés ; la date indiquée dans les tableaux précise que les échanges se sont déroulés sur le temps long. Pour les

autres, seuls le mois et l'année de l'entretien sont signalés⁵⁶. Maintenant, il importe de revenir plus en détails sur le contexte de l'enquête et le mode opératoire mis en place pour la réalisation des entretiens.

II.2.2.a – Quelques prérequis sur l'enquête par entretiens

L'enquête réalisée auprès des migrants par le biais d'entretiens semi-directs ne prétend pas constituer un échantillon représentatif de cette population à Beyrouth. La difficulté du terrain et l'absence de données quantitatives fiables ne prêtent pas à un tel cadre strict. Même si, en fin de compte, les entretiens menés à Mar Elias et à Sabra vont dans ce sens puisque ce sont essentiellement des Éthiopiennes et des Soudanais qui résident à Mar Elias et des Bangladais à Sabra. Les opportunités de mener des entretiens à Bourj Hammoud, en-dehors des commerçants et des acteurs religieux⁵⁷, dépendent principalement des réseaux qui gravitent autour du MCC et de mes relations avec les usagers du centre.

Parmi les migrants interrogés sur leurs mobilités, la majorité des enquêtés, soit vingt-six personnes, sont des femmes. En tant qu'homme et plus particulièrement à Mar Elias, certaines situations ont prêté à confusion. Au début, Abu Mohamed rechigne à me laisser seul avec les migrantes. Il m'accompagne lors des entretiens, m'introduisant auprès des résidents du camp et intervient pendant les échanges avec les différents interlocuteurs. Il en a été de même avec Salim, propriétaire de *Beit el-Abyade* (ou « Maison Blanche ») où réside une vingtaine de migrants, qui a écouté mes premiers entretiens. L'ennui faisant, la durée parfois longue des échanges et la nature de mes questions les rassurant, Abu Mohamed et Salim m'ont progressivement laissé seul avec les personnes interrogées.

⁵⁶ Les entretiens uniquement informels ne sont pas mobilisés en tant que tels dans l'étude et n'ont pas fait l'objet d'un recensement exhaustif.

⁵⁷ Les pratiques religieuses sont un aspect important de la vie beyrouthine des travailleurs migrants. Certes, j'ai entamé une série d'entretiens avec des responsables d'églises évangélistes très visibles à Dora, mais que je n'ai pas mené à son terme. Initié pendant le master, ce travail sur les dimensions religieuses, qui nécessite une étude approfondie, n'a pas été développé dans le cadre de cette thèse. Concernant les églises évangélistes et les migrants, lire l'article de Fatiha Kaoues « Réfugiés et migrants dans les églises protestantes évangéliques libanaises : Recompositions identitaires et enjeux sociaux » (2014).

Ce qui ressort également de la lecture des tableaux d'entretiens en annexe, c'est l'inégale répartition entre hommes et femmes parmi les autres catégories d'acteurs interrogés. La présence des femmes est exceptionnelle parmi les marchands. Les responsables des Comités populaires des camps et des regroupements palestiniens sont presque exclusivement des hommes, et les *makhatar*⁵⁸ ne sont que des hommes. Ce qui donne une certaine idée des rapports de domination entre hommes et femmes au Liban et dans la migration. Certes, la nature des entretiens ne porte pas spécifiquement sur le genre. Mais les rapports de sexes reviennent continuellement quand il s'agit de l'accès au logement et des règles imposées par les propriétaires, de la fréquentation des espaces publics, et des trajectoires migratoires.

L'autre point sur lequel il est essentiel de revenir ici est la langue utilisée lors des entretiens. Maîtrisant l'arabe dialectal libanais, échanger avec les différents acteurs libanais et palestiniens n'a posé aucun problème. En revanche, les entretiens et les échanges quotidiens avec les migrants ont induit un polyglottisme permanent, comprenant l'arabe, l'anglais et le français. La langue utilisée dépend ainsi du capital linguistique de mes interlocuteurs largement conditionné par les histoires coloniales des pays d'origine, les histoires migratoires individuelles et le niveau d'instruction de chacun. J'ai parlé majoritairement en arabe avec les Bangladais et les Éthiopiennes, en anglais avec les ressortissants du monde indien et du Nigéria, et en français avec les migrants originaires d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique Centrale et de Madagascar. Par conséquent, le fait que des entretiens ont été menés dans une langue qui n'est pas totalement maîtrisée, voire très partiellement par certains interlocuteurs, implique un certain nombre d'approximations dans les propos tenus et donc relatés⁵⁹. De plus, cette méconnaissance de la langue maternelle de mes interlocuteurs – amharique, bengali, philippin, népalais – a constitué un handicap certain puisque je n'ai pas été en mesure de saisir tous les échanges entre les migrants, dépendant alors de leur seule volonté de me traduire les discussions.

⁵⁸ Au pluriel, *mukhtar* au singulier. Ils sont les représentants locaux du Ministère de l'intérieur. Pour plus de détails voir chapitre 3.

⁵⁹ Tous les entretiens menés en langue arabe et en langue anglaise ont été traduits en français.

II.2.2.b – La construction de la grille d’entretien avec les travailleurs migrants

Ma grille d’entretien se décompose en sept parties qui regroupent au total trente-cinq questions. La durée moyenne des entretiens est d’environ une heure. Elle a atteint deux heures lors des entretiens réalisés avec des couples.

La première partie porte sur les informations relatives à l’âge, au statut marital, à l’origine géographique. Ces éléments à priori banals ont montré combien et comment les migrants usent de tactiques pour contourner les interdictions de voyager, de travailler, de séjour sur le territoire libanais, parfois en modifiant ou en falsifiant leurs pièces d’identité. Ils ont aussi révélé des situations de solitude quand la famille – conjoint et/ou enfants – est loin, ou à l’inverse de l’embarras quand certaines personnes « dévoilent » leur relation extraconjugale suite à une rencontre au Liban.

La deuxième partie aborde la trajectoire et l’expérience migratoires qui ont conduit la personne au Liban : les moyens de transport utilisés, les frais engagés, les intermédiaires rencontrés. Les informations récoltées m’ont permis de comprendre différentes modalités des parcours individuels. Des tendances générales se sont également dégagées selon l’origine géographique et le sexe.

La troisième partie correspond au parcours professionnel et aux conditions de travail. Elle interroge la relation entre les trajectoires spatiales, les tactiques mobilisées pour parvenir à une mobilité professionnelle, généralement limitée, et les choix de vie possibles souvent en lien avec l’illégalité. Si certains migrants ont le même emploi depuis plus de vingt ans, d’autres connaissent des parcours bien plus chaotiques.

La quatrième partie s’intéresse aux conditions d’hébergement actuelles. Des explications détaillées des parcours résidentiels au Liban et à Beyrouth m’ont permis de dresser une cartographie de certaines trajectoires et de les comparer. Mener des entretiens dans des logements de migrants m’a donné l’occasion de me rendre compte par moi-même, en plus de la description faite par leur occupant, de la vétusté des habitations généralement louées à des prix onéreux compte tenu de l’état du bâti.

Une situation de mal-logement généralisée dans toutes les marges de Beyrouth.

Les parties quatre et cinq abordent directement les représentations et les pratiques spatiales, rejoignant en cela les notions d'« espace vécu » et d'« espace perçu » développées par Henri Lefebvre (2000). Les représentations et les pratiques de Beyrouth par les migrants révèlent des différences liées au genre, à la nationalité, aux conditions de travail, à la régularité du séjour et au quartier de résidence ; elles sont influencées par les temporalités quotidiennes – jour/nuit – et hebdomadaires – jour de semaine/dimanche.

La sixième partie aborde la question des pratiques communautaires en lien avec l'émergence de collectifs nationaux, des associations de travailleurs étrangers principalement du monde indien⁶⁰, et des groupes religieux – églises évangélistes, orthodoxe éthiopienne, temple sikh ou rassemblements bouddhistes. Ces réseaux constituent des acteurs structurant de la vie de nombreux migrants à Beyrouth. En effet, ils organisent régulièrement des événements nationaux et/ou religieux auxquels les migrants sont généralement conviés le dimanche. Ces événements peuvent bénéficier de l'appui des associations libanaises militantes, d'autorités religieuses et caritatives, et du sponsor de grandes enseignes internationales – *Western Union* – ou locales – *Pamma Market* – lorsqu'il s'agit de concerts dont elles sont parfois les principales organisatrices.

Enfin, la septième et dernière partie revient sur l'expérience migratoire de l'enquêté-e et son devenir au Liban. Les réponses ont été le plus souvent sans équivoque étant donné les faibles chances de mobilités professionnelles et sociales. Les migrants se sentent ainsi limités quant aux choix potentiels qui s'offrent à eux : tenter de quitter le Liban pour gagner l'Europe, mais la guerre en Syrie a fermé la principale voie de sortie ; ou bien rentrer dans le pays d'origine en ayant économisé un maximum d'argent possible, une difficulté grandissante au regard du faible niveau des revenus et de la cherté de la vie à Beyrouth. Rester au Liban est une option balayée

⁶⁰ Calquée sur l'organisation *Non Resident Indians* (NRI) qui soutien et organise la migration et la diaspora indienne, un homme d'affaire népalais a créé la *Non Resident Nepali Association* (NRNA) en 2003 et présente au Liban depuis 2007.

hâtivement, même si elle cache parfois le désir de pouvoir s'installer si une opportunité se présente. Mais comme le dit Maya, une Malgache sans papiers qui réside à Nab'a : « *je ne peux pas rester au Liban. Si je veux devenir quelqu'un, ici c'est impossible, on ne nous considère même pas comme des humains* » (octobre 2012).

La construction de ces entretiens n'a pas pour but de suivre de façon systématique l'ordre des questions, mais de laisser libre cours à la discussion pour contraindre le moins possible mes interlocuteurs dans leur manière de narrer leurs vies beyrouthine et migratoire. Je tente bien sûr de retourner vers la grille d'entretien si toutes les réponses n'ont pas été réunies. Cependant, des emplois du temps chargés, une expérience difficile et parfois des larmes ont pu mettre un terme à ces échanges. Afin d'éviter une intrusion brutale et injustifiée dans l'affect de mes interlocuteurs, et pour tenter de rester concentré sur le sujet de l'enquête, l'objet des entretiens interroge presque exclusivement le parcours migratoire, professionnel et surtout urbain. Ces « récits de ville » que j'ai obtenu à travers des questions simples s'avèrent être un moyen détourné mais efficace de mobiliser un « récit de vie » que l'on rechigne habituellement à relater.

Par la suite, sept récits de ville et de vie (dont deux couples) ont été synthétisés par le biais d'un travail cartographique et biographique qui résume les différentes échelles de la mobilité, les représentations et les pratiques des migrants à Beyrouth. Ils illustrent « *la succession de bifurcation et la formation de carrefours biographiques [qui] résultent à la fois de processus structurels à l'œuvre dans les sociétés et des capacités d'action, de mobilisation, de circulation de différentes catégories de groupes sociaux et d'individus.* » (ROULLEAU-BERGER 2012 : 23) L'exercice de schématisation sert de base de réflexion et expose la diversité des expériences individuelles et familiales rencontrée sur le terrain⁶¹.

⁶¹ Voir chapitre 4

II.2.3 - Filmer la ville en mouvement, analyser l'espace, l'action et les discours par l'image⁶²

L'usage de la caméra suscite toujours de la méfiance dans le champ des sciences sociales⁶³ dominé par un « *habitus scientifique* » *modélé par l'écriture et le rapport au texte* » (DE VERDALLE et ISRAËL 2003 : 7-8). Et au sein même de l'anthropologie dite filmique, novatrice et pionnière en la matière, « l'observation filmée » reste sujette à de nombreuses critiques, notamment en lien avec la réflexivité et l'objectivité – à la place de celui qui filme au côté de ceux qu'il filme et au travail de restitution (DAVIE D. 2010, TABET 2014).

Comme le rappelle William Berthomière (2012), la géographie ne connaît pas de courant filmique équivalent à l'anthropologie visuelle. Incidemment, les conditions d'usage de la caméra et son utilité dans le cadre d'une thèse de géographie urbaine et migratoire invitent à quelques explications et réflexions qui se nourrissent amplement de la littérature anthropologique.

II.2.3.a – Le chercheur filmeur

Une géographie portant sur les mobilités internationales et résidentielles, sur le fonctionnement et la transformation des lieux dans lesquels ces derniers s'insèrent, s'inscrit inévitablement dans le contexte du mouvement. Or la vidéo est « l'image *en* mouvement » et « l'image *du* mouvement » (GUERONNET 1987 : 3). Dès lors, l'analyse de l'image peut être à la fois celle du sujet qui est filmé et celle de l'environnement géographique dans lequel se déroule l'action, nous permettant d'étudier les acteurs, leurs pratiques et les temporalités, l'espace support et enjeu de l'action. À cet égard, le film peut être une « *méthode alternative pour produire de l'information géographique* » (BROWAEYS 1999 cité par SIMOES 2012 : 2) pour une géographie qui aspire à montrer que la ville – depuis l'intimité du logement jusqu'à la rue –, n'est pas un système figé.

⁶² Je remercie Gaël Marsaud pour sa relecture minutieuse, éclairée et éclairante de cette partie.

⁶³ Lire le numéro thématique de la *Revue de Synthèse* intitulé « Caméras, terrain et sciences sociales » sous la direction d'Angèle Christin et Paul Pasquali (2011).

- La question de la réflexivité

Les travaux de Chloé Buire (2011) sur la citadinité dans les townships du Cap contribuent notamment à valider l'usage de la caméra dans le cadre d'une « discipline visuelle » (*visual discipline*) (KINDON 2003) comme la géographie. En effet, cette prise de notes a l'avantage « *d'enregistrer avec exactitude les mots des interlocuteurs tout en y ajoutant la communication non verbale (...). La caméra permet également de regarder les lieux sans la médiation de la parole descriptive.* » (BUIRE 2011 : 149) Mais si cette technique ne comprend pas la médiation de la parole descriptive – si tant est que l'on n'use pas de la voix off⁶⁴ –, l'image constitue en revanche le « regard orienté » du chercheur (SIMOES 2012) sur une situation donnée dont il devient l'un des protagonistes par sa seule présence et ses échanges avec les personnes filmées. Influence sur la scène filmée, enregistrement du regard du chercheur et interprétation par le montage des images, la question de la réflexivité dans la production vidéo est donc centrale (TERRENOIRE 1985).

La seule présence d'un observateur, apparentée dans bien des cas à un protagoniste étranger, participe à transformer l'espace et ses usages par le groupe observé (PASQUALI 2011). Incidemment, l'usage de la caméra, outil qui peut appeler à autant de mise en scène que de défiance de la part de celui ou celle qui se trouve de l'autre côté de l'objectif, ne peut que contribuer à déformer encore davantage une réalité révélée, mais irrémédiablement perturbée (BUIRE 2012)

Partant du principe d'un rapport face à face, le filmant risque alors de se retrouver dans une position ambivalente : soit il espère être discret, se faire oublier, pour atténuer les effets de sa présence afin de filmer une réalité « vraie » ; soit il est tenté par le désir de filmer coûte que coûte l'objet de sa recherche, sans retenue, quitte

⁶⁴ Au sujet de l'usage de la voix off, lire l'article d'Alban Bensa « Champs et contrechamps de l'anthropologie » : « *La tradition la plus courante du documentaire superpose à l'image, au moment même où elle est vue, une voix dite off qui lui donne un sens. Dans ce cas, tout est dit d'un coup et le film vient comme l'illustration d'un propos ; c'est un livre d'images parlées. Celles-ci sont éloignées du spectateur par la voix qui à la fois les objective (...) et les subjective de façon rigide en les attachant fermement aux propos du seul commentateur.* » (BENSA 2008 : 213)

à essayer dans la mesure du possible de déclencher un événement, d'organiser l'action et l'orienter. Mais l'objectif de l'observation filmée ne réside pas dans la provocation des actes, des échanges, des paroles (TABET 2014) afin de les mettre « *en conserve à des fins de reproduction* » (ISHAGHPOUR 1984 cité par DAVIE D. 2010 : 79). Il ne s'agit pas non plus de trier entre ce qui semble normal ou relevant d'une mise en scène induite par la présence de la caméra. Il s'agit de s'intéresser à ce qui se passe, à ce qui se dit en présence de l'observateur, acteur à part entière de la réalité observée (TABET 2014).

Partant, la mise en image ne relève en rien d'un procédé d'objectivation, d'une « *méthode positiviste où seule l'observation de faits sans intervention ni participation permet de comprendre et de cataloguer le monde* » (DAVIE D. 2010 : 79). Ce n'est pas une opération de détachement vis-à-vis de la scène observée. Au contraire, le chercheur s'engage auprès des sujets qu'il étudie, et *in extenso*, « *filmer, même en posture d'observation, relève donc de l'action, de l'interaction et de l'interactivité.* » (TABET 2014 : 3) Le filmant n'est pas face au filmé et à son espace ; il est avec lui dans un espace partagé.

- Les objectifs et les précautions

In fine, les images vidéo permettent de mener la recherche sur la base d'extraits de terrain enregistrés, de poursuivre l'observation sans être physiquement sur le terrain et de profiter du recul qu'offre cet outil pour analyser les lieux, les actes, les paroles, les regards *a posteriori*. Par la suite, le montage des images constitue un retour sur expérience et un procédé d'énonciation fondamental. Il met en perspective le travail effectué, la posture du chercheur par rapport aux personnes interrogées et il donne un sens déterminé aux informations récoltées. Le montage représente *de facto* un second travail de reconstruction du terrain et un passage supplémentaire par le filtre du regard orienté du chercheur-monteur : ce que je vois et entends ; ce que je cherche à montrer ; ce qui me paraît pertinent et essentiel ou à l'inverse secondaire ; ce que je ne parviens pas à justifier dans le format de la thèse et que je laisse momentanément ou définitivement de côté.

En somme, comme l'écrit Michel Tabet « *le montage occupe une place fondamentale dans ce processus car c'est à travers lui que la focalisation de l'attention sur tel ou tel détail s'opère, que le rythme d'un mouvement est restitué et que l'action est synthétisée et analysée.* » (TABET 2014 : 9) Alors l'image vidéo comprend un risque important de « fictionnalisation » du terrain selon Frederick Wiseman (Quinzaine des Réalistes 2014 cité par TABET 2014). Néanmoins, il en est de même avec le travail d'écriture et ses conventions qui « *[remplacent] l'impossible somme de tous les faits observés et de tous les propos entendus par une description sélective, synthétique et analytique* » (AGIER 2013b : 120), et la polyphonie par un « monologue » (*Ibid.*).

Il est dès lors erroné de considérer l'usage de la caméra dans le cadre de mon terrain beyrouthin comme un moyen de tendre vers plus d'objectivité par le biais de l'enregistrement vidéo de « la » réalité (SIMOES 2012 : 3). Comme le souligne Michel Tabet (2014), « *le film ne prétend pas à l'objectivité mais [il] en propose une interprétation.* » De la même manière, les fragments vidéo sur lesquels s'appuie cette étude n'ont pas la prétention de constituer un « objet filmique » (SIMOES 2012 : 10), un résultat scientifique en tant que tel. Ce travail vidéo s'inscrit dans une démarche de « film-terrain » (*ibid.*), voire de « géodocumentaire » (RAOULX 2009 cité par SIMOES 2012 : 9) où l'absence de voix off et ma présence en tant que filmant participent à l'action en train de se dérouler. Enfin, c'est un moyen de soumettre au regard du lecteur ma perception des lieux étudiés et de l'inviter en dehors du seul vecteur textuel à saisir quelques fragments des enjeux observés.

II.2.3.b – Le contexte des « tournages » et la présentation des fragments

Il me faut quand même rappeler que je n'ai pas tenté d'utiliser la caméra dès le début de mon terrain de thèse. À partir de l'expérience vidéo de Master (2010), il m'est apparu plus opportun d'effectuer en amont un terrain géographique classique – observations et entretiens. Assimilable à un exercice de repérage, ce travail peut être également considéré comme une prise de précautions visant à justifier auprès des personnes observées l'utilisation de la caméra, et comme un délai de réflexion préalable quant à l'utilité de cet outil original pour mener à bien une recherche

universitaire. Pourquoi filmer ? Qu'est-ce que je veux montrer ? Que/qui dois-je filmer ? Comment filmer ? Existe-t-il un risque de « griller » le terrain (BABY-COLLIN 2014a : 55) dans un contexte de méfiance et d'informalité ?

- Filmer (dans) les marges beyrouthines. Enjeux et limites

Que ce soit auprès des usagers du *Migrant Community Centre* (MCC) ou dans l'espace public des quartiers étudiés – Dora, Nab'a –, l'emploi de la caméra ne semble pas avoir été perçu comme un acte intrusif. L'évolution technologique du matériel audiovisuel, notamment la réduction de la taille des appareils et leur autonomie en termes de capacité d'enregistrement et énergétique, a été à cet égard primordiale. L'outil ne mobilise plus le corps ni n'encombre l'espace dans lequel il est introduit. La caméra, devenu un objet relativement discret puisqu'il peut se tenir dans une main, parasite moins la relation entre le filmant et le filmé. La présence de l'écran sur la caméra permet aussi de libérer le regard, de maintenir le contact visuel avec les personnes filmées et d'observer l'espace environnant indépendamment de l'outil. Cependant, dans une société de l'image omniprésente, dans une ville où les enjeux géopolitiques animent chaque lieu et à tous les instants, l'acceptation aisée de la caméra dans les marges urbaines est par certains aspects surprenante.

Actuellement, une ville comme Beyrouth ne facilite pas le travail cinématographique et la prise d'image au sens large. Conséquence du climat sécuritaire délétère et de l'extension des espaces considérés comme sensibles – ministères, institutions sécuritaires, zones militaires, ambassades, logement d'une personnalité politique, secteur contrôlé par une faction armée –, l'usage basique d'une caméra photographique à Beyrouth est devenu problématique⁶⁵. *A priori*, celui de la caméra vidéo dans les secteurs informels aurait dû l'être encore davantage. De plus, pour rajouter de la difficulté à l'utilisation de la vidéo dans ces secteurs de la ville, des reportages sensationnalistes et racistes réalisés par des journalistes zélés de certaines

⁶⁵ Sur ordre d'autorités officielles ou officieuses, j'ai régulièrement été contraint de supprimer de la mémoire de mon appareil numérique un certain nombre de clichés jugés interdits.

chaînes de télévisions libanaises dans les quartiers de Bourj Hammoud⁶⁶ ont participé à accentuer un sentiment de méfiance vis-à-vis de la caméra. J'ai cependant été surpris de la facilité avec laquelle la caméra a été acceptée, son usage semblant finalement moins problématique que dans le centre-ville quadrillé par les agents de sécurité. Toutefois, l'objectif ici ne consiste pas uniquement à filmer des scènes de rue ou d'appuyer mon propos écrit par des plans d'ensemble uniquement descriptifs et illustratifs. La photographie et le texte suffisent en partie à cela. En revanche, il m'a semblé pertinent d'introduire la caméra dans le cadre d'une approche plus ethnographique.

C'est à partir de mai 2012, une fois le terrain bien entamé, que j'ai demandé à Priya et Dipendra, les responsables du MCC, de les filmer dans leur quotidien. Le couple et leur enfant constituent le fil directeur du travail filmique qui porte sur le quotidien de migrants à Beyrouth, dans le logement, dans la rue, lors d'un déplacement en taxi ou d'une mobilisation silencieuse en mémoire d'une népalaise décédée. Cela implique une relation personnelle dans un travail scientifique ; la première pouvant être un obstacle à la seconde dans la mesure où la subjectivité biaise l'analyse. Mais comme rappelé plus haut, quel travail en sciences sociales n'implique pas de subjectivité du simple fait de l'implication du chercheur et de son regard posé sur un ensemble de réalités étudiées, avec ou sans caméra ? De fait, je pose des questions qui émanent ou non de ma recherche. Je saisis des objets que l'on me tend. Je partage un repas avec Priya. Je suis également interpellé en tant que protagoniste de la scène filmée, donc présent à la fois derrière et devant l'objectif. Priya et Dipendra se sont ainsi prêtés « au jeu » de la caméra, de mes questions, oubliant sa présence ou feignant de le faire.

De nombreux migrants ont refusé de me montrer leur logement. Soit parce qu'ils rechignent à dévoiler une partie essentielle de leur vie privée à un étranger, soit

⁶⁶ Voir notamment le reportage de la chaîne *MTV* diffusé en octobre 2011 intitulé « Bourj Hammoud... Un voisinage en danger », <http://www.youtube.com/watch?v=l8FFFL5wHs> (en arabe) [Consulté le 3 novembre 2011]. À travers des images, des témoignages et un montage habilement mené, les auteurs décrivent les migrants à Bourj Hammoud comme des prostitués et des trafiquants de drogue qui rendent la ville dangereuse et transforment cette partie du Liban en un pays étranger délaissé par les autorités.

parce qu'ils ne dissimulent pas un sentiment de honte quant aux conditions dans lesquelles ils résident. Priya a voulu témoigner du quotidien des travailleurs étrangers dans la capitale. Suite à ma demande de les filmer, elle me prévient spontanément de ses disponibilités ; elle me convie à partager un dîner népalais avec ses amis ou un petit-déjeuner chez elle ; elle me précise à quel moment elle juge opportun que j'utilise la caméra pour filmer un lieu ou parce qu'elle souhaite témoigner et être enregistrée. J'ai donc saisi l'occasion de cette collaboration. Trois fragments vidéo sur les cinq que compte cette thèse retranscrivent à leur manière cette association. Je m'adapte aux décisions de Priya, à ses rythmes, et non pas l'inverse.

- Cinq fragments : la mobilisation, le logement, la rue et les places marchandes

Le manuscrit papier est accompagné d'un disque DVD qui contient les cinq fragments vidéo, également visibles sur Internet. Des notes dans le texte indiquent au lecteur à quel moment je mobilise un fragment, lui permettant ainsi de suivre le cheminement de la pensée et son articulation avec l'image. Sur les cinq fragments, j'en ai réalisé trois – 1, 2 et 3 –, dont le premier avec la participation de Danielle Davie⁶⁷. Les fragments 4 et 5 résultent d'un programme franco-libanais de recherche collectif intitulé *Migrants au Liban : modes de présence, effets sociétaux et représentations croisées* dirigé par Liliane Kfoury et Nicolas Puig. Les prises de vue des places marchandes de Dora et Sabra sont l'œuvre de Michel Tabet, la réalisation et les montages sont de Nicolas Puig et de Michel Tabet.

Le premier fragment s'intitule *Nepalese Connection. Une mobilisation contre l'injustice* (11'44 min). La scène a lieu en juin 2012 quand la communauté népalaise se mobilise pour exprimer sa tristesse et sa colère suite au décès d'une compatriote employée comme domestique à Antelias. Emmené par Priya et Dipendra, avec le soutien discret de l'association *Anti Racism Movement* (ARM), un groupe de Népalais se déplace en car pour manifester devant le commerce de l'employeur.

Pour visualiser la vidéo en ligne :

⁶⁷ Que je remercie pour son initiation à l'observation filmique et à la technique du montage.

https://archive.org/details/Fragment1NepaleseConnection_201509

Le deuxième fragment s'intitule *Taxi Driver. Conduire dans un pays en crise* (9'39 min). La scène se déroule dans un taxi entre Bourj Hammoud et le quartier de Hamra. Un film de sensibilisation doit être tourné par une boîte de production beyrouthine afin d'alerter les migrantes sur les conditions de vie et d'embauche des domestiques au Liban. J'accompagne alors Rozny et Priya qui se rendent en taxi à Hamra où se trouve la boîte de production. Pendant que Rozny répète son texte en népali, le chauffeur raconte le quotidien de la ville, du pays, et donne son point de vue sur la place des migrants à Bourj Hammoud où il réside.

Pour visualiser la vidéo en ligne :

https://archive.org/details/Fragment2TaxiDriver_201509

Le troisième fragment, intitulé *Small Kitchen. Un exemple de mal-logement à Beyrouth* (7'50 min), nous conduit dans l'intimité de la famille Upreti. Nous retrouvons Priya, Dipendra et Himel le matin dans leur logement de Bourj Hammoud. Dans l'ordinaire et l'exiguïté de ce petit appartement, le couple raconte les difficultés qu'ont les migrants pour se loger et les enjeux liés au système locatif informel.

Pour visualiser la vidéo en ligne :

https://archive.org/details/Fragment3SmallKitchen_201509

Cette observation filmique avec la famille Upreti reste inachevée suite à leur départ pour le Népal en octobre 2012, en principe pour un bref séjour avant de revenir au Liban. Cependant Dipendra et Priya ont eu l'opportunité de travailler au Canada où ils résident toujours.

Le quatrième fragment, intitulé *Dora. Un dimanche rue d'Arménie* (4'18 min), se passe comme le titre l'indique dans le quartier marchand de la banlieue orientale de Beyrouth. Lors de ce terrain collectif réalisé en octobre 2012, Michel Tabet a ainsi filmé le rendez-vous dominical des travailleurs migrants dans ce secteur de la ville où se concentrent notamment les commerces éthiopiens, du monde indien et des

Philippines. Ce fragment a une dimension illustrative.

Pour visualiser la vidéo en ligne :

https://archive.org/details/Fragment4Dora_201509

Le cinquième et dernier fragment intitulé *Un dimanche matin à Sabra* (6'29 min), également filmé par Michel Tabet, montre la place marchande populaire du sud de Beyrouth où se sont également installés les Bangladais. À l'instar du fragment précédent, celui-ci décrit les transactions sur un marché très animé où les migrants se réunissent tous les dimanches matins pour échanger. Toutefois, à travers les échanges filmés entre une Bangladaise et un marchand, le discours d'un badaud bangladais qui raconte sa vie et le marché, et les femmes arabes qui interrogent un marchand bangladais, des enjeux socio-économiques et des rapports de domination transparaissent davantage que le fragment précédent.

Pour visualiser la vidéo en ligne :

https://archive.org/details/Fragment5Sabra_201509

Conclusion

L'objectif de ce chapitre a été de justifier l'ancrage théorique de cette thèse qui s'inscrit clairement et pleinement dans le courant social et radical de la géographie, en tant que discipline au carrefour des sciences sociales. Il est vrai que la pensée critique a été marginalisée, par certains aspects standardisée, rendue momentanément moins audible parce qu'ayant du mal à s'adapter à la reconfiguration des modes de production et de rapports sociaux en pleine mutation (CLERVAL *et al.* 2015 : 8). Mais il s'agit ici de participer à son renouvellement, de montrer qu'elle est toujours efficiente et nécessaire, notamment lorsque l'on porte le regard sur le monde arabe.

Aujourd'hui au Moyen-Orient, peut-être plus qu'ailleurs, il est essentiel de réaffirmer la pertinence de cette approche au regard d'un libéralisme économique qui justifie toutes les formes d'exploitation, qui néglige les fragmentations spatiales et les inégalités sociales qu'il engendre de façon décomplexée. Combiné à un repli identitaire et à des archaïsmes manipulés, et conséquence d'un contexte politique en

permanence troublé par la violence que les gouvernants ne cessent d'alimenter par les actes sinon par la rhétorique, comprendre la genèse des inégalités et tenter d'y répondre autrement que par les armes devient une priorité absolue.

Porter son regard sur la ville en train de se faire, au quotidien, sur la participation des migrants comme des citoyens méprisés qui révèlent son fonctionnement depuis les marges géographiques, c'est une tentative de lutter contre le rétrécissement du champ du débat ramené à son plus simple appareil. Donner la parole aux acteurs de la ville qui vivent dans les marges urbaines, c'est donc proposer un contre-point et ouvrir une brèche dans la monotonie du discours orientalisé. Cela signifie s'extirper du champ habituel dans lequel les experts médiatiques de la ville moyen-orientale veulent nous confiner : une géopolitique réchauffée avec son lot de déterminismes, de guerres, de confessionnalisme et de tribalisme.

Enfin, c'est une géographie en situation, qui s'interroge sur elle-même, sur ses pratiques, aux réalités changeantes et diverses du contexte et des lieux, et sa manière de les dévoiler et de les analyser. Un exercice de réflexivité qui sert justement à éviter les travers d'une pensée transposée, figée, désincarnée et standardisée. En assumant son regard situé, la géographie sociale « *est non seulement capable, au même titre que des approches classiques qui ne se confronteraient pas avec la « boîte noire » du terrain, de produire du savoir mais également de nourrir une certaine ontologie de la recherche en science humaine.* » (BUIRE 2012 : 618)

CHAPITRE 2

INTERNATIONALISATION, DIVISION ET ASSIGNATION

LES MIGRANTS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL LIBANAIS

Introduction

Pôle économique libéral en pleine croissance et métropole « refuge » (MOUZOUNE 1999), Beyrouth devient dès la fin des années 1940 une capitale nationale qui abrite et attire des milliers de ressortissants arabes – syriens, palestiniens, irakiens et égyptiens –, arméniens et kurdes qui fuient les bouleversements socio-politiques au Moyen-Orient – nassérisme, baasisme et sionisme. Mais au-delà de cette image de ville refuge et libérale où chacun est susceptible de trouver sa place, une autre réalité est inhérente à la présence des étrangers à Beyrouth, celle du travailleur étranger socialement stigmatisé et spatialement relégué.

Depuis l'indépendance du Liban en 1943, le marché du travail est étroitement lié au contexte régional, aux différences structurelles et politiques entre les pays moyen-orientaux. La place des Palestiniens et des Syriens est à cet égard éloquente. En exil depuis bientôt soixante-dix ans, les opportunités d'insertion sur le marché du travail et la mobilité sociale sont extrêmement limitées pour plusieurs milliers de réfugiés palestiniens apatrides. Par ailleurs, Beyrouth constitue un espace attractif pour des milliers de travailleurs syriens peu ou pas qualifiés, précarisés, mais historiquement indispensables à l'économie libanaise, dont ils occupent les secteurs les plus disqualifiés. Une situation à la fois amplifiée et perturbée par l'afflux massif de réfugiés, conséquence de la guerre qui a fait suite au soulèvement de 2011.

Dans ce contexte, la présence contemporaine des travailleurs africains et asiatiques ne semble donc pas bouleverser les structures du marché du travail libanais basé sur l'exploitation d'une main-d'œuvre politiquement et socialement vulnérable. À travers la pratique de la *kafala*, système d'embauche et d'encadrement des travailleurs étrangers que je

développe dans ce chapitre, se perpétue la logique d'une mise à la disposition des employeurs libanais de personnes sans droits⁶⁸.

L'importation de travailleurs non arabes au Liban contribue inexorablement à bouleverser la composition ethnique du marché du travail. Cette internationalisation accrue d'une main-d'œuvre destinée à occuper des emplois peu qualifiés est certes incontestable. Mais parler seulement d'une « ethnicisation » (MENHEM 2012) ne révèle pas les réalités plus structurelles d'un système basé sur la division, la précarisation et l'assignation. L'approche néo-marxiste de l'ethnicité, malgré ses limites, montre également combien « [les] divisions ethniques et raciales [doivent être] appréhendées à partir des fonctions qu'elles remplissent dans le système capitaliste, notamment celles de permettre la création d'une force de travail bon marché (...) » (POUTIGNAT et STREIFF-FENART 2008 : 117). En cela, l'arrivée des travailleurs migrants ne représente en rien un changement de paradigme. Car la place et le statut des Palestiniens, des Syriens et des Égyptiens indiquent qu'il existe déjà au Liban un système de discrimination généralisé par des conditions d'emploi spécifiques selon l'origine de la main-d'œuvre employée, et ce depuis les années 1950.

En revanche, on ne peut que constater un double processus initié depuis les années 1970 : une « désarabisation » (GEISSER 2012) progressive consubstantielle à une féminisation de l'immigration de travail concernant les secteurs les moins qualifiés, essentiellement celui de la domesticité (MOORS et DE REGT 2008). Si le processus de « désarabisation » intéresse spécifiquement les pays du Moyen-Orient, la tendance concomitante à la féminisation est tout à fait banale dans la mondialisation migratoire et la division internationale du travail contemporaine. Elle s'inscrit plus largement dans le « *global care chain* » (EHRENREICH et HOSHSCHILD 2003) qui voit des millions de femmes employées pour des activités à domicile – aide à la personne, garde d'enfant ou encore « bonne à tout faire » – constituant ce que Sarah Abdelnour qualifie de « prolétariat des services » (2012 : 38). Elles représentent dorénavant une part importante des cohortes de travailleurs étrangers disqualifiés en mobilité, « classe servile » (SASSEN 2010) indispensable dans les métropoles du Nord et du Sud (DESTREMAU et LAUTIER 2002).

⁶⁸ Une frise chronologique retraçant un siècle d'immigration au Liban est disponible en annexe de la thèse.

L'arrivée pionnière des travailleuses mauriciennes au Liban dans les années 1960 (BRET J. 2011 : 16) *via la kafala* s'avère être une étape préalable à ce double processus de désarabisation-féminisation qui se développe après les guerres libanaises (1975-1990) (JUREIDINI 2003). L'objectif de la *kafala* comme partenariat public-privé, qui mêle décrets administratifs et intérêts particuliers (RYCX 2005), vise à contrôler les mobilités spatiales et sociales d'une main-d'œuvre sans droits par des contraintes para-légales multiples. Elle organise la mobilité de milliers de travailleurs selon une logique de « tunnel migratoire » coordonnée par le triangle État-agences de recrutement-employeurs. Elle impose une relation dissymétrique *de jure* et *de facto* entre employeur et employé, et un *turn over* rapide limitant autant que possible toute installation de longue durée.

Moins visible, la *kafala* établit également une économie rentable de la mobilité et du travail précarisé. Ce système qui se veut à la fois lucratif et coercitif connaît bien entendu des failles et des contradictions parmi les acteurs, notamment les autorités libanaises censées à la fois garantir les droits et les devoirs des employés et des employeurs, assurer le contrôle aux frontières et permettre à cette économie de pérenniser. Si les profits semblent assurés, le respect des droits des travailleurs est négligé, car totalement soumis à la discrétion des employeurs, et le contrôle sur la mobilité est dans une grande mesure défaillant. Par conséquent, le cadre administratif et économique qui entoure l'emploi des travailleurs étrangers, et plus particulièrement les femmes, provoque un contournement des règles et un débordement du système migratoire institué. De fait, un nombre croissant de migrants non arabes s'installe et travaille au Liban dans les interstices de la légalité, voire dans l'illégalité, et une économie parallèle de la *kafala* s'est développée (DAHDAH 2014).

Face à ces situations d'exploitation, de violence et de racisme, légitimées par un système économique et politique dont l'objectif est de garantir profits et main-d'œuvre peu onéreuse, de nouveaux acteurs s'organisent pour sensibiliser la population libanaise aux mauvais traitements subis par les travailleurs étrangers et pour défendre leurs droits de travailler et de vivre dignement au Liban. Composée de responsables associatifs et de bénévoles libanais, de leaders communautaires africains et asiatiques, une coalition hétéroclite s'organise. Elle tente notamment de médiatiser la cause des travailleurs non arabes et de dénoncer les inégalités inhérentes au système de la *kafala* et les pratiques afférentes.

Ce deuxième chapitre s'efforce de remettre en perspective la migration des travailleurs non arabes au Liban. À cette fin, je vais dans un premier temps faire un détour par les enjeux liés à la place des Palestiniens et des Syriens dans un marché du travail déjà caractérisé par son internationalisation et les inégalités instituées entre les citoyens nationaux et les étrangers. Je vais montrer dans un deuxième temps comment ces inégalités sont entretenues et légitimées par le système de la *kafala* appliqué à la migration africaine et asiatique. Ce système, qui instaure inévitablement des formes de précarisation, d'exploitation et de violences, constitue *in fine* un premier prisme d'analyse de la nature de l'État libanais et des pratiques informelles généralisées. Enfin, le troisième temps est consacré aux trajectoires migratoires et professionnelles chaotiques des migrants, conséquence de leur précarisation mais aussi de leur volonté de s'affranchir des contraintes de la *kafala*.

I – Le marché du travail libanais. Enjeux politiques et inégalités instituées entre « frères »

Le marché du travail libanais s'inscrit historiquement dans un système de dépendance vis-à-vis de la main-d'œuvre étrangère. En effet, le travail pas ou peu qualifié – le BTP, le recrutement saisonnier agricole et les tâches journalières de natures très diverses – est généralement synonyme de l'emploi d'une main-d'œuvre syrienne abondante indispensable au système économique libanais depuis les années 1950. Si cette « syrianisation » est particulière au Liban et sert de leitmotiv aux discours nationalistes libanais (CHALCRAFT 2009), structurellement cette situation n'est en rien spécifique. Que ce soit au Machrek ou dans d'autres régions du monde, les différentiels économiques et les discontinuités territoriales ont contribué et contribuent toujours à animer les mobilités dans la mondialisation (SIMON 2008).

Toutefois, conséquence des tensions politiques et des conflits militaires qui bouleversent continuellement le Moyen-Orient, les « turbulences migratoires » (CORTES et FARET 2009) sont récurrentes, perturbant alors inexorablement la place et le statut des étrangers, travailleurs et/ou réfugiés, dans les sociétés d'arrivée. Le cas des Palestiniens et des Syriens au Liban est à cet égard heuristique d'une situation d'exploitation de ces populations disqualifiées à la fois légitimée et dissimulée par des enjeux politiques régionaux.

I.1 – Les Palestiniens du Liban. Impossible retour, impasse politique et déclassement social

La présence palestinienne au Liban est caractéristique de l'imbrication des échelles géographiques et temporelles, et des enjeux politiques quant à l'insertion d'une population exilée dans l'attente d'un hypothétique retour. Officiellement, environ 450 000 réfugiés palestiniens résident au Liban en 2015, notamment dans les douze camps reconnus par les autorités libanaises et placés sous administration de la United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in Near-East⁶⁹ (UNRWA 2015). Dans les faits, moins de 300 000 réfugiés sont effectivement installés sur le territoire (CHAABAN *et al.* 2010 : vii).

La population palestinienne, affaiblie politiquement et marginalisée spatialement et socialement, subit de fait les ressentiments et la méfiance que les Libanais nourrissent à son égard à la suite des guerres libanaises. Certes les discriminations à l'encontre des Palestiniens existent dans tous les pays du Moyen-Orient, mais à des degrés divers (AL HUSSEINI et DORAÏ 2013), et celles qui la visent au Liban restent de loin les plus violentes (*Ibid.*, MARTIN 2015). Elles se sont développées et instituées dans un contexte de tensions politiques, militaires et confessionnelles aux échelles nationales et régionales, avec la crainte de voir les réfugiés s'installer définitivement (*tawtine*) dans ce pays de quatre millions d'habitants.

Les réfugiés palestiniens vivent ainsi au Liban dans un régime d'exception depuis leur exode de Palestine entre 1948 et 1967, suite à la *nakba* (catastrophe) et aux conflits israélo-arabes (DORAÏ 2006). Officiellement pour soutenir leur droit au retour, officieusement pour encourager leur émigration (ABOU ZAKI 2015), l'État libanais n'a pas signé la Convention de Genève de 1951 relative aux droits des réfugiés (CLOCHARD et DORAÏ 2005) et ne reconnaît ce statut qu'*a minima* uniquement pour des Palestiniens assignés à l'apatridie et soumis à des discriminations multiples (AL HUSSEINI et DORAÏ 2013). Les réfugiés sont entre autres privés du droit de propriété (DIAB 2008) et de celui d'exercer la quasi-totalité des métiers en dehors des camps (ABOU-ZAKI 2008). Selon Hala Abou-Zaki, « *le décret libanais qui empêche les*

⁶⁹ En 2014, l'Unrwa dénombre officiellement 5 millions de réfugiés palestiniens au Moyen-Orient et 58 camps situés à Gaza, en Cisjordanie, en Syrie (en 2011), au Liban et en Jordanie. Voir le site internet : <http://www.unrwa.org>.

Palestiniens de travailler dans un grand nombre de secteurs d'activité est sans aucun doute celui qui affecte le plus les [réfugiés]. (...) Dès 1951, le Ministère du Travail et des Affaires sociales institue la notion de préférence nationale qui donne la priorité aux Libanais pour tout emploi. (...) En 1982, après le retrait de [l'Organisation de Libération de la Palestine] du Liban, un décret ministériel (289/1) restreint l'accès des « étrangers » à divers secteurs d'activités et l'énumération des professions interdites est mise à jour en 1993 (décret 3/1). (...) Ces décrets visent implicitement les Palestiniens. » (2008 : 90-91)

Subséquemment, plus de la moitié de la population active palestinienne est au chômage, travaille dans l'illégalité ou sous des formes dissimulées (CHAABAN *et al.* 2010 : vii). Et nonobstant leur niveau de qualification élevé, les diplômés des universités libanaises – 6% de la population active⁷⁰ – font l'objet de multiples discriminations à l'embauche. De fait, selon le Ministère du travail libanais, moins de trois cents permis de travail ont été attribués à des Palestiniens en 2010, sur un total de 159 764 délivrés à l'ensemble des étrangers⁷¹.

Suite aux conflits libanais (1975-1990), à l'invasion israélienne et à l'expulsion de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) en 1982, puis à l'occupation syrienne (1976-2005), la place et le statut des Palestiniens au Liban n'ont cessé de se dégrader. Le retour hypothétique en Palestine, la peur réciproque du *tawtine* (installation définitive) et d'un déséquilibre confessionnel bloquent jusqu'à présent toute tentative d'accorder les droits les plus élémentaires aux réfugiés. Une situation d'autant plus ubuesque et ambiguë au regard du temps long de l'exil. Plusieurs générations de Palestiniens sont maintenant nées au Liban d'où ils se trouvent *de facto* et *de jure* exclus, toujours considérés comme apatrides et donc dénués de droits. Mais parallèlement, cela interroge la volonté d'intégration de Palestiniens animés depuis plusieurs décennies par la résistance et l'exil, et par la crainte de voir le retour en Palestine remis en cause par un processus de normalisation (MAURIAT 2001) – établissement définitif au Liban et accès à une citoyenneté de plein droit.

De fait, selon des critères arbitraires et discriminatoires, seuls les Palestiniens fortunés et/ou chrétiens ont pu bénéficier de la naturalisation (SAYIGH 1994, SFEIR 2008). À l'image des

⁷⁰ Ce taux est néanmoins très bas comparé à une population active libanaise dont près de 20% a suivi des études supérieures (*Ibid.*)

⁷¹ Voir tableau A en annexe

réfugiés arméniens venus suite au génocide de 1915 (TACHJIAN 2009), la naturalisation d'environ 30 000 Palestiniens chrétiens entre 1950 et 1970 vise à renforcer le poids de la communauté chrétienne au Liban (MARTIN 2015). De plus, seules les femmes palestiniennes mariées à des Libanais ont accès à la nationalité libanaise⁷² (MEIER 2008). Ces multiples obstacles – d'ordre politique, confessionnel et social – à toute normalisation résultent donc d'un double discours alliant d'un côté un soutien indéfectible au droit au retour des Palestiniens, de l'autre un sentiment de menace que représentent toujours ces réfugiés pour l'état-nation, légitimant l'absence de droits fondamentaux pour cette population dont les deux tiers vivent sous le seuil de pauvreté – six dollars par jour et par habitant – selon l'Unrwa (2010)

Les réalités géographiques des espaces palestiniens de Beyrouth témoignent alors inévitablement de cette marginalisation, de la paupérisation et de ce temporaire qui s'éternise⁷³. À la fois dans et hors la ville, espaces pauvres de la métropole fonctionnant selon un régime d'extraterritorialité⁷⁴, la « ghettoïsation » des camps nous invite à changer le prisme de lecture pour analyser aussi ces espaces à partir d'une géographie plus urbaine (HANAFI 2006) et plus sociale ; espaces en pleine transformation dont les migrants non arabes constituent de nouvelles figures et de nouveaux acteurs. J'y reviendrai ultérieurement.

Lors des entretiens menés avec les responsables palestiniens du camp de Mar Elias et des regroupements de Sabra, tous ont donc exprimé leur surprise quant au sujet de la thèse ; m'intéresser à la présence des migrants non arabes leur paraît être d'un intérêt somme toute très secondaire. Mes interlocuteurs ont souligné combien il est avant tout nécessaire de témoigner de la pauvreté dans laquelle vivent les Palestiniens, et des inégalités sociales et des injustices auxquelles cette population établie au Liban depuis plus d'un demi-siècle est confrontée au quotidien. Une situation qui risque de perdurer voire de s'amplifier avec l'afflux récent de dizaine de milliers de réfugiés syriens et palestiniens de Syrie dans ces espaces déjà

⁷² Selon le code de la nationalité libanaise, seuls les hommes ont le droit de transmettre leur nationalité à leur épouse étrangère et à leurs enfants, limitant ainsi la possibilité pour les Palestiniens de pouvoir accéder à la naturalisation par le mariage.

⁷³ C'est encore davantage le cas dans les régions de Tyr, Saïda et Tripoli où l'armée libanaise entoure et contrôle encore l'entrée des camps.

⁷⁴ Dans un article intitulé « From spaces of exception to 'campscapes': Palestinian refugee camps and informal settlements in Beirut », Diana Martin (2015) remet en question les théories de Giorgio Agamben au regard de la vie quotidienne des réfugiés palestiniens et l'insertion du camp dans son environnement urbain.

surpeuplés, bouleversant encore davantage un équilibre spatial, social et politique très instable (ABOU ZAKI 2015, KNUDSEN 2013).

I.2 – Le Syrien ou la figure du travailleur étranger

Le cas syro-libanais peut avoir ceci de spécifique qu'il relève d'un contexte historique, social et politique déterminant quant aux dynamiques migratoires : la scission coloniale par les autorités mandataires françaises en deux entités nationales et politiques distinctes de territoires qui appartiennent à une aire sociale, culturelle et linguistique commune ; un contexte géopolitique qui a vu la mise sous tutelle progressive par le régime baasiste syrien d'un Liban économiquement libéral en cours d'implosion ; les inégalités socio-économiques qui caractérisent ces deux pays dont le plus pauvre a occupé militairement le plus riche (CORM 2005). Par conséquent, la migration des travailleurs syriens vers le Liban, déjà importante entre l'indépendance (1943) et le début des guerres libanaises (1975), reste un aspect structurant des relations politiques et économiques entre les deux pays, et constitue le socle du marché du travail libanais, essentiellement dans les secteurs les moins qualifiés.

Profitant de ce rapport tutélaire et de la désorganisation politique post-conflit, les régimes syrien et libanais vont conclure à partir de 1993 des accords, dont celui « réglementant la circulation des personnes et le transport des marchandises ». Ils instaurent « *le principe de la liberté de circulation, de séjour, de travail et d'emploi, conformément aux réglementations en vigueur dans chacun des deux États.* » (NAUFAL 2011 : 7) Ces accords qui encadrent une libre circulation de la main-d'œuvre ne font qu'entériner une situation déjà existante *de facto*. Ils prévoient en principe une entière égalité de traitement entre travailleurs libanais et syriens (*Ibid.*) et l'institution d'un « marché du travail libre » (CHALCRAFT 2009 : 23). Ainsi, les travailleurs syriens représentent au début des années 2000 entre 20% et 40% (*ibid*: 15) d'une population active libanaise estimée à environ 1,5 millions d'individus (VERDEIL *et al.* 2007), et dont la libre circulation, formelle et informelle⁷⁵, a été effective

⁷⁵ Jusqu'en 2015, un Syrien voulant travailler au Liban doit seulement payer aux autorités frontalières environ 500 LS (près de 10 dollars avant 2011) pour obtenir un visa de trois mois renouvelable uniquement en ressortant ponctuellement du territoire (LONGUENESSE 2013). Malgré tout, au regard de la porosité des frontières terrestres et de la diversité des chemins de contrebande, de nombreux ressortissants syriens préfèrent rentrer et travailler au Liban illégalement.

jusqu'au début de la guerre en Syrie en 2011⁷⁶.

Les réglementations concernant l'égalité de traitement entre les travailleurs n'ont jamais été appliquées. Les ouvriers syriens au Liban restent une main-d'œuvre corvéable à la merci des employeurs libanais, ne bénéficiant d'aucune protection sociale ou médicale, d'autant plus que la quasi-totalité des travailleurs n'est pas déclarée. Les estimations quant à la présence de cette population au Liban oscillent ainsi très largement selon les sources et le contexte géopolitique (WINCKLER 1998). De son côté, le Ministère du travail libanais évalue à environ neuf cents les Syriens travaillant avec un permis de travail au Liban en 2010⁷⁷ ; un flou statistique qui ne peut que s'accroître avec l'arrivée massive des populations fuyant la guerre en cours. Le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) estime qu'en avril 2015 près de 1,2 millions de réfugiés syriens enregistrés sont établis au Liban⁷⁸ (UNHCR 2015).

La main-d'œuvre syrienne au Liban reste une population très majoritairement masculine⁷⁹, faiblement qualifiée, sous-payée, travaillant principalement comme ouvriers dans le BTP, l'agriculture⁸⁰, et tout autre secteur d'emploi relevant des *3D jobs (Dirty, Difficult and Dull)* (AMBROSETTI *et al.* 2008) ; des secteurs largement délaissés par les Libanais qui, à niveau de qualification équivalent et même s'ils le souhaitent, ne peuvent de toute façon pas concurrencer une main-d'œuvre sans droits et aux exigences salariales nettement inférieures.

Les travailleurs syriens au Liban représentent donc la figure de l'ouvrier étranger de passage (PIORE 1979), dénigré et inférieur, patientant sur les trottoirs de la capitale, des villes secondaires et des villages dans l'attente d'une proposition d'emploi : « *Une grande majorité des migrants syriens ont été des travailleurs précaires et serviles, occupant généralement des*

⁷⁶ Au grand dam du patronat libanais, mais afin de limiter l'entrée de réfugiés, le gouvernement libanais a instauré un système de visas en janvier 2015 qui a mis un terme à la libre circulation entre la Syrie et le Liban. Les Syriens souhaitant travailler au Liban doivent dorénavant présenter aux autorités une invitation de la part d'un employeur libanais et déboursier mille dollars pour l'obtention d'un visa dit d'affaires, d'un permis de travail et donc de séjour. Voir l'article de presse d'Eva. Shoufi (2015a) et la dépêche Le Monde et AFP (2015). Une décision qui a incité les migrants à emprunter les chemins de contrebande et les expose donc à un risque élevé dans le contexte du conflit armé qui empiète sur la frontière entre les deux pays.

⁷⁷ Voir tableau en annexe.

⁷⁸ Le nombre d'entrées a considérablement diminué suite à l'instauration du système des visas.

⁷⁹ Conséquence de l'afflux récent de réfugiés parmi lesquels une majorité de femmes et d'enfants, cette information est bien sûr à relativiser.

⁸⁰ Pour plus de détails sur les Syriens dans le secteur agricole, consulter l'article de Lucile Garçon et Rami Zurayk « Dans les champs de la Bekaa » (2010).

emplois non-qualifiés, faiblement payés et sans-perspective, synonymes d'un statut social inférieur et impliquant des conditions de travail difficiles ou désagréables et d'une insécurité considérable. »⁸¹ (CHALCRAFT 2009 : 17)

Malgré la pression sociale et économique que cette main-d'œuvre exploitée a fait peser sur la main-d'œuvre libanaise, le contrôle du Liban par le régime syrien a rendu toute tentative de changement vaine, contribuant *in extenso* au nivellement par le bas du marché du travail libanais et à l'exportation d'une population active syrienne toujours plus nombreuse que le système baasiste ne parvient pas à employer (WINCKLER 1998). Mais de fait, derrière le discours nationaliste libanais sur la menace d'une « syrianisation » du Liban par la présence massive de travailleurs et maintenant de réfugiés syriens, se confond un système d'intérêts qui profite certes au régime syrien⁸² mais aussi aux employeurs libanais⁸³. En effet, le premier a toujours délibérément évité d'agir en faveur d'une amélioration des conditions de travail de ses ressortissants au Liban, malgré le traité signé en 1993 (NAUFAL 2011), permettant leur exploitation et les violences symboliques qui les ont toujours accompagnées. Cependant, depuis la fin de la « *pax syriana* » en 2005⁸⁴ suite à l'assassinat de l'ancien premier ministre Rafic Hariri dont le régime Assad fut rapidement soupçonné d'avoir été l'instigateur, les travailleurs ont alors commencé à faire l'objet de brutalités régulières, et dorénavant recrudescents lors de chaque crise politique qui ponctue les relations entre les deux pays⁸⁵.

La place des Syriens sur le marché du travail a donc été encore davantage fragilisée et l'installation massive des réfugiés depuis 2011 cherchant à s'employer pour survivre les rend encore plus vulnérables, subissant les affres de la population libanaise et les enjeux politiques nationaux que ce nouvel exode ravive (GEISSER 2013b : 67-68).

⁸¹ Traduction personnelle.

⁸² Lire à cet égard l'article de Fabrice Balanche « Les travailleurs syriens au Liban ou la complémentarité de deux systèmes d'oppression » (2007)

⁸³ Elisabeth Longuenesse (2013) relève d'ailleurs que lorsque le Ministère du travail a tenté d'imposer un permis de travail aux ressortissants syriens, il a dû faire face à l'opposition des organisations patronales libanaises qui l'ont obligé, temporairement, à abandonner son projet.

⁸⁴ La mise sous tutelle politique et économique syrienne du Liban entre 1976 et 2005 (BLANC P. 2006).

⁸⁵ La présence des réfugiés vient donc s'ajouter à celle des travailleurs déjà installés, dont certains ont rapatrié leur famille au pays. Cette nouvelle situation, dans le contexte de la guerre en Syrie et de l'implication des différents partis libanais, accentue les tensions entre populations libanaise, palestinienne et syrienne, notamment dans les quartiers pauvres de Beyrouth où cette dernière trouve à se loger et à travailler. Une tension qui est notamment relatée par la presse libanaise : voir par exemple HADDAD 2012, MASSOUD 2012, NAYEL 2012, THELEN 2012.

Les travailleurs syriens au Liban constituent donc une main-d'œuvre sans droits, mais ils sont également devenus des individus sans pouvoir auxquels il est désormais possible de s'attaquer (KAWAKIBI 2008) et à l'égard desquels les Libanais restent toujours méfiants, et le sont encore davantage dans le contexte politique qui prévaut actuellement. Toutefois, comme le suggère John Chalcraft, à la différence des migrants non arabes employés sous le régime de la *kafala*, « *la plupart des travailleurs syriens masculins ne possèdent pas de droits sociaux et politiques, et ils sont assurément confrontés à des propos déplacés voire injurieux associés à des catégorisations de civilisation, de race, etc. Mais ils ne sont pas employés de force, ils ne sont pas non plus la propriété de leur employeur, ils sont légalement libres de changer d'employeurs auxquels ils ne sont pas liés par une dette ou un contrat d'asservissement, et ils ne sont pas physiquement violentés (par leurs employeurs) ou sexuellement abusés dans le cadre de leur travail de manière significative.* »⁸⁶ (2009 : 223-224)

En présentant succinctement les conditions de vie des Palestiniens et des Syriens, je souhaite exposer au préalable les fondamentaux qui conditionnent historiquement la place des travailleurs étrangers au Liban. Un détour qui me semble essentiel pour décrire les conditions d'insertion des migrants non arabes dans un marché du travail fonctionnant déjà selon des logiques discriminatoires et par l'institution systématique de pratiques informelles qui renforcent la vulnérabilité de ces populations. Exclue du droit, soit par l'irrégularité de leur situation soit par une impossible régularisation, disqualifiés socialement et marginalisés politiquement, plusieurs centaines de milliers de personnes constituent une cohorte de travailleurs potentiels à la disposition des employeurs libanais. Subséquemment, l'arrivée des migrants africains et asiatiques, qui se distinguent des populations arabes par l'absence d'*a priori* politiques et en principe par un contrôle plus sévère des mobilités sociales et spatiales de la part des autorités libanaises, ne peut qu'alimenter cette « armée de réserve ».

II – Les travailleurs africains et asiatiques. Stratégies des acteurs et rentabilité économique

À la différence des Syriens et des Palestiniens, les migrants non arabes n'ont donc pas d'« étiquette politique ». Ils ne suscitent pas une méfiance comparable quand ils viennent travailler au Liban. En principe de passage, mais de plus en plus installés, nombreux et

⁸⁶ Traduction personnelle.

visibles, les migrants africains et asiatiques ne véhiculent pas les mêmes préjugés, d'autant plus qu'ils sont très majoritairement des femmes (« *Birds of passage are also women* ») (MOROKVASIC 1984) employées comme domestiques. Toutefois, cette féminisation de la migration de travail connaît une transformation avec l'arrivée récente d'hommes originaires du Bangladesh. Une nouvelle donne migratoire qui ne remet pas en cause l'assignation ethnique et professionnelle à laquelle les travailleurs migrants sont officiellement soumis par le système de la *kafala*.

II.1 – Féminisation et internationalisation. La domesticité comme porte d'entrée

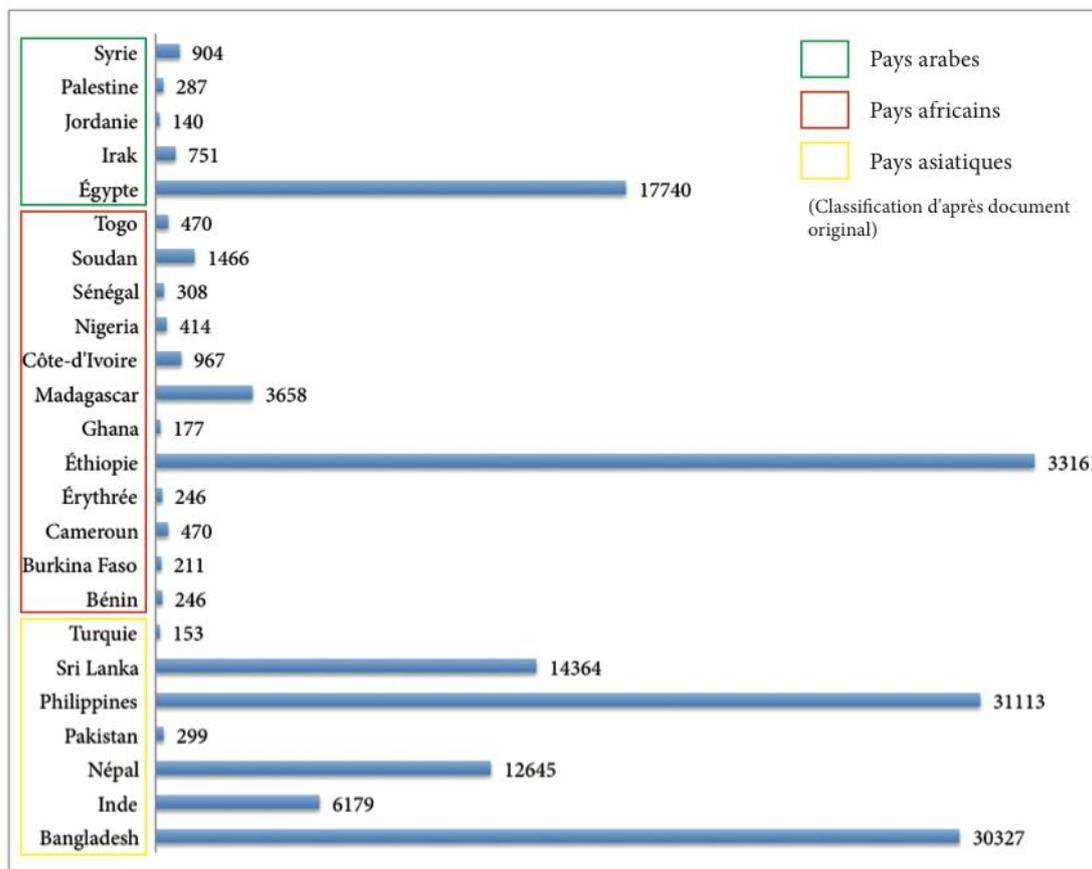
Les statistiques divulguées par les autorités libanaises sous-estiment en partie l'importance des travailleurs migrants. Néanmoins, elles témoignent malgré tout de la relative acceptation de cette migration de travail qui rentre au Liban par les voies officielles – l'aéroport de Beyrouth et les autorités de contrôle des frontières. Le Ministère du travail libanais indique ainsi avoir délivré et renouvelé environ 137 000 permis de travail à des ressortissants africains et asiatiques en 2010⁸⁷, dont près de 90% pour des femmes employées comme domestiques, et environ 9% pour des hommes recrutés dans le secteur de l'entretien (**Graphique 1**). Si l'on compare ces chiffres officiels avec les permis délivrés aux travailleurs migrants non arabes en 1994, date des premières statistiques post-conflit disponibles, cela représente une augmentation d'environ 570% sur une période de quinze ans⁸⁸ (**Graphique 2**).

⁸⁷ Voir chiffres détaillés dans le Tableau A en annexe

⁸⁸ Voir chiffres détaillés dans le Tableau B en annexe

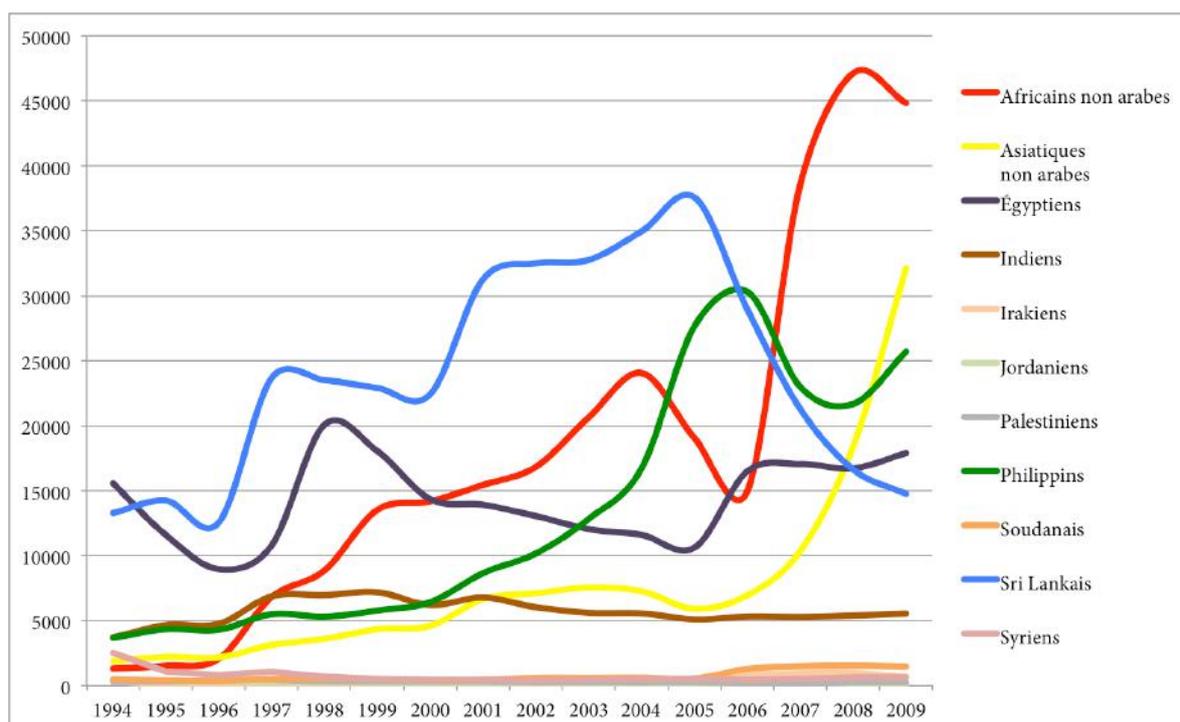
Graphique 1 : Nombre total des permis de travail délivrés en 2010

(Source : Ministère du travail 2010)



Graphique 2 : Évolution du nombre de permis de travail délivrés entre 1994 et 2009

(Source : Ministère du travail 2010)



Il est cependant communément admis que si l'on prend en compte les personnes résidant et travaillant au Liban sans permis de séjour (*ikami*) ni permis de travail (*ijazet 'amal*), ces effectifs sont alors nettement supérieurs aux chiffres avancés par les diverses autorités. La Sûreté Générale (SG), autorité de contrôle des frontières, et les autorités consulaires des pays concernés refusent cependant de communiquer sur ce sujet. Ainsi, en prenant en compte les résidents illégaux, on estime le nombre des travailleurs migrants actuellement au Liban entre 200 000 et 400 000 personnes (CATTAN 2012), soit environ 10% et 25% de la population active.

II.1.1 – Une très grande diversité de nationalités et des déséquilibres homme-femme importants

Cette catégorie des travailleurs migrants non arabes regroupe des Africains et des Asiatiques de nationalités très diverses, dont les dates d'arrivée au Liban varient au gré des changements de flux migratoires opérés par le marché de la main-œuvre internationale, des stratégies des agences de recrutement et des politiques des pays exportateurs.

Originaires d'Afrique Subsaharienne, les Éthiopiennes, arrivées au début des années 1990, sont relativement les plus nombreuses. À l'instar de la plupart des travailleurs non arabes, ce groupe national présente un sex-ratio très déséquilibré. En effet, seule une centaine d'hommes éthiopiens travaillent au Liban pour plus de 30 000 femmes officiellement déclarées (**Graphique 1**). Une situation similaire à celle des travailleurs originaires d'Afrique de l'Ouest et Centrale⁸⁹, du Kenya et de Madagascar. Pourtant pays membre de la Ligue Arabe, tous les Soudanais (avant la partition du pays) sont également inclus dans cette catégorie d'Africains non arabes. Parmi les personnes interrogées, la plupart sont des hommes qui viennent de l'actuel Sud-Soudan ou du Sud-Kurdufan (état méridional et frontalier du Nord-Soudan). Certes arabophones, les conditions de leur présence au Liban sont comparables à celle des migrants subsahariens. Comme le dit Mo'ase, un Soudanais du Kurdufan installé au Liban depuis 2000, interrogé en mars 2012 dans le quartier de Dora : « *Pour les Arabes nous sommes des Africains, et pour les Africains nous sommes des Arabes. (...) [Au Liban], je sens surtout que*

⁸⁹ Bénin, Togo, Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Nigeria, Congo RDC, Cameroun.

je suis noir ». Selon les chiffres officiels, environ 42 000 migrants africains sont détenteurs d'un titre de travail en 2010.

Plus de 90 000 permis de travail ont été délivrés en 2010 aux ressortissants asiatiques originaires du monde indien et des Philippines (**Graphique 1**), majoritairement à des femmes également employées comme domestiques⁹⁰. Les Sri Lankaises représentent depuis les années 1970 la figure emblématique et historique des travailleurs migrants au Liban, même si par ailleurs leur nombre décroît nettement à partir de 2005 (**Graphique 2**), suite aux événements politiques au Liban puis à la guerre entre Hezbollah et Israël. Le terme générique de *sirlankiyeh* (Sri Lankaise, en arabe) désigne d'ailleurs communément une domestique⁹¹ (MOUKARBEL 2009), voire, comme j'ai pu l'entendre sur le terrain, tous les ressortissants du monde indien – népalais, indiens et bangladais – arrivés plus tardivement.

En ce qui concerne l'Inde et le Bangladesh, une part plus importante d'hommes doit être signalée, conséquence des politiques migratoires des pays de départ, des stratégies des agences de recrutement et des employeurs libanais. Pour comprendre ces déséquilibres et la féminisation de la migration non arabe, il faut rappeler ici que les modalités d'insertion des travailleurs migrants sur le marché du travail libanais ont débuté à travers l'occupation d'une niche professionnelle bien spécifique : la domesticité.

II.1.2 – Le secteur de la domesticité au Liban. Transformations locales et dynamiques globales

Le secteur de la domesticité, et plus largement du *care*, a connu d'importantes transformations depuis les années 1970, au Liban comme dans le reste du monde. Alors réservé aux bourgeoisies citadines et aux notabilités paysannes, le secteur de la domesticité emploie essentiellement des Libanaises et des Syriennes originaires des campagnes, puis des Palestiniennes des camps (JUREIDINI 2003). Cependant, une pluralité de facteurs, à la fois locaux, régionaux et mondiaux concomitants, bouleverse cette organisation.

⁹⁰ Voir Tableau A en annexe

⁹¹ À ce propos, voir le film réalisé en novembre 2010 par Wissam el-Saliby intitulé *Sir Lankiete Libnaniéh* (Ma Sri Lankaise est Libanaise) dans lequel le réalisateur joue des catégorisations ethniques et professionnelles par l'inversion des rôles de la domestique étrangère et de la « *madame* » autochtone : <http://www.youtube.com/watch?v=0-dtxEO3GjA> [consulté le 11 juin 2013]

Tout d'abord les conflits libanais entraînent une fragmentation du pays et des crispations communautaires. Circuler entre des territoires antagonistes et/ou travailler pour une autre communauté confessionnelle et/ou nationale que la sienne, dans des rapports aussi inégalitaires que ceux de la domesticité, devient malaisé du fait des méfiances et des animosités réciproques. De plus, dans un contexte de transformation des structures économiques et sociales au Liban, un nombre croissant de femmes sont scolarisées et formées pour intégrer des secteurs qualifiés voire très qualifiés du marché du travail, refusant par ailleurs des métiers déconsidérés et désormais délégués à des groupes disqualifiés. Une demande croissante d'aide à domicile se développe alors, satisfaite par l'arrivée concomitante des domestiques non arabes au Moyen-Orient. Car enfin, conséquence des bouleversements économiques et de la mondialisation migratoire, on assiste à une nouvelle division internationale du travail au sein de laquelle des pays se spécialisent dans l'exportation de main-d'œuvre. Ainsi, au Liban, les domestiques originaires du monde indien, des Philippines et d'Afrique remplacent progressivement les domestiques arabes à partir des années 1990 avec la consolidation du système de la *kafala* par le développement des réseaux d'agences de recrutement au Liban et à l'étranger (BRET J. 2011). Dès lors, le recrutement de femmes africaines et asiatiques se banalise et se généralise à toutes les régions et à toutes les catégories sociales libanaises.

« [Au Liban] tout le monde veut faire comme tout le monde. Si tu as un salaire de mille dollars ou de cinq mille dollars, c'est pareil ! Il n'y a plus une certaine catégorie sociale qui a des domestiques et pas les autres. Ce temps est révolu. Pourtant une Éthiopienne coûte en moyenne trois cents dollars par mois, tout compris. Mais maintenant, quelque soit les revenus d'un ménage, s'il y a un mariage, les femmes veulent une bonne à la maison, même avant d'avoir eu un enfant. C'est devenu un modèle social (...) »

Responsable de l'agence Moawad Services, Beyrouth, septembre 2011

Comme le suggère cet agent de recrutement interrogé en septembre 2011, l'embauche de domestiques étrangères au Liban, mais aussi dans tout le Moyen-Orient, est devenu un phénomène massif qui transforme profondément le paysage social voire le modèle familial (BERGEM 2006). Actuellement, près d'un quart des foyers libanais font appel aux services

d'une domestique étrangère⁹². Mais ce recours massif à une domesticité internationale n'a finalement rien d'exceptionnel.

Que ce soit en Europe (BUSH et COX 2014, MOZERE 2010, SCRINZI 2010 entre autres), en Asie du Sud-Est (YEOH et HUANG 2000, GARCES-MASCAREÑAS 2008 entre autres), en Amérique du Nord (GARDINER BARBER 2000) et du Sud (DURIN *et al.* 2014, HONDAGNEU-SOTELO ET AVILA 1997, VIDAL 2007 entre autres), la mise en mobilité de millions de travailleuses contractualisées qui « se destinent » à la domesticité⁹³ constitue un aspect essentiel et une conséquence directe de la globalisation néolibérale (PARRENAS 2001, SASSEN 1996 et 2010). Celle-ci a largement contribué à cette augmentation des services domestiques « *low cost* », la domesticité constituant par ailleurs « *le secteur de la première prise d'activité, voire, pour beaucoup de femmes racialisées, l'unique expérience professionnelle accessible de par la législation en vigueur* » (FALQUET et MOUJOURD 2010 : 181).

La plupart des femmes interrogées ont clairement affirmé avoir opté pour la domesticité par volonté de quitter leur pays, présentant ce travail comme la seule opportunité, certes risquée, de s'extirper de l'immobilité sociale voire de la pauvreté qui les affecte. Néanmoins, nombreuses sont celles qui ont aussi souligné l'impasse et la pression sociale et économique qui les ont contraintes à l'expatriation, et pour certaines au déclassement social dans la migration par l'assignation ethnique et professionnelle malgré leurs qualifications. Dans ce contexte très contraignant d'« inégalités multisituées » (ROULLEAU-BERGER 2010 : 22-23), où à une situation de pauvreté répond un déclassement dans la mobilité, on peut s'interroger sur le rôle actif que les femmes, mais aussi les hommes, jouent quant au choix de leur migration et de ses conditions.

Évoquer ces trajectoires migratoires et professionnelles à partir de la seule notion de « candidature » ou d'« autonomie » (MA MUNG 2009), sous l'angle de la stratégie volontairement élaborée semble par bien des aspects discutable. Une mobilité internationale,

⁹² Voir l'article de Ray Jureidini « Lebanon's ways are sponsoring suicide » (2012).

⁹³ Selon un rapport de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), *Les travailleurs domestiques dans le monde : statistiques mondiales et régionales et étendue de la protection juridique* (2013), au moins 60 millions de personnes sont employés comme domestique à travers le monde en 2010. Résumé disponible en ligne : http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_200964/lang--fr/index.htm.

notamment dans le contexte de la domesticité, interroge quant aux conditions microsociales (tactiques et stratégies individuelles et collectives) mais également macro-sociales (enjeux structurels) qui en sont les moteurs (BRULHARDT et BASSAND 1983). Or, sans écarter pour autant l'importance du microsocial, de la volonté individuelle et de la subjectivité qu'implique une telle démarche de « servitude volontaire » (BRET J. 2011), je crois que le macro-social ne peut être écarté et que ces différents niveaux interagissent pour définir les modalités de la migration dont les motivations sont toujours d'ordre multifactoriel (PERRAUDIN 2011, GARDNER 2012).

Au regard de l'organisation du marché du travail et des pratiques des employeurs, la migration contractualisée vers le Liban reste donc très majoritairement féminine, essentiellement cantonnée au secteur de la domesticité et à des niches professionnelles comparables, notamment l'entretien ; secteurs qui se caractérisent donc dorénavant et banalement par la place très majoritaire, voire exclusive, des travailleurs étrangers (PUECH 2006). Par ailleurs, notamment dans le secteur de l'entretien, on assiste depuis la fin des années 2000 à l'entrée importante d'hommes, principalement originaires du Bangladesh, qui s'inscrivent aussi dans le cadre contraignant de la *kafala* pour s'insérer dans un marché du travail *a priori* cloisonné.

II.2 – Vers une « asiatisation » du Liban ? De la progressive masculinisation à la nouvelle donne syrienne

Comme je l'ai évoqué plus haut, les travailleurs étrangers non qualifiés sont principalement originaires de Syrie. Cependant, on assiste depuis peu à une relative internationalisation de la main-d'œuvre masculine en provenance du monde indien. Ainsi, à la différence de l'immigration en provenance d'Éthiopie et des Philippines composée presque exclusivement de femmes, les migrations en provenance des pays du monde indien (à l'exception du Sri Lanka) montrent un plus grand équilibre de leur sex-ratio. Le déséquilibre initial peut être expliqué à la fois par la demande des employeurs libanais qui font le lien entre sexe, catégorie sociale et origine géographique quant aux secteurs professionnels visés ; mais aussi par les politiques des pays « exportateurs » et des agences de recrutement qui incitent plutôt les femmes à partir au Liban pour travailler comme domestiques dans un pays où les

secteurs de la construction et de l'agriculture sont déjà occupés par la main-d'œuvre syrienne. Il semble donc que ces politiques ont changé et parallèlement la demande des employeurs au Liban par l'entremise des agences de recrutement.

II.2.1 – Le Liban, nouvelle destination pour les travailleurs bangladais

En effet, j'ai pu constater qu'une relative « asiatisation » (BATTEGAY 2005, BENSAAD 2009, KAPISZEWSKI 2007) de la main-d'œuvre masculine est en cours⁹⁴. Celle-ci est notamment le fait de l'importance croissante des ressortissants bangladais (**Graphique 2**)⁹⁵ essentiellement embauchés dans le secteur de l'entretien dans lequel les a assignés le Ministère du travail libanais.

À l'image des employés des sociétés *USM* (Universal Services & Maintenance) ou *Sukleen* – entreprise chargée de la propreté de la voirie et de la gestion des ordures⁹⁶ –, ils constituent dorénavant la figure ordinaire de l'agent d'entretien, nettoyant les bureaux des entreprises, les couloirs des hôpitaux, des ministères et des ambassades, accrochés à l'arrière des camions-bennes ou balayant les rues de la capitale, de jour comme de nuit. Une invisibilité sociale doublée d'une assignation ethnique et professionnelle qui connaît cependant quelques nuances puisqu'à Sabra, aujourd'hui centralité résidentielle et marchande bangladaise, plusieurs hommes interrogés disent également travailler dans d'autres secteurs d'emploi tels que l'industrie manufacturière, mais également dans certaines exploitations agricoles de la région de Choueifate, de Damour (sud de Beyrouth), de Jbeil, de Batroun et du 'Akkar (au nord), où des légumes exotiques cultivés sont destinés à la consommation bangladaise⁹⁷.

⁹⁴ Le processus d'« asiatisation » de la main-d'œuvre au Liban n'est toutefois pas comparable à celui qui a eu lieu dans les pays du Golfe. Comme le fait remarquer Ali Bensaâd, dans le contexte des guerres du Golfe, des tensions entre régimes arabes et de la recherche d'une plus grande rentabilité, ce processus de substitution a entraîné l'inversion des rapports démographiques entre migrants arabes et non arabes en faveur des seconds, les premiers ne représentant plus qu'un quart des travailleurs étrangers (BENSAAD 2009 : 7)

⁹⁵ On peut constater l'augmentation rapide des permis délivrés à des ressortissants « asiatiques non arabes » à partir de 2007. On peut faire l'hypothèse que c'est l'arrivée soudaine des Bangladais qui en est à l'origine. D'ailleurs, selon le Ministère bangladais chargés des travailleurs expatriés, leur nombre a doublé entre 2006 et 2008, passant d'environ 375 000 en 2006 à environ 900 000 personnes en 2009, la majorité partant pour le Moyen-Orient (MEWOE 2015).

⁹⁶ Pour plus de détails, consulter l'article de Leah Caldwell « Sukleen: Hiding Behind a Glamorous Facade » (2012).

⁹⁷ J'y reviens dans le chapitre 6.

Il est en effet devenu fréquent de voir à Beyrouth des ressortissants du monde indien, et secondairement africain, travailler comme agent d'entretien⁹⁸, mais aussi comme pompiste, employé de supermarché voire à l'aéroport international, des secteurs encore récemment occupés exclusivement par des Libanais, des Syriens et des Égyptiens. L'agent de recrutement beyrouthin interrogé précédemment confirme cet engouement croissant de la part des employeurs pour une main-d'œuvre masculine non arabe, notamment dans les secteurs des services où il existe un contact direct entre les employés et les clients. L'agent attribue cette pratique à un ensemble de préjugés ethniques et politiques, et à une possibilité accrue de contrôle de la part des employeurs sur les employés :

- 1) Les travailleurs migrants sont appréciés car considérés comme plus « présentables » que les ressortissants arabes, notamment syriens, et ce malgré la barrière linguistique possible.
- 2) L'intrusion du politique et du confessionnel dans le champ professionnel peut être également évitée par l'embauche d'une main-d'œuvre non arabe et en partie non musulmane.
- 3) Sauf incident ou mésentente, ils ne peuvent rentrer dans leur pays d'origine qu'à la fin de leur contrat, restant captifs de leurs employeurs qui sont susceptibles de conserver leur pièce d'identité et leur titre de séjour ; tandis que les Syriens, avec qui ils sont *de facto en* concurrence pour les mêmes postes, restent plus mobiles parce que jusqu'en 2015 ils n'étaient pas soumis au système contractuel de la *kafala*.

En revanche une différence du coût de l'embauche et des salaires n'est pas un argument valable selon mon interlocuteur, car les ressortissants non arabes ne sont pas moins exigeants que les Syriens. En outre, faire venir *via* la *kafala* un Bangladais coûte plus cher en termes de démarche administrative que d'embaucher un Syrien. Ainsi, les représentations et les enjeux évoqués semblent suffisants pour justifier ce manque à gagner.

⁹⁸ Selon le responsable d'une entreprise d'entretien spécialisée dans le nettoyage des bureaux et des services hospitaliers interrogé par Elisabeth Longuenesse et Rim Hachem dans le cadre d'un programme Ifpo et CNRS-Liban consacré aux travailleurs étrangers au Liban, en 2013 90% des employés de la compagnie sont des étrangers dont la majorité est originaire du Bangladesh.

II.2.2 – Réalités politiques et « real économie ». La fin prématurée de la « désarabisation » ?

Si le système de la *kafala* et les réseaux d'immigration en provenance d'Afrique et d'Asie sont donc initialement et principalement spécifiques à « l'importation » de femmes destinées à la domesticité, on assiste depuis les années 2000 à une transformation des pratiques des employeurs et à une certaine « masculinisation » des populations migrantes. Dans un contexte politique régional extrêmement tendu où chaque nationalité semble faire l'objet d'une stigmatisation et se retrouve impliquée dans des rapports de force géopolitiques, il semble en effet se dessiner une tendance comparable à ce que Vincent Geisser nomme pour le marché du travail israélien, et que l'on pourrait extrapoler aux autres pays moyen-orientaux, un processus de « désarabisation » (2012 : 6).

L'embauche des travailleurs non arabes, femmes puis hommes, par la pratique de la *kafala* contribue dès lors à parasiter ces tensions régionales et *in fine* à transformer le marché du travail libanais par l'importation d'une main-d'œuvre de plus en plus internationalisée, perçue comme apolitique, mais toujours assignée aux secteurs les plus disqualifiés. Comme je l'aborde dans le chapitre 5 consacré au marché locatif informel, cette absence d'étiquette politique qui accompagne les migrants, à laquelle s'ajoute la dimension sexuelle, a une incidence sur leur statut et donc sur leur accès au logement. Cependant, au regard de la crise syrienne et de l'installation de milliers de réfugiés au Liban, on se doit de nuancer cette tendance à la « désarabisation » (*Ibid.*).

Les dimensions structurelles qui organisent le marché du travail sont inévitablement influencées par cette nouvelle donne politique et sociale qui érige certes les milliers de réfugiés en une menace de déstabilisation nationale, mais aussi en une potentielle main-d'œuvre vulnérable et mobilisable à très faible coût. Si le marché du travail libanais se caractérise déjà par un défaut total d'isonomie entre travailleurs – nationaux, étrangers et entre étrangers –, l'arrivée des réfugiés contribue *a fortiori* à rendre ces inégalités encore plus vives par une mise en concurrence accrue pour les emplois les plus déconsidérés⁹⁹.

⁹⁹ Lire l'article de presse d'Eva Shoufi intitulé « A New Face for the Exploitation of Syrian Workers in Lebanon? » (2015a)

En conséquence de quoi, l'intérêt d'embaucher des travailleurs non arabes devient plus relatif comparé à l'intérêt économique que représente cette « nouvelle » force de travail corvéable. On peut faire l'hypothèse que les mesures d'encadrement de la mobilité des Syriens au Liban établies en 2015 risquent de freiner leur embauche puisqu'elles obligent les employeurs à déclarer leurs employés selon des règles équivalentes à celles de la *kafala*. Mais de la même manière, il est tout aussi plausible que ces nouvelles règles réduisent considérablement leur liberté de circuler et leur marge de manœuvre vis-à-vis de leurs employeurs libanais alors en mesure de les exploiter sans crainte de les voir partir. L'argument du contrôle des mobilités des ressortissants syriens peut être à double tranchant. Toutefois, malgré la guerre, la continuité territoriale entre les deux pays, les chemins de contrebande et les nécessités économiques réciproques faisant, le nouveau cadre légal reste aisément contournable et difficilement applicable pour les autorités libanaises : les Syriens sont encore en mesure de se déplacer et de travailler sans autorisations permettant aux Libanais qui le souhaitent de les embaucher sans contrat.

Quoi qu'il en soit, le processus de « désarabisation » initié en dehors du secteur de la domesticité et élargi à la main-d'œuvre masculine se voit dans une certaine mesure hypothéqué. Parce qu'à la dimension ethnique et donc politique se surimposent inévitablement les pratiques des employeurs à qui une nouvelle opportunité de division du *lumpenprolétariat* offre de nouvelles perspectives de gains sur le coût du travail.

Cette évolution chaotique, que je me dois de rendre compte ici au regard de la situation politique et de son instabilité chronique, témoigne à première vue d'une difficile appréhension des dynamiques en cours ; ce qui entraîne incidemment une compréhension légèrement brouillée de la place instable des migrants dans des espaces étudiés, j'y reviens dans les chapitres suivant. Il me semble pourtant que ces aspects conjoncturels ne remettent pas en cause les aspects structurels inhérents au marché du travail au Liban, structures que j'ai tenté de dégager jusqu'à présent en choisissant comme focale les travailleurs migrants. Pour confirmer mon approche, je vais dès à présent mettre en exergue les modalités qui organisent la pratique de la *kafala*, un système de gestion de la main-d'œuvre étrangère basé sur l'exploitation des inégalités et sur une logique du profit maximal.

II.3 – Le système de la kafala. Mise sous tutelle et mise à l'écart pour maximiser les profits

La *kafala* (garantie ou *sponsorship*) conditionne en principe la venue de la main-d'œuvre étrangère à la demande d'un recrutement passé par un employeur – un particulier ou une entreprise – dans le pays d'arrivée¹⁰⁰. Ce dernier devient ainsi le *kafil* (garant ou tuteur légal) de la personne recrutée qu'il est censé employer. Le système permet aux employeurs et aux employés d'obtenir auprès des autorités libanaises compétentes les papiers nécessaires à l'embauche et au séjour. En principe, la demande doit systématiquement passer par l'entremise onéreuse d'une agence privée en contact avec des intermédiaires dans le pays de départ, à charge pour celle-ci d'assurer l'ensemble des formalités nécessaires jusqu'à l'arrivée de la personne recrutée à distance. Phénomène secondaire, il est également possible que des employeurs contournent les agences et profitent de réseaux familiaux ou amicaux pour faire venir une personne depuis l'étranger.

L'État, par le biais des autorités ministérielles et sécuritaires, est chargé *a minima* de l'encadrement de ces mobilités dont il peut tirer des bénéfices financiers substantiels tout en garantissant la mise à disposition des employeurs de travailleurs exclus *de facto* et/ou *de jure* du droit du travail. La pratique de la *kafala* se traduit donc par un double profit – sur la mobilité et sur le travail –, et par la fragilisation des personnes placées dans une position de soumission à leur employeur. Le rôle et les objectifs des différents acteurs – publics et privés – présents tout au long du parcours administratif et professionnel sont d'empêcher toute opportunité de mobilité spatiale et sociale, de contournement des règles instituées, tout en prélevant respectivement une plus-value sur la mise en mobilité d'une main-d'œuvre étrangère dénuée de droits.

II.3.1 – Un système para-légal de gestion de la main-d'œuvre étrangère au Liban

Basé sur le principe de la *kafala*, le système de contrôle et de gestion de la migration de travail au Liban, à l'exception de celle en provenance de Syrie, est calqué sur le modèle mis en

¹⁰⁰ Une réflexion sur la *kafala* et son fonctionnement a déjà été initié dans le cadre du mémoire de Master 2. Je m'attache ici à développer encore davantage la compréhension de ce système et sa logique.

place par les pays du Golfe¹⁰¹ (BEAUGE 1986). Tous les étrangers travaillant au Liban pour un employeur libanais doivent théoriquement avoir un *kafil* libanais. Leur *ikami* (permis de séjour) est enregistré au nom du *kafil* dont dépend la validité de leur *ijazet 'amal* (permis de travail). Afin d'importer des travailleurs étrangers, un employeur doit en outre verser une somme aux autorités libanaises¹⁰² qui lui délivrent en contrepartie les permis adéquats pour l'emploi incriminé, et le considèrent dès lors comme le seul exploitant de la personne recrutée et le seul garant des droits et devoirs de cette dernière.

Selon François Rycx, la *kafala* constitue une forme de « *privilège économique en faveur des nationaux [qui bénéficient] d'une véritable « rente au second degré » sur la plus value du travail étranger.* » (2005 : 251) C'est un système de mise sous tutelle garantissant une responsabilisation légale du garant à l'égard de l'employé déresponsabilisé : « *Le sponsor trouve sa principale responsabilité à l'égard des autorités et des administrations dans la garantie qu'il est censé offrir du comportement du sponsorisé et de sa localisation sur le territoire. Cette garantie vise à éviter que son « protégé » ne puisse troubler tant l'ordre économique préétabli (éviter, en principe, qu'il s'introduise dans un champ d'activité qui ne lui est pas autorisé), que l'ordre public (respect des règles) ou les « valeurs » locales.* (Ibid.) Un particulier ne peut en principe être le *kafil* que d'un seul étranger, principe largement détourné dans les faits. Une entreprise peut en revanche employer plusieurs migrants, même si elle doit démontrer en amont que ce recrutement ne se fait pas au détriment de travailleurs libanais¹⁰³.

Pour appréhender le fonctionnement de la *kafala*, il est nécessaire de se placer dans la perspective du mouvement migratoire certes, mais surtout d'un mouvement incessant

¹⁰¹ Si le système de la *kafala* est commun à de nombreux pays arabes, Jane Bristol-Rhys (2012) précise tout de même que les conditions de travail et la place des migrants connaissent des spécificités en fonction de chaque situation nationale.

¹⁰² L'équivalent de mille dollars US pour l'embauche d'une domestique, plus pour un poste plus qualifié et si c'est un homme.

¹⁰³ « *Dans un premier temps, l'employeur libanais doit présenter au ministère un contrat de travail légalisé par un notaire et une attestation de l'Office national de l'emploi décrivant le poste vacant et prouvant qu'aucun Libanais n'a les qualifications requises ou ne veut pratiquer cette activité. Si la demande est acceptée, le ministère du Travail délivre l'autorisation de travail. Ensuite, il est du ressort du ministère de l'Intérieur, via la Direction de la Sûreté générale, d'émettre un visa permettant au travailleur étranger d'entrer légalement au Liban. Une fois le migrant au Liban, l'employeur dispose d'un délai de dix jours pour compléter la demande de permis de travail. Entre-temps, il doit passer une annonce dans les journaux locaux, pendant les quinze jours. Le permis de travail n'est accordé que si aucun Libanais ne répond à l'annonce. Sinon, l'employeur doit justifier sa préférence pour le travailleur étranger. Dans ce cas, le dossier est réexaminé et le ministère statue sur la délivrance ou le rejet du permis du travail.* » (LONGUENESSE 2013)

synonyme d'instabilité et d'assignation physique et sociale. Ainsi, un permis de travail n'est délivré que pour l'occupation d'un poste prédéterminé et bien déterminé, pour une durée maximale de trois ans. Le permis est renouvelable annuellement afin de permettre à l'employé et à l'employeur d'y mettre un terme s'il le souhaite. Mais il favorise également un *turn over* rapide de la main-d'œuvre : si l'employeur ne renouvelle pas le contrat, cela peut aboutir au basculement du migrant dans l'illégalité ou à son expulsion.

Tout employé dépend donc intégralement des pratiques et des décisions arbitraires de son employeur susceptible de l'enfermer comme de le renvoyer *manu militari*. Toute rupture de contrat a pour effet de rompre automatiquement le permis de travail et donc de séjour. Si l'employeur effectue un *tanazoul*, c'est-à-dire qu'il se déresponsabilise de l'employé, et pour ne pas se retrouver en situation illégale, ce dernier n'a d'autre éventualité que de quitter le territoire ou alors de trouver immédiatement un autre *kafil*¹⁰⁴.

Partant, les objectifs des autorités sont à la fois d'imposer par la flexibilité et l'instabilité une immobilité sociale et spatiale aux migrants. Ils empêchent par là un ancrage synonyme d'intégration, donc de potentielle mobilité, voire le développement de stratégies économiques (BATTEGAY 2005) et de revendications sociales (DE MIRAS 1991). Reprenant les théories wébériennes, Denis Merklen souligne en effet combien une « inscription territoriale », même partielle, est génératrice de statut, voire même de pouvoir (2009 : 80). Autrement dit, toute privation d'espace, telle qu'elle est organisée ici, ne peut qu'engendrer des statuts instables, précaires et relégués.

L'ensemble des points énumérés constitue en fin de compte la base de la *kafala*, c'est-à-dire une flexibilité optimale quant à la gestion du travail, de l'encadrement des employés et à l'application du droit au profit des employeurs et des autorités, au détriment des travailleurs étrangers. Ces modalités de gestion de la migration n'ont pas d'existence légale à proprement parler puisqu'aucun texte de loi ne sanctionne ces pratiques (RYCX 2005) régies presque exclusivement par un système de décrets. De là découle un système de contrôle basé sur des rapports de domination, de hiérarchisation et de dépendance multiples légitimés par les

¹⁰⁴ Le *tanazoul* s'effectue généralement contre une rétribution de la part de l'employé ou du nouvel employeur, le garant se considérant comme lésé même dans des cas de non respect des conditions de travail, de non paiement des salaires, voire de mauvais traitements infligés à son employé. De nombreux cas m'ont été rapportés de *kafil* qui monnaie les papiers d'identité et de séjour de leur employé hypothéquant ainsi son séjour au Liban.

autorités libanaises qui garantissent cette logique gestionnaire et sécuritaire tout au long du parcours.

II.3.1.a – Les autorités libanaises, entre système d’exception et pratiques informelles. Une première analyse de l’État au prisme de la *kafala*

Les autorités libanaises, à travers la Sûreté Générale (SG) chargée du contrôle des frontières, confisquent les papiers d’identité des migrantes dès leur arrivée à l’aéroport avant de les remettre aux employeurs ou aux agences de recrutement. Ceci constitue la première forme de contrainte sur la mobilité et la première forme de violence symbolique. Cette mesure s’applique systématiquement aux femmes, même si les hommes sont aussi susceptibles de se voir retirer par la suite leur passeport, mais cela reste à la discrétion de l’employeur. Cette assignation débute dès l’aéroport de Beyrouth que les migrantes n’ont d’ailleurs pas le droit de quitter seules. Elles sont mises à l’écart dès leur arrivée au poste de contrôle de la SG (**photo 1**), puis par la suite dans une salle d’attente réservée à cet effet sous la surveillance des agents. Les femmes doivent patienter jusqu’à ce que leur *kafil* vienne les chercher, une condition en revanche inexistante pour les hommes.

Photo 1 : Migrantes contrôlées par les agents de la Sûreté Générale à l’aéroport de Beyrouth

(Crédit : Mohammad Azakir 2011)



L'entrée sur le territoire sous les règles de la *kafala* se traduit par l'application d'un régime dérogatoire. Cela se traduit également pour les femmes par un traitement spatial spécifique. Les pratiques des agents établissent instantanément une distinction entre les sexes, entre les nationalités et les catégories sociales quant aux droits d'entrée et de travail au Liban. Le système institue donc *de facto* la catégorisation sociale, ethnique et sexuelle comme base du contrôle et du recrutement des étrangers : les migrantes asiatiques et africaines doivent être domestiques. Elles sont donc privées de leurs papiers d'identité et placées dans une sorte de tunnel, depuis l'aéroport jusqu'au domicile de leurs employeurs où elles seront enfermées. Quant aux Indiens, aux Népalais et aux Bangladais, ils doivent être agents d'entretien, mais ils ne font pas l'objet d'un contrôle administratif, social et spatial comparable à celui exercé sur les femmes. Les migrantes d'Europe de l'Est intègrent les réseaux de prostitution officiellement déguisés par la SG sous le label visas d'« artiste »¹⁰⁵. Enfin, les « expatriés » occidentaux, qui doivent aussi être soumis à la *kafala* s'ils travaillent pour un employeur libanais, sont accueillis et traités avec beaucoup de gratitude. Ce traitement administratif différencié résulte donc de la combinaison par intersection (*intersectionality*) (CRENSWHAW 1991) de catégorisations multiples – le sexe, les origines sociales et géographiques – au sein d'un « *wicked triangle* » ou « triangle inique » (JAVIS *et. al.* 2009 : 9). Cette catégorisation officielle légitime la (non) reconnaissance sociale qui conditionne par la suite le parcours et l'expérience des migrants à Beyrouth (DAHDAH 2012).

Comme indiqué précédemment, aucun texte de loi n'encadre ce qui relève seulement de pratiques institutionnalisées : qu'il s'agisse du système de contrôle en lui-même ou des inégalités instituées entre les étrangers, entre hommes et femmes. Il est possible de trouver les termes de *kafil* (parrain), *makfoul* (parrainé) et *wakil* (agent), mais le terme de *kafala* et ses règles n'apparaissent nulle part (RYCX 2005). La SG agit sur la base de décrets¹⁰⁶, fréquemment contournés et pour certains anticonstitutionnels comme le soulignent les juristes interrogés :

¹⁰⁵ Il est interdit aux agences de recrutement de faire venir des femmes d'Europe de l'Est puisqu'elles sont officiellement « réservées » à la prostitution, marché officiellement couvert au Liban par la Sûreté Générale qui délivre des visas dits d'« artiste » à des femmes embauchées dans les *super night clubs* et les « cabarets » (voir <http://www.general-security.gov.lb>, accédé le 3 janvier 2012). Lire également l'article de Joumana Haddad « When Tatyana said yes to Abu Bilal » (2013).

¹⁰⁶ Le dernier en date émis par la SG et adopté par les autorités judiciaires exige des employeurs qu'ils surveillent la vie intime de leur employée domestique afin d'éviter toute relation au Liban synonyme de mariage et d'enfants, risquant d'entraîner l'installation définitive de la migrante. Pour plus de détails, lire l'article de presse de Laure Stephan « Au Liban, les domestiques étrangères ont interdiction d'aimer » (2015). Il fait suite à celui qui vise à expulser les enfants de travailleurs étrangers (EL-HAGE 2015).

« La SG est une autorité fasciste au sens littéral du terme car pour eux toutes les libertés mènent forcément à de la criminalité... La SG émet un nombre incroyable de décrets anticonstitutionnels. (...) En même temps il y a un tel vide politique au Liban qu'ils essayent de combler les manques par des séries de décrets que personne ne va contrôler. Il n'y a pas de contrôle parlementaire effectif sur les agissements de la SG (...). »

Karim el-Mufti, juriste, interrogé en mars 2011

Selon le juriste Nizar Saghyieh interrogé en mars 2012, si l'on se réfère au droit international et libanais, la confiscation du passeport par la SG puis par les employeurs est une pratique totalement illégale¹⁰⁷. Cette pratique renforce la mise sous tutelle des travailleurs étrangers et la domination des employeurs à leur égard, notamment dans le cadre de la domesticité où les femmes sont astreintes à vivre au domicile de leur employeur. Selon les juristes interrogés, la SG, autorité légale, justifie cette pratique illégale comme précaution nécessaire afin d'éviter une trop grande liberté susceptible de nuire à la migrante dans un pays qu'elle ne connaît pas. Au-delà de cette posture paternaliste, c'est avant tout la mobilité des travailleurs que les autorités souhaitent limiter, le contrôle de la SG à l'aéroport étant *in fine* la dernière modalité d'encadrement stricte de l'immigration. Par la suite, les migrantes sont intégralement confiées à leurs employeurs à qui les autorités délèguent leurs prérogatives de contrôle. Enfin, employées dans un espace privé et familial, elles ne relèvent pas du droit du travail. En somme, passeport confisqué, droit du travail suspendu, employeurs-contrôleurs des mobilités, la situation de frontière s'épaissit au-delà du seul contrôle douanier pour devenir une réalité du quotidien, en tout lieu et en tout instant (AGIER 2013b).

Il est à noter qu'aucune autorité civile n'intervient vraiment dans le déroulé des opérations. Comme le souligne le juriste Karim el-Mufti, l'action de la SG, autorité sécuritaire émanant du ministère de l'Intérieur, n'est supervisée par aucune instance civile gouvernementale ou juridique¹⁰⁸. Par la suite, l'entrée des migrants sur le territoire libanais et leur intégration dans le marché du travail ne font pas non plus l'objet d'un encadrement de la

¹⁰⁷ Selon un rapport publié par l'Open Society Foundations, environ 75% des femmes employées comme domestiques sont privées de leur passeport au Liban (FRANTZ 2014 : 17).

¹⁰⁸ Comme le souligne le rapport établi en 2010 par le Centre Libanais des Droits Humains intitulé « Prisons du Liban : préoccupations humanitaires et légales », le centre de rétention de 'Adlieh géré par la Sûreté Générale a été créé en 2000 en lieu et place d'un parking souterrain.

part d'une institution spécialisée. La seule pourtant susceptible et à même de garantir les droits et les devoirs des travailleurs migrants au Liban est le Ministère du travail dont le rôle est presque négligeable.

« Dans les faits, la SG est sur le terrain. Le Ministère du travail tamponne. Il donne l'autorisation de première entrée sur le territoire qui permet à la SG de délivrer le visa, le permis de séjour. (...) Le Ministère du travail peut refuser de collaborer, mais ça ne ferait qu'empêcher qu'un migrant obtienne son visa définitif et précariserait encore davantage ces personnes. La SG a le pouvoir d'accueillir et d'expulser, c'est elle qui dirige totalement le système, ce qui renforce directement et de façon dramatique le pouvoir de l'employeur que cette autorité défend systématiquement. Elle assure son travail de gérer les entrées, les sorties et les résidences sur le territoire pour le compte des employeurs. (...) Contrôler les frontières est sa fonction de base. Elle n'a pas d'objectifs politiques, mais elle s'adapte à un système dans lequel le Ministère du travail n'a aucun rôle. La SG travaille par défaut puisqu'elle n'est encadrée par aucun pouvoir civil (...). Il y a peut-être des abus de pouvoir, du bakchich comme partout, mais elle n'a pas d'intérêts majeurs derrière la migration des travailleurs. D'ailleurs pour eux c'est plus une source de problèmes. (...) Mais concrètement c'est le maillon central du système. On pourrait supprimer le Ministère du travail, personne ne s'en rendrait vraiment compte. En principe, ce Ministère doit assurer la syndicalisation, protéger les droits des travailleurs nationaux et étrangers, mais c'est devenu une infime partie de son travail qui de toute façon est devenu insignifiant. »

Charbel Nahhas, ancien Ministre du travail (2011-2012), interrogé en mars 2012

Que ce soit pour les travailleurs nationaux comme étrangers, le Ministère du travail n'exerce en aucune manière ses responsabilités. De fait, l'inspection du travail au Liban est quasiment inexistante et le ministère n'est pas en mesure et/ou n'a pas la volonté d'appliquer le droit du travail pour les secteurs concernés, et encore moins de garantir un minimum de protection pour ceux qui en sont exclus – l'agriculture et la domesticité (LONGUENESSE 2013).

Le Liban enfreint ainsi un grand nombre de conventions internationales qu'il a signées. Et parallèlement il refuse d'adhérer à la convention des Nations unies de 1990 sur le

droit des travailleurs migrants (DIAB 2006), à celle de l'Organisation Internationale du Travail (C189) de 2011 sur les « travailleuses et travailleurs domestiques », de toute façon inapplicables au regard des pratiques actuelles, et enfin à la convention n°87 de 1948 qui garantit la libre formation des syndicats pour les fonctionnaires et les travailleurs étrangers. Mais le droit du travail libanais, dont ne peuvent pas se réclamer les travailleurs domestiques, se retrouve en contradiction avec la Constitution elle-même qui garantie la protection et la liberté de syndicalisation à n'importe quel travailleur, ressortissant étranger ou libanais. Une contradiction mise à jour notamment par la création en janvier 2015 du syndicat des travailleurs domestiques et des agents de nettoyage¹⁰⁹, association non reconnue jusqu'à présent par les Ministères du travail et de l'intérieur, ce dernier étant en charge de l'officialiser.

Les modalités de présence des migrants au Liban ne dépendent donc concrètement que d'une institution sécuritaire dont l'objectif est de gérer des flux d'individus étrangers en faveur d'un système économique rentable. La sévérité des conditions de vie et de travail que les autorités souhaitent/laissent dès lors imposer ont pour conséquence de précariser, de priver de droits les migrants et surtout les migrantes qui dépendent du bon vouloir de leurs employeurs, ces derniers ne craignant donc aucun contrôle de la part des autorités¹¹⁰ comme le dit explicitement Charbel Nahhas.

Il convient donc de s'interroger ici sur le rôle de l'État par l'action et l'inaction de ses institutions. Seule l'autorité chargée du contrôle policier agit effectivement en développant un système para-légal voire illégal puisqu'à certains égards anticonstitutionnel. Autrement dit, c'est une autorité légale qui gère la mobilité par le biais d'un système d'assignation et de relégation généralisé à l'ensemble des travailleurs migrants qui se retrouvent *de facto* exclus du droit qui couvre pourtant *de jure* une partie d'entre eux¹¹¹. Mais partant du principe que les

¹⁰⁹ Le syndicat est rattaché à la FENASOL, Fédération Nationale des Syndicats, des Ouvriers et des Employés au Liban. Pour plus de détails, lire les articles de Rita Bassil (2015), Fater Elhadj (2014), Eva Shoufi (2015b), Muriel Rozelier (2015) et Marie Kostrz (2015).

¹¹⁰ À ma connaissance, très peu de procès intentés contre des employés ont abouti à une décision de justice en leur faveur, même quand une plainte est mensongère. Une première, relatée par une dépêche du quotidien L'Orient le Jour, a eu lieu le 27 mars 2012 quand une cour de justice a décidé de condamner une Libanaise pour accusation de vol mensonger à l'encontre de son employée népalaise.

¹¹¹ Elisabeth Longuenesse insiste à juste titre sur cette nuance entre le contenu des lois et leur mise en application : « À l'exception (notable) des employés domestiques et des ouvriers agricoles, la loi protège les travailleurs étrangers au même titre que les travailleurs libanais. S'ils sont sous-payés, font des heures supplémentaires non rémunérées, ne sont pas pris en charge en cas d'accident, leur employeur est en infraction. Le problème ne se situe pas au niveau du contenu des textes de loi, mais dans leur application. Enfin, les conditions

migrants servent à être exploités par les employeurs libanais, et que les employés n'ont généralement pas connaissance de leurs droits, toute réglementation est « suspendue » (AGAMBEN 1997 : 26). Tandis que la seconde, le Ministère du travail, déjà marginalisée dans le système politique capitaliste libéral, adopte une position de retrait, un simple rôle de « tampon » visant à ne pas entraver l'action de la première.

L'État libéral libanais se résume donc le cas échéant en deux aspects complémentaires : d'une part l'action coercitive de ses « hommes en arme » et d'autre part l'inaction d'une institution gouvernementale civile qui participe exclusivement à renouveler l'« armée de réserve » nécessaire aux employeurs. Derrière les inégalités de traitement multiples appliquées de manière discriminatoire aux travailleurs migrants en particulier, se dessinent en filigrane les contours de cet « État centaure » évoqué par Loïc Wacquant (2010) : « *le néolibéralisme amène, non pas le rétrécissement de l'État, mais bien l'érection d'un État centaure, libéral en haut et paternaliste en bas, qui présente par conséquent des profils radicalement différents aux deux bouts de l'échelle sociale : un visage accueillant et rassurant envers les classes moyennes et supérieures et un faciès effroyable et grimaçant à l'égard de la classe inférieure.* » (2010 : 169) Ce « faciès grimaçant » est ici représenté par la Sûreté Générale chargée de la gestion des migrations, de la criminalisation des plus faibles, avec son lot de stigmatisation sociale, sexuelle et ethnique, autorité érigée en ultime barrière de protection face aux effets néfastes de la mondialisation et de ses contradictions. « *Cette « police des frontières » au sens large¹¹², mobilisée contre des cibles individualisées [mais pas uniquement], prend une telle place qu'elle semble contenir tout ce qui reste du sens de l'État-nation comme protection des citoyens.* » (AGIER 2013b : 63)

La *kafala* fonctionne ainsi dans le cadre d'un partenariat public-privé qui s'appuie sur une collaboration entre autorités publiques, activement défailtantes à l'image du Ministère du travail marginalisé et de la Sûreté Générale incontrôlée, et acteurs privés – agents de recrutement, employeurs – auxquels ces mêmes autorités délèguent une partie de leurs responsabilités en matière de gestion de la main-d'œuvre étrangère et du contrôle de son

d'accès au marché du travail placent ces travailleurs étrangers dans une position précaire rendant difficile toute forme de protestation. » (LONGUENESSE 2013)

¹¹² Il faut d'ailleurs ajouter que l'autorité chargée de la censure des médias libanais et étrangers – presse, cinéma – est également la SG.

séjour sur le territoire. Au sein de ce système, les agences de recrutement constituent la pierre angulaire de la logique privatisée de la migration. Elles organisent la mobilité des travailleurs et représentent la face visible des intérêts économiques inhérents à la circulation de la main-d'œuvre étrangère.

II.3.1.b – Les agences de recrutement : pierre angulaire d'un réseau international lucratif

Les chocs pétroliers des années 1970 ont contribué à appauvrir les pays à la fois non pétroliers et non industrialisés et à développer les besoins de main-d'œuvre des pays producteurs du Golfe (LAVERGNE 2003). Dans ce contexte de *push-pull*, les gouvernements ont mis en place des politiques dont les Philippines et le Sri Lanka furent des pionniers en matière de « [formation] des professions exportables » (KOFMAN 2008). Plus récemment, un plus grand nombre de pays – comme le Bangladesh, le Népal, l'Indonésie, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar – ont également engagé des politiques d'exportation d'une partie de leur population active afin de faire diminuer le chômage et de favoriser un retour de devises par le biais des remises (BERGEM 2006, BIRKS *et al.* 1988), désamorçant tant bien que mal l'instabilité sociale et politique. Les autorités tentent d'encadrer ces circulations à travers des institutions spécialisées comme la *Philippine Overseas Employment Administration* (POEA), le *Sri Lankan Bureau of Foreign Employment* (SLBFE), ou le *Ministry of Expatriats' Welfare and Overseas Employment* (MEWOE, Bangladesh). Résultat de ces politiques incitatives et du développement d'une forte demande de main-d'œuvre liée aux investissements issus de la rente pétrolière, des millions d'hommes et de femmes travaillent aujourd'hui au Moyen-Orient¹¹³ (BENSAAD 2009, BERGEM 2006, BRUSLE 2012, LAVERGNE 2003, PIOLET 2009, RUTH GAMBURD 2010, VENIER 2009 entre autres).

Afin de mener à bien cette entreprise d'exportation-importation, les autorités s'appuient sur un vaste réseau d'agences de recrutement chargé de faciliter la circulation des travailleurs entre pays de départ et pays d'arrivée. En 2009, plus de sept cents agences de recrutement travaillent légalement au Sri Lanka (SLBFE 2009). Selon qu'ils soient des hommes

¹¹³ Selon les chiffres de la *Philippine Overseas Employment Administration*, sur les 8,5 millions de Philippins expatriés en 2009, environ 2,5 millions travaillaient dans les pays arabes, essentiellement dans le Golfe (POEA 2009). Une situation similaire pour plus de 90% de la main-d'œuvre expatriée sri lankaise (SLBFE 2009 : 12).

ou des femmes, les pays de destination souhaités et les emplois proposés, les agences pratiquent des tarifications extrêmement variables pour enregistrer une candidature : entre une centaine de dollars pour les femmes s'engageant comme domestiques (JUREIDINI 2003) et plusieurs milliers de dollars pour les hommes recrutés dans les industries ou sur les chantiers. À défaut de pouvoir payer cette somme avant le départ, l'argent peut être retenu sur les premiers salaires par les agences libanaises partenaires, plaçant déjà les migrants dans une situation d'endettement, donc de dépendance et de vulnérabilité (MOORS et DE REGT 2008).

Mounir et Roxana sont un couple de Bangladais de 21 ans et 18 ans originaire de Dacca. Arrivés en 2011 au Liban, ils résident ensemble dans le camp Mar Elias après que Roxana, alors domestique à Beyrouth, ait fui ses employeurs suite aux mauvais traitements subis. Pour quitter le Bangladesh, Roxana a payé cinq cents dollars à une agence bangladaise et deux cents dollars de frais de formation obligatoire afin d'apprendre le métier de domestique. Mounir a dû quant à lui s'acquitter d'une somme de six mille dollars pour obtenir un contrat de trois ans pour travailler comme ouvrier dans une usine d'aluminium à Beyrouth. Payé 225 dollars par mois, bien en-deçà du revenu initialement annoncé par l'agence, et effectuant des heures supplémentaires non rétribuées, Mounir souhaite changer d'employeur. Mais ce dernier refuse de faire un tanazoul et le menace de le renvoyer au Bangladesh si Mounir quitte un poste pour lequel il n'a toujours pas remboursé l'agence. Le couple se voit donc acculé, n'ayant d'autre choix que de rester au Liban en attendant de pouvoir régulariser les papiers de Roxana et de rembourser la dette contractée par Mounir. En attendant, le couple tente de compléter ses revenus grâce à des travaux journaliers et vit avec la crainte de voir Roxana être arrêtée et Mounir perdre son travail déjà mal rémunéré.

Mar Elias, septembre 2012

La première agence de recrutement libanaise aurait ouvert en 1975 (BRET J. 2011). La première réglementation ayant trait au recrutement de travailleurs étrangers au Liban date de 1994 ; elle concerne spécifiquement l'emploi de domestiques (DIAB 2006). Elle précède la première réglementation décidée en 2003 qui encadre les agences de recrutement, et préalable à la création en 2004 du syndicat libanais des agences de recrutement, *The Syndicate of the*

*Owners of the Female Housemaid Employment Agencies*¹¹⁴. En près de quarante ans, le réseau des agences libanaises s'est considérablement étoffé ; selon Charbel Nahhas (ancien Ministre du travail), elles étaient environ six cents à exercer légalement en 2012¹¹⁵. Au sein du réseau, si certaines agences restent discrètes, d'autres en revanche ont pignon sur rue, affichant clairement la nature de leur service par de grandes enseignes éloquentes (**photo 2**).

Photo 2 : Agence beyrouthine proposant des services domestiques

(Crédit : A.D. 2012)



Comme le suggère le nom du syndicat, les agences ne sont pas habilitées à faire venir des hommes dont les conditions d'entrée sur le territoire ne sont soumises à aucune restriction équivalente à celle des femmes. Dans les faits, les employeurs – agences d'entretien, compagnies pétrolières, entreprises de BTP – qui souhaitent embaucher des ressortissants asiatiques et africains passent malgré tout par leur entremise afin d'accélérer les démarches

¹¹⁴ Le syndicat a été rebaptisé en 2008 *The Syndicate of the Owners of the House Workers Recruitment Agencies in Lebanon*, [En ligne] <http://www.sora-lb.com/indexe.html> consulté le 9 septembre 2011. On remarque ici la volonté du syndicat de modifier à la fois son image, mais aussi celle d'afficher la possibilité de recruter des hommes en ôtant la dimension uniquement féminine à son titre.

¹¹⁵ Ce chiffre ne tient donc pas compte des acteurs exerçant dans ce secteur d'activité sans accréditation.

administratives auprès du Ministère du travail, l'autorité de tutelle des agences qui délivre les accréditations nécessaires à toute activité commerciale.

Pour qu'une agence obtienne une accréditation, le Ministère demande le versement d'une somme de 33 000 dollars (environ 30 000 euros) à la Banque nationale de l'habitat, un acte notarial de conformité avec les lois du Ministère du travail, et un casier judiciaire vierge (BRET J. 2011). En 2010, chaque agence est autorisée à faire venir cent cinquante femmes par an, quota relevé à deux cents en 2011. Selon les deux agents interrogés, les agences contournent cette réglementation de multiple façons, par exemple par la corruption des agents du Ministère et/ou en collaborant avec d'autres agences n'ayant pas atteint les limites fixées. De plus, cette « importation » ne doit répondre qu'à la demande effective d'un employeur qui choisit préalablement parmi une liste de candidats celui ou celle qu'il souhaite recruter – la nationalité, l'âge, les critères physiques comme l'esthétique et la couleur de peau, la situation familiale, le niveau d'instruction. Les tarifs pratiqués par les agents prennent en compte les frais nécessaires à la venue des migrants – billet d'avion, papiers administratifs et d'identité, tests médicaux, intermédiaires locaux et dans les pays tiers à rétribuer¹¹⁶.

Les agences n'ont en principe pas le droit de constituer de « stocks » de main-d'œuvre. Mais selon les dires des agents, cette interdiction n'est pas respectée par de nombreux recruteurs qui ont mis en place ce qu'ils nomment un système de « *sponsoring illégal* » et de « *ready maid* ». Officiellement pour couper court à ces pratiques, le Ministère a aboli le système des quotas en 2013, laissant libre cours au système de l'offre et de la demande. Les agences sont donc maintenant en mesure de faire venir autant d'hommes et de femmes qu'elles le souhaitent, même si parallèlement les autorités publiques sont toujours en mesure de réguler les entrées par l'attribution des permis de séjour et de travail.

De plus, les agents restent dépendants de l'évolution des situations politiques au Moyen-Orient comme dans les pays de départ qui perturbent le système de recrutement. Ainsi, les contextes politiques, les mauvaises conditions de travail et le faible niveau des rémunérations dans les pays moyen-orientaux, et notamment au Liban, ont entraîné une

¹¹⁶ Pour avoir le détail des tarifications pratiquées par les agences et des frais engagés par les employeurs, lire l'article de presse de Philippe Hage Boutros « Employés de maison : ce que facturent les agences » (2014).

révision des politiques migratoires de différents pays émetteurs dès 2004 – Philippine, Éthiopie, Népal, Madagascar –, parfois sous la pression de leur opinion publique¹¹⁷. Malgré tout, des intermédiaires locaux en collaboration avec des agents libanais continuent de faire circuler une main-d'œuvre toujours en demande de travail, dissimulant leurs activités en envoyant au préalable les migrants dans un pays tiers, parfois sous couvert de tourisme ou de pèlerinage¹¹⁸ (DE REGT 2007), avec l'approbation des autorités libanaises.

Ces interdictions décrétées unilatéralement par les pays émetteurs ont eu plusieurs incidences, dont une complexification des trajectoires migratoires et par conséquent le recours nécessaire à davantage d'intermédiaires tout au long du parcours. Cela se traduit directement par une vulnérabilité accrue des migrants sans parvenir à freiner les flux. De fait, un grand nombre de travailleurs étrangers ne sont pas enregistrés auprès de leurs services consulaires, même si ces derniers ne sont généralement pas d'un grand secours car n'interférant aucunement en faveur de l'amélioration des conditions de travail de leurs ressortissants¹¹⁹. Ces interdictions alimentent également un marché noir des plus lucratifs au profit des intermédiaires dans les pays de départ et de transit (MAHDAVI 2012), parfois avec la collaboration de migrants installés ou anciennement installés au Liban¹²⁰, contribuant à perpétuer un système économique basé sur la mobilité et le travail sous-payé.

II.3.2 – Internationaliser pour mieux exploiter

Dans ce système d'offre et de demande qui caractérise l'emploi des travailleurs étrangers, les revenus des migrants restent toujours très bas puisqu'ils ne sont soumis à

¹¹⁷ À propos de l'Éthiopie, lire le mémoire de Joyet Beyene intitulé *Women, Migration, and housing: a case study of three households of Ethiopian and Eritrean female migrant in Beirut and Naba'a* (2006). Voir plus récemment la situation des travailleuses sri lankaises en Arabie Saoudite : « Le Sri Lanka va interdire aux femmes d'être domestiques à l'étranger » (L'Orient le Jour et AFP 2013) et celle des éthiopiennes : « Les employées de maison éthiopiennes interdites d'expatriation » (L'Orient le Jour 2013) (Liens indisponibles)

¹¹⁸ Voir à ce propos une dépêche du journal libanais L'Orient le Jour daté du 31 janvier 2011 intitulée « De fausses nonnes philippines, trahies par des chaussures rouges, tentaient de gagner le Liban ». (lien indisponible)

¹¹⁹ Selon des migrants interrogés, les autorités consulaires ne font généralement que peu de cas des problèmes rencontrés par leurs ressortissants. Par ailleurs, un certain nombre de consulats – Népal, Bangladesh, Madagascar – sont dirigés par des consuls honoraires libanais qui choisissent cette fonction pour le prestige et les facilités offerts par le titre. De plus, les rumeurs de corruption et de détournement d'argent parmi les communautés migrantes sont récurrentes.

¹²⁰ Lors du terrain effectué en janvier 2014, un couple soudano-éthiopien interrogé en 2012 dans le camp Mar Elias avait ainsi quitté le Liban pour ouvrir une agence de recrutement de domestiques éthiopiennes à Khartoum (Soudan) destinées au Moyen-Orient. Voir chapitre 4.

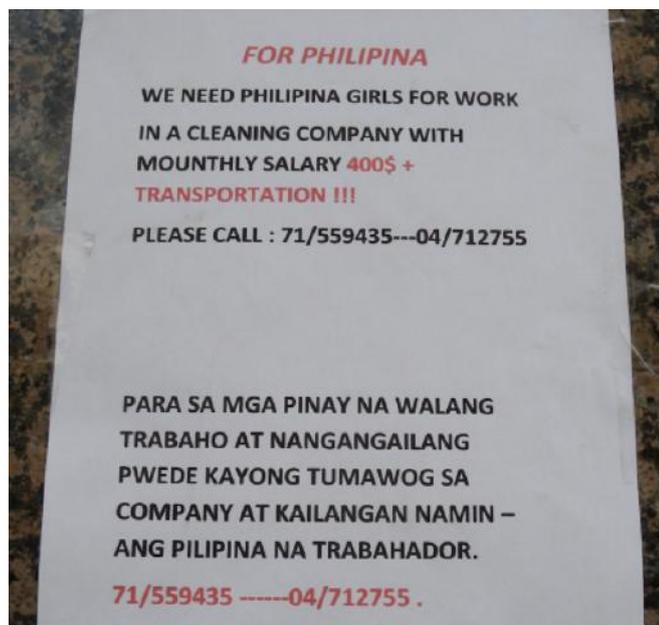
aucune contrainte légale ou de la part des autorités : fixer le coût du travail étant *de facto* délégué aux seuls employeurs. Parallèlement, pour limiter les frais liés à la mobilité tout en maintenant leurs marges et l'embauche accessible aux employeurs, les agences de recrutement tentent continuellement de diversifier leurs sources d'approvisionnement, de trouver des « [marchés] encore vierges » (JABER 2005b : 216) afin de conquérir des sources de main-d'œuvre pas ou peu organisées. L'arrivée régulière d'un nouveau groupe national perpétue l'internationalisation et la division d'un marché du travail dont les secteurs les moins qualifiés ressemblent désormais à une sorte de « kaléidoscope humain » (DUMORTIER et LAVERGNE 2001 cité par BATTEGAY 2005).

Selon les personnes interrogées, les Bangladais, derniers arrivés, sont aujourd'hui privilégiés car leurs exigences salariales sont *a priori* moins élevées que des autres migrants plus anciennement installés. Une domestique bangladaise est payée entre 75 dollars et 125 dollars par mois tandis qu'une Éthiopienne ou une Sri Lankaise exige au moins le double pour un même travail, et une Philippine le triple. Il en est de même dans les sociétés d'entretien et le secteur des ménages. Donc en lien avec l'historicité de la migration et certaines représentations, parfois mondialisées, on assiste à une hiérarchisation ethnique et professionnelle qui se traduit par des différences de revenus entre les travailleurs¹²¹: les Philippines, considérées comme les « Mercedes Benz des domestiques » (MOZERE 2001) sont généralement très recherchées et mieux rémunérées, pas exclusivement dans la domesticité mais dans l'ensemble des secteurs où elles sont recrutées (**photo 3**).

¹²¹ Selon Human Rights Watch, la moyenne des salaires reversés aux domestiques étrangères au Liban est de l'ordre de deux cents dollars par mois (HRW 2010 : 33)

Photo 3 : Annonce d'emploi en anglais et filipino dans le quartier de Dora

(Crédit : A.D. 2013)



On peut lire sur l'annonce la discrimination explicite en faveur des Philippines et les avantages financiers dont elles bénéficient à ce titre. Il faut néanmoins souligner que le salaire annoncé ici comme conséquent – couleur rouge et points d'exclamation – reste nettement inférieur au salaire minimum légal – environ 450 dollars – en vigueur dans tous les secteurs d'activité couverts par le droit du travail et pour tous les salariés, libanais comme étrangers¹²² (LONGUENESSE 2013)

De là découlent des modes de concurrence et des animosités entre groupes nationaux – Éthiopiennes, Sri Lankaises et Népalais accusant régulièrement les Bangladais de leur prendre leur travail et de niveler les salaires vers le bas. Mais cette concurrence est également possible au sein d'un même groupe national dans un contexte de crise économique, de diminution de l'offre de travail et d'une arrivée constante de migrants et de réfugiés. J'ai pu le constater à Sabra où plusieurs personnes se sont plaintes de la forte diminution de leurs revenus depuis 2010, à l'image de Zuleika, une Bangladaise de 48 ans employée comme domestique puis femme de ménage à Beyrouth depuis 1994 :

¹²² Voir à ce propos l'analyse juridique parue en arabe le 3 juin 2013 sur le site spécialisé *Legal Agenda* : [En ligne] <http://legal-agenda.com/article.php?id=401&folder=articles&lang=ar>, consulté le 6 juin 2013.

« Actuellement je gagne entre 250 et 300 dollars par mois. Entre la crise économique au Liban, la guerre en Syrie et l'arrivée continue des Bangladaises et des Éthiopiennes, il n'y a pas beaucoup de travail. (...) Bien sûr qu'il y a trop de Bangladaises qui viennent au Liban, on se marche sur les pieds pour pouvoir obtenir des ménages. Avant, quand on voulait changer de client, on donnait le contact à une amie et on en trouvait dix autres. Maintenant les salaires diminuent car il y a trop de concurrence, et quand j'ai un travail, j'ai peur de le perdre. On ne s'entraide plus comme avant. (...) Avant on travaillait plus et mieux, je pouvais gagner jusqu'à mille dollars par mois. Mais ce temps-là est fini. (...) »

Sabra, août 2012

Cette tension relatée par Zuleika concernant spécifiquement la population féminine et les secteurs des ménages et de l'entretien est présente également dans la migration masculine et dans le secteur manufacturé, comme l'illustre la grève des ouvriers d'une usine de cartons dans la municipalité de Bikfaya (nord-est de Beyrouth). En mars 2012, des ouvriers indiens et népalais ont demandé une réévaluation de leur salaire – de trois cents dollars à quatre cents dollars¹²³ – et la fin du prélèvement mensuel et illégal d'un montant de cent dollars effectué par les employeurs afin de payer l'assurance et le renouvellement annuel des permis de séjour et de travail. Dipendra Upreti, représentant de la *Non-Resident Nepali Association*¹²⁴ au Liban et employé du Consulat du Népal à Beyrouth, ainsi qu'un employé de l'usine m'ont confié que les patrons ont menacé les ouvriers de licenciement et de remplacement par une main-d'œuvre bangladaise.

Grâce à la mobilisation de la communauté népalaise soutenue par les acteurs associatifs libanais, puis son retentissement médiatique, les grévistes ont finalement obtenu gain de cause. Mais nonobstant cet accord avec la direction et le droit de tout travailleur à faire grève, trois ouvriers considérés comme les meneurs de la contestation ont été licenciés et renvoyés au Népal¹²⁵.

¹²³ Ce qui reste inférieur au salaire minimum légal fixé à environ 450 dollars par mois.

¹²⁴ La *Non-Resident Nepali Association* (NRNA) a été fondée en 2003. Pour plus d'informations, consulter le site de l'organisation : <http://www.nrn.org.np>

¹²⁵ Voir à ce propos l'article d'Élie Wehbe, « Liban : Conflit social avec des travailleurs étrangers à Bickfaya » (2012).

Cette internationalisation croissante et permanente contribue à dégrader toujours davantage un marché du travail qui n'est encadré par aucune autorité en charge de faire respecter les droits des employés. La conséquence directe est de faire diminuer le coût d'emploi de la main-d'œuvre au profit des employeurs dans un contexte de forte concurrence entre populations étrangères dans les secteurs non qualifiés. Selon Claude de Miras, l'emploi informel, partiel ou total, vise à « *[réduire] la charge du facteur travail dans le compte d'exploitation sans altérer (dans les mêmes proportions) sa productivité. Une protection sociale réduite (...), l'absence de syndicalisation, le recrutement de travailleurs immigrés en situation irrégulière ou qui ignorent la réglementation du travail (...) permettent de réduire les coûts directs et indirects de la puissance de travail.* » (DE MIRAS 1991 : 120) Autant de dynamiques qui participent à entretenir la fragmentation d'un *lumpenprolétariat* internationalisé. Et inévitablement, ce manque de cohésion, du fait de la diversité ethnique et de la mise en concurrence de tous ces travailleurs sans droits, perpétue un nivellement social par le bas (CASTLES et KOSACK 1973 cités par BOJADZIJEV, KARAKAYALI et TSIANOS 2005).

Si l'absence de droit d'un côté et le non respect des lois de l'autre autorisent collectivement une exploitation de la main-d'œuvre, voire provoquent des drames humains, ce régime para-légal offre en contrepartie des possibilités de contournement généralisées, y compris aux migrants qui tentent par défaut d'améliorer leurs conditions de vie au quotidien. Ainsi, dans un contexte libéral où tout semble se monnayer, l'attitude *a priori* intraitable des autorités envers les travailleurs étrangers semble n'être que la façade d'une réalité qui se définit aussi, sinon davantage, par l'informalité des pratiques en général et les intérêts particuliers. Entre régime d'exception et informalité, c'est donc une imbrication « *d'autorité et de connivence, répression et tolérance, formalisme des codes et laxisme des pratiques* » (LAUTIER *et al.* 1991 : 8) qui prévaut. Ce qui permet *in fine* aux travailleurs étrangers de s'extirper bon gré mal gré du cadre coercitif institué, par la fuite, l'illégalité ou avec la complicité des employeurs, voire des autorités, et de circuler malgré tout au sein d'une ville et d'un marché du travail dans lesquels ils doivent en principe rester immobiles et relégués.

III – Du déclassé à la mobilisation. Se jouer de l’informel et revendiquer des droits

La *kafala* doit empêcher tout ancrage des migrants au Liban selon une logique d’assignation sociale et spatiale, et de précarisation des travailleurs. Mais pratiquement, le système semble en partie dépassé : les domestiques fuient massivement leurs employeurs ; des migrants sont recrutés dans des secteurs dont ils sont en principe exclus ; on assiste enfin au développement d’un dispositif commercial ethnique sur lequel je reviendrai en détails et à des mariages entre étrangers et Libanais.

Par ailleurs, la pratique de la *kafala* est partiellement détournée pour devenir un simple système de prête-nom, le *kafil* rétribué n’étant plus regardant sur les activités ni les mobilités de son *makfoul*. Néanmoins, cette nouvelle réalité ne signifie pas non plus une forte mobilité sociale et ne doit pas occulter les conditions de vie et de travail inacceptables des migrants, la clandestinité impliquant potentiellement de nouvelles formes de vulnérabilité et d’exploitation, parfois entre populations migrantes.

Mais parallèlement, des formes de solidarités communautaires voient aussi le jour, soutenues activement par une société civile libanaise qui tente de mobiliser les travailleurs et de transcender les divisions nationales pour dénoncer le statut imposé aux travailleurs étrangers au Liban.

III.1 – « Wanted » ou les dérives d’un système migratoire

Les rapports successifs de l’organisation *Human Rights Watch* (2007, 2009 et 2010) ont participé à médiatiser les dérives du marché du travail libanais à travers les enjeux liés à l’embauche de femmes étrangères dans le secteur de la domesticité : non paiement des salaires, subordination, harcèlement moral et sexuel, asservissement, exploitation, suicides, meurtres. À la suite de ces rapports et de la mobilisation des organisations gouvernementales occidentales et non gouvernementales libanaises et européennes, de nombreux médias ont alors dénoncé, de manière plus ou moins nuancée, l’esclavagisme moderne¹²⁶ qui prévaut au

¹²⁶ Pour Blandine Destremau et Bruno Lautier, « *Que le travail domestique s’exerce dans des conditions contraintes, d’obligation de remboursement d’une dette, dégradantes ou humiliantes n’autorise pas à le qualifier*

Liban et dans les pays du Moyen-Orient¹²⁷. Comme le montrent de manière récurrente les articles de presse traitant des conditions de travail des ouvriers sur les chantiers dans les pays du Golfe¹²⁸, la situation des hommes n'est pas non plus toujours plus enviable, même s'ils paraissent moins vulnérables que les femmes en général et les domestiques en particulier (KAWAR 2004).

Comme on l'a vu au préalable, les employeurs ne respectent pas le code du travail de manière systématique lorsqu'ils embauchent des travailleurs étrangers, et la domesticité, qui en est exclue, expose les femmes aux seules volontés et caprices des familles. Cette relation totalement dissymétrique génère donc une « violence structurelle » (GARDNER 2010) à l'égard des employés, librement et légitimement exercée avec l'approbation des autorités. Par conséquent, afin d'échapper aux mauvais traitements, d'obtenir un emploi mieux rémunéré et/ou s'émanciper de la tutelle d'un *kafil*, des milliers de migrants se risquent donc à la clandestinité. Les cas les plus courants sont les domestiques fuyant le logement de leurs employeurs où elles sont assignées à résidence. Une fuite que ces derniers considèrent comme un manque à gagner pour un service, voire pour un bien, chèrement acquis. Si certains employeurs tentent de retrouver la « fugitive » (**photo 4**), d'autres vont se déresponsabiliser au plus vite de leur *kafala* et porter plainte avec le seul objectif de récupérer la somme prélevée par les autorités lors du recrutement. Les femmes se trouvent alors *de facto* en situation d'illégalité selon les règles instituées par la SG.

d'esclavage, à partir du moment où la personnalité du travailleur est reconnue et même placée au centre de la relation. Contrairement à l'esclavage, le travailleur participe rationnellement au travail, condition nécessaire à la mise au travail elle-même. (...) « La généralisation des relations de « faveur », de « clientèle » ou de « paternalisme » est bien, aujourd'hui, l'un des traits les plus caractéristiques de la mise au travail dans les pays du Sud » (BORMANS 1996) mais elles ne peuvent se confondre avec l'esclavage, dont elles ont parfois pris la suite, après son abolition (...) » (DESTREMAU et LAUTIER 2002 : 260-262). À ce sujet, lire également le numéro 179-180 des Cahiers d'études africaines (2005), ainsi que les articles de Dominique Vidal (2012) et de Louise Guillouët (2014).

¹²⁷ Voir à cet égard le reportage controversé de Dominique Torrès « Liban, pays des esclaves » (2007) ou consulter le dossier du *Courrier International* de juin 2012 consacré à « l'esclavagisme moderne » au Moyen-Orient.

¹²⁸ Les articles concernant les morts quotidiennes des ouvriers asiatiques employés sur les chantiers de la coupe du monde de football de 2022 au Qatar en sont un exemple. Consulter notamment l'article de Benjamin Barthe, « Mondial 2022 : les damnés de Doha » (2013).

Photo 4 : Affiche placardée dans les rues de Dora et d'Achrafieh en 2011

(Crédit : A.D. 2011)



Ce faisant, un grand nombre de migrants travaillent au Liban dans la clandestinité, vivant avec la crainte permanente de se voir arrêter lors d'un contrôle policier inopiné. Une fois affranchies de la tutelle de leur *kafil*, les femmes travaillant à l'extérieur de la capitale tentent de gagner Beyrouth, parfois de façon très hasardeuse, afin de profiter de la présence des migrants déjà installés. Certaines femmes interrogées disent ainsi avoir débarqué à Dora ou à Cola, lieux de desserte des transports en commun depuis le sud, l'est et le nord du pays, sans connaître quiconque, espérant croiser un ou une compatriote susceptible de leur venir en aide. D'autres possèdent déjà des contacts – familiaux ou amicaux – capables de les héberger. Puis, pour parvenir à se loger de manière pérenne, principalement dans les périphéries de la ville, les migrantes cherchent à s'employer au plus vite, avec ou sans leurs papiers d'identité et de travail¹²⁹.

Si la fuite comporte des risques importants et expose en premier lieu les migrantes à une forte vulnérabilité, d'un point de vue strictement professionnel, cette « émancipation »

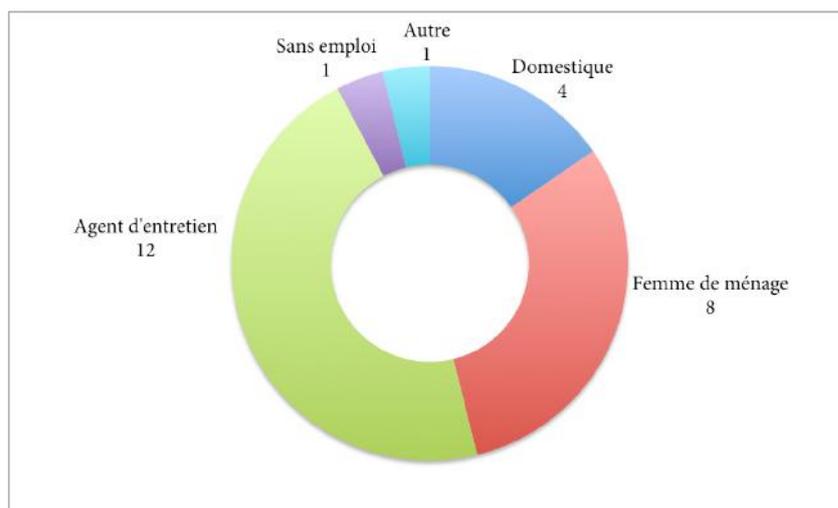
¹²⁹ Dans leur fuite, les femmes tentent, parfois avec succès mais souvent en vain, de récupérer leur passeport dissimulé au domicile de l'employeur.

signifie aussi généralement un cantonnement dans des secteurs disqualifiés équivalents à ceux de la domesticité.

Parmi les vingt-six femmes interrogées sur leur mobilité dans le cadre strict d'un entretien¹³⁰, onze vivent dans la clandestinité, parfois depuis plusieurs années. Sur l'ensemble du groupe, vingt-cinq travaillent soit comme domestiques ou femmes de ménage pour des particuliers, soit comme agents d'entretien dans une entreprise spécialisée, dans la restauration et l'hôtellerie, dans une banque ou un bureau d'étude (**Graphique 3**). Enfin, parmi les quinze femmes en situation légale, quatre domestiques, trois agents d'entretien et deux femmes de ménage travaillent pour leur *kafil* officiel. Les six autres ont obtenu des papiers grâce à un système détourné. J'y reviens plus bas.

Graphique 3 : Emploi occupé par les vingt-six femmes interrogées

(Source : Enquête de terrain 2011-2013)



Si certains employeurs ne tiennent pas rigueur de la situation administrative des personnes recrutées, d'autres tentent parfois de régulariser le statut administratif du migrant employé en négociant avec les anciens *kafils* le prix des papiers encore en leur possession¹³¹. Contrastant avec ces relations parfois décrites comme familiales, certains employeurs profitent quant à eux de la clandestinité des employés pour diminuer les salaires, menaçant les

¹³⁰ Voir tableaux récapitulatifs des entretiens en annexe et le détail des conditions d'entretien dans le premier chapitre.

¹³¹ Si la transaction réussit, les employeurs demandent généralement en contrepartie aux employés le remboursement de la somme par des prélèvements sur leurs salaires.

migrants de les dénoncer s'ils refusent d'obtempérer. Les revenus mensuels des femmes interrogées excèdent donc rarement les quatre cents dollars, incluant celles qui cumulent plusieurs emplois en « *part time* » pour gagner plus, travaillant parfois le samedi et le dimanche. Une très forte mobilité caractérise donc ces secteurs d'activité dans lesquels les femmes essaient régulièrement d'obtenir de meilleures conditions de travail, ou à l'inverse les employeurs licencient sans préavis les personnes recrutées.

Concernant les quatorze hommes interrogés, ils gagnent quant à eux en moyenne deux fois plus que les femmes pour des emplois requérant un niveau de qualification équivalent – dans le secteur de l'entretien, du gardiennage, de l'industrie ou comme chauffeur pour des ambassades. Tous ont déclaré avoir un statut administratif régulier et peu ou prou travailler pour leur *kafil*, même si certains complètent leur salaire par un complément d'activité, parfois dans le secteur du commerce ethnique¹³².

Afin d'améliorer leurs conditions de vie au Liban et comme résultat d'une mobilité déjà ancienne synonyme pour certains d'installation, le commerce ethnique représente aussi une opportunité d'augmenter significativement ses revenus dans la migration. Certains migrants cumulent ainsi deux activités : un emploi régulier qui couvre une seconde activité parfois non déclarée. C'est le cas pour la plupart des Bangladais présents sur le marché de Sabra qui travaillent la semaine pour le compte de leur *kafil* et qui sont parallèlement commerçant ou vendeur de rue le dimanche. D'autres utilisent leur permis de travail pour se consacrer à une toute autre activité : c'est surtout le cas de la main-d'œuvre étrangère employée à plein temps dans les commerces ethniques ou non de Bourj Hammoud¹³³. Enfin, une dernière catégorie, celle des travailleurs-euses étrangers-ères marié-e-s à des Libanais-es, et dans ce cas les stratégies matrimoniales se combinent avec des stratégies économiques et sociales¹³⁴.

¹³² Voir chapitre 6

¹³³ Les travailleurs étrangers sont divisés en quatre catégories par le Ministère du travail. La catégorie 4, la plus basse, correspond aux travailleurs domestiques. Le renouvellement annuel du permis de séjour pour cette catégorie est de 200 dollars tandis que celui de la catégorie 1 est de 1 200 dollars. Cette différence incite les employeurs à embaucher des travailleurs étrangers avec un permis de catégorie 4, donc comme domestiques.

¹³⁴ Voir chapitre 6.

Comme le montrent ces trajectoires professionnelles, le système de la *kafala* est relativement détourné de sa mission initiale qui consiste en l'assignation sociale et spatiale des travailleurs étrangers. Si des milliers travaillent au Liban sans statut légal et parfois sans papier d'identité, « *run away* » selon Nayla Moukarbel (2009) qui ne peuvent plus quitter le territoire, un certain nombre sont aussi présents « régulièrement » tout en exerçant partiellement ou uniquement des activités distinctes de celles stipulées sur leur permis. Le cas échéant, ils renouvellent leurs papiers grâce à l'intermédiaire d'un *kafil* qui les embauche pour une autre activité que celle stipulée sur le permis de travail, ou bien d'un *kafil* qui n'est pas réellement l'employeur.

Ce système, communément appelé « *ghost sponsorship* », permet aux migrants l'obtention de ce qu'ils nomment un « *free visa* ». Autrement dit, un « business de la *kafala* » (BRET J. 2011 : 141) s'est développé avec la complicité de particuliers qui exigent généralement une somme supplémentaire pour entreprendre les démarches administratives et se porter garant auprès des autorités¹³⁵. Les migrants en *free lance* doivent alors reverser annuellement entre mille et deux mille dollars à leur *kafil* officiel pour pouvoir rester au Liban sans avoir à travailler pour ce dernier ; une pratique aujourd'hui facilitée par la collaboration d'agences de recrutement libanaises et étrangères. Mais ce trafic de *free visa* comporte quelques aléas : certains de mes interlocuteurs m'ont dit avoir payé des « *ghost sponsors* » sans que ces derniers ne régularisent leurs papiers ; l'argent est donc perdu et aucun recours n'est possible.

Émancipation, mobilité, vulnérabilité, précarité, clandestinité constituent donc autant d'aspects des réalités de l'expérience migratoire et professionnelle des travailleurs non arabes. Leur présence maintenant banale au Liban ne cesse de se complexifier au travers de parcours individuels et collectifs qui remettent *de facto* en cause le système de la *kafala* et, à quelques rares exceptions, sans bouleverser leur place dans la hiérarchie sociale. Un indice témoigne de ces changements : les mobilisations sociales récurrentes et médiatisées qui condamnent l'exploitation des travailleurs migrants et en appellent à plus de droits pour cette population discriminée.

¹³⁵ Lire à ce propos le rapport réalisé par Ray Jureidini pour l'Organisation Internationale du Travail à propos de la domesticité au Liban (2004).

III.2 – Contester une politique discriminatoire. L'émergence d'une coalition

Comme l'a souligné précédemment Charbel Nahhas, l'institution responsable de faire respecter le code du travail et les droits des travailleurs – le Ministère du travail – a un rôle marginal au sein du système politique, social et économique libanais. Toute initiative entreprise en ce sens par un ministre en poste, comme cela a été le cas sous la mandature de C. Nahhas¹³⁶, est généralement remise en cause suite à son départ. En outre, la désorganisation qui affecte les institutions politiques libanaises ainsi que l'idéologie libérale qui caractérisent les instances législatives et exécutives, quelle que soit la couleur partisane qui les domine, contribuent à limiter toute action en faveur d'une amélioration des droits des travailleurs, libanais comme étrangers. La gestion de la migration économique constitue une préoccupation secondaire ou à l'inverse très politique et donc peu ébruitée¹³⁷ – à l'image des travailleurs syriens –, pour les autorités publiques qui délèguent la responsabilité de son contrôle à une institution sécuritaire – la Sûreté Générale – et à des intérêts privés – agences et employeurs.

Suite aux rapports accablants de *Human Rights Watch* (2007 et 2010) qui ont mis en lumière les conditions de travail inhumaines et les morts récurrentes d'un grand nombre de domestiques au Liban, les réalités relatives aux conditions de vie de la main-d'œuvre étrangère ont commencé à être médiatisées, mettant à mal la réputation du pays. Cette médiatisation a été rendue possible car relayée par un réseau associatif et militant dénonçant le système de la *kafala* et le racisme institutionnalisé. En conséquence de quoi, la place des travailleurs migrants est devenu un sujet d'actualité au Liban, même si cet enjeu de société considéré comme secondaire est de nouveau oublié au regard du contexte sécuritaire et politique actuel.

¹³⁶ Voir la dépêche de L'Orient le Jour « Nahas, cédant la place à Jreissati, dénonce « la vanité des grands... » (2012)

¹³⁷ Selon P. Blanc, le système centralisé d'attribution des permis de travail par le Ministère du travail sert toujours à satisfaire un système de corruption généralisé (2006 : 60). Une information confirmée par l'un des agents de recrutement interrogés pour qui le passage par une agence est presque obligatoire du fait de la difficulté pour un employeur seul d'en saisir tous les rouages.

III.2.1 – Une coalition hétéroclite pour la médiatisation d’une population invisible

À partir de 2010, les associations ont contribué à médiatiser les problèmes posés par une gestion de la main-d’œuvre étrangère basée sur les seuls intérêts des employeurs libanais, des agences et sur un racisme institutionnalisé. Certes, une association telle que *Caritas*, plus ancienne dans le paysage associatif libanais, collabore de longue date avec les autorités¹³⁸ pour intervenir dans les prisons de droit commun, dans le centre de détention de ‘Adlieh (Beyrouth) et à l’aéroport où elle dispense des formations pour les agents de la SG censés être plus à même d’accueillir les migrants à leur arrivée¹³⁹. Selon une stagiaire de l’association qui souhaite conserver l’anonymat, l’association possède également ce qu’elle appelle des « *safe houses* » ou maisons de sécurité, centres d’hébergement gardés secrets où les migrantes, parfois avec leurs enfants, sont enfermées mais prises en charge par l’association en attendant le règlement de leur situation juridique et administrative. Un système de sous-traitance de l’enfermement que l’association justifie comme un pis-aller au regard des conditions de détention dans les prisons¹⁴⁰ et notamment dans le centre de ‘Adlieh, un parking souterrain transformé en centre de détention¹⁴¹, décrit ici par une bénévole de l’association Caritas :

« Dans le centre de détention de ‘Adlieh, il y a onze cellules dont quatre uniquement pour les femmes. Il y a environ soixante migrants par cellule, séparés par nationalité. Mais généralement les Éthiopiennes sont avec les Bangladaises elles-mêmes séparées en deux cellules car elles sont trop nombreuses maintenant, c’est pareil pour les hommes. Aujourd’hui il y a plus de 200 Bangladais à ‘Adlieh. (...) Il y a seulement un cabinet de toilette et une douche par

¹³⁸ Sur les enjeux des relations entre acteurs associatifs humanitaires et institutions étatiques, lire notamment M. Agier 2008 et 2013b

¹³⁹ Caritas et la SG ont signé un « document d’entente » en 2013 qui renforce leur partenariat quant au traitement de la migration internationale au Liban. Voir la dépêche publiée par L’Orient-le-Jour : http://www.lorientlejour.com/category/Liban/article/802891/Signature_d%27un_document_d%27entente_entre_la_SG_et_Caritas.html, consulté le 28 février 2013.

¹⁴⁰ Lire à cet égard le rapport de Caritas Liban et de l’Union Européenne intitulé « *La situation des travailleurs migrants dans les prisons libanaises* » (BAUSSANT *et al.* 2012)

¹⁴¹ Voir le rapport du Centre Libanais des Droits Humains (2010) dont les pages 44 à 47 portent plus particulièrement les conditions d’enfermement dans le centre de détention de ‘Adlieh. Lire également la note de Migreurop à propos du centre de ‘Adlieh et de la détention des migrants au Liban : « *La détention administrative des étrangers telle qu’elle existe en Europe (rétention) n’a pas de base légale au Liban. Pourtant dans la pratique, des migrants passent des semaines ou des mois dans ce lieu sans que le pouvoir judiciaire exerce forcément un contrôle sur la détention. Il s’agit donc de détentions arbitraires dans bien des cas, ceci étant d’autant plus inquiétant que des demandeurs d’asile et réfugiés reconnus par le HCR sont également concernés. Malgré plusieurs décisions de Cours de justice de remise en liberté de migrants détenus, l’administration ne les applique pas et continue à détenir des personnes sous prétexte d’organiser leur éloignement.* » (MIGREUROP 2013)

cellule. Beaucoup de détenus ont des problèmes de peau et respiratoires parce ce qu'il n'y a pas de fenêtre, donc ni ventilation ni lumière. (...) Certains sont accusés de vol, d'autres de meurtres, mais la plupart sont en prison car ils n'ont plus de papiers. Ils peuvent rester là-bas pendant des mois sans être déférés devant la cour de justice. (...) La situation des migrants dans les prisons est différente en fonction de leur nationalité, leur consulat ou leur ambassade étant plus ou moins influant et actif. Les communautés peuvent également être actives, comme les Éthiopiens, les Népalais et les Philippins. Ce n'est pas vraiment le cas pour les Bangladais. »

Sarah Chetti, bénévole pour Caritas au centre de 'Adlieh, Beyrouth, mars 2011

À l'inverse de ce mode d'action collaboratif, les autorités, les agences et les employeurs doivent faire face à une nouvelle coalition telle que définie par Edward Soja : « (...) mouvements sociaux et spatiaux qui donnent une dimension plus politique à la justice et la diffusent dans de nombreuses et différentes arènes de l'activisme social. Les syndicats, les ONG, les organisations communautaires, et la société civile urbaine en général adhèrent davantage à la cause de plus de justice socio-économique, environnementale et globale pour promouvoir leurs propres objectifs locaux. »¹⁴² (SOJA 2010b : 22).

Composées de militants libanais et internationaux, les associations et collectifs pacifistes, de défense des droits humains, des droits des homosexuels et des réfugiés, féministes et anti racistes, dont les membres sont aussi en pointe sur les causes environnementales, constituent ainsi une société civile composite et critique – *Human Rights Watch (HRW)*, *Centre Libanais des Droits de l'Homme (CLDH)*, *Frontiers Ruwad association (FR)*, *Kafa enough violence and exploitation*, *Anti Racism Movement (ARM)*, *Insan*, *Migrant Workers Task Force*, *Nasawiya* ou *EthiopianSuicides*. Ils participent, entre autres, à médiatiser par le biais de rapports, de manifestations et sur Internet, le racisme, la maltraitance et l'exploitation des travailleurs étrangers au Liban¹⁴³. Comme le souligne le juriste Karim el-Mufti, ces organisations constituent en fin de compte le seul contre-pouvoir face aux institutions sécuritaires libanaises et aux intérêts privés. Elles contribuent à fédérer un lumpenprolétariat divisé en une multitude de groupes nationaux composés d'individus arrivés

¹⁴² Traduction personnelle.

¹⁴³ Voir par exemple le film de *Migrant Workers Task Force* contre les campagnes publicitaires réalisées par le Ministère du tourisme libanais : http://www.youtube.com/watch?v=8mdc-omQEbo&feature=player_embedded [consulté le 3 septembre 2011].

au Liban par le biais d'un système qui est censé les isoler et les rendre socialement et spatialement invisibles.

Ceci est notamment rendu possible parce qu'un nombre croissant de migrants s'installe au Liban, parvenant à sortir peu ou prou de ce « régime d'invisibilité », pour tordre quelque peu l'expression de Michel Lussault (2003), imposé par un système visant à empêcher que « [leur] existence au sein de la société se cristallise » (*Ibid.* : 997). Certains présents depuis plus d'une décennie s'érigent progressivement en figure communautaire nationale et parfois religieuse. Ils acquièrent grâce à leur expérience migratoire et libanaise un capital social qui leur confère *de facto* un statut de « *community leader* », un intermédiaire informel avec la communauté qu'il ou elle représente. Ils deviennent donc des interlocuteurs privilégiés des représentants consulaires, des autorités libanaises et des responsables associatifs avec qui ces derniers tentent de mener des actions en faveur des droits des migrants au Liban¹⁴⁴.

Falilou et Lucienne sont originaires de Madagascar. Ils sont arrivés à Beyrouth respectivement en 1996 et 1997. Machiniste dans une usine de la banlieue nord de Beyrouth et femme de ménage chez une famille à Mansourieh, le couple est installé en 2012 dans un petit appartement sombre du quartier de Nab'a. Falilou a été nommé président d'une communauté malgache qui ne compte pourtant que cinq hommes pour près de quatre milles ressortissants. Lucienne est la représentante des femmes auprès du Consulat de Madagascar à Beyrouth. Leur action bénévole nécessite un investissement permanent car ils sont régulièrement sollicités par les migrantes, mais également par les autorités libanaises et les associations :

« Lucienne : Nous devons régler les problèmes des filles : les papiers, les fuites, les violences, les grossesses. Tous les problèmes des migrantes passent par nous car elles ne savent pas où aller. Elles viennent nous voir et on fait les relais, surtout avec Kafa¹⁴⁵ et Caritas. Quand il y a des procès, je dois traduire pour les juges et la police. Nous devons

¹⁴⁴ Comme exemple illustrant mes propos, dans le film réalisé par *Migrant Workers Task Force*, les rôles des femmes domestiques sont joués par Priya – *community leader* népalaise – et Rahele – *community leader* éthiopienne.

¹⁴⁵ *Kafa* est une association qui milite pour le droit des femmes libanaises à transmettre leur nationalité, mais aussi contre les violences domestiques à leur rencontre. L'association s'est impliquée dans la défense des migrants avec le soutien de financements étrangers à partir de 2010 leur permettant d'élargir leur action militante en faveur de l'ensemble des femmes – libanaises et étrangères.

aussi traduire des textes pour Caritas. Nous collectons des habits et des produits d'hygiène pour les femmes en prison.

Falilou : nous devons aussi aller voir les femmes hospitalisées, les femmes mortes pour les prendre en photo et envoyer à [Antananarivo]. (...) Les responsables de l'émigration à Mada' ont nos numéros qu'ils donnent aux migrantes, et puis c'est le bouche-à-oreille qui fonctionne à Beyrouth. Les femmes ont toutes un téléphone maintenant quand elles vivent dehors.

Lucienne : tout ça, c'est un travail gratuit, même parfois nous payons de notre poche, comme Dipendra et Priya [Community leaders de la communauté népalaise]. Les dimanches sont généralement occupés à aider les femmes, faire des réunions et travailler avec les associations. Nous avons juste le temps d'aller à l'église le matin. C'est très fatigant, mais nous n'avons pas le choix. »

Nab'a, septembre 2012

Depuis 2010, les associations libanaises, emmenées par les activistes de *Migrant Workers Task Force* et *Anti Racism Movement*, sont parvenues ponctuellement, en s'appuyant sur les *community leaders*, à fédérer les différents groupes nationaux pour manifester, notamment lors de la fête du travail. Afin de mobiliser le plus grand nombre de manifestants possible, les responsables associatifs et communautaires n'ont d'autre choix que d'organiser le défilé un dimanche, même si ce jour ne correspond pas exactement au 1^{er} mai. Les travailleurs migrants ne défilent donc pas avec les Libanais. En effet, un grand nombre d'employés n'ont pas le droit à une journée de congés hebdomadaire, même les jours fériés, surtout les domestiques (**photo 5a**)¹⁴⁶, « ces bonnes à tout faire » dont une large majorité travaille tous les jours de la semaine, jour et nuit (DESTREMAU et LAUTIER 2002).

¹⁴⁶ Sur la photo 5a, on peut lire sur la pancarte tenue par le manifestant : « Pourquoi les domestiques n'ont pas de congés le jour de la fête du travail ?! »

Photo 5a et 5b : Manifestation des migrants au départ de Dora pour la fête du travail, 29 avril 2012¹⁴⁷

(Crédit : A.D. 2012)



Lors de ces rassemblements, danses, chants, drapeaux nationaux et banderoles animent les cortèges (**photo 5b**), composés également de militants libanais, et de ressortissants européens et nord-américains. Les migrants s'investissent dans cette action qu'ils considèrent comme le seul espace-temps où ils ont le droit d'exprimer leur colère et leurs revendications pour plus de reconnaissance (HONNETH 2013). Ces rendez-vous annuels, de plus en plus fréquentés, mettent en lumière une population marginalisée que les Beyrouthins regardent manifester avec étonnement, et parfois avec ironie et dédain.

Derrière l'ambiance festive et la diversité des drapeaux, les slogans en appellent à la reconnaissance des droits des migrants, à la fin de la *kafala* dénoncée comme un système esclavagiste et raciste qui, en plus d'autoriser l'exploitation de milliers de travailleurs étrangers, provoque la mort de plusieurs dizaines de travailleuses domestiques au Liban tous les ans¹⁴⁸. Les cas d'Alem Dechasa – une Éthiopienne violemment battue par son agent recruteur devant la représentation consulaire à Beyrouth en 2011¹⁴⁹ – et de Shanti Rai – une Népalaise retrouvée morte dans le commerce de ses employeurs à Antelias (au nord de la

¹⁴⁷ Voir également la vidéo d'Anne Ilcinkas « Une parade pour les droits des travailleurs migrants au Liban » pour le journal L'Orient le Jour : http://www.youtube.com/watch?v=9BiLhoHdAHk&feature=youtube_gdata_player, consultée le 7 mai 2012.

¹⁴⁸ Voir par exemple le reportage réalisé à Katmandou par Pete Pattison pour le journal The Guardian intitulé « Nepali slaves in the Middle East », à propos des domestiques népalaises décédées au Moyen-Orient, http://www.youtube.com/watch?v=TAQuexZH7AY&feature=youtube_gdata_player, consulté le 12 janvier 2013

¹⁴⁹ Consulter l'article de Rebecca Whiting, « In Memory of Alem Dechassa » (2012)

capitale) – sont à cet égard des exemples heuristiques des conséquences désastreuses de la *kafala* sur les conditions de vie des travailleurs étrangers au Liban.

III.2.2 – La mort de Shanti Rai. La mobilisation des Népalais à Beyrouth

Les mobilisations en faveur des migrants n’ont eu jusqu’à présent que très peu d’effets sur les conditions de travail des étrangers au Liban. Soumises à des pressions internationales et soucieuses de la réputation du pays, les autorités libanaises ont seulement instauré un nouveau contrat dit « unifié » pour les domestiques, qui lie directement ces dernières et leur employeur¹⁵⁰.

Le nouveau contrat oblige en principe celui-ci à accorder des délais de repos journaliers, une journée de congés par semaine, à verser un salaire mensuel et régulier (sans fixer un minimum légal), à subvenir aux besoins élémentaires de la personne embauchée¹⁵¹. Une « *hotline* » a également été installée afin de permettre aux employés de contacter le Ministère du travail en cas de problème. Autant d’améliorations *a minima* et purement formelles qui ne sont garanties par aucun contrôle effectif de la part des autorités publiques. Incidemment, un grand nombre de migrantes continuent de mourir au Liban. Exploitations, fuites, suicides et meurtres déguisés constituent le quotidien des travailleurs étrangers dont les représentants tentent par ailleurs de médiatiser ces violences passées généralement sous silence. En 2012, la mort de Shanti Rai, annoncée comme un suicide, et la mobilisation de la communauté népalaise à Beyrouth illustrent ce cas de figure.

Fragment n°1

Nepalese Connection. Une mobilisation contre l’injustice

Durée : 11’44 minutes

Beyrouth – 2012

https://archive.org/details/Fragment1NepaleseConnection_201509

¹⁵⁰ Le précédent contrat établit un accord uniquement entre l’employeur et l’agent recruteur.

¹⁵¹ Lire l’article d’Anne-Marie el-Hage « Projet de contrat-type « décent » pour les employées de maison étrangères au Liban » (2012).

La communauté népalaise emmenée par Dipendra et Priya, tous les deux représentants du Consulat du Népal de Beyrouth et coordinateurs du *Migrant Community Centre* (MCC), décide de manifester devant le commerce où Shanti Rai est décédée. Je rejoins Dipendra au MCC à Nab'a où il prépare des panneaux en vue de la mobilisation qui va se dérouler à Antelias (15 km au nord de Beyrouth). S'appuyant sur le réseau de la *Non-Resident Nepali Association* et sur le soutien de l'association *Anti Racism Movement*, Dipendra et Priya rassemblent une cinquantaine de Népalais qui se rendront en bus depuis Dora, lieu du rendez-vous, jusqu'au lieu du décès où se tiendra une cérémonie silencieuse.

Nous quittons le MCC où Dipendra a préparé des panneaux en anglais et en népalais, et cheminons à travers un dédale de rues avant de longer le pont autoroutier qui marque la limite méridionale avec le quartier de Nab'a. Nous rejoignons les manifestants réunis devant l'un des deux cafés de Dora où la communauté a ses habitudes. En ce dimanche matin, le quartier est l'un des centres commerciaux vers lequel converge des milliers de travailleurs étrangers qui profitent de leur seul jour chômé pour se retrouver.

Dans le bus, les personnes mobilisées pour l'occasion s'interrogent sur les conditions du décès de Shanti Rai, une domestique népalaise que personne ne connaît d'ailleurs. Un homme assis à mes côtés dit travailler comme tailleur dans un atelier de confection situé à Fanar, municipalité située au nord-est de l'agglomération beyrouthine. Il souligne la difficulté des conditions de travail au Liban, le faible niveau des salaires et la cherté de la vie qui hypothèquent tout projet migratoire initialement imaginé. Mais ces difficultés semblent somme toute relatives au regard de celles parfois vécues par les femmes domestiques. Une situation contre laquelle il est venu manifester en ce dimanche matin dans les rues désertes d'Antelias.

Le groupe se poste face au commerce où Shanti Rai a été retrouvée pendue une semaine auparavant. Déroulant les panneaux multicolores, allumant les bougies, ils observent une minute de silence en mémoire de leur compatriote. Selon Dipendra, l'objectif de ce rassemblement avant tout symbolique n'est pas tant d'interpeller la population libanaise que d'envoyer un message de soutien à la famille de la défunte et un appel aux autorités népalaises qui restent passives quant au sort réservé aux travailleurs expatriés. Ce que souligne la seconde

manifestante interrogée dans le car. Exaspérée par les conditions de travail au Liban et les traitements inhumains parfois infligés aux travailleurs étrangers, elle dénonce le fait qu'aucune enquête ne soit menée à son terme, ni par les autorités libanaises qui donnent toujours raison aux employeurs, ni par les autorités népalaises. Autant d'incompréhension et de colère devant cette passivité, tandis que les autorités népalaises profitent selon elle des rentrées d'argent issues de la gestion de l'émigration et favorisent le retour des remises sans assurer en contrepartie la protection de leurs citoyens¹⁵².

De retour à Dora, Dipendra me demande de retourner au plus vite au MCC afin de transmettre les photos et vidéos aux médias népalais qui sont chargés de relayer l'information. Aucun média libanais n'a fait en revanche mention de cette manifestation dominicale. Et en fin de compte selon Priya, les employeurs de Shanti Rai n'ont pas été inquiétés par les autorités libanaises qui ont hâtivement classé l'affaire en concluant à un suicide. Un résultat qui laisse perplexe la population népalaise de Beyrouth puisque Shanti Rai, qui a achevé son contrat une semaine avant sa mort, souhaitait rentrer au Népal. L'hypothèse a été émise alors que plusieurs mois de salaires non payés et un prix du billet d'avion trop élevé ont été à l'origine du drame. Ce qui sous-entend que les employeurs ont tué leur employée pour ne pas avoir à la rembourser et lui payer son voyage retour.

Si ce fragment filmique illustre les capacités de mobilisation, même modestes, des travailleurs népalais de Beyrouth, il témoigne également de la vulnérabilité permanente qui accompagne les travailleurs étrangers dans leur expérience professionnelle au Liban, les plaçant systématiquement face à des injustices quotidiennes, des plus symboliques aux plus tragiques. Démunis de droits, ils n'ont généralement que très peu de recours pour contrer le système d'oppression dans lequel ils s'inscrivent dès qu'ils pénètrent dans le tunnel de la *kafala*. Une oppression qui se définit par des formes d'*exploitation* de ces groupes sociaux défavorisés et des individus isolés ; une absence de pouvoir (ou « *powerlessness* ») (YOUNG 1990 citée par GERVAIS-LAMBONY et DUFAUX 2009) caractérisée par une dépendance de ces travailleurs à l'égard de la volonté des acteurs dominants – autorités publiques, agents,

¹⁵² Au regard de l'ampleur de la migration économique népalaise, les autorités ne paraissent pas en mesure d'aider les travailleurs expatriés dont le nombre est évalué à plus de 3 millions de personnes (WHITING 2013). Toutefois, des associations telles la *Non-Resident Nepali Association* (NRNA) et la *Parvasi Nepali Coordination Committee* (PNCC) semblent malgré tout influencer la politique népalaise vers plus d'encadrement et d'assistance envers les travailleurs expatriés (*Ibid.*).

employeurs – qui contrôlent leur espace de vie et leur droit à la vie au quotidien ; enfin, une oppression qui se matérialise par une violence instituée comme « *pratique sociale permanente et acceptable* » (*Ibid.*) parce qu'elle vise des personnes officiellement et légalement importées pour être exploitées.

À travers la question de l'injustice et des inégalités se pose le problème de la reconnaissance d'individus considérés comme négligeables, et de fait méprisables et méprisés. Et dont la place dans la ville est caractérisée par cette invisibilité sociale qui se matérialise par l'absence notable d'un droit à l'espace. Étudier ce groupe dans son ensemble – les travailleurs migrants non arabes –, quelle que soit l'origine nationale de ses membres, relève inexorablement d'une géographie des inégalités, d'une « géographie de la domination » (HARVEY 2008), à la fois multi factorielle et multi scalaire.

Conclusion

Analyser le fonctionnement de la politique migratoire et du marché du travail libanais relève d'une grande complexité et d'incontournables approximations tant il est difficile d'obtenir des données exhaustives et détaillées quant aux modalités d'entrée, de séjour et de travail des étrangers. Entreprendre d'en faire un état des lieux s'avère très rapidement malaisé, d'autant plus dans un contexte politique et migratoire très mouvant, voire mouvementé. Il est donc nécessaire de s'inscrire dans une approche dynamique et structurelle qui prenne en compte à la fois les transformations rapides du marché du travail tout autant que ses invariants, sans quoi toute compréhension serait vaine et superficielle, car seulement figée et conjoncturelle. Néanmoins, ces opacités, qui ne garantissent aucune étude précise d'un système informel fonctionnant selon des logiques para-légales, révèlent finalement les objectifs d'une politique qui vise à ériger la précarité et l'instabilité en principes de gestion de l'immigration et de la main-d'œuvre.

J'ai exposé dans ce chapitre le contexte socio-économique et géographique dans lequel s'inscrit la migration des travailleurs africains et asiatiques au Liban. Loin de constituer une révolution des structures du marché du travail national, cette migration prolonge au contraire les modalités d'exploitation de la main-d'œuvre étrangère par les employeurs libanais et, ce

faisant, de l'encadrement de ce système par les autorités publiques, au premier rang desquelles une autorité sécuritaire, la Sûreté Générale.

Initialement alimenté par l'exode rural, les guerres et les inégalités régionales, le marché du travail libanais s'est organisé autour d'un axe central : l'exploitation de travailleurs et le contournement permanent de réglementations nationales et de conventions internationales en matière de droits des travailleurs, nationaux comme étrangers. Dans le contexte de la migration économique organisée par le système de la *kafala*, cette exploitation de la force de travail se double de profits générés par la mobilité. Mais elle est loin d'être spécifique à la région et au Liban car elle s'inscrit dans des dynamiques plus globales qui voient des millions de travailleurs précarisés circuler entre différents pays et pôles économiques, dont le Moyen-Orient constitue un espace récepteur de premier plan, et dont Beyrouth n'est qu'un exemple secondaire.

Développant une économie sur la mobilité d'individus considérés comme des biens interchangeables, le *turn over* rapide doit permettre de la pérenniser par une instabilité voire une insécurité sociale et spatiale permanente. La *kafala*, pratique para-légale, lucrative et coercitive, place donc inévitablement les travailleurs étrangers dans une relation de dépendance, de soumission et de vulnérabilité à l'égard des agents recruteurs et des employeurs. Les migrants travaillent et vivent ainsi au quotidien dans un système d'oppression basé sur un régime discrétionnaire qui s'appuie sur des principes arbitraires, discriminatoires et racistes institués par les autorités. Ce système est remis en cause par l'installation de milliers de migrants et par une coalition militante de plus en plus structurée et active. Toutefois, et jusqu'à présent, les migrants et les acteurs associatifs n'ont pas été en mesure de modifier radicalement les réalités du marché du travail ni de lutter significativement contre ces inégalités multi factorielles et multi scalaires.

Appréhender les enjeux des mobilités internationales et leurs inscriptions dans la ville nécessite donc au préalable de saisir l'ensemble des réalités géographiques qui anime et conditionne les processus de mise en mobilité des personnes et leur exploitation. On le voit ici, une analyse géographique de ces enjeux aux multiples facettes est indispensable tant ils relèvent d'une superposition d'échelles qui voient une diversité d'intérêts et d'acteurs

interagir. Dans cette complexité, il n'est pas dit que l'échelle nationale soit marginale, bien au contraire, et en faire l'impasse est une erreur.

Certes l'État délègue en partie la gestion de la migration à des acteurs privés, et les théoriciens de l'*empowerment* sont susceptibles de considérer les migrants uniquement comme des stratèges d'une mobilité émancipatrice. Mais leur inscription dans le tunnel migratoire ne peut se réaliser sans l'encadrement des autorités administratives et sécuritaires étatiques. On ne peut pas écarter non plus le fait que ce sont les institutions publiques qui délèguent des responsabilités et légitiment des pratiques. Enfin, les migrations restent malgré tout motivées par des disparités socio-économiques entre pays dans la globalisation. En somme, le « *jumping scale* » qui en appelle à contourner l'échelle nationale pour ne saisir de la migration qu'une mise en relation entre l'international et le local (GLICK-SCHILLER et ÇAGLAR 2011), voire entre l'international et l'individu, me semble dès lors compromis.

CHAPITRE 3

LES MARGES DE BEYROUTH

UNE GEOGRAPHIE DE L'EXIL ET DE LA PAUVRETE

Introduction

Si l'on se base sur une description de l'agglomération beyrouthine, de près en arpentant ses quartiers, en traversant ses autoroutes, de loin en analysant une image satellite (DAVIE F. et DROUOT 2000, FAOUR *et al.* 2005) ou une carte, et en observant la composition de son tissu urbain, on ne peut que constater son hétérogénéité et les fractures géographiques qui la traversent, depuis les périphéries jusqu'aux quartiers centraux.

À l'image de bien des métropoles du monde abandonnées à l'automobile, de larges axes autoroutiers découpent irrémédiablement l'espace, génèrent et séparent les quartiers, à la fois révèlent, produisent et symbolisent des démarcations, comme autant de cicatrices qui participent par ailleurs à structurer la ville. À Beyrouth, ces autoroutes sont l'œuvre contemporaine quasi unique des autorités publiques qui délaissent tous les autres domaines de compétences urbanistiques aux acteurs privés, aux logiques rentières et aux partis politiques dans les secteurs sous leur contrôle (FAWAZ 2009, HARB 2010 et VERDEIL 2012).

Une architecture confuse voire chaotique traduit un autre aspect de ces disparités, à la fois horizontale et verticale : de nouvelles tours de standing modernes et sécurisées aux appartements souvent vacants car inadaptés à la demande et au niveau de vie local ; des bâtiments plus anciens, qui relèvent parfois du patrimoine beyrouthin, peu ou prou défigurés par les guerres, menacés ou en cours de destruction pour laisser place à la « modernité », à la spéculation et à des populations plus aisées¹⁵³ (AL-ACHKAR 2011). Ces quartiers centraux et péricentraux en pleine transformation contrastent avec les espaces paupérisés de la capitale. En situation périphérique ou intermédiaire, parfois devenus interstitiels voire enclavés du fait de l'urbanisation ou de la rénovation urbaine, ce sont les camps et les quartiers où trouvent à

¹⁵³ J'y reviens plus en détails dans le chapitre 7.

se loger les populations les plus démunies – réfugiés, travailleurs étrangers et Libanais établis de longue date, migrants et réfugiés nouvellement installés (FAWAZ 2007).

Une multitude de lieux distincts et agglomérés forment ainsi le système urbain. D'une part, par addition, juxtaposition, complémentarité et interconnexion par les mobilités, ils construisent Beyrouth, dans sa diversité et sa totalité signifiante. Mais d'autre part, plus attentif aux inégalités sociales, aux expériences et aux trajectoires des habitants, à la forme et à la qualité du bâti, à l'équité des politiques publiques, à l'héritage des guerres et aux rivalités partisans, on ne peut que constater les divisions qui scindent l'agglomération en lieux qui s'ignorent voire en territoires qui s'opposent. Par bien des aspects, c'est comme si Beyrouth s'organisait selon une logique d'« insularité » (KASTRISSIANAKIS 2012 : 87). Et résultat d'une ségrégation¹⁵⁴ déjà structurante mais toujours croissante, de la privatisation des espaces publics et de leur privation par les politiques sécuritaires, la fragmentation¹⁵⁵ semble s'accroître.

Dans ce contexte, les « disjonctions socio-spatiales » (NAVEZ-BOUCHANINE 2002 : 75) sont susceptibles de constituer pour les groupes défavorisés et relégués des obstacles et des impasses quant à leur intégration citoyenne et citadine. Mais à défaut d'une politique urbaine plus juste et plus démocratique, ils sont également des espaces ressources et pour les nouveaux arrivants des sas d'insertion où des stratégies individuelles et collectives sont susceptibles de se déployer (*Ibid.*). À cet égard, dans cette mosaïque urbaine complexe, où le traditionnel modèle centre-périphérie paraît tout aussi efficient qu'inepte, certains secteurs spécifiques parmi les marges retiennent mon attention : le camp Mar Elias, le quartier de Sabra et ses groupements,

¹⁵⁴ Selon Denise Pumain, il faut distinguer « la ségrégation choisie (...) et la ségrégation subie, ou relégation spatiale, qui tend à exclure et regrouper des populations qui n'ont pas le choix de leur lieu de résidence, parce qu'elles sont moins favorisées ou moins bien assimilées. » (PUMAIN 2006)

¹⁵⁵ Selon Françoise Navez-Bouchanine (2001), les dimensions sociale et spatiale de la fragmentation « établissent un lien entre d'une part, les dynamiques spatiales liées à la métropolisation et la globalisation, (étalement, mobilité...) et d'autre part, les processus d'éclatement de l'unité sociale urbaine résultant d'une extrême diversité des pratiques et références urbaines, de l'aggravation des inégalités sociales, des mécanismes socio-économiques d'exclusion et de formes de désolidarisation sociale favorisées par l'éclatement spatial. » (NAVEZ-BOUCHANINE 2001 : 109) Elle ajoute : « La notion de fragmentation socio-spatiale prédit un avenir des villes où une société urbaine pourrait devenir, à terme, une somme de territoires à forte connotation identitaire, désengagés de toute référence globale, dans lesquels les habitants déploieraient leurs propres référents socio-culturels et rejetteraient de manière explicite les normes, institutions et codes communs, ou spécifiques aux autres. À partir de là, on peut craindre la disparition d'une des composantes essentielles du lien social propre aux villes, l'urbanité entendue comme mode d'être à la ville, comme système de représentation et comme construction collective qui rend possible la convivialité entre différents groupes, entre différentes populations usant d'espaces communs... » (*Ibid.* : 114).

la municipalité de Bourj Hammoud et le quartier de Karm al-Zeitoun où les travailleurs migrants trouvent à se loger, à commercer et un refuge quand ils sont sans-papiers.

Caractérisés par la pauvreté, l'informalité et la coprésence de populations d'origines géographiques et sociales diverses, ils représentent une sorte de miroir réfléchissant (SIERRA et TADIE 2008 : 4) permettant de mieux comprendre la géographie beyrouthine contemporaine à l'aide de ce regard décentré (AGIER 2013b) évoqué dans le premier chapitre de la thèse. Ce faisant, il est indispensable de revenir sur leur genèse et leur évolution dans le temps, en soulignant les dynamiques qui les animent aujourd'hui : à la fois lieu d'insertion pour les étrangers et de départ des établis, ouvert sur la ville et le monde où mobilité, place et altérité se négocient sans cesse ; lieu de pauvreté et d'inégalités, de violence, de repli et de domination, de fixation et de réaffirmation identitaire.

Tout en esquivant les pièges du communautarisme politique et *a fortiori* d'un déterminisme spatial, il est nécessaire d'exposer les réalités multiples de ces quartiers pauvres nés de l'exil des populations palestiniennes et arméniennes, de leur marginalisation temporaire ou durable, et des conditions de vie de leurs habitants actuellement. Au regard de leur(s) histoire(s), quelle place occupent ces lieux dans la ville ? Quelles sont leurs caractéristiques sociales et économiques ? Qui sont les protagonistes politiques et comment envisagent-ils les transformations dans ces espaces qu'ils administrent ? En somme, comment appréhender Mar Elias, Sabra, Bourj Hammoud ou encore Karm al-Zeitoun à l'aune des mobilités passées et présentes et de leur place dans la fragmentation beyrouthine ?

Dans une première partie, je reviens sur le concept de lieu au regard du contexte beyrouthin afin de montrer combien ce terme peut être plurivoque et contradictoire, une qualité commode lorsqu'il s'agit d'éviter les travers d'une pensée substantialiste. Dans une deuxième partie, je présente à grands traits les marges urbaines et les enjeux politiques et sociaux de ce qui est encore nommé par certains la « ceinture de misère ». Enfin, un changement d'échelle dans les troisième et quatrième parties permet de se focaliser sur les espaces qui ont été les objets de mon enquête : Bourj Hammoud et Karm al-Zeitoun d'un côté, Sabra et Mar Elias de l'autre.

I – En lieu et place. Concept et enjeux

« Il n’y a pas d’espace dans une société hiérarchisée, qui ne soit pas hiérarchisé et qui n’exprime les hiérarchies et les distances sociales, sous une forme (plus ou moins) déformée et surtout masquée par l’effet de naturalisation qu’entraîne l’inscription durable des réalités sociales dans le monde naturel : des différences produites par la logique historique peuvent ainsi sembler surgies de la nature des choses (...). » (BOURDIEU 1993 : 252)

Je vais partir de cet extrait tiré du chapitre de Pierre Bourdieu intitulé « Effets de lieu » pour m’interroger justement sur le sens donné au concept de *lieu* à travers les enjeux de la marginalisation et de l’assignation en contexte urbain. En revenant sur la définition de *lieu* mon objectif est de remettre en perspective les réalités imbriquées et diverses des marges urbaines. À la suite du premier chapitre, il s’agit de se départir d’une lecture communautaire qui fige un espace et ses habitants par un processus de « *naturalisation qui résulte de la mise en convergence discursive des qualités d’un groupe et d’un lieu.* » (ENTRIKIN 2003 : 558) Cela signifie en revanche définir ce concept avant tout comme un espace qui naît de pratiques et de représentations, qui est par nature dynamique (BERQUE 2003 : 556). C’est une entrée par l’action, sans pour autant nier le poids des structures (STASZAK 2001).

I.1 – Échanges transocéaniques

La géographie française a longtemps, et continue dans une certaine mesure, de reléguer la notion de *lieu* pour préférer celle de *territoire*. C’est notamment par le truchement de ses échanges avec la géographie anglo-saxonne et l’importance croissante que celle-ci accorde à la notion de *place* à partir des années 1980 (MERRYFIELD 1993) que le *lieu* acquière progressivement et concomitamment « sa place » en France (CLERC 2004).

Aujourd’hui, la pertinence du concept de *lieu* dans le champ disciplinaire repose à la fois sur sa polysémie, sur sa banalité tout autant que sur sa complexité, et sur les apports conjoints de la géographie sociale française et radicale anglo-saxonne. En effet, au sein de cette dernière, la notion de *place* y est largement discutée dans le contexte d’une réflexion articulant globalisation, rapports de pouvoir, mobilité internationale, fragmentation urbaine et inégalités

sociales, et à cet égard les travaux de David Harvey, Doreen Massey ou encore Tim Cresswell sont précieux.

Découlant en partie de la philosophie husserlienne et heideggérienne¹⁵⁶, il convient de rappeler au préalable que les travaux de la *Humanistic geography* et de Yi-Fu Tuan ont été fondateurs et innovateurs. Ses ouvrages *Topophilia. A study of environmental perception, attitudes and values* (1974) et *Space and Place: The Perspective of Experience* (1977) constituent dans bien des écrits un prérequis incontournable pour engager une réflexion sur les relations entre les humains et l'espace. Néanmoins il serait erroné de résumer l'avènement du lieu en France aux seuls apports de ce courant. En effet, et parallèlement, dans la veine d'une géographie sociale naissante dans les années 1970 qui tente de se défaire de ses travers structuralistes, les écrits d'Armand Frémont sur l'« espace vécu » ont permis aux lieux, « *cette trame élémentaire [et fondamentale] de l'espace* » (1999 : 149), de ne pas être écartés de la réflexion sur la production et l'organisation de l'espace. S'inspirant amplement de la sociologie urbaine d'Henri Lefebvre et de son triptyque spatial – conçu, perçu et vécu – comme de la phénoménologie de Maurice Merleau-Ponty, ce courant de la géographie a permis de recentrer le débat sur l'existence humaine, une expérience à la fois de l'espace et par l'espace.

Cependant, la traduction entre *lieu* et *place* ne va pas toujours de soi¹⁵⁷. D'un côté, la distinction entre *place* et *space* dans la géographie anglo-saxonne déjà pas très nette alimente continuellement les débats au sein du champ disciplinaire (CRESSWELL 2006, HARVEY 1996, MASSEY 1994, MERRYFIELD 1993). De l'autre, il peut être plus aisé de rapprocher le terme anglais *place* du concept français de *territoire* ou plus précisément de *territorialité* tel que développé par Guy Di Méo à partir des années 1990¹⁵⁸ (1994 et 1998). Enfin, concernant la géographie française, on peut remarquer que les questions de métrique, de limite ou encore de localisation interviennent continuellement pour repenser une distinction passablement

¹⁵⁶ Et ce, malgré la polémique qui entoure les accointances de Martin Heidegger avec le régime nazi (HARVEY 1996).

¹⁵⁷ Malgré tout, l'entrée « lieu » sur le site Hypergéo rédigée par Pascal Clerc (2004) est traduite littéralement en anglais par « *place* » qui bénéficie aussi de sa propre entrée.

¹⁵⁸ Basant également sa réflexion sur l'expression bourdieusienne « effets de lieu », Guy Di Méo affirme ainsi que l'« *on peut parler de la construction patiente et complexe, à l'échelle de chaque individu, d'une territorialité du quotidien. Ce que nous voulons démontrer ici, c'est que cette territorialité ordinaire emprunte aux lieux (d'où l'expression d'effet de lieu), en tant que double réalité matérielle et idéelle, quelques-uns de ses symboles majeurs, organisés en schèmes structurels du territoire.* » (DI MEO 1998 : 83)

laborieuse entre lieu, région, espace ou encore territoire (STASZAK 2001). L'entrée « Lieu » rédigée par quatre auteurs différents dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (BERQUE *et al.* 2003) illustre bien cette difficulté de s'accorder sinon d'exhumer toute la complexité dont est chargé ce terme pourtant si commun.

I.2 – Une dialectique spatiale

L'un des éléments commodes permettant de dépasser cet obstacle conceptuel est le principe de l'échelle et de l'emboîtement qui définit communément le lieu comme une unité spatiale circonscrite et constitutive d'un territoire plus vaste (DEBARBIEUX 1995). Pour Jean-François Staszak, « *penser l'espace en termes de lieux permet par ailleurs de souligner le caractère fondamentalement hétérogène de celui-ci.* » (STASZAK 2001 : 251) Se démarquant d'une approche de l'espace comme « isotropique », opposant à sa lecture surplombante celle « par le bas » des lieux, l'ambition consiste donc, notamment pour le courant postmoderniste, « *à se saisir du lieu pour faire éclater l'espace* » (*Ibid.* : 252).

I.2.1 – Vers une conception processuelle

Cette entrée scalaire certes pratique est à certains égards partielle car elle n'épuise pas toute la question de la limite : à partir de quel seuil et de quel instant sommes-nous dans ou hors du lieu ? Qui détermine les limites et comment (CRESSWELL 1996) ? Quelle juridiction ou quelle règle y prévaut ? Une entrée par le lieu génère-t-elle systématiquement un éclatement de l'espace ou bien entrer par le lieu peut-il nous conduire à mieux appréhender l'espace dans sa totalité, possiblement déjà éclatée selon la perspective adoptée ?

Le lieu n'est pas un espace conçu, c'est-à-dire borné, nommé et normé, localisé et localisable. Il est le produit de pratiques et de représentations endogènes et exogènes, d'expériences individuelles et collectives, de circonstances de croisements (MASSEY 1994). Et le fruit de rapports de pouvoir qui l'animent, le règlent voire le gouvernent, mais également le désignent comme entité à part (entière), et donc potentiellement le stigmatisent. Dès lors, contrairement au territoire où la frontière et l'appropriation constituent des aspects centraux

(CLERC *et al.* 2013), les limites du lieu tout autant que son identité sont irrémédiablement floues parce que mouvantes (BABY-COLLIN 2014b), à l'image des acteurs qui y prennent place et le façonnent, l'identifient et/ou s'y identifient (NIANG NDIAYE 2014).

À l'image des camps palestiniens encore considérées comme des enclaves et des espaces hors la ville et de non-droit¹⁵⁹, l'idée est justement de montrer qu'à l'inverse, même en marge, ces lieux à la fois participent au système urbain dont ils constituent des éléments habités, organisés, et qu'ils doivent aussi être analysés pour et par eux-mêmes, dans toute leur complexité et leur urbanité sans pour autant les isoler et les réifier. « *Parler des camps aujourd'hui (...) c'est contribuer à les faire sortir de la non-existence, les socialiser eux-mêmes en tant que milieux profondément hybrides et vivants (...)* » (AGIER 2012 : 38) À l'instar de la rue, de la place, du marché, du quartier, le lieu émane de la mobilité comme de la sédentarité plus ou moins prolongée, de l'action, des interactions et des transactions entre des individus et des groupes en situation de coprésence, côte-à-côte (JOSEPH 1995) et potentiellement face-à-face, et de leur inscription dans le vaste monde.

Concentration et superposition de spatialités et de temporalités diverses, chargés de sens et de « contre-sens », « *les lieux apparaissent donc comme des pivots de la construction identitaire* » (NIANG NDIAYE 2014 : 63). Par conséquent, ils connaissent continuellement des processus conjoints de construction-déconstruction, de stabilisation-perturbation, de transformations et de résistance à ces transformations, impulsées à la fois de l'extérieur et de l'intérieur. Le lieu ne peut donc être considéré comme l'espace de l'incarnation d'une identité unique et immuable, de l'identité cristallisée malgré les changements politiques, les inégalités sociales et la compression de l'espace-temps dans la mondialisation. Au contraire, il se trouve au carrefour des contradictions, des tensions sociales, culturelles, politiques, parce qu'il est leur traduction/incarnation spatiale. En résumé, le lieu, comme *the place*, est « *une permanence contingente, dynamique et influente* » (HARVEY 2009 : 194 cité par BABY-COLLIN 2014b)

Je rejoins donc Doreen Massey (1994) qui, à l'inverse de la théorie heideggérienne enracinée et organique (CRESSWELL 2006), invite à reconsidérer *the place* d'un point de vue

¹⁵⁹ À ce propos, lire notamment M. Agier (2008) et L. Oesch (2012).

plus progressiste, global et ouvert. Tout d'abord, le lieu ne peut être figé, statique ; il est un processus. Ensuite, le lieu n'est pas étanche, entouré de frontières à proprement parler qui l'enclosent ; il est toujours déjà connecté à l'extérieur et ses connections sont inhérentes à sa construction. De plus, le lieu n'a pas une identité unique, mais il est intrinsèquement conflictuel. Enfin, c'est la dimension fondamentalement plurielle d'un lieu et la combinaison particulière de ces éléments réunis en un point – la superposition des échelles et leurs connexions, les interactions sociales, la diversité des identités – qui vont contribuer à faire toute sa singularité (*Ibid.* : 155-156).

I.2.2 – Effets de lieu, mobilités et temporalités

Ceci étant dit, il est essentiel de ne pas omettre les phénomènes d'inertie, notamment par l'existence d'effets de lieu produits par « *un sentiment à la fois vécu et imposé* » (DI MEO 1998 : 88). Une inertie et des effets qui restent très puissants dans les espaces habités par des populations marginalisées et stigmatisées, socialement et politiquement. Ainsi, comme le rappelle Guy Di Méo, « *Les groupes sociaux déjà marginalisés se trouvent la plupart du temps relégués dans les aires les plus dévalorisées de la cité ou de sa périphérie. La dégradation objective de leur territoire, les représentations négatives que celui-ci suscite, exercent un effet de lieu négatif. (...) « [L'effet] de lieu participe à la double construction du territoire et de l'identité des groupes sociaux spatialisés. (...) L'effet de lieu enregistre les aléas de l'histoire. Il donne naissance, d'une période à l'autre, à des représentations changeantes.* » (*Ibid.* : 89-90)

Revenant sur la théorie de la structuration d'Antony Giddens (1987), J-F. Staszak rappelle à son tour que l'on ne peut imaginer le lieu sans prendre en compte le poids des structures, mais dans toute leur dualité (STASZAK 2001). Par conséquent, « *[la] structure est à la fois avant l'action, en tant que condition de celle-ci, et après l'action, en tant que produit de celle-ci. Giddens a réhabilité un agent conscient, compétent, et pourtant socialement inscrit.* » (*Ibid.* : 250) En ce sens, « *l'espace est à la fois le produit d'une société [par ses acteurs] et la matrice à partir de laquelle celle-ci se reproduit (l'espace détermine pour partie les comportements).* » (*Ibid.*) Le lieu est donc la combinaison du spatial et du social, des interactions et de la coprésence toujours en train de se réaliser. « *C'est parce que « l'espace,*

déjà structuré, contraint et permet à la fois la reproduction des pratiques et des structures sociales » (PRED 1986) qu'il possède cette « dualité du structurel » (...) ». (Ibid. : 251)

Aborder la banlieue dite arménienne et les camps et les groupements dits palestiniens à partir de l'installation des travailleurs migrants montre bien l'existence de ce processus incluant l'accumulation de populations pauvres et disqualifiées résultat du caractère dynamique et ouvert de ces lieux nés de mobilités successives. Ces dernières sont « ainsi au cœur de la notion du lieu, fait de la rencontre des individus mobiles en un point particulier : [elles construisent] même le lieu comme espace d'interactions. » (BABY-COLLIN 2014b : 21) À leur manière, elles racontent également la genèse d'un lieu comme « l'aboutissement de plusieurs histoires » (AGIER 2014 : 20) : une histoire de massacres et d'exil passés, une histoire de conflits militaires et de déplacements présents, une histoire de travailleurs migrants venus d'Afrique et du monde indien, une histoire urbaine comme une synthèse de toutes ces temporalités qui font de Sabra, Mar Elias, Karm al-Zeitoun, Bourj Hammoud autant de « régions morales » (Ibid., PUIG et DORAÏ 2012) où misère, migrations et altérité s'entremêlent.

II – Une esquisse des marges de Beyrouth

L'histoire de Beyrouth est en grande partie liée à celle de ces espaces constitués par les réfugiés, les travailleurs étrangers et les populations issues d'un exode rural massif et rapide (FAWAZ 2013, KHURI 1975, NASR 1979), mais qui restent exclus des mythes fondateurs d'une capitale « refuge ». Leur implantation, essentiellement dans les secteurs périphériques de la capitale, a été à l'origine de ce que les urbanistes et les politiques libanais ont appelé « *hizam el-bû's* » ou « ceinture de misère ». Cette dénomination vise à distinguer la périphérie de la ville alors considérée comme assiégée, et à la traiter davantage comme un problème sécuritaire que comme un enjeu social et urbanistique (BOURGEY et PHARES 1973, HARB 2003, VERDEIL 2010). Néanmoins, par le terme de « misère », elle a le mérite de mettre en lumière des situations de grande pauvreté dans une métropole dont quelques quartiers-vitrines suffisent à faire du Liban la « Suisse du Proche-Orient ».

L'arrivée récente des travailleurs migrants dans ces camps et quartiers représente la dernière installation de populations précaires, perpétuant en quelque sorte leur rôle d'espace

de « résorption » (COULON 2002) des pauvres débarquant à Beyrouth. Mais au delà de cette conception fonctionnaliste, les dynamiques actuelles d'installation de nouvelles populations issues de la migration internationale suggèrent également que ces espaces hérités de l'exil et des luttes politiques pour les Palestiniens et les Arméniens, ou géosymboles¹⁶⁰ (BONNEMAISON 1981), ne sont en aucune manière figés (AL-HUSSEINI 2012, OESCH 2012). Impasses et taudis où se perpétuent les inégalités et l'exclusion, « *slums* » donc¹⁶¹, mais aussi refuges, lieux d'opportunité et de mixité renouvelée, ils sont appréhendés ici selon la logique du mouvement et de l'insertion, comme de l'instabilité et de la sédentarité contrainte, à l'image des secteurs relégués de la capitale libanaise.

II.1 – La « ceinture de misère ». Une histoire beyrouthine malgré tout

Entités politiques et urbaines distinctes mais aux trajectoires géographiques et historiques comparables, *camps* palestiniens et *banlieue* arménienne constituent donc la trame de la première couronne beyrouthine. L'exil, les solutions et les impasses politiques, les revendications et les replis identitaires/communautaires, la mobilité sociale et la paupérisation balisent leur progressive et relative insertion au sein d'un système urbain dans lequel ils sont encore considérés, certes à des degrés variables, comme les « espaces des autres » (AGIER 2013a : 72), voire des « espaces autres » (FOUCAULT 2004), lieux de l'anomie au ban de la ville.

En effet, insertion ne signifie pas intégration pour des populations étrangères – Arméniens, Palestiniens, Syriens –, mais aussi pour des Libanais originaires des campagnes fuyant la misère et les conflits répétés, dont l'installation s'est initialement traduite par une mise à l'écart sociale et spatiale, toujours saillante. Des populations qui, en réaction, refusent une complète dilution dans le tissu national et/ou urbain.

La géographie des camps palestiniens, les revendications de leurs habitants et les conditions de vie précaires qui leurs sont imposées depuis près de soixante-dix ans en

¹⁶⁰ Pour Joël Bonnemaïson, un géosymbole se définit comme « un lieu, un itinéraire, une étendue qui, pour des raisons religieuses, politiques ou culturelles prend aux yeux de certains peuples et groupes ethniques, une dimension symbolique qui les conforte dans leur identité. » (1981 : 256)

¹⁶¹ Terme employé par Mona Fawaz et Isabelle Peillen dans le rapport UN-habitat de 2003 pour qualifier les quartiers pauvres, les groupements et les camps de la périphérie de Beyrouth.

témoignent. Entre intégration et stigmatisation, entre un passé de l'exode et un présent de l'impossible retour, camps et banlieue connaissent certes des trajectoires divergentes, mais aussi des enjeux contemporains à bien des égards similaires : des lieux de pauvreté et d'informalité, de tensions et de rivalités, de mixité et d'opportunité, d'identité et d'internationalisation, où les travailleurs migrants parviennent *mutadis mutandis* à négocier leur place.

En 1971, Milton Santos qualifie les bidonvilles du Tiers-Monde de « *quartiers pauvres de la périphérie : les uns résultent d'une croissance spontanée, ont un plan irrégulier et souffrent généralement d'un sous-équipement à tous points de vue. La deuxième catégorie de quartiers d'habitations populaires résulte d'un effort planifié de construction. (...) Les bidonvilles sont habités généralement par des gens récemment immigrés, n'ayant guère de qualification professionnelle et souvent dépourvus de sources fixes de revenus : à ce titre ils sont parfois les lieux privilégiés du déracinement, de la misère et de la criminalité.* » (SANTOS 1971 : 204-206)

À la même époque, évoquant la « double couronne prolétarienne de Beyrouth », André Bourgey et Joseph Pharés décrivent les multiples camps et bidonvilles, ou *tanakés*¹⁶², qui entourent la capitale libanaise comme autant d'espaces nécessaires pour loger les populations fuyant les conflits régionaux et la misère des campagnes syriennes et libanaises pour venir s'employer en ville (1973 : 122). Effectuant un recensement exhaustif de la population résidante, André Bourgey souligne la diversité des origines géographiques : les étrangers sont estimés en 1975 à 45% de la population de cette « agglomération refuge » (BOURGEY 1985 : 3-4). Au gré des tensions politiques et des dynamiques économiques, Beyrouth compte à la veille de la guerre environ 150 000 Arméniens¹⁶³, 60 000 Kurdes, 175 000 Palestiniens et 250 000 Syriens (*Ibid.*) en quête d'un logement et d'un travail. Les camps et les bidonvilles abritent à eux seuls entre 130 000 et 150 000 personnes (VERDEIL 2010). Ce faisant, Beyrouth voit sa population multipliée par quatre entre 1950 et 1975, passant de 300 000 habitants à 1,2 million d'habitants (FAWAZ 2013).

¹⁶² Le mot arabe *tanak* signifie littéralement réservoir ou jerricane. Il renvoie à l'utilisation de la tôle pour la construction des logements dans les camps et les bidonvilles.

¹⁶³ On peut cependant remettre en question la qualification des Arméniens comme étrangers puisque, à l'exception des populations arrivées d'Alep à la fin des années 1960, tous ont été naturalisés libanais dès les années 1920 (JOSEPH 1975).

Le « micro-bidonville » de Karm al-Zeitoun et le camp de Mar Elias sont inclus dans la « ceinture interne » (BOURGEY et PHARES 1973), autrement dit les secteurs pauvres situés dans les limites municipales de Beyrouth (**carte 3**).

Carte 3 : Beyrouth et ses « bidonvilles » au début des années 1970

(Source : FEVRET 2011, réalisation Patrick Pentsch)



Implanté sur les coteaux ouest du fleuve Beyrouth, Karm al-Zeitoun comprend au début des années 1970 une modeste population de 117 personnes, dont un tiers sont d'origine arménienne et syrienne, les deux autres tiers étant des Libanais (*Ibid.*). Tandis que Mar Elias, implanté au sud-ouest de la ville, compte cinq cents réfugiés palestiniens.

Le camp Wata Moussaytbeh, qui existe toujours, a été fondé par les populations issues de l'exode rural libanais et syrien (FAWAZ et PEILLEN 2003). Le camp Syriaque, disparu en 1995, a quant à lui été créé pour loger les populations syriaques originaires de Turquie, puis d'Irak et

de Syrie¹⁶⁴.

La « ceinture externe » (*Ibid.*) est composée principalement de camps palestiniens – Bourj al-Brajneh, Chatila, Tall az-Za'tar, Jisr al-Bacha –, mais aussi du camp Sandjak appelé « taudis de Bourj Hammoud » qui compte plus de 2 300 personnes dont environ 90% sont d'origine étrangère, principalement des Arméniens (**carte 3**). Ces derniers quittent le camp pour rejoindre les nouveaux immeubles de Bourj Hammoud et sont progressivement remplacés par des Syriens – arabes et kurdes (*Ibid.*). La « ceinture de misère » semble donc faire office d'espace de transition qui « *facilite l'intégration à la vie citadine* » (BOURGEY et PHARES 1973 : 139) des ruraux, des déplacés et des travailleurs migrants arrivés successivement au cours du 20^e siècle¹⁶⁵.

Ainsi, à l'exception des Arméniens naturalisés et déjà spécialisés dans les secteurs de l'artisanat et du commerce, ces populations forment donc une main-d'œuvre pour la plupart étrangère, peu qualifiée et indispensable à l'économie florissante de la capitale, embauchée notamment dans les industries en cours de développement dans la périphérie (SAYIGH 1994).

II.2 – Les guerres de 1975-1990 et la destruction partielle de l'anti-ville

Toujours comparées ou mises en opposition à la ville centre jugée cosmopolite et occidentalisée, ces périphéries pauvres, lieux de l'insalubrité et de l'instabilité, structurées par les camps palestiniens, les quartiers arméniens et les *tanakés* (bidonvilles) à la population hétéroclite ne constituent pas pour les responsables de l'époque « des creusets de citoyenneté » (BOURGEY et PHARES 1973 : 139). « *Le Beyrouth des bidonvilles n'était évidemment pas le Beyrouth des touristes* ». *En effet, certains quartiers de Beyrouth ne vivaient que du tourisme : autour des grands hôtels, par exemple, grouillait – la nuit comme le jour – une population très cosmopolite. Les boîtes de nuit de la rue de Phénicie, les tables de jeux du célèbre Casino du Liban dans la banlieue nord de Beyrouth, où se côtoyaient des émirs du Golfe, des veuves américaines fortunées ou des bourgeois libanais, faisaient partie de la réalité géographique*

¹⁶⁴ Pour une analyse plus détaillée et une typologie des « *slums* » de Beyrouth, lire le rapport de Mona Fawaz et Isabelle Peillen (2003).

¹⁶⁵ Voir la frise chronologique en annexe.

beyrouthine, au même titre que la double couronne de bidonvilles qui entourait la capitale libanaise. » (BOURGEY 1985 : 18) En marge d'une ville dont elle ne représente qu'une excroissance utile mais déplorable voire dangereuse, la « ceinture de misère » est uniquement considérée comme un « antimonde » (BRUNET *et al.* 1993a) à annihiler.

Les autorités tentent en vain de mener cette politique par divers plans et opérations d'urbanisme à partir des années 1950 : « *plusieurs travaux d'aménagement de routes ou d'infrastructures avaient occasionné l'expulsion de parties de ces quartiers, comme l'autoroute Beyrouth-Tripoli à la fin des années cinquante, ou la construction de la Cité sportive (1956-1957). La construction de logements populaires devait être un levier du dégagement de ces quartiers menaçants. À partir de la fin des années soixante, l'émergence de l'OLP au Liban se traduit par l'extension de plusieurs camps sur leur voisinage, et des travaux d'amélioration de l'habitat dans ces secteurs. Pour les officiels libanais, cette évolution ne laissait pas d'inquiéter et accentuait cette perception en termes d'encerclement.* » (VERDEIL 2010)

À l'exception des « Habitats Populaires » construits dans les années 1950 à Bourj Hammoud pour reloger les habitants arméniens des six camps et groupements que compte encore la municipalité (CHAMAA 1974), les politiques de développement d'un habitat social à l'échelle nationale ont toujours été hypothéquées par le manque de moyens et de volonté politique (VERDEIL 2010). Et de manière générale, les camps comme les bidonvilles n'ont pas été supprimés ; ils se sont même développés avec l'installation prolongée de la population palestinienne, et l'arrivée continue de Libanais originaires des campagnes venus chercher du travail et des déplacés fuyant le sud du pays en proie aux violences.

Mais dès les premiers mois de la guerre, cette destruction est entreprise par les milices chrétiennes phalangistes qui tentent de rompre ce qu'elles présentent comme un encerclement. Autrement dit, elles attaquent, pillent et « éradiquent » (GUERMOND et MATHIEU 2006) systématiquement les camps et bidonvilles abritant ou censés abriter des populations palestiniennes dans le secteur de la capitale sous leur contrôle : Tall az-Za'tar, Jisr al-Bacha et le bidonville de la Quarantaine (**Carte 3**) sont assiégés puis détruits par les factions chrétiennes en 1976, et n'ont jamais été reconstruits (DAVIE F. 1993, KASPARIAN *et al.* 1995,

MAURIAT 2001) ; seul le camp de Dbayeh¹⁶⁶ persiste. Il en a été de même au sud de Beyrouth où le camp de Chatila et les groupements de Sabra ont été plusieurs fois attaqués, assiégés et largement endommagés entre 1982 et 1987¹⁶⁷ par les milices libanaises avec le soutien des armées israélienne et syrienne (ABOU-ZAKI 2008, SAYIGH 1994). Enfin, ce qu'il subsiste de l'État libanais n'est pas inactif en matière « urbanistique » puisqu'en 1984 le Président de la République envoie l'armée « régulière » détruire des constructions illégales dans la banlieue Sud (VERDEIL 2013).

Pour comprendre les réalités contemporaines du camp de Mar Elias, des quartiers de Sabra, de Karm al-Zeitoun et de Bourj Hammoud, qui semblent selon des formes et des degrés divers toujours au bord de la ville, un détour par le passé est nécessaire. Il s'agit de remettre en perspective la relégation et la marginalisation de ces espaces au regard des tensions politiques et de l'histoire des populations arménienne et palestinienne à Beyrouth. À l'image d'un palimpseste, ces dynamiques passées sont toujours lisibles dans la géographie beyrouthine : leur place, leur statut et leurs fonctions initiales ne semblent pas s'être estompés malgré les changements survenus au cours du temps et des événements.

III – Une géohistoire de la « petite Arménie ». De l'exode à l'insertion dans la ville

Si l'on analyse la carte de Beyrouth datant de 2005 réalisée par la Direction des Affaires Géographiques de l'armée libanaise (**carte 4**), on peut lire l'histoire arménienne des quartiers orientaux de la capitale. Dans un premier temps à partir de la toponymie officielle, indiquée à la fois en arménien et en arabe, qui permet de localiser les quartiers fondés par les réfugiés arméniens : Hayachene est le nom arménien du quartier *intra muros* de Karm al-Zeitoun, tandis que Nor Marache, Nor Adana ou encore Nor Sis¹⁶⁸ constituent des quartiers de Bourj Hammoud, municipalité de la banlieue orientale que l'on appelle également la « petite Arménie ».

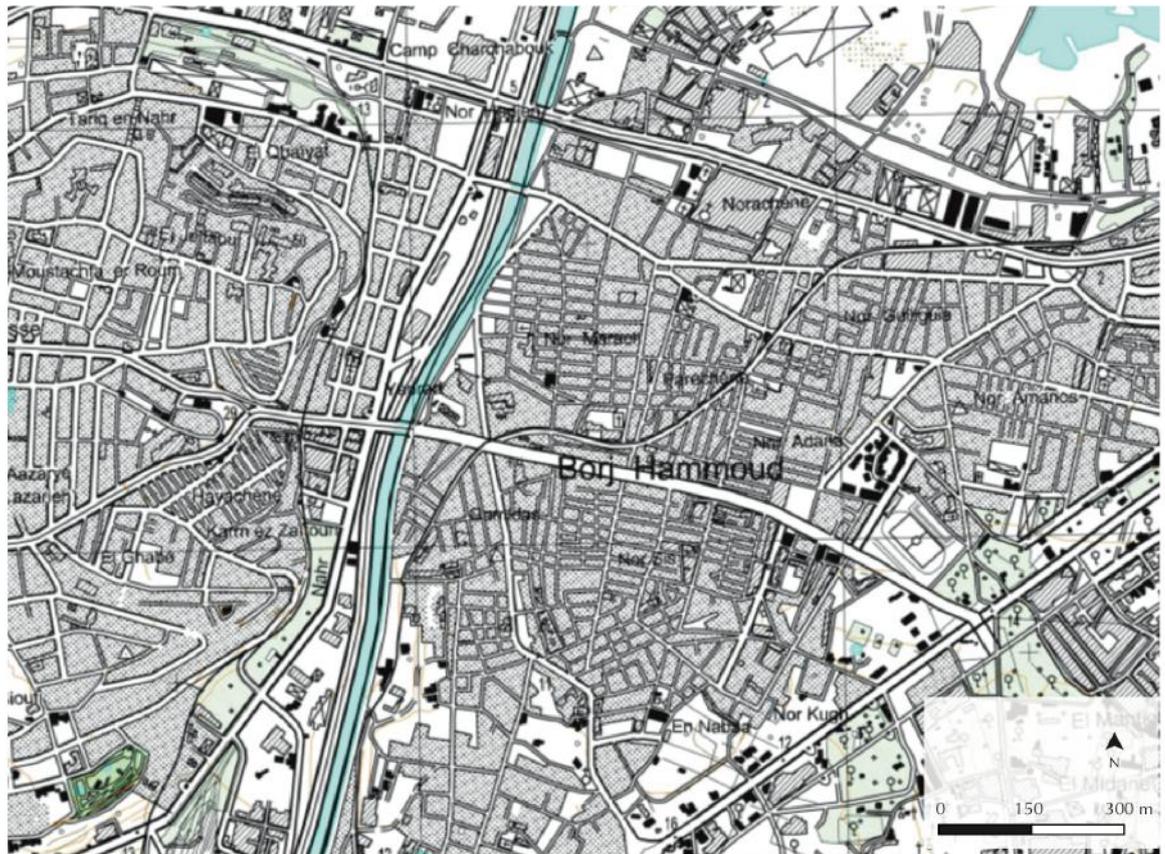
¹⁶⁶ Situé au nord-est de l'agglomération. Pour plus de précision sur le camp de Dbayeh, lire notamment la thèse de Leonardo Augusto Schiocchet intitulée *Ritual and Belonging in Two Palestinian Camps in Lebanon* (2010).

¹⁶⁷ Pour plus de détails concernant la guerre à Beyrouth et ses logiques spatiales, lire entre autres DAVIE F. 1983, NASR 1990 et DELAGE 2004.

¹⁶⁸ Le préfixe arménien *Nor* signifie *nouveau*.

Carte 4 : Cartographie officielle de Beyrouth et sa toponymie arménienne en 2005

(Source : Direction des Affaires Géographiques de l'Armée libanaise 2005)



Cette toponymie est héritée du rassemblement des populations arméniennes dans des groupements alors organisés en fonction des appartenances familiales, des villages et des villes de Cilicie d'où proviennent les réfugiés. En effet, après le génocide de 1915-1917, des Arméniens s'installent au Levant dès 1918 et plusieurs milliers sont transférés en Cilicie sous la protection des troupes françaises et britanniques en guerre contre l'Empire ottoman. Mais suite au retrait de ces dernières entre 1920 et 1922, près de 200 000 personnes doivent fuir une nouvelle fois et se replier sur les territoires sous mandat français – le Liban¹⁶⁹ et la Syrie –, rejoignant principalement les villes (JOSEPH S. 1975, TER MINASSIAN 2002) où elles « s'entassent dans des banlieues sordides » (SEURAT 1984 : 174).

¹⁶⁹ Voir frise chronologique en annexe.

III.1 – Les camps arméniens, un passé très présent dans la ville

Ainsi, Beyrouth abrite en 1921 environ 60 000 réfugiés qui ne trouvent pas tous à se loger, et dont une grande partie doit se regrouper dans des camps érigés à la hâte en périphérie (TER MINASSIAN 2002 : 84). À la fin de l'année 1922, le seul camp de la Quarantaine¹⁷⁰ héberge environ 12 000 personnes (TACHJIAN 2009 : 63). Cette implantation aussi soudaine qu'improvisée ne se déroule pas sans heurts.

Les réfugiés, déjà fragilisés et vivant dans une grande précarité, se sentent en permanence menacés. Et de fait, les altercations avec les autorités libanaises sont régulières (TACHJIAN 2006 : 122). Privés des services les plus élémentaires et paupérisés, les camps alors ghettoïsés acquièrent rapidement une mauvaise réputation. Ils sont perçus comme un État dans l'État (JOSEPH S. 1975 : 92), des espaces de l'entre soi, des gourbis dangereux et mal famés gérés selon des codes et des normes communautaires étrangers, voire par des intérêts mafieux (*Ibid.*). À cela s'ajoutent les tensions que leur établissement suscite dans le contexte politique libanais et proche-oriental post-ottoman. Si les chrétiens accueillent plutôt favorablement ces réfugiés de même obédience religieuse susceptibles de venir grossir leur rang, les musulmans rejettent par principe toute « intégration par le haut » d'une population étrangère sous la pression des autorités françaises mandataires¹⁷¹ (EDDE 2006 et 2009, SCHAHGALDIAN 1979, SEURAT 1984).

Malgré tout, le nombre des Arméniens ne cesse de croître et leur communauté de se structurer autour de partis politiques, d'autorités religieuses et d'associations patriotiques (KHAYAT 1999, SCHAHGALDIAN 1979). En conséquence de quoi, pour répondre aux besoins urgents d'une population qui réside encore majoritairement dans des camps, les autorités libanaises consentent à la construction de nouveaux logements pour plusieurs milliers de réfugiés nouvellement naturalisés suite au Traité de Lausanne de 1923.

¹⁷⁰ Sous le Mandat français, et comme son nom l'indique, la Quarantaine sert de lieu de rétention des populations qui souhaitent rentrer dans la ville de Beyrouth, notamment lorsqu'elles sont de retour du pèlerinage à la Mecque. Des baraquements militaires des autorités mandataires y sont également implantés.

¹⁷¹ À propos des Arméniens en Syrie, Michel Seurat note que « *Naturellement solidaires des chrétiens dans le pays, [les Arméniens] suivent néanmoins scrupuleusement une règle de conduite qu'ils se sont imposée dès l'origine et qui leur interdit de s'immiscer dans les affaires politiques du pays d'accueil. (...) La règle de la non-immixtion n'a pas toujours suffi pour qu'aux yeux de la masse sunnite ce flot d'immigrants passe inaperçu, d'autant que ceux-ci ont pu parfois se laisser manipuler par la politique du mandataire contre le mouvement national (...).* » (1984 : 175)

Dès la fin des années 1920, les pentes encore boisées et agricoles d'Achrafieh commencent dès lors à être transformées en zones résidentielles donnant naissance aux quartiers de Hayachene / Karm al-Zeitoun¹⁷² et de « Maisons Blanches ». Dans les années 1930, les réfugiés naturalisés, encadrés par les partis arméniens, soutenus financièrement par des organisations et des mécènes de la diaspora, et politiquement par la Société Des Nations et les autorités mandataires, rachètent des terres marécageuses et vivrières à l'est du fleuve Beyrouth (JOSEPH 1975 : 62) pour la construction de centaines de petites unités d'habitation (**photo 6**). Ces espaces exploités à l'époque par quelques fermes éparses sont donc devenus en moins de deux décennies des territoires densément urbanisés (**photo 7**), quadrillés par un réseau d'institutions scolaires et parascolaires, culturelles et cultuelles arméniennes destinées à encadrer et accueillir les populations déclassées et entassées dans les camps.

Photo 6 : Les pentes d'Achrafieh (premier plan) et le groupement de Nor Marach (deuxième plan) dans les années 1940

(Source : Municipalité de Bourj Hammoud)



¹⁷² Il faut d'ailleurs noter que le secteur dans lequel se situe le quartier Hayachene / Karm al-Zeitoun se nomme toujours Ghabi, ce qui en arabe signifie forêt.

Photo 7 : Les pentes d'Achrafieh et Bourj Hammoud en 2012

(Crédit : A.D. 2012)



Ainsi se dessinent progressivement les futurs quartiers d'une municipalité arménienne de Bourj Hammoud qui sera officialisée en 1952 (KHAYAT 1999), symbolisant l'ancrage géographique et politique de cette nouvelle communauté libanaise et beyrouthine. Néanmoins, alors que s'achève la rédaction de cette thèse, Sandjak, le dernier camp arménien de Bourj Hammoud, est en train d'être détruit.

III.1.1 – La fin des camps arméniens

Polirapous, Tiro, Dahr al-Jamal, El Rif, Chatelbegian et Sandjak sont les six camps et groupements que compte Bourj Hammoud au début des années 1950. À l'exception de Sandjak, tous ont disparu avant les guerres libanaises avec le départ des populations arméniennes, la politique de relogement et de reconstruction entreprise par les autorités locales, puis le percement de l'autoroute Beyrouth-Tripoli et le développement de zones industrielles (CHAMAA 1974). Le camp Sandjak représente donc le dernier symbole de l'exode malgré le départ des habitants arméniens.

Allant outre la résistance d'une partie de la population et de leur attachement à ce lieu devenu symbolique, la Municipalité de Bourj Hammoud a décidé de détruire le camp fondé en 1939 par les réfugiés fuyant le Sandjak d'Alexandrette après sa rétrocession à la Turquie par la France, ne proposant en contrepartie qu'un faible dédommagement aux derniers occupants-proprétaires en vue de leur relogement. Le camp est aujourd'hui surtout convoité pour son emplacement.

En effet, il est idéalement situé puisqu'il borde l'autoroute qui relie Beyrouth au nord et à l'est de l'agglomération et du pays, axe extrêmement fréquenté où se succèdent les grands *shopping malls* de la capitale. Afin de mettre en œuvre leur propre projet de centre commercial¹⁷³, les autorités locales ont donc entamé la démolition de la première moitié du camp en 2008, depuis convertie en parking. En 2013, le dernier périmètre déjà condamné a été rendu quasiment inhabitable. En 2012, j'ai pu m'entretenir avec l'un des derniers habitants en attente d'expropriation, un pêcheur d'une cinquantaine d'années né au camp Sandjak. Décrivant avec nostalgie la qualité de vie et les solidarités de voisinage, celui-ci s'est plaint des faibles dédommagements que leur propose la Municipalité – environ cinq mille dollars –, une somme dérisoire pour se reloger dans une agglomération où le prix du mètre carré à l'achat comme ceux des loyers aujourd'hui déréglementés¹⁷⁴ ont littéralement flambé. Il s'est également montré très acerbe envers les propriétaires qui ont choisi de partir et de louer leur logement laissé vacant à des travailleurs étrangers, notamment des Africains et des Asiatiques qui ont contribué à la mauvaise réputation du lieu ; un prétexte utilisé selon lui par les autorités afin d'entamer la destruction du dernier camp arménien de Beyrouth¹⁷⁵.

¹⁷³ Pour plus de détails concernant la démolition du camp, les enjeux et les projets de la Municipalité, voir l'article de Delphine Darmency « Le dernier camp de réfugiés arméniens : la chronique du Sandjak » (2010).

¹⁷⁴ Lire à ce propos Andraos 2012, Ilcinkas 2012a, Ohrstrom 2012, Pichon 2012, Shamas 2014.

¹⁷⁵ À propos, lire l'article paru en 2008 sur la revue en ligne *Nouvelles d'Arménie Magazine* intitulé « Liban : le camp des réfugiés arméniens va être démoli ».

Photo 8 : Le camp Sandjak à Bourj Hammoud à la fin des années 1990

(Source : Municipalité de Bourj Hammoud)



Photo 9 : Le camp Sandjak encore habité malgré la démolition en cours

(Crédit : A.D. 2013)



III.1.2 – La ville contemporaine, une urbanisation en palimpseste

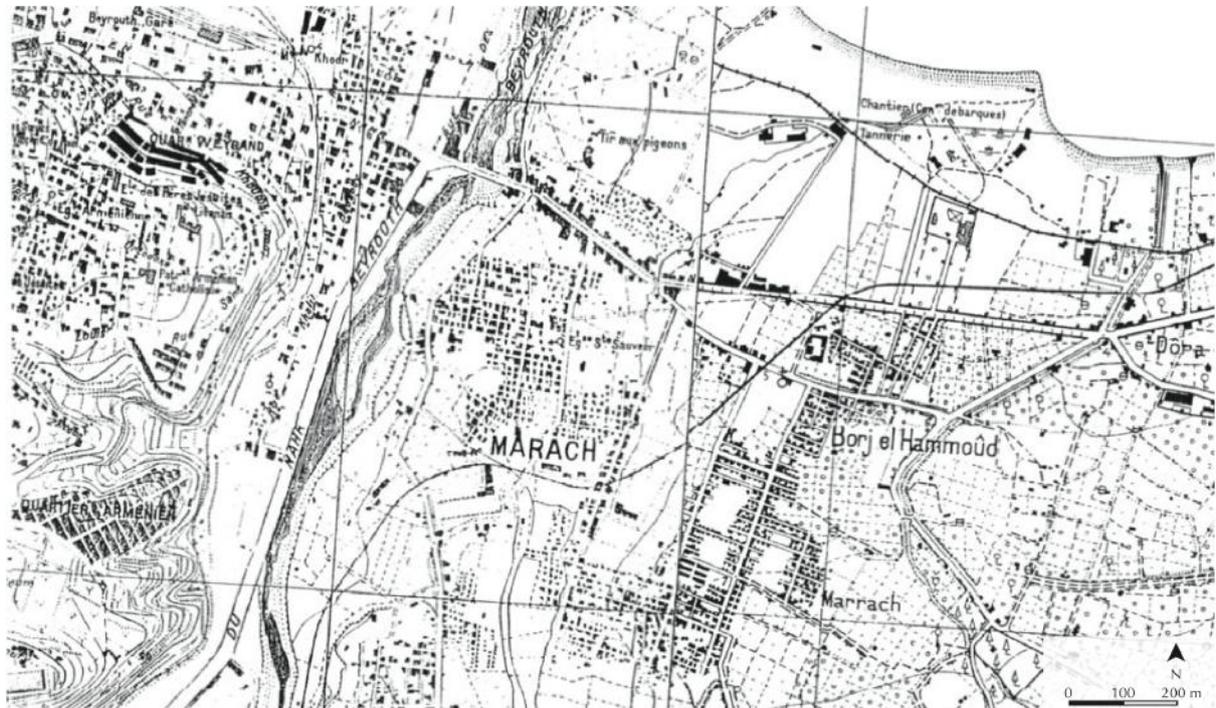
Nonobstant la disparition programmée de Sandjak, cette géohistoire reste remarquable si l'on se penche sur la morphologie des espaces et le caractère physique du bâti. Tout d'abord, comme le souligne Suad Joseph, les anciens groupements arméniens à l'est du fleuve – Nor

Marach, Nor Sis habituellement nommé Nab'a – comme le quartier de Hayachene / Karm al-Zeitoun¹⁷⁶, aujourd'hui très densément peuplés, ont été aménagés de manière spécifique afin de répondre à une demande pressante de logements (JOSEPH S. 1975 : 64). Les autorités de l'époque ont ainsi systématiquement adopté un plan directeur comparable à celui d'un camp (*Ibid.*), autrement dit une configuration orthogonale et hiérarchisée comprenant un axe principal et des ruelles perpendiculaires. Le découpage cadastral a conduit à une division en petites parcelles susceptibles d'accueillir uniquement des habitations de taille modeste. Cette organisation est d'ailleurs facilement identifiable sur une carte d'époque où l'on distingue les groupements arméniens de « Marach » (actuel Nor Marach), de « Marrach » (actuel Nor Adana) et de « Bourj el Hammoûd » (actuel Nor Gurgura) encore entourés des terres agricoles, et le « Quartier Arménien » (actuel Karm al-Zeitoun) sur les coteaux occidentaux encore peu urbanisés du fleuve (**carte 5**). Selon Tristan Khayat, cette « *forme urbaine favorise indéniablement le contrôle communautaire, par l'étroitesse des rues, par la densité importante, mais aussi par la répartition de clubs et institutions communautaires de toutes sortes.* » (1999 : 177)

¹⁷⁶ Pour plus de commodité et en conformité avec la désignation courante des habitants, je n'utiliserai dorénavant que les toponymes arabes de Nab'a et de Karm al-Zeitoun. En revanche, je conserverai le nom de Nor Marach, habituellement appelé Bourj Hammoud, pour éviter la confusion avec celui de la Municipalité.

Carte 5 : Karm al-Zeitoun (« Quartier Arménien ») et Bourj Hammoud dans les années 1930

(Source : HARMANDAYAN 2009, « Bourj-Hammoud Brief City Profile »)

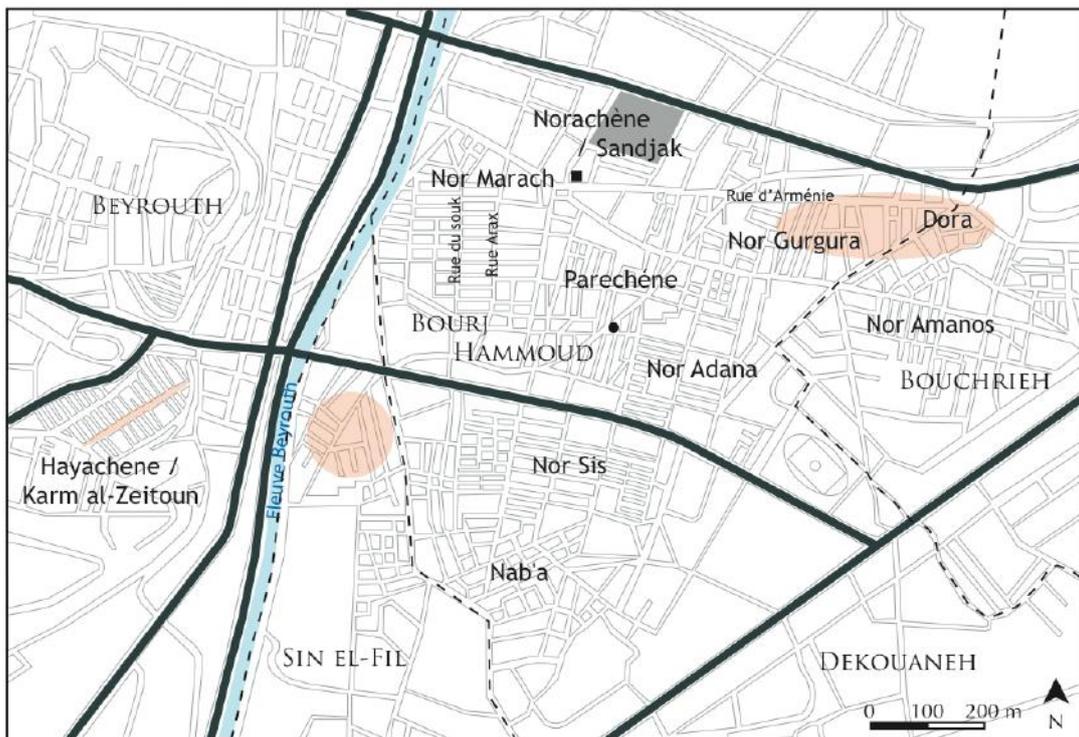


Carte 6 : La municipalité de Bourj Hammoud et le quartier Karm al-Zeitoun en 2015



Source : Google Earth 2015

Vue satellite du quartier de Karm al-Zeitoun et de la municipalité de Bourj Hammoud



Sources : Direction des Affaires Géographiques (2005), enquête de terrain (2011-2013)

- | | | | |
|---|--------------------------------------|-----------------------------|--|
|  | Concentration de commerces ethniques | BEYROUTH | Municipalité |
|  | Périmètre du camp Sandjak | Hayachene / Karm al-Zeitoun | Nom de quartier (nom arménien/nom arabe) |
|  | Axe autoroutier | - - - | Limites municipales approximatives |
|  | Municipalité de Bourj Hammoud | | |
|  | Commissariat de Bourj Hammoud | | |

Conception : A. Dahdah

Comme l'illustre la **carte 6**, cette morphologie orthogonale des groupements arméniens est encore visible dans l'urbanisation de Bourj Hammoud comme celle de Karm al-Zeitoun. Les rues principales sont devenues des axes commerçants très fréquentés, à l'image de la rue Arax et de la rue du Souk à Nor Marach (**photo 10**), où s'affiche également l'« arménité » des lieux – les enseignes en arménien, les drapeaux de la République d'Arménie et les symboles du parti arménien majoritaire, le Tachnak.

Photo 10 : La rue du Souk et ses commerces à Nor Marach

(Crédit : A.D. 2012)



La rue d'Arménie¹⁷⁷, aujourd'hui principale artère est-ouest de Bourj Hammoud qui a déplacé le centre de gravité de la Municipalité vers le nord, est constituée de bâtiments plus récents et de plusieurs étages (**photo 14**), où se trouvent par ailleurs le siège de la Municipalité, les grands magasins, les banques, les restaurants et les cafés. C'est également autour de la partie orientale de cet axe central, dans le quartier de Dora, que se concentrent les commerces ethniques, situés principalement dans les ruelles adjacentes¹⁷⁸ (**carte 6**).

Ces ruelles étroites sont constituées d'un bâti caractérisé par sa petite taille, sa forte densité et maintenant par une vétusté généralisée. Mais le parc résidentiel des vieux quartiers n'en demeure pas moins hétéroclite, témoignant de l'évolution architecturale depuis la période

¹⁷⁷ Ancienne Rue de Tripoli, porte de Beyrouth en direction du nord depuis supplantée par l'autoroute parallèle.

¹⁷⁸ Voir chapitre 6

des premières installations. Il est composé de plusieurs générations de constructions dont les plus anciennes faites de bois et de terre, maintenant rares et inhabitées, datent des années 1930 (**photo 11**). Bâties sur deux voire trois étages maximum, les premiers logements en béton des années 1950 peints à la chaux avec des escaliers et un balcon ouverts sur la rue représentent le tissu résidentiel le plus répandu (**photo 13**). Remplaçant les premiers logements, ces unités d'habitations se sont très vite avérées trop exigües pour les familles nombreuses. D'ailleurs, une partie du parc immobilier très dégradé de certains secteurs de Bourj Hammoud – Nor Marach, Nab'a, Dora – comme du secteur bas de Karm al-Zeitoun est maintenant partiellement abandonnée (**photo 12**), sinon occupée par des personnes âgées et/ou démunies qui ne peuvent ou ne veulent déménager. Elle est aussi louée à des travailleurs et des familles de réfugiés syriens, et des migrants africains et asiatiques.

Photo 11 (gauche) : Logement en bois et en terre des années 1930

Photo 12 (droite) : Logements abandonnés dans le quartier Nor Marach

(Crédit : A.D. 2012)



Photo 13 (gauche) : Ruelle avec un bâti ancien toujours occupé à Nor Marach

Photo 14 (droite) : Immeubles résidentiels sur la rue d'Arménie dans le quartier Dora

(Crédit : A.D. 2012)



III.2 – Insertion, repli et pauvreté. Entre communauté et marginalité

À la fonction résidentielle de ces ruelles s'ajoute un tissu économique et artisanal dense. En effet, les rez-de-chaussée des bâtiments accueillent des centres téléphoniques, des commerces ethniques, des épicerie, des salons de coiffure et des garages mécaniques, mais aussi des ateliers de confection – vêtements et chaussures –, des bijouteries, des horlogeries, des tanneries, des pâtisseries qui alimentent les commerces ayant pignon sur rue.

Comme le suggère Thierry Kochuyt, c'est grâce à ce savoir-faire artisanal adapté aux besoins de consommation des Libanais et à leur complémentarité dans un marché du travail malgré tout concurrentiel que les réfugiés sont rapidement parvenus à gagner leur place à Beyrouth : « *Les Arméniens se sont intégrés au Liban justement parce que leur partie n'était pas comme les autres. Leur offre complémentaire a pu rencontrer une demande qui l'a intégrée dans le marché local. En s'adressant aux masses urbaines et aux classes moyennes qui étaient à la recherche d'une modernisation consommatrice, l'économie arménienne a trouvé sa place.* » (KOCHUYT 2006 : 248)

Subséquent, les entrepreneurs, les artisans et les commerçants ont progressivement connu une ascension sociale et trouvé leur place dans les quartiers centraux de Beyrouth. Une réussite qui s'est effectuée aux dépens de Bourj Hammoud qui assiste au

même moment au départ d'une partie de ses habitants arméniens et du tissu économique qui en ont assuré la prospérité.

III.2.1 – Mobilité sociale, mobilité spatiale. L'ambivalence de l'insertion au regard du jeu communautaire

Grâce à une intégration sociale et économique croissante au Liban et à un ancrage politique très fort à Bourj Hammoud sous la houlette du parti dominant Tachnak, les Arméniens gagnent d'autres quartiers de Beyrouth, déménagent vers des Municipalités de la banlieue nord, notamment à Antelias où s'est installé le Catholicossat de la Grande Maison de Cilicie en 1930, voire quittent le Liban¹⁷⁹. Ils sont progressivement remplacés à Bourj Hammoud par des Libanais en provenance des campagnes ou fuyant les tensions dans le sud du pays, par des travailleurs syriens et enfin par des réfugiés palestiniens¹⁸⁰ (JOSEPH S. 1975 : 45-47, SFEIR 2008 : 254).

La nouvelle municipalité peuplée d'environ 150 000 habitants au début des années 1970 ne comprend donc plus qu'une minorité d'Arméniens (*Ibid.*). Toutefois, du fait des lois qui figent le système électoral selon la municipalité de naissance et non pas de résidence¹⁸¹, 80% des électeurs de Bourj Hammoud sont arméniens. Ce qui permet au parti Tachnak de maintenir son pouvoir sur une municipalité où la situation démographique va de nouveau s'inverser, certes provisoirement, à cause des guerres libanaises (KHAYAT 2001 : 210).

¹⁷⁹ Entre les années 1920 et 1950, une partie de la population arménienne quitte le Liban pour rejoindre la France, l'Amérique du Sud (TACHJIAN 2009 : 64), ou répond favorablement à l'appel du parti communiste, le Hantchak, pour rejoindre la nouvelle Arménie soviétique à partir de 1946. Les rivalités politiques locales dans un contexte de guerre froide s'exacerbent entre les partis arméniens de la diaspora. Ainsi, quand Staline appelle la diaspora arménienne à venir s'installer en Arménie soviétique, le Tachnak (parti libéral) s'oppose tandis que le Hantchak (proche des communistes) approuve. Ainsi, « *le départ d'une partie des Arméniens du Liban vers l'Arménie est l'occasion d'une redistribution des biens immobiliers (...)* » (KHAYAT 1999 : 178) Les partants revendent leurs logements à des Libanais majoritairement chiites nouvellement arrivés à Beyrouth, tandis que le Tachnak tentent des les en empêcher afin de conserver l'identité communautaire des lieux (*Ibid.*). À propos de l'émigration des Arméniens vers l'Arménie soviétique, lire également *The Postwar Repatriation Movement of Armenians to Soviet Armenia, 1945-1948* (YOUSEFIAN 2011).

¹⁸⁰ Une école et une clinique de l'Unrwa se trouvent d'ailleurs toujours à Bourj Hammoud.

¹⁸¹ Pour une analyse détaillée du système électoral libanais et ses enjeux, voir l'article d'Éric Verdeil « Les territoires du vote au Liban » (2005).

En effet, durant les premières années du conflit libanais, la destruction du centre-ville et les tensions entre les différentes communautés entraînent un repli des Arméniens sur « leurs » quartiers. Cela engendre un renouveau économique avec le retour des artisans et des commerçants, faisant de Bourj Hammoud une des centralités de substitution où se relocalisent en outre une partie des activités de la ville *intra muros* en proie aux combats (HILY et BERTHOMIERE 2006). Ainsi, « à la fin de la guerre, Bourj Hammoud est de nouveau un territoire « arménien », territoire cette fois non plus seulement au sens nominal, mais aussi social et économique. (...) La guerre en a fait une importante zone de commerce de détail, en particulier le premier marché de l'or de l'agglomération. » (KHAYAT 2001 : 214) En somme, conséquence du conflit, et nonobstant la fuite d'une partie des Arméniens vers l'étranger, Bourj Hammoud a connu une période de redynamisation économique et une « reterritorialisation arménienne ».

Ce processus est éphémère puisque la fin des affrontements permet le redéploiement d'une partie de la population et des activités dans d'autres secteurs de l'agglomération. D'un côté, le manque de place et un parc immobilier vétuste incitent des habitants à quitter Bourj Hammoud. De l'autre, c'est la relocalisation progressive des activités économiques et commerciales dans les quartiers centraux de Beyrouth qui entraîne un déclin économique déjà engagé par le départ des résidents. De plus, dans un contexte de mondialisation, l'artisanat et le tissu industriel arménien subsistant doivent affronter la concurrence accrue des produits manufacturés asiatiques importés. Enfin, il est désormais aisé de contourner Bourj Hammoud reléguée à une situation de « sortie de ville » (KHAYAT 2001 : 224) : le secteur est à la fois cerné par les axes autoroutiers – au nord, au sud et à l'ouest –, scindé par le percement d'un pont¹⁸² (**photo 15**), coincé entre le tas d'ordure de la zone industrielle et les murs érigés le long du fleuve Beyrouth (MANGASSARIAN 2013).

¹⁸² Appelé Pénétrante Nationale 1 (PN1) ou encore pont Erevan. À ce propos et pour plus de détails, lire le chapitre de Tristan Khayat (2001) consacré à la construction de la parcelle autoroutière nord et aux enjeux inhérents : « La route de la discorde : construction du territoire municipal et aménagement métropolitain à Borj Hammoud », in Agnès FAVIER (éd.), *Municipalités et pouvoirs locaux au Liban*, Beyrouth, Cermoc, p. 207-227.

Photo 15 : Pont autoroutier traversant Bourj Hammoud d'ouest en est, marquant la limite avec le quartier Nab'a au sud (à droite du pont sur la photo)

(Source : HARMANDAYAN 2009)



III.2.2 – Pauvreté, coprésence et arménité. Une ville sous tension

Aujourd'hui enclavés, avec un tissu résidentiel dorénavant inadapté et dégradé, les résidents libanais – arméniens et arabes – qui en ont les moyens quittent donc Bourj Hammoud (comme Karm al-Zeitoun) pour la périphérie septentrionale ; il ne reste sur place qu'une population majoritairement pauvre et « altérisée ». La population résidente reste évaluée à environ 150 000 personnes¹⁸³ en 2009, dont plus de 83% des foyers gagnent moins de huit mille dollars par an et environ 44% moins de quatre mille dollars par an¹⁸⁴. Si plus de 43% des ménages sont propriétaires, près de 63% vivent dans moins de 80 mètres carrés¹⁸⁵ (HARMANDAYAN 2009 : 14). Les départs libèrent donc un parc immobilier que va être occupé par des populations non arméniennes.

¹⁸³ Estimation haute avancée par la Municipalité qui ne prend pas en compte les locataires non déclarés, parmi eux les travailleurs migrants et les Syriens.

¹⁸⁴ Selon la Banque Mondiale, le RNB moyen par habitant au Liban en 2010 est d'environ 8 500 dollars avec un indice Gini supérieur à 0,35. Selon le rapport du PNUD, environ 25% des Libanais vivent dans la pauvreté (moins de 4 dollars/personne/jour) dont 8% dans l'extrême pauvreté (YAHYA *et al.* 2009 : 147).

¹⁸⁵ Selon un rapport de l'Administration Centrale des Statistiques, à l'échelle nationale 71% des Libanais sont propriétaires de leur logement et disposent d'environ 30m² par personne (YAACOUB et BADRE 2012).

Ces quartiers paraissent retrouver leur fonction d'avant-guerre : espaces de pauvreté et d'insertion de populations étrangères. Les tensions récentes avec la population kurde et les tentatives régulières des autorités d'arrêter les migrants clandestins et de régulariser les locations illégales illustrent cette nouvelle situation. Interrogé à ce sujet en mars 2012, l'Adjoint du maire, George Krikorian, échaudé par les récents titres de presse¹⁸⁶, réfute les critiques émises à l'encontre de Bourj Hammoud et tente de mettre en avant une image cosmopolite de la ville¹⁸⁷. Il n'a donc pas souhaité répondre autrement que par une ode à un « savoir-vivre ensemble » dont l'expérience de l'exode et de l'altérité des Arméniens est d'après lui la garante.

Toutefois, selon des résidents interrogés, la Municipalité et le parti Tachnak tentent bon gré mal gré de conserver une identité qu'ils estiment menacée. Et ce par différents procédés, déjà éprouvés¹⁸⁸, qui passent essentiellement par des obstacles d'accès au logement : soit en dissuadant les propriétaires de louer à des non Arméniens, soit en restreignant l'accès à la propriété aux non Arméniens dans les quartiers les plus centraux, quitte à ce que les autorités se portent elles-mêmes acquéreurs des biens mis en vente. Au regard de la taille de la ville et des moyens limités des autorités, cette stratégie est surtout développée dans le quartier Nor Marach (**carte 6**) considéré comme le fief du parti Tachnak et d'une arménité régulièrement commémorée¹⁸⁹. Il est vrai par ailleurs qu'aucun commerce ethnique n'est à dénombrer dans ce quartier où les travailleurs migrants sont également moins visibles¹⁹⁰.

Une homogénéité qui contraste avec les autres secteurs de Bourj Hammoud et le quartier de Karm al-Zeitoun dont les tissus économiques, sociaux et culturels ont connu d'incontestables changements. Un quartier tel que Dora est devenu en quelques années une « centralité immigrée » (BREDELOUP 2008) beyrouthine, un marché populaire et multi-

¹⁸⁶ Voir l'article d'Ahmad Mohsen publié au moment de l'intervention de l'armée durant l'automne 2011 : « Foreign Workers: The Scapegoats of Bourj Hammoud », ainsi que celui de Reem Harb « Racist feelings high in Burj Hammoud »

¹⁸⁷ Lire également « Bourj Hammoud, une multiplicité de civilisations et de pensées » (KRIKORIAN 2013).

¹⁸⁸ Selon Suad Joseph, une fois la principale phase d'urbanisation des années 1940-1950 achevée, le Tachnak a limité l'attribution des permis de construire afin d'empêcher l'installation des populations arabes ; une restriction qui vise principalement les Libanais d'obédience chiite (1975 : 52-53).

¹⁸⁹ Les commémorations du génocide à Beyrouth débutent ou se terminent systématiquement à Bourj Hammoud en présence des différents représentants politiques arméniens. Lire à ce propos la dépêche de L'Orient le Jour « Les Arméniens du Liban se souviennent et invitent la Turquie à reconnaître le génocide » (2014).

¹⁹⁰ Voir chapitre 6.

ethnique, et Nab'a comme Karm al-Zeitoun des quartiers privilégiés par des Syriens et des migrants à la recherche de logements bon marché.

III.2.3 – La autorités municipales et les *makhatir*

Afin de saisir les enjeux inhérents à la présence des migrants et à la transformation de Bourj Hammoud et de Karm al-Zeitoun, je me suis adressé durant mon enquête à plusieurs représentants officiels qui administrent ces secteurs de la ville. Ainsi, plusieurs échelles institutionnelles et formes de pouvoir sont présentes et doivent être prises en compte : les Municipalités de Bourj Hammoud et de Beyrouth, et le *mukhtar* de chaque quartier concerné par mon étude.

III.2.3.a – La Municipalité de Bourj Hammoud

En l'état, il faut tout d'abord préciser que je n'ai obtenu aucune réponse de la part de la Municipalité de Beyrouth qui n'a pas donné suite à la demande adressée au service en charge de l'urbanisme. Je n'ai donc aucune donnée émanant de l'échelon municipale, à la fois pour Karm al-Zeitoun et pour Sabra sur lequel je reviens plus bas. Concernant le parti Tachnak majoritaire au sein de la Municipalité de Bourj Hammoud, il ne m'a pas semblé nécessaire de le contacter directement. Selon Tristan Khayat (1999 et 2001) l'imbrication entre le pouvoir municipal et le parti arménien est centrale dans la gestion de la ville depuis sa création, tout du moins dans les quartiers sous leur contrôle. Mon entretien avec l'Adjoint au maire de Bourj Hammoud George Krikorian constitue *de facto* un double discours qui exprime la position intriquée de la Municipalité et du parti.

Tous les quartiers situés au nord de la passerelle autoroutière N1 sont sous administration effective des autorités municipales¹⁹¹. Cela se traduit de manière visible notamment par la présence des agents municipaux¹⁹² qui assurent la sécurité et règlent tant bien que mal la circulation. Ce sont également les annonces publiques que ces autorités

¹⁹¹ La dimension arménienne s'affiche lors des commémorations, par des graffitis, et en disposant des drapeaux de la République arménienne sur les balcons et certains édifices publics.

¹⁹² Pour certains anciens miliciens du tachnak reconvertis après la fin des guerres en 1990 selon T. Khayat (1999).

placardent sur les portes d'entrée des immeubles pour en appeler à la régularisation des locations. *A contrario*, l'absence des agents témoigne des limites de ce contrôle. La nuit, ils sont postés tout le long de la rue d'Arménie et dans certaines rues secondaires, mais aucun ne se trouve au-delà de la passerelle autoroutière. De la même manière, les habitants de Nab'a interrogés disent que la campagne menée par la Municipalité contre les locations non réglementaires n'a pas concerné leur quartier que les partis Amal et Hezbollah dominant.

Même relatif, la Municipalité possède toujours un pouvoir effectif sur une partie de la ville et tente de lutter contre sa « périphérisation », et la marginalisation socio-économique qui affecte la population résidante. De plus, derrière un discours légaliste, elle espère encore infléchir l'évolution du peuplement, pourtant achevée dans une grande partie de Bourj Hammoud où les habitants d'origine arménienne sont minoritaires. Cependant, s'appuyant sur une légitimité officielle, elle essaie d'une part d'expulser les populations étrangères sous couvert de régularisation des locations informelles et, comme évoqué plus haut, d'empêcher toute installation de non-Arméniens dans les quartiers de Nor Marach et Arax. Enfin, malgré le départ des populations d'origine arménienne, Bourj Hammoud reste l'épicentre de l'activisme politique et du travail mémoriel : les autorités entretiennent le sentiment communautaire par l'organisation régulière d'événements – notamment pour la commémoration du génocide de 1915-1917 – et par la construction de places ornées de statuts comme autant de « haut-lieux » (DEBARBIEUX 1993 et 1995 entre autres) nécessaires au souvenir et à l'affirmation de l'identité de la ville.

III.2.3.b – Le *mukhtar*

Dans les différents quartiers où l'enquête s'est déroulée, j'ai également pu m'appuyer sur le *mukhtar*. Représentant local du Ministère de l'intérieur, il est une personne ressource en ce sens qu'il est en règle général né et/ou un habitant anciennement installé dans le secteur sous sa juridiction. Il en possède donc une connaissance fine.

Hérité de l'Empire ottoman, l'institution du *mukhtar* a perduré à la fois en Turquie et dans certains pays arabes (PIRINOLI 2002). Au Liban, il est élu au suffrage direct. Outre un certain statut honorifique pour des notabilités traditionnelles, il est l'intermédiaire entre le

Ministère qu'il représente localement et les habitants du quartier qu'il connaît personnellement (LATTE ABDALLAH 2005). Responsable de la délivrance des actes de naissance et de décès, des cartes d'identité et des justificatifs de domicile, il recueille également les doléances de ses administrés dont il peut régler les différends, et il doit être présent en cas d'intervention des autorités policières. Il est donc un très bon informateur, notamment pour un chercheur qui essaie de saisir les évolutions d'un quartier sans données statistiques disponibles.

À Mar Elias, camp palestinien sous juridiction spécifique, il n'y en a pas. À Sabra il ne m'a été d'aucune aide tant il dit méconnaître les évolutions de son quartier. En revanche, j'ai pu m'entretenir avec les *makhatir* de Dora, Nab'a et Karm al-Zeitoun. Habitants historiques et représentants élus, leur point de vue a été de ce fait très intéressant. Il mêle représentations personnelles et discours officiel, à la fois sur la transformation des lieux, de la population et des rapports de voisinage, sur l'évolution des loyers, sur la politique publique et le rôle de l'État qu'ils représentent localement. Mettant en avant leur connaissance du quartier et en quelque sorte leur capital d'autochtonie au début des entretiens, pour le moins tous se sont montrés embarrassés voire dépassés lorsqu'il s'est agi d'évoquer les logiques du marché locatif et l'évolution rapide de la population résidante – le départ définitif des anciens habitants qui louent généralement à des réfugiés et des migrants¹⁹³.

Quoi qu'il en soit, ces témoignages montrent combien ces mobilités transforment ces secteurs de la ville au détriment d'un passé mythifié et d'une identité toujours revendiquée. Ils montrent également que les autorités publiques ont connaissance des dynamiques résidentielles et migratoires dans ces quartiers périphériques, mais qu'elles sont apparemment dépassées par celles-ci et ne parviennent pas à les appréhender. Enfin, comme j'y reviens en détails dans le chapitre 5, ils illustrent l'ambivalence du discours et de l'action de ces mêmes autorités face à ces réalités urbaines contemporaines.

¹⁹³ Voir chapitre 5.

IV – Hors et dans la ville. Les camps et les groupements palestiniens

À la différence des Arméniens qui ont pu bénéficier d'un contexte favorable à leur intégration au Liban, les Palestiniens sacralisent depuis près de soixante dix ans les enjeux politiques nationaux et internationaux (AL HUSSEINI et DORAÏ 2013), et restent comme suspendus dans le « *présent sans fin* » (AGIER 2012 : 33) de l'exode. Toujours apatrides, ils sont privés des droits les plus élémentaires et subissent les stigmatisations d'une législation libanaise discriminatoire, plus particulièrement à leur égard. Les réfugiés sont donc *de facto* exclus du système de réciprocité mis en place par les autorités¹⁹⁴. Se perpétue ainsi la relégation d'une population au sein d'une ville qu'ils habitent depuis plus d'un demi-siècle.

IV.1 – De la lutte à la précarité

« Citadins réfugiés » (BULLE 2009a : 95), les Palestiniens sont tiraillés entre l'idée du retour et de la communauté exilée, la volonté d'un quotidien normalisé et le confinement au rang de « sous-citadins » (*Ibid.*). Parmi eux, plus de la moitié résident toujours dans des campements urbains considérés comme des antithèses de la ville. La géographie palestinienne à Beyrouth exprime cette tension entre un passé révolu et mythifié, un présent suspendu et un futur incertain, entre le local, le (bi)national et l'international, entre le camp et la ville, entre l'enclave et le quartier, entre la communauté et l'individu, entre le réfugié et le citoyen.

De manière générale, les Palestiniens connaissent une précarisation et une marginalisation depuis leur arrivée au Liban en 1948 suite à la *Nakba* (la catastrophe) (SFEIR 2008) dans un pays tout juste indépendant où l'altérité sert alors de socle à la définition d'une identité nationale en construction : « *les Palestiniens deviennent les étrangers du Liban, exclus du système, renforçant une identité libanaise qui puise sa raison d'être dans l'image de l'« autre ».* Deux peuples en gestation nationale se définissent en miroir l'un par rapport à

¹⁹⁴ Le système de réciprocité implique que l'État libanais traite les ressortissants étrangers résidant sur son sol de la même manière que l'État de ces derniers traitent les Libanais présents sur le sien. La Palestine n'étant pas un État internationalement reconnu, les Palestiniens vivant au Liban ne peuvent prétendre à ce régime de réciprocité. Comme évoqué dans le chapitre précédent, leur accès au marché du travail est restreint et ils ne peuvent prétendre à la couverture sociale et au système scolaire publics.

l'autre en vivant sur un territoire commun, morcelé en espaces de fréquentation et en espaces d'enracinement des identités nationales, sociales ou religieuses » (SFEIR 2009 : 117).

IV.1.1 – Une « normalisation » compromise

Cependant, les accords du Caire de 1969, l'installation de l'OLP à Beyrouth et sa montée en puissance entre la fin des années 1960 et 1982 vont bouleverser cet état de fait, et la vie des réfugiés en fournissant du travail à plusieurs milliers d'entre eux, directement et indirectement par le biais des branches militaires mais aussi civiles de l'organisation – bureaucratie, services sociaux et médicaux, médias. Les contraintes imposées jusqu'alors par l'État sont contournées par l'organisation palestinienne qui concurrence politiquement et militairement les autorités libanaises, octroyant aux Palestiniens des droits dont ils sont jusqu'alors privés¹⁹⁵. Mais tout ceci s'effondre avec le départ de l'OLP en 1982 suite à l'invasion israélienne, aux massacres de Sabra et Chatila menés par les milices chrétiennes en septembre de la même année, et à la Guerre des camps entre 1985 et 1987 qui voit la milice chiite Amal, soutenue par l'armée syrienne, assiéger les camps palestiniens dans les secteurs sous son contrôle (DORAÏ 2006 : 123-126).

Au gré des affrontements, des renversements d'alliance et des invasions étrangères, les Palestiniens sont progressivement affaiblis. Les accords de Taëf de 1989 marquent l'arrêt des combats, mais ils mettent aussi fin à la puissance politique palestinienne au Liban. Parallèlement, la tutelle syrienne sur le pays et les autorités libanaises imposent une relégation des réfugiés revenus à une situation antérieure aux accords du Caire (ABBAS *et al.* 1997 : 384). Conséquence des guerres et de l'implication des factions palestiniennes, les Libanais nourrissent une méfiance grandissante à leur égard (SAEED 2011). En outre, figure de l'étranger proche, semblable et indésirable, habitant des camps où les autorités ne rentrent pas et considérés comme un État dans l'État, les réfugiés redeviennent une population sans droit et sans pouvoir.

¹⁹⁵ Ces accords, signés sous la pression des autorités égyptiennes, autorisent les combattants palestiniens à s'entraîner au Liban et à attaquer Israël depuis le territoire libanais. Ils permettent en outre aux autorités palestiniennes d'administrer elles-mêmes les camps. Ces accords seront abrogés en 1987, l'administration des camps restant toutefois sous la responsabilité des autorités palestiniennes.

De nouveau privés d'accès au marché du travail et à la propriété¹⁹⁶, soumis à un régime de visa discrétionnaire qui limite strictement leur mobilité depuis 1995, une large frange de la population palestinienne ne doit plus compter que sur une assistance de l'Unrwa (SAEED 2011 : 65) devenue bien maigre au regard des difficultés financières de l'institution (BESSON 1997), mais aussi coût élevé de la vie quotidienne. De plus, dans un marché du travail fragmenté avec une immigration en provenance de Syrie, d'Asie et d'Afrique, les Palestiniens n'ont pas accès aux permis leur permettant de contourner cette concurrence dans les secteurs où ils ne sont pas nécessaires, notamment l'agriculture. Ainsi, la population active est acculée à l'informalité, voire à des activités illicites, et le chômage est généralisé – plus de 55% des personnes en âge de travailler sont aujourd'hui sans emploi¹⁹⁷ (CHAABAN *et al.* 2010 : vii).

Enfin, suite aux accords d'Oslo de 1993, l'OLP regagne les Territoires palestiniens occupés et se focalise sur la construction d'un État national, plaçant au second plan le sort des réfugiés et des camps dans les pays limitrophes (DORAÏ 2006 : 15). Irrémédiablement, la population palestinienne vit un processus de paupérisation. Elle est coincée entre un impossible retour sur la terre des origines et l'absence d'une perspective de « normalisation » (AGIER 2013a : 99-100) à bien des égards problématique pour les autorités libanaises comme pour les réfugiés résidant dans des camps insalubres auxquels ils sont rattachés et attachés.

IV.1.2 – La tente « encimentée »¹⁹⁸ ou l'éphémère durable

« Faire de la géographie, c'est d'abord dénommer. (...) Ces questions de dénomination ne sont pas seulement affaire de mots. Derrière les mots se cachent les enjeux concrets et symboliques du conflit palestino-israélien. La toponymie parle d'appropriation objective de l'espace. Elle porte et diffuse l'identité que les hommes projettent constamment sur cet espace. »
(SEREN 2005 : 141-142)

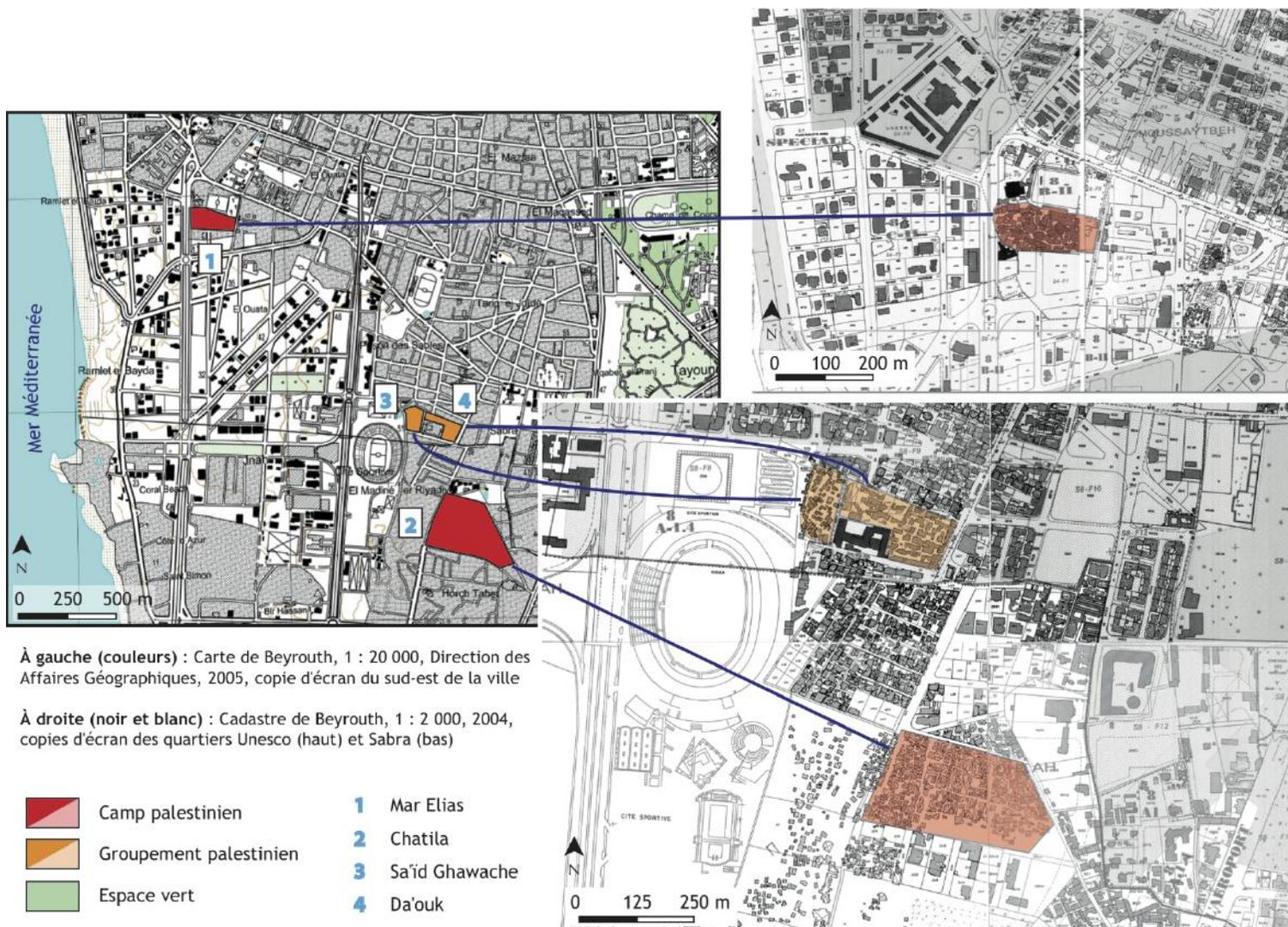
¹⁹⁶ La Loi 11614 datant de 1969 amendée en 2001 restreint l'accès à la propriété pour « *les étrangers n'ayant pas la nationalité d'un État reconnu [comprendre Israël] et celles dont l'acquisition de droits réels immobiliers contrevient aux dispositions de la Constitution relatives à l'implantation (des réfugiés palestiniens au Liban).* » (DIAB 2008 : 3)

¹⁹⁷ Selon un rapport de la Banque Mondiale (2014), le chômage au Liban touche officiellement 13% de la population active libanaise.

¹⁹⁸ Cette expression est reprise du film *Les chebabs de Yarmouk* réalisé par Axel Salvatori-Sinz (2012).

Comme le souligne Julien Mauriat (2001), l'absence de représentation des camps (*moukhayyamates* au pluriel, *mukhayyam* au singulier) sur les cartes officielles, pourtant implantés dans les villes ou à proximité depuis près de 70 ans, semble abonder dans le sens de cette spécificité des espaces palestiniens, de leur négation au point de ne pas les localiser ni les nommer. En effet, contrairement aux quartiers arméniens (**carte 4** plus haut), aucune information n'indique une quelconque présence palestinienne sur la carte de Beyrouth établie en 2005 par la Direction des Affaires Géographiques de l'Armée libanaise ; une géographie qui semble noyée dans l'urbanisation « grise » (YIFTACHEL 2009) de la ville. Quant aux groupements (*tajamou'ates* au pluriel, *tajamou'* au singulier), auto-constructions sur des terrains illégalement occupés, ils ne sont bien entendu pas mentionnés. Malgré tout, les camps Mar Elias et Chatila comme les groupements Da'ouk et Sa'id Ghawache sont aisément repérables sur le cadastre de 2004 du fait de la morphologie chaotique et de l'enclavement qui les caractérisent, mais encore faut il les chercher (**carte 7**).

Carte 7 : Ce que dit ou ne dit pas une toponymie. L'exemple des camps et des groupements palestiniens à Beyrouth



En 1975 le Liban compte quinze camps palestiniens de tailles et de formes différentes, répartis sur l'ensemble du territoire national, généralement implantés à proximité des grandes villes – Tyr, Saïda, Beyrouth et Tripoli. Al-Buss et Rashidiyyeh, dans la région de Tyr, sont hérités de l'installation des réfugiés arméniens durant les années 1920 ; ces derniers ont déjà presque tous gagné Beyrouth en 1947 quand arrivent les premiers réfugiés palestiniens (DORAÏ 2006 : 70-71). Les autres camps sont nouvellement établis sur des terrains mis à disposition par des propriétaires privés, appartenant à l'État, à des municipalités, ou relevant d'un *waqf*¹⁹⁹, sur lesquels les populations vivent sous des tentes pendant les premières années d'un exil qu'ils pensent de courte durée (**photo 16**).

Photo 16 : Camp de Nahr al-Bared (nord du Liban) au début des années 1950

(Source : Unrwa 2014)



Malgré les aléas climatiques répétés, la transformation des infrastructures et du bâti par l'Unrwa qui loue les terrains provoque de fortes résistances, tant de la part des Palestiniens que des autorités locales et nationales qui voient à travers la fin de l'éphémère s'éloigner la perspective du retour en Palestine. « *Ainsi, l'opération de remplacement des tentes par des*

¹⁹⁹ Le *waqf* est un « 'bien de mainmorte', déclaré inaliénable par son propriétaire qui en affecte les revenus à une fondation pieuse ou charitable, notamment madrasa, couvent ou khânqah et hôpital ou maristân. » (SOURDEL et SOURDEL-THOMINE 2013 : 124)

unités d'habitation en dur, entamée en 1951, prit près de dix longues années et d'innombrables campagnes de persuasion auprès des communautés de réfugiés. Encore plus lente fut l'harmonisation des réseaux d'électricité et des eaux potables et usées, qui fonctionnèrent longtemps de manière autonome. (...) Emblèmes indéracinables du 'droit au retour', les camps se devaient de demeurer des lieux temporaires, statutairement isolés des municipalités voisines. » (AL HUSSEINI 2008 : 3)

Les camps reconnus par les autorités libanaises sont placés sous l'administration de l'Unrwa responsable de l'entretien des infrastructures, de la scolarisation et de la prise en charge sanitaire et sociale des réfugiés enregistrés. Mais tout projet de travaux doit faire l'objet d'après négociations entre l'institution et l'État qui décide en dernier ressort de sa faisabilité. Par principe, arguant du droit au retour des Palestiniens, ce dernier refuse systématiquement la réalisation de nouveaux logements et toute extension des camps malgré l'accroissement démographique de la population réfugiée. En effet, les conditions de vie déplorables – promiscuité, insalubrité – doivent symboliser l'éphémère et *ipso facto* justifier les revendications politiques des Palestiniens toujours exilés (BULLE 2009b).

Contournant cette interdiction et palliant l'impossibilité d'étendre leur périmètre, les habitants n'ont eu de cesse d'ajouter des étages supplémentaires et les camps de se densifier. Les réfugiés introduisent clandestinement des matériaux dans les camps où les autorités n'ont pas le droit de pénétrer, ou alors profitent des autorisations et de l'argent de l'Unrwa destiné à la rénovation des logements vétustes pour la construction de nouvelles unités d'habitation : *« relativement maîtrisé durant les années 1950, le développement urbanistique des camps se complexifia de manière incontrôlée par la suite, l'UNRWA et les pays d'accueil éprouvant les plus grandes peines à gérer l'accroissement démographique de leur population. C'est souvent de manière anarchique que les réfugiés étendirent les unités d'habitation (...). L'extension se fit d'abord horizontalement, restreignant ainsi les voies de passage ainsi que les espaces publics ; puis verticalement, en violation de l'interdiction de construction d'étage(s), nuisant en cela à la qualité de l'habitat et à celle de l'hygiène publique : mauvaise isolation, manque d'ensoleillement et de ventilation. Ce schéma s'étendit aux quartiers environnants, à mesure que les réfugiés se sentant trop à l'étroit dans l'espace des camps en sortirent, souvent pour s'établir*

dans leur voisinage. Villes et camps urbains finirent souvent par ne plus constituer qu'un même bloc. » (AL HUSSEINI 2008 : 4)

À Beyrouth, comme ailleurs, les autorités n'ont donc pas été en mesure d'empêcher la transformation des enclaves palestiniennes ni leur développement en dehors de leurs limites initiales, et ce malgré la forte présence et pression des services de sécurité libanais. Les camps s'étendent puis se confondent graduellement avec les quartiers périphériques en cours d'urbanisation, à l'instar des groupements de Sabra. Un enchevêtrement géographique que Diana Martin (2015) qualifie de « *campscape* » afin de dépasser cette vision figée et close du camp pourtant devenu partie intégrante de son environnement urbain immédiat.

Ces extensions ont eu lieu avant et pendant les guerres libanaises quand les autorités palestiniennes ont pris le contrôle des camps et des espaces environnants parfois inhabités. Des groupements palestiniens ont vu le jour, construits au fur et à mesure de l'arrivée de populations ne trouvant pas de place dans des camps déjà densément peuplés ou par des réfugiés choisissant de sortir des camps pour fuir la promiscuité²⁰⁰. Implantés illégalement sur des terrains privés ou publics, ces enclaves ne sont pas reconnus par les autorités libanaises, mais elles sont *de facto* contrôlées par les organisations palestiniennes qui en ont facilité la création et le développement dans les années 1960. L'Unrwa n'est donc pas officiellement en mesure d'apporter son aide aux populations résidant dans des groupements caractérisés par le manque flagrant d'entretien des infrastructures (LATIF 2008). De fait, cette tâche incombe aux réfugiés seuls, avec l'aide des ONG internationales et d'institutions de développement telles que le PNUD²⁰¹. Systèmes d'adduction et d'assainissement, réseau électrique et habitat présentent donc généralement un niveau de dégradation supérieur à celui des camps (*Ibid.*), surtout à la suite des combats des années 1980 qui ont vu des groupements presque entièrement rasés.

²⁰⁰ Le processus inverse s'est également déroulé : ce sont les regroupements informels des réfugiés qui ont obligé la Croix Rouge internationale, les Nations-Unies et le gouvernement libanais à trouver des solutions d'hébergement, donnant naissance aux camps à proximité de ces lieux de rassemblements spontanés (OESCH 2012).

²⁰¹ Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), il existe au Liban 42 groupements palestiniens regroupant une population estimée à 110 000 habitants (PNUD 2014). L'institution intervient à travers des actions ponctuelles tel le programme « Waiting out the winter in Lebanon » réalisé durant l'hiver 2013-2014 visant à améliorer les infrastructures de dizaines de groupements (*Ibid.*).

IV.2 – Survivre à la guerre, relégués dans la ville. Le camp de Mar Elias, les groupements de Sabra

Camps et groupements ont subi des dommages plus ou moins importants pendant la guerre. Par la suite, la pauvreté, le manque de moyens des autorités palestiniennes et les obstacles politiques ont empêché une réhabilitation complète des infrastructures. Trois camps ont été entièrement détruits, dont deux à Beyrouth. À l'est, les autorités libanaises ont interdit la reconstruction de Tall az-Za'tar et Jisr al-Bacha, dont les familles ont dû gagner les autres camps et groupements de la ville ou du pays déjà surpeuplés. Au sud, Chatila a été plusieurs fois bombardé entre 1982 et 1987, mais systématiquement rebâti (ABOU-ZAKI 2008). Les groupements émanant de l'extension du camp tels que Haye al-Gharby et Da'ouk (communément appelé Sabra) ont également été attaqués pendant la Guerre des camps entre 1985 et 1987 et les populations ont dû fuir.

Quatre camps palestiniens subsistent donc en 2014 dans l'agglomération de Beyrouth : Dbayeh au nord, Bourj al-Brajneh sur la route de l'aéroport au sud, Chatila à la limite méridionale de la municipalité de Beyrouth et Mar Elias.

Tableau 1 : Les camps palestiniens de l'agglomération beyrouthine en 2015

Les camps palestiniens de Beyrouth	Situation foncière	Date de création	Population en 1971*	Réfugiés palestiniens enregistrés en 2014**	Population estimée en 2014***
Dbayeh	<i>Waqf</i> maronite loué par l'Unrwa	1956	-	4 351	1 800 (a)
Bourj al-Brajneh	Propriété privée louée par l'Unrwa	1949	14 000	17 945	28 000 (b)
Chatila	Propriété privée louée par l'Unrwa	1949	7 000	9 842	20 000 (c)
Mar Elias	<i>waqf</i> orthodoxe loué par l'Unrwa	1952	500	662	2 000 (d)

Source : * Verdeil 2010

** Unrwa 2014

*** (a) Nakhhal 2012, (b) UNOCHA 2013, (c) Freshe 2013, (d) Chiffres communiqués par les autorités palestiniennes du camp lors de l'enquête en 2012

Selon l'Unrwa, depuis les années 1950, le nombre des réfugiés palestiniens enregistrés au Liban a plus que triplé pour atteindre près de 450 000 personnes en 2015. Et contrairement à la Jordanie ou à la Syrie²⁰², au Liban plus de 60% des Palestiniens résident toujours dans les camps et environ 40% dans les groupements (CHAABAN *et al.* 2010 : 23). Or, dans les faits, on compte moins de 300 000 réfugiés, et la part de ceux résidant encore dans les camps est en-deçà des chiffres annoncés (*Ibid.*).

En effet, certains réfugiés ont pu bénéficier d'une naturalisation. Mais surtout, étant donné les conditions de vie, des milliers de Palestiniens vivent désormais en-dehors des camps de manière non déclarée et plusieurs milliers ont migré, principalement vers l'Europe (DORAÏ 2003, PUIG 2012 et 2014). D'ailleurs, comme le suggère le tableau précédent, la population officiellement recensée dans les camps de l'agglomération de Beyrouth n'a que faiblement augmenté depuis les années 1970. Et parallèlement, si l'on se réfère à d'autres sources, il existe un écart significatif entre le nombre de réfugiés déclarés par l'Unrwa comme résidant dans un camp²⁰³ et le nombre bien plus important d'habitants qui vivent effectivement dans les lieux. Autrement dit, on assiste d'un côté au départ des réfugiés palestiniens qui en ont la possibilité, et de l'autre à l'installation de Libanais et de travailleurs étrangers en quête d'un logement au loyer abordable et d'un moyen d'échapper aux autorités²⁰⁴. L'exemple de Mar Elias est à cet égard éloquent.

IV.2.1 – Mar Elias. Enclavement et centralité du petit camp palestinien de Beyrouth

Mar Elias est le plus petit camp palestinien au Proche-Orient. Enclave de 5 400 m² située à l'intérieur des limites municipales de la capitale, sur la route de la banlieue Sud, à la limite entre les quartiers Mousseitbeh, Unesco et Ramlet al-Baïda (**carte 8**), elle accueille en

²⁰² Cependant, dans le contexte de la guerre en Syrie, plus de 50 000 Palestiniens principalement en provenance de Damas sont venus se réfugier au Liban (L'ORIENT LE JOUR 2013, UNRWA 2013), s'installant notamment dans les camps et groupements palestiniens. Voir à cet égard Farrell 2012 et Makhoul-Yatim 2013.

²⁰³ Même si aucune information officielle ne l'indique, il est communément admis qu'il existe également un écart entre le nombre de réfugiés domiciliés dans un camp et le nombre effectif des réfugiés qui y résident. De nombreux Palestiniens sont parvenus à quitter les camps mais déclarent toujours y habiter afin de bénéficier de l'assistance de l'Unrwa.

²⁰⁴ Cette situation est comparable à celle décrite par Ala Al-Hamarneh pour les camps palestiniens à Amman (2002 : 181).

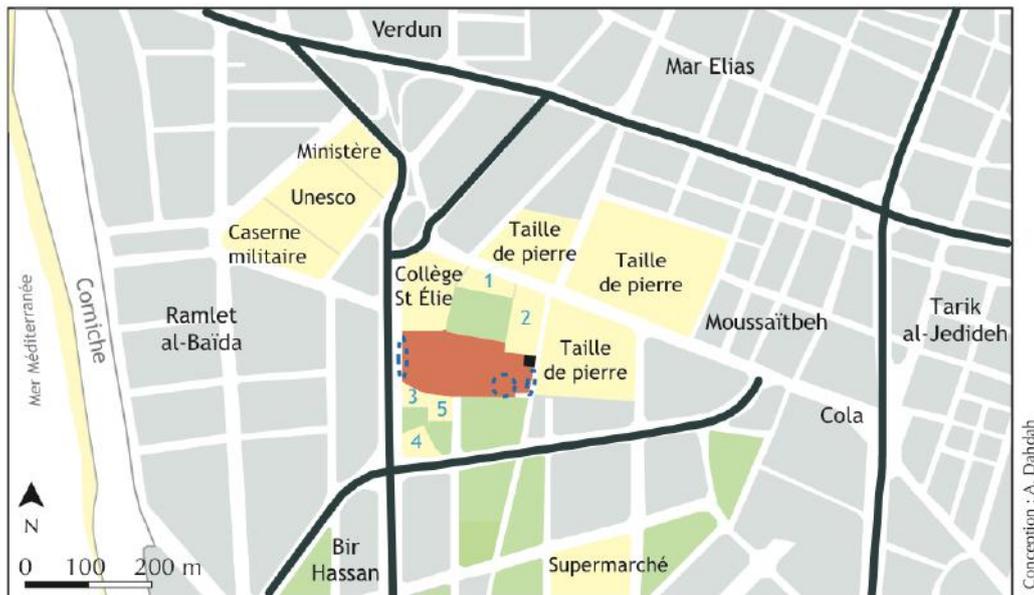
2014 une population d'environ deux mille personnes dont seulement un tiers sont des réfugiés palestiniens enregistrés auprès de l'Unrwa.

Carte 8 : Mar Elias en 2014, une enclave palestinienne au sud de Beyrouth



Source : Google Earth 2015

Vue satellite du camp Mar Elias et ses limites approximatives 



Sources : Cadastre (2004) ; Google Earth ; Enquête de terrain (2012)

- | | | |
|---|--|-------------------------------|
|  Camp Mar Elias |  Zone commerciale | 1 : église Mar Boutros |
|  Espace résidentiel |  École de l'Unrwa | 2 : cimetière |
|  Espace non résidentiel |  Axe autoroutier | 3 : mosquée Sayyed Bou 'Issa |
|  Terrain vague, en friche ou terrain de football | Verdun Nom de quartier | 4 : cimetière |
| | | 5 : transformateur électrique |

Implanté en 1952 sur un *waqf* de l'Église grecque orthodoxe (*roum*), le camp abrite initialement environ cinq cents réfugiés palestiniens de même obédience, originaires des villes de Jaffa, Haïfa et Saint-Jean-d'Acre (DORAÏ 2010 : 71). Soutenus par la communauté orthodoxe libanaise avec qui des liens sont déjà tissés, urbains et donc davantage qualifiés, ils quittent précocement le camp pour s'installer dans les quartiers de Beyrouth ou pour émigrer (DORAÏ 2006 : 9-10). À l'exception de quelques familles encore présentes, les premiers habitants laissent la place à d'autres réfugiés palestiniens mais aussi à des déplacés libanais, généralement musulmans, incitant les autorités chrétiennes propriétaires du terrain à se désengager de la gestion du camp dorénavant administré uniquement par l'Unrwa (SFEIR 2008 : 241).

Selon le Président du Comité populaire (CP) interrogé en 2012, environ 1 250 Palestiniens²⁰⁵ et 250 Libanais originaires du Sud résident actuellement à Mar Elias. D'après ce responsable local, peu de Libanais ont regagné leur village et revendu leur logement après la fin de l'occupation israélienne en 2000. La plupart l'ont conservé, y résident toujours, ou sinon l'ont mis en location. Par ailleurs, des familles palestiniennes de Syrie s'y sont installées depuis 2011 à la faveur de la guerre, auxquelles il faut également ajouter environ cinq cents Syriens (travailleurs et réfugiés) et travailleurs migrants – des Soudanais, des Éthiopiennes et des Bangladais. Lors de ma dernière visite en avril 2015, on m'a clairement notifié que suite à l'afflux de réfugiés il n'y avait plus de logement vacant.

À la suite des entretiens, il ressort que les travailleurs étrangers résidant à Mar Elias sont attirés par les avantages divers de ce petit camp :

- 1) La proximité des transports en commun de Cola, hub routier qui dessert le sud de l'agglomération et du pays.
- 2) La proximité des centralités économiques de Verdun et Hamra où certains travaillent
- 3) Un petit tissu commercial local (**carte 8**)
- 4) Une ambiance apaisée et des ruelles propres qui les distinguent de Chatila et de Bourj al-Brajneh

²⁰⁵ Parmi eux, des réfugiés proviennent d'autres camps libanais, notamment Tall az-Za'tar suite à sa destruction, mais aussi de Jordanie et de Cisjordanie. Tous ne sont pas forcément enregistrés auprès de l'antenne libanaise de l'Unrwa.

- 5) Les autorités policières n'ont pas le droit de pénétrer dans le camp sans l'accord des autorités locales.
- 6) Les loyers restent abordables pour une population aux revenus faibles²⁰⁶
- 7) Détail non négligeable, l'emplacement du camp dans les limites municipales de Beyrouth implique en principe un rationnement électrique de seulement trois heures par jour, tandis que le reste du pays connaît des coupures plus fréquentes et de plus longue durée nécessitant un abonnement onéreux à un générateur (GABILLET 2010, VERDEIL 2009). Une électricité publique qui plus est en grande partie financée par l'Unrwa, ce qui représente autant de frais en moins à la charge des habitants. Cependant, l'assistance fournie au quotidien par l'institution est censée être proportionnelle à la population officiellement résidente. Ainsi, les représentants du Comité populaire soulignent le problème posé par la surpopulation et les conséquences que cela entraîne sur la gestion du camp – alimentation en électricité et en eau et ramassage des ordures parfois insuffisants au regard des besoins effectifs.

Cette situation et les avantages afférents n'occulent cependant pas l'enclavement de Mar Elias. Situé au sud de l'axe périphérique intérieur et entre de larges axes autoroutiers, à proximité d'une caserne militaire, du siège de l'Unesco et du Ministère de l'éducation nationale, l'îlot est entre autres cerné par des entreprises de taille de pierre, un transformateur électrique, un terrain de football, un terrain vague et deux cimetières (**carte 8**). Caractérisé par la densité du bâti et sa vétusté (**photos 17 et 19**), il contraste également avec les immeubles de « standing » récemment construits (**photo 18**) dans ce secteur de Beyrouth nouvellement urbanisé. Enfin, malgré une volonté de discrétion soulignée par les autorités locales du fait de la situation centrale du camp, la proximité de la caserne et des institutions officielles, Mar Elias revendique ostensiblement son identité palestinienne (et ses divisions) par les drapeaux et les portraits des leaders politiques du Hamas et du Fatah qui ornent les entrées (**photos 19 et 20**).

²⁰⁶ Voir chapitres 4 et 5.

Photo 17 (gauche) : Terrain de football au sud-est et le camp au second plan

Photo 18 (droite) : Entrée est avec le panneau signalant la date de fondation du camp et la distance le séparant de la frontière israélo-palestinienne

(Crédit : A.D. 2012)



Photo 19 (gauche) : Les ruelles étroites et sombres

Photo 20 (droite) : Entrée sud du camp

(Crédit : A.D. 2012)



Si aucun groupement n'émane de Mar Elias comme cela a été le cas pour Sabra et Chatila, le camp connaît actuellement une « verticalisation » rapide. Elle s'est accélérée depuis 2011 entre autres grâce au détournement de la part des habitants d'une partie des financements d'un programme de l'Unrwa destiné à la rénovation des logements. Selon le

Président du CP, les contraintes imposées par les autorités libanaises obligent de négocier avec la police (*darak*) et le propriétaire du terrain préalablement à tous travaux. Mais conséquence du refus formel et systématique de la part des autorités et du retrait du second de la gestion du camp, cette contrainte est contournée par la pratique du fait accompli et si nécessaire par la corruption des agents publics. Par ailleurs, n'étant pas soumis aux mêmes contraintes que les Palestiniens, les propriétaires libanais entreprennent également des travaux sans se soucier de l'avis des autorités. Cette dynamique immobilière est certes favorisée par le besoin de loger une population locale ayant de nouvelles exigences en matière de logement. Mais elle est également motivée par un marché locatif très lucratif destiné à loger des personnes extérieures au camp – travailleurs et réfugiés syriens et palestiniens de Syrie, et migrants non arabes. Une réalité qui est comparable dans les groupements de Sabra malgré l'interdiction officielle d'ajouter de nouveaux étages à ces habitations construites sur des terrains occupés illégalement.

IV.2.2 – Résidentiel et marchand. Sabra, un quartier populaire dans un secteur fragmenté

Espaces inhabités et récréatifs pour les familles beyrouthines, le sable, les pins et le cimetière de ce secteur méridional de Beyrouth ont laissé la place à des populations pauvres et exilées venues chercher refuge depuis le Sud-Liban et la Palestine (SAYIGH 1994 : 38). Dès les années 1950, le camp Chatila, fondé en 1948, s'est étendu, notamment vers le nord – Sabra – et l'ouest – Haye al-Gharby (CLERC-HUYBRECHTS 2002 : 231-234). En quelques années, ce que l'on a communément nommé 'Sabra et Chatila' est donc devenu à la fin des années 1970 un quartier de Beyrouth où plus de 45 000 habitants trouvent à se loger à moindre frais dans le camp et les groupements attenants (SAYIGH 1994 : 100). Une population généralement pauvre et mixte – Palestiniens, Libanais, Syriens, ainsi que des Pakistanais et des Bangladais déjà présents²⁰⁷ – profite des emplois et des services divers – centres médicaux et culturels, structures scolaires et parascolaires – mis en place par l'OLP entre 1970 et 1982 (*Ibid.*). C'est durant cette période que la mosquée Dana est construite et que les activités marchandes se développent autour du lieu de culte et le long de la rue Sabra. Le quartier homonyme devient

²⁰⁷ Lire notamment l'article de presse de Yazan Al-Saadi intitulé « Remembering the past: Bangladeshi fighters for Palestine of the 1980s » (2014) dans lequel l'auteur revient sur les faits d'arme des combattants bangladais au côté de la résistance palestinienne, notamment à Beyrouth.

un *souk* animé, populaire et informel très fréquenté par les populations du sud et de l'ouest de la capitale. Enfin, conséquence de la destruction du centre-ville en 1975, des commerçants ayant perdu leur magasin viennent s'installer dans cette nouvelle centralité beyrouthine (*Ibid.*).

Cet ensemble relativement homogène et dynamique, dont la cause palestinienne et ses financements servent de socle, va cependant progressivement se déliter durant les années 1980 et 1990. Conséquence des combats, des massacres et des sièges, le secteur connaît un processus de « micro-fragmentation » (NAVEZ-BOUCHANINE 2001) en une multitude de petits territoires – camp, groupement, rue, voire bâtiment – contrôlés par des factions libanaises et palestiniennes, tantôt alliées tantôt rivales. En plus des destructions et de la pauvreté parfois extrême, l'animosité entre des populations repliées sur leur communauté nationale et/ou confessionnelle (ABOU-ZAKI 2008) constitue l'autre héritage des combats : le « frère arabe » - palestinien, libanais, syrien – est désormais considéré comme un potentiel ennemi, et la guerre en Syrie participe à raviver et à entretenir ces tensions.

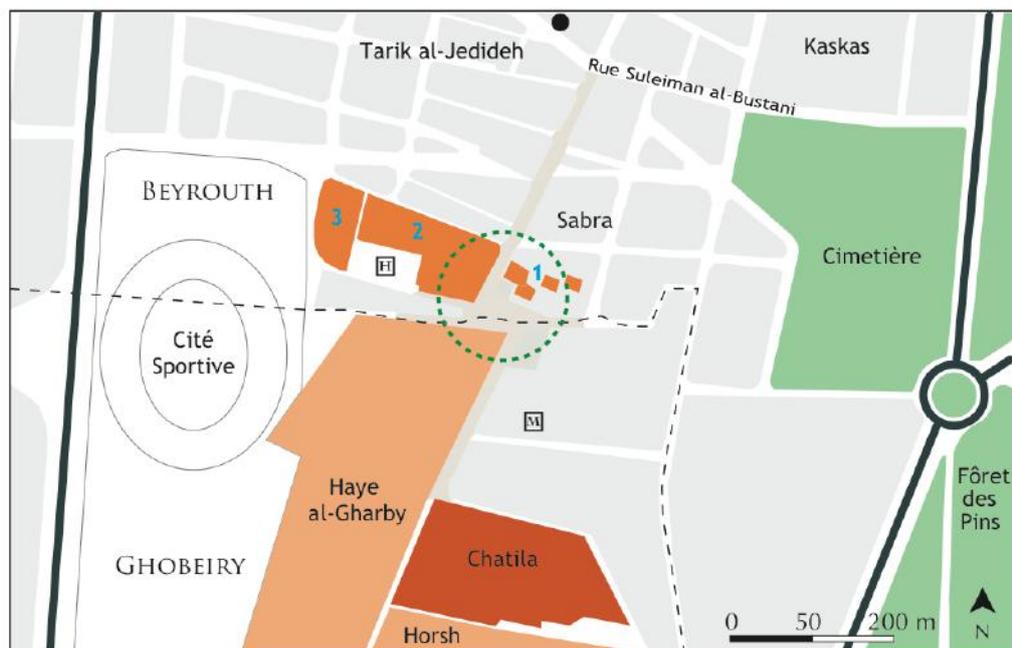
Sabra, nouvelle centralité populaire, concentrant des activités marchandes et les services d'une entité paraétatique puissante développant des équipements pour la population, rebascule durant la guerre pour devenir un secteur marginalisé caractérisé par la précarité, l'insalubrité, et réputé pour son insécurité.

Carte 9 : Chatila et les groupements palestiniens de Sabra en 2014



Source : Google Earth 2015

Vue satellite de Sabra et Chatila



Sources : Cadastre 2004 (fond de carte) ; enquête de terrain (2011-2014)

- | | | |
|--------------------------------------|------------------------------------|----------------------|
| Camp | Marché | Mosquée Dana |
| Groupement | Périomètre du marché bangladais | Centre pour infirmes |
| Occupation et construction illégales | Axe autoroutier | Commissariat |
| Espace résidentiel | Limites municipales approximatives | Hôpital Gaza |
| Espace vert/Cimetière | | Da'ouk |
| | | Sa'id Ghawache |

Tableau 2 : les groupements palestiniens du groupement de Sabra

Les groupements de Sabra	Situation foncière	Date approximative de création	Population estimée en 1970	Population estimée en 2014
Da'ouk	Occupation illégale d'un terrain privé	1960	375	1 500-2 000
Sa'id Ghawache*	Occupation illégale d'un terrain public	1965-1970	375	2 000-2 500
Hôpital Gaza**	Occupation des bâtiments de l'OLP/CRP ²⁰⁸	1985	-	1 500

Source : Enquête de terrain en 2012 et 2013,

* ABBAS *et al.* 1997

** Données recueillies auprès des responsables locaux lors de l'enquête menée en 2012 et 2013, et disponibles dans le rapport de l'ONG Norwegian Refugee Council (2008)

Le groupement de Haye al-Gharby, détruit et maintenant contrôlé par la milice Amal, n'a jamais été reconstruit ni réoccupé par les Palestiniens qui ont généralement perdu leurs logements bâtis illégalement. Libanais, Syriens, *ghajar* (gitans) et maintenant Bangladais y occupent des baraquements tout aussi informels, souvent sommaires, constitués de tôles, de pneus et de parpaings élevés sur les ruines toujours visibles des anciennes habitations.

En revanche, Da'ouk²⁰⁹ a été partiellement reconstruit et abrite environ trois cents familles palestiniennes, libanaises et syriennes installées dans des immeubles de plusieurs étages. Le groupement est relativement peu visible puisqu'il est en partie dissimulé derrière l'institution médicale destinée aux personnes âgées (*Dar al-'ajaza*). De plus, sa morphologie ne contraste pas avec celle du quartier. Depuis le marché, seules deux ruelles donnent accès à l'intérieur de cette enclave densément habitée.

²⁰⁸ Selon le rapport de l'ONG Norwegian Refugee Council, l'hôpital a été construit sans autorisation par l'OLP sur des terrains privés et n'est donc pas inscrit sur les registres officiels. Le terrain reste officiellement propriété des autorités publiques et de personnes privées (SAGHIEH N. et SAGHIEH R. 2008 : 3-4).

²⁰⁹ Patronyme du propriétaire libanais du terrain.

Sa'ïd Ghawache²¹⁰ est mitoyen de Da'ouk dont il constitue une extension. Très visible depuis la Cité sportive (*madineh riyadieh*) qui le domine, il est caractérisé par la couleur rouge des façades extérieures des habitations. Composé de petites ruelles étroites et d'un bâti de plusieurs étages, le groupement comprend également près de trois cents familles palestiniennes et libanaises, ainsi que des travailleurs syriens, bangladais et sri lankais. Une partie de la population libanaise, très nombreuse après la Guerre des camps, a cependant regagné le Sud-Liban après le départ des troupes israéliennes en 2000. Elle a revendu ses logements ou les loue aux travailleurs étrangers.

Enfin, le quartier de Sabra est constitué d'un troisième groupement atypique par son histoire et généralement ignoré en tant que tel : *Mustachfa Ghaza* (Hôpital Gaza). Ancien centre hospitalier fondé par l'OLP dans les années 1970, accueillant toute la population du secteur, symbolisant la puissance de la centrale palestinienne à Beyrouth, il a été pillé et brûlé durant la Guerre des camps²¹¹. À partir de la fin des années 1980, les chambres, les salles d'opérations, des couloirs et même la morgue ont progressivement été réappropriés et aménagés en logements d'une pièce voire en appartement de plusieurs chambres par des réfugiés palestiniens ayant perdu leur logement dans les différents camps et groupements détruits. À la fin des années 2000, les quatre bâtiments abritent environ trois cents familles, essentiellement palestiniennes (SAGHIEH N. et SAGHIEH R. 2009 : 1), mais également une population d'origine très diverse – Libanais, Syriens, Égyptiens, Bangladais, Soudanais et Éthiopiennes – dans les bâtiments 1 et 4. Depuis la fin des années 1980 *Mustachfa Ghaza* n'a plus d'hôpital que le nom, Michel Agier lui attribuant les qualificatifs de « squat » ou encore de « favela verticale » (AGIER 2014).

Lorsque l'on compare ces trois groupements²¹², deux constats peuvent être rapidement établis : la présence des travailleurs migrants n'est donc pas systématique et l'état des infrastructures est très disparate. Cela s'explique par l'histoire de chaque lieu, par des modalités et des capacités de gestion distinctes des Comités populaires (CP), entités

²¹⁰ Ainsi nommé en hommage à un *fedayin* (combattant) palestinien.

²¹¹ Voir le film réalisé en 2009 par Marco Pasquini intitulé *Gaza Hospital*. Il retrace l'histoire de l'hôpital depuis sa création et pendant la guerre, et sa situation actuelle par le biais d'entretiens avec ses habitants et d'anciens membres du personnel soignant de la Croix Rouge Palestinienne (CRP).

²¹² Afin de faciliter la compréhension de ce découpage, Hôpital Gaza est évoqué ici comme une seule entité, un seul groupement.

responsables de chaque groupement qui, il faut le rappeler, n'ont aucune existence légale auprès des autorités libanaises qui n'interviennent que pour en limiter les extensions.

Photo 21 (gauche) : Hôpital Gaza 4

Photo 22 (droite) : Sabra (second plan) vu depuis les toits de Chatila (premier plan)

(Crédit : A.D. 2012)



IV.2.3 – Les Comités populaires. Acteurs aux pouvoirs relatifs dans des territoires paupérisés

Ce que l'on appelle communément *lejneh cha'biyeh* (Comité populaire - CP) est en fait une émanation de l'OLP²¹³. Marginalisés pendant l'occupation syrienne, les CP ont retrouvé depuis 2005 une position plus centrale, notamment dans les groupements qui pâtissent de l'absence de l'Unrwa et de l'inaction de l'État.

IV.2.3.a – Les modalités de fonctionnement des CP

Entité représentative auprès de l'OLP, interlocuteur des autorités libanaises, instance de médiation entre les habitants, les capacités d'intervention concrète d'un CP restent très relatives. Elles dépendent certes des compétences, mais aussi de la notoriété des membres, des

²¹³ Depuis les années 1990, les Comités populaires de l'OLP sont en concurrence avec les comités dirigés par le Hamas et le Jihad Islamique (*tahaluf*).

accointances politiques, des rivalités locales, des relations personnelles, du clientélisme et de la corruption. La composition et le fonctionnement d'un comité reflètent donc davantage les enjeux de pouvoir et les rapports de force au sein d'un groupement, et il est parfois bien difficile d'en saisir les rouages et les prérogatives : « *L'efficacité des comités populaires dépend du degré d'organisation de chaque groupement et de son dynamisme. La faible taille de certains groupements, l'importance des regroupements familiaux ainsi que la présence de réfugiés qualifiés permettent d'accroître le rendement du travail effectué par ces organismes.* » (DORAÏ 2006 : 110)

Dans les camps, les CP collaborent avec l'Unrwa. Dans les groupements, ces prérogatives sont assurées uniquement par des CP aux moyens modestes. Ils sont réduits à recueillir les doléances des habitants, à collecter l'argent nécessaire au règlement des factures d'électricité quand le branchement n'est pas clandestin, à assurer l'entretien des espaces communs et à gérer le ramassage des ordures s'il n'est pas réalisé par l'entreprise sous contrat avec la municipalité. Concernant l'entretien des infrastructures, les comités s'appuient généralement sur des acteurs humanitaires – ONG et institutions internationales.

Présidé par une personnalité locale élue ou nommée, un comité est en principe constitué des résidents palestiniens, parfois libanais comme dans le camp Mar Elias et d'une personne extérieure au camp ou au groupement. En règle générale, les propriétaires libanais, présents ou absents, n'acceptent pas de se soumettre à cette autorité palestinienne, à l'instar d'Oum Fahad interrogée en septembre 2012. Installée depuis 1976 à Mar Elias, elle juge que le comité ne sert à rien puisqu'il n'a aucun pouvoir effectif au sein du camp et qu'en tant que Libanaise elle n'a pas à dépendre d'une autorité étrangère en territoire libanais. S'ils participent quand même au CP à Mar Elias, les propriétaires libanais ont en revanche créé un collectif parallèle à Sa'ïd Ghawache. Les résidents d'une autre nationalité – les Syriens et les travailleurs migrants – n'ont quant à eux pas le droit de participer aux élections ni d'être représentés au sein des instances locales.

IV.2.3.b – Entre marché locatif, insalubrité et pauvreté

Sa'ïd Ghawache et Da'ouk sont gérés par deux CP distincts aux relations conflictuelles. Le premier accepte la location de logements à des travailleurs migrants dans un groupement qui a vu de nombreux propriétaires libanais retourner résider dans le sud du Liban. Le second, où les propriétaires libanais sont moins nombreux, l'interdit par principe au nom de l'identité arabe et de la réputation du lieu²¹⁴. Néanmoins, les responsables du CP de Da'ouk, figures politiques locales s'il en est, sont très présents sur le marché mitoyen de Sabra et certains membres contrôlent directement le placement des vendeurs bangladais le dimanche²¹⁵.

Hôpital Gaza, anciennement sous le contrôle du comité de Da'ouk, est aujourd'hui géré par plusieurs comités, généralement un CP pour chacun des quatre bâtiments. Lors des entretiens menés auprès des responsables des comités de Gaza 1 et avec Michel Agier à Gaza 4²¹⁶, les conflits et les enjeux de pouvoir ont été flagrants, reflétant les nombreuses divisions au sein et entre les immeubles. Toutefois, dans ces deux bâtiments, les CP, dont l'autorité est contestée voire inexistante, sont incapables ou n'ont aucunement l'intention d'intervenir dans les logiques immobilières à l'œuvre qui permettent à certains propriétaires d'en tirer une rente. Les travailleurs migrants y louent des logements souvent exigus, sombres et parfois très insalubres. Des aménagements et des travaux en cours ou en projet, en sous-sol ou sur les toits, sont voués à étendre le parc locatif, provoquant ponctuellement l'intervention des autorités policières qui négocient avec les CP afin de freiner ces extensions.

Concrètement, les responsables des CP concèdent ne pas être véritablement en mesure d'encadrer le marché locatif ni les transactions immobilières, même si tous déclarent vouloir limiter l'inflation des loyers et favoriser l'installation d'une population palestinienne, qui aspire plutôt à en partir. En effet, au regard de l'état général de l'habitat, les résidents souhaitent plutôt quitter leur logement, le vendre ou alors le louer pour bénéficier d'une rente. Comparée à la nature de l'offre et aux niveaux des loyers dans le reste de la ville, l'accession à

²¹⁴ Voir chapitre 5.

²¹⁵ Voir chapitre 6.

²¹⁶ L'enquête menée dans le bâtiment 4 de l'hôpital Gaza résulte en grande partie d'un travail de terrain entrepris avec Michel Agier en novembre 2012 durant lequel j'ai pu l'assister comme interprète. Je le remercie de m'avoir donné l'autorisation d'en divulguer quelques aspects. Par la suite, je suis retourné à Gaza 4 en juin 2013 afin d'effectuer un entretien avec un habitant de l'hôpital qui loue des chambres situées au sous-sol à des Bangladais. Voir chapitre 5.

la location dans les espaces palestiniens reste possible. Cependant conséquence de la forte demande émanant des réfugiés en provenance de Syrie et des travailleurs migrants, le niveau général des loyers augmente continuellement, représentant alors un bénéfice substantiel susceptible d'aider les Palestiniens dans leur volonté de mobilité résidentielle ou sinon d'améliorer leur vie sur place.

De meilleure qualité à Mar Elias, les infrastructures et les logements dans les trois groupements de Sabra connaissent un processus de délabrement avancé. Les systèmes d'assainissement sont usés et souvent mal entretenus, débordant dans les allées, fuyant dans les sous-sols, fragilisant les fondations de bâtiments sur lesquels des étages supplémentaires sont pourtant construits. Les puits artésiens alimentent les habitants en eau salée qui oxyde les canalisations et provoque de nombreuses maladies épidermiques. Conséquence des infiltrations et des fuites, d'une mauvaise aération voire dans certains cas de l'absence de fenêtre, l'humidité imprègne les logements, dégrade les murs sur lesquels se développent des moisissures, ce qui nuit inévitablement à la santé des habitants. Ainsi, à Sabra et à Mar Elias, comme dans tous les camps et groupements palestiniens au Liban, les pathologies affectent des populations qui vivent pour près des deux tiers dans des logements humides, mal isolés voire délabrés (CHAABAN *et al.* 2010 : 63-64). Parallèlement, ces logements généralement petits – moins de 80m² – ont un taux d'occupation très élevé – entre trois personnes (ABBAS *et al.* 1997 : 382) et cinq personnes (DORAÏ 2006 : 105) par chambre. Mais avec un taux de pauvreté²¹⁷ supérieur à 50% (CHAABAN *et al.* 2010 : 23-27) et les restrictions légales imposées à la population palestinienne en termes de location et d'accès à la propriété en dehors des camps²¹⁸, la possibilité de vivre ailleurs est souvent hypothéquée. Tout revenu supplémentaire permet d'atténuer une pauvreté chronique dans ces espaces relégués, disputés et saturés de la métropole.

Pour les habitants restés sur place comme ceux qui sont parvenus à s'en extirper, l'espace et sa gestion informelle deviennent par la force des choses une ressource non négligeable dont il est possible de profiter : la location à des travailleurs étrangers à la recherche de loyers bon marché et leur placement sur le marché de Sabra représentent de ce

²¹⁷ Moins de 6 dollars par jour par personne.

²¹⁸ Les réfugiés parviennent malgré tout à contourner cette interdiction en déclarant un bien ou une location au nom d'un Libanais qui accepte gracieusement ou contre rétribution de servir de prête-nom.

fait une stratégie privilégiée des propriétaires, des commerçants et des responsables locaux. Que ce soit au sein des camps et des groupements comme sur le marché, on ne peut que constater la diversité des origines géographiques des habitants, des marchands et des clients. Une internationalisation qui, comme le soutient Licia Valladares (2002), va à l'encontre de cette idée des marges comme étant des territoires homogènes, uniquement insécurisés, enclavés et déconnectés des transformations métropolitaines, mondiales et des logiques capitalistiques.

Conclusion

Suite à la lecture des éléments et des trajectoires géohistoriques des camps et banlieue de Beyrouth, il semble impératif de revisiter la fonction et le fonctionnement de ces lieux dans la ville contemporaine. En articulant approches structurelle et interactionniste et dans le cadre d'une démarche empirique (PEET 1975 cité par SECHET et VESCHAMBRE 2006 : 13), ces biais peuvent être évités et la compréhension de ces espaces pauvres renouvelée. Il importe donc de sortir des schémas de pensée figeant camps palestiniens et banlieue arménienne dans le stéréotype de l'entre soir, de l'exclusion et de l'anomie. Car les lieux, quels que soient leur nature et les « effets » géohistoriques, sont toujours ouverts, contingents et conflictuels, animés par la pluralité des temps et des échelles, des échanges et des mobilités. Mais il est tout aussi déterminant de ne pas les ériger en espaces de l'horizontalité. Pour Hanna Jaber c'est là que se forge une nouvelle « communauté de statut » (2005a : 21), celle des défavorisés et des relégués, mais ce sont aussi les lieux de rapports de domination parfois exacerbés.

La fragmentation et la marginalité dans la capitale libanaise résultent des inégalités produites par les politiques nationales et les tensions régionales, amplifiées par les logiques de la globalisation contemporaine. En conséquence de quoi, les espaces pauvres de la ville régis par les codes de l'informalité, voire pour certains considérés comme des « espaces d'exception » volontairement entretenus (ROY 2005 : 147-148), semblent comme prédestinés à accueillir les nouvelles formes de précarité issues de mobilités contractualisées et disqualifiées. Les travailleurs migrants trouvent dans les marges beyrouthines une situation propice à leur installation - habitat dégradé à loyer (relativement) modéré, illégalité institutionnalisée, interventions rares des autorités officielles - faisant alors office de réceptacle des populations

les plus démunies. Elles sont susceptibles de constituer des « espaces tremplins » (SAUNDERS 2012) mais aussi et souvent des impasses, citadines et citoyennes.

De facto, il naît de cette situation de nouvelles formes de coprésence dont les modes de gestion sont néanmoins conditionnées par les hiérarchies préétablies. Comme vont le détailler les chapitres 4, 5 et 6, accéder à un logement ou à un espace marchand afin de commercer fait l'objet d'après négociations entre celui ou celle qui cherche une place et celui ou celle qui la possède. Cette transaction qui donne le droit à un peu d'espace découle rarement d'une forme d'empathie, mais bien souvent d'une cohabitation intéressée. Accepter la présence de l'étranger s'impose généralement comme une nécessité par l'absence de recours quand les différentes formes d'aide se tarissent et les solidarités se délient ; quand toute mobilité sociale est compromise ; quand une position déjà dominante peut être fructifiée par la mise en location d'une chambre, d'un local ou d'un trottoir accaparé sur un marché. Parallèlement, les migrants dépeignent souvent leur installation dans les marges comme une expérience éprouvante qui ne s'effectue pas sans turbulences.

En somme, l'idée d'un certain cosmopolitisme par la marge et dans les marges se confond avec celui d'un contrôle social et spatial strict, mais aussi avec une instabilité et parfois une violence qui ponctuent les modalités d'échanges entre « anciens invités » et « nouveaux invités », comme se plaisent à catégoriser des Palestiniens interrogés. Les travailleurs migrants sont ainsi « accueillis » surtout du fait des réalités politiques et économiques qui voient les camps, les groupements et la banlieue, devenir des quartiers paupérisés.

Subséquentement, si les migrants participent bon gré mal gré à la transformation de ces lieux, parviennent à transcender des lignes de fracture héritées des conflits, leur place reste encore largement caractérisée par l'incertitude, la vulnérabilité et l'instabilité. Leur « droit à l'espace » (SOJA 2010) et à celui de l'habiter s'avère sujet à une négociation permanente ; et rares sont ceux qui parviennent à acquérir une certaine légitimité tandis que la majorité reste susceptible de se faire expulser *manu militari*. D'autant plus que leur présence interroge avec acuité l'identité des lieux.

Au regard de l'histoire beyrouthine, appréhender les marges aujourd'hui implique une remise en perspective sociale et politique pour aborder par la suite les enjeux liés à la mixité, à la pauvreté et à l'informalité qui les caractérisent. Cette approche complétée par une démarche empirique impose *in fine* une remise en question de ses propres repères pour privilégier les représentations et les pratiques quotidiennes de leurs habitants (BULLE 2009b) en évitant les écueils du déterminisme comme des généralités analytiques. Donc pour saisir la complexité des marges beyrouthines, il ne s'agit pas d'adopter une position surplombante ni de les isoler, au risque de les essentialiser. Mais au contraire, je propose de les replacer dans le contexte contemporain, de la vie quotidienne de leurs habitants, de leur (r)attachement au lieu, des stratégies qu'ils y développent comme de leurs interactions avec leur environnement immédiat – la ville – et plus éloigné – le pays et le monde. La présence des travailleurs migrants nous invite à entreprendre cette gymnastique, autrement dit de repenser ces lieux comme des marges urbaines traversées par les enjeux de la ville dans la mondialisation.

CHAPITRE 4

RESSOURCES, COMPETENCES ET CONTRAINTES DE L'HABITER (I)

EXPERIENCES MIGRATOIRES, EXPERIENCES BEYROUTHINES

Introduction

Comme l'ont montré les précédents chapitres, la hiérarchisation des espaces et des acteurs contribue à déterminer la capacité des migrants à habiter les marges d'une ville où ils doivent en permanence justifier leur présence sans être des citoyens de plein droit. Ainsi, le rapport de cette population à l'espace dépend d'une grammaire des reconnaissances : citadins méprisés et sans pouvoirs, ils s'insèrent dans des lieux où par ailleurs la légitimité individuelle et collective est constamment façonnée par le paysage normatif de la pauvreté et de l'informalité, de la sédentarité et de l'instabilité, et des enjeux politiques et identitaires hérités. Interroger leur habiter dans les marges revient généralement à exposer une géographie de l'épreuve.

Les trajectoires des migrants enquêtés à Beyrouth restent largement caractérisées par des contraintes sociales, spatiales et économiques extrêmement marquées. Inégalités, pauvreté, racisme, sexisme et clandestinité contribuent à façonner une ville perçue et vécue comme fracturée entre espaces autorisés et interdits, appréciés et évités, désirés mais exclusifs. Cette typologie, extraite des entretiens et inspirée des théories d'Henri Lefebvre sur la « production de l'espace » (2000), reflète d'une certaine manière des expériences ordinaires éprouvées depuis une position de marginalité.

Les migrants sont peu visibles dans les quartiers centraux où ils ne trouvent guère de place en-dehors du temps de travail ou le dimanche matin quand les rues sont « vides » (BRET J. 2012). Leurs pratiques et leurs représentations spatiales, notamment en termes résidentiels, relèvent surtout d'une logique de l'évitement, de la discrétion et de l'épargne économique au regard de leur statut, des conditions et des objectifs (fluctuant) de leur mobilité, et de leurs

faibles revenus. Travailleurs initialement autonomes et employées domestiques s'étant affranchies de leur employeur s'installent essentiellement dans les quartiers précarisés de la capitale où ils parviennent à trouver un logement et un droit bien relatif à l'espace.

Les entretiens menés abondent donc dans le sens de cette géographie de l'épreuve où les choix individuels résultent dans une large mesure de la prise en compte de contraintes d'ordres collectifs. Avec des ressources financières modestes et du fait de leur statut d'individus « altérisés », l'instabilité professionnelle, administrative, sociale et spatiale joue en défaveur des personnes interrogées qui ressentent, pour la plupart, n'avoir ni le temps ni le droit de s'ancrer dans une ville qu'ils perçoivent comme hostile à leur égard. Et incidemment, elles ne sont pas toujours en mesure de mettre en place un réseau de connaissances et d'acquérir une reconnaissance suffisante qui compense l'absence initiale de ressources. Pour habiter les marges de Beyrouth, cette façon d'« être dans l'espace » (STOCK 2007 : 112), les travailleurs-migrants doivent traverser un ensemble d'épreuves que sont la migration, parfois l'exploitation et la fuite, la recherche de soutien, d'un travail et d'un logement, et continuellement négocier leur place entre ici, Beyrouth, et là-bas, le pays d'origine. Mais préalable vital, trouver et conserver un logement n'est pas chose aisée. La mobilité et l'ancrage, pourtant deux dimensions indissociables de l'habiter, se présentent ici comme contradictoires. Or, l'ancrage dans un lieu permet un « *ressourcement et [une] régénération nécessaire à l'individu afin de lui permettre d'affronter la ville dans ce qu'elle présente toujours, peu ou prou, d'étrange et d'exotique. Malgré la mobilité des hommes et la globalisation des enjeux socio-économiques, il faut encore « être et se sentir de quelque part » (TIZON 1997) pour agir et être reconnu.* » (SEMMOUD 2010 : 24)

L'espace et son organisation s'érigent donc en un problème stratégique, incontournable et quotidien, avec lequel il faut en permanence composer. Ils influencent les pratiques et les représentations de chacun selon ce qu'il est possible de faire, en fonction des frontières établies, des transgressions et des négociations nécessaires pour pouvoir travailler, se loger et/ou se cacher. Ainsi, l'espace n'est pas simplement le support du mouvement, il le détermine ; il est à la fois « ressource et condition de l'action » (*Ibid.*).

Une première analyse globale des entretiens révèle les difficultés qu'éprouvent les travailleurs étrangers à dépasser les contraintes auxquelles ils sont collectivement soumis et qui orientent inexorablement leurs parcours. Habiter Beyrouth quand on est en situation régulière ou irrégulière, d'origine étrangère, pauvre, femme, signifie s'exposer continuellement aux risques d'être arrêté arbitrairement par les autorités, stigmatisé dans la rue, sujet au harcèlement, se voir refuser l'accès à un logement, à un commerce ou encore avoir une rémunération inférieure à celle d'un Libanais pour un emploi similaire. Lorsque j'interroge les personnes à propos de leur parcours – professionnel, résidentiel, migratoire, familial – elles le dépeignent alors rétrospectivement comme ponctué de ruptures, voire entravé, malgré leurs efforts répétés pour parvenir à une meilleure situation et garantir la réussite du projet envisagé.

Une seconde analyse plus minutieuse des trajectoires démontre de manière concomitante que les migrants ne sont pas totalement démunis ; ils restent *mutadis mutandis* acteurs de leur mobilité (SIMON 2006). Ils sont en mesure de développer des tactiques qui s'adaptent à l'ordre établi : ils le contournent, voire le (dé)tourment à leur avantage, à plus ou moins long terme. En mobilisant des ressources et des compétences diverses, acquises préalablement ou durant la migration, chacun, de manière différenciée, est susceptible d'effectuer des choix et d'élaborer des stratégies. En somme, en alliant ces approches structurelle et individuelle, il est possible de démontrer combien chaque expérience de l'habiter est le résultat d'une combinaison complexe d'un ensemble de ressources, de compétences, d'opportunités et de contraintes.

Se loger ou encore commercer dans la migration requiert au préalable un pouvoir et un savoir bouger. Partant, avant de se pencher sur la question de l'habitation *stricto sensu* (chapitre 5) et de la capacité des travailleurs migrants à prendre place dans les espaces marchands (chapitre 6), ce quatrième chapitre s'efforce surtout d'analyser les trajectoires et les représentations spatiales des personnes enquêtées quant à leur spatialité beyrouthine au regard de leur trajectoire migratoire individuelle et familiale. En m'appuyant sur la notion d'inspiration bourdieusienne de « capital spatial » développée notamment par Jacques Lévy (2003) pour aborder les enjeux de la mobilité locale et internationale, je tente de montrer dans

ce chapitre comment à contraintes structurelles équivalentes, l'expérience de la migration et des marges beyrouthines pour les migrants est également variée.

À cette fin, il est indispensable de revenir dans un premier temps, même brièvement, sur l'emploi du terme habiter et de son utilité en tant que concept « complexe et discuté » (IMBERT 2014 : 22). Sans entreprendre une rétrospective exhaustive sur son évolution et son acception²¹⁹, ce terme à la fois banal, vague et en vogue implique un exercice de définition utile pour ce chapitre et les deux suivants. Après cette partie théorique, les conditions d'habiter à Beyrouth sont abordées dans un deuxième temps à partir d'expériences ordinaires des marges de la ville. La première, présentée à l'aide d'un fragment filmique, remet en perspective *via* le regard d'un chauffeur de taxi habitant de Bourj Hammoud les transformations beyrouthines et les enjeux locatifs dans la banlieue. Cet entretien avec un acteur extérieur précède et introduit une présentation et une comparaison d'expériences migratoires et beyrouthines sélectionnées dans mon échantillon d'enquêtés. Travailleurs avec ou sans papiers, qualifiés ou n'ayant pas suivi de formation professionnelle, avec ou sans un projet migratoire prédéfini et précis, hommes ou femmes, seuls ou en famille, les trajectoires sont alors éclectiques en fonction des compétences et des ressources mobilisées et mobilisables, et des contraintes avec lesquelles il est nécessaire de composer. Le troisième temps est consacré à l'analyse de ces sept expériences, de leurs ressemblances et de leurs différences.

I – Habiter. De la mobilité et de l'ancrage

L'idée n'est pas de faire ici l'exégèse d'une littérature portant sur un concept qui reste sujet à débat dans le champ des sciences humaines et plus particulièrement de la géographie. Néanmoins, *habiter* dans le contexte des migrations internationales et des marges urbaines implique de revenir sur un terme qui semble à la fois flou et précis, mais également très commode justement parce qu'il laisse la liberté au chercheur d'en définir encore les contours dans une démarche empirique et qualitative. Certes ces contours ont déjà été en grande partie tracés par une littérature qui s'est largement inspirée des écrits philosophiques de la seconde moitié du 20^e siècle. Entre la pensée herméneutique heideggérienne et la critique sociale

²¹⁹ Pour une analyse détaillée de l'habiter en migration, lire les chapitres 1 et 2 de la thèse de Marème Niang Ndiaye (2014).

d'Henri Lefebvre, les travaux portant directement ou indirectement sur l'habiter ont régulièrement ponctué le champ disciplinaire depuis plusieurs décennies, notamment à travers les concepts de lieu ou *place* en anglais²²⁰. Ces publications ont la particularité de s'être centrées sur l'individu en tant qu'acteur, son rapport aux lieux par l'analyse des pratiques et des représentations de l'espace qu'il participe ainsi à produire, auquel il s'identifie et à travers lequel il existe.

La géographie est donc intrinsèquement humaine, et l'humain est un être géographique. Autrement dit, « *l'habiter place l'espace et ses acteurs à égal niveau ontologique, sur le même plan de légitimité épistémologique* » (LEVY et LUSSAULT 2003 : 442). Cette assertion prend à rebours une discipline qui a longtemps relégué les individus au second plan pour privilégier une lecture stricte et surplombante de l'espace par l'espace. Or, étudier la place des travailleurs-migrants dans les marges de Beyrouth s'inscrit invariablement dans une géographie sociale et humaniste. Les pratiques et les discours des acteurs enquêtés constituent donc la base de ma réflexion. Elle prend en compte les marges de manœuvre, les rapports de force et les inégalités parfois exacerbées qui transparaissent à travers les expériences individuelles et collectives relatées et observées. Cette approche par l'habiter participe donc à une compréhension de l'espace, son organisation, sa production et sa reproduction par l'acteur existant et agissant dans l'espace et par l'espace. Habiter les marges de Beyrouth est donc compris ici dans le sens d'une ville perçue et vécue (SEMMOUD 2007 : 164) par les migrants, leurs capacités à s'y faire une place, à s'appropriier l'espace malgré des contraintes structurelles puissantes.

I.1 – De Heidegger à Lefebvre, un bref exercice de translation

Selon Jacques Lévy, « *l'espace est cet environnement qui, plus que tout autre, nous habite en même temps que nous l'habitons.* » (2012 : 34) Pourtant, comme il le souligne au préalable, l'espace n'a pas toujours été admis par les penseurs comme une dimension nécessaire à l'existence humaine ; seul le temps prévalait. C'est bien au 20^e siècle qu'a lieu le fameux tournant spatial qui place l'espace « à égal niveau ontologique » avec le temps, voire

²²⁰ Voir Chapitre 3.

lui confère un « sens métaphysique » (*Ibid.* : 26) grâce notamment aux travaux de Martin Heidegger.

I.1.1 – « L'homme spatial »²²¹ et la quête du sens

Par ses écrits sur l'habiter, largement décryptés, critiqués et réappropriés par les géographes, M. Heidegger (1980) replace la relation entre l'Homme et le monde dans une perspective « verticale » et spirituelle (GERVAIS-LAMBONY 2003). Il distingue clairement l'habitat (synonyme d'habitation) qu'il considère comme une « perversion » de l'habiter, cette « *condition du bonheur de l'homme et de sa plénitude, mais chez Heidegger cette plénitude est en connivence immédiate avec l'univers entier parce qu'il y est en contact (en communion et en connivence) avec lui.* » (*Ibid.* : 55) De là découle une acception ontologique de l'habiter au sens heideggérien. Autrement dit, si l'être humain ne peut habiter l'espace, il n'existe pas (LAZZAROTTI 2006 : 178-179). *In extenso*, l'espace lui-même change de nature. Il n'est plus une distance, mais il est composé de lieux avec lesquels l'Homme tisse des liens et entretient une relation vitale. C'est la « place » qu'il s'approprie (*Ibid.*).

De cette approche émanent les travaux d'Augustin Berque sur la relation entre l'Homme et la Terre à travers le concept d'écoumène et la distinction entre *chorâ* et *topos* (2000) : si le premier est un « *empilement de multiples couches idéelles et matérielles* », le second constitue la « *simple localisation d'un objet ou d'une activité sur un site sans signification.* » (LEVY 2012 : 26) Mais existe-il véritablement des lieux « sans signification » et de « simples localisations » sans enjeux ?

Il est permis de douter de la pertinence de cette distinction tant l'espace (profane) est tout aussi chargé de sens (parfois sacré) par ceux qui l'habitent. Le lieu, dans toutes ses dimensions, toujours fait sens et donne sens à ceux qui l'habitent. Et par la diversité des modes d'appropriation, du partage comme des divisions et des rapports de force sous-jacents, il est toujours complexe et potentiellement conflictuel. Les travaux de Michel Agier sur les camps de réfugiés sont à cet égard heuristiques : les liens noués avec l'espace et les sens dont il

²²¹ L'expression est empruntée au titre de l'ouvrage de Michel Lussault, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain* (2007b)

devient porteur peuvent naître sans préalable, dans l'urgence, au milieu de « nulle part », dans une temporalité très courte mais durer longtemps ; autrement dit c'est « *créer du racinement, sans que la racine ait eu à préexister (...)* ». » (AGIER 2007 : 99)

Habiter signifie s'établir dans l'espace et par conséquent établir une relation personnelle mais aussi collective avec l'espace. Il constitue donc un processus intrinsèquement social et politique. De fait, à la philosophie heideggérienne de l'habiter d'inspiration rurale est généralement opposée celle d'Henri Lefebvre portant sur la ville et sa critique de la production de l'espace dans lequel l'être humain ne trouve plus sa place en tant qu'habitant, mais qu'il tente inlassablement de conquérir.

I.1.2 – Habiter, un droit à la ville

Philippe Gervais-Lambony souligne qu'H. Lefebvre et M. Heidegger s'accordent néanmoins à distinguer clairement l'habiter et le logement, ce dernier étant selon eux « *vide de sens [ne servant] qu'à abriter des êtres humains* » (2003 : 55). S'ils jugent conjointement l'habiter comme indispensable à l'existence, H. Lefebvre le définit davantage comme une « *inscription dans la société* » (*Ibid.* : 63) qu'une relation entre l'Homme et le ciel. Cette perspective « horizontale » relève davantage d'une critique sociale et politique de l'espace, de l'habiter urbain comme un droit essentiel, composant central du « droit à la ville [*qui*] se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter. Le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville. » (LEFEBVRE 2009 : 125)

Dès lors, son « *approche de l'habiter s'inscrit dans le cadre problématique de la ville. Il donne au mot un sens social qui l'écarte de l'urbanisme et le rapproche de l'urbanité, en particulier comme interrogation sur le « vivre-ensemble » dans les villes. Les problématiques essentielles deviennent alors celles de l'accès et du droit à la ville qu'il situe en tension entre rassemblement et fragmentation.* » (LAZZAROTTI 2006 : 186) La focale se concentre donc pour H. Lefebvre sur l'habitant des villes et sa place dans un espace conçu qu'il pratique et perçoit en tant que « citoyen-citadin » (*Ibid.*). Si pour M. Heidegger habiter reste un concept

philosophique, H. Lefebvre l'érige à la fois au rang de concept et de « *mode opératoire dans le domaine de la fabrique du logement et de la ville* » (PAQUOT 2007 : 13).

Cette réflexion, qui oppose d'une part verticalité par une « inscription au monde » et d'autre part horizontalité par une « inscription dans la société », doit être dépassée et reconsidérée selon le présupposé de la complémentarité. Une démarche à laquelle nous convie P. Gervais-Lambony pour qui l'habiter est à la fois horizontal et vertical, et le citoyen comme un « *acteur [qui] construit tout à la fois sa place dans la ville, dans la société urbaine et dans le monde.* » (2001 : 106-108) Cette attention portée sur l'individu en tant qu'acteur, son rapport (sensible et quotidien) aux lieux et au monde semble progressivement prendre le pas, dans la veine de la nouvelle géographie culturelle (SCHMITZ 2012 : 43), sur toute autre considération épistémologique. Par conséquent, de nombreux auteurs mettent aussi en garde contre une individualisation et une relativisation excessive des réalités collectives (GERVAIS-LAMBONY 2003 : 63-64 et LUSSAULT 2007a : 45), étant donné que « *rien dans l'espace et la spatialité n'échappe à la société et à l'historicité – ce qu'une certaine analyse structurale nous a enseigné.* » (LEVY et LUSSAULT 2003 : 442)

L'habiter trouve donc sa place en tant que concept opératoire mobilisé dans le champ des études portant aussi bien sur le rural que l'urbain, le formel et l'informel, l'espace privé et public, les mobilités comme la sédentarité. Il suscite l'intérêt des chercheurs qui tentent de trouver un outil susceptible d'analyser les espaces par les pratiques et les représentations individuelles et collectives, par nature mouvantes dans un monde (urbain) où les mobilités complexes deviennent la norme et où les identités sont constamment travaillées par la pluralité des appartenances. Or, justement, « *l'habiter n'est pas un état, une réalité figée une fois pour toutes ou un donné déterminé et invariant, mais bien un processus, une dynamique, un mouvement dont les permanences et les changements sont l'un des enjeux mêmes de l'existence des hommes.* » (LAZZAROTTI 2006 : 192)

I.2 – Un arrêt sur définition

Étudier les mobilités internationales et l'installation dans les marges urbaines de travailleurs migrants (en situation régulière ou non) signifie que le prisme de l'habiter se situe

à deux niveaux : « habiter en migration » (NIANG NDIAYE 2014) et « habiter la précarité » (GIGLIA 2012). Dans ce contexte, il est nécessaire de rappeler qu'habiter ne se fait justement pas « sans condition » (LEVY 2012) et qu'il ne peut pas être appréhendé exclusivement comme un synonyme de résider et de sédentarité (IMBERT 2014 : 22). À cet égard, Matthieu Giroud rappelle que « *cette confusion dissimule et distille implicitement une façon normative d'habiter : habiter nécessiterait une demeure, sous-entendu de préférence fixe, stable, unique et solide. Cette définition écarte ainsi tous les groupes qui ne respectent pas ces conditions, que ce soit par choix (...) ou par contrainte (...).* » (GIROUD 2007 cité par IMBERT 2014 : 22)

Habiter dépend d'une combinaison de contraintes, de choix, de compétences et de ressources préalables et/ou acquises dans la mobilité. Des modalités de combinaison diverses déterminent, selon des degrés variables, la capacité des plus faibles et des plus pauvres à habiter les espaces dans lesquels ils vivent, résident, travaillent, selon des temporalités différentes. Elles déterminent également un rapport à l'espace en tension entre le local et le mondial, entre ici et là-bas, ou encore l'ailleurs. La migration a donc radicalement bouleversé le mode d'habiter des individus, depuis la « double absence » (SAYAD 1999) à de possibles présences et attachements synchroniques à des lieux multiples facilités par les transports aériens et les NTIC (DIMINESCU 2010). Par conséquent, l'habiter est devenu « polytopique » selon Mathis Stock (2007 : 104). Or c'est bien cette interrogation qui est récurrente dans les travaux traitant des migrations internationales, plus particulièrement contractualisées : dans quelle mesure le mouvement, la précarité et le temporaire permettent-ils aux acteurs d'habiter des lieux quand des obstacles nombreux peuvent s'ériger pour empêcher l'ancrage ? L'habiter contemporain est-il de ce fait universellement, systématiquement et totalement « polytopique » ? C'est ainsi qu'Olivier Lazzarotti résume ce dilemme qu'il qualifie de « *véritable retournement du regard géographique* » sur l'espace et sa production par les acteurs : « *Y a-t-il des conditions pour habiter ou suffit-il d'être là pour habiter ?* » (2006 : 190)

I.2.1 – Habiter sous condition

Difficile accès au logement (BOUILLON 2003) et logement sans « chez soi » (BABY-COLLIN 2012), invisibilité (relative) dans les espaces publics (ZENEIDI-HENRY 2005) voire interdiction formelle de les fréquenter individuellement et collectivement (BRISTOL-RHYS

2012, BRUSLE 2010), instabilité économique, sociale et administrative qui provoquent une instabilité comme une sédentarité spatiale à différentes échelles. Dans un monde où la mobilité est synonyme de modernité (LEVY 2000), où elle est devenue une « norme sociale » (REMY 1996), un gage de réussite personnelle et une preuve de dynamisme collectif, l'immobilité tend à devenir cet apanage du défavorisé dénué de volonté, de ressources et de compétences. Parallèlement, dans ce même monde d'inégal droit à la mobilité, cette dernière peut également être le résultat de contraintes structurelles qui refusent aux personnes les plus vulnérables le droit de s'ancrer, les soumettant à un régime d'instabilité permanente par une injonction à la mobilité (BACQUE et FOL 2013, DUBUCS 2014), et ce à différentes échelles.

Les droits à la mobilité comme à l'immobilité constituent un prisme essentiel pour appréhender la dimension spatiale des inégalités sociales. Ceci étant dit, en conservant toute la complexité de la relation dialectique entre le social et le spatial, il s'agit de ne pas tomber dans le piège du déterminisme social. Comme l'analyse Jean-Marc Fournier à travers l'exemple des élites argentines, *« de manière générale, il semble que plus on occupe une place élevée dans la société, plus le capital spatial est important et stimule les autres formes de capitaux, même si dans le détail, ce constat est probablement à nuancer. Dans un contexte différent, J-P. Orfeuill (2004) affirme que « plus on est pauvre, plus il est nécessaire de se déplacer, plus il est difficile de le faire, plus cela coûte cher et plus on risque d'être entraîné dans des spirales qui mènent à la très grande pauvreté, à la marginalité, à l'exclusion ». Aujourd'hui en effet la mobilité apparaît de plus en plus comme un facteur d'insertion ou d'exclusion sociale et tend à participer davantage aux mécanismes de mobilité sociale ou de reproduction sociale. »* (FOURNIER 2008 : 81)

Jacques Lévy définit quant à lui le capital spatial comme *« l'ensemble des ressources, accumulées par un acteur, lui permettant de tirer avantage, en fonction de sa stratégie, de l'usage de la dimension spatiale de la société. »* (2003 : 124). Jean-Marc Fournier souligne à son tour la pertinence de la notion de capital spatial : *« On considère que savoir utiliser l'espace n'est pas socialement neutre et sans rapport avec les autres formes de capitaux [économique, social, culturel, symbolique] et que, au contraire, l'usage des mobilités spatiales participe aux mécanismes de distinction sociale. »* (FOURNIER 2008 : 67).

Pour Vincent Kaufmann, Max Bergman et Dominique Joye, les capacités à se mouvoir doivent aussi être appréhendées en terme de capital inégalement réparti, d'où leur proposition de parler en ce sens de « motilité » (2004). Les auteurs de l'Introduction de l'ouvrage *Espaces en transactions* réaffirment également l'importance de la mobilité comme facteur et révélateur des inégalités socio-spatiales : « *Les pratiques spatiales, que ce soit la mobilité ou l'ancrage, renforcent selon des degrés divers les logiques ségrégatives. À ce titre, la mobilité s'impose comme une dimension essentielle de la compréhension de la production de discontinuités spatiales et des inégalités, quel que soit l'angle par lequel celles-ci sont observées.* » (SECHET, GARAT et ZENEIDI 2008 : 22) C'est cette tension aigüe entre l'acteur agissant et subissant (BERTRAND 2010 : 12), entre un droit à la mobilité, et un droit à l'immobilité et à l'appropriation, selon un capital social, économique et culturel différent, et la dimension spatiale de ce capital, qui s'exprime à travers une géographie de l'épreuve et qui interroge le concept même d'habiter.

Pour répondre à la question énoncée précédemment, être là ne suffit pas pour pouvoir habiter ; encore faut-il avoir le droit d'être immobile comme de bouger, de s'approprier l'espace, même temporairement, comme de s'en détacher. Pourtant résume Jacques Lévy, « *la possession d'une compétence de mobilité apparaît alors comme une composante, beaucoup plus qu'une conséquence, d'une position sociale hiérarchiquement inférieure. C'est notamment parce qu'elles sont peu mobiles que les populations les plus démunies sont démunies.* » (LEVY 1999 : 216-217 cité par LAZZAROTTI 2006) De fait, et même si l'auteur souhaite dépasser le simple lien de cause-conséquence, par cette affirmation le rapport de causalité existe toujours mais s'en trouve retourné. Résultat, selon O. Lazzarotti qui rejoint J. Lévy, on doit dès lors « *[comprendre] la position sociale de ces populations à partir d'une incompétence d'habiter et non l'inverse (...). Non seulement l'habiter est bien une dimension autonome des habitants, mais elle est parfois une dimension « prévalente » (...).* » (LAZZAROTTI 2006 : 215)

Cette approche à mon sens déterministe, univoque et suffisante d'un « habiter la mobilité » réduit finalement la réalité du mouvement à un rapport binaire – compétence-incompétence, avec ou sans ressources – détaché de tout contexte empirique et structurel. Elle montre les limites d'une réflexion abstraite qui omet la diversité des situations et les inégalités inhérentes au régime d'habiter : « *Les inégalités de mobilité font fréquemment l'objet d'une interprétation normative en termes de manque. Celle-ci est formulée à partir du constat d'une*

capacité de mobilité plus faible, alors que le mouvement semble l'apanage des riches, "the poor are imagined as living slower, more fixed lives"²²² (JACKSON 2012). Or si cette interprétation reflète l'existence d'inégalités de ressources bien réelles au détriment des ménages pauvres, elle nous semble cependant réductrice. » (JOUFFE et. al. 2015 : 2)

En outre, présenter l'individu économiquement pauvre comme uniquement dépourvu de savoir et pouvoir bouger, d'une relative autonomie (MA MUNG 2009), constitue selon moi une face de la médaille dont le revers est cette approche centrée exclusivement sur l'acteur entièrement autonome jouissant d'une totale « liberté spatiale » (SECHET et GARAT 2008 : 325-328), d'une mobilité sans entrave, choisie et nécessairement épanouissante. Mais n'est-ce pas là une théorie basée sur un acteur finalement désincarné ? N'y a-t-il pas tout un panel de situations intermédiaires et plus complexes entre ces deux extrêmes ? Entre le déterminisme social et *l'empowerment*, l'espace de la réflexion sur la relation entre im-mobilité et inégalités sociales est vaste. Les expériences individuelles ne peuvent pas être isolées de tout contexte, et toute personne est acteur dans un univers d'enjeux structurels et d'interactions sociales qui participent à déterminer les compétences et l'horizon des possibles de chacun en société.

Lorsque l'on interroge les travailleurs étrangers sur leur expérience migratoire, leurs capacités à se déplacer et à habiter sont finalement très importantes au regard de leur capital économique, social et spatial de départ ; quand bien même elles sont soumises à des contraintes qui freinent tant la mobilité qu'elles empêchent l'ancrage. Et les compétences acquises et développées par les migrants pauvres sont à bien des égards sans commune mesure avec ce que les réflexions évoquées plus haut sous-entendent. Il convient donc à mon sens de reposer les termes de l'habiter, ses conditions dans la perspective migratoire et sa mondialisation (SIMON 2008), et *in extenso* de l'installation des migrants dans les marges beyrouthines. C'est bien parce qu'elles sont démunies que des populations peuvent être soumises à un régime d'instabilité comme à une sédentarité sans ancrage. Mais elles sont aussi en mesure d'habiter les lieux où elles parviennent à se fixer grâce à leur faculté d'adaptation, à leur capacité à se mouvoir et à négocier leur place dans une grammaire de la reconnaissance mouvante régie par la pauvreté et les logiques de domination.

²²² « On imagine les pauvres comme vivant plus lentement, comme ayant des vies plus immobiles » (traduction personnelle).

I.2.2 – Habiter la ville : précarité et mobilité

Comme le rappelle Mathis Stock, « être dans l'espace » ne suffit pas, il faut également « faire avec de l'espace » (2007). On peut comprendre cette formule à la fois selon le registre de l'action (faire) et celui du compromis (faire avec). Admettant qu'« *habiter devient alors la spatialité typique des acteurs* » (LEVY et LUSSAULT 2003 : 441), l'action relève d'un double registre : l'acteur agit, mais il agit en fonction d'un contexte qui détermine l'amplitude de son champ d'action. Et au regard de ses compétences et de son capital propre, de son rang dans la hiérarchie sociale, des reconnaissances et des légitimités, et des places négociables dans un lieu donné, ce champ d'action est plus ou moins important par rapport à l'ordre social établi. Cet ordre peut être dans une certaine mesure détourné, contourné, mais rarement retourné sans résistance. D'autant plus de la part d'un acteur nouvellement arrivé qui doit se confronter au pouvoir des établis avec qui il est nécessaire de négocier l'accès à l'espace, le droit d'en user et de se l'approprier.

In fine, « *habiter, c'est cohabiter* » (LAZZAROTTI 2006 : 193). Autrement dit, c'est faire avec tous les acteurs qui contribuent à façonner l'espace, à le structurer par l'institution de règles. La cohabitation, phénomène somme toute banal de l'Homme en société, se révèle un facteur prépondérant dans les rapports entre les acteurs, entre les acteurs et les lieux en situation de mobilité et de précarité. Subséquemment, il serait erroné de considérer la ville informelle comme une anomie dans laquelle chacun trouve une place spontanément et sans négociation, bien au contraire. Une forte hiérarchisation entre acteurs, notamment entre les établis et les nouveaux arrivés, implique d'après négociations quant à la place que chacun est susceptible d'accorder ou de se voir accorder. De fait, « *la ville informelle est le résultat d'une manière de produire le territoire dans laquelle les règles du vivre ensemble (...) sont produites par la négociation permanente et quotidienne parmi les habitants (...). Il s'agit d'un ordre urbain particulier, dans lequel se produisent des espaces aux usages multiples, ouverts mais en même temps contrôlés, où la frontière entre le privé et le public évolue dans le temps.* » (GIGLIA 2012 : 230).

Habiter la précarité et la mobilité peut donc être compris selon trois entrées consubstantielles : 1) il implique des compétences spatiales de la part de l'acteur en

mouvement ; 2) des ressources sociales et économiques lui sont nécessaires pour pouvoir s'adapter aux conditions d'accès à un ordre spatial établi ; 3) l'espace est une épreuve puisque l'action s'inscrit dans et à travers l'espace (STOCK 2007 : 117). Et Mathis Stock de souligner que « l'« habiter » ne peut se ramener seulement à l'individu », mais également à l'ensemble des pratiques et des représentations des acteurs en présence qui contribuent à produire un « ordre spatial » (*Ibid.*). D'où la nécessité selon lui de ne plus parler d'un habiter mais d'un « régime d'habiter » (*Ibid.* : 118) qui dépend des multiples combinaisons possibles entre compétences et ressources individuelles en société, contraintes structurelles et rapport à un ordre établi.

Et même si le concept d'habiter se distingue clairement de l'habitat (au sens de l'environnement immédiat) et de l'habitation (au sens de logement), toutes les composantes qui interviennent dans la capacité de chacun à se faire une place, à habiter un lieu doivent être prises en compte : le rapport intime au logement et les enjeux quant à la possibilité d'avoir un chez soi, les pratiques au quotidien, les représentations de la ville et de soi dans la ville, l'accès à l'espace public, son appropriation dans le contexte de la migration.

Comme on va le voir dans les deux chapitres suivants, la question des stratégies et des représentations, du rapport à l'espace du logement comme à l'espace public abondent dans le sens de la complexité de ce régime d'habiter dans la mobilité et la précarité. Mais au préalable, il est essentiel de revenir sur les itinéraires des enquêtés, de s'intéresser à leurs trajectoires migratoires et résidentielles beyrouthines comme autant d'« *histoires de vie [qui] font partie des expériences constitutives de l'identité sociale.* » (PINÇON et PINÇON-CHARLOT 1989 cité par DI MEO et BULEON 2005 : 39)

II – Expériences ordinaires des marges

Lorsque l'on interroge les différents acteurs des quartiers étudiés – locataires, propriétaires, commerçants, responsables politiques locaux –, la transformation progressive de la population résidente relève de deux facteurs complémentaires : comme cela a été évoqué précédemment et comme le souligne le chauffeur de taxi interrogé plus bas, les populations « natives » de Bourj Hammoud et de Karm al-Zeitoun aspirent majoritairement à partir quand elles en ont la possibilité ; il en est de même à Mar Elias et Sabra.

Dans un contexte de faibles revenus, de contraintes juridiques et de pression immobilière, le phénomène et le sentiment de « captivité résidentielle » (BACQUE et FOL 2013, FLORIN *et al.* 2007) sont omniprésents. Incidemment, toute mobilité sociale ascendante doit se traduire pour les Palestiniens et les Libanais par une mobilité spatiale synonyme d'« ascension résidentielle » (DE VILLANOVA 2002 : 264). Automatiquement, ce phénomène s'accompagne du maintien d'une population pauvre qui ne peut se déplacer et de manière concomitante de l'arrivée des travailleurs-migrants et des réfugiés de Syrie qui s'installent dans les logements disponibles. Ces derniers sont parfois mis en vente, mais ils sont surtout loués à des tarifs onéreux au regard de leur petite taille et de l'état du bâti souvent insalubre afin de garantir aux propriétaires une rente susceptible de les aider dans leur mobilité. J'y reviens plus en détails dans le chapitre suivant.

Les travailleurs-migrants, en situation administrative régulière ou irrégulière, constituent donc une partie de ces nouveaux résidents dans les quartiers où ils sont susceptibles d'être acceptés en tant qu'étrangers pauvres. Lorsque je les interroge sur leur trajectoire résidentielle, l'établissement dans les marges urbaines résulte autant d'une stratégie délibérée que d'un pis-aller quand le reste de la ville est de toute manière inaccessible de par leur statut, leurs représentations des différents quartiers, l'état du marché locatif et des conditions requises pour y accéder. Mais avant de donner la parole aux migrants, d'analyser leurs pratiques et leurs représentations de Beyrouth à partir d'une approche biographique, un détour par un entretien avec un chauffeur de taxi originaire de Bourj Hammoud illustre les processus en cours, les interactions entre les stratégies individuelles et les contraintes structurelles.

II.1 – Un regard banal sur le déclin beyrouthin

L'association de défense des droits des femmes *Kafa* a demandé à une agence spécialisée dans le film de reportage, *Forward Film Productions*, de réaliser une vidéo intitulée *Working in Lebanon, what you need to know*. Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation internationale, celle-ci doit être diffusée auprès des femmes recrutées dans des pays de départ – Népal, Éthiopie, Sri Lanka, Madagascar, Philippines – afin de les informer des conditions de

travail dans le secteur de la domesticité au Liban et les institutions à contacter en cas de besoin. Cinq migrantes de nationalités différentes sont sollicitées pour la réalisation du film ; Rozny, une migrante âgée de 25 ans, est recrutée pour la version en langue népalaise²²³. J'accompagne Rozny et Priya – la *community leader* népalaise et coordinatrice du MCC – qui doivent se rendre au studio. Ainsi, nous quittons le Migrant Community Centre (MCC) à pieds avant de prendre un taxi pour gagner le quartier Hamra.

Figure ordinaire de la vie beyrouthine, le chauffeur de taxi interagit quotidiennement avec les habitants et circule dans une ville qu'il voit se transformer en permanence. Son discours introduit des enjeux que je vais aborder dans ce chapitre et dans le suivant. Il met en évidence des rapports de hiérarchisation et en perspective, par son expérience, les enjeux nés de la crise économique et politique, et les stratégies élaborées par une population appauvrie acculée à l'exil et/ou tentée par l'opportunité d'une rente immobilière. En outre, interroger son point de vue sur les transformations de cette banlieue, d'où il est originaire et où il réside, ses représentations quant à la présence des migrants se révèle pertinent tant sa position contraste relativement avec les rapports de subordination, les intérêts ou le degré d'implication que l'on retrouve chez un propriétaire-bailleur ou une figure politique locale²²⁴.

Fragment n°2

Taxi driver. Conduire dans un pays en crise

Durée : 9'30 minutes

Beyrouth – 2012

https://archive.org/details/Fragment2TaxiDriver_201509

II.1.1 – Voir la ville à travers la vitre d'un taxi

Nous empruntons la passerelle autoroutière qui relie la banlieue orientale à Achrafieh en passant devant les bâtiments colorés de Karm al-Zeitoun²²⁵. Progressivement, le tissu urbain dégradé de la banlieue laisse place à l'urbanisation post-conflit, chaotique et chic des

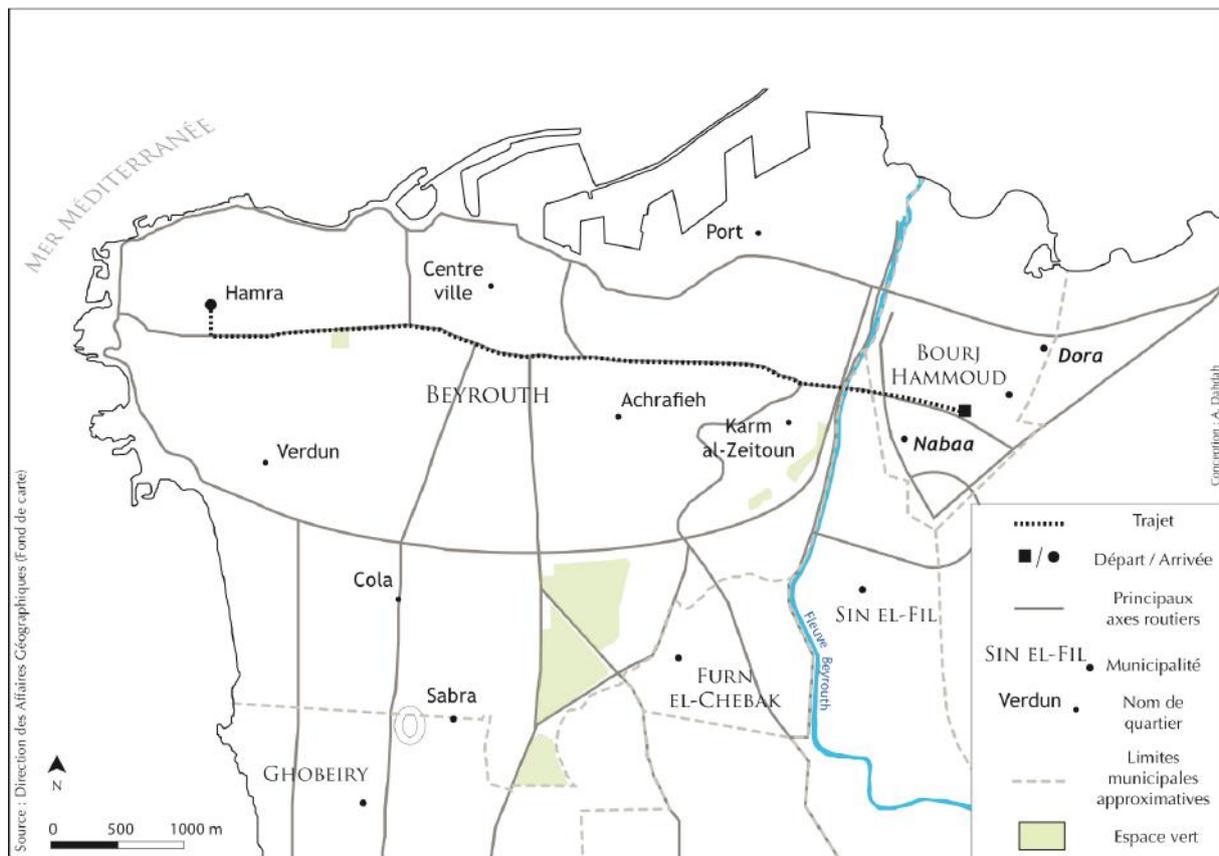
²²³ La vidéo est disponible sur le lien suivant : <http://www.kafa.org.lb/videos/21/working-in-lebanon-what-you-need-to-know>, consulté le 20 mai 2014.

²²⁴ Je donne la parole à ces acteurs dans le chapitre 5.

²²⁵ Le nom des quartiers est indiqué en haut à droite de l'écran.

quartiers centraux. À cette heure de pointe, au milieu du trafic dense et animé des klaxons, et tandis que j'interroge le chauffeur, une rapide analyse du paysage urbain peut être effectuée (**carte 10**). Elle permet d'avoir un aperçu sur la ville, les contrastes entre périphéries et secteurs centraux, et parfois entre ces derniers dont les travailleurs étrangers sont généralement exclus et sur lesquels je reviendrai plus en détails dans le dernier chapitre à travers les dynamiques immobilières.

Carte 10 : Le trajet réalisé en taxi avec Priya et Rozny entre Nab'a et Hamra



Pendant que Rozny apprend le texte qu'elle doit restituer dans la vidéo, nous quittons progressivement Nab'a. Le paysage bétonné du quartier défile en arrière plan. On aperçoit le tissu résidentiel dense, dégradé et disharmonieux à l'ombre de la passerelle autoroutière, avant de le dominer ou de frôler les étages supérieurs en empruntant le pont. Le bâti ancien disparaît en contrebas, laissant la place aux panneaux publicitaires, aux balcons aux rideaux fermés, et aux antennes de télévision sur les toits des immeubles parfois inachevés. Puis l'horizon se dégage brièvement, marquant le passage du fleuve Beyrouth et des axes routiers qui constituent la limite entre la banlieue et Beyrouth municipale.

Chantiers et concessionnaires automobiles bordent à l'est le quartier de Karm al-Zeitoun et sa colline. Urbanisme relativement ordonné, mélange caractéristique d'immeubles jaunes ou rouges ocres surplombant le fleuve et coincé entre les axes autoroutiers, Karm al-Zeitoun constitue l'un des héritages de l'installation arménienne à Beyrouth²²⁶. Relativement épargné pendant la guerre, ce secteur présente encore une certaine homogénéité paysagère, menacée par la spéculation immobilière actuelle, qui contraste avec le secteur d'Achrafieh.

En effet, une fois le tunnel passé, on distingue un enchevêtrement d'immeubles anciens et plus récents. Le quartier Achrafieh, typique des dynamiques foncières et immobilières contemporaines²²⁷, présente un paysage composite qui mêle patrimoine beyrouthin restauré ou dégradé, chantiers en cours et constructions modernes verticalisées. Banques, commerces de luxe, restaurants et cafés huppés se situent le long de l'axe qui sépare la colline d'Achrafieh de la partie basse – Gemmayzeh et Mar Nicolas – à laquelle je tourne le dos pour pouvoir filmer le chauffeur. On repère également des feux de signalisation qui obligent le taxi à s'arrêter ainsi que des aménagements paysagés, autant de signes de la présence et de l'intervention des institutions publiques qui font défaut dans les secteurs pauvres de la ville.

Puis nous laissons le quartier d'Achrafieh, passons devant le quartier universitaire, chic et branché de Monot²²⁸, avant de constater une brève transformation du paysage lorsque nous arrivons au niveau de Bachoura. Ce secteur, plutôt pauvre et habité majoritairement par une population libanaise chiite et syrienne, se trouve en-dehors du périmètre du centre-ville²²⁹. Contrairement à ce dernier, Bachoura n'a pas fait l'objet d'une politique de rénovation urbaine. Malgré des chantiers démarrés ces dernières années, des friches subsistent et de nombreux immeubles touchés par les balles et les obus pendant la guerre de 1975-1990 restent abîmés, voire abandonnés ou squattés.

²²⁶ Voir le chapitre précédent.

²²⁷ Voir chapitre 7.

²²⁸ Lieu d'implantation historique de l'Université Saint Joseph, une institution francophone ouverte au milieu du 19^e siècle.

²²⁹ Lire chapitre 7.

Enfin, nous passons au dessus de l'autoroute qui sépare la ville en deux et qui dessert le sud de l'agglomération et du pays. Le quartier de Kantari présente, à l'instar d'Achrafieh, un mélange d'immeubles anciens et récents, dont certains très hauts et de standing dominant le centre-ville qui se trouve derrière moi. C'est dans l'un de ces bâtiments que Priya dit avoir travaillé comme domestique.

II.1.2 – Retour à la parole du chauffeur

Originaire et résident de Bourj Hammoud, le chauffeur de taxi raconte l'évolution de cette banlieue et du métier qu'il exerce depuis environ trente ans. Si les routes sont plus larges pour accueillir toujours plus d'automobiles, les clients semblent quant à eux plus pauvres dans un pays où la crise économique et sociale perdure et s'accroît. Alors qu'un « *service* » constitue le prix de base d'un déplacement par personne dans un taxi collectif²³⁰, le chauffeur souligne combien une course est maintenant fréquemment négociée pour en réduire le coût. Les largesses d'une période révolue laissent la place aux tentatives récurrentes de rétribuer moins que le prix convenu.

Quand je demande au chauffeur s'il compte beaucoup d'« étrangers » parmi sa clientèle, sa réaction immédiate est de déplorer l'absence des touristes aisés, généralement en provenance des pays du Golfe ou d'Europe. Fragilisé par les crises politiques régulières et la guerre en Syrie, le secteur du tourisme, l'une des principales sources de devises au Liban, décline, les touristes évitant dorénavant cette destination jugée trop dangereuse. Je réitère donc ma question en précisant « travailleurs étrangers ». Après un moment de réflexion laissant planer le doute sur le sens à donner à ces mots, il souligne combien les migrants aussi ne sont pas heureux car tout autant affectés par la crise économique et donc l'absence de travail, la principale raison de leur migration au Liban ; ils souhaitent donc partir. Les côtoyant au quotidien à Bourj Hammoud, le chauffeur analyse les conditions de leur présence uniquement à travers leurs difficultés au regard d'une situation économique mondiale et locale qui hypothèque selon lui leur unique projet : travailler, gagner de l'argent et aider leur famille restée au pays où ils rentreront une fois leurs objectifs atteints. Aucune perspective d'installation ou d'attachement au Liban n'est *a priori* envisagée par mon interlocuteur.

²³⁰ Il était de 2000 Livres Libanaises en 2012, soit 1 Euro.

Loin de n'affecter que les travailleurs-migrants et à l'image de tout le pays, la crise économique touche l'ensemble de la population de Bourj Hammoud où la pauvreté s'est accentuée et les inégalités se sont creusées. Le chauffeur perçoit ainsi les transformations de cette banlieue de Beyrouth où les classes moyennes ont dorénavant disparu pour laisser place à une population très riche, mais aussi et surtout à des pauvres encore plus démunis. Si pour certains le travail manque, pour d'autres il ne permet même plus de satisfaire les besoins d'une famille quand bien même les personnes acceptent de travailler toujours plus. Le coût de la vie ne cesse de croître, à l'image des loyers et des produits de consommation courants, tandis que les revenus des habitants ont tendance à stagner. Le chauffeur décrit avec beaucoup de fatalité l'état d'une société aux inégalités croissantes, instable et en déclin. Les gens s'appauvrissent et/ou quittent le Liban. L'activité économique erratique a eu raison de nombreuses entreprises qui ont fait faillite et les initiatives s'avèrent souvent sans lendemain. Aucune perspective ne semble envisageable dans ce pays où l'avenir est plutôt synonyme de régression. Peut-être est-ce également la présence de la caméra qui influence le discours du chauffeur, mais celui-ci retire alors aux habitants toute capacité d'action. Les initiatives étant inexorablement vouées à l'échec, autant s'en remettre à Dieu et aux responsables politiques qui contrôlent la destinée de chacun.

Troubles politiques et crises économiques contribuent depuis le 19^e siècle à mettre les populations du Levant puis du Liban sur les routes de l'exil, à la recherche d'opportunités dans des régions du monde plus stables où s'est développée la diaspora. Bourj Hammoud ne déroge pas à ce processus et l'émigration représente une tendance structurelle qui transforme aussi ce secteur de la ville depuis l'installation des réfugiés arméniens au début du siècle dernier²³¹. Les mouvements de population depuis Bourj Hammoud vers le nord de l'agglomération ou pour l'étranger contribuent *de facto* à libérer une partie du parc immobilier dans ce secteur très densément peuplé²³². La sociologie change donc progressivement avec l'installation de populations libanaises originaires du sud et de l'est du pays, mais aussi étrangères dans ces quartiers recherchés parce qu'à la fois dans la proche

²³¹ Voir à ce propos le chapitre 3.

²³² Le quartier de Nab'a est à cheval sur les Municipalités de Bourj Hammoud et Sin al-Fil. D'une superficie d'environ 3 km², il comprend une population de près de 12 000 habitants (MAKHOUL, ABI GHANEM et GHANEM 2003 : 252)

périphérie, avec un parc locatif vétuste mais relativement abordable et accessible, et à proximité des centralités où ils trouvent à s'employer. Les logiques immobilières s'adaptent à cette demande et se met en place un système rentier qui favorise logiquement les plus offrants et les moins exigeants.

II.1.3 – Trafic perturbé sur le marché immobilier

L'objectif principal des propriétaires étant de s'assurer un revenu, la rente immobilière constitue dès lors une solution commode voire un dernier recours dans un pays où les opportunités économiques sont compromises. Profiter de son bien pour s'enrichir est présenté par le chauffeur à la fois comme une nécessité légitime et comme un acte moralement condamnable au regard des prix pratiqués. Le rapport entre une offre très limitée et une forte demande incite les propriétaires, ce « ils » dont lui-même se distingue, à augmenter de manière excessive les loyers dans des quartiers populaires tel que Nab'a. Un galetas de 9m² est loué par plusieurs personnes pour une somme équivalente au salaire minimum officiel au Liban, soit environ cinq cents dollars mensuels. L'exiguïté et le niveau des loyers sont critiqués par mon interlocuteur, sans que l'on sache exactement ce qu'il considère comme relevant de la « pathologie » : le prix prohibitif des loyers dans un quartier populaire, le fait que les travailleurs-migrants s'entassent dans des logements de taille réduite ou alors la seule présence des populations étrangères. Car selon lui la conséquence directe de l'installation de populations pauvres dans un secteur déjà très densément peuplé c'est que les Libanais n'ont plus accès aux logements dans ces quartiers qu'ils souhaitent pourtant quitter²³³.

Cette mise en scène du rapport locataire-propriétaire par le chauffeur de taxi souligne d'une part que, si tant est qu'elle ait existé, la « préférence » ou la solidarité nationale ne prévaut plus sur le marché immobilier. Ce n'est pas parce qu'une personne est libanaise qu'elle est en position de négocier à la baisse une location à un propriétaire à la recherche d'un

²³³ Abondant dans le sens du discours tenu par le chauffeur sur l'ambiance qui prévaut actuellement à Bourj Hammoud, un décret municipal de juin 2014 impose dorénavant un couvre-feu aux populations étrangères. Point culminant d'une tension grandissante avec l'arrivée des réfugiés, le décret vise en particulier les populations syriennes. Lire à cet égard l'article de presse d'Anne-Marie El Hage « À Bourj-Hammoud, la difficile cohabitation entre Libanais et Syriens » du 2 juin 2014.

profit immédiat et conséquent. Être « frère » ne suffit plus, voire, comme je le montre dans le chapitre suivant, cela peut même devenir un obstacle quant à l'accès au logement. D'autre part, elle souligne combien la présence des étrangers, qu'il dénigre brièvement en les qualifiant de « choses », est utilisée comme un argument par les propriétaires pour maintenir le niveau des loyers élevé. Car parallèlement selon le chauffeur, les travailleurs-migrants comme les réfugiés – populations précaires et discriminées – sont acculés dans les quartiers pauvres de la capitale à défaut de ne pouvoir être acceptés ailleurs. Leurs stratégies résidentielles sont restreintes et ils sont contraints de payer des loyers excessifs au regard du logement proposé²³⁴ et ce malgré des revenus faibles²³⁵. Ce qui les oblige incidemment à faire des compromis quant à leur mode d'accès à l'offre locative et à sa localisation dans la ville : nombre d'entre eux doivent cohabiter dans des logements exigus situés dans des quartiers relégués dont ils doivent, à défaut de mieux, se contenter²³⁶.

Selon Catherine Bonvalet et Françoise Dureau, « *des contextes de marchés du logement peu fluides, où la mobilité est nécessairement réduite, laissent une faible marge de manœuvre dans les choix de localisation.* » (2000 : 145) Cela signifie-t-il dès lors que, au regard de leur statut, de leurs ressources et de l'état du marché immobilier, l'organisation socio-spatiale de la métropole beyrouthine s'impose aux migrants qui ne peuvent trouver une place que dans les quartiers des marges et que cette trajectoire est uniquement vécue comme une contrainte ? Pour être en mesure de le vérifier il serait intéressant de comparer leurs trajectoires résidentielles à celles des établis et d'analyser la manière avec laquelle ces derniers composent avec les contraintes du marché.

²³⁴ Malgré un parc immobilier qui comprend un très fort taux de vacance (WEHBE M. 2014) tant l'offre est inadaptée à la demande et au niveau de vie local (HAMDAN 2013), les loyers beyrouthins sur un marché formel très spéculatif ont augmenté de plus de 30% pour la seule année 2012 (OHRSTROM 2013). Si dans le centre-ville ils oscillent entre 50 000 et 70 000 dollars US par an, dans les quartiers tels que Hamra et Achrafieh, les niveaux varient entre 500 dollars US par mois pour un studio non meublé dans un immeuble ancien et 2 500 dollars US pour un grand appartement récent (*Ibid.*).

²³⁵ Le chauffeur surévalue les loyers demandés par les propriétaires.

²³⁶ Comme me l'a fait remarquer très justement Baptiste Sellier lors d'un Séminaire à l'EHESS-Paris, il serait pertinent d'interroger les trajectoires résidentielles des migrants en comparaison avec leur mode d'habiter dans leur pays d'origine. Existe-il vraiment une rupture quant à l'accès au logement dans un quartier informel de Beyrouth en sachant qu'à Dacca ou à Addis Abeba, plus de 90% des habitants vivent dans des quartiers informels ?

II.1.4 – Le discours du chauffeur dans le rétroviseur de la *Renault 12*

Quoi qu'il en soit, le chauffeur de taxi présente les migrants comme des individus qui ne peuvent que subir les contraintes sociales et l'ordre spatial. Population pauvre qui n'aspire qu'à travailler et rentrer au pays, elle n'est pas selon lui en mesure de contrer la puissance des structures. Les choix des travailleurs étrangers résultent d'une logique par défaut étant donné leurs faibles ressources financières et leur statut d'immigrés dénigrés. Mais n'est-il pas possible de considérer autrement leur situation, par exemple sous l'angle des stratégies individuelles et de ressources autres que financières ?

Car en définitive, *« le développement de stratégies, le « décalage » par rapport à la trajectoire déterminée par une condition sociale, suppose des ressources, financières certes, mais pas seulement. « La question des stratégies résidentielles et autres, est directement liée à celle des ressources. Sans ressources, pas de stratégies. C'est par l'intermédiaire des ressources que stratégies individuelles et contraintes structurelles interagissent. » »* (GOTMAN 1990 cité par BONVALET et DUREAU 2000 : 131-132) Or qu'en est-il des ressources et des compétences des migrants et que permettent-elles en termes de stratégies spatiales dans un contexte de discriminations et de pauvreté ?

Effectivement, conséquence de ressources financières limitées et d'une grammaire des reconnaissances qui les placent au bas de l'échelle sociale, les expériences relatées pendant les entretiens sont rarement positives. Elles sont bien plus souvent présentées comme le résultat de contraintes difficiles à dépasser, de trajectoires hasardeuses dans le contexte de la clandestinité, en réaction à une expulsion locative ou à la perte d'un emploi. Mais tous les migrants n'ont peu ou prou que des ressources financières modestes et leur statut dans la ville en tant que travailleur « altérisé » n'est guère différent entre une personne et une autre.

Et pourtant, lorsque l'on analyse en détail le discours des enquêtés sur leur expérience migratoire et beyrouthine, il existe des marges de manœuvre, certes de degrés variables selon un « capital spatial » spécifique à chacun. *« Certains itinéraires citadins ou certaines de leurs étapes témoignent de la mise en œuvre de stratégies d'insertion en ville reposant sur des compétences multiples : circuler entre plusieurs mondes, s'adapter à des registres culturels divers,*

parler plusieurs langues, « faire des affaires ». Cette capacité à l'insertion se situe bien au-delà de la simple assimilation puisqu'elle fait évoluer les pratiques et identités citadines qui transcendent les communautés d'origine (...). » (FLORIN et al. 2007 : 96)

Capitaux initialement inégaux, ressources et compétences déjà accumulées au préalable ou acquises dans la migration déterminent alors « *[un] pouvoir et [un] droit d'habiter* » (LEVY 2003 : 126) distincts. Ils doivent être pris en compte pour comprendre les capacités des travailleurs-migrants à être aussi moteurs de leur mobilité comme de leur tentative d'ancrage, à élaborer des stratégies en dépit des contraintes auxquelles ils sont collectivement exposés, fruits des stigmatisations ethniques, sociales et sexuelles. Le régime d'habiter est éclectique, et en dépit des contraintes qui pèsent sur leur droit d'habiter la ville, les expériences beyrouthines des travailleurs-migrants – heureuses parfois, malheureuses souvent – suggèrent qu'ils sont dans une certaine mesure acteurs de leur spatialité.

II.2 – Sept expériences individuelles. Une approche biographique

Lorsque l'on analyse les trajectoires individuelles et les représentations des migrants résidant dans les marges, il ressort de prime abord qu'une grande partie de l'agglomération est perçue comme inaccessible et les expériences de la mobilité comme négatives. Dans une ville où les travailleurs étrangers sont stigmatisés et où le marché locatif est globalement cher, les migrants disent alors se replier bon gré mal gré sur les quartiers les plus défavorisés où leur place n'est jamais acquise non plus. La banlieue orientale comme les espaces palestiniens sont présentés comme faisant partie des seules solutions possibles, notamment en termes d'accès au logement et aux espaces publics. Néanmoins, les expériences résidentielles et celles de la rue, ainsi que les modalités d'interaction avec les différents acteurs restent très contrastées en fonction des personnes interrogées et des lieux évoqués ; elles peuvent être également fluctuantes voire contradictoires au cours d'un même entretien.

II.2.1 – La mobilité, entre action et réaction

Comme je l'ai fait remarquer plus haut, les travailleurs migrants se représentent communément la ville depuis une position de marginalité, à travers l'expérience de la vulnérabilité, de l'instabilité, de l'exclusion et de la précarité économique. Si les projets migratoires élaborés au préalable impliquent généralement une circulation de courte durée – le temps d'épargner, de financer un projet ou de soutenir la famille dans le pays d'origine – sans intention d'installation, les parcours qui m'ont été relatés dépeignent plutôt des tactiques sans cesse réadaptées, parfois au gré des opportunités et souvent des contraintes. Les réalités de la vie beyrouthine – le coût élevé de la vie, les guerres – et de la migration économique – la *kafala*, les discriminations, l'exploitation et l'instabilité – perturbent fréquemment les perspectives envisagées.

En effet, les échecs, ou ce qui est considéré comme tels, sont nombreux et remettent en cause les ambitions initiales ; ils transforment les parcours imaginés, les refaçonnant en fonction des épreuves. Parallèlement, des expériences réussies entraînent également une reformulation des objectifs préétablis, les personnes souhaitant prolonger leur séjour au Liban afin de profiter de ressources et d'une place difficilement acquises. Mais si certains migrants connaissent une certaine stabilité et continuité dans leur parcours individuel, migratoire et beyrouthin, nombreux sont ceux pour qui les ruptures jalonnent continuellement la vie au quotidien, que ce soit en termes résidentiel, professionnel et administratif. Les trajectoires apparaissent comme chaotiques et la ville un espace discontinu où les migrants sont exposés à une violence symbolique (MOUKARBEL 2009) et structurelle (GARDNER 2010). Des obstacles multiples et de différentes natures empêchent alors d'y circuler en toute quiétude et d'y obtenir une place. La ville est aussi susceptible de se transformer en impasse d'où il est difficile de s'extirper, plus particulièrement pour les migrants en situation illégale.

En se basant sur la distinction qu'entreprend Michel de Certeau (1990), on peut partir du postulat que les migrants agissent en tacticiens plutôt qu'en stratèges. Conséquence d'un ensemble de contraintes qu'ils ne peuvent dépasser du fait de la faiblesse de leurs ressources et des rapports de force inégaux, ils se placent davantage dans le registre de la réaction à une

occasion que de l'action totalement contrôlée. Pourtant, si l'on s'appuie sur une analyse des trajectoires résidentielles, même menant dans les marges celles-ci peuvent être présentées individuellement comme relevant d'un choix délibéré. Pour les migrantes ayant fui la domesticité contractualisée, elles peuvent signifier une certaine forme d'émancipation sinon d'autonomisation. Plus généralement, derrière la mobilité il y a aussi l'espoir d'un ancrage dans un quartier où des compatriotes sont déjà installés et où en tant qu'étranger on peut être accepté, trouvé du travail, des appuis, voire tomber amoureux et se marier. Car si un ancrage local se concrétise, il aboutit à une sortie de l'anonymat voire à des formes de reconnaissance au sein d'un réseau social qui devient une ressource à part entière.

Il est donc réducteur de limiter les parcours des personnes interrogées à des réactions par défaut uniquement liées à leur pauvreté financière. Leurs regards sur la ville et leurs pratiques émanent certes de leur condition commune de travailleurs étrangers stigmatisés et précarisés. Mais il faut également tenir compte du sexe, de l'âge, du niveau d'instruction, des origines nationales et du statut social de l'immigré en parallèle du « *manque générique de ressources économiques* » (JOUFFE *et al.* 2015). De plus, il faut interroger le contexte et « la raison du mouvement » (SINTES 2010), et l'ancienneté de la mobilité et les compétences acquises au fur et à mesure de l'expérience migratoire (DUREAU et IMBERT 2014). Enfin, les conditions d'installation à Beyrouth, la situation administrative et professionnelle, la vie seule, en colocation ou en famille²³⁷, et le réseau de connaissances tissé induisent également des capacités et des possibilités différentes d'habiter la mobilité et la ville.

Les parcours individuels, en fonction de l'ensemble de ces facteurs réunis, démontrent *in fine* que les combinaisons entre contraintes, ressources et compétences sont complexes parce qu'à géométrie variable. Mais montrer toute cette complexité du régime d'habiter, notamment dans le contexte de mobilités multi scalaires, « *suppose une perspective temporelle longue, permettant de replacer ceux-ci dans la trajectoire migratoire, résidentielle, familiale. Seules des enquêtes longitudinales et des entretiens approfondis permettent de bien cerner les stratégies à l'œuvre, même s'il demeure parfois difficile de saisir leur mode d'élaboration (...)* » (BONVALET et DUREAU 2000 : 132). Les sept parcours retenus dans la partie qui suit l'ont été

²³⁷ Citant Catherine Bonvalet et Eva Lelièvre (1995), Françoise Dureau et Christophe Imbert insistent ainsi sur l'importance de « l'entourage » pour comprendre les choix et les trajectoires d'un individu toujours inscrit dans un contexte, un réseau de connaissances et de relations (2014 : 52-54).

au titre de ces expériences migratoires et beyrouthines réalisées sur le temps long de la mobilité et de l'enquête.

II.2.2 – Sept trajectoires et représentations spatiales

En l'absence de données macro sur les conditions d'installation des migrants à Beyrouth et encore plus particulièrement dans les marges, et malgré les limites qu'elle comporte quant au risque de « reconstitution », une entrée par le micro à travers une approche biographique est donc privilégiée. Elle permet de dégager un ensemble d'expériences communes de la migration comme de mettre en exergue l'hétérogénéité du régime d'habiter en fonction du capital spatial de chacun. Il est cependant nécessaire de noter ici que le choix d'une approche biographique ne se fait pas uniquement par défaut. Cette méthode, dans une perspective renouvelée et multi-scalaire, permet d'envisager une articulation entre enjeux structurels et individuels pour saisir et analyser les phénomènes étudiés malgré des spatialités et des temporalités multiples, concomitantes et interagissant (DUREAU et IMBERT 2014 : 35).

Tableau 3 : Sept parcours biographiques

Prénom	Sexe	Âge	Nationalité	Statut administratif	Arrestation	Statut marital	Situation familiale	Profession	Date de première migration	Quartier de résidence
<i>Fassika</i>	F	51	Sri Lankaise	Légal	0	Célibataire	3 enfants au Sri Lanka	Femme de ménage en <i>free lance</i>	1995	Camp Mar Elias
<i>'Adil</i>	H	48	Soudanaise	Légal	0	Marié	3 enfants au Liban	Chauffeur d'ambassade	1982	Camp Mar Elias
<i>Maryam</i>	F	32	Éthiopienne	Légal	0	Mariée		Sans emploi	1999	
<i>Zuleïka</i>	F	48	Bangladaise	Légal	2	Mariée	1 enfant au Bangladesh	Femme de ménage en <i>free lance</i>	1994	Sabra
<i>Aimée</i>	F	34	Malgache	Illégal, fuite	0	Célibataire	1 enfant à Madagascar	Femme de ménage, entretien	2003	Nab'a
<i>Victor</i>	H	41	Soudanaise	Légal	0	Marié	3 enfants au Liban	Coordinateur d'équipe et coiffeur	1999	Nab'a
<i>Mary</i>	F	32	Soudanaise	Légale	2	Mariée		Employée de magasin et femme de ménage en <i>free lance</i>	2000	

À partir de mon échantillon de quarante entretiens réalisés avec des migrants sur leurs mobilités²³⁸, j'ai choisi de retenir sept expériences qui illustrent à la fois une diversité de profils, de parcours migratoires et urbains, et des points communs. Ces sept expériences m'ont été racontées lors d'entrevues réalisées au domicile des personnes interrogées durant lesquelles j'ai pu revenir longuement sur les parcours individuels et obtenir des détails sur les différents événements et bifurcations. Ces entretiens très complets ont par ailleurs été étoffés avec Mary et Zuleïka que j'ai rencontrées à de multiples reprises en 2012 respectivement au MCC de Nab'a et au marché de Sabra. Enfin, les sept personnes retenues l'ont été également pour leur expérience migratoire relativement ancienne comparée à celle des migrants en général au Liban et plus spécifiquement à celle des migrants interrogés. Incidemment, la moyenne d'âge est élevée puisque les plus jeunes sont âgées de 32 ans.

Dans un premier temps, trois trajectoires individuelles de femmes sont présentées. C'est une comparaison de trois expériences de la migration initiée dans un contexte à la fois similaire – la domesticité internationale, la pauvreté – et distinct – des personnalités, des projets et des enjeux familiaux certes différents mais qui les relient toutes avec leur pays d'origine où elles ont un ou plusieurs enfants. Dans un second temps, les trajectoires de deux couples sont à leur tour comparées : les époux possèdent une situation professionnelle stable, mais envisagent et ressentent la migration différemment ; les épouses connaissent quant à elles une situation professionnelle et personnelle oscillant entre le sentiment d'insécurité, l'emploi disqualifié et l'ennui de la femme au foyer, et l'angoisse d'une vie dans un pays où elles ne se sentent pas acceptées. Quand bien même ils ne sont pas les plus représentatifs, analyser les parcours de ces couples peut illustrer ces réalités contrastées entre hommes et femmes, les tensions susceptibles de voir le jour au sein d'un même foyer au regard de la migration et l'implication d'avoir des enfants dans une telle situation d'instabilité. C'est pourquoi j'ai fait le choix de proposer ces quatre parcours croisés en plus des trois premiers.

Dans les faits, les sept personnes sont installées au Liban depuis au moins une décennie, et certaines se sont inscrites dans la migration internationale depuis deux voire trois décennies. Cette perspective temporelle sur la longue durée écarte *de facto* les migrantes encore récemment employées dans la domesticité comme les nouveaux arrivants sur le

²³⁸ Voir les tableaux récapitulatifs des entretiens en annexe et la méthodologie dans le chapitre 1.

territoire libanais. Dans ces deux cas, les parcours sont généralement caractérisés par une forte instabilité, conséquence d'une fuite récente ou d'une installation encore potentiellement improvisée dans une ville méconnue. En revanche, cette méthode peut avoir l'inconvénient d'une réinterprétation de l'expérience vécue, d'autant plus dans le cadre d'un entretien qui en appelle aux souvenirs et mobilise des perceptions partiellement voire entièrement reconstruites *a posteriori*. La personne enquêtée se remémore puis raconte son parcours. Au-delà de quelques approximations quant au déroulement des faits, aux lieux et aux temporalités incriminées, cela comporte un risque réel de reformulation des trajectoires expérimentées et de transformation des représentations. Ces points soulignés, il ne me revient pas le droit de juger malgré tout de la véracité du récit. Après tout une réinterprétation de l'expérience vécue peut être également considérée comme un mode de réappropriation et comme un filtre nécessaire à la transmission. Au gré du temps écoulé, surtout si la migration s'inscrit dans une temporalité longue, et selon l'information qu'une personne souhaite divulguer, les souvenirs sont dissimulés, mais aussi ils s'estompent, se déforment, se conjuguent ou se cristallisent, et ils sont intériorisés. Autant d'aléas qui doivent être pris en compte dans une approche biographique et auxquels il est difficile de remédier.

Schématisation des expériences biographiques : objectifs, limites et mode d'emploi

Objectifs

Retracer les parcours individuels à différentes échelles géographiques et sur des temporalités plus ou moins longues implique un travail de schématisation, à l'aide d'un graphique et d'une carte, qui permet de mettre en perspectives à la fois les expériences de la mobilité résidentielle, les trajectoires professionnelle et familiale, et les questions de statut administratif liées à la *kafala*. Ainsi, « *l'intérêt des graphiques tient à l'efficacité du mode de représentation de l'information : on visualise les différences et les évolutions relatives « en un seul coup d'œil »* ». (DUREAU et IMBERT 2014 : 73) Interrogées dans le contexte de l'habiter, ces trajectoires doivent également être mises en lien avec les représentations de la ville forgées dans la migration. D'où la nécessité d'exposer sur une même fiche individuelle, intitulée génériquement *trajectoires et représentations spatiales*, l'ensemble de ces aspects qui doivent impérativement être étudiés de concert. En effet, ils s'influencent réciproquement au gré des épreuves et des opportunités. Mais comme le rappellent F. Dureau et C. Imbert, « (...) *la difficulté est de représenter sur un même graphique l'espace-temps d'une trajectoire résidentielle. (...) L'expérience montre qu'un seul mode de représentation ne suffit généralement pas pour apporter un éclairage à une trajectoire résidentielle particulière. C'est en combinant les représentations que l'on obtient sur un même document la biographie d'un individu dans toutes ses dimensions : spatiale, socio-professionnelle et familiale.* » (Ibid. : 76) L'ambition de ce travail de schématisation est, à partir d'un panel réduit, sélectionné mais éclectique de l'échantillon d'entretiens récoltés sur le terrain, d'exposer de manière claire et simplifiée le régime d'habiter des migrants enquêtés. En comparant un ensemble de fiches réalisées de manière standardisée, cet exercice permet de montrer comment, dans le contexte commun de la mobilité et de la précarité, les expériences individuelles peuvent être à la fois semblables mais aussi très variables.

Limites

Analyser l'expérience individuelle d'un travailleur migrant signifie récolter des informations sur les conditions objectives et subjectives, inévitablement mêlées, de l'habiter. Le perçu comme le vécu induisent donc une complexité des propos avec lesquels chacun décrit son histoire personnelle faite d'omissions, d'ambiguïtés et de contradictions, de temporalités longues et courtes. Dès lors, est-il possible de reproduire fidèlement cette complexité par un schéma sans en perdre toute la richesse ? La définition du terme schématisation se rapporte généralement à une « réduction à l'essentiel ». Peut-on alors réduire la complexité sans en perdre l'essentiel ? En somme, peut-on simplifier la complexité ? Telles sont les ambitions et les limites de l'exercice de schématisation et de son corollaire la cartographie. La première difficulté réside dans l'exercice nécessaire de catégorisation qui induit *de facto* la perte des nuances présentes dans le discours. Lorsqu'une personne dit aller « nulle part » parce qu'elle n'a pas sa place à Beyrouth, dois-je alors considérer que toute la ville est évitée ou jugée par l'enquêtée comme exclusive ? J'ai parfois choisi de ne rien signaler sur la carte (blanc) pour signifier la non mention de tel ou tel quartier par un ou une enquêté-e mais aussi une pratique très restreinte de la ville. La deuxième difficulté

résulte de l'impossibilité de juxtaposer les différentes temporalités évoquées par les enquêtées et ce que cela induit en termes de pratiques et de représentations spatiales. Un quartier que l'on dit apprécier et où l'on décide donc de résider peut être également craint la nuit tombée, incitant alors la personne interrogée à ne pas sortir de son logis après une heure tardive. Comment schématiser cette double dimension dans laquelle pratiques et représentations s'opposent le cas échéant en fonction des temporalités ? Le recours aux hachures est une option très imparfaite, mais utilisée en cas d'opposition clairement soulignée. Enfin le troisième écueil est inhérent à toute entreprise cartographique : peut-on schématiser le mouvement et les représentations, par nature fluctuantes, sans les figer ? Non. Ce sont là autant de pierres d'achoppement sur lesquels bute toute tentative de schématisation et que je ne résoudrai pas ici autrement que par le recours au verbe. Je demande donc l'indulgence du lecteur quant à la gymnastique exigée.

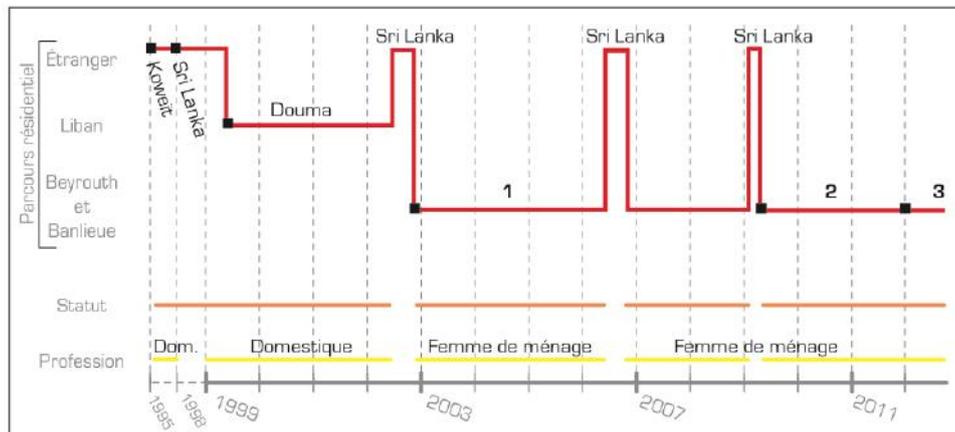
Mode d'emploi

La première partie de la fiche est composée d'une frise qui comprend en abscisse le temps et en ordonnée le parcours résidentiel à trois échelles spatiales – l'agglomération beyrouthine, le Liban, l'international – et le statut administratif et la profession exercée. Cette juxtaposition de trois niveaux d'information est nécessaire pour saisir la complexité des parcours, leur contexte, les contraintes subies et des stratégies mises en place par les migrants. Dans le cas des fiches réalisées pour les couples, les informations sont doublées et chaque parcours est distingué à l'aide d'une couleur – bleu pour l'homme, rouge pour la femme. La seconde partie de la fiche contient la carte des représentations où sont distingués les espaces que l'enquêté *apprécie* (vert), *évite* (jaune) et qu'il juge comme lui étant *interdit* (rouge). Pour les couples, afin de faciliter la lecture, les représentations spatiales sont combinées. Enfin, les parcours résidentiels beyrouthins présentés dans la frise sous la forme d'une suite numérique (complétée par l'initial du prénom pour les couples) sont également matérialisés sur la carte à l'aide de flèches et reproduits dans la toponymie.

N.B. : L'élaboration de ce modèle de schématisation des trajectoires et des représentations incluant une frise et une carte résulte d'une réflexion de plusieurs mois. J'ai pu bénéficier des conseils de collègues géographes et cartographes (Noé Guiraud et Mathieu Coulon que je remercie pour leur disponibilité). Ignorant au préalable les travaux entrepris par Matthieu Giroud dans sa thèse (2007), la version définitive de ce modèle ne s'inspire donc pas de celui qu'il a mis en place et qu'il présente dans l'ouvrage D'une Métropole à l'autre. Pratiques urbaines et circulations dans l'espace européen (2014). Mais force est de constater que les deux modèles sont quasi-identiques. Partant, je considère cette ressemblance comme un critère de validation supplémentaire du modèle réalisé dans le cadre de cette thèse.

II.2.2.a – Fassika : la rationalité du retour

Fassika, 51 ans, sri lankaise
Trajectoires et représentations spatiales

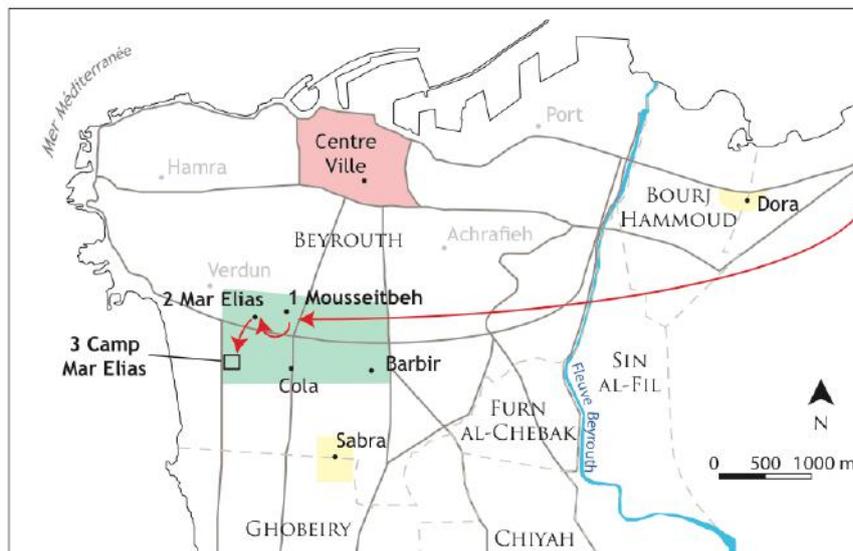


Parcours résidentiel

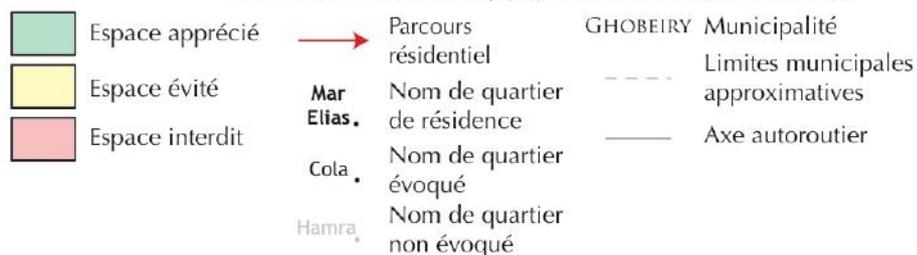
- Mobilité
- Déménagement
- 1 Lieu de résidence (Voir carte ci-dessous)

Statut

- Légal
- - - Illégal



Source : Direction des Affaires Géographiques (fond de carte), enquête de terrain (2012)



Fassika est originaire de la ville de Kandy au Sri Lanka. Âgée de 51 ans en 2012, elle possède déjà une longue expérience migratoire. Pour des raisons économiques et familiales – Fassika a arrêté ses études pour se marier avec un homme qu'elle me présente comme pauvre et non instruit –, elle quitte le Sri Lanka en 1995 et devient domestique pendant trois ans au Koweït où elle travaille jour et nuit. Cette première expérience, qu'elle décrit comme très éprouvante, ne la dissuade pas de retenter l'expatriation. Séparée de son mari, sans formation ni emploi, mère de trois enfants qu'elle a confiés à leur grand-mère et dont il faut payer seule la scolarité, et projetant de construire une maison dans sa ville natale, Fassika décide de retravailler comme domestique à l'étranger. Après un séjour de quelques mois au Sri Lanka, elle arrive au Liban en 1999. Elle est employée pendant trois ans par une famille dans le village de Douma (*caza* de Batroun, Mont Liban).

Bien que sa relation avec ses employeurs soit très bonne, ces derniers ne souhaitent pas renouveler son contrat. Pourtant Fassika veut encore travailler au Liban afin de permettre à ses enfants de poursuivre leurs études et à son projet de construction d'aboutir. Après des négociations entre les deux parties, ses employeurs acceptent de rester ses *kafils* pour qu'elle puisse exercer en *free lance*. Ils la recommandent également à des connaissances à Beyrouth, dans les quartiers de Mousseitbeh et Mar Elias, chez qui elle fait des ménages depuis. Fassika établit dès lors un réseau relationnel qui favorise indéniablement une stabilité sociale et spatiale qui perdure tout au long de son parcours.

En 2003 Fassika trouve un logement qu'elle loue cent dollars dans un immeuble squatté à Mousseitbeh. À l'exception de la guerre de 2006 qui l'incite à rentrer au Sri Lanka, elle connaît jusqu'en 2009 une situation stable avec des revenus réguliers et conséquents – mille dollars par mois –, et un logement fixe qu'elle loue donc à peu de frais. Mais l'année 2009 marque pour elle un tournant. Fassika est expulsée de son logement en raison de la démolition du bâtiment. Si elle profite de cette occasion pour rentrer une nouvelle fois au Sri Lanka afin de voir ses enfants et démarrer les travaux de sa maison, depuis cette date ses revenus déclinent et elle connaît une relative instabilité résidentielle. Elle explique cette situation par une concurrence grandissante dans le secteur des ménages avec l'arrivée de Bangladaises moins exigeantes sur les tarifs. Elle admet aussi l'usure de plus d'une décennie de travail à domicile loin de sa famille. La concurrence, le manque d'énergie et de motivation

l'incitent dorénavant à refuser certains ménages qu'elle estime insuffisamment rétribués, amputant alors ses revenus presque de moitié. Parallèlement, Fassika accède à un logement dans le quartier de Mar Elias, mais le loyer de trois cents dollars est trop cher pour elle qui ne souhaite pas vivre en colocation mais dont l'unique objectif est d'épargner. Elle le quitte en 2012 pour s'installer dans le camp palestinien de Mar Elias, dernier déménagement selon Fassika avant un retour définitif au Sri Lanka.

Informée de son existence par une amie sri lankaise, elle s'aventure dans le camp avec appréhension tant les Palestiniens sont pour elle synonyme de dangers. Mais contrairement à ce qu'elle imagine, l'atmosphère calme et le niveau correct des loyers finissent par la convaincre d'y demeurer. Malgré tout, toujours avec la méfiance qui la caractérise, elle souligne combien ses déplacements quotidiens se limitent à des aller-retour entre son travail et sa chambre, et qu'elle ne souhaite surtout pas échanger avec les habitants du camp autre que son propriétaire et les locataires de son immeuble, des travailleurs-migrants comme elle. Dans son petit logement très ordonné qui se résume en une pièce de 6 m² louée deux cents dollars, Fassika entasse son modeste mobilier – un lit, un frigo, une armoire, une télévision – et arbore pour toute décoration des photos de ses enfants, celles de ses *kafils* et une icône de la vierge accrochée au mur.

La vie beyrouthine de Fassika est caractérisée par sa sobriété et la rationalité de ses choix toujours guidés par ses projets de retour sur lesquels elle insiste tout au long de l'entretien. Elle dit avoir peu d'amis, généralement des Sri Lankaises de sa génération qui comme elle aspirent désormais à rentrer définitivement au pays. Fassika souhaite seulement épargner de l'argent et ne prend aucun risque quant à sa situation administrative qui est assurée par une relation amicale et de confiance entretenue avec ses premiers employeurs. Elle décrit Beyrouth comme une ville bien trop chère et hostile, plus particulièrement à l'encontre des migrantes. Elle dit se déplacer en conséquence pour éviter de compromettre ses objectifs : elle baisse les yeux et ne parle à personne dans la rue ; elle ne prend pas les transports en commun et limite ses mouvements aux quartiers de Mousseitbeh, Mar Elias et Barbir où elle travaille et fait des achats toujours avec modération ; elle évite soigneusement de croiser les autorités policières bien qu'elle soit en situation régulière. Fassika dépeint Dora et Sabra comme des quartiers populaires attirants où il est possible de trouver des produits très bon

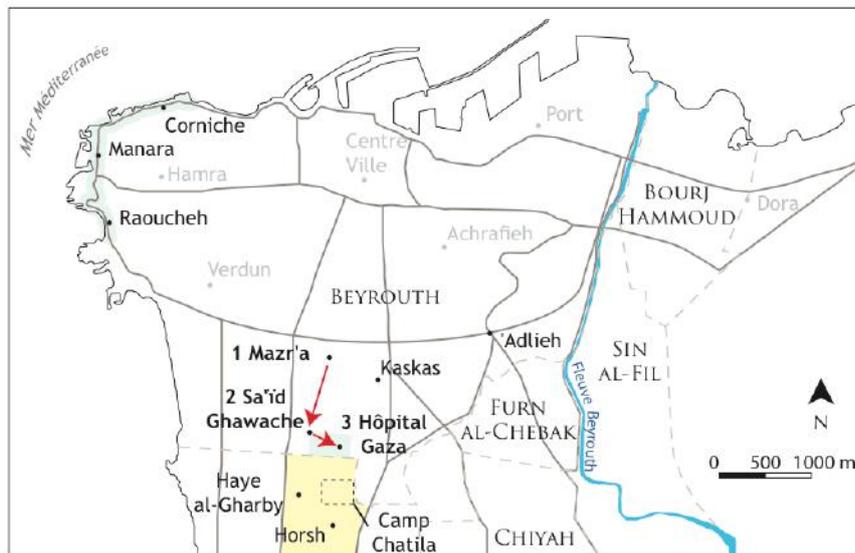
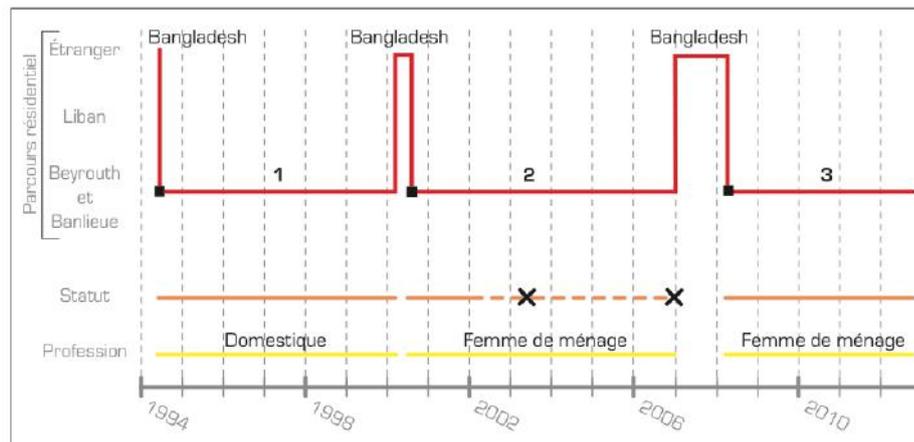
marché. Mais elle les juge également trop risqués au regard de la population qui les fréquente et des rumeurs de vols et de violences les concernant. Le centre-ville et sa modernité sont enfin perçus comme exclusifs. Migrante aux revenus trop faibles, l'ambiance huppée et les prix pratiqués dans ce secteur ne lui donnent pas envie d'y flâner.

Femme célibataire loin de ses enfants, Fassika a développé des stratégies spatiales qui, *a posteriori*, semble uniquement animées par la rationalité de l'épargne, le soutien à sa famille et l'objectif de retourner au Sri Lanka. De plus, grâce à sa relation avec ses premiers employeurs qui lui a permis de conserver un statut régulier, Fassika a connu un parcours relativement linéaire, sans véritables turbulences. De par son expérience et sa personnalité, Fassika a acquis un statut de personne-ressource au sein de l'immeuble où elle réside. À la fois auprès du propriétaire qui me la présente comme son intermédiaire entre lui et les autres locataires, et auprès de ces derniers qui la consultent régulièrement pour bénéficier de ses conseils et de son expérience migratoire et beyrouthine.

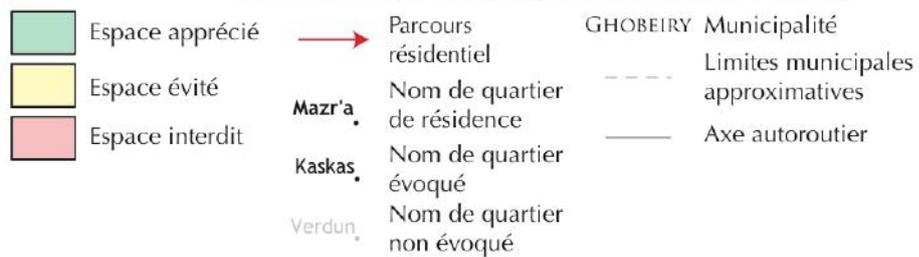
D'un point de vue professionnel et malgré les difficultés financières des dernières années, l'expérience de Fassika au regard de son projet migratoire peut être qualifiée de réussie. Avec l'argent gagné au Liban, ses enfants ont pu terminer leur scolarité et poursuivre des études à l'université au Sri Lanka. Le chantier de la maison est également achevé et elle va pouvoir y résider avec sa mère maintenant âgée. En revanche, Fassika n'a jamais fréquenté qu'un périmètre très restreint de Beyrouth. La ville reste pour elle surtout une source de crispation où elle ne vit qu'à travers une logique de l'évitement censé garantir son retour au Sri Lanka.

II.2.2.b – Zuleïka : stratégies spatiales dans l'instabilité

Zuleïka, 48 ans, bangladaise
Trajectoires et représentations spatiales



Source : Direction des Affaires Géographiques (Fond de carte), enquête de terrain (2012)



Zuleïka est originaire de Dacca, la capitale du Bangladesh. Âgée de 48 ans, elle vient au Liban en 1994. Son mari, tisserand, ne parvient pas à gagner suffisamment d'argent pour subvenir aux besoins de sa famille. Dans ce pays qu'elle décrit comme conservateur et très pauvre, être une femme limite considérablement les possibilités de travailler pour un revenu décent²³⁹. Zuleïka, qui n'a pas fait d'études secondaires et comme des dizaines de milliers d'autres Bangladaises, s'endette auprès d'une agence de recrutement qui l'envoie au Liban où elle est employée comme domestique. Son fils reste avec son père et les beaux-parents de Zuleïka.

Elle travaille six ans dans le quartier de Mazr'a à Beyrouth pour un revenu mensuel de 125 dollars. Sachant pouvoir gagner plus en faisant des ménages à son compte, Zuleïka ne renouvelle pas son contrat et opte pour une nouvelle stratégie. Lorsqu'elle retourne au Bangladesh en 2000, elle obtient un *free visa* auprès d'une agence de recrutement contre une rétribution de 800 dollars en plus des frais nécessaires à la migration. Elle revient donc au Liban la même année et travaille en *free lance* grâce au système de *kafil* fictif ou « *ghost sponsorship* »²⁴⁰. Depuis le groupement Sa'ïd Ghawache où elle réside, elle circule aisément dans la ville où elle fait des ménages payés cinq dollars de l'heure. Une stratégie lucrative puisqu'elle estime alors ses revenus mensuels à environ mille dollars, soit au moins le double du salaire minimum légal. Cependant, Zuleïka n'est pas en mesure de renouveler ses permis de séjour et de travail et se retrouve en situation de clandestinité. Par conséquent, en 2003, lors d'un contrôle à un barrage de police dans le quartier d'Achrafieh, elle est arrêtée et retenue deux mois au centre de détention à 'Adlieh²⁴¹. Grâce à sa relation avec un Libanais proche des services de la Sûreté Générale responsable du centre, elle monnaie sa libération mais elle ne parvient pas à régulariser ses papiers. Elle travaille ainsi jusqu'en 2007. Arrêtée une seconde fois, Zuleïka est expulsée du territoire libanais avec interdiction d'y revenir. Elle évoque alors son retour avec colère et amertume :

²³⁹ Selon la Banque Mondiale, le revenu annuel moyen par habitant au Bangladesh en 2012 est d'environ 840 dollars et en 2013 le pays est classé 146^e en terme d'Indice du Développement Humain (IDH) par le Programme des Nations Unies pour le Développement.

²⁴⁰ Voir chapitre 2.

²⁴¹ À propos des conditions de détention des migrants au Liban, lire le rapport établi par Michèle Baussant, Houda Kassatly et Liliane Kfoury intitulé « La situation des travailleurs migrants dans les prisons libanaises » (2012). Voir également le rapport du Centre Libanais des Droits Humains (2010) déjà évoqué dans le chapitre 2 à propos du centre de rétention de 'Adlieh.

« Je voulais que mes frères et mon mari mettent [l'argent que j'envoyais] de côté mais ils ont tout dépensé ! J'ai travaillé toutes ces années pour les autres... Je ne sais pas ce qu'ils ont fait de tout cet argent. Maintenant, ce que je gagne, je le garde et je verrai à mon retour ce que je peux faire ».

Sabra, août 2012

Constatant l'échec de sa stratégie d'épargne, Zuleïka contourne l'interdiction à laquelle elle est assignée en repartant au Liban sous une nouvelle identité. Elle obtient un nouveau passeport et un *free visa* en 2008 et s'installe de nouveau à Sabra, mais à l'Hôpital Gaza où elle partage une chambre très sommaire avec une compatriote pour un loyer de cent dollars. Sa sœur vient également la rejoindre à Beyrouth où elle travaille comme domestique. Elles se retrouvent le dimanche, jour chômé. Vivant avec les Bangladais qui résident à Sabra et voyant régulièrement sa sœur, Zuleïka ne se sent pas isolée. Cependant, la situation économique au Liban a changé et l'arrivée croissante de femmes depuis le Bangladesh et l'Éthiopie contribue à faire diminuer le coût du taux horaire dans le secteur des ménages. Zuleïka évalue ses revenus en 2012 à environ trois cents dollars par mois. Elle travaille alors régulièrement avec Salim, un commerçant bangladais pionnier sur le marché de Sabra²⁴², mais cela ne suffit pas à combler le manque à gagner.

À l'instar de Fassika, Zuleïka, désormais âgées de 48 ans, se dit fatiguée par tant d'années de ménages loin de sa famille et de son fils qu'elle n'a pas vu grandir. De plus, son retour en 2008 n'a pas eu les résultats escomptés du fait de la concurrence entre migrantes et de la crise économique et politique qui touche le Liban. Elle parvient difficilement à épargner de l'argent tant la vie quotidienne est chère. De surcroît, la situation sécuritaire à Beyrouth a beaucoup changé. Déjà choquée par la guerre de 2006 et les bombardements de la banlieue sud, elle appréhende les effets de la guerre en Syrie. Zuleïka vit à Sabra où elle apprécie la présence des Bangladais, mais elle refuse dorénavant de se rendre dans le secteur de Chatila et ses environs par crainte des tensions liés à l'arrivée des réfugiés toujours plus nombreux. Marquée par ses deux arrestations, elle évite également de travailler en dehors du quartier de Kaskas et limite drastiquement ses déplacements dans la ville. Elle s'autorise ponctuellement

²⁴² Voir chapitre 6.

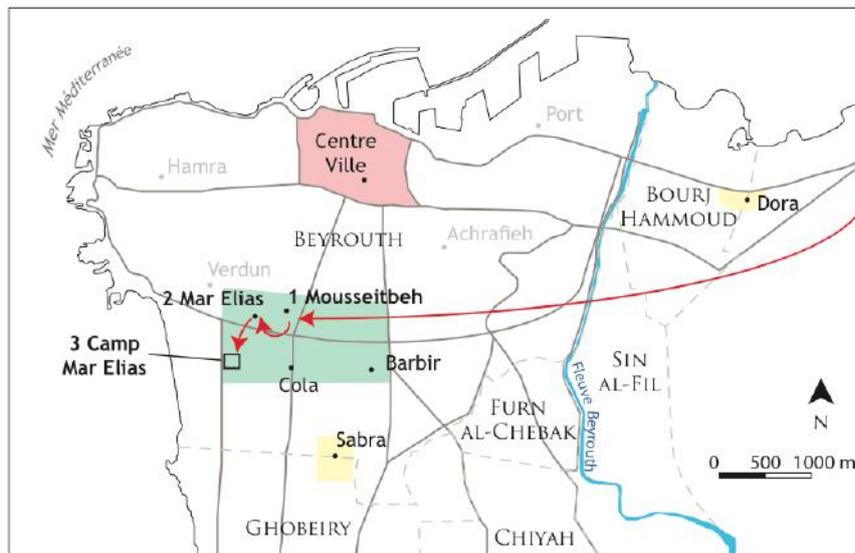
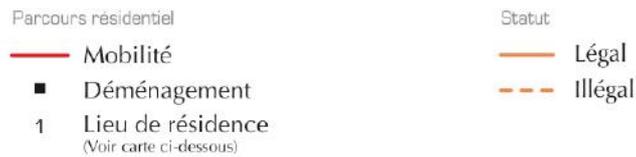
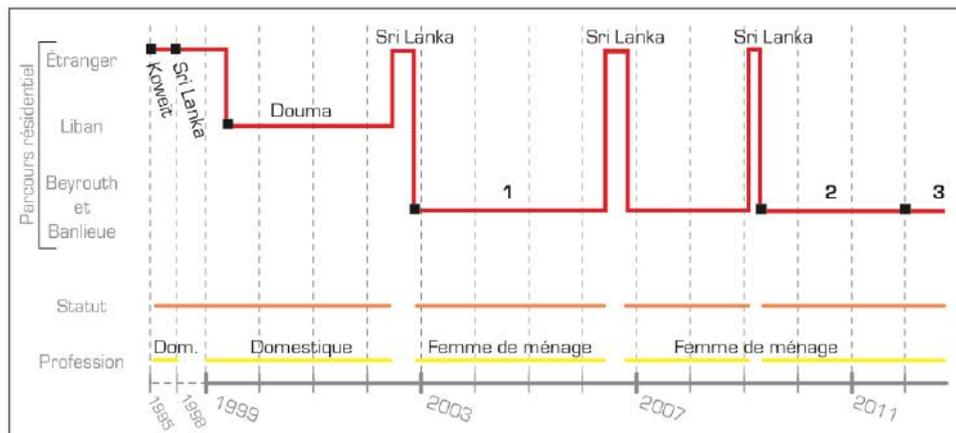
des sorties sur la Corniche. Contrastant avec l'informalité et la précarité de Sabra, elle apprécie cette balade du bord de mer qu'elle décrit comme « *une sorte de voyage dans un autre pays* ».

Initialement sans ressources, Zuleïka a pu s'appuyer sur un réseau de relations susceptibles de l'aider au Liban et au Bangladesh. Elle a réussi à gagner davantage que ce qu'un emploi de domestique à demeure peut lui rapporter. Mais après deux décennies de travail à Beyrouth, deux arrestations, les tensions politiques, la concurrence entre les migrantes et les désillusions de l'argent gaspillé par sa famille, la ville ne constitue plus pour elle une source d'opportunités et elle vit dorénavant la migration comme une expérience douloureuse. Malgré sa capacité à réagir face aux multiples épreuves en prenant le risque de s'endetter, en mobilisant sans cesse les différentes ressources qu'elle a su constituer – relationnelles et économiques notamment –, l'usure d'un parcours migratoire mouvementé semble désormais l'emporter. Zuleïka considère ne plus avoir de marge de manœuvre et son seul souhait est de rentrer à Dacca avec l'épargne qu'elle a réussi à reconstituer.

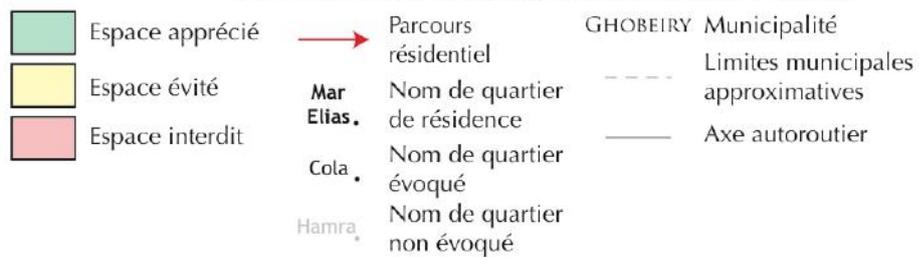
Lors d'une entrevue avec Zuleïka à Sabra en 2013, cette dernière m'a confié vouloir rentrer au Bangladesh pour retrouver son fils désormais en âge de travailler, mais la présence de sa sœur à Beyrouth l'a faisait hésiter. Le départ de Salim en 2014, le commerçant bangladais pionnier et ami de Zuleïka, semble avoir aidé cette dernière à prendre sa décision. Lors de mon dernier séjour en avril 2015, Zuleïka avait quitté son appartement de l'Hôpital Gaza pour repartir définitivement dans son pays d'origine.

II.2.2.c – Aimée : de la domesticité à la clandestinité

Fassika, 51 ans, sri lankaise
Trajectoires et représentations spatiales



Source : Direction des Affaires Géographiques (Fond de carte), enquête de terrain (2012)



Aimée est arrivée au Liban en 2003 par le biais de la domesticité. Elle paie une agence environ 200 dollars et quitte sa ville de Fianarantsoa (sud-est de Madagascar) en laissant sa fille et son époux. Elle est employée par une famille à Adonis, au nord de l'agglomération beyrouthine, pour un salaire de 150 dollars. Sa première expérience de la domesticité Aimée en garde un bon souvenir. Ses relations avec ses employeurs ont été très cordiales. À la fin de son deuxième contrat en 2008, elle rentre malgré tout à Madagascar pour voir sa fille. Séparée de son mari, sans ressources financières ni véritables opportunités professionnelles, Aimée décide de repartir au Liban en tant que domestique, laissant sa fille avec son ex-époux.

Ses nouveaux employeurs résident à Sin al-Fil, dans la banlieue orientale de Beyrouth. Maltraitée, sexuellement harcelée et rémunérée moins que prévu, elle décide de fuir. Soutenue par une voisine philippine, Aimée se réfugie dans le proche quartier de Nab'a où elle sait les étrangers nombreux. Conséquence de sa fuite, Aimée devient clandestine sur le territoire libanais. Une situation dont elle ne réussit pas à s'extirper et qui l'empêche d'envisager sereinement son séjour beyrouthin et son retour à Madagascar ; même si elle avoue ne pas être sûre de vouloir y retourner. Jeune, jolie et se disant ouvertement séductrice, Aimée envisage aussi de ne pas revoir sa fille si elle peut rencontrer un homme et se marier au Liban.

Aimée réside un an à Nab'a avant de déménager pour Jnah en 2009. Cette décision est motivée par la rencontre d'un Égyptien avec qui elle emménage. Toutefois ce dernier quitte prématurément le Liban en 2011 à la faveur des mouvements socio-politiques en Égypte. Aimée habite désormais seule à Jnah où elle ne se sent pas en sécurité. Les tensions récurrentes dans ce quartier, dont elle dénigre la population parce que « *musulmane, pauvre, non éduquée et sale* », l'incitent à rejoindre une nouvelle fois Nab'a où elle s'installe en colocation avec une amie malgache. Leur cohabitation s'arrête six mois plus tard lorsqu'Aimée demande à son amie de partir car selon elle celle-ci fréquente trop d'hommes différents qui lui rendent visite dans leur appartement. Une situation qui a mis Aimée dans l'embarras tant elle craint la réaction d'un voisinage hostile à la présence des étrangers, notamment s'ils sont des femmes célibataires²⁴³. N'ayant pas de papiers, vulnérable et isolée, elle aspire donc à être la plus discrète possible.

²⁴³ Je reviens sur ces enjeux dans le chapitre suivant.

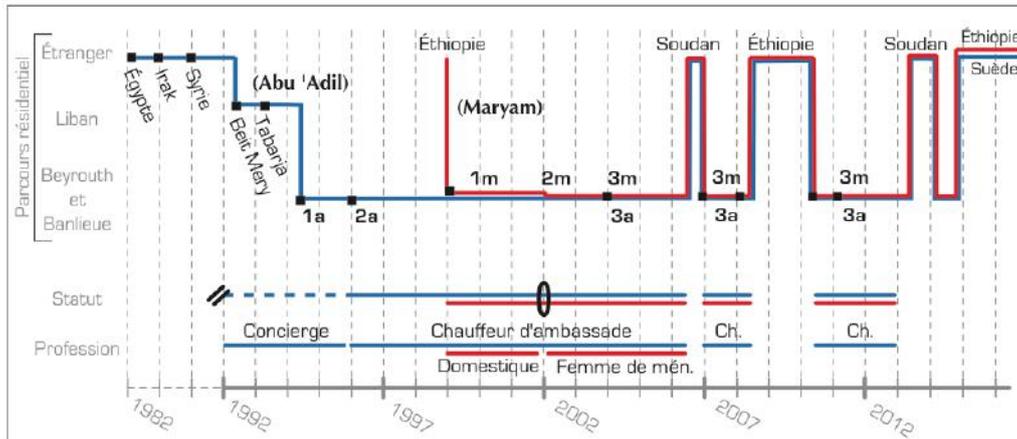
Désormais seule dans son appartement de deux pièces construit sur les toits de Nab'a qu'elle loue 350 dollars, Aimée souhaite être en mesure de monnayer sa régularisation administrative. Ce faisant, elle quitte son logement tous les jours à 6h30 du matin, parfois le dimanche, et multiplie les ménages chez des particuliers. Elle travaille temporairement pour des chaînes de restauration et des entreprises d'entretien spécialisées dans le secteur hospitalier. Aimée m'expose ainsi tous ses badges d'employée des différentes institutions hospitalières de Beyrouth qu'elle conserve précieusement pour les présenter aux agents en cas de contrôle policier inopiné ; une ruse susceptible selon elle de lui éviter une arrestation. Mais en définitive, tous ses efforts ne lui permettent pas de gagner plus de cinq cents dollars par mois, juste de quoi couvrir son loyer, ses abonnements satellite et internet, et ses achats de vêtement, des plaisirs dont elle ne veut pas se priver. La stratégie mise en place par Aimée ne donne donc pas les résultats escomptés. Par conséquent, elle se sent démunie face à sa situation administrative et économique, et isolée dans le quartier de Nab'a d'où et où elle n'ose pas vraiment sortir autrement que pour travailler.

Entre préjugés, appréhensions et expériences malheureuses, Aimée évite de fréquenter les quartiers centraux en dehors des heures de travail pour ne pas prendre le risque de se faire arrêter à un barrage policier. Et, à l'exception du marché de Sabra où elle fait parfois ses courses, elle ne se rend jamais au sud de la ville. Elle abhorre les secteurs populaires musulmans tels que Jnah et la banlieue sud quand bien même elle réside dans un secteur mixte où la population est principalement chiite. Elle dit apprécier Nab'a parce qu'il est le seul quartier où les travailleurs étrangers sont si nombreux, où certains de ses amis malgaches sont installés et sont susceptibles de l'aider en cas de problème. Parallèlement, elle le qualifie de repère de « *mafias*, (...), [*de*] *trafics*, [*de*] *voyous* » où la violence armée est permanente et le harcèlement des migrantes récurrent. Elle refuse donc de sortir à la nuit tombée dans un quartier où toute jeune femme étrangère seule dans la rue est perçue comme une prostituée. Elle aimerait pouvoir vivre avec un homme sur qui compter et qui pourrait la protéger. Mais suite à ses expériences précédentes Aimée se méfie de relations susceptibles selon elle de la détourner de ses objectifs pourtant incertains au regard de ses pratiques : épargner, régulariser ses papiers et rentrer à Madagascar.

Ce qui ressort de l'entretien mené avec Aimée c'est l'impression d'échanger avec une personne piégée dans les marges d'une ville dans laquelle elle n'a que peu de prise. Jeune femme célibataire, elle tente, dans la mesure de ses ressources, d'élaborer une stratégie capable de la sortir d'une clandestinité qui la fragilise, l'isole et hypothèque ses ambitions économiques, d'ancrage comme de mobilité. Néanmoins, cet entretien met aussi en lumière l'indécision et les contradictions d'une personne en migration, « coincée » entre ici et là-bas, à travers un discours ambigu quant à la nature des objectifs énoncés et des moyens mobilisés pour les atteindre. Si Aimée dit vouloir rentrer à Madagascar et retrouver sa fille dans les plus brefs délais, à l'inverse de Fassika, il transparaît également une volonté de profiter d'un quotidien qui n'est pas constitué que de privations. Ainsi, recouvrer ses papiers ne s'inscrit pas seulement dans une démarche de retour, mais également dans un désir de pouvoir profiter « librement » de la ville en circulant où bon lui semble, de gagner suffisamment d'argent pour avoir accès à des biens de consommation pas vraiment essentiels. En somme, et comme le montre par ailleurs sa relation avec des hommes à Beyrouth, elle aspire à une vie « normale » ici en oubliant peut-être, même partiellement, sa vie là-bas.

II.2.2.d – Abu 'Adil et Maryam : expériences individuelles, expérience familiale

Abu 'Adil, 48 ans, soudanais - Maryam, 32 ans, éthiopienne
Trajectoires et représentations spatiales

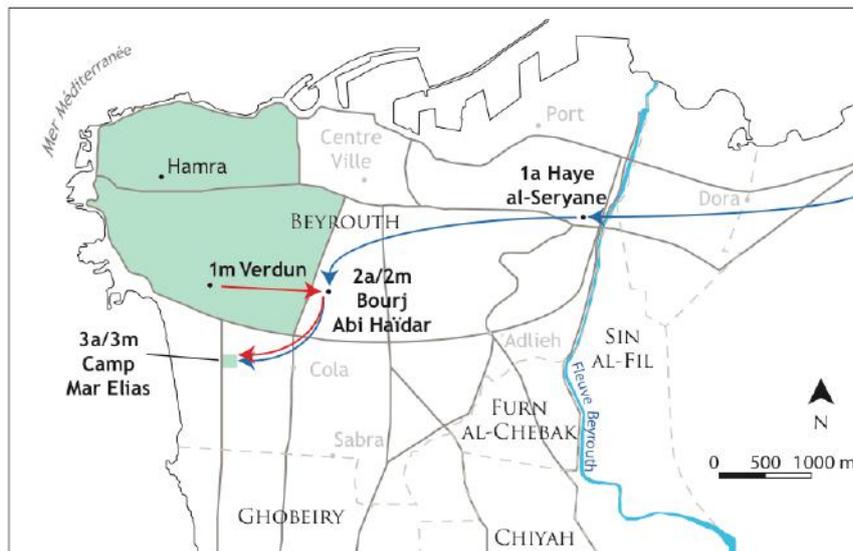


Parcours résidentiel

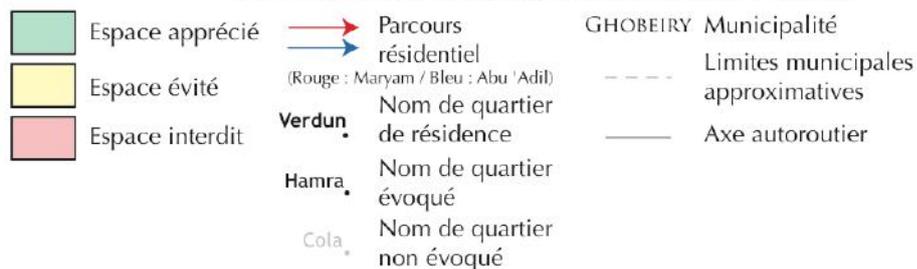
- Mobilité
- Déménagement
- 1a/1m Lieu de résidence (Voir carte ci-dessous)

Statut

- Légal
- - - Illégal
- ≡ Fuite
- Mariage



Source : Direction des Affaires Géographiques (Fond de carte), enquête de terrain (2012)



Abu 'Adil et Maryam sont un couple soudano-éthiopien aux trajectoires migratoires initiales très différentes. Originaire de la région de Kurdufan située à la frontière entre les deux Soudans, Abu 'Adil s'est inscrit dans la mobilité dès l'âge de 18 ans : après l'obtention du baccalauréat il est parti parfaire sa formation professionnelle en Égypte au début des années 1980 avant de gagner l'Irak où il est employé dans le secteur des télécoms. Il fuit la guerre du Golfe en 1990, passe brièvement en Syrie avant de s'installer au Liban en 1992 où il travaille pendant quatre ans sans papiers. Après avoir occupé successivement différents postes de concierge d'immeuble dans le nord de l'agglomération beyrouthine, arabophone, il est recruté par l'ambassade saoudienne en tant que chauffeur. Son nouvel emploi bien mieux rémunéré lui permet de gagner Beyrouth et de régulariser sa situation en 1996. Abu 'Adil dit ne pas avoir maintenu de relations avec sa famille au Soudan, problèmes familiaux et éloignement par la migration aidant.

De son côté, Maryam, originaire d'Addis-Abeba (Éthiopie), arrive directement à Beyrouth en 1999 par le biais de la domesticité. Elle travaille dans le quartier de Verdun jusqu'en 2002, date de la fin de son contrat et de son mariage avec Abu 'Adil. Profitant de ses relations à l'ambassade, celui-ci parvient à régulariser la situation de son épouse qui en principe ne peut rester au Liban sans contrat de travail. Maryam fait des ménages en *free lance* jusqu'en 2005, année de naissance de leur premier enfant après laquelle elle arrête de travailler. Désormais mère de trois enfants, elle n'a toujours pas repris d'activité professionnelle en 2012 et la famille vit seulement avec le salaire de son époux, environ huit cents dollars mensuels.

Entre 2002 et 2012, le couple connaît à la fois une relative stabilité résidentielle à Beyrouth et une importante circulation migratoire. Installés dans le camp de Mar Elias depuis 2004, ils y acquièrent une certaine reconnaissance auprès des habitants. Abu 'Adil l'explique tout d'abord par leur ancienneté, puis comme il le suggère parce que lui est arabophone et musulman. Enfin, couple marié avec des enfants ils forment une famille, un facteur important quand le célibat des travailleurs étrangers, hommes et femmes, est perçu avec suspicion dans l'enceinte palestinienne²⁴⁴. Cependant, le couple déménage quatre fois durant cette même période et ce pour deux raisons très différentes.

²⁴⁴ J'y reviens dans le chapitre 5.

D'un côté, la guerre de juillet 2006 entre Hezbollah et Israël et le bref conflit armé entre factions libanaises de mai 2008 incitent la famille à quitter le Liban. Afin de protéger leurs enfants et de toute manière ne souhaitant pas vivre définitivement à Beyrouth, ils tentent successivement de s'établir à Khartoum (Soudan) et à Addis Abeba (Éthiopie). Toutefois, les opportunités professionnelles ne les satisfont pas. Ils se résignent à revenir à Beyrouth où ils parviennent systématiquement à retrouver un appartement dans le camp Mar Elias et Abu 'Adil son poste de chauffeur à l'ambassade. De l'autre côté, c'est la naissance des enfants qui oblige le couple à trouver des logements toujours plus grands. Ainsi, en 2008 et 2010, la famille déménage au sein de Mar Elias après la naissance du deuxième et du troisième enfant. Enfin, en 2012, lors de l'entretien, l'immeuble où ils résident est en travaux. Dérangé par le bruit et la poussière et se méfiant de l'ajout d'un nouvel étage sur ce bâtiment vétuste, le couple cherche encore une fois à déménager dans le périmètre du camp.

L'entretien avec Abu 'Adil et Maryam révèle des expériences très contrastées, voire contradictoires. Leur récit souligne combien, au-delà de certaines facilités, les frustrations sont nombreuses et les points de vue divergents sur la vie beyrouthine. Abu 'Adil juge tout d'abord que son salaire est suffisant et sa position confortable comparée à celle de bien des migrants. S'il est désormais passé outre son regret de ne pouvoir exercer dans son domaine de qualification, il se dit malgré tout fatigué d'être à la disposition du personnel de l'ambassade tous les jours de la semaine et sans horaires fixes ; il relativise alors l'importance de son salaire, d'autant plus lorsqu'il évoque l'image que ses enfants peuvent avoir de lui et de son épouse dans un pays où étrangers ils ne peuvent être au mieux que chauffeur et femme de ménage. Il estime par ailleurs qu'avec trois enfants les tâches domestiques sont conséquentes et ne souhaite pas que Maryam travaille pour pouvoir les assurer. Si cette dernière approuve, elle est néanmoins inquiète quant à la capacité d'Abu 'Adil de couvrir avec son seul salaire les besoins de la famille dans une ville où tout est de plus en plus cher et où les migrants ne bénéficient d'aucune aide sociale et financière. Elle exprime également un profond sentiment d'ennui tant elle se sent « coincée » à la maison et à Mar Elias où elle ne fréquente que les amies éthiopiennes disponibles lorsqu'elles rentrent de leur travail. Le camp où le couple se sent en sécurité et au calme, mais que Maryam perçoit comme un lieu où toute liberté est proscrite pour les femmes sous surveillance, que ce soit en termes d'activité, de mobilité ou même de

tenue vestimentaire. Elle aspire alors à en sortir pour profiter de l'anonymat de la ville. Mais lorsque je lui demande où elle souhaite aller, Maryam décrit Beyrouth comme une ville où en tant qu'Éthiopienne elle n'a pas sa place et où de toute manière elle ne va nulle part.

Dans la promiscuité du camp, habitant un logement dont le loyer s'élève désormais à 350 dollars et face aux besoins croissants pour permettre aux enfants d'être scolarisés convenablement, Maryam et Abu 'Adil vivent de plus en plus leur quotidien comme une contrainte spatiale, temporelle et économique, malgré des ressources relativement conséquentes. Abu 'Adil ne voit pas ses enfants tant il est sollicité par ses employeurs et Maryam n'a que le temps de s'en occuper et d'entretenir la maison. Le peu de temps libre Abu 'Adil le consacre alors à sa famille qu'il emmène dans les *fastfoods* et dans les aires de jeux de Verdun et Hamra. Maryam ne sort que rarement ou seulement pour rendre visite à ses compatriotes qui demeurent à Mar Elias. Le couple est également inquiet pour la scolarité de leurs enfants, notamment pour celle de leur fils aîné qui peine à s'adapter à l'école, perturbé par le racisme des élèves libanais et par les mobilités incessantes entre le Liban, l'Éthiopie et le Soudan.

Quitter le Liban le plus vite possible et se stabiliser sont devenus leurs seuls objectifs, mais pour aller où et faire quoi ? Gagner l'Europe alors que la route syrienne est désormais interrompue ? Retourner en Éthiopie ou au Soudan si une opportunité professionnelle se présente malgré deux tentatives ratées ? Abu 'Adil et Maryam ne semblent plus en mesure de percevoir leur mobilité comme une expérience positive. Ils aspirent à un tout autre avenir pour eux et leurs enfants que celui de rester dans un pays où ils jugent ne pas avoir de place autre que celle de relégués.

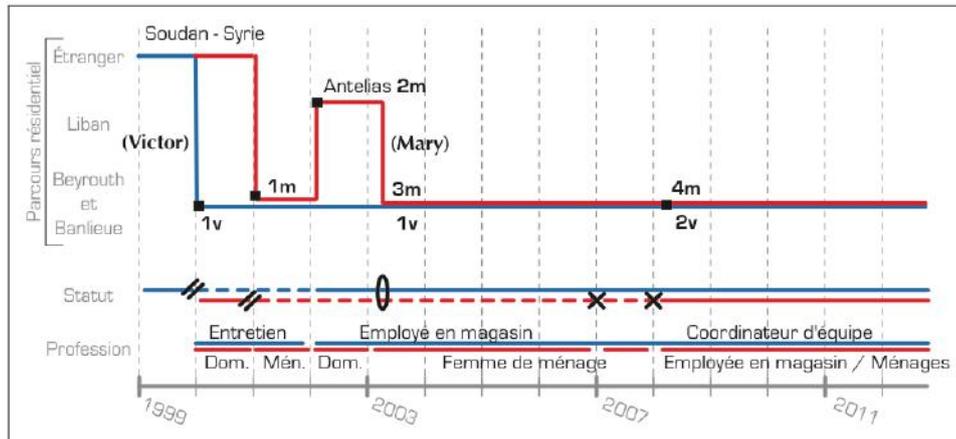
Lors de mon passage à Mar Elias en janvier 2014, je m'enquière auprès de Mo'ase, un ami soudanais d'Abu 'Adil, de ce que sont devenus ce dernier et sa famille. Selon Mo'ase, le couple a quitté le Liban en 2013 pour s'installer de nouveau à Khartoum où 'Abu Adil exerce le métier d'intermédiaire pour les agences chargées d'envoyer des Éthiopiennes travailler comme domestiques au Liban. Puis lors de ma dernière visite en avril 2015, j'ai appris de la part d'Abu Mohamed, mon contact dans le camp, qu'Abu 'Adil et sa famille sont revenus temporairement au Liban. Depuis Beyrouth, Abu 'Adil est parvenu à gagner la Suède où il

tente d'obtenir le droit d'asile. Son épouse et ses enfants sont repartis à Addis Abeba où ils patientent en attendant de pouvoir le rejoindre.

II.2.2.e – Mary et Victor : habiter sous contrainte, routine et désillusion

Mary, 32 ans, soudanaise - Victor, 41 ans, soudanais

Trajectoires et représentations spatiales



Parcours résidentiel

Statut

— Mobilité

— Légal

0 Mariage

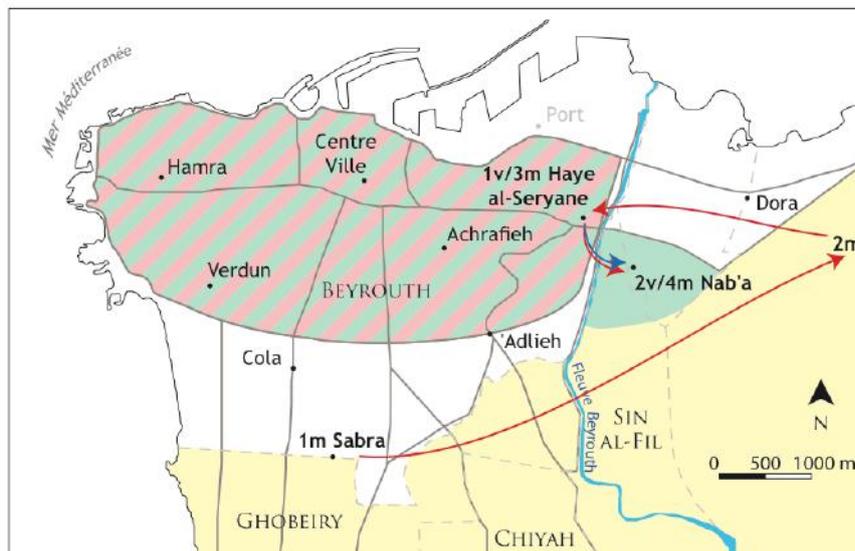
■ Déménagement

- - - Illégal

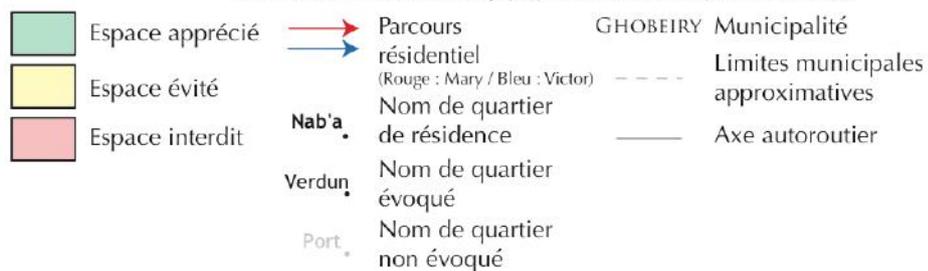
1v/3m Lieu de résidence
(Voir carte ci-dessous)

≡ Fuite

× Arrestation



Source : Direction des Affaires Géographiques (fond de carte), enquête de terrain (2012)



Suite à un parcours initial comparable, Mary et Victor ont connu une expérience migratoire différente malgré leur mariage. Tous les deux sont arrivés clandestinement au Liban depuis le Soudan *via* la Syrie. Ils se rencontrent en 2001 à Beyrouth et se marient en 2003. Mais tandis que Victor régularise rapidement sa situation grâce à un emploi salarié, Mary a connu la clandestinité entre 2001 et 2008 et la prison à deux reprises. Si le couple et les trois enfants parviennent finalement à se stabiliser, Mary et Victor ne perçoivent pas la ville ni n'envisagent leur avenir de la même manière. Ainsi, en 2012 le couple se trouve face à un dilemme : rester au Liban et profiter d'une place difficilement acquise comme le souhaite Victor ou tenter un départ pour l'Europe avec leur statut de réfugié. Or ce statut et donc ce projet sont remis en cause suite à l'indépendance du Sud-Soudan en 2011. En revanche, c'est un événement qui leur permet d'envisager désormais le retour comme le veut Mary.

Originaire de Juba, l'actuelle capitale du Sud-Soudan, Victor souhaite faire des études d'ingénieur après avoir réussi ses examens pour l'obtention du diplôme de baccalauréat. Mais le décès précoce de ses parents l'a empêché d'atteindre son objectif puisqu'il se retrouve sans ressource financière et responsable d'une fratrie dont il est l'aîné. Il part donc pour la Syrie en 1999 et parvient à rentrer au Liban par les chemins de contrebandes. Il gagne rapidement Beyrouth et trouve un emploi dans une entreprise d'entretien à Achrafieh. Sa rencontre avec un Soudanais installé à Haye al-Seryane lui donne l'opportunité d'accéder rapidement à un logement et d'intégrer une entreprise d'ameublement qu'il n'a plus quitté. À la fin de l'année 2001, grâce à son nouvel emploi, Victor se fait régulariser. Originaire du Sud-Soudan, il demande également le statut de réfugié auprès du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) afin de faciliter un possible départ en Europe ou en Amérique du Nord. Sa situation stabilisée et sans réelle perspective de départ *via* le HCR, avec l'aide de compatriotes Victor décide d'ouvrir en 2006 un salon de coiffure à Nab'a. Il s'inscrit enfin dans un institut de formation professionnelle à Jbeil (45 km au nord de Beyrouth) en 2007 pour devenir technicien électrique. Arabophone, désormais père de trois enfants, personnalité reconnue au sein de la population soudanaise de Beyrouth et promu coordinateur d'équipe par son employeur, Victor présente dans un premier temps son quotidien avec une relative sérénité malgré les difficultés d'être un travailleur migrant à Beyrouth.

Une expérience qui contraste avec celle de Mary marquée par la clandestinité, les incarcérations répétées et le sentiment de n'avoir aucune place à Beyrouth en tant que femme noire en dehors du quartier de Nab'a où ils se sont installés en 2008. Arrêtée deux fois à proximité de Haye al-Seryane où ils résident entre 2003 et 2008, Mary ne veut plus vivre dans Beyrouth. Même s'ils réussissent à régulariser sa situation administrative grâce aux relations de Victor qui parvient à la faire embaucher dans son entreprise, elle préfère désormais résider dans un secteur plus en retrait et ne fréquente plus les quartiers centraux où elle se sent menacée.

Ce repli sur Nab'a le couple le perçoit d'abord comme l'occasion de vivre parmi une population soudanaise très présente et de profiter des réseaux de solidarité, ce qui participe à atténuer leur sentiment d'isolement et de vulnérabilité. Ils peuvent laisser leurs enfants jouer dans la rue en compagnie des autres enfants soudanais, voire même les faire garder quand les deux parents sont occupés, entre le salon de coiffure de Victor et les ménages que fait Mary pour compléter leurs revenus. Des fêtes y sont également organisées et Victor apprécie l'absence des différends politiques qui divisent les Soudanais au Soudan. Toutefois, cette installation à Nab'a comprend également des inconvénients qui rend le couple nostalgique de leur ancien quartier : les coupures d'eau et surtout d'électricité fréquentes et aléatoires, et une insécurité quotidienne et notamment nocturne. De plus, depuis 2011, les interventions régulières de l'armée à la recherche de migrants sans papiers ont dissuadé le couple de laisser leurs enfants jouer dans la rue. Victor se dit choqué par les pratiques des militaires qui pénètrent dans les maisons sur dénonciation de certains habitants et humilient systématiquement les étrangers quelque soit leur situation administrative²⁴⁵. Des pratiques et une disproportion des moyens mobilisés qu'il juge d'autant plus injustes et incompréhensibles au regard de la dangerosité somme toute très relative de la population visée.

Malgré tout, habiter Nab'a se justifie encore selon le couple par le faible niveau des loyers, même si ce dernier argument en faveur de cette banlieue de Beyrouth n'est plus aussi effectif. En effet, la famille nombreuse demeure dans un appartement de 50 m² comprenant uniquement une chambre et un salon. Une surface juste suffisante pour un loyer qui a doublé

²⁴⁵ Lire à ce propos une dépêche de l'Orient le Jour relayant un message de l'armée justifiant ses interventions : « L'armée déterminée à poursuivre ses descentes dans les habitations des travailleurs étrangers » (2012)

depuis leur emménagement en 2008, passant de 150 à 300 dollars par mois. Le coût de la vie ne cessant de croître et ne bénéficiant d'aucune aide, Victor et Mary subissent une pression économique permanente qui les oblige à cumuler plusieurs activités ; ils se plaignent alors tous les deux de ne plus avoir un moment de disponible, comme piégés par le rythme effréné du travail, la nécessité de s'occuper des enfants et l'absence de perspectives du fait de leur statut. De cette situation naît une lassitude et une fatigue que décrit Victor avec beaucoup de fatalité et qui à sa façon résume l'expérience vécue par bien des migrants interrogés, acculés entre un désir de s'installer à Beyrouth et le sentiment de ne jamais être en mesure de dépasser les contraintes liées à leur place dans la hiérarchie sociale :

« Je crois que le plus dur c'est la routine, la routine de la fatigue, la routine que rien ne change, la routine qu'on stagne, mais qu'on a pas le choix et qu'il n'y a pas de sortie possible. Au Liban, si tu travailles, si tu marches, tu peux encore vivre. Si tu ne tiens plus le coup, tu es fini. Nous sommes de vraies machines. (...) Tout est possible au Liban, si tu as de l'argent tout est permis, mais c'est ce qu'il nous manque le plus. »

Nab'a, novembre 2012

Le manque d'argent et de temps, et les expériences malheureuses de Mary contraignent le couple à vivre dans un périmètre réduit d'une ville dont ils perçoivent la plupart des quartiers comme hors d'atteinte ou à éviter : ils se limitent à des allers retours entre le logement et le travail ; même s'ils les apprécient, ils ne fréquentent pas les quartiers centraux où les prix sont trop élevés et les autorités trop présentes ; enfin, le sentiment prégnant de la stigmatisation des étrangers et plus particulièrement des femmes étrangères dans les espaces publics dissuade définitivement Mary et Victor de rompre leur routine et de quitter Nab'a. La seule sortie que s'accorde la famille est la messe du dimanche matin à l'église évangélique où la famille trouve du soutien et profite des cours d'informatique dispensés par des volontaires. En été, ils profitent parfois des plages de Jounieh (nord de Beyrouth) fréquentés par d'autres Africains. Malgré tout, l'impression que les migrants vivent leur mobilité comme une impasse est donc récurrente tant les opportunités restent le plus souvent mineures face aux contraintes accumulées du fait de leur statut. Mary l'explique en ces termes :

« Au Liban je tente de vivre chaque minute. J'ai connu la prison, l'attente du HCR. Je ne sais

plus comment sortir d'ici. Parfois je pense rentrer définitivement au Soudan pour travailler, mais je suis parti avant de finir mes études et les conditions de vie là-bas ne me permettront pas de les terminer. J'ai des projets, mais ils sont tous les jours différents. En vivant ici on ne peut rien prévoir. J'avais des ambitions, des envies en arrivant au Liban. J'imaginai un bon futur, j'avais des rêves. Et puis un jour tout a disparu. On ne maîtrise rien ici : on travaille, on dort, on mange. On vit au jour le jour, sans projet et plus aucun rêve. »

Nab'a, novembre 2012

Mary souhaitait pouvoir retrouver sa mère à Juba, désormais âgée et qu'elle n'a pas vu depuis de longues années. Avec l'indépendance du Sud-Soudan en 2011, elle espérait également y entreprendre une formation en tourisme²⁴⁶ pour travailler dans un secteur d'activité voué selon elle à se développer dans ce nouveau pays. Mais la guerre y éclate en 2013 entre les partis rivaux du Président Salva Kiir et du Vice-président Riek Machar²⁴⁷. Lorsque je retrouve Mary en janvier 2014, ces derniers événements remettent encore une fois en question tous ses projets et ses rêves.

III – Variables et invariants du régime d'habiter

Ressource essentielle, dans le contexte de la mobilité économique et de la précarité les revenus doivent être gérés selon une triple condition : assurer la réussite d'un projet migratoire en fonction des vicissitudes de la vie beyrouthine et des marges de manœuvre restreintes qu'impose la *kafala* à des travailleurs migrants stigmatisés. Autant d'enjeux qui alimentent une tension toujours latente chez les personnes interrogées. En effet, une volonté de gestion rationalisée de cette ressource est systématiquement mise en avant, d'autant plus qu'elle est initialement modeste – certaines personnes s'étant en outre endettées pour migrer – et difficilement accessible dans les niches professionnelles disqualifiées où sont engagés les migrants, qui plus est dans une ville où le coût de la vie quotidienne est élevé. Autant de facteurs qui compromettent l'enrichissement et l'épargne espérés.

²⁴⁶ Mary est une élève assidue des cours de français et d'anglais dispensés au MCC.

²⁴⁷ Pour plus de détails sur les enjeux au Soudan du Sud, lire le numéro thématique de la revue Afrique contemporaine intitulé *Le Sud-Soudan est-il bien armé pour sa survie ?* (2013)

Face à ces contraintes structurelles, les stratégies doivent en permanence être réadaptées, parfois brutalement, en fonction des épreuves et des opportunités, que ce soit en termes de logement, d'emploi, de transport, de consommation, de statut administratif et même de nuptialité. Des modalités qui contribuent par ailleurs à bouleverser le parcours prévu au préalable et donc les schèmes de la rationalité qui l'animent.

Cependant, les expériences individuelles peuvent être également variables. Tout d'abord selon le sexe, puisqu'être une femme ou un homme détermine grandement les perspectives professionnelles envisageables et donc les conditions dans lesquelles se déroule la mobilité. Mais, par la suite, comme le montrent les sept biographies, appartenir à un même sexe n'induit pas des trajectoires similaires non plus. Les personnes sont susceptibles de connaître des expériences migratoires très différentes en fonction de leurs compétences initiales ou acquises – scolarité plus ou moins complète, formation technique –, des relations qu'elles parviennent à tisser, de leur statut administratif et marital, de leur âge et de l'historicité de leur migration, et parfois d'une certaine légitimité obtenue auprès des employeurs, des logeurs, relative à des affinités plutôt d'ordre culturel – religion, maîtrise de la langue arabe. Enfin, des appréhensions, des *a priori* et des traumatismes – comme l'arrestation voire l'expulsion – influencent durablement et considérablement les choix opérés.

III.1 – La ressource financière, cette contrainte structurelle et structurante

Quel que soit le sexe, la nationalité et les situations maritale, familiale, administrative ou professionnelle, la question des ressources financières est le point nodal autour duquel s'articulent les entretiens. Il détermine indéniablement la capacité des migrants à habiter sereinement leur mobilité, à élaborer et orienter leurs stratégies et à se faire une place à Beyrouth. « Je veux *juste gagner de l'argent* » résume Aimée. Ce leitmotiv sous-tend l'élaboration des stratégies spatiales puisqu'il en représente à la fois le moteur et l'une des conditions indispensables à leur réalisation. Or, comme le dit très explicitement Victor, c'est bien la faiblesse de cette ressource qui caractérise le quotidien des migrants, même si par ailleurs des solidarités de type communautaire – nationales, religieuses –, des relations de voisinage et un réseau de connaissances constitué dans la migration sont susceptibles de remédier à ces difficultés.

Dans le contexte de la migration économique disqualifiée, et si l'on met en perspective l'articulation entre ressources, compétences et contraintes, la ressource financière, malgré les efforts déployés pour tenter de l'augmenter, se transforme dans les sept parcours étudiés en une contrainte extrêmement puissante. Si, à l'image d'Abu 'Adil et Victor, une stratégie professionnelle permet d'avoir accès à des revenus plutôt convenables au regard des circonstances, d'une part la fatigue engendrée et d'autre part les besoins nécessaires à la famille en période de très forte inflation des prix relativisent l'importance de cette ressource âprement constituée. De plus, comme le montrent les exemples de Zuleïka et Fassika, les migrants en général et plus particulièrement les femmes sont fortement exposés à la conjoncture économique et aux aléas d'un marché du travail extrêmement concurrentiel dans lequel elles n'ont aucune protection légale ni aucun droit²⁴⁸. Ainsi, une stratégie efficiente et lucrative pendant un laps de temps donné peut être compromise et ne permet plus d'engendrer les bénéfices escomptés. À quelques exceptions près, n'étant pas en mesure de pénétrer aisément d'autres secteurs professionnels où ils peuvent être mieux rémunérés, les migrants se retrouvent durablement dans l'impossibilité de dépasser leurs difficultés financières ou de pallier une baisse soudaine de leur activité et de leurs revenus.

Cette pauvreté financière, à laquelle la migration doit en principe répondre, entame considérablement le capital spatial des travailleurs étrangers, et donc à terme leurs marges de manœuvre, voire la motivation même de la mobilité. C'est ce que mettent en avant Mary et Victor quand ils décrivent le mode de vie des migrants comme animé par un rythme tout aussi routinier qu'effréné, par ailleurs sans grande rentabilité, dans lequel il ne reste que peu de disponibilité pour un moment de repos et de loisir. La contrainte économique impacte donc profondément leurs capacités de circuler et de s'ancrer en cela qu'elle représente un obstacle objectif dont ils ne parviennent pas à s'affranchir : elle freine le développement d'activités lucratives parallèles susceptibles de compléter les maigres revenus ; elle limite l'accès à un logement de taille suffisante et de qualité décente ; voire même pour certains, les revenus sont trop faibles pour pouvoir satisfaire les besoins les plus élémentaires – se nourrir, se laver, s'habiller, se chauffer, se déplacer. Enfin, en l'absence de toute forme de mobilité sociale ascendante, sinon très relative, l'acquisition d'une certaine reconnaissance pour cette

²⁴⁸ Revenir au chapitre 2.

population stigmatisée dans un pays où celle-ci se base essentiellement sur la richesse matérielle et financière semble tout aussi compromise.

Si habiter est un « *système de liens et de lieux* » (NIANG NDIAYE 2014 : 20), de liens avec des lieux que l'on participe à fabriquer, comment se projeter dès lors dans un habiter ici quand tout concourt à empêcher les liens de se nouer ? Les travailleurs migrants perçoivent alors difficilement les compétences et les ressources qu'ils peuvent encore mobiliser tant ils sentent ne pas avoir de place autre que celle du relégué à laquelle ils ont été assignés. Une place qui ne leur offre guère de perspectives à court ou moyen terme et dont ils n'arrivent pas à s'extirper, d'autant plus dans le contexte de crise économique qui prévaut depuis 2008 amplifiée par les conflits régionaux, toujours latents et aujourd'hui exacerbés.

Partant, il faut donc « *se démarquer de l'idée (...), (...) simpliste et empiriquement peu fondée, selon laquelle les individus pourraient avoir accès et jouer « librement » avec leurs différents capitaux. Bien entendu, en matière résidentielle, comme dans les autres domaines de la pratique sociale, les individus définissent des stratégies et opèrent des choix mais ces choix s'élaborent à l'intérieur de champs de contraintes multiples, plus ou moins intériorisés.* » (CAILLY 2007 : 182) Cependant, comme le montrent les sept expériences biographiques, il est essentiel de ne pas réduire le régime d'habiter des travailleurs migrants à la seule contrainte financière, même s'il ne faut pas perdre de vue qu'elle reste structurante. Malgré un régime d'habiter globalement homogène, un régime conditionné par des contraintes structurelles, les expériences individuelles sont diverses en fonction des épreuves affrontées, des choix opérés, mais aussi d'un ensemble de facteurs parfois difficiles à anticiper ou à identifier. Et l'expérience ne se résume pas seulement à une mobilité entravée malgré les épreuves endurées.

III.2 – À contraintes équivalentes, compétences et ressources variables

Prises individuellement, les expériences migratoires et beyrouthines illustrent bien la diversité des ressources et des stratégies mobilisées et mobilisables. Ainsi, comme le montrent les femmes venues *via* la domesticité, à contraintes structurelles équivalentes les stratégies développées et les expériences vécues peuvent être dans une certaine mesure contrastées. Bien entendu, une part importante des pratiques et des représentations qui les accompagnent

résulte d'un certain hasard et est susceptible d'être influencée par les rencontres et la personnalité de chacun. Comme Fassika, être employée par une famille qui accepte à la fin d'un contrat de soutenir une stratégie d'autonomisation facilite considérablement la construction et l'aboutissement du projet envisagé en amont. La relation de confiance entre *kafil* et *makfoul* comme la détermination de Fassika de mener à bien ses plans lui sont spécifiques. Néanmoins, le sentiment de vulnérabilité en tant que femme étrangère et la fin de son parcours migratoire approchant conduisent malgré tout Fassika à rester très prudente et à agir en conséquence, quitte à s'isoler de son environnement immédiat et à vivre modestement. D'une certaine manière, Fassika habite davantage là-bas qu'ici. Pour Guy Barbichon, l'habiter en migration animé « *par une stratégie du retour définitif* » est caractérisé par une « *présence dans le lieu de résidence économique (...) [qui] prend la forme d'un état permanent de transit et d'un investissement partiel – spatial et social – du territoire.* » (1996 : 163)

Dans le cas d'Aimée, le harcèlement, la maltraitance puis la clandestinité perturbent logiquement sa tentative d'installation à Beyrouth comme l'élaboration hésitante de son projet de retour à Fianarantsoa. Mais contrairement à Fassika et Zuleïka, toutes deux en situation régulière, plus âgées et pour l'une d'entre elles ayant subi l'emprisonnement dans le sous-sol du centre de 'Adlieh, Aimée ne rechigne pas à aller, dans un premier temps en tout cas, à la rencontre des hommes et de la ville et à profiter d'un certain confort matériel – abonnement Internet et satellite, achats de vêtements – qu'elle n'est pas en mesure de s'offrir à Madagascar. Elle tente sa chance d'un habiter plus ordinaire, d'un habiter ici (Beyrouth) au détriment d'un habiter là-bas (Fianarantsoa), même si cette tentative se révèle à certains égards risquée puisqu'elle n'a pas de papiers. Elle est également par certains aspects infructueuse car du fait de son statut administratif, Aimée garde le sentiment d'être coincée dans ce qu'elle juge être désormais « son » quartier de Nab'a.

Mais au delà de ces dimensions spécifiques voire aléatoires, et nonobstant les contraintes, les échecs et parfois les traumatismes, notamment pour les femmes arrêtées ou ayant été victimes de harcèlement, les migrants sont aussi en mesure d'être acteurs de leur mobilité sociale et spatiale. À cet effet, lorsque l'on analyse les mobilités résidentielles des enquêtés à Beyrouth, l'installation dans les marges est tout d'abord présentée comme un choix délibéré et le quartier de résidence comme un refuge apprécié dans une ville globalement

perçue comme hostile. À ce propos, Laurent Cailly invite justement à « *se départir de la conception selon laquelle les choix résidentiels seraient déterminés, de manière ferme et mécanique, par les propriétés sociales des individus : si « les structures vont parfois aux structures », il y a toujours, entre les deux, l'épaisseur d'un individu agissant.* » (2007 : 181) Et à cet égard, les trajectoires et les représentations de Maryam et d'Abu 'Adil, de Mary et de Victor, d'Aimée et Zuleïka illustrent cette complexité du rapport à Mar Elias, à Nab'a et à Sabra.

Secteurs précarisés et décrits par ces derniers également comme inhospitaliers voire dangereux, ils offrent pourtant des avantages suffisants pour les inciter à s'y installer, voire s'y réinstaller après une fuite, une arrestation, une expulsion ou une tentative de migration/de retour échouée. Pour un temps, la présence soudanaise à Nab'a rassure Victor et Mary qui se sentent entourés et laissent leurs enfants jouer dans la rue. Ils participent à une vie de quartier et communautaire, et Victor y est désormais un commerçant reconnu. Pour Abu 'Adil à Mar Elias, être un homme marié, salarié d'une ambassade, arabophone et musulman, qui connaît le Proche-Orient du fait de ses séjours en Irak et en Syrie, facilite *de facto* l'inscription dans un réseau de connaissances, induit une certaine reconnaissance dans le camp, et autorise potentiellement une insertion plus durable dans le lieu. Toujours revenir à Mar Elias et y trouver une place résulte de toutes ces ressources constituées par l'expérience individuelle sur la longue durée. À l'inverse, pour Myriam, son épouse éthiopienne, Mar Elias et Beyrouth ne sont pas/plus des lieux d'insertion possibles ni avec lesquels elle souhaite développer des liens.

On peut rétorquer, c'est vrai, que l'impossibilité de résider ailleurs – du fait de l'identité sociale, de la clandestinité ou du niveau des loyers – soit intériorisée par les enquêtés qui évoquent alors leur mobilité résidentielle et quotidienne comme relevant seulement d'un choix librement opéré. Mais à mon sens, les craintes et les frustrations qu'exprime l'ensemble des migrants démontrent que les stratégies résidentielles, en particulier, résultent de contraintes clairement objectivées. Quoi qu'il en soit, inévitablement, « (...) lorsqu'il s'agit de reconstituer les processus d'une décision aussi fondamentale dans l'existence des individus ou des ménages, se pose un double écueil méthodologique d'observation et d'interprétation des choix. (...) Une chose est d'admettre que les individus (ou les ménages) peuvent « choisir », ce qui suppose que l'éventail de leurs options n'est ni in(dé)fini, ni totalement surdéterminé par

leur position dans la société. Une autre est de définir leur marge de manœuvre. Les sciences sociales, en combinant observation des effets des choix et analyse du discours des acteurs, sont toujours menacées de dégager une « logique », une rationalisation a posteriori. » (ARBONVILLE et BOSVIEUX 2002 : 71-72)

Mais de façon tout à fait banale, qui n'intériorise pas un ensemble de contraintes qui participent à déterminer des conditions de vie que l'on qualifie alors comme relevant seulement d'une volonté propre ? Car *in fine*, aucun individu ne peut vivre uniquement dans la soumission à un ordre établi sur lequel il considère n'avoir aucune prise. Intérioriser les contraintes géographiques, se les approprier comme on s'approprie les lieux par une expérience positive ou négative signifie déjà se placer dans la posture d'un « faire avec de l'espace » (STOCK 2007). Chacun mobilise les ressources et les compétences nécessaires afin de faire perdurer des liens même fragiles avec le quartier et la ville, de se ménager un espace à soi, et d'habiter la ville malgré les épreuves endurées. Habiter, se savoir chez-soi dans un lieu qui a du sens, même temporairement, même par défaut, est un besoin vital pour tout être humain.

Conclusion

En l'absence de toute étude de grande ampleur et de données statistiques exhaustives, une étude des pratiques et des représentations individuelles a donc ici été privilégiée sans écarter pour autant les enjeux structurels déterminants. Loin d'être univoques et homogènes, les conditions de vie des migrants dans la capitale libanaise révèlent des situations somme toute diverses au regard des expériences individuelles et collectives dans et de la mobilité. Mobiliser la notion de « régime d'habiter », articulée à celle de « capital spatial », a été en ce sens fructueux. Elle a permis de montrer la diversité des expériences, de voir la marge de manœuvre des migrants sans minimiser l'importance des contraintes quant à leur influence sur les choix opérés.

Heureuses et/ou malheureuses, ces expériences participent à produire un ensemble de représentations de la migration, de la ville et des migrants eux-mêmes dans la ville. Ces représentations conduisent rétroactivement à l'élaboration de stratégies pour l'accès au logement et au choix de sa localisation, concernant les déplacements quotidiens comme le

retour au pays, les modes de consommation courants, l'épargne comme les loisirs. Stratégies, pratiques et représentations doivent donc être traitées dans le cadre d'une relation dialectique qui met en exergue combien les déterminants économiques, sociaux et spatiaux sont certes nombreux, mais combien individuellement les expériences sont également éclectiques voire contradictoires, et les marges de manœuvre toujours possibles pour pouvoir habiter la mobilité, et la ville et ses marges dans la mobilité.

La principale cause d'instabilité conditionnant le régime d'habiter est bien sûr la ressource financière qui est à la fois la plus recherchée et *de facto* la plus contraignante dans une situation de mobilité disqualifiée et de pauvreté. Les stratégies développées doivent répondre prioritairement à l'injonction économique tout en prenant en compte les contraintes qui contribuent par ailleurs à en limiter l'accès dans le cadre de la *kafala* et plus largement de la stigmatisation et de l'assignation. Et comme le montrent les différentes expériences migratoires et beyrouthines, l'absence concrète d'ascension sociale, sinon marginale, traduit combien les marges de manœuvre des travailleurs étrangers sont réduites, quelles que soient les stratégies mises en place et les ressources disponibles et développées sur le temps long de la mobilité. Le droit et le pouvoir d'habiter des migrants se révèlent donc comme inexorablement précaires sinon fragiles. Malgré la capacité de chacun à pouvoir s'adapter à une hiérarchie sociale et spatiale établie, voire la détourner, et à agir pour ses intérêts personnels et/ou familiaux en mobilisant diverses ressources autres que financières, acquises parfois dans la migration, la vulnérabilité sociale, économique voire psychologique des enquêtés reste prépondérante. Ainsi un bouleversement d'ordre économique ou politique, une interaction avec des autorités publiques, un désaccord avec un propriétaire ou même un voisin, une altercation avec un employeur risquent d'hypothéquer une place toujours difficilement acquise.

Dans le contexte de la migration internationale de travailleurs étrangers disqualifiés, « *habiter dans les métropoles contemporaines, célébrées pour leur multiculturalisme et leur insertion dans la globalisation, est aussi un processus de construction individuelle négocié avec de fortes contraintes. Comment habiter la métropole sans y être chez soi ? Comment s'inscrire dans un espace social en le méconnaissant, en n'y ayant guère de droits ?* (BABY-COLLIN 2012 : 143). Comme je l'ai montré dans ce chapitre, il s'agit de considérer cette problématique à

partir d'une perspective multi-scalaire et multidimensionnelle sans quoi il est difficile de distinguer les différents modes du régime d'habiter des migrants.

Toutefois, comme je vais le montrer dans le chapitre suivant, la question de l'habitation à proprement parler est primordiale. Une fois le choix de sa localisation réalisé, la qualité du logement, le coût du loyer, le rapport avec le propriétaire et la possibilité de pouvoir effectivement se l'approprier, ce « droit à l'habitat » selon H. Lefebvre (2009 : 125), constituent un enjeu central de l'habiter et un premier écueil pour la stabilité.

CHAPITRE 5

RESSOURCES, COMPETENCES ET CONTRAINTES DE L'HABITER (II)

LE MARCHÉ LOCATIF ET SES ACTEURS

Introduction

Après avoir interrogé le régime d'habiter à partir des trajectoires et des représentations spatiales, en termes migratoires et résidentiels, il convient dans ce chapitre de s'intéresser plus spécifiquement aux modalités d'accès au logement, aux jeux d'acteurs et à leurs intérêts respectifs, autrement dit de décrypter le fonctionnement du système locatif. Il s'agit en outre de revenir sur les enjeux liés à l'appropriation de l'habitat par les migrants et aux transformations que la présence de ces derniers révèle et suscite.

Droit fondamental et condition indispensable à la mobilité et à la réalisation du projet migratoire, se loger n'est pas aisé pour des travailleurs pauvres et étrangers dans une ville telle que Beyrouth où, comme je l'ai rappelé plus haut²⁴⁹, le marché locatif est globalement peu fluide, déséquilibré, spéculatif et inaccessible pour les catégories moyennes et défavorisées²⁵⁰. De plus, pour les migrants qui pâtissent d'un manque de reconnaissance et de fortes discriminations sociales et ethniques, les obstacles sont encore plus grands quand il s'agit de satisfaire aux exigences légales et financières, voire même d'obtenir le simple droit de visiter un appartement vacant. Sous contraintes et stigmatisées, les domestiques n'ayant même pas le droit de résider en dehors du domicile de leur employeur, cette population fait alors le choix du marché informel, plus particulièrement dans les marges où les critères d'accessibilité apparaissent *a priori* plus souples et où les autorités policières n'interviennent guère.

²⁴⁹ Voir chapitre 4

²⁵⁰ La mixité sociale dans le parc locatif beyrouthin est d'autant plus remise en cause par la volonté de déréguler encore davantage le marché immobilier par la suppression des baux anciens qui plafonnent le montant des loyers. Lire notamment « La loi sur les « anciens loyers » : frein ou accélérateur de la gentrification à Beyrouth ? » (MAROT 2012) ainsi que l'article de Muriel Rozelier « Liban : Décryptage de la loi de libéralisation des loyers anciens » (2014). Une analyse détaillée est proposée dans le chapitre 7.

Contrairement au marché officiel, « *l'entrée dans le secteur locatif informel n'exige qu'un apport financier limité et ne s'accompagne d'aucun engagement à long terme. Les locataires ne versent [en général] ni caution, ni loyer d'avance ; ils ne signent pas de bail et ne s'engagent pas à occuper le logement pour une période déterminée (...)* » (MORANGE 2003 : 56). Parallèlement, les travailleurs-migrants sont considérés comme de nouveaux venus sans aucun pouvoir, mais également sans aucune étiquette politique dans une région traversée par les conflits, les fractures confessionnelles et les inégalités économiques grandissantes. Autant de critères qui participent à faire d'eux des personnes privilégiées et recherchées par des propriétaires en quête de rente immobilière. Ces derniers sont moins regardants quant à la situation administrative des migrants et acceptent le principe de colocation. Néanmoins, tous ces avantages sont contrebalancés par la piètre qualité du bâti et des équipements, leur dégradation accélérée, un environnement parfois insalubre et l'insécurité des quartiers où ils sont localisés. De plus, les niveaux des loyers sont désormais élevés au regard du service proposé, et conséquence de la demande ils connaissent une inflation continue. Enfin, les locataires peuvent vivre dans la promiscuité, être soumis à une forte instabilité résidentielle et à un contrôle social permanent qui hypothèque sans cesse leur capacité à investir leur habitation, cette « *aventure même de l'habiter* » (SERFATY-GARZON 2002a : 29).

Ainsi, dans le contexte de la migration, trouver un logement, le conserver et l'habiter pleinement dépend de plusieurs variables combinées : les faibles moyens financiers, la volonté d'économiser au détriment du bien-être et donc la recherche d'un logement bon marché (LESTAGE 1998 : 78), les marges de manœuvre limitées notamment en situation de clandestinité, et le degré d'intimité et de liberté très relatif dont bénéficient les personnes une fois installées. Autant d'enjeux et de contraintes qui doivent être analysés pour saisir la complexité du régime d'habiter des travailleurs migrants depuis le logement, ce « *bon révélateur des inégalités sociales* » (THERY et BRUNET 1993 : 250).

Dans le cadre d'une « relation locative » informelle, interaction et transaction impliquent directement deux parties : le ou les locataires et le propriétaire patenté. Ce dernier constitue l'acteur « possédant » et peut être comparé par certains aspects à la figure du

« marchand de sommeil » que l'on retrouve dans le contexte français²⁵¹. Il fixe les règles et le montant de la location pour le service rendu : l'occupation d'un logement. Sa position l'institue donc dans le rôle du dominant décidant en dernier recours celui ou celle qu'il accepte, refuse ou expulse, si le logement nécessite un entretien, si le loyer doit être augmenté et comment il est reversé. Cette inégalité des rapports s'exprime très clairement sur le marché où l'objectif des propriétaires est de se constituer une rente conséquente et immédiate *a priori* débarrassée de toute contingence légale voire éthique. Des stratégies sont réfléchies à cet effet : certaines impliquent des formes de violence physique et symbolique, et certains investissent pour développer leur offre locative destinée aux migrants afin d'optimiser leurs bénéfices. Cependant, à Bourj Hammoud, Karm al-Zeitoun, Sabra ou Mar Elias, les propriétaires ne sont pas totalement exonérés de toute obligation vis-à-vis du voisinage, des autorités et même, occasionnellement, des locataires avec qui des relations paternalistes voire amicales sont susceptibles de se nouer.

Au delà des considérations liées à la seule tranquillité du voisinage, cet objectif rentier doit donc être atteint en tenant compte d'un double devoir, à la fois moral et social : d'une part celui de préserver la réputation des lieux tandis que la présence des migrants fait malgré tout l'objet d'une méfiance, surtout lorsque les locataires sont des célibataires ; d'autre part, c'est l'identité même du quartier, du camp ou du groupement qui est remise en question par l'installation de populations originaires d'Afrique et d'Asie, et dans ce cas le propriétaire est soumis aux tentatives d'intervention des autorités locales qui souhaitent la préserver. À cet effet, l'arabité, la « libanité », l'arménité ou à la « palestinité » des quartiers étudiés sont fréquemment, conjointement ou distinctement, revendiquées dans les discours des autorités, et même de certains propriétaires, qui les jugent dans une certaine mesure menacées. Par conséquent, les responsables locaux disent essayer de réguler tant bien que mal le marché locatif et les mobilités résidentielles, notamment par des tentatives d'imposition fiscale ou par une pression exercée sur les propriétaires afin de privilégier les Libanais – arabes ou arméniens –, les Palestiniens, et en dernier recours les Syriens. Or, dans un contexte de crise économique et politique, d'arrivée massive de réfugiés, de pénurie de logements et de précarisation des migrants et des habitants des marges, comment concilier les injonctions

²⁵¹ À Marseille, Florence Bouillon définit les marchands de sommeil comme « *des propriétaires [qui] font l'acquisition d'appartements ou d'hôtels qu'ils laissent se dégrader, et les louent à des individus ne pouvant accéder au logement standard, dans l'immense majorité des cas une population d'origine étrangère démunie.* » (2003 : 25)

communautaires affichées sans compromettre les ambitions économiques individuelles et entraver un marché très lucratif ? Les responsables locaux sont-ils vraiment en mesure de s'imposer face aux intérêts des propriétaires et le souhaitent-ils vraiment ?

Tentatives d'ancrage et de construction d'un chez-soi dans la mobilité, enjeux financiers face à la crise économique, et processus identitaires et politiques se cristallisent autour de la question du logement des migrants dans les quartiers pauvres de Beyrouth. J'aborderai ces dimensions entrecroisées en optant pour une entrée par le système d'acteurs du logement : le triptyque locataires, propriétaires et autorités locales. Le premier volet se focalise sur les locataires en m'appuyant tout d'abord sur une brève analyse statistique de l'échantillon des enquêtés. Un fragment filmique met également en scène Priya, Dipendra et Himel dans leur logement exigü de Nab'a. Après une approche quantitative, cette vidéo constitue une sorte d'immersion dans le quotidien et le logement d'une famille népalaise permettant d'observer *in situ* l'expérience des habitants. Enfin elle mobilise par la suite des entretiens avec des migrants qui témoignent des conditions de vie et des modes de résidence dans les différents quartiers étudiés, de leurs difficultés dans leur quête d'un chez-soi, entre continuité, compromis et ruptures.

Le deuxième volet est consacré aux propriétaires que j'ai rencontré grâce à mon contact Abu Mohamed à Mar Elias et tout au long de l'enquête dans les autres secteurs. Figures d'une certaine réussite économique, certains ont fait le choix de privilégier les travailleurs migrants au détriment des autres groupes. Entre investisseurs absents et bailleurs occupants, cette catégorie est cependant loin d'être homogène et leur liberté d'entreprendre n'est pas totale.

Le troisième volet donne la parole aux autorités locales – les Comités populaires, la Municipalité de Bourj Hammoud et les *makhatir*. Ils affichent de prime abord une volonté d'intervenir sur le marché immobilier afin de modérer l'augmentation des loyers et de réglementer sinon empêcher l'installation des travailleurs étrangers afin de préserver l'identité des lieux. Toutefois, leur volonté et leur capacité d'intercéder auprès des propriétaires restent, bon gré mal gré, très limitées.

I – Les locataires

Trouver un logement pour un loyer abordable et dont le propriétaire n'est pas très exigeant quant à la solvabilité du locataire ni très regardant sur le statut administratif constituent les principaux critères des migrants en terme de stratégie locative. Avec des ressources financières par ailleurs limitées et parfois irrégulières, il est nécessaire que celui-ci soit également favorable à un mode de résidence qui autorise la colocation afin de diviser les charges mensuelles entre l'ensemble des occupants. Une fois ces conditions réunies, le choix d'un logement est quasiment opéré. En conséquence de quoi, la qualité du bâti et des équipements constitue initialement un enjeu secondaire, la priorité étant de se trouver au plus vite un abri pour soi et dans certaines circonstances pour sa famille.

J'ai pu visiter des appartements extrêmement vétustes, humides et petits, parfois sans fenêtres ni raccordement aux réseaux d'adduction d'eau. Ces piètres conditions de vie deviennent par la suite un problème omniprésent pouvant affecter l'état de santé des habitants. Partant, s'il semble de prime abord avantageux par rapport au reste de la ville, le montant du loyer rapporté à la qualité du service rendu – les critères d'accessibilité exigés, l'état général du bâti et des équipements, les règles de vie imposées – est *in fine* élevé. De plus, ces piètres conditions matérielles entament les capacités des occupants à s'approprier leur logement parfois dénué de tout confort. Elles sont également empêchées par le peu d'intimité dont ils bénéficient.

Considérés comme des personnes de passage et de culture différente dans une société à la fois ouverte sur le monde et profondément conservatrice, les migrants sont étroitement surveillés par le voisinage et par leur propriétaire ; certains se donnent ainsi le droit de s'introduire inopinément dans le logement de leurs locataires. Sans véritable « *lieu protégé [où] la pression du corps social sur le corps individuel est écartée* » (CERTEAU et GIARD 1994 : 207), les récits de ces derniers, parfois contradictoires, témoignent donc d'une incapacité à prendre possession de leur habitation : cet espace indispensable du dedans et de l'intime, ce « chez soi » et cet ancrage d'autant plus essentiel dans l'expérience de la migration et de l'altérité puisqu'ils permettent de se projeter ensuite « *au dehors vers le monde.* » (SERFATY-GARZON 2002b : 214)

I.1 – Les conditions de résidence des enquêtés

Avant d'analyser les témoignages des migrants, il est intéressant de procéder à un bref exercice de synthèse des données récoltées auprès des enquêtés, notamment en termes de loyer, de mode de résidence, de surface habitée et d'équipements. Sur mon échantillon de 40 migrants, 35 personnes ont pu être spécifiquement interrogées sur leur accès au marché locatif et sur les conditions de vie dans leur logement. Les questions portent en l'occurrence sur le montant des loyers et son évolution, la taille des unités d'habitation, le nombre d'occupants et le mode d'habiter déclarés ou constatés – en famille²⁵², seul, en colocation, ou en cohabitation. La catégorie famille comprend un homme et une femme résidant ensemble, avec ou sans enfants, ou que des migrants ayant des liens de parenté se sont réunis dans la migration. La « colocation » se définit par le fait que plusieurs personnes sans liens de parenté ont initialement décidé de vivre ensemble. Enfin la « cohabitation » est le résultat du partage d'un logement *a posteriori*, souvent à cause d'une impossibilité de régler seul un loyer qui a soudainement augmenté. Je reviens ultérieurement et plus en détails sur cette typologie des modes de résidence et sa construction.

J'ai également porté mon attention sur la qualité du bâti et des équipements, ainsi que sur les problèmes soulevés par les locataires. Trois tableaux récapitulent les données recueillies pour chaque espace étudié, à l'exception de Karm al-Zeitoun où aucun entretien n'a pu être correctement mené avec des travailleurs migrants résidant dans le quartier²⁵³. Enfin, les revenus individuels déclarés²⁵⁴ sont intégrés dans chaque tableau afin de rendre compte de la part que représente le loyer dans les ressources financières disponibles.

²⁵² La couleur verte dans les tableaux indique que les deux personnes vivent en couple et ont été interrogées à propos du logement communément occupé.

²⁵³ Cela est dû à la réticence du propriétaire interrogé de me laisser rencontrer ses locataires et à mon incapacité à rencontrer une personne ressource me permettant d'aller plus loin dans l'établissement d'un réseau de connaissances parmi les migrants résidant dans le quartier.

²⁵⁴ Certaines personnes ont un revenu irrégulier, notamment pour les femmes de ménage qui travaillent en *free lance*. Les sommes indiquées représentent une moyenne estimée par les enquêtés.

Tableau 4 : Les logements dans le camp Mar Elias en 2012

Prénom	Revenus déclarés (en dollars US)	Date d'installation	Mode de résidence (nombre d'occupants)	Montant du loyer (loyer avant dernière augmentation)	nombre de pièces / surface estimée	Raccordement à l'eau courante	Raccordement à un générateur électrique	Problème souligné
Testa	\$400	2010	Famille (2 puis 3)	avril - \$130	1 / 20 m ²	Non	Non	Sombre, sans sanitaires ni raccordement à l'eau Cafards
Mo'ase	\$800			juillet - \$300	2 / 30 m ²	Oui	Non	
Jenny	\$400	2012	Seule	\$200	1 / 6 m ²	Non	Non	-
Abi	-	2009	Famille (4)	\$400	4 / 70 m ²	Oui	Oui	-
Salomon	\$400			(\$200 en 2011)				
Fassika	\$600	2012	Seule	\$200	1 / 6 m ²	Non	Non	Manque d'entretien
Roxana	\$400	2012	Famille (2)	\$200	1 / 6 m ²	Non	Non	Petit et sanitaires collectifs
Mounir	\$225							
Asma	\$300	2012	Famille (2)	\$200	1 / 6 m ²	Non	Non	Cher, coupures de courant
Abu 'Adil	\$800	2004	Famille (5)	\$350	3 / 70 m ²	Oui	Oui	Chantier sur le toit
Maryam	Aucun revenu			(\$200 en 2011)				
'Abed	\$750	2012	Famille (2)	\$200	1 / 6 m ²	Non	Non	Coupures de courant et logement trop petit
Sarah	\$350	2009	Colocation (6)	\$200	1 / 20 m ²	Non	Non	-
Mary	\$370	2011	Colocation (2)	\$200	1 / 6 m ²	Non	Non	Promiscuité

Source : Enquête de terrain, entretiens réalisés en 2011 et 2012

Tableau 5 : Les logements dans les groupements de Sabra en 2012

Prénom	Revenus déclarés (en dollars US)	Groupement et date d'installation	Mode de résidence (nombre d'occupants)	Montant du loyer (loyer avant dernière augmentation)	nombre de pièces / surface estimée	Raccordement à l' eau courante	Raccordement à un générateur électrique	Problème souligné
Zuleïka	\$300	Gaza 1 – 2009	Colocation (2)	\$100	2 / 30 m ²	Oui	Non	-
Zeïnab	\$500	Gaza 1 – 2010	Famille (2)	\$130	1 / 15 m ²	Oui	Oui	Risque de cambriolage
Kanta	\$300	Sa'id Ghawache – 2010	Colocation (4)	\$120	2 / 20 m ²	Oui	Non	Conflit avec les colocataires
Anika	\$350	Sa'id Ghawache – 2009	Colocation (2)	\$150	1 / 10 m ²	Non	Non	Petit et pas d'eau
Mounir	\$530	Gaza 1 – 2012	Famille (2)	\$100	1 / 10 m ²	Non	Non	-
Kamal	\$1000	Gaza 1 – 2010	Famille (4)	\$130	1 / 20 m ²	Oui	Non	Insécurité
Mohamed	\$100	Gaza 1 – 2010	Colocation (4)	\$200	1 / 20 m ²	Oui	Non	Sombre et petit

Source : Enquête de terrain, entretiens réalisés en 2012

Tableau 6 : Les logements dans les quartiers de Bourj Hammoud en 2012

Prénom	Revenus déclarés (en dollars US)	Quartier et date d'installation	Mode de résidence (nombre d'occupants)	Montant du loyer (loyer avant dernière augmentation)	nombre de pièces / surface estimée	Raccordement à l'eau courante	Raccordement à un générateur électrique	Problème souligné
Victor	\$580	Nab'a – 2008	Famille (5)	\$250	3 / 50 m ²	Oui	Non	Exigüité, humidité et coupures de courant et d'eau
Mary	\$400			(\$150 en 2008)				
Teejay	\$400	Nab'a – 2011	Colocation (3)	\$240 (\$150 en 2011)	2 / 20 m ²	Oui	Oui	Exigüité, insalubrité et coût du loyer
Rosny	\$300	Nab'a – 2011	Colocation (7)	\$425	2 / 25 m ²	Oui	Oui	Insalubrité, pas d'eau chaude et voisinage
Aimée	\$450	Nab'a – 2011	Colocation (2)	\$350 (\$300 en 2011)	2 / 40 m ²	Non	Non	Humidité, raccordement à l'eau
Maya	\$400	Nab'a – 2009	Colocation (3)	\$300	3 / 50 m ²	Oui	Non	-
Dipendra	\$1000	Bourj Hammoud – 2011	Famille (3)	\$330	2 / 15 m ²	Oui	Oui	Insécurité, fuites, aménagement
Priya	\$600							
Emma	\$325	Nab'a – 2010	Cohabitation (4)	\$300	4 / 70 m ²	Oui	Oui	Cambriolage, conflit entre colocataires
Falilou	\$500	Nab'a – 2004	Famille (3)	\$250	2 / 25 m ²	Oui	Non	-
Lucienne	\$400							
Francine	\$400	Bourj Hammoud – 2010	Cohabitation (4)	\$350 (\$200 en 2011)	2 / 20 m ²	Oui	Non	-
Salomon	\$1000	Dora – 2008	Seul	\$600	3 / 70 m ²	Oui	Oui	-
Zinzou	\$450	Dora – 2009	Cohabitation (3)	\$400	3 / 50 m ²	Oui	Non	Cher, fuites d'eau dans le plafond

Source : Enquête de terrain, entretiens réalisés en 2012

I.1.1 – Quels modes de résidence pour quels revenus ?

Ce que l'on peut tout d'abord retenir, c'est que la moyenne des revenus se situe à environ 470 dollars par mois, soit une moyenne équivalente au salaire minimum libanais qui est d'environ 450 dollars. Cependant on peut constater d'une part une inégalité importante entre hommes et femmes, et d'autre part l'écart entre les revenus les plus bas – aucun revenu – et les plus élevés qui atteignent mille dollars. Ainsi, la médiane est de 400 dollars, soit en deçà du salaire minimum. En ce qui concerne le montant mensuel des loyers, la moyenne est d'environ 255 dollars et la médiane est égale à 200 dollars. Autrement dit, si l'on se base sur les données de l'échantillon et si l'on ne tient compte que des revenus individuels, la part du loyer équivaut à au moins la moitié des ressources déclarées d'un migrant²⁵⁵. De surcroît, tandis que le niveau des loyers augmente fortement²⁵⁶, il a pu dans certains cas doubler entre 2011 et 2012, les revenus ont plutôt tendance à stagner, voire à diminuer pour les femmes de ménage en *free lance*²⁵⁷.

Par conséquent, pour Francine, Zinzou et Aimée qui résident à Bourj Hammoud (**tableau 6**), plus des trois quarts de leur budget mensuel doivent être consacré au paiement du loyer si elles ne partagent pas leur logement. De fait, rares sont les migrants qui sont en mesure de payer seuls l'intégralité du loyer et des charges attenantes. Ils constituent une minorité par rapport aux personnes vivant en famille, en colocation ou en cohabitation (**graphique 4**). Zinzou comme Francine ont dû se restreindre à cohabiter quand leur propriétaire a décidé unilatéralement d'augmenter le loyer ; de son côté Aimée doit impérativement trouver une colocataire pour pallier le nouveau montant exigé par son propriétaire.

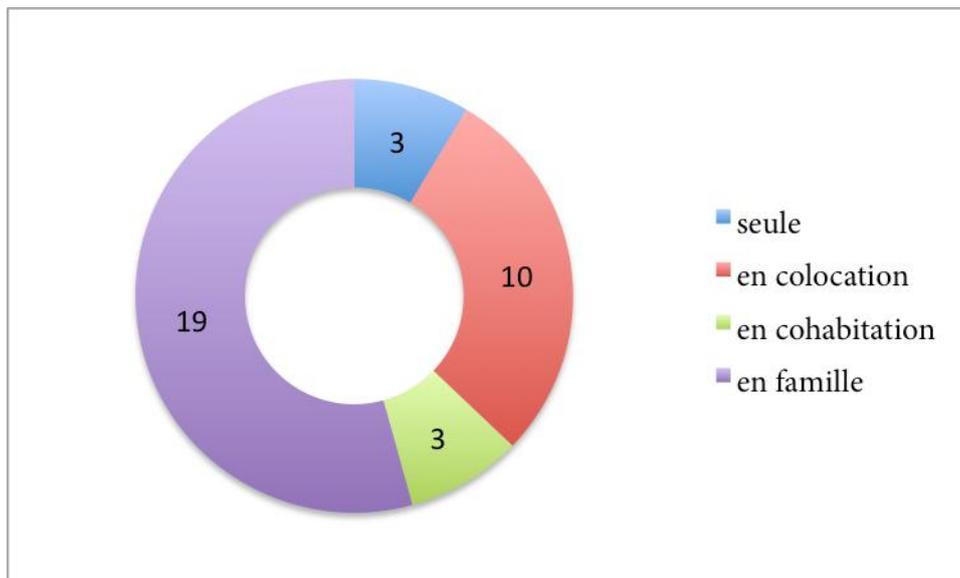
²⁵⁵ En moyenne, la part des dépenses consacrées au logement au Liban est d'environ 25% des revenus en 2007 (FAWAZ *et al.* 2014). À l'image des migrants présentés ici, cette part peut monter jusqu'à 45% pour les ménages les plus modestes, tandis que les normes internationales recommandent de ne pas dépasser les 30% (*Ibid.*).

²⁵⁶ Entre 2011 et 2012, les loyers sur le marché formel ont augmenté de 30 à 40% pour les petits appartements non meublés à Beyrouth (OHRSTROM 2012).

²⁵⁷ Voir notamment le cas de Fassika et Zuleika dans le chapitre précédent.

Graphique 4 : Le mode de résidence des personnes enquêtées en 2012

(Source : enquête de terrain, traitement établi sur la base de 35 entretiens)



La colocation et la cohabitation sont un bon moyen d'accéder à l'offre locative, d'épargner et de se maintenir dans son logement en cela qu'elles atténuent la contrainte économique en répartissant les charges de façon plus ou moins équitable. Certains locataires, dont le propriétaire n'a pas fixé un nombre maximum d'occupants, tentent ainsi de diviser le plus possible le montant du loyer en augmentant le nombre de colocataires. Rosny, résidente de Nab'a, vit en colocation avec 6 autres Népalaises dans un logement de moins de 30 m². Les sept femmes, toutes en situation de clandestinité, demeurent dans l'unique pièce à vivre de l'appartement pour un loyer de 425 dollars²⁵⁸. Mais cette solution n'est pas toujours envisageable puisque certains propriétaires contrôlent régulièrement le nombre d'occupants. Si une personne supplémentaire intègre le logement, le loyer est alors réévalué en conséquence. Somme toute, le partage d'un logement et l'existence de solidarités minimisent le risque d'expulsion pour défaut de paiement. Toutefois, il existe aussi des conflits entre locataires susceptibles de provoquer régulièrement le départ d'un ou plusieurs résidents.

Comme cela a déjà été abordé dans le chapitre précédent, très peu de migrants connaissent une réelle stabilité résidentielle. Dans mon échantillon, seulement deux personnes

²⁵⁸ Un loyer équivalent aux loyers moyens à Nab'a. Selon le dernier rapport sur l'habitat à Beyrouth (FAWAZ *et al.* 2014), louer un logement d'une pièce à Nab'a coûte environ 300 dollars par mois, un logement de deux pièces 400 dollars.

– Falilou et Lucienne à Nab’a (**tableau 6**) – occupent le même logement depuis plus de quatre ans. Ils apprécient leur appartement, leur quartier et leur relation avec leur propriétaire est très cordiale. En revanche, contrairement à ce couple, ils sont nombreux à déménager régulièrement entre différents quartiers ou au sein d’un même quartier. C’est notamment l’exemple d’Abu ‘Adil et Maryam évoqué plus haut²⁵⁹. Même s’ils résident à Mar Elias depuis 2004, le couple et les enfants ont plusieurs fois changé de logement durant la période 2004-2012.

Vivre en famille ne se traduit donc pas systématiquement par une plus grande stabilité résidentielle. La présence d’enfants peut entraîner de nouveaux besoins – plus d’espace, un raccordement à l’eau courante et un accès facilité à l’eau chaude – et impliquer un déménagement dans un appartement dont le loyer est plus élevé. Suite à un problème de voisinage et dans la perspective de la naissance de leur enfant, Mo’ase et Testa ont déménagé durant l’année 2012 tout en restant au sein du camp²⁶⁰. Ils se sont installés dans un appartement plus grand – 30 m² comprenant deux pièces, une cuisine et des sanitaires – et plus confortable – eau courante et eau chaude – pour un loyer de 300 dollars par mois. Je reviens ultérieurement et plus en détails sur le parcours de ce couple.

I.1.2 – La qualité aléatoire des équipements sanitaires

La taille des logements et la qualité de leurs équipements sont variables selon les lieux et les cas incriminés, mais elles ne déterminent pas à elles seules le montant des loyers. Ainsi, le parc résidentiel de mon échantillon est composé d’appartements comprenant entre une et quatre pièces (cuisine comprise), d’une surface totale allant de 6 m² à 70 m². Mais à surface équivalente, certains sont raccordés à l’eau courante, possèdent un espace dédié à la cuisine et des sanitaires privés. D’autres ne possèdent aucun de ces équipements pour un loyer comparable, voire parfois supérieur.

Concernant les appartements dont la surface est supérieure à 20 m² et raccordés à un réseau d’adduction d’eau, ils se situent pour la plupart à Bourj Hammoud où les loyers sont

²⁵⁹ Voir leur parcours biographique dans le chapitre précédent.

²⁶⁰ Lors d’une visite en janvier 2014, le couple avait encore déménagé au sein du camp et s’apprêtait à changer encore une fois de logement.

effectivement plus élevés. Néanmoins, rapportés à la taille des logements et à leurs équipements, le montant des mensualités s'avère très important à Mar Elias. Par exemple, des chambres dont la surface est d'environ 6 m² sont louées 200 dollars par le propriétaire arguant de la localisation avantageuse du camp et de la qualité du bâti pour justifier le montant. En revanche, dans son immeuble récemment construit, les sanitaires et les cuisines sont collectifs afin d'optimiser la surface locative. On retrouve également de très petites unités d'habitation d'une seule pièce pour moins de 200 dollars dans les divers groupements de Sabra. Si la majorité des enquêtés est raccordée à un réseau d'adduction, l'eau étant qui plus est salée dans cette partie de la ville, des logements sont également dépourvus de tout raccordement et ne sont équipés d'aucun sanitaire. Certains locataires doivent de leur propre chef se fournir en eau et évacuer celle qui est usée. Plus du tiers des travailleurs migrants enquêtés – principalement à Sabra et Mar Elias – ne possèdent pas de raccordement à l'eau ni de sanitaires dans leur logement. Ce qui n'empêche pas les propriétaires de demander des loyers toujours plus élevés.

I.1.3 – Vivre à la bougie. Un quotidien banal

L'importance du raccordement à un générateur électrique est de taille au Liban où l'électricité publique est rationnée quotidiennement, parfois plus de douze heures par jour. Toutefois ce rationnement est très inégal selon les régions (VERDEIL 2009) et Beyrouth est la seule *muhafazah* (province) à ne connaître, en principe, que trois heures de coupure quotidienne alternée entre les différents quartiers. Ainsi, lorsque des propriétaires de Mar Elias mettent en avant la situation géographique du camp, autrement dit dans les limites municipales de la capitale, ils sous-entendent également que le rationnement électrique reste limité et que l'abonnement onéreux à un générateur²⁶¹, comme c'est le cas pour de nombreux résidents de Bourj Hammoud, n'est pas nécessaire. De plus, dans l'enceinte du camp où les coûts de l'électricité et de l'eau sont largement pris en charge par l'Unrwa, les habitants – migrants compris –, ne paient que de faibles sommes : autant d'économies donc malgré un loyer *a priori* cher.

²⁶¹ Voir à cet égard l'article de presse de Fady Noun, « Électricité : projets en panne, gabegie et corruption » (2014), dans lequel est indiqué qu'en moyenne la facture énergétique annuelle d'un ménage au Liban est d'environ 1 200 dollars US, dont plus de la moitié sont reversés aux propriétaires de générateurs.

Toutefois, en juillet 2012, de nombreuses coupures électriques ont eu lieu à Mar Elias. Lors des entretiens, plusieurs habitants se sont plaints de ces avaries récurrentes pendant ce mois chaud, faisant dire à ‘Abed, un Soudanais interrogé en septembre de la même année : *« les problèmes [à Mar Elias] sont principalement les coupures de courant. Il y en a beaucoup ici, pourtant nous sommes dans les limites de Beyrouth. On le sent vraiment en été car le camp est petit, il n’y a pas d’air, et quand les ventilateurs ne tournent plus, tu étouffes. Je crois qu’il y a plus de coupures ici car ils ne considèrent pas que Mar Elias soit le Liban. Ils coupent l’électricité ici pour l’envoyer ailleurs. »* De fait, au regard du coût que cela représente²⁶², seulement un tiers des enquêtés ont contracté un abonnement auprès d’un fournisseur privé d’électricité, et la majorité réside à Bourj Hammoud où le réseau d’alimentation en eau est également défaillant.

Le premier bilan que l’on peut établir sur les conditions d’habiter des migrants c’est que celles-ci sont généralement sommaires. Partageant leur logement, parfois confinés dans une seule pièce, les locataires doivent en plus faire avec des équipements de mauvaise qualité, voire dans certains cas sans équipements du tout. La cuisine peut se résumer en un réchaud posé à même le sol et en une bassine qui fait office d’évier alimenté par des jerricanes d’eau achetés ou remplis chez des amis. Les sanitaires sont parfois communs, voire inexistantes. En plus de l’exiguïté des logements, l’insalubrité est également répandue. Des enquêtés se plaignent de la présence de cafards, tandis que d’autres n’en font même plus état tant cette réalité est banale, mais soulignent néanmoins combien l’humidité est omniprésente rendant les appartements parfois difficilement vivables. Enfin, malgré cela, les prix des locations ne cessent d’augmenter dans un contexte de forte demande. Or les revenus ne suivent pas la même tendance, incitant les travailleurs migrants à faire des compromis quant à leur mode de résidence, sinon à devoir consacrer une part croissante de leurs ressources au paiement de leur loyer.

²⁶² Lors de la saison estivale, la généralisation de l’usage de la climatisation et l’augmentation de la population due au retour d’une partie de la diaspora et à l’arrivée des touristes entraînent davantage de coupures. Conséquence aussi de l’inflation du prix du carburant, le coût de raccordement à un générateur, qui pallie ces interruptions répétées, est donc d’autant plus élevé pendant cette période de l’année. Des migrants m’ont ainsi indiqué avoir payé près de 200 dollars en juillet et août 2012.

Autant de difficultés quotidiennes et d'absence de confort qui se traduisent par un important malaise chez de nombreux enquêtés. Un malaise amplifié par un sentiment d'insécurité dans des quartiers où les migrants se sentent à la fois libres mais aussi vulnérables face à un voisinage intrusif, voire hostile à leur présence. Et dans certains cas, des expériences malheureuses d'agression dans la rue voire de cambriolage ont rendu les personnes encore plus méfiantes et repliées. Des migrants interrogés ont ainsi refusé de me faire visiter leur logement, parfois en avouant explicitement avoir honte des conditions dans lesquelles ils résident. D'autres ont en revanche accepté justement pour témoigner de leur situation, à l'instar de Priya et Dipendra qui se sont prêtés au jeu de la caméra en m'accueillant dans leur appartement à Bourj Hammoud.

I.1.4 – Le logement in situ. Une matinée avec une famille népalaise à Bourj Hammoud

Fragment n°3

Small Kitchen. Un exemple de mal-logement à Bourj Hammoud

Durée : 7'46 minutes

Beyrouth – 2012

https://archive.org/details/Fragment3SmallKitchen_201509

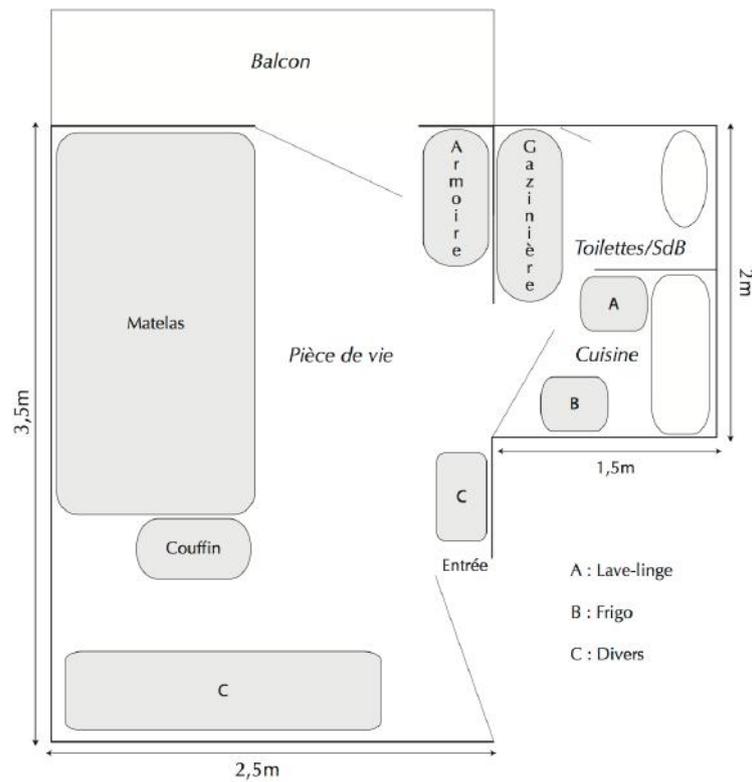
Tôt le matin je quitte le quartier de J'itaoui qui surplombe la banlieue Est de Beyrouth. On constate depuis cette colline la densité urbaine qui caractérise cette banlieue cernée et traversée par les axes autoroutiers. À travers les rues et les ruelles de Bourj Hammoud, je me rends chez Priya et Dipendra, les amis népalais qui résident à proximité du pont qui sépare Nab'a du reste de la Municipalité.

Filmer leur appartement et leurs pratiques de cet espace permet d'abord de rendre compte par l'image de certains aspects du mal-logement, la promiscuité le cas échéant. De fait, il m'a été difficile de filmer l'appartement sans gêner Priya dans ses mouvements ou bien en gardant toutes les personnes présentes dans le cadre de l'écran. L'exiguïté de leur habitation ne m'autorise pas à prendre le recul suffisant et je dois filmer les protagonistes et le logement en me serrant contre les murs, parfois au détriment de la qualité de l'image (**plan 1**). De plus,

leurs témoignages introduisent des enjeux-clés du marché locatif abordés par les différents acteurs interrogés – les locataires, les propriétaires et les autorités locales.

Plan 1 : Plan approximatif de l'appartement de Priya et Dipendra

(Conception : A.D. 2015)



Relayant la remarque de Ganesh Gurung²⁶³ et tandis qu'elle lave son enfant dans une bassine coincée entre la gazinière et les toilettes, par ailleurs séparés du reste du logement par une simple paroi de contreplaqué, Priya souligne les problèmes d'aménagement des appartements au Liban : « *comment se fait-il que les sanitaires soient si proches de la cuisine ?* » Pourtant habituée à Beyrouth où elle travaille depuis 2005, cette proximité de deux espaces aux fonctions si distinctes ne laisse pas Priya indifférente. Néanmoins, lors d'un entretien

²⁶³ En partenariat avec l'Onu Femmes et l'association des travailleurs expatriés népalais NRNA, Ganesh Gurung enquête en 2012 pour le Nepal Institute of Development Studies (NIDS) sur les conditions de travail des Népalaises au Moyen-Orient.

entrepris en aparté, elle ne se plaint pas de ce logement qu'elle juge très correct comparé au précédent.

Locataires d'une petite chambre à Nab'a jusqu'en 2011, Dipendra et Priya ont depuis eu un enfant. Cet événement les a incité à déménager dans un appartement plus grand et mieux situé, considérant leur ancien quartier comme un environnement trop malfamé et insécurisé pour un nouveau-né. La famille népalaise s'est installée dans l'une des ruelles de Bourj Hammoud, au nord du pont autoroutier et à proximité du *Migrant Community Center* où travaille Priya. Pour un loyer d'environ 330 dollars, le couple entasse ses affaires et ses équipements ménagers dans moins de 20 m². Leur logement est composé de deux pièces dont une partie cuisine et toilettes, et d'un petit balcon (**plan 1**) où il est possible d'étendre le linge et d'assister aux bagarres qui ont lieu régulièrement la nuit dans la rue en contrebas.

Contrastant certes avec les conditions de vie très sommaires rencontrées à Sabra, leur habitation n'en constitue pas moins un exemple du mal-logement dans les banlieues pauvres de Beyrouth : l'alimentation en eau est régulièrement interrompue, ainsi que l'électricité²⁶⁴. Résidant sous le toit de l'immeuble, le couple se plaint également de la chaleur pendant ce mois d'été, et des fuites qui surviennent lors des pluies, à la fois par le plafond et par la porte d'entrée. Mais Priya et Dipendra, dont les revenus sont nettement supérieurs à la moyenne de l'échantillon, considèrent qu'il est difficile d'obtenir mieux à ce prix alors que la demande va croissante, que les stratégies rentières favorisent les colocations de travailleurs célibataires et que la Municipalité fait pression sur les propriétaires pour qu'ils expulsent les travailleurs étrangers en situation d'illégalité.

En effet, et même s'ils restent méfiants à leur égard, les propriétaires privilégient la colocation de travailleurs pour pouvoir augmenter les loyers, au détriment des familles. En outre, dans le contexte actuel, les propriétaires affichent des préférences entre les nationalités et certains groupes ont plutôt tendance à être écartés : principalement les populations arabes et kurdes de Syrie. De plus, selon Priya, si certains refusent de louer à des femmes, d'autres les

²⁶⁴ On peut d'ailleurs remarquer qu'au moment où Priya souhaite démarrer le lave-linge, elle vérifie au préalable s'il y a de l'électricité. Le couple est certes abonné à un générateur électrique, mais le piratage des câblages et les coupures trop fréquentes du réseau public ne permettent pas aux fournisseurs privés d'alimenter en continu leur clientèle.

acceptent mais ils interdisent en revanche toute mixité sous prétexte d'un risque de prostitution. Les bailleurs contrôlent la vie des occupants, leur quotidien, y compris le nombre de locataires : ce nombre devant être déterminé au préalable puisqu'il contribue à évaluer le montant du loyer. Tout nouvel occupant doit être déclaré afin de rehausser les mensualités. Comme le montre Priya, ce contrôle empêche les locataires de disposer librement du logement puisque même une visite ponctuelle peut être considérée comme une colocation déguisée et constituer un motif d'expulsion. C'est le principe de la location dite « par tête » auquel la Municipalité de Bourj Hammoud souhaite officiellement mettre un terme tant il entretient les logiques spéculatives, les problèmes sanitaires et sociaux. J'y reviens plus bas.

Enfin, l'autre enjeu évoqué par Dipendra, emblématique de l'informalité du marché immobilier et qui a été très médiatisé pendant l'hiver 2011-2012 à la suite des expulsions des locataires étrangers, c'est celui de la taxe locative qui n'est pas reversée par une très grande majorité de bailleurs. Évoquant la caractère aléatoire des propriétaires qui s'en acquittent ou pas selon les cas, Dipendra expose les différences de situation entre les migrants : une partie est soumise annuellement à des prélèvements supplémentaires de l'ordre de plusieurs centaines de dollars, soit l'équivalent d'un mois de loyer ; une autre ne paie pas puisque les propriétaires ne déclarent pas les locations à la Municipalité.

À travers ces deux entretiens, Priya et Dipendra dressent un tableau très complet et complexe des enjeux qui animent le marché locatif dans les marges – mixité, prostitution et mode de résidence, stratégies rentières, informalité et tentative d'intervention publique – sur lesquels je reviens en détail tout au long de ce chapitre. Mais dès à présent je vais tenter de catégoriser les différents modes de résidence rencontrés sur le terrain.

I.2 – Une tentative de typologie des modes de résidence dans les marges

Au regard du prix élevé des loyers et des contraintes financières, de la précarité du statut administratif et de la situation familiale, de l'incertitude liée à l'instabilité économique et politique au Liban, et des expériences individuelles de la mobilité, les migrants rencontrés sur le terrain présentent des modes de résidence variés. Ils peuvent résulter d'un choix délibéré – celui d'aménager en couple, en famille, avec des amis – comme être des « choix sous

contraintes » (BONVALET et DUREAU 2000) conséquence d'une augmentation de loyer qui oblige à s'installer en colocation ou en cohabitation. Parallèlement, ces modes de résidence collectifs prennent également en compte une règle imposée par les propriétaires qui, dans leur très grande majorité, interdisent la mixité entre femmes et hommes, à l'exception des couples mariés pour lesquels ils souhaitent avoir une preuve attestant formellement de l'union. De plus, comme je le précise au préalable, rares sont les migrants qui résident seuls (**graphique 4**). Cela peut être le fruit d'une stratégie qui vise à diminuer la contrainte économique et/ou d'une volonté de ne pas être isolé.

Il est enfin nécessaire de préciser qu'aucun migrant rencontré n'est propriétaire de son logement. Tous sont des locataires, sans exception. Incidemment, la problématique de l'accès à la propriété dans la migration (DOS SANTOS 2012) ne se pose pas en ces termes dans le cas libanais. D'ailleurs, au regard des conditions de travail, du statut des migrants, de la réglementation juridique²⁶⁵ et surtout de l'état du marché immobilier à Beyrouth²⁶⁶ (EL-ASHKAR 2015, MAROT 2015), l'accès à la propriété ne peut même pas constituer un « paravent » face à la précarité du marché du travail (LEVY J-P. 2009), ni même « *une stratégie de réponse à la discrimination subie sur le marché locatif* » (GARCIA et DANSEREAU 2010 : 351). Une réalité qui contraste avec d'autres pays comme en attestent les exemples des Latino-américains au Canada (*Ibid.*), aux États-Unis et en Espagne (BABY-COLLIN 2014b), plus largement des immigrés en France²⁶⁷ (BAROU 2006, PALOMARES et RABAUD 2014) ou encore en Espagne²⁶⁸. Dans le contexte libanais, cette spécificité s'explique notamment par la présence des réfugiés palestiniens et des discriminations à leur égard ; l'articulation entre droit d'accès à la propriété et citoyenneté reste tenue²⁶⁹, même si parallèlement les autorités souhaitent attirer davantage les investisseurs étrangers. Il faut également noter que l'expatriation de certains migrants et les conditions de vie sommaires auxquelles ils se soumettent dans la mobilité ont

²⁶⁵ « Pays de forte émigration mais dont la nationalité reste acquise sans limite dans le temps, aucun obstacle n'y bloque l'accession des émigrés libanais à la propriété immobilière ; pays de forte immigration de travailleurs non qualifiés et à forte présence de réfugiés palestiniens, mais aussi pays encourageant les investissements étrangers, l'accès à la propriété des étrangers y est soumis à un régime spécifique qui comprend un panaché d'interdiction absolue, d'autorisation administrative préalable et de liberté. » (DIAB 2008 : 4).

²⁶⁶ Voir chapitre 7.

²⁶⁷ À ce propos lire le rapport n°168 de l'INED intitulé « Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France » dans lequel il est montré que la part des propriétaires parmi certaines populations immigrées est supérieure à la proportion des propriétaires parmi la population dite « majoritaire » (2010 : 96).

²⁶⁸ D'après l'enquête Informe Encuesta Nacional de Inmigrantes, près de 40% de la population immigrée est propriétaire (REHER *et al.* 2007).

²⁶⁹ Je remercie Anna Perraudin de m'avoir communiqué ces informations et d'avoir partagé ses réflexions.

aussi pour objectif annoncé de financer un projet de construction ou un achat de logement dans leur pays d'origine ; une stratégie d'accès à la propriété n'est pas vraiment envisagée.

Ainsi, il est possible d'énumérer quatre modes de résidence différents tels que je les ai déjà évoqués dans les tableaux 4, 5 et 6 (voir plus haut dans ce chapitre) : la *colocation*, la *cohabitation*, la location en *famille* et la location *individuelle*. Cependant, en dehors des locations individuelles, ces catégories restent pour le moins vagues et peuvent être davantage détaillées, notamment en ce qui concerne les origines géographiques des occupants, leurs liens de parenté, les modalités d'aménagement, de gestion de l'espace et des frais engagés, ou encore la mixité entre femmes et hommes. Un ensemble de points qui participent à constituer des modes d'hébergement collectif différenciés.

Partant de ce constat quant à la diversité des modes de résidence et des combinaisons possibles en lien avec l'origine des enquêtés, l'histoire de leur relation dans la migration et leur quête d'un logement, et des règles fixées par les propriétaires, une typologie de l'hébergement tend à se dégager.

Je vais à présent tenter de l'organiser en m'inspirant des travaux menés par Françoise Lestage sur les migrants mexicains aux Etats-Unis (1998). Toutefois, l'exercice ne consiste pas à simplement calquer cette typologie mais à l'adapter aux réalités du terrain beyrouthin. Les catégories initiales sont donc partiellement modifiées, assouplies ou précisées. En revanche, comme tout exercice de catégorisation, l'effort de simplification induit *de facto* l'inconvénient de ne pas être représentatif de l'intégralité des situations. Donc, afin de dépasser même partiellement cet écueil, les différentes catégories sont appuyées par des témoignages des migrants et illustrées par leur expérience de l'habiter. Il faut néanmoins rappeler que mon échantillon n'a aucune prétention exhaustive. D'autres modes de résidence existent potentiellement, mais ils n'ont pas été observés.

Tableau 7 : Les modes de résidences collectifs et leurs caractéristiques

Mode d'hébergement	Statut marital des locataires	Liens de parenté	Origines géographiques	Type de logement	Mode de paiement	Mixité H/F
Colocation « pays »*	Célibataires	Possibles mais rares	Même pays d'origine, voire même ville ou village	Plusieurs pièces ou une seule partagée	Division égale du loyer et des charges communes dont la nourriture	Non
Colocation « Room-mate »*	Célibataires	Non	Même pays ou même région d'origine	Plusieurs pièces ou une seule partagée	Division égale du loyer et des charges communes dont la nourriture	Non
Cohabitation ou « hébergement de type garni »*	Couple marié, femme seule ou mère seule avec enfant	Non	Même pays ou même région d'origine	Plusieurs pièces ou une seule partagée	Division du loyer en faveur de l'hébergeur (le premier locataire). Charges quotidiennes séparées	Oui
Location en « famille »*	Couple avec enfant(s), liens de parentés entre individus réunis dans la migration	Oui	Différente (couple mixte) ou Identique	Plusieurs pièces ou une seule partagée	Entraide familiale pour subvenir aux besoins du ménage	Oui

* Terme original de Françoise Lestage (1998 : 75-76)

I.2.1 – Les colocations « pays » et « room-mate ». Le choix de partager pour se loger

Ce qui distingue une colocation de type « pays » d'une colocation de type « room-mate » ce sont les liens de parenté et les origines géographiques. Dans le premier cas, les colocataires sont donc originaires d'un même pays, et possiblement d'une même région avec parfois des liens de parenté entre certains occupants. Ce qui n'existe pas dans les colocations de type « room-mate » où les colocataires peuvent être originaires d'un même pays sans qu'il n'y ait de liens de parenté entre eux. Malgré tout, cette dernière divergence mise à part, ils représentent deux modes de résidence quasi similaires entre célibataires qui se sont pour la plupart rencontrés au Liban. Donc, dans le cas beyrouthin, ces deux catégories de colocations – « pays » et « room-mate » – peuvent être confondues. Ce sont des célibataires qui s'installent en colocation ou en rejoignent une déjà constituée sur la base des origines géographiques et des relations d'amitiés nées dans la migration, ou *a posteriori* lors du partage d'une location.

Les locataires vivent dans des pièces séparées ou dans une seule pièce dont l'usage évolue au cours de la journée – salon, cuisine, salle à manger, chambre à coucher. Chacun paie les charges à part égale – loyer, électricité, nourriture, eau et parfois une connexion à la télévision satellite pour pouvoir regarder les chaînes nationales du pays d'origine. Cependant, il existe des colocations où une partie des migrants vit de manière permanente dans le logement tandis que d'autres ne sont présents que le week end ; une répartition proportionnelle des charges s'applique alors. C'est notamment le cas chez Sarah à Mar Elias (**tableau 4**) où trois Éthiopiennes sur les six locataires travaillent comme domestiques et résident dans l'appartement uniquement durant leurs jours de congés. Ces cas restent néanmoins rares. Les locataires sont en règle général des résidents permanents, comme chez Rosny à Nab'a.

Originnaire du Népal, Rosny a rejoint une colocation de femmes népalaises en 2011 dans un appartement d'environ 25 m² à Nab'a. Initialement cinq, elles sont dorénavant sept colocataires en situation illégale à partager leur logement d'une seule pièce. Cinq travaillent ensemble pour 300 dollars par mois comme agents d'entretien dans un lycée. La plus jeune a 17 ans et la plus âgée 32 ans. Quatre viennent de différentes régions du Népal et trois de Katmandou. Elles se

sont rencontrées à Beyrouth.

« On paye 425 dollars de loyer avec toutes les charges. Maintenant on doit aussi payer une taxe annuelle car la Municipalité de Bourj Hammoud a décidé de régulariser les locations illégales. Le propriétaire nous a demandé 350 dollars cet hiver, sinon il nous expulsait. Ah oui, pour obtenir l'appartement, nous avons aussi payé 300 dollars à un intermédiaire. (...)

Notre appartement est petit. Nous sommes sept maintenant à y vivre. C'est moins cher puisqu'on partage tout, on mange la même chose, mais le soir on ne peut même plus marcher à cause des matelas par terre, et on ne peut pas dormir parce que Sukmaya ronfle trop fort ! (...)

Le problème c'est que nous sommes nombreuses mais on doit aussi rester silencieuses. Les murs sont comme une feuille de papier : on ne peut même pas hacher l'ail sinon le voisin vient nous crier dessus, il met des coups dans le mur, il crie. Il devient fou ! Il y a aussi le ballon d'eau chaude qui est cassé. On l'a dit dix fois au propriétaire mais il ne veut pas payer la réparation. Et puis quand on le croise, il nous salut 'chou habibi !' (alors ma chérie), comme s'il n'y avait aucun problème. On ne peut rien faire mais on ne peut pas vivre ailleurs non plus, tout est trop cher et on a peur de se faire arrêter, surtout en ce moment. »

Nab'a, mai 2012



Photo 23 : la colocation de Rosny à Nab'a au moment de la confection du repas

(A.D. 2012)

Comme le montre cet exemple à bien des égards heuristique, les colocataires sont généralement ressortissants d'un même pays voire originaires d'une même localité, souvent la capitale nationale, sans qu'il n'y ait de liens de parenté. Si des personnes se connaissent avant l'expatriation et se sont installées ensemble à Beyrouth, majoritaires sont ceux qui, à l'instar de

cette colocation népalaise, se sont rencontrés au Liban. Ces rassemblements selon les origines géographiques peuvent être à l'instigation des migrants qui privilégient une forme d'entre soi rassurant dans l'enceinte du logement, comme partager un repas cuisiné et apprécié collectivement avec ses semblables (**photo 23**). Mais ils sont aussi susceptibles d'être initiés par des propriétaires qui disent avoir plus d'affinités avec une certaine population selon des critères éclectiques basés sur des expériences passées et/ou des préjugés. Considérant également que la diversité peut nuire à la bonne entente dans les logements, ils sélectionnent ainsi leurs occupants en ne choisissant parfois qu'une seule nationalité.

Mais à la différence de l'appartement de Rosny, il est possible que certaines colocations soient caractérisées par un regroupement de type sous-régional ou continental : Africains de l'Ouest sinon francophones, natifs du monde indien – Pakistanais, Indiens, Sri Lankais, Népalais et Bangladais. Cette situation est fréquente dans les colocations de type cohabitation ou « garni ».

I.2.2 – Cohabiter par circonstances. Ou l'obligation de changer son mode de résidence

Il existe des colocations qui relèvent de la catégorie que F. Lestage nomme « hébergement de type garni » et que j'ai qualifiées de cohabitations. Des couples ou des mères célibataires avec leur enfant n'ont plus les moyens de payer un appartement qu'ils occupent seuls. Ce sont parfois des augmentations de loyers qui ont remis en cause le mode de résidence initial, mais cela peut être aussi la conséquence du départ ou l'expulsion de l'un des conjoints. Les expériences de Francine et Zinzou représentent ce double cas de figure : leur conjoint a été expulsé et le propriétaire a décidé de manière concomitante d'élever le montant des mensualités. Avec un seul revenu, et qui plus est dans le cas de Francine avec la responsabilité d'élever dorénavant seule un enfant, les migrantes ne sont pas en capacité de régler la somme demandée et ne souhaitent pas pour autant déménager. Elles doivent donc modifier leur mode de résidence et s'accommoder de la présence de colocataires, parfois des connaissances d'amis qu'elles ont du choisir sur le tard.

Zinzou est une béninoise d'une cinquantaine d'années. Elle a migré au Liban en 1997 en suivant son employeuse française qui a épousé un Libanais. Après avoir travaillé trois ans chez eux en tant que domestique, elle est parvenue à conserver ses papiers et à faire des ménages en free lance pour environ 450 dollars par mois. Zinzou désire revenir au Bénin après la mort de son fils en 2002, mais son mari souhaite qu'elle continue à gagner de l'argent et il décide à son tour de la rejoindre en 2003.

« Lorsque mon mari est arrivé nous avons trouvé un appartement à Cola, près de Sabra. Puis en 2009 le fils du propriétaire a voulu récupérer l'appartement et il nous a mis dehors, comme ça, sans prévenir. On a eu de la chance qu'au même moment un ami béninois quittait son appartement de Dora. On a pris sa place et on louait l'appartement pour 200 dollars. C'est seulement une chambre et un salon-cuisine, ce n'est pas très grand. Mais depuis l'année dernière j'ai trop de problèmes. (...)

Mon mari a été expulsé après avoir perdu ses papiers et il veut que je reste au Liban. Mais je gagne à peine 500 dollars, c'est une misère à mon âge. Tu sais, je suis fatiguée, mais je suis aussi dans le besoin et je dois travailler toujours plus. Je construis une maison au pays. Avec ma vie comme ça au Liban, je n'ai pas de maison ni de retraite. Je dois donc préparer mon retour à Cotonou. (...)

Avant on payait 200 dollars, avec l'eau et l'électricité. Depuis cette année, le propriétaire a augmenté le loyer. C'est maintenant 400 dollars sans l'eau ni l'électricité. Mais c'est dur de trouver une maison tu sais. Alors maintenant je vis avec un couple malgache. On a séparé l'appartement par un rideau. Ils ont pris la chambre et moi je reste dans le salon. Seulement la cuisine est en commun. Chacun fait sa vie quoi. (...)

Le propriétaire ? On ne le voit jamais. S'il y a un problème dans la maison, il s'en fout. Il veut juste son loyer. Tu vois, on a de gros problèmes de fuites depuis le plafond. On a été obligé de mettre des bassines et des plastiques. On lui a dit, mais il s'en fout. Il vient juste prendre son loyer. On est allés voir les voisins. Ils nous ont dit qu'ils venaient de refaire le carrelage, que ça ne pouvait pas venir de chez eux. En fait, tu sais, ils s'en foutent parce qu'on n'est pas libanais et qu'on ne peut rien leur faire. On veut juste travailler ici et repartir tranquillement chez nous (...)

À part ça je n'ai pas de problèmes personnels. En-dehors du travail je ne vais nul part. (...)
Quand tu sors, là tu as des problèmes. En fait je ne suis en sécurité que chez moi. »

Nab'a, mars 2012

Zinzou doit de fait se résoudre à chercher des colocataires avec qui partager l'appartement pour pouvoir s'acquitter du loyer. Ayant acquis le statut d'occupant principal et en quelque sorte d'« hébergeant » (LESTAGE 1998 : 76), la répartition des coûts n'est pas forcément équitable puisqu'elle s'effectue en faveur de celui ou celle qui a obtenu le logement. Francine comme Zinzou déclarent de leur côté payer moins de la moitié du loyer. Ensuite, dans les trois situations de cohabitation rencontrées, l'hébergeant sous-loue une partie de l'habitation à un couple ou à une autre femme célibataire, pas forcément de la même nationalité, soit en divisant la seule pièce disponible, soit en abandonnant la chambre ou le salon. Cela se traduit alors par une promiscuité accrue et une perte d'intimité comme l'illustre le cas échéant l'utilisation d'un simple rideau pour s'isoler. Cette colocation par défaut ne signifie pas comme dans les colocations « room-mate » ou « pays » une mise en commun des espaces ni une convivialité au quotidien, où « il n'y a ni hébergeant ni hébergé » (LESTAGE 1998 : 76) Or, justement, comme le souligne Zinzou dans la cohabitation « *chacun fait sa vie* »²⁷⁰. De plus, les locataires semblent bénéficier d'une certaine liberté. Dans l'exemple cité, le propriétaire n'intervient pas pour contrôler le nombre d'occupants et soutirer un loyer supérieur. Zinzou gère de manière autonome la sous-location de son logement et s'adapte tant bien que mal à l'inflation de son loyer.

Toutefois, elle est amère en ce qui concerne l'état du bâtiment et le manque d'intérêt et de considération du propriétaire et du voisinage à son égard. Les problèmes s'accumulent et les fuites symbolisent ce « mal-logement » et cette insalubrité banals qui caractérisent les conditions de vie des travailleurs migrants dans la ville (DIETRICH-RAGON 2012). Entre sentiment d'impuissance, d'injustice et de manque de reconnaissance, Zinzou évoque malgré tout son appartement comme un lieu où elle se sent en sécurité tant ses expériences de la ville paraissent négatives. Il est cependant permis de douter que ce « chez moi » qu'elle invoque soit son appartement qui cristallise pourtant tant d'enjeux et où elle vit repliée. À ce moment précis de l'entretien où Zinzou parle avec nostalgie du Bénin, « chez moi » peut être aussi son pays d'origine où elle dit avoir vraiment sa place.

²⁷⁰ Il ne m'a pas été donné de rencontrer des personnes qui ont eu à intégrer un logement par le biais d'une sous-location. Seules les expériences de locataire hébergeant sont ici exposées.

Contrastant avec les deux entretiens mobilisés où les relations entre les occupants restent cordiales ou encore amicales, les cohabitations comme les colocations ne se déroulent pas toujours sans tensions ; elles naissent du manque d'espace, parfois de l'absence d'affinités entre colocataires, et des vols au sein des logements ont même été signalés par des enquêtés. Les relations de confiance sont alors rompues et la suspicion entame évidemment la dimension réconfortante et sécurisante qu'est sensé avoir le foyer. Une complication qui n'existe pas chez les familles qui restent cependant exposées aux mêmes enjeux de l'insalubrité, de la promiscuité et des pressions exercées par les propriétaires sur un marché locatif très concurrentiel.

I.2.3 – Les familles, une stabilité toute relative

Les familles constituent environ la moitié de mon échantillon. Cette surreprésentation est la conséquence d'un biais dans la méthode d'enquête qui ne vise aucunement à recenser équitablement les divers modes d'hébergement dans la migration²⁷¹ ; ceux-ci ayant été de toute manière distingués une fois le terrain achevé. Toutefois, étant donné le contexte de la mobilité économique vers le Liban – jeunes travailleurs célibataires – et son mode de gestion par les autorités, le regroupement familial comme la constitution des couples de même nationalité ou de nationalités différentes ne sont en rien favorisés²⁷². Pour le moins, les couples de migrants, formés avant ou pendant la migration, résidant avec ou sans enfants au Liban, sont désormais nombreux.

La catégorie famille, adaptée au cas libanais, est composée d'un ou des conjoint-s et/ou des enfants, en âge de travailler ou pas, qui partagent un même logement. À l'instar de Zinzou et de son époux évoqués précédemment, ou de Mounir qui retrouve sa mère à Sabra, ce sont en général les femmes qui initient le mouvement *via* la domesticité, mais ce n'est pas systématique. L'exemple de Kamal, un Bangladais résidant aussi à Sabra et employé dans une

²⁷¹ Lorsqu'il m'a été possible d'entreprendre un entretien avec une personne, j'en ai profité également pour interroger son conjoint ou sa conjointe. C'est pourquoi mon échantillon contient sept couples et autant de mode de résidence en famille.

²⁷² Selon la loi libanaise, les travailleurs étrangers dits de catégories 3 et 4 – essentiellement des ouvriers et des domestiques – ne peuvent prétendre au regroupement familial. En revanche, rien n'interdit officiellement qu'ils aient des enfants une fois sur le territoire libanais et que ceux-ci soient régularisés et scolarisés. Voir notamment l'article de Myra Abdallah « Migrant children expelled from Lebanon » (2014) à propos du non renouvellement des papiers et de l'expulsion des enfants des travailleurs migrants ainsi que de leur mère par la Sûreté Générale.

société d'entretien, est intéressant puisqu'il est venu seul au Liban. Son épouse et le plus jeune de leurs trois enfants l'ont rejoint par la suite et ils ont eu un quatrième enfant né à Beyrouth²⁷³. Une famille peut donc partiellement se reconstituer et continuer à se constituer dans la migration nonobstant la politique libanaise et le système de la *kafala* qui interdit le regroupement familial pour les travailleurs étrangers. Il existe également des familles qui se sont constituées dans la migration. Dans mon échantillon, les conjoints se sont majoritairement rencontrés au Liban, et les couples mixtes uniquement éthiopien-soudanais²⁷⁴ à l'image de Mo'ase et Testa qui demeurent dans le camp Mar Elias.

Mo'ase, soudanais de la région de Kurdufan, est entré illégalement au Liban depuis la Syrie en 2000. Ayant obtenu des papiers de séjour et de travail, il est maintenant employé comme chauffeur dans une ambassade d'un pays du Golfe. Arrivée au Liban en 2006 avec un contrat d'employée domestique, Testa travaille comme femme de ménage en free lance. Le couple, marié en 2009, vit relativement confortablement avec deux revenus réguliers. De plus M. a développé une petite entreprise qui filme les événements – mariages et fêtes religieuses – des migrants africains, ce qui représente une ressource complémentaire non négligeable. Résidant à Dahiyeh (banlieue Sud) jusqu'en 2010, les problèmes sécuritaires et les contrôles récurrents effectués par le Hezbollah ont convaincu le couple de quitter ce secteur pour s'installer à Mar Elias où l'ambiance est calme.

Testa et Mo'ase ont loué jusqu'en juin 2012 une chambre exiguë pour un loyer mensuel de 130 dollars dans un immeuble situé au centre du camp. Leur logement, dépourvu de tout équipement, est sombre et humide. Ils doivent également partager cuisine et sanitaires avec les autres locataires de l'étage, des Éthiopiennes en colocation. Deux autres couples éthiopien-soudanais résident dans l'immeuble. Le propriétaire libanais ayant regagné son village après le retrait israélien du sud du pays en 2000, les locataires doivent traiter avec un wakil

²⁷³ Les enfants nés au Liban de parents étrangers ne peuvent obtenir la nationalité libanaise qui ne se transmet que par le droit du sang et par le père. Les parents doivent faire la démarche auprès de leurs autorités consulaires de rattachement pour déclarer leur enfant. Une situation différente pour les enfants nés de l'union de couples mixtes : si le père est libanais et que ce dernier reconnaît sa paternité, alors l'enfant peut être naturalisé libanais ; pour les enfants nés de père syrien ou palestinien, la situation est plus complexe. Conséquence de la non-reconnaissance de certaine paternité et de situations administratives compliquées – mère en situation irrégulière –, de nombreux enfants nés au Liban d'unions mixtes sont apatrides. Quoi qu'il en soit, les conditions de vie au quotidien des enfants ayant des origines étrangères au Liban sont difficiles.

²⁷⁴ Les couples mixtes soudanais-éthiopiens sont courants au Liban. Selon les personnes interrogées, ils se justifient par l'absence de Soudanaises et d'Éthiopiens au Liban, et par la proximité culturelle liées à l'histoire de ces deux pays africains voisins du Nil.

(intermédiaire) pour le versement des loyers.

Testa étant enceinte et au regard de l'état de leur logement et du bâtiment, le couple souhaite déménager, mais ils ne trouvent aucun appartement vacant à Mar Elias. Cependant les événements vont s'accélérer malgré eux. Suite à un conflit de voisinage entre les Éthiopiennes de l'immeuble impliquant Testa, le wakil a donné un mois au couple pour quitter leur chambre. Une situation qui les a mis dans l'embarras du fait de l'absence de logement disponible et dans un contexte où tout écart aux règles – notamment la discrétion – peut aboutir à l'expulsion manu militari du camp. Interrogé à ce sujet, Mo'ase, qui tient avant tout à préserver sa réputation, paraît accepter la place des migrants et les règles auxquelles ils sont soumis, particulièrement les femmes, puisqu'il dit, dans un premier temps, comprendre la décision arbitraire du wakil :

« Tu sais les gens ici ne font pas de problèmes. C'est un camp tranquille. Mais si une femme va et vient avec un Libanais, ou que chaque fois c'est une voiture différente qui la dépose à l'entrée, elle aura des problèmes. Il y a des yeux partout ici et la prostitution est interdite. Tu sais, quand une fille s'habille en mini short et, excuse moi du terme, ses tétons dépassent de son décolleté, ce n'est pas respectueux des hôtes qui t'accueillent, et qui sont eux-mêmes accueillis [au Liban]. C'est simple, l'objectif des habitants de ce camp est d'être les plus discrets possibles. Alors quand les étrangers causent des problèmes, ils doivent tout faire pour les arrêter. Ils ne veulent pas déranger, ils ne veulent donc pas qu'on les dérange. Je comprends cette situation. Ce n'est pas facile pour eux. Moi je suis pareil. Quand il y a des problèmes, je cherche à les éviter. Quand les gens te respectent, tu dois les respecter. (...) Ici tout le monde me connaît par mon nom et je salue tout le monde. Je suis maintenant connu dans le camp. Je n'ai de problème avec personne. »

Selon M., c'est justement grâce à sa bonne réputation que le couple parvient à trouver in extremis un appartement à l'entrée ouest de Mar Elias. Pour un loyer négocié de 300 dollars, il y a une cuisine, un raccordement à l'eau et même l'eau chaude souligne l'intéressé. Le couple, aidé d'un ami soudanais, a également entrepris des travaux de peinture et acheté de nouveaux meubles afin de rendre l'appartement plus agréable dans la perspective de la naissance et d'une installation envisagée à long terme.

Camp Mar Elias, juin 2012

Homme, soudanais, arabophone et musulman, Mo'ase souligne avec gravité son statut de personne respectée et reconnue au sein du camp. À l'instar d'Abu 'Adil présenté dans le chapitre précédent, c'est justement grâce à cette bonne réputation que le couple parvient toujours à trouver un appartement dans l'enceinte de Mar Elias, nonobstant la concurrence pour l'accès au marché locatif. Mo'ase comme Abu 'Adil souhaitent donc s'y maintenir, malgré les réticences de leurs épouses, afin de ne pas perdre ce que l'on peut comparer à un « capital d'autochtonie » (RETIÈRE 2003) acquis en dépit du contexte disqualifiant de la migration économique et de la difficile insertion dans les camps palestiniens en tant qu'étranger.

Nicolas Renahy définit le « capital d'autochtonie » comme « *l'ensemble des ressources que procure l'appartenance à des réseaux de relations localisés. Il s'agit de nommer des ressources symboliques, symboliques en ce qu'elles ne tiennent ni d'un capital économique, ni d'un capital culturel, mais d'une notoriété acquise et entretenue sur un territoire singulier. Un tel ensemble ne subsume cependant pas que des biens symboliques, il désigne aussi des formes pratiques de pouvoirs, puisque le fait d'appartenir à un groupe d'interconnaissance n'est pas une donnée neutre, mais est au contraire susceptible d'avoir un poids social permettant de se positionner avantageusement sur différents marchés (...)* » (RENAHY 2010 : 9) Or ce capital n'est bien sûr pas définitivement acquis, surtout pour les travailleurs étrangers à la position invariablement fragile. Le cas échéant il peut être menacé par des événements impliquant directement ou indirectement la personne concernée. Permettant au couple de trouver un logement, la réputation et les relations de Mo'ase spécifiquement au sein du camp sont donc précieuses parce qu'*in fine* très localisées, mais toujours potentiellement réversibles.

Comme le montre l'exemple de Mo'ase et Testa, trouver, conserver et s'appropriier un logement décent à un prix abordable à Mar Elias est devenu extrêmement laborieux. Être en couple avec des revenus corrects et réguliers et dont l'un des conjoints, généralement le mari, jouit d'une certaine légitimité ne garantit pas une stabilité résidentielle. Si une demande croissante de la part des migrants et des réfugiés – syriens et palestiniens de Syrie – provoque une inflation continue des loyers, les propriétaires participent parallèlement à cette instabilité et à ce sentiment de précarité en n'informant pas les locataires de leurs intentions, sinon très tardivement.

Sans aucun droit formel, les stratégies résidentielles des migrants doivent en permanence s'improviser et s'adapter aux injonctions des acteurs dominants, se soumettre aux règles et aux décisions arbitraires prises à leur encontre sans pouvoir effectivement opposer de résistance. Mo'ase, dont la réputation n'est finalement plus à faire, dit se plier et accepter les conditions imposées bien malgré lui. Car il souligne également combien l'instabilité et la promiscuité se révèlent contraignantes, et le contrôle social bien trop pesant. Ainsi, l'emplacement excentré de leur nouvel appartement lui convient. Résider en bordure du camp permet d'éviter la traversée quotidienne des ruelles et de fuir les regards inquisiteurs auxquels s'expose tout résident, surtout s'il est étranger.

Cependant, lors d'une visite en janvier 2014, Mo'ase et Testa ont encore déménagé car le propriétaire a souhaité récupérer son appartement pour un membre de sa famille. Contraints de quitter leur logement dans la précipitation avec un enfant en bas-âge, ils ont dû se restreindre à louer un appartement plus petit et plus sombre de nouveau en plein cœur de Mar Elias. En avril 2015, lassé de cette instabilité, le couple n'habite plus dans le camp. La mobilité résidentielle ascendante et l'impression d'avoir enfin son « chez-soi » n'ont donc été qu'éphémères, un cas de figure somme toute banal parmi les couples enquêtés.

On peut retenir de cet exemple du mode de résidence que la présence d'un homme favorise quand même une certaine capacité à réagir à l'instabilité en jouant de la reconnaissance et de la légitimité, et des ressources financières supérieures dont celui-ci bénéficie. Des couples comme Abi et Salomon (**tableau 4**) ont même réussi, contre rétribution, à négocier avec leur propriétaire d'aménager une partie de leur logement en salon de coiffure éthiopien et de commercer – production et vente de pain traditionnel *endjara* et de CD de musique éthiopienne – depuis le camp avec le reste de la ville.

L'installation des couples sur une relative longue durée et des ressources plus avantageuses favorisent une modification du régime de légitimité, influençant *in extenso* un régime d'habiter qui tend vers plus de stabilité. Mais dans de nombreux cas, surtout de colocations de femmes, la précarité et la vulnérabilité restent prégnantes et le risque d'expulsion est *de facto* omniprésent (DEBOULET et HILY 2009). À défaut de documents écrits et d'un cadre légal qui protège les locataires, « *le lien contractuel verbal* » (MORANGE 2003 : 57)

entre les parties s'avère toujours fragile. Et les propriétaires, en position de force et avec des objectifs rentiers à court terme, n'ont généralement que peu de considérations pour le bien-être des migrants à la « carrière résidentielle » (*Ibid.*) souvent bien chaotique.

II – Les propriétaires

Cette inégalité entre locataires et propriétaires dans le marché locatif a des effets sur la capacité des migrants à habiter leur logement. Si, paradoxalement, la vulnérabilité de ces derniers constitue l'un de leurs atouts pour avoir y accès dans un contexte de méfiance sur lequel je vais ici revenir, elle se répercute aussi inexorablement sur leurs droits à investir pleinement l'appartement loué. Car le propriétaire considère de fait qu'il reste non seulement le détenteur des murs, mais également le garant de leur « bon » usage.

Tous les bailleurs interrogés ont fixé des règles de conduite auxquelles les migrants ne peuvent contrevenir sous peine de se faire expulser et certains s'introduisent délibérément dans les logements pour s'en assurer. Dans l'ambiance d'un Paris révolutionnaire, Nicolas Edme Restif de la Bretonne décrit avec beaucoup de similitudes et de révolte cette figure du propriétaire trop regardant et si peu conciliant avec des occupants qui ont pourtant monnayé le droit d'user librement de leur toit : *« J'ai toujours été blessé de l'insolente propriété des possesseurs de maisons, et même des principaux locataires de Paris. Un homme vous loge ; vous le payez, et il se croit encore le maître de limiter à son gré la jouissance de votre appartement ! Il vous oblige de rentrer à quelle heure il lui plaît ; il vous interdit tel passage ; il surveille votre conduite... Il faudrait apprendre aux propriétaires des maisons de Paris que la seule valeur intrinsèque du local est à eux, et la jouissance à celui qui paie. »* (RESTIF DE LA BRETONNE 1986 cité par GUERRAND 2002 : 349) Cette analogie, bien qu'anachronique, montre combien cette relation dissymétrique entre bailleur et locataire n'a rien d'original. Elle est d'ailleurs comparable à de nombreux cas de figures contemporains de marchés locatifs à travers le monde, notamment en termes de discriminations sociales et ethniques – Paris (CHIGNIER-RIBOULON 2006, DIETRICH-RAGON 2011), Buenos Aires (BABY-COLLIN 2014b), Philadelphie (MASSEY et LUNDY 2001).

L'attitude des propriétaires, dans le cadre du camp, du groupement ou du quartier, se justifie selon ces derniers par leur responsabilité morale et sociale vis-à-vis de la collectivité d'introduire des populations étrangères, y compris des célibataires. Elle est de plus argumentée par le souhait de ne pas avoir de locataires qui, conséquence d'une trop grande légitimité et stabilité, s'ancrent durablement dans un lieu et empêchent le bailleur de disposer librement de son bien, d'en augmenter le loyer ou de le récupérer de manière arbitraire. Car le principal objectif des propriétaires est de se constituer une rente immobilière, et la fragilité et la vulnérabilité structurelles des migrants permettent *in fine* de l'atteindre, quitte à investir et à aménager de manière à pouvoir optimiser l'espace locatif et surveiller la vie des occupants. Si certains bailleurs absents interviennent alors par le biais d'intermédiaires et du voisinage, la plupart des enquêtés habitent toujours sur place, parfois dans le même immeuble, et exercent leur pouvoir directement sur leurs locataires.

II.1 – Figures de rentiers dans un contexte de pauvreté

Quel que soit le lieu étudié, les enjeux initialement évoqués par les sept propriétaires interrogés quant à la location à des travailleurs étrangers sont peu ou prou identiques. Ils sont tout d'abord liés au risque de précarité et à l'instabilité politique qui touche l'ensemble de la société libanaise. Certes, à Mar Elias ou dans les groupements de Sabra la discrimination à l'encontre des Palestiniens, en termes d'accès au marché du travail notamment, intervient comme un facteur supplémentaire qui amplifie les effets de la crise économique et le processus de paupérisation. Mais en règle générale, ils affectent l'ensemble des acteurs rencontrés qui essaient de compenser ou de prévenir, en partie du moins, une diminution progressive de leurs revenus afin de maintenir leur position sociale qu'ils estiment menacée.

N'étant pas ou plus en mesure de pouvoir subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille uniquement grâce à un travail rémunéré, ou bien inscrits clairement dans une logique d'investissement, les personnes propriétaires d'un ou plusieurs logements tentent d'avoir accès à une rente émanant de la location immobilière. L'argent obtenu sert ainsi à « *pallier l'insuffisance (ou pour la majorité des citadins l'inexistence) d'un système de protection sociale. Le loyer perçu (...) assure aux propriétaires un revenu régulier, permet de faire face à des dépenses exceptionnelles dans un contexte de dissolution des réseaux de solidarité et de montée*

des individualismes » (DURAND-LASSERVE 1986 : 107), et dans le cas libanais des crises économiques et politiques successives.

De fait, un rapide panorama des métiers exercés et des conditions d'accès à la propriété par les enquêtés illustre l'hétérogénéité des profils. En effet, loin de la figure du capitaliste déjà fortuné qui accumule les surplus engrangés, le propriétaire s'avère, initialement en tout cas, être davantage un acteur qui doit s'adapter à une situation de crise et pour qui la rente immobilière constitue un levier. Cependant, certains ont acquis des moyens financiers importants grâce à une trajectoire professionnelle réussie et ils deviennent effectivement des bailleurs actifs qui investissent sur le marché locatif dans les secteurs pauvres de la ville.

Tableau 8 : Le profil des différents propriétaires interrogés

(Source : enquête de terrain, entretiens réalisés entre 2011 et 2013)

Nom	Métier	Nationalité	Secteur	Mode d'accèsion à la propriété
Salim	Retraité (cadre)	Palestinienne	Mar Elias	Achat en 1976
Oum Fahed	Sans profession	Libanaise	Mar Elias	Achat en 1976
Abu Mohamed	Épicier	Palestinienne	Mar Elias	Achat en 1996
Jacques	Barbier-coiffeur	Libanaise	Karm al-Zeitoun	Héritage en 1978
Coco	Boulangier	Libanaise	Bourj Hammoud	Héritage en 2005
Johny	Commerçant	Palestinienne	Bourj Hammoud	Achat en 2008
Ra'fat	Électricien	Palestinienne	Sabra	Acquisition de fait depuis 2002

À l'exception de Salim, aucun des propriétaires n'est ou n'a été salarié dans un secteur professionnel qualifié ou n'appartient à une catégorie sociale élevée. Parallèlement quatre personnes ont eu accès à la propriété par un achat dont deux à Mar Elias durant la guerre. En revanche deux enquêtés ont profité d'un héritage familial. Enfin Ra'fat s'est approprié de fait une partie du sous-sol de l'hôpital Gaza dans le contexte informel qui caractérise ce groupement de Sabra et son principe du « premier arrivé, premier servi » (*first come, first served*) (SAGHIEH N. et SAGHIEH R. 2008 : 4 et 29).

On constate donc que les trajectoires individuelles et les profils des sept propriétaires sont à certains égards différents, mais trois types de bailleurs peuvent tout de même être dégagés : le bailleur familial, le bailleur investisseur et le bailleur squatteur.

II.1.1 – Le bailleur familial

La personne devient propriétaire par acquisition ou par héritage. Puis elle devient bailleur suite au départ d'une partie de la famille ou par la volonté de ne pas occuper le logement hérité, et ainsi pouvoir compléter ses revenus en louant une partie ou la totalité de la propriété immobilière. Mais les logements loués peuvent être de nouveau occupés par le propriétaire et sa famille. C'est le bailleur familial.

II.1.1.a – Abu Mohamed

À l'instar de Salim et d'Oum Fahed, Abu Mohamed s'est établi tardivement à Mar Elias, mais son discours n'est pas aussi méprisant à l'égard des habitants. Palestinien du camp de Tall al-Za'tar détruit en 1976, il quitte le Liban après sa destruction et travaille au Koweït pendant quinze ans avant de se faire expulser suite à la guerre du Golfe²⁷⁵. Après avoir tenté de s'installer avec sa famille en Égypte puis en Libye, il revient à Beyrouth en 1995.

Grâce à ses économies, il achète son logement à Mar Elias en 1996. Sans travail, il construit avec l'aide de ses fils un local attenant afin d'ouvrir une épicerie. Ses revenus modestes et des prêts lui permettent toutefois de scolariser ses cinq enfants et de construire des étages supplémentaires pour les loger. Ces derniers n'ayant aucun débouché professionnel au Liban en tant que Palestiniens, ils décident comme bien d'autres jeunes réfugiés de tenter un nouvel exode vers l'Europe²⁷⁶ (DIAS 2013, PUIG 2012). En 2012, sa fille et son fils aînés sont respectivement en Angleterre et en Norvège. En 2015, tous ses enfants résident en Suède et en Angleterre. Abu Mohamed décide alors de mettre en location toutes les chambres vacantes

²⁷⁵ Yasser 'Arafat soutenant le régime de Saddam Hussein contre une intervention de la coalition internationale, les autorités koweïtiennes expulsent par la suite une grande partie des réfugiés palestiniens installés dans l'Émirat du Golfe. Voir notamment AL-HUSSEINI et DORAÏ 2013.

²⁷⁶ À ce propos, voir également le film *Les chebabs de Yarmouk* réalisé par Axel Salvatori-Sinz (2013).

situées au deuxième et troisième étage de son immeuble afin de compléter ses maigres revenus. Onze Éthiopiennes, seules ou en colocation, habitent chez lui en 2012 ; il génère avec ces locations un revenu désormais régulier et conséquent – plus de 2 000 dollars par mois.

II.1.1.b – Coco

Coco est également un Arménien travaillant seul dans une modeste boulangerie sur un axe très fréquenté de Bourj Hammoud. Marié, il a deux enfants qu’il scolarise dans une école privée et inscrit dans un conservatoire de musique. Autant de charges qui nécessitent plus que son métier ne lui rapporte en revenus réguliers. Lors de son mariage, ses parents lui lèguent un appartement dans une ruelle de Dora afin qu’il puisse s’installer. Mais au regard de sa situation financière, il décide de partir vivre avec sa belle-famille et de louer son logement à des migrantes. Les trois chambres sont respectivement occupées par des femmes célibataires, seulement des Philippines à propos desquelles il a des *a priori* positifs. Il refuse les colocations et surveille scrupuleusement les activités des locataires dans son appartement où il souhaite à terme habiter avec sa famille.

II.1.1.c – Jacques

Jacques est natif de Karm al-Zeitoun. Il prend la succession de son père comme coiffeur barbier dans la rue principale et hérite en 1978 de la maison familiale située dans le bas du quartier qu’il transformera en immeuble de trois étages. Jeune propriétaire il tire un faible revenu de ses locations. Cependant, les années 2000 marquent pour lui un tournant. Son activité professionnelle décline. De plus, les Libanais ne souhaitent plus résider dans ce secteur de la ville où le parc immobilier est ancien, petit et vétuste, notamment dans la partie basse désormais surplombée par un axe autoroutier. Il se tourne alors vers la location aux migrants, de plus en plus nombreux à chercher un hébergement à Karm al-Zeitoun. Lors de l’entretien en juillet 2012 il loue des logements à sept Éthiopiennes tandis que lui et sa famille occupent toujours une partie de l’immeuble.

II.1.2 – Le bailleur investisseur

La personne est propriétaire par acquisition du bien immobilier. Pour devenir bailleur, soit elle décide de louer une partie inoccupée du bâtiment où elle réside aussi, soit elle décide de construire une extension pour la louer, soit elle achète un bien uniquement pour le mettre en location. On peut retrouver différents cas de figure chez un même bailleur. C'est le bailleur investisseur.

II.1.2.a – Salim

Fuyant les combats dans son quartier de Haret Hreik dans la banlieue Sud, Salim a acheté une maison à Mar Elias pour lui et sa famille en 1976. En poste dans différents pays du Golfe et à Londres au sein de l'Unrwa, il ne revient que ponctuellement à Beyrouth où il s'installe définitivement lors de sa retraite en 2011. Bénéficiant d'une prime de départ confortable après une trajectoire professionnelle ascendante au sein de l'institution, il investit dans la construction de deux étages supplémentaires qu'il destine à son frère, à sa mère et à la location.

Salim décrit la société palestinienne avec beaucoup de condescendance et l'ambiance à Mar Elias comme conservatrice. Dans une situation économique confortable il explique alors sa démarche comme malgré tout nécessaire : *J'ai pris ma retraite l'année dernière. J'ai eu une prime de 60 000 dollars et en plus j'ai pu emprunter de l'argent à la banque. (...) Si les gens savent que tu as de l'argent ils te demandent de leur prêter et tu ne le revois jamais. Alors j'ai préféré construire. L'argent ça va ça vient tu sais. Au moins quand tu construis, tu es sûr de le garder. Sauf si les sionistes nous bombardent. (...) Ma mère et moi habitons au rez-de-chaussée et mon frère au premier étage ; toutes les autres chambres sont pour la location.* (Mar Elias, septembre 2012) Bailleur depuis 2005 avec une chambre louée à des Éthiopiennes à l'écart de son logement, Salim a ainsi construit vingt nouvelles pièces de 6 m² destinées exclusivement aux migrants, toutes nationalités confondues, pour un loyer de 200 dollars par mois et par chambre. Sans autre activité, il est toujours présent au sein des locaux pour en superviser l'usage par les occupants, sauf quand il rend visite à son épouse et ses enfants qui résident toujours à Londres.

II.1.2.b – Oum Fahed

Oum Fahed, comme Salim, est arrivée au cours des années 1970 à Mar Elias. Libanaise de la région du Chouf, elle et son époux ont acheté une maison à une famille palestinienne en 1976 après avoir quitté le quartier de Hamra où ils s'étaient installés. Veuve depuis 2005 et avec des enfants dorénavant mariés et en âge de travailler, elle a mis en location – pour 600 dollars – le rez-de-chaussée de son logement à des travailleurs étrangers, une migrante et un couple éthiopiens – Abi et Salomon –, ce dernier ayant par ailleurs développé des activités dont la vente de pain traditionnel et un salon de coiffure. Elle a de plus acheté un petit local dans le camp où un second salon de coiffure éthiopien a ouvert.

Se considérant comme l'une des pionnières en matière de location aux migrants, ce choix permet selon elle de pallier l'absence de revenus depuis la mort de son mari et d'aider ses enfants dans un pays qui n'offre que peu d'opportunités professionnelles, même pour les personnes diplômées. Libanaise dans un camp palestinien, son discours à l'égard des réfugiés se révèle très acerbe. Elle se sent isolée, surtout depuis que les familles chrétiennes ont, dans leur très grande majorité, quitté Mar Elias. Oum Fahed défend ainsi la présence des migrants dans le camp face à des habitants qu'elle qualifie de « sionistes » tant ils sont envahissants, racistes et réticents à voir des étrangers s'installer dans le camp. Or les migrants constituent selon elle une aubaine pour l'économie de Mar Elias, certes pour les propriétaires mais également pour les commerçants dont ils sont les clients.

II.1.2.c – Johny

Johny est un palestinien chrétien né dans un quartier où les réfugiés ont été chassés dès les premiers mois de la guerre. Analphabète et sans aucune formation professionnelle, il a épousé une Éthiopienne après avoir ouvert un commerce éthiopien à Bourj Hammoud en 2002. Cet investissement opportun dans l'« économie ethnique » lui a permis de développer un capital financier désormais conséquent puisqu'il a par la suite ouvert une seconde boutique

dans le quartier central de Badaro²⁷⁷. Ses affaires prospérant, il a pu déménager de Bourj Hammoud vers Badaro où il acquiert un appartement. Profitant de sa nouvelle situation, il a enfin acheté l'intégralité de l'immeuble de Bourj Hammoud où se trouve son commerce. Il a mis en location trois appartements à des travailleurs migrants ; et il continue d'acheter des logements dans le quartier.

La trajectoire de Johnny est donc caractéristique d'une ascension sociale certaine concrétisée par l'investissement immobilier dans les marges. Par un effet d'aubaine grâce à son insertion dans le secteur commerçant, il est devenu un riche entrepreneur et un bailleur connu des travailleurs étrangers dans cette partie de la ville. La prochaine étape selon Johnny consiste à diversifier ses investissements et leur localisation afin de ne pas rester à Bourj Hammoud, cette banlieue pauvre où il a forgé son statut et constitué son capital, mais qu'il juge dorénavant pas assez rentable et politiquement risquée.

II.1.3 – Le bailleur squatteur

Le bailleur squatteur accède à la propriété par l'appropriation d'un local inoccupé qu'il va aménager puis mettre en location.

II.1.3.a – Ra'fat

À l'image de Johnny, Ra'fat²⁷⁸ est un réfugié qui a acquis un statut de bailleur sans avoir bénéficié de capital financier préalable ou d'héritage. Fils d'un *fedayin* (combattant) palestinien, il a suivi son père dans l'exil après l'invasion israélienne de 1982 entre le Liban, le Yémen et la Syrie avant que sa famille ne revienne s'installer à Beyrouth au début des années 1990 à l'Hôpital Gaza. Électricien dans le bâtiment, un secteur très concurrentiel, la crise économique réduit considérablement les revenus de Ra'fat qui est pratiquement dans une situation de chômage technique depuis 2011.

²⁷⁷ Voir carte de situation en introduction.

²⁷⁸ J'ai rencontré Ra'fat lors de l'enquête de terrain menée par Michel Agier à Gaza 4 en novembre 2012. Je suis retourné l'interroger lors de mon séjour au Liban en juin 2013.

Au début des années 2000, en association avec des cousins et avec l'accord du Comité populaire, il a entrepris de nettoyer le sous-sol de l'hôpital noyé sous les égouts du quartier et de le réhabiliter en salle de sport²⁷⁹. L'entreprise est un succès, ce qui permet aux associés de commencer à rembourser les prêts contractés. Mais pendant la guerre de juillet-août 2006 des dizaines d'habitants du quartier se réfugient dans le sous-sol de l'immeuble lors des bombardements. Vols et dégradations empêchent selon Ra'fat la réouverture de la salle. Toujours endetté, il décide avec ses cousins de la convertir en dix-huit logements où résident en 2012 environ trente locataires – principalement des Bangladaises – qui paient entre 130 et 250 dollars selon le nombre d'occupants et la taille de la pièce louée.

Résidant dans les étages de l'hôpital, Ra'fat descend régulièrement récolter les loyers et les doléances des migrants qui vivent dans un environnement insécurisé et insalubre. Sans fenêtres, les propriétaires ont ainsi équipé le sous-sol de ventilateurs placés à proximité de la cage d'escalier (**Photo 24**). Cela ne suffit toutefois pas à assainir un air totalement vicié et saturé d'humidité dans des logements qui souffrent, en plus, de leur proximité avec les canalisations d'eaux usées, et avec les anciens sanitaires et cuisines de l'hôpital où aucun aménagement n'a encore été effectué – les rats et les cafards s'y multiplient.

²⁷⁹ Voir des images d'archives dans le film *Gaza Hospital* (PASQUINI et SCHIAVI 2009)

Photo 24 : Le système d'aération et le linge suspendu au sous-sol de Gaza 4

(A.D. 2012)



II.1.4 – Trois catégories, une double rente

Cette typologie est bien imparfaite puisqu'il existe des points communs entre les différentes catégories et que mon analyse ne se base que sur sept individus. Abu Mohamed comme Salim sont des bâtisseurs, mais leur situation familiale est très différente. Le premier saisit l'opportunité de la vacance des chambres construites pour sa famille afin de se constituer une rente, tandis que le second construit uniquement pour devenir logeur. Oum Fahed profite du départ de ses enfants pour louer le rez-de-chaussée de son bâtiment, mais elle achète également une pièce supplémentaire dans le camp pour la mettre en location. Enfin, Ra'fat est certes propriétaire de fait, mais pour l'être et devenir bailleur il a également investi et construit, tout comme Johny qui s'est constitué un capital en investissant initialement dans l'économie ethnique alors qu'il vient d'un milieu modeste. Quoi qu'il en soit, tous ces enquêtés deviennent des rentiers en profitant de leur situation de propriétaire dans une ville où le marché immobilier est sous très grande pression.

Posséder un ou plusieurs logements, même de piètre qualité, dans un quartier pauvre densément peuplé et très convoité pour sa localisation place le possédant en position de force : il choisit à qui il veut louer, à quel prix et selon quelles conditions. L'ensemble des bailleurs interrogés ont donc su se créer une double rente : d'un côté une « rente de situation », autrement dit c'est « *la somme des avantages que procure une place dans un lieu. Ces avantages peuvent être politiques et sociaux, dans des rapports de pouvoirs eux-mêmes fonction de la position plus ou moins centrale de la place. Mais ils sont aussi financiers. (...) La rente de situation se joue donc à deux niveaux. Le premier est celui de la place dans le lieu. (...) Une seconde manière d'assurer la plus-value d'un lieu est d'en réserver l'accès. (...) La rente foncière [et immobilière] est liée à la fois aux « qualités » du lieu, mais prend une valeur particulière qui est celle que peut procurer le passage obligé par un droit d'entrée.* » (LAZZAROTTI 2006 : 213-214) Le cas échéant, c'est une sorte de droit d'entrée que délivrent les propriétaires aux locataires moyennant une rétribution et un accord tacite de conformité avec des règles d'usage et de vie imposées dans les lieux et à proximité.

D'un autre côté, dans une ville où l'accès à la propriété est à ce point fermé pour les populations les plus modestes et dans les quartiers informels pour les nouveaux arrivés, la rente de situation génère en quelque sorte une « rente de monopole »²⁸⁰ (HARVEY 2008). Les migrants n'ont concrètement aucune possibilité de contourner le pouvoir des bailleurs puisqu'ils n'ont pas accès à la propriété immobilière qui devient un bien inaccessible. Dans le contexte des marges urbaines, les bailleurs deviennent alors ces « *acteurs sociaux [qui] se trouvent en mesure d'augmenter leurs revenus sur une longue période parce qu'ils disposent d'un contrôle exclusif sur un article directement ou indirectement exploitable, et qui doit à certains égards être unique et non reproductible* » (Ibid. : 25).

II.2 – Les enjeux de la vie en promiscuité et sous surveillance

Comme je l'ai détaillé plus haut, la rétribution est aléatoire selon les propriétaires, leurs ambitions et leurs besoins économiques, la localisation du logement et la qualité de ses

²⁸⁰ Je remercie Baptiste Sellier pour sa remarque pertinente concernant la question de la rente.

équipements. Des tolérances existent quant au reversement du loyer en cas de problèmes financiers ou de perte d'emploi. Les propriétaires, qui s'en plaignent d'ailleurs tant ces situations sont fréquentes, octroient régulièrement aux locataires des délais supplémentaires afin de trouver une solution pour le paiement de leur loyer. De la sorte, aucun cas d'expulsion pour impayé n'a été rencontré durant la durée du terrain. En revanche, les règles que les bailleurs fixent pour l'usage des appartements et la vie des migrants dans son environnement immédiat sont globalement les mêmes. Très strictes, elles sont sources de conflits et la cause de nombreuses évictions.

II.2.1 – Trouver à se loger, se plier au règlement

Voici un résumé des règles en vigueur imposées par les propriétaires aux migrants sur le marché locatif informel :

1. Aucune mixité femme/homme n'est admise ; seuls les couples mariés prouvant leur union sont acceptés
2. Interdiction de faire du bruit dans l'enceinte de bâtiment, voire couvre-feu instauré le soir dans les immeubles où il y a plusieurs locations
3. Interdiction de rentrer à des heures tardives sauf en cas d'obligation professionnelle avérée
4. Interdiction de fréquenter les habitants du quartier, du camp ou du groupement
5. Consommation d'alcool proscrite dans l'environnement immédiat du logement, voire selon les cas à l'intérieur des logements (règle spécifique à Sabra et Mar Elias)
6. Fêtes religieuses interdites dans l'espace public (règle spécifique à Sabra et Mar Elias)

Conséquence de la forte présence de célibataires, ces règles encadrent en priorité les mobilités et les relations qu'entretiennent les locataires dans les logements. Si les propriétaires évoquent plus spécifiquement les femmes, les hommes doivent également se plier à ce code moral qui vise à dissuader toute forme de concubinage voire de prostitution. Résultat de nombreux préjugés mettant en doute la « bonne moralité » des femmes étrangères, la prostitution est en effet le principal risque évoqué par tous les bailleurs qui appréhendent toute atteinte à leur réputation ; un argument qui légitime pleinement le contrôle exercé sur la vie

privée des occupants. Dans les camps et groupements palestiniens, d'autres restrictions consistent à prohiber la consommation d'alcool dans les espaces publics. Ce qui est de toute façon mal vu pour tout résident. Mais cette interdiction peut même s'étendre aux appartements des migrants où les propriétaires peuvent s'immiscer en cas de doute. Enfin, dans un pays où les tensions politiques et confessionnelles rythment la vie publique et encore plus celle des marges, les fêtes religieuses et tout événement organisé par des travailleurs étrangers sont également proscrits en dehors de la sphère privée, sauf s'ils correspondent aux pratiques religieuses majoritaires du quartier. De toute façon, comme le souligne Amanda Dias en prenant l'exemple du camp de Beddawi (Tripoli), « *l'espace de visibilité du camp (...) est saturé par le discours de la cause palestinienne. Peu de marge y est laissée à d'autres répertoires d'action.* » (DIAS 2013 : 130)

Les propriétaires résident donc majoritairement dans le bâtiment où des chambres et des appartements sont mis en location. Ils sont ainsi en mesure de faire respecter eux-mêmes les conditions qu'ils exigent des occupants. Ils surveillent les allées et venues de chacun, leurs activités. Les nuisances sonores sont souvent évoquées comme des causes de désagrément tant la qualité des matériaux de construction est médiocre, ce qui explique selon les bailleurs la nécessité d'imposer la discrétion, notamment le soir venu ; et certains n'hésitent pas à mettre en place une sorte de « couvre-feu » passé une certaine heure. Enfin, soucieux de ne pas atteindre à leur réputation comme de protéger leurs locataires, ils vont s'enquérir de l'identité de toute personne étrangère et des raisons de sa visite. Les enquêtés soutiennent qu'ils constituent des figures paternelles sinon protectrices qui protègent les migrants de l'hostilité du voisinage. Selon Howard Becker, pour l'« entrepreneur de morale », concevoir et imposer la norme peut relever d'une volonté « humanitaire », autrement dit il « *n'a pas seulement le souci d'amener les autres à se conduire « bien » selon son appréciation. Il croit qu'il est bon pour eux de « bien » se conduire* ». (BECKER 1985 : 172)

Par leur statut d'habitant et de propriétaire, ils légitiment de fait l'installation des travailleurs étrangers dans les lieux. Néanmoins, ils sollicitent ce même voisinage afin de les aider dans leur entreprise de contrôle. C'est notamment l'exemple de Coco, le boulanger de Bourj Hammoud, qui raconte avec beaucoup d'ironie comment il a surpris ses locataires philippines avec des hommes dans son appartement de Dora :

« Je loue mon appartement à des Philippines depuis 2007. Mon appartement comprend trois chambres, une chambre c'est une locataire, c'est la règle. Je contrôle chaque nouvelle entrée et je ne veux pas de mixité homme-femme. Avec ma famille nous habitons chez ma belle-mère, comme ça on gagne 480 dollars de plus chaque mois puisque je loue chaque chambre 160 dollars. Lorsque j'ai ouvert la boulangerie, je n'avais pas beaucoup d'argent. Louer m'a aidé à rembourser mes dettes. Maintenant, avec deux enfants dans un pays où tout coûte cher, cet argent c'est une somme ! (...) Comme j'ai peur pour ma réputation dans le quartier, je garde un double de la clé de l'appartement et je vais régulièrement visiter les locataires, parfois tous les jours pour m'assurer qu'il n'y pas de problème. J'ai également demandé aux voisins de surveiller les filles. D'ailleurs, ça a servi puisque lors d'une visite inopinée un dimanche, j'ai surpris des hommes soudanais et égyptiens dans l'appartement en compagnie des femmes. J'ai viré les hommes bien sûr et puis la fille qui les a ramenés. C'est important que je contrôle l'appartement car je ne veux pas que mes voisins m'accusent de loger des prostituées. Surtout que je veux récupérer l'appartement pour y vivre avec ma famille. Puis quelques semaines après mes voisins m'ont appelé une nouvelle fois pour me dire que des hommes étaient encore dans l'appartement. J'ai débarqué alors pendant leur petite réunion. Les femmes étaient surprises, elles ne comprenaient pas comment je pouvais le savoir ! »

Bourj Hammoud, mai 2012

II.2.2 – Un propriétaire résident ou absent, un locataire toujours sous contrôle

Comme Coco, des propriétaires ne résident pas dans le même bâtiment que leurs locataires et certains n'habitent tout simplement pas à Beyrouth. Ils demandent alors à un intermédiaire d'intercéder auprès des occupants. C'est l'exemple de Mo'ase et Testa évoqué plus haut dont le propriétaire libanais a quitté Mar Elias pour retourner s'installer dans son village dans le sud du pays. Ayant conservé son bien, il loue l'intégralité de ses appartements à des migrants et, à distance, il continue d'investir en construisant de nouveaux logements.

Mais, comme annoncé au préalable, les propriétaires interrogés résident plutôt dans le même immeuble que leurs locataires, sinon à proximité. Soit ils ont loué à des migrants les logements laissés vacants, soit ils développent leur offre locative pour ne louer qu'à des

migrants. De fait, la mise en location d'un ou plusieurs appartements voire de l'ensemble d'un immeuble est rendue possible par une très forte mobilité résidentielle. Elle signifie que, comme on l'a évoqué plus haut²⁸¹, les habitants libanais et palestiniens quittent ces secteurs de la ville où le parc résidentiel n'est plus adapté à leurs besoins ni à leurs aspirations en termes de mode et de qualité de vie. L'exemple d'Abu Mohamed est à cet égard éloquent puisque, ses enfants étant partis vivre à l'étranger, il loue à des Éthiopiennes sans avoir besoin d'agrandir le bâtiment.

En revanche, Salim a de son côté décidé d'investir une partie de sa prime de retraite et même de s'endetter pour bâtir deux étages supplémentaires. L'espace est aménagé spécifiquement pour accueillir des travailleurs étrangers de passage. Les vingt chambres, mitoyennes et de taille réduite, ne sont pourvues d'aucun équipement. Les locataires partagent sanitaires et cuisine collectifs à chaque étage, et Salim est présent en permanence pour veiller au respect du règlement. Une situation qui rappelle par certains aspects les réalités des hôtels meublés telles que décrites par Yankel Fijalkow (1998) dans la ville de Rouen en France.

La mise sous surveillance convient à certains migrants, notamment des femmes au statut illégal, en recherche d'une protection et d'un cadre relativement strict tant ils se sentent vulnérables. Le propriétaire, et parfois sa conjointe, peut devenir un intermédiaire et une personne ressource vers qui se tourner et se confier en cas de problème, et certains se font même appeler « *baba* » (papa) ou « *mama* » (maman) par les plus jeunes. Si cela constitue d'un côté un dépassement du simple lien de transaction entre bailleur et locataire, d'un autre côté ces marques de familiarité montrent également les rapports d'infériorisation qui se perpétuent à travers une forme d'infantilisation. Toutefois, cette surveillance et l'intrusion d'une tierce personne dans l'intimité provoquent également un malaise chez des locataires qui considèrent n'avoir aucune forme de liberté, que ce soit à l'intérieur du logement ou dans son environnement immédiat. Or justement, « *le logement est, pour la majorité de la population urbaine, le seul élément éventuel de stabilité qui permette de se positionner dans un ensemble et d'obtenir une reconnaissance sociale de cette position.* » (LAUTIER 1991 : 59) La précarité locative est *in fine* à la fois la cause et la conséquence de ces processus. Elle révèle et entretient de manière concomitante le manque de reconnaissance des migrants, leur faible légitimité en

²⁸¹ Voir le chapitre 3

tant qu'habitants, et participe à cette instabilité permanente de l'individu « altéré » et sans droit d'ancrage.

II.3 – Devenir bailleur pour travailleurs migrants uniquement

En somme, les propriétaires ont un intérêt direct à instaurer un système de précarité et de domination. En empêchant leurs locataires de s'ancrer, ils disposent librement de leur bien avec un minimum de contraintes. Ainsi, les marges urbaines constituent des espaces d'investissement pour des propriétaires absents ou présents, plus ou moins fortunés, qui sont en mesure d'acquérir et même de réaliser de nouveaux logements dans ces espaces informels où l'obtention d'un permis de construire peut être contournée²⁸². De plus, les prix de l'immobilier restent moins chers que dans d'autres secteurs de l'agglomération et au regard de la demande de logements, cela offre la possibilité aux réfugiés palestiniens et aux déplacés libanais de devenir de véritables rentiers à moindre frais.

Néanmoins, comme on l'a vu à travers les divers exemples, la figure du bailleur ne se résume pas à celle de l'investisseur capitaliste absent qui conforte sa situation pour s'enrichir davantage, celui qu'Alain Durand-Lasserve nomme le « propriétaire bailleur et investisseur » (1986 : 41). Il peut être une veuve, un retraité ou un père de famille dont les enfants ont quitté le foyer, qui réside toujours sur place. Il tente alors de compenser ses faibles revenus par une mise en location du bâti disponible, potentiellement son seul patrimoine. C'est le « propriétaire occupant et bailleur » (*Ibid.*). Cette distinction en deux catégories ne suffit pas cependant à décrire la diversité des profils qui transparaissent à travers les sept personnes enquêtées. En effet, des propriétaires comme Salim, Ra'fat ou Johny à la fois occupants, bailleurs et investisseurs transcendent en partie cette typologie.

²⁸² La construction étant *de facto* proscrite dans les camps et les groupements, le contournement de l'interdiction peut représenter une formalité selon les accointances politiques de chacun, comme elle peut être risquée si le propriétaire ne parvient pas à soudoyer les institutions concernées. Dans ce jeu, les Libanais ont moins de difficultés à obtenir l'approbation des autorités pour construire ou aménager des espaces vacants dans les secteurs sous contrôle palestinien.

II.3.1 – La discrimination, une logique assumée

Ces stratégies mises en place par les différents propriétaires s'appuient uniquement sur les demandes émanant des travailleurs étrangers. Il est ainsi possible de voir des annonces locatives placardées dans les rues et ruelles de la ville qui visent une clientèle exclusivement migrante, voire une nationalité et un sexe en particulier afin d'éviter toute mixité (**photo 25**).

Photo 25 : Annonce de location pour femmes philippines à Bourj Hammoud

(Crédit : A.D. 2013)



On pourrait postuler que cela relève d'une conjoncture susceptible de s'inverser dans un contexte politique et économique incertain et avec une demande allant en s'accroissant. Pourtant, même avec la présence de dizaine de milliers de réfugiés supplémentaires également en quête de logements, les enquêtés disent privilégier exclusivement les migrants africains et asiatiques. Pourquoi une telle « spécialisation » et dans quelle mesure a-t-elle été influencée par l'afflux de réfugiés ?

En effet, il est possible que l'arrivée massive de réfugiés incite les bailleurs à assouplir leurs stratégies discriminantes face à une demande plus vaste. Cependant, je fais l'hypothèse qu'elle est plutôt un facteur de pression supplémentaire sur le marché (EL-ASHKAR 2015,

MAROT 2015) qui renforce par conséquent la position des propriétaires. C'est un argument commode servant à justifier leurs conditions contraignantes et leurs prix élevés au regard d'une offre immobilière encore plus restreinte. En ciblant toujours les migrants comme « clientèle » privilégiée, ils profitent de l'arrivée des réfugiés pour faire « jouer la concurrence ». Toutefois les propriétaires interrogés sont restés très évasifs à ce sujet. En revanche, les explications avancées par ces derniers convergent unanimement d'une part vers la possibilité de demander des loyers supérieurs aux migrants. D'autre part vers une méfiance accrue vis-à-vis des populations arabes dont les pratiques ne sont pas conformes aux attentes des propriétaires : que ce soit pour le mode de résidence – famille nombreuse ou travailleurs célibataires –, leurs exigences en tant que locataires – besoin de plus de place, de stabilité et d'autonomie – et leur solvabilité. Des expériences malheureuses durant et après la guerre sont nées des rancœurs dorénavant cristallisées autour de fractures confessionnelles et nationales (ABOU-ZAKI 2008), que les nouveaux conflits régionaux participent de surcroît à alimenter²⁸³. Les propriétaires avancent alors ne pas vouloir de locataires autres que des migrants, même dans le contexte actuel. Salim et Oum Fahed énoncent de manière très explicite les raisons de leurs choix et de leurs stratégies ouvertement discriminatoires :

Salim

« C'est vrai que je ne veux pas d'Arabes. Les Arabes vont te dire qu'ils n'ont pas de travail ou que telle personne paiera à leur place. Comment je fais moi ?! Je dois rembourser l'emprunt qui m'a permis de construire, je dois aider ma famille. Je ne peux pas accepter que les gens ne paient pas. On ne peut pas appeler la gendarmerie pour les sortir. Et si tu essaies, tu dois embrasser cinq cents mains pour négocier.

Comme il n'y a pas d'État au Liban, je ne peux pas porter plainte. Si le locataire est membre de Fatah, tu vas voir l'organisation, ils te disent 'le pauvre, trouve lui une autre maison si tu l'expulses. Où va-t-il aller sinon ?' Mais je ne suis pas Caritas ! Et puis les Palestiniens veulent plus d'électricité, plus d'eau, plus de place. Les migrants, eux, rentrent le soir, mangent et dorment. Pendant 12 jours sans électricité en juillet, ils n'ont rien dit. Les Arabes, tu loues à un, il te ramène sa famille et ses amis. C'est simple, je préfère louer deux mois à un migrant que

²⁸³ Dans le contexte de la guerre en Syrie, lire par exemple des témoignages d'habitants de la municipalité de Jeb Jenine dans la Bekaa dont certains refusent de louer des appartements à des réfugiés syriens par crainte de les voir s'y installer définitivement (KHODER 2014).

douze mois à un Arabe. C'est une prise de tête car à Mar Elias, tu dois être à la fois la loi, la police, le propriétaire et le juge pour t'en sortir (...). »

Mar Elias, septembre 2012

Oum Fahed

« Tu sais, on m'a déjà pris trois pièces pendant la guerre, au rez-de chaussée. Ils entrent, emmurent les portes et changent l'entrée de place, je n'ai rien pu faire. Par exemple j'ai dû changer mon entrée de côté à cause de leur vol. (Le Comité populaire ne peut rien faire ?) Tu parles, ils ne servent à rien. Je n'ai rien pu faire. J'ai bien essayé de porter plainte, mais ça n'a pas abouti. Je te jure, ils sont pires que les Israéliens. Au moins eux, si tu ne leur fais rien, ils ne te dérangent pas. Les Palestiniens, ils se volent entre eux et n'ont aucun scrupule. Tu viens un jour et tu n'as plus de maison. Du sionisme je te dis ! (...) Au début, j'ai eu des locataires palestiniens, mais ils ne m'avaient pas payé pendant cinq mois. J'ai réussi à les virer, mais ça n'a pas été facile. Avec les Éthiopiens ça n'est jamais arrivé. De toute façon s'ils ne paient pas je les vire, c'est beaucoup plus simple que des Palestiniens ou des Libanais. En plus je fais ça calmement avec les Éthiopiens, alors qu'avec les Arabes ça prend toujours des proportions incroyables. C'est pour cela que je préfère les Éthiopiens. »

Mar Elias, septembre 2012

II.3.2 – Le migrant, ce locataire faible et apolitique

Derrière les enjeux financiers, les migrants se distinguent des Palestiniens, des Libanais, et dans une certaine mesure des Syriens, en ce sens qu'ils sont des locataires très vulnérables, sans aucune étiquette ni soutien politique susceptible de les aider ; et qu'ils sont par conséquent bien moins exigeants. Leur statut déclassé de travailleurs étrangers induit une illégitimité et un sentiment d'infériorité qui plus est perpétué par les modalités d'entrée dans le logement et par la relation entretenue avec le propriétaire. Alors que ces derniers se targuent de pouvoir demander un loyer plus conséquent et d'expulser sans ménagement les travailleurs migrants s'ils ne les satisfont pas, ils craignent en revanche la capacité des locataires arabes à demander plus de confort, à revendiquer leurs droits de locataires, à se maintenir dans les logements sans payer, à s'y installer plus nombreux que prévu, voire à s'accaparer les lieux comme l'illustre l'expérience relatée par Oum Fahed. Forts de leur légitimité et de leurs

relations potentielles, les bailleurs ne sont pas toujours en mesure de les soumettre à leur règlement, de les déloger sans rencontrer de résistances.

C'est bien cette absence de pouvoir des migrants non arabes, leur discrétion imposée, qui fait d'eux des locataires très recherchés puisqu'ils ne font l'objet d'aucune méfiance, sinon d'un tout autre ordre. La faiblesse devient ainsi un atout ambivalent en ce sens qu'elle offre aux migrants des opportunités locatives et les place parallèlement dans une situation d'instabilité chronique et dans le statut du locataire sans droit. Les travailleurs étrangers restent *de facto* soumis aux règles d'un marché finalement très inégal en termes de rapport de force entre locataires et propriétaires.

Mais telle est justement la volonté des bailleurs qui peuvent alors profiter pleinement de leur situation de domination pour « *développer des stratégies de rentabilité* » (DIETRICH-RAGON 2011 : 118). Celles-ci s'appuient sur la précarité et la fragilité des locataires qui ne sont pas dans des dispositions économiques, sociales et légales favorables pour pouvoir exiger davantage ou se plaindre auprès des autorités en cas de litige. Avoir un logement, quelles que soient les conditions de son obtention, est déjà ressenti comme une chance et la peur de ne pas pouvoir en trouver un autre empêche toute forme de revendication. Derrière des discours parfois très paternalistes et protecteurs, les propriétaires dans leur ensemble assument clairement leurs ambitions économiques et les moyens susceptibles d'être mobilisés à cette fin. Partant, et pour paraphraser Pascale Dietrich-Ragon, la logique rentière sur le marché locatif informel se résume en une « *exploitation de la misère* » (*Ibid.*) par des bailleurs qui ont pour certains vécu eux-mêmes dans la pauvreté ou qui restent toujours menacés par elle. Tel est alors l'argument avancé par les autorités locales, notamment palestiniennes, pour ne pas aller à l'encontre de ces dynamiques rentières ; bien que l'installation des migrants non arabes soit systématiquement dénoncée comme une menace à la fois pour l'identité des lieux et leur réputation.

III – Les autorités locales

Aborder la présence des migrants dans les différents quartiers étudiés et plus spécialement les logiques locatives et rentières des propriétaires révèle les tensions que ces

dernières suscitent auprès des autorités locales placées *de facto* dans une position ambiguë. En effet, leurs représentants – les Présidents des Comités populaires du camp de Mar Elias et des groupements de Sabra, l'adjoint au maire de Bourj Hammoud et les *makhatir* des divers quartiers de la municipalité et de Karm al-Zeitoun – évoquent leurs difficultés à réguler un marché locatif et une dynamique immobilière pourtant nécessaires à la survie des populations qu'ils administrent.

Quand bien même elles se déclarent ouvertes et accueillantes à l'égard des migrants du fait de leur propre histoire née de l'exil et de la pauvreté, ces autorités se disent également soucieuses de préserver l'identité des lieux qu'elles estiment menacée par l'arrivée croissante de ces nouveaux venus et par le départ concomitant des habitants anciennement installés – Palestiniens et Libanais. Mais de fait, elles concèdent que leur marge de manœuvre face aux besoins et aux intérêts économiques des propriétaires est finalement très réduite. Partant, toutes soulignent le dilemme qu'elles doivent affronter dans un contexte de crise économique et politique et de paupérisation croissante, notamment dans les camps et groupements : comment ne pas réduire la manne financière générée par le marché immobilier tout en préservant une certaine égalité d'accès au logement et l'identité de lieux qui semble irrémédiablement se transformer ?

Face à la puissante loi de l'offre et de la demande et d'une mondialisation qui, à travers la présence des migrants internationaux, touche l'environnement le plus proche, des discours nostalgiques évoquent alors une période animée par les solidarités locales et communautaires. Une période durant laquelle chacun connaît son voisin avec qui il partage les mêmes origines, la même langue, les mêmes traditions, les mêmes luttes et un sentiment d'attachement à un lieu qui fait culturellement, historiquement et politiquement sens. Or l'espace (en) commun, territoire de référence et de reconnaissance, « géosymbole » pour reprendre le terme de Joël Bonnemaison (1981), est supplanté par les besoins des populations et les pratiques capitalistiques des plus entrepreneurs, révélant *in fine* la passivité à la fois complaisante et contrainte des autorités.

III.1 – Les Comités populaires : entre pauvreté et « palestinité »

Dans le contexte des camps et des groupements, seuls les Comités populaires (CP) représentent une autorité formelle en principe à même de contrôler les dynamiques immobilières. En effet, ces institutions, reconnues par les autorités libanaises, sont censées gérer toutes les transactions, même si la construction, la vente et les locations sont officiellement interdites depuis la fondation des camps. Dans les faits, le rôle des comités se limite uniquement à un enregistrement de ces opérations. Donc, si l'on n'entreprend pas une étude exhaustive qui retrace les trajectoires dans chaque camp ou groupement, il est laborieux de distinguer qui est « occupant historique » et donc propriétaire *de jure*, et qui est devenu propriétaire par l'achat d'un bien immobilier *a posteriori*. Ce manque de lisibilité du fait de l'informalité régissant l'habitat explique alors les écarts statistiques constatés selon les sources consultées entre la part des « occupants », des « propriétaires » et des « locataires » : selon Kamel Doraï 60% des réfugiés sont « occupants », 30% « locataires » et 10% « propriétaires » (2006 : 105-106) ; selon Mahmoud Abbas, près de 80% des réfugiés possèdent leur logements et 13% sont locataires (1997 : 382).

Arguant de la croissance démographique de la population palestinienne, les comités justifient tous les chantiers d'agrandissement, plus précisément de « verticalisation » des camps (ABOU-ZAKI 2008 : 106), quand bien même une partie des réfugiés quittent les camps et le Liban²⁸⁴. Concernant l'accès à la propriété, les modalités de vente – le prix fixé et le choix de l'acquéreur – leur échappent totalement. Il en est de même du marché locatif qui ne relève que de la règle de l'offre et de la demande. Le niveau des loyers et le choix de la nationalité des locataires constituent les prérogatives des seuls propriétaires. Pourtant ce sont sur ces deux aspects du marché, par ailleurs intimement liés, que les représentants des CP disent vouloir intervenir, mais sans réelle conviction. Quelles sont les raisons de leurs vellétés interventionnistes et pourquoi ne sont-elles pas appliquées ?

²⁸⁴ Ainsi, selon l'Unrwa, les réfugiés palestiniens résidant au Liban dépassent officiellement les 450 000 personnes en 2014. En fait, leur nombre serait inférieur à 300 000 individus (DORAÏ 2003). Voir chapitre 3.

III.1.1 – La faiblesse des Comités face à la loi du marché

Dans un marché immobilier sous forte pression, l'inflation des loyers est importante et les demandes émanant des travailleurs migrants et des réfugiés syriens, en plus de celles de la population établie, constituent un facteur de spéculation supplémentaire. Face à cette tendance, cinq des six Présidents des CP interrogés à Mar Elias, Da'ouk, Hôpital Gaza et Sa'ïd Ghawache entre 2012 et 2013 affichent, dans le cadre des entretiens, leur volonté de limiter l'augmentation continue des loyers dont ils s'alarment tant elle constitue selon eux un obstacle à l'installation des Palestiniens. Mais cette volonté reste généralement sans effets et ce pour plusieurs raisons :

- 1) tout d'abord, et comme souligné précédemment, les Palestiniens du Liban ont plutôt tendance à quitter ces secteurs de la ville ;
- 2) ce qui va à l'encontre de l'argument avancé par les comités, autrement dit laisser la place aux réfugiés toujours plus nombreux ;
- 3) de plus, les propriétaires, présents ou absents, exploitent librement leur bien, sans réelle contrainte de la part des autorités.

Certes, des tentatives de régulation existent ou ont existé, mais elles restent vaines. Mohamed Issa Moussa, le Président du CP de Mar Elias, dit avoir essayé au début des années 2000, mais à défaut d'un pouvoir de dissuasion effectif, l'expérience a échoué :

« Notre objectif est d'essayer de dissuader les propriétaires de créer un marché locatif à Mar Elias, mais nous n'en avons pas les moyens. Nous n'avons aucune autorité ni aucune légitimité pour empêcher ces pratiques. Ici, à Mar Elias, nous n'avons pas de Comité de Sécurité (Lejneħ 'amniyeh) chargé de faire appliquer les règles. C'est pour cela que les intérêts privés dépassent largement les intérêts collectifs. (...) Nous avons essayé un temps de réglementer les loyers, mais c'est trop compliqué. C'est le marché de l'offre et de la demande. Chacun fixe son prix en fonction du logement, des locataires. Nous ne faisons rien pour interférer dans ces rapports. Peut-être dans le futur. (...) Du fait de la demande en hausse, les loyers ne font qu'augmenter. Il n'y a pas un jour sans que des étrangers ou des Arabes viennent demander s'il n'y a pas de logement libre dans le camp. C'est comme ça, on ne peut rien faire. »

Mar Elias, mai 2012

Les propos du Président du CP sont intéressants à plus d'un titre. Ils soulignent dans un premier temps la faiblesse des autorités palestiniennes, à la fois du point de vue de leur pouvoir réel dans les camps et de la légitimité de ce pouvoir s'il devait être exercé. Ce faisant, avec le départ de l'OLP en 1982 et les occupations israéliennes et syriennes, puis avec les rivalités inter palestiniennes, les organes sécuritaires, tels les Comités de sécurité, ont été dissous sinon ils sont très fortement divisés et fragilisés (ABOU-ZAKI 2008 : 99-102). M. Issa Moussa explique qu'en l'absence d'un tel pouvoir policier toute règle décidée par le CP ne peut être appliquée. Par conséquent, si les habitants palestiniens des camps accueillent déjà avec plus ou moins de considération les décisions des Comités en principe élus, les habitants libanais, même autorisés à participer à leur élection, ne se sentent généralement pas concernés. Dans des groupements où leur présence est nombreuse suite aux déplacements survenus entre 1975-1990, ces derniers ont même créé des instances parallèles, généralement partisans, comme cela a été le cas à Sa'ïd Ghawache. À Mar Elias, où tout organe de sécurité armé est formellement interdit du fait de la localisation du camp dans les limites de Beyrouth, des propriétaires comme Oum Fahed, libanaise, dénoncent librement et avec véhémence la légitimité du CP dont les pratiques ne sont pas selon elle au service de l'intérêt collectif. Incidemment, toute volonté de vouloir contrôler le marché immobilier, que ce soit le niveau des prix ou le choix des résidents par les bailleurs, se heurte *ipso facto* au manque de crédibilité et de légitimité, à la faiblesse structurelle des autorités elles-mêmes.

Dans un second temps, c'est bien l'abandon total de toute velléité d'intervention qui est explicitement assumée par le Président, comme l'ensemble des responsables interrogés, à l'exception notable du CP de Da'ouk. C'est la loi du marché qui domine et les autorités n'interfèrent aucunement dans son fonctionnement. Les intérêts individuels des propriétaires ont donc bel et bien pris le dessus sur la dimension communautaire. Un pis-aller selon les Présidents du CP de Mar Elias et de Da'ouk dans un contexte de paupérisation :

M. Issa Moussa, Président du CP de Mar Elias

« Le Comité ne peut pas empêcher la venue des migrants dans le camp. Il doit soutenir les habitants, et pas les empêcher de vivre. (...) Si tu n'as rien, tu trafiques, tu tombes dans la drogue, tu fais des bêtises. Si on peut éviter cela grâce à l'argent des locations, pourquoi pas. »

Mar Elias, Mai 2012

M. al-Sadi, Président du CP de Da'ouk

« Avec ces personnes qui viennent louer et acheter, on fait gagner de l'argent aux Palestiniens. Quand une location vaut 100 dollars et que tu la loues à 400 dollars parce qu'ils sont quatre à vivre dedans, c'est un gros bénéfice qu'on ne peut pas refuser. Mais d'un autre côté, une fois le problème économique résolu, un autre émerge qui est celui de l'accès au logement pour les Palestiniens : comment peuvent-ils encore louer un logement quand un propriétaire peut gagner quatre fois plus avec des migrants ? (...) Bien sûr qu'on a une influence sur les gens pour essayer de limiter l'augmentation des loyers, pour les pousser à louer à des Palestiniens. Mais on doit le faire avec des arrangements. On ne peut pas interdire sans discuter avec eux, sans contrepartie. Si quelqu'un a besoin d'argent pour sa famille, pour construire, on le laisse trouver de l'argent par ses propres moyens. (...) Mais notre priorité reste quand même de permettre aux gens du quartier et secondairement aux Arabes de vivre ici. »

Sabra, Mai 2012

Dans le cas du groupement de Da'ouk, Mohamed al-Sadi, le Président en poste jusqu'en 2012, dit encore avoir un pouvoir de pression sur les propriétaires. Si ses prétentions peuvent être relativisées au regard de la réalité du terrain – loyers en forte hausse pour les nouveaux occupants qui ne sont pas tous palestiniens, sinon réfugiés de Syrie –, en revanche la position de principe du Comité de ne pas autoriser de locataires non arabes est globalement respectée. Et c'est bien le seul cas rencontré où le discours des autorités en faveur des populations arabes est suivi d'effet. À Mar Elias et dans les autres groupements de Sabra, l'attitude finalement très passive des autorités débarrasse le marché de toute contrainte. De plus, en raison du départ des habitants ou de la construction de nouveaux logements, ce marché est en pleine extension puisque les demandes émanant de l'extérieur augmentent et le nombre de logements mis en location également. À Da'ouk, à l'exception du restaurant et de deux locations bangladais, à ma connaissance tous les habitants sont palestiniens, syriens et libanais. Si le Comité ne peut que marginalement réguler le prix des loyers, il parvient quand même à préserver une certaine « arabilité ».

III.1.2 – Une réputation et une identité menacées

Les stratégies rentières des propriétaires qui privilégient les colocations de travailleurs migrants²⁸⁵ doivent malgré tout prendre en compte la méfiance des habitants des camps et des groupements à leur encontre. Les règles strictes que ces locataires étrangers doivent respecter en sont un premier aspect. Toutefois celles-ci ne suffisent pas à écarter les préjugés et le racisme, d'autant plus à l'égard des femmes toujours suspectées de prostitution. Dès lors, une sorte de « principe de précaution » s'applique en permanence : si une présomption de prostitution existe, la personne incriminée et potentiellement l'ensemble de ses compatriotes sont susceptibles de se faire expulser. Cela s'est passé à Mar Elias en 2005, et à Sa'ïd Ghawache en 2009 comme le raconte le Président du CP, Mohamed Kayali :

« On peut dire que sur quatre cents logements à Ghawache, cinquante sont loués à des Syriens et cinquante à des sirlankiyés. Oui, nous disons sirlankiyés comme disent les Libanais, car nous ne les reconnaissons pas entre elles. Il y a avait aussi des Éthiopiennes, mais nous les avons exclues car il y avait trop de prostitution. Et puis nous avons découvert une sorte d'autel aménagé par des Éthiopiennes dans un logement, avec des bougies, de l'encens. Elles priaient devant un masque, ce n'était même pas une croix, c'était un objet très bizarre. Il paraît qu'ils ont des rituels indiens là-bas. Pour nous ce n'était pas acceptable tout ça, alors nous les avons toutes expulsées. Il n'en reste plus une seule. Maintenant il y a des Sri Lankaises et surtout des Bangladais. »

Sabra, septembre 2012

La réputation des lieux est en jeu, et celle des propriétaires qui ne souhaitent pas faire l'objet d'une quelconque remontrance de la part des autres habitants. Comme le montre le discours de M. Kayali, le rapport de force peut alors s'inverser en faveur des CP qui, dans de telles circonstances, ont une certaine légitimité à demander aux bailleurs d'expulser leurs locataires s'ils ne le font pas de leur propre gré. Et dans les deux cas évoqués, ce sont les Éthiopiennes qui sont victimes de ces expulsions. Majoritairement chrétiennes et correspondant aux canons de beauté libanais, elles souffrent d'une mauvaise réputation, contrairement aux Bangladaises musulmanes considérées comme plus discrètes. Cependant,

²⁸⁵ Hala Abou-Zaki évoque déjà cette dynamique à propos de Chatila au début des années 2000 (2008 : 107)

cette règle connaît des exceptions : dans tout le secteur de Sabra-Chatila, il existe dorénavant des réseaux de prostitution impliquant entre autres des Bangladaises. Régulièrement dénoncés par mes interlocuteurs, ils sont néanmoins intouchables puisqu'ils seraient gérés par des proxénètes bien implantés et protégés.

Toutefois, ces expulsions ne remettent pas définitivement en cause la présence des migrants qui reviennent généralement s'installer, même si cela implique un changement de nationalité comme évoqué par le Président de S. Ghawache. Selon les propriétaires interrogés, la seule entreprise de résistance au retour des migrants a eu lieu à Mar Elias où, anonymement, des tracts ont été distribués dans le camp et des messages postés sur les réseaux sociaux du web dénonçant la présence des étrangers et la cupidité des propriétaires qui agissent contre les intérêts des habitants et de la résistance palestinienne. Donc jusqu'à présent, aucune autorité autre que le CP de Da'ouk n'a été en mesure de contrôler l'installation des travailleurs étrangers dans les camps et les groupements, même s'ils estiment que l'identité des lieux est menacée.

M. Issa Moussa, Président du CP de Mar Elias

« Nous avons demandé aux propriétaires de louer les habitations à des Palestiniens, des Libanais ou des Syriens, mais ils nous répondent toujours que les Arabes ne paient pas à temps, ou pas du tout. (...) Nous avons une attitude de générosité et de soutien vis-à-vis des migrants. Nous sommes des étrangers, ils le sont aussi (...). Depuis 2005 et la mort du Martyr Rafic Hariri²⁸⁶, les Palestiniens ont de gros problèmes économiques et les familles n'ont que peu de choix pour s'en sortir. Les Palestiniens ne peuvent pas travailler comme les Libanais. (...) Bien sûr qu'il y a des contradictions évidentes entre les intérêts individuels et collectifs dans les camps qui sont et doivent rester des lieux symboles de la résistance et de l'identité des réfugiés palestiniens. »

Mar Elias, mai 2012

Le responsable du CP tente d'une part d'afficher la préférence des autorités pour les populations arabes, quelle que soit leur origine nationale. Comme si l'idée, dissimulée derrière une sorte d'arabité synonyme de moindre mal, que Mar Elias n'est plus strictement un camp

²⁸⁶ Premier ministre libanais assassiné en février 2005.

palestinien mais un quartier beyrouthin se révèle être une réalité incontestable. D'autre part il évoque évasivement les conditions de vie imposées et les loyers demandés aux migrants dans le camp en soulignant l'attitude « généreuse » des résidents malgré la crise et la pauvreté.

Deux dimensions contradictoires transparaissent dans ce discours. D'un côté, les réalités quotidiennes et les besoins de la population palestinienne qui réside dans la ville, mais qui ne peut prétendre aux mêmes droits que les Libanais. « Apolitiques » car extérieurs aux enjeux locaux et régionaux, et de fait sans pouvoir, les migrants deviennent une source de rente pour les propriétaires qui tentent donc bon gré mal gré de pallier les difficultés économiques et les inégalités instituées par le marché du travail et les lois libanaises à l'encontre des Palestiniens. De l'autre côté, c'est l'idée même du camp comme « espace-symbole » (DIAS 2013 : 121), l'identité du lieu et de la population réfugiée qui se voit interrogée dans le temps long de l'attente. Ainsi, tout au long de l'entretien le Président du CP n'a de cesse de réaffirmer l'identité palestinienne du camp car il sait que, par les pratiques des propriétaires à propos desquelles je l'interroge, « *le groupe local [et ses valeurs sont] mis en concurrence sur son propre espace* » (RENAHY 2010 : 13).

Cette identité palestinienne dans l'exil, dont les comités populaires doivent malgré tout être les garants, se trouve comme en opposition avec la réalité irrépressible de l'argent nécessaire à la vie des habitants. Cela se matérialise ici par la mise en place d'un système rentier basé sur le développement de stratégies immobilières au sein des camps et des groupements. Autant d'enjeux perturbant l'identité même de ces lieux qui deviennent progressivement des quartiers urbains, pauvres, parmi d'autres. Et où l'idée noble de la résistance politique et le rêve du retour se substituent à l'évidence flagrante d'une dilution dans la banalité de la ville, de la marginalisation et de l'exploitation capitaliste accompagnée des inégalités inhérentes à son fonctionnement.

III.2 – Les *makhatir* et la Municipalité de Bourj Hammoud : entre communautarisme, interventionnisme et cosmopolitisme

Contrairement aux camps et aux groupements palestiniens, et plus généralement à la banlieue Sud de Beyrouth, les feux médiatiques se sont plusieurs fois focalisés sur la présence

des migrants dans les quartiers orientaux de la ville. Outre leur caractère controversé quant à la qualité du traitement de l'information, notamment concernant la situation sécuritaire²⁸⁷, les enjeux liés au marché du logement en termes de mixité de la population résidente, de légalité des locations et de qualité du bâti dans ces secteurs beyrouthins ont été régulièrement mentionnés²⁸⁸. À cet égard la Municipalité de Bourj Hammoud a fait l'objet de plusieurs reportages qui vantent d'un côté la mixité et qui interrogent de l'autre les problèmes que celle-ci induit au quotidien dans un secteur densément peuplé et pauvre²⁸⁹.

Les représentants qui administrent cette banlieue, reconnue comme le centre de la culture arménienne au Liban, pour ses activités artisanales et son marché populaire²⁹⁰, font également l'éloge d'un savoir-vivre cosmopolite tout en revendiquant l'identité arménienne des lieux. Entre les discours officiels qui alternent entre confessionnalisme et multiculturalisme, légalisme et interventionnisme, et les propos nostalgiques et racistes de certains élus locaux, la problématique de l'accès à l'offre locative révèle le dilemme des autorités locales face à un marché immobilier spéculatif et discriminant « en faveur » des travailleurs étrangers.

Tandis que les autorités clament toujours que Bourj Hammoud est habitée majoritairement par des Arméniens et se défendant de toute arrière-pensée politique et communautariste, elles utilisent le prétexte sanitaire et légal pour faire pression sur les propriétaires afin de procéder à la régularisation ou à l'expulsion des locataires non déclarés ; un interventionnisme soudain et concomitant avec la guerre qui se déroule en Syrie. D'où la

²⁸⁷ C'est principalement le reportage en langue arabe réalisé en octobre 2011 par la chaîne de télévision libanaise MTV intitulé « East Beirut is in Danger » qui a suscité la controverse dans les milieux médiatiques et associatifs. URL : http://www.youtube.com/watch?v=l8FFFL5wHs&feature=youtube_gdata_player consulté le 17 mai 2013.

²⁸⁸ L'effondrement d'un immeuble vétuste dans le quartier de Fassouh à Beyrouth en janvier 2012 dans lequel ont péri 27 personnes dont 15 migrants a placé sur le devant de la scène les pratiques des propriétaires et la question du logement des travailleurs étrangers, même si ces derniers n'ont pas bénéficié d'un traitement médiatique et d'un soutien comparables aux victimes libanaises. Voir notamment ILCINKAS 2012 et KHODR 2012

²⁸⁹ Consulter à cet égard l'article très intéressant d'Ahmed Mohsen « Foreign Workers: The Scapegoats of Bourj Hammoud » (2011) dans lequel le maire de la municipalité est interrogé à propos des expulsions et des arrestations des travailleurs étrangers.

²⁹⁰ Lire à ce propos les articles de Leah Caldwell « Urban Planning in Bourj Hammoud: Preserving Community » (2012) et de Nathalie Bucher « Badguèr – a window into Burj Hammoud » (2013).

polémique provoquée²⁹¹ puisque l'action des autorités semble viser uniquement les étrangers et plus spécifiquement les habitants kurdes opposants au régime de Bachar al-Assad.

III.2.1 – Derrière la lutte contre la location « par tête ». Géopolitique régionale, dérive du marché locatif et pouvoir des autorités locales

La stratégie lucrative des propriétaires de louer à des migrants se base sur le principe que toute personne supplémentaire résidant dans un logement doit payer un loyer qui s'ajoute à celui déjà versé par les personnes présentes. C'est le principe de la location « par tête » ou « *per head* » ainsi nommée par Mona Fawaz et Isabelle Peillen à propos du marché locatif de Nab'a (2003) et reprise par Ahmed Mohsen dans son article de novembre 2011. Autrement dit, le propriétaire a tout intérêt de refuser des familles libanaises mais également étrangères pour privilégier la colocation de travailleurs célibataires. Ce mode de résidence est très fréquent parmi les locataires arabes et kurdes de Syrie, et chez les travailleurs migrants africains et asiatiques comme l'illustrent les exemples déjà présentés plus haut. La rente mensuelle est plus conséquente pour le propriétaire et les occupants acceptent alors la promiscuité afin de payer un loyer plus modeste.

Or, la loi libanaise stipule que le propriétaire doit déclarer tous les locataires, quels que soient leur nombre et leur nationalité. Ces derniers doivent également reverser une taxe annuelle équivalant à un mois de loyer sans les charges aux autorités locales. La législation régleme enfin la taille des logements et la qualité des équipements – chaque habitation doit être au moins raccordée à l'eau et équipée de toilettes. Dans les faits, la quasi-totalité des bailleurs ne se soumet pas à ces règles et le marché immobilier est libre de toute intervention des autorités publiques, dans la banlieue beyrouthine comme dans le reste du pays. De plus, dans des secteurs tels que Bourj Hammoud et Karm al-Zeitoun très prisés pour leur centralité, la demande est telle que du bâti extrêmement exigü et dénué de tout équipement intègre le marché locatif au profit de propriétaires potentiellement démunis. Parfois sur le toit des immeubles ou dans les sous-sols, des chambres de moins de 15m² louées plusieurs centaines de

²⁹¹ Voir les dépêches publiées à la même période : « Armenian-Kurdish Dispute in Bourj Hammoud: Political or Criminal Reasons ? » (2011), « Foreign workers asked to leave Bourj Hammoud, says Pakradounian » (2011), « Bourj Hammoud Evictions Stir Lebanon Debate » (2011)

dollars abritent une dizaine de locataires qui couchent à même le sol, et n'ont aucun accès à l'eau ni à des sanitaires décentes²⁹². Le *mukhtar* de Nab'a, 'Ali Hamdan, lui-même bailleur, reconnaît les dérives du marché locatif mais également son rôle indispensable à la survie des habitants de ces quartiers pauvres :

« On a un vrai problème de logement ici. Les loyers ont tellement augmenté que les Libanais n'arrivent pas à se loger. Une chambre est louée 400 dollars. Moi aussi je loue un appartement à 400 dollars, mais c'est un appartement, pas une chambre et il est en bon état. Mais tu trouves de tout et parfois c'est complètement pourri. Mais les gens n'ont pas le choix et moi je n'ai aucun pouvoir sur les propriétaires. La Municipalité de Bourj Hammoud tente en ce moment de répertorier les résidents, elle fait des contrôles d'identité, mais c'est tout. Elle n'arrête personne alors que 95% des étrangers ici n'ont pas de papiers. Les autorités ne collaborent pas entre elles, alors rien ne change. C'est partout pareil, dans toute la ville, dans tous les quartiers pauvres. Mais les gens vivent de tout ce chaos. Si les autorités interviennent vraiment, toute l'économie de ces quartiers s'effondre. »

Nab'a, mai 2013

En plus des enjeux de sécurité et de mœurs, la Municipalité de Bourj Hammoud emploie les arguments « sanitaires » et « humanitaires » pour intervenir sur le marché du logement. Taxés de racisme par différents acteurs associatifs²⁹³ suite aux nombreuses expulsions locatives intervenues durant l'hiver 2011-2012, les élus interrogés disent vouloir uniquement rétablir l'autorité de la Municipalité sur le marché immobilier et faire respecter la loi, notamment en faveur des locataires. Cela passe selon eux par la suppression du système de location « par tête » qui participe à faire croître le niveau des loyers et à entretenir le « mal-logement » (DIETRICH-RAGON 2012). Si les familles sont en principe épargnées, ce sont en revanche les travailleurs célibataires sans papiers qui sont visés. Le député Hagop Pakradounian comme le maire Antranik Meserlian, tous deux affiliés au parti politique arménien Tachnak, ont dû justifier dans les médias l'action des autorités en se dédouanant de

²⁹² Selon le rapport établi par M. Fawaz, Nizar Saghieh et Karim Nammour sur le marché immobilier au Liban au regard de la présence des réfugiés syriens (2014), à Nab'a le bâti est majoritairement caractérisé par sa non-conformité avec les règles d'urbanisme et les normes architecturales en vigueur.

²⁹³ Consulter le site web de l'association Anti Racism Movement : « Bourj Hammoud is the new racism » (2011)

tout objectif partisan et anti-kurde²⁹⁴ :

Le député H. Pakradounian cité dans une dépêche

« *The municipality has asked foreign workers – whether they are Syrian, Egyptian, Sri Lankan or Filipino – especially those who do not have identification papers and official or registered lease contracts, to evacuate the region (...)* ». ²⁹⁵ (NowLebanon, 31 octobre 2011)

Le maire A. Meserlian cité par le journaliste Ahmed Mohsen

« *'We don't mean strictly Kurds'. (...) '15 people in one room, whether foreigners or Lebanese, is humanly unacceptable'* ». ²⁹⁶ (Al-Akhbar, 3 novembre 2011)

Si les locataires libanais non déclarés ne sont *a priori* pas inquiétés, par la formulation de « foreigners » ou de « foreign workers » les deux responsables réfutent en revanche toute action visant spécifiquement la population kurde et les opposants au régime syrien : de fait, tous les citoyens étrangers sont concernés. Néanmoins, en avril 2012 j'ai pu interroger trois habitants et militants kurdes de Bourj Hammoud qui affirment pourtant le contraire. Selon eux, les expulsions des travailleurs migrants et les arguments sanitaires et légalistes déployés par les autorités municipales ne servent qu'à dissimuler les desseins politiques du Tachnak et du Hezbollah. En effet, jusqu'en 2011 de nombreux Kurdes de Syrie présents au Liban n'ont pas de papiers d'identité²⁹⁷, mais l'informalité de leur présence et de leur résidence a toujours été tolérée. S'ils sont aujourd'hui expulsés de leur logement c'est en raison de leur engagement contre le régime syrien. De plus, les trois personnes interrogées mettent en doute l'objectif déclaré des autorités de limiter l'inflation des loyers puisque ces dernières auraient demandé aux propriétaires d'en augmenter les montants afin de dissuader les étrangers de résider à Bourj Hammoud. L'un des Kurdes résume cette situation ambiguë à l'aide d'un proverbe : « quand tu ne veux pas marier ta fille, tu augmentes la dot ».

²⁹⁴ Le parti *Tachnak*, majoritaire au sein de la Municipalité de Bourj Hammoud et de la communauté arménienne, est un allié du parti Hezbollah et donc du régime syrien.

²⁹⁵ « La Municipalité a demandé aux travailleurs étrangers – qu'ils soient syriens, égyptiens, sri lankais ou philippins – plus spécialement à ceux qui n'ont pas de papiers d'identité et des attestations officielles de séjour et de travail de quitter la région. » (traduction personnelle)

²⁹⁶ « Nous ne parlons pas uniquement des Kurdes, (...) quinze personnes par chambre, qu'ils soient étrangers ou libanais, c'est humainement inacceptable. » (traduction personnelle)

²⁹⁷ Des milliers de Kurdes de Syrie se sont vues retirer la citoyenneté syrienne en 1962. En 2011, face aux révoltes, le régime syrien a négocié leur retrait contre une régularisation de leur situation (TEJEL 2014 : 52).

Lors de mon entretien avec le Premier adjoint au maire George Krikorian en février 2012, ce dernier a repris le discours officiel mais dans un premier temps en pointant davantage les responsabilités des propriétaires vis-à-vis des locataires et de la Municipalité :

« La location illégale constitue le principal problème. Des propriétaires louent des chambres de 9m² ou 12m² sans toilettes ni cuisine sur les toits des immeubles, ce qui est illégal. Ils y mettent dix ouvriers qui doivent faire leurs besoins dans un sac qu'ils jettent depuis le toit ou que l'un d'eux doit descendre. Ils sont assis le soir en caleçon entrain de fumer quand une mère ou une fille monte étendre le linge. Tu imagines tous les problèmes sanitaires et sociaux que cela provoque. C'est illégal de louer ce type de logement sans toilettes, qui ne sont pas non plus déclarés à la Municipalité et donc personne ne paye de taxes. Nous avons fait pression sur les propriétaires en les menaçant de les poursuivre pour illégalité et traitements inhumains. Ils ont eu peur et ils ont décidé de mettre les migrants dehors. Certains migrants sont venus s'enregistrer à la mairie et nous avons régularisé leur situation. Mais la conclusion des médias était : « la Municipalité de Bourj Hammoud est raciste, elle fait la chasse aux migrants ». Mais le problème n'est pas là. Pour nous, tous les habitants ont les mêmes droits et les mêmes devoirs quelle que soit leur nationalité. Le premier objectif c'est que tout le monde paye les taxes municipales et à nous d'assurer les services de base. Les étrangers sont des citoyens comme les autres, et nous sommes l'administration qui gouverne ces lieux. L'autre problème c'est le prix de l'immobilier qui n'a cessé de croître. Car quand un foyer libanais vit avec un voire deux revenus, le propriétaire fait en fonction, il ne peut pas demander 700 dollars. Mais quand il sait qu'il y a cinq ou dix personnes pour un logement, alors il fait monter les prix. Il demande 50 ou 75 dollars par personne par mois, et si une personne n'est pas contente il la remplace tout de suite. La demande est très forte. »

Bourj Hammoud, février 2012

Si les propriétaires sont les premiers incriminés par l' élu, seules des menaces juridiques et financières ont été utilisées afin de les inciter à déclarer uniquement les locataires étrangers qu'ils hébergent ; mais ces menaces n'ont jamais été suivies d'effet. De nombreux bailleurs étant des électeurs et des membres de la communauté arménienne, on peut douter de la volonté des autorités locales d'agir réellement contre eux et en faveur des conditions de vie des

locataires étrangers. De plus, inciter les bailleurs à déclarer ces locataires étrangers dans le contexte de Bourj Hammoud où une grande partie d'entre eux résident sans papiers signifie *in fine* les dénoncer aux autorités. Or, c'est bel et bien une ambiance de « chasse aux migrants » qui a prévalu à Bourj Hammoud pendant l'hiver 2011-2012. Alors que de nombreux propriétaires ont finalement expulsé leurs locataires sans être directement inquiétés, au même moment l'armée, sous couvert de lutte contre l'insécurité, a multiplié les arrestations arbitraires de centaines de travailleurs africains et asiatiques dans les rues de la ville²⁹⁸. Depuis lors, des militaires stationnent en permanence sur le rond-point de Dora, quartier commerçant et *hub* très fréquenté, et procèdent régulièrement à l'arrestation d'étrangers, instaurant un climat de peur parmi les travailleurs migrants et les réfugiés.

Contrairement au discours de l'Adjoint, les étrangers ne sont donc pas des citoyens comme les autres. Ils ne bénéficient pas des mêmes droits et les problèmes de mal-logement évoqués n'ont en fait servi qu'à justifier une politique discriminatoire. De plus, les opérations de la Municipalité comme de l'armée n'ont en rien entamé la vigueur du marché locatif informel toujours dynamisé par l'arrivée continue de réfugiés syriens et de travailleurs migrants en quête de logements. Parallèlement, des locataires ont retrouvé des logements dans les quartiers d'où ils ont été expulsés, y compris à Dora ; d'autres sont partis s'installer dans des secteurs de la municipalité où les autorités n'interviennent pas ou peu – notamment au sud du pont autoroutier, principalement à Nab'a où l'autorité municipale est concurrencée par les partis politiques et les factions armées. Les loyers à Bourj Hammoud n'ont donc pas baissé et le système de la location « par tête » se maintient.

Dans un tout autre contexte, en l'occurrence parisien, Pascale Dietrich-Ragon explique qu'« [il] n'est pas surprenant que la question du logement perdure : comment pourrait-il en être autrement alors qu'en temps de crise économique, le rapport locatif reste largement favorable aux propriétaires ; alors que les sans-papiers, de plus en plus traqués et fragilisés, n'ont d'autre solution que de s'en remettre aux marchands de sommeil et aux réseaux qui se nourrissent de leur insécurité ; alors que la précarité sur le marché du travail gagne du terrain ? La question du logement dégradé a toujours été liée à des rapports sociaux asymétriques. » (DIETRICH-RAGON 2012 : 77) Beyrouth, Paris, on voit combien le mal-logement est à l'intersection d'enjeux

²⁹⁸ Selon Ahmed Mohsen, environ mille personnes ont été arrêtées en octobre 2011 à Bourj Hammoud sur une période de deux semaines (2011).

multiples et universels.

Mais dans un contexte plus local, peut-être est-ce aussi l'objectif fixé par les élus locaux qui ne souhaitent pas véritablement rééquilibrer ces rapports puisqu'un marché informel très lucratif permet à une partie de la population de subsister. Toutefois, sous couvert de légalité et de lutte contre l'informalité, ils ont pu repousser les populations étrangères vers des secteurs moins visibles, à l'écart des quartiers centraux de Bourj Hammoud. Une politique déjà mise en œuvre dans les secteurs de Marach et Arax où par leur intervention sur le marché immobilier ils tentent d'en préserver l'arménité.

III.2.2 – Amalgames, nostalgie et urbanité mondialisée

Une étude systématique des mobilités résidentielles et quotidiennes des travailleurs migrants pourrait montrer que certains quartiers de Bourj Hammoud ne sont pas fréquentés ni habités par les travailleurs étrangers, sinon marginalement. J'ai pu le constater simplement en observant les quartiers déjà cités de Marach et Arax et lors des entretiens avec les migrants où rares sont ceux qui disent s'y rendre pour faire leurs courses par exemple. C'est également le cas à Karm al-Zeitoun où selon le *mukhtar* la partie basse du quartier, à l'ombre et plus dégradée, leur a été « abandonnée », tandis que la partie haute de la colline reste encore habitée par des Libanais²⁹⁹. Toutefois on peut s'interroger sur le maintien de cet « ordre géographique » tant les mobilités résidentielles et le marché locatif évoluent, sans que les autorités ne parviennent significativement à enrayer ce double processus.

De fait, au grand regret des élus interrogés, les populations anciennement résidentes quittent ces secteurs, remplacées par des travailleurs migrants, des ouvriers et des réfugiés syriens. Mais ils invoquent tous l'histoire de ces quartiers populaires fondés par des Arméniens exilés qui ont su cohabiter avec des Libanais d'autres confessions et des étrangers³⁰⁰ – Palestiniens, Égyptiens, Syriens, Irakiens –, parfois eux aussi déplacés et réfugiés. Mais ce savoir-vivre cosmopolite, déjà entamé par les conflits communautaires et régionaux, serait

²⁹⁹ À une toute autre échelle, la relation entre ségrégation et topographie est attestée dans bien des villes du monde – Santiago au Chili, La Paz/El Alto en Bolivie. Lire par exemple « Racialized Topographies: Altitude and Race in Southern Cities » (UELAND et WARF 2006).

³⁰⁰ Lire à cet égard l'intervention de George Krikorian dans un colloque de l'Ifpo : « Bourj Hammoud, une multiplicité de civilisations et de pensées » (2013)

aujourd'hui encore plus mis à mal par la diversité des nationalités en présence, des modes de vie, des codes culturels et l'anonymat induit par la mondialisation migratoire qui fait de l'inconnu aux pratiques étranges un voisin immédiat.

Le mukhtar de Nab'a, 'Ali Hamdan

« Avant 1975 Oum Sarkis, Oum Georges, Oum Ali et Oum Mohamed³⁰¹ étaient assises sur le trottoir à boire le café ensemble. On s'échangeait même les clés des maisons en cas de problème. Puis sont venus les partis politiques, les communautés, on s'est divisés. Et maintenant ce sont les étrangers qui s'installent : Africains, Bangladais, Syriens, Irakiens, Kurdes. Plus personne ne se connaît (...). »

Nab'a, mai 2013

Le mukhtar de Karm al-Zeitoun, Walid Bitar

« Nous vivions ici comme dans un village, maintenant plus personne ne se connaît. C'est devenu comme la tour de Babel, on ne se connaît pas et on ne se comprend pas. Chacun vit comme dans son pays et parle sa propre langue. Les maisons sont trop petites pour les familles libanaises. Un appartement fait maximum 70 m². Alors les familles partent et louent à des étrangers – Éthiopiennes, Sri Lankaises, Syriens, Kurdes. Je ne peux rien faire, c'est la loi de l'offre et de la demande. (...) Les personnes qui ont une maison et qui veulent la louer, c'est leur droit. Je ne peux pas les empêcher de louer. C'est le Liban, c'est le chaos. (...) Parce que tous ces étrangers vivent différemment de nous : leurs odeurs sont différentes, leur nourriture est différente, ils vivent parfois salement. Quand il y a des hommes seuls, on a peur de laisser nos filles sortir, alors qu'avant tout le monde se connaissait dans le quartier. J'ai prévenu la Municipalité, mais elle ne fait rien. »

Karm al-Zeitoun, mai 2013

Selon W. Bitar, sur les 5 000 habitants que compte Karm al-Zeitoun, seulement 1 500 sont Libanais dont une minorité d'Arméniens. 3 500 personnes sont des étrangers pour la plupart sans papiers. Mais les chiffres restent invérifiables et l'élu avoue lui-même que le fonctionnement informel du marché locatif et la vigueur des mobilités résidentielles ne lui

³⁰¹ Le terme « Oum » signifie « la mère de ». Les prénoms masculins mentionnés par le mukhtar font référence à différentes communautés nationales et confessionnelles, respectivement arménienne et libanaises chrétienne, chiite et sunnite.

permettent pas de connaître les réalités démographiques de son quartier. Au-delà de ces données approximatives, on peut seulement constater au travers d'entretiens concordants qu'un parc immobilier dorénavant inadapté, le départ des anciens habitants et l'arrivée de nouveaux résidents ont radicalement transformé Karm al-Zeitoun en l'espace de deux décennies. Et même si dans ce secteur comme à Bourj Hammoud une partie de l'immobilier est propriété de l'église orthodoxe arménienne et du parti Tachnak, ce qui doit participer à infléchir ce processus. Mais cette politique d'acquisition somme toute limitée ne peut entraver un marché surtout animé par des propriétaires dont les stratégies rentières répondent souvent à un risque de pauvreté et à l'absence d'opportunités financières alternatives. Et pour qui privilégier un locataire étranger de passage constitue désormais la règle.

Les propos du *mukhtar* de Karm al-Zeitoun dénoncent cet état de fait qui bouleverse l'identité de ces espaces, tout comme la vénalité des propriétaires qu'il juge pourtant être dans leur bon droit. Mais sans pouvoir effectif sur ces derniers, il stigmatise les occupants étrangers, acteurs vulnérables, dont les habitudes culinaires trop exotiques et l'hygiène douteuse résumément en quelque sorte leur inadaptation, leur incompetence et leur illégitimité à habiter dans le quartier. Ces amalgames et propos ouvertement racistes sont alors systématiquement répétés par tous les représentants locaux interrogés, comme par exemple le *mukhtar* de Dora dont le secteur bénéficie pourtant du dynamisme de l'économie ethnique qui s'y trouve concentrée :

« Avant, nous nous connaissions tous ici. C'était comme un village. Maintenant, quand je marche dans la rue, je ne reconnais personne et personne ne me connaît. Les gens qui vivent ici viennent juste pour gagner de l'argent puis ils repartent. Ce quartier ne signifie rien pour eux, ils ne veulent pas son développement parce qu'ils n'y sont pas attachés comme nous le sommes. Et je n'ai pas honte de dire que même en tant qu'homme, j'ai peur de sortir seul le soir après 22h. Nous avons pourtant vécu la guerre. Et même pendant les conflits, nous étions dehors, nous jouions dans la rue, sous les missiles. On se sentait plus en sécurité. Nous savions qui étaient les miliciens et comment réagir pendant les combats. Maintenant je n'ose plus laisser mes enfants jouer dans la rue. (...) C'est comme une maison, si tu laisses la porte d'entrée ouverte, toutes les pièces sont vulnérables. Le Liban est comme cette maison. Toutes les frontières sont ouvertes, donc tout rentre, tout circule, et cela a des conséquences sur tout le

pays, pas que Dora. Les étrangers viennent ici pour travailler, mais aussi pour voler, racketter, qu'ils soient Kurdes, Syriens, Éthiopiens, Sri Lankais. Si le pays n'est plus tenu par l'État, c'est le chaos partout. »

Dora, juin 2013

Le « village » mythifié puis le mythe du quartier authentique (DI MEO 1994), hérités des réfugiés arméniens et où chacun se (re)connaît, laissent place bon gré mal gré à ce « village global » (MCLUHAN 1962) où tout circule, où tout est connecté, où le voisin est désormais l'étranger spatialement proche mais socialement si distinct (SIMMEL 2009 : 53-54). Par conséquent les repères sociaux et spatiaux tendent à être brutalement questionnés, reformulés. *« Nous sommes contraints de modifier (...) notre représentation de nous-mêmes (...), de même que les horizons du temps se rapprochent au point où il n'existe plus qu'un présent éternel (...), de même il nous faut apprendre à gérer un sentiment accablant de compression de nos mondes temporels et spatiaux. »*³⁰² (HARVEY 1989 cité par URRY 2005 : 129) En somme, si le sens de l'espace change, l'identité aussi se trouve dans une zone de turbulences.

III.3 – Du village à la ville, troquer la racine contre le marché

Le monde, les migrations, l'altérité et la quête de l'argent se substituent au quartier, à l'ancrage, à l'identité et aux valeurs sociales et familiales « communément » partagées. Mais n'est-ce pas là le propre de la ville, tout du moins si l'on reprend les termes de Louis Wirth et à travers lui les théories de l'École de Chicago ?

« Dans une perspective sociologique, la ville peut être définie comme un établissement relativement important, dense et permanent d'individus socialement hétérogènes. (...) On peut en déduire aisément que de telles variations doivent donner naissance à la ségrégation spatiale des individus en fonction de la couleur de leur peau, de leur héritage ethnique, de leur statut économique et social, de leurs goûts et préférences. Les liens de parenté, de voisinage et les sentiments qui naissent d'une vie commune pendant des générations dans le cadre des mêmes traditions ont toutes chance d'être absents ou, au mieux, relativement faibles dans un groupement dont les membres ont des origines et des traditions si diverses. (...) Dans la

³⁰² Ponctuation reprise pour l'adapter au texte.

description sociologique des traits distinctifs du mode de vie urbain, on a souvent retenu le remplacement de contacts primaires par des contacts secondaires, l'affaiblissement des liens de parenté et le déclin de la signification sociale de la famille, la disparition du voisinage et l'érosion des bases traditionnelles de la solidarité sociale. » (WIRTH 2009 : 262 et suivantes)

Au regard des élus, l'échelle et l'identité locale semblent ainsi dépassées sinon menacées par les mobilités régionales et surtout internationales, et la loi du marché dont ils sont pourtant les premiers défenseurs. L'impact engendrée par l'importance numérique et la diversité de ces mobilités autorise le *mukhtar* de Dora, qui ne souhaite pas être nommé, à comparer la situation actuelle à l'ambiance qui a prévalu pendant les guerres libanaises : la violence provoquée par les conflits communautaires et militaires reste somme toute acceptable comparée au « chaos » qu'entraîne l'installation des travailleurs étrangers. Et l'État, dont il est pourtant le représentant, est accusé d'être le principal fautif puisqu'il n'assure pas son rôle de régulateur ni de garant de la souveraineté territoriale et de l'identité nationale. À l'identité meurtrie³⁰³ par des années de guerre succéderait alors l'identité « diluée » par la mise en péril du territoire national et surtout communautaire, et par une nouvelle urbanité autrement mondialisée qui transforme les quartiers dont l'habitant majoritaire serait dorénavant l'étranger « sans racine » (SIMMEL 2009 : 55).

À Bourj Hammoud et Karm al-Zeitoun comme à Mar Elias et dans les groupements de Sabra, évoquer l'habiter des étrangers conduit alors systématiquement les autorités locales à soulever les enjeux induits par la transformation des espaces et la menace présumée qui pèse sur leur identité originelle qu'elles sont censées préserver. Mais les vecteurs de cette menace sont les migrants, jamais la stratégie des bailleurs n'est objectivement interrogée autrement que comme un droit et une nécessité ; ce qu'elle est en partie certes. Elle les oblige donc à avouer leur embarras et leur passivité face aux logiques lucratives de leurs administrés sur lesquels leur autorité est toute relative. En ce sens, le discours cosmopolite tant usité par les représentants officiels, notamment à Bourj Hammoud, se heurte rapidement à l'enjeu du territoire comme lieu de mémoire, la base de l'identité de l'exilé, intégré – l'Arménien – comme marginalisé – le Palestinien. Subséquemment, les représentations négatives et racistes à l'égard des travailleurs étrangers, ces pauvres de passage qu'il est en revanche légitime

³⁰³ Je déforme ici le titre de l'ouvrage d'Amin Maalouf *Les identités meurtrières*.

d'accuser, d'exploiter et d'expulser, dévoilent les résistances à l'acceptation d'un nouvel autre dans ces espaces symboliquement chargés.

Mais cette catégorie de l'étranger est finalement complexe et ambivalente tant elle comprend de multiples lignes de fractures – confessionnelles, ethniques et politiques – qui distinguent, selon les contextes, l'autochtone, l'établi, l'étranger vulnérable, apolitique et relégué – les migrants – et celui qui représente un potentiel danger et qui est par conséquent encore plus dénigré – le Kurde, le Syrien, le Palestinien. Cependant, toute personne pauvre non libanaise et/ou non palestinienne constitue *de facto* et *de jure* un citoyen méprisé, un citoyen sans droit d'habiter. Faisant de nécessité vertu, par contraste, le propriétaire symbolise la figure légitime de l'entrepreneur individuel si cher à l'ultra-libéralisme économique et politique libanais (CHAKER et GONÇALVES 2013). Un acteur légitime donc, quelles que soient la légalité et l'humanité de ses actes puisque l'ultra-libéralisme n'accepte aucune entrave.

En ce sens, le marché locatif dans les marges ne se distingue pas du fonctionnement économique et politique qui prévaut dans les secteurs dits formels de Beyrouth, notamment dans la gestion du secteur immobilier où dérégulation et informalité s'avèrent être aussi la règle³⁰⁴. Finalement, « (...) *l'habitat informel au Liban est moins une pratique « par le bas », de populations pauvres cherchant à contourner systématiquement les règles d'urbanisme, qu'une pratique d'État relativement ancienne. (...) Et, contrairement à une idée reçue, cette pratique de l'informel, encouragée directement par la puissance publique, n'est pas une conséquence de la guerre civile (1975-1990) : elle existait bien avant. Dès le début des années 1970, une étude conduite par une équipe du CERMOC (Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient) traitait déjà de la question des bidonvilles de Beyrouth, comme une politique de l'informel délibérément pensée et voulue par l'État libanais (BOURGEY et PHARES 1973). Ce n'est pas tant l'absence d'État qu'il convient de pointer du doigt dans l'évaluation des politiques d'urbanisme et d'habitat qu'un « retrait volontaire et stratégique ». Et si l'État libanais est bien présent, c'est qu'il cherche toujours plus à « informaliser » les règlements de la construction et de l'aménagement urbain. Il les rend de plus en plus flexibles et informels en accordant des permis de complaisance ou encore en légalisant a posteriori des projets non-conformes.* » (GEISSER et PIERI 2014).

³⁰⁴ Lire chapitre 7.

Autrement dit, le marché locatif dans les marges de Beyrouth n'est qu'une facette d'une gestion dérégulée plus globale de l'habitat et de l'immobilier par l'État. Son existence émane d'une informalité historiquement institutionnalisée, une désorganisation volontaire de l'acteur public érigée en mode de gouvernement. Une logique réaffirmée et renouvelée avec le tournant de la reconstruction post-guerre comme l'affirme Georges Corm : « *le bien public et la morale collective deviendront ainsi des notions totalement absentes de la nouvelle idéologie de la reconstruction qui s'inscrit dans les courants du néo-libéralisme le plus strict, où l'État et l'action collective ne sont vus que comme des sources de distorsions et de gaspillages économiques, entravant l'efficacité de l'entreprise privée et de l'entrepreneur, nouvelle figure mythique de cette fin de siècle.* » (CORM 2005 cité par CHAKER et GONÇALVES 2013)

Le libéralisme s'affirmant toujours davantage *via* un État en déliquescence délibérée et les inégalités géographiques grandissant en l'absence de toute forme de politique sociale régulatrice, à l'image du marché du travail et de l'exploitation des travailleurs étrangers, les stratégies rentières comme les tensions nées de la spéculation immobilière et du mal-logement ne sont pas prêtes de disparaître : elles constituent le fer de lance de la politique de la ville et des indicateurs pertinents de l'état de la citoyenneté.

Conclusion

Le travailleur migrant représente donc l'image du locataire étranger au statut précaire qui se voit dans l'impossibilité d'accéder au circuit de l'économie légale. Mais à travers sa présence, il révèle des enjeux bien plus vastes et enchevêtrés que celui du seul mal-logement des populations immigrées. Justement, comme le souligne Pascale Dietrich-Ragon, « *l'origine de la question du logement se trouve en partie dans des champs extérieurs à celui de l'habitat. Lorsque la politique migratoire exclut de nombreuses personnes du droit, que les rapports salariaux sont précaires et les politiques sociales moins protectrices, un nombre croissant de personnes ne parvient plus à faire face aux exigences d'un marché immobilier dérégulé.* » (DIETRICH-RAGON 2012 : 75)

Travailleurs sans droits, les migrants pâtissent d'une absence de reconnaissance et de légitimité. Avec des revenus modestes et parfois sans papiers, leur accession à l'offre locative les place donc directement dans un rapport de force très inégal avec des propriétaires qui leur imposent leurs conditions et les empêchent de s'approprier véritablement cet espace de l'intimité qu'est le logement. Or pouvoir « *intégrer son espace vital, c'est passer du statut de consommateur, voué à un destin social de consommation, donc assigné à une morale d'esclaves (jouissance, irresponsabilité, immoralité) opposée à une morale des maîtres (responsabilité et pouvoir), à celui de citoyen.* » (BAUDRILLARD 1972 cité par CHAKER et GONÇALVES 2013 : 141) Mais comme je l'ai montré ici, à défaut d'une citoyenneté, cette inégalité des rapports inhérente au marché locatif qui entame, d'un côté, la capacité des migrants d'« intégrer [leur] espace vital » leur permet, de l'autre, de trouver à se loger dans une ville où l'offre immobilière est extrêmement inadaptée, sélective et restrictive. S'installer dans les marges de la ville s'avère être alors la seule solution pour des milliers de travailleurs disqualifiés qui ne peuvent prétendre à un marché locatif formel et de qualité. « *Les logements insalubres servent donc à héberger ceux qui occupent les « petits boulots » indispensables aux employeurs, que ceux-ci paient bien mal, ou à qui ils ne donnent pas de statut assez protecteur pour se loger sur le marché immobilier « classique ». Question du logement et rapport au travail sont de ce point de vue imbriqués, et mériteraient d'être davantage traités conjointement.* » (DIETRICH-RAGON 2012 : 74)

Cependant, il est erroné de réduire le régime d'habiter des migrants à une incapacité totale de se mouvoir au sein d'un système géographique dans lequel ils seraient uniquement marginalisés et stigmatisés. Certes tous leurs choix sont déterminés par des contraintes puisqu'ils ne peuvent prétendre à de meilleures conditions de vie ni bénéficier d'un véritable droit d'habiter. Et ils sont l'objet de stratégies rentières dont ils ne peuvent s'affranchir quand ils cherchent à se loger. Nonobstant cette marge de manœuvre très limitée, ils essaient tant bien que mal de s'établir durablement dans leur quartier, de s'approprier leur logement, toujours en conformité avec l'usage exigé des lieux (SEMMOUD 2008), et d'améliorer leur quotidien en aménageant le plus convenablement possible des appartements bien souvent insalubres où ils vivent dans la promiscuité.

Par contraste, il est aisé d'instituer la figure du propriétaire dans le rôle de l'exploiteur raciste profitant de sa situation de possédant pour dominer et capitaliser. Mais il ne faut pas omettre que tous les bailleurs ne sont pas des individus fortunés qui bénéficient d'une très grande légitimité en dehors d'un contexte local restreint. À l'instar des Palestiniens, ils subissent également des discriminations sociales qui limitent toute possibilité de connaître une trajectoire professionnelle et résidentielle ascendante. Pour une majorité, la paupérisation est un risque omniprésent sinon une réalité déjà vécue, qui rend les stratégies rentières indispensables et tous les moyens mis-en-œuvre à cet effet acceptables. Éviter de tomber (encore plus) dans la pauvreté justifie des pratiques et des propos moralement condamnables à l'encontre de sa communauté : sa « communauté nationale » dont on se réclame mais dont on se méfie, sa « communauté de statut » (JABER 2005a) dont on souhaite se distinguer et qu'on aspire à quitter à tout prix. Hébergeur comme hébergé, dominant comme dominé, « *l'individu, débarrassé de sa conscience de classe, est enfermé dans son rôle de consommateur et n'est donc plus en mesure cognitive d'exercer son devoir et son droit de citoyen.* » (CHAKER et GONÇALVES 2013 : 141), si tant est qu'il puisse s'en réclamer.

Par conséquent, aborder la question du régime d'habiter à partir du système locatif dans les marges de Beyrouth se révèle très complexe et implique *in fine* une approche multivoque. Si de prime abord elle met en exergue des formes d'exploitation, d'infériorisation et de soumission entre propriétaires et locataires, établis et migrants dans le cadre d'un système discriminatoire et rentier, elle montre également les tensions prévalant au sein de marges urbaines qui connaissent de profondes mutations et un processus de déclassement des populations qui n'ont pas réussi à s'en extirper. Analyser l'accès au logement des travailleurs migrants signifie en somme interroger les rôles et les pouvoirs des différents acteurs qui sont, dans leur ensemble, inscrits dans une grammaire des inégalités citadines et citoyennes (BABY-COLLIN 2010). Ce qui induit des formes de violences en l'absence de toute politique qui favorise et incite à davantage d'égalité. Ce qui passe obligatoirement par davantage de légalité, mais une légalité qui n'est pas utilisée pour couvrir davantage d'informalité ou servir des intérêts économiques particuliers. Ce à quoi se refuse l'État libanais pour qui « *la réduction des inégalités sociales ou la recherche d'une certaine solidarité sociale restent souvent en marge [de ses] actions d'arbitrage (...).* » (DE MIRAS 1991 : 136)

La place de chaque acteur au sein des différents espaces étudiés n'est donc pas figée. Au contraire, elle montre une grande instabilité. À l'image des élus locaux à l'autorité contestée et par bien des aspects contestables, les positions sont mouvantes, incertaines ; ils doivent s'adapter aux réalités concomitantes de la pauvreté, des conflits régionaux, des politiques ultra-libérales et des dynamiques de la mondialisation qui fragilisent les bases sociales et identitaires sur lesquelles ces espaces se sont édifiés et structurés.

CHAPITRE 6

RESSOURCES, COMPETENCES ET CONTRAINTES DE L'HABITER (III)

PLACES MARCHANDES ET MARCHANDAGE DES PLACES

Introduction

Pour comprendre les modalités d'insertion des migrants non arabes à Beyrouth et ce que ces processus révèlent de la transformation des espaces où ils s'inscrivent, l'étude des places marchandes où se sont développés des dispositifs commerciaux ethniques, et de la place des migrants dans ces organisations socio-spatiales est incontournable. Pourquoi ? Car analyser les conditions d'insertion des populations migrantes dans la capitale libanaise, de manière individuelle et collective, uniquement par leur place sur le marché du travail s'avère largement insuffisant dans le cadre d'une géographie sociale. Le Chapitre 2 a montré combien ce statut induit un « régime de visibilité » (LUSSAULT 2003 : 997) spécifique pour des travailleurs étrangers méprisés au sein d'une « grammaire de la reconnaissance » (ROULLEAU-BERGER 2010 : 24) officielle et quotidienne. Ce régime les confine au rang d'individus altérisés et sans droits. Ainsi les migrants sont acculés dans leur très grande majorité à une relégation et à une discrimination sociale. Mais cela a bien sûr une traduction spatiale, notamment en termes de pratiques et de représentations, résultat d'un positionnement social et spatial, imposé et intériorisé, à des échelles macro et micro. *De facto* comme *de jure*, ce statut est donc à l'origine d'une « liberté spatiale » (LUSSAULT 2009 : 112) ou encore d'un « droit à la ville » (LEFEBVRE 2000) extrêmement précaire, voire pour certains totalement absent³⁰⁵, à commencer par l'accès au logement puis aux espaces publics.

Comme cela a été abordé dans les chapitres 4 et 5, les migrants se trouvent dans une situation de grande instabilité et vulnérabilité résidentielle au sein d'un marché du logement informel très onéreux dans les quartiers périphériques dégradés, sans réelle possibilité de s'en

³⁰⁵ Je fais écho aux domestiques enfermées dans le logement de leurs employeurs sans aucune insertion possible dans la ville, autrement que par la fuite.

extirper. Leur droit à un logement décent et à un chez-soi est alors compromis par une grande promiscuité et un contrôle omniprésent de la part du propriétaire et du voisinage. Cela étant dit, il est désormais nécessaire de sortir de la sphère du travail et du logement, et d'étendre cette réflexion à la place des migrants dans les espaces publics pour saisir au mieux tous les enjeux de leur régime d'habiter, sans quoi cette démarche serait inachevée : « *L'habiter, qui consiste à prendre place, dans un environnement situé, permet ensuite de descendre à l'échelle de l'observation des espaces publics de la cité.* » (BABY-COLLIN 2014b : 20) À cet égard, l'étude des places marchandes s'inscrit dans cette démarche de continuité entre les enjeux professionnels, résidentiels et la place des migrants dans les espaces publics.

Le développement d'un système commercial lié à la présence des migrants, à travers toute la ville, montre que des formes de collaboration entre les différents acteurs impliqués – migrants, non migrants, autorités officielles et officieuses – génèrent des opportunités de contournement voire de détournement de l'ordre établi, même à la marge. Elles sont d'autant plus facilitées lorsque des intérêts économiques sont en jeu³⁰⁶, y compris si cela implique des pratiques illégales. En ce sens, Michel Péraldi rappelle à juste titre que « (...) *selon la bonne vieille loi du marché, les acteurs en présence ont globalement beaucoup plus de raisons de s'entendre que de se disputer.* » (2005 : 283) Mais ces « ententes » autour de l'économie dite ethnique s'opèrent selon des combinaisons variables et contrastées dans différents quartiers. Dora et Sabra, espaces de négociations et places marchandes déjà bien installés, nous renseignent sur ces possibilités d'entente et les différents degrés et modalités de détournement induits par le commerce et l'informalité.

Ces espaces de négociations ou de « transactions » nous replacent dans le registre de l'acteur agissant en situation d'interaction (SECHET, GARAT ET ZENEIDI 2008 : 11). En ce sens, étudier les places marchandes, leur fonctionnement et leur évolution révèle aussi en filigrane les conditions dans lesquelles les populations migrantes sont susceptibles d'y obtenir une place. Pour cela individus et groupes mettent en œuvre des stratégies, des tactiques, ils disposent de marges de manœuvre variables, autrement dit ils font preuve de « compétences

³⁰⁶ Un article de l'Orient le Jour daté du 4 octobre 2014 titre ainsi : « cette immigration asiatique qui consomme local ». À partir d'une enquête menée auprès des ressortissants du monde indien, l'auteur souligne l'importance, même relative, des migrants dans l'économie libanaise en tant que consommateurs de biens et services (HAGE BOUTROS 2014).

de placement », c'est-à-dire d'une « *capacité [qui] consiste à savoir trouver pour soi, pour les autres, les objets, la bonne place.* » (LUSSAULT 2009 : 84). Mais ils doivent également faire avec les frontières sociales et institutionnelles qui constituent autant d'obstacles à leur mobilité et à leur insertion dans les lieux et les dispositifs marchands. Franchir les barrières – sociales, économiques, politiques et spatiales – en appelle à des « *compétences de franchissement* » ou « *l'ensemble des techniques et habitudes (...) acquises et qui permettent (...) de franchir (ou de tenter de franchir) les sas, les seuils, les frontières, (...) les limites de toute sorte qui désormais ponctuent nos vies quotidiennes.* » (LUSSAULT 2009 : 94) En effet, *de facto* et *de jure*, les conditions de travail des migrants sont extrêmement précaires et les opportunités professionnelles en dehors des secteurs de la domesticité et de l'entretien sont réduites en raison des barrières sociales et juridiques nombreuses (KAPLAN et LI 2006). De fait cela détermine les modalités de développement du commerce ethnique et la trajectoire des migrants au sein de ce secteur (ALDRICH et WALDINGER 1990 : 116). Et s'il existe des mobilités sociales ascendantes parmi les commerçants éthiopiens, bangladais, indiens ou philippins, il n'en demeure pas moins que cette étiquette d'individus sans droit et sans pouvoir reste un facteur de positionnement puissant dans ces dispositifs marchands régis par un système de placement à la fois ouvert et rigide.

En effet, les places marchandes sont certes des lieux de transactions commerciales – objets, services, informations, produits alimentaires –, mais elles sont également des lieux de transaction des places et de « *transactions sociales* » pour reprendre le terme employé dans l'Introduction d'*Espaces en transactions* (SECHET, GARAT ET ZENEIDI 2008 : 19). Cette approche transactionnelle permet selon ses auteurs de « *dépasser la théorie de la reproduction sociale de P. Bourdieu et ses déterminismes stricts pour réintroduire l'acteur sans pour autant nier le poids du système sur l'individu.* » (Ibid.) Elle se définit comme « *un processus qui comprend de l'échange et de la négociation, du rapport de force et de l'imposition. Elle suggère des négociations complexes, plus ou moins formelles, où les enjeux s'enchevêtrent, et, en fonction de l'état de forces et de rationalités en présence ainsi que d'un environnement sociétal, débouche sur un compromis pratique* » (SECHET, GARAT ET ZENEIDI 2008 : 19). Loin de négliger la dimension spatiale, « *l'approche transactionnelle donne donc toute sa place au contexte de l'échange, de la relation, du lien, et donc à l'espace et aux lieux dans lesquels ces négociations s'opèrent.* » (Ibid.)

En somme, malgré des intérêts économiques partagés, ce système d'ordonnement des places ne peut être si aisément détourné ; surtout quand il est structuré par des appartenances communautaires et partisans, animé par des tensions politiques ponctuellement exacerbées, et à l'origine d'une rente de situation pour un petit nombre d'opérateurs en situation de domination. Or, comme le suggère Michel Lussault, « *même une personne démunie peut s'avérer un acteur très puissant, mais il est probable que cette puissance prendra un tour particulier du fait d'une certaine faiblesse de son capital social et économique.* » (2009 : 57)

Dans un marché informel, dense voire saturé comme celui de Sabra, la concurrence pour l'accès à la place est très rude. Pour les acteurs du système commercial ou pour ceux qui souhaitent l'intégrer, assurer sa position ou en obtenir une implique toujours d'après négociations avec ceux qui « tiennent » les places. En effet, une place acquise ne l'est jamais définitivement, surtout dans un lieu où l'informel s'érige en norme. Et selon la position de chacun dans la hiérarchie sociale locale, elle reste toujours peu ou prou négociable (HILY et RINAUDO 2004). Une place se monnaie : elle fait l'objet d'accords tacites – monétaires et de principe – contractés entre acteurs, mais selon des rapports de force si inégaux que cela interroge la dimension soi-disant pacificatrice du marché. Car en contre-point de ces accords manifestement négociés, les échelles de la domination engendrent une violence physique et symbolique de tous les instants, transformant alors la coprésence, le partage, le compromis apparent, en des rapports de compromission *in fine* à peine dissimulés.

Si le commerce devient le prétexte à des échanges multiples, un transformateur du paysage urbain, un générateur de sociabilités complexes qui par des jeux d'intérêts individuels est susceptible de transcender les structures établies voire de pacifier les antagonismes, n'est-il pas également le lieu de réaffirmation des structures et des positions ? Car dans un espace en/de transactions, un migrant commerçant n'en reste pas moins un migrant, et la place marchande l'objet de rapports de pouvoir et de domination.

L'objectif de ce chapitre n'est pas de dresser un tableau exhaustif d'une géographie commerciale et des dynamiques marchandes dispersées sur l'ensemble de l'agglomération beyrouthine. En effet, avec des formes et des fonctionnements multiples, ces activités

commerciales sont présentes dans une grande partie des périphéries plus ou moins proches – Bourj al-Brajneh, Jnah, Dekouaneh, Jounieh et Mansourieh pour ne citer que celles-ci –, voire même des quartiers centraux – notamment les commerces bangladais, philippins et éthiopiens à Hamra et Badaro (DAHDAH 2009 et 2012). Mais dans le cadre de cette thèse, une approche macro complète est matériellement impossible. Qui plus est, Raymonde Séchet et Isabelle Garat soulignent avec raison que « *[l]’attention portée aux individus comme acteurs, aux pratiques et formes d’appropriation autant qu’aux usages des espaces, implique des géographies du proche. L’échelle micro est celle des analyses attentives aux pratiques, aux adaptations, aux raisons de l’action.* » (2008 : 322) Il s’agit donc ici de se focaliser sur quelques secteurs spécifiques de la proche périphérie caractérisés par une concentration et une visibilité sans pareil de ces activités commerciales³⁰⁷ et, *in extenso*, des sociabilités et des spatialités qui les accompagnent pour en saisir au mieux tous les rouages. Les quartiers de Sabra et de Karm al-Zeitoun, ainsi que la Municipalité de Bourj Hammoud où se trouve le quartier de Dora, espace marchand multiculturel ou encore « centralité immigrée » de Beyrouth s’il en est (BREDELOUP 2008, TOUBON et MESSAMAH 1990), ont été retenus.

Pour mener à bien cette réflexion, je vais commencer par revenir brièvement dans une première partie sur la notion de « commerce ethnique » et la définir dans le contexte beyrouthin. Les deuxième et troisième parties sont consacrées respectivement à la banlieue Est et à Sabra. Je fais donc le choix d’une entrée par les places marchandes pour comprendre leur fonctionnement, à la fois comparable et distinct. Pour la banlieue orientale, je m’appuie sur un travail d’inventaire systématique des commerces visant une clientèle migrante et sur des entretiens menés auprès des propriétaires et employés de ces commerces pour la réalisation d’une cartographie diachronique. Partant, j’analyse les modalités d’implantation du dispositif commercial ethnique, son évolution en fonction de facteurs endogènes et exogènes multiples, avant d’aborder les stratégies et les tactiques déployées par les marchands pour initier, développer, adapter et pérenniser leur activité dans un contexte très concurrentiel. Enfin, à Sabra, il m’importe de mettre en exergue la « lutte des places » (LUSSAULT 2009) révélée par l’installation des migrants bangladais et de saisir, en filigrane des enjeux identitaires et marchands, les rapports de pouvoir et le système de placement qui organisent le marché.

³⁰⁷ Bernard Dinh met d’ailleurs en garde contre l’effet de loupe qu’entraînent la concentration et la visibilité de commerces ethniques spécialisés dans un secteur donné, faisant oublier la réalité de cet entrepreneuriat ethnique caractérisé également par la dispersion spatiale et la diversité de l’activité (2006 : 114-115)

À partir d'une approche transactionnelle, il s'agit donc de décrire et d'examiner les places marchandes, les spatialités et les temporalités qui les animent sur la base d'observations, d'entretiens et d'extraits vidéo³⁰⁸. Les pratiques de ces places et les dynamiques adjacentes qui les accompagnent laissent penser que ces lieux revêtent une importance qui dépasse le strict cadre du commerce : espace d'affichage et de (re)négociation des identités, espace pacifié par le marché tout en étant le lieu de cristallisation des animosités, et par conséquent espace de coprésence d'une très grande fragilité.

I – Définir le commerce ethnique dans le contexte beyrouthin

Avant de rentrer dans le vif du sujet, il est indispensable de définir la notion de commerce ethnique en explicitant les critères de sélections retenus lors de cette enquête dans les quartiers périphériques de Beyrouth. En effet, comme on va le voir, la diversité des acteurs impliqués, les rapports de concurrence et de négociations, ainsi que le fonctionnement des enseignes m'obligent à repenser les termes employés en dehors du strict cadre ethnique afin d'englober au mieux toutes les réalités du dispositif commercial de la capitale libanaise à destination d'une clientèle migrante.

I.1 – Du commerce au dispositif, une entrée par les acteurs

Comme le rappelle Dalila Berbagui, la notion de « commerce ethnique » reste sujette à caution, conséquence de son importation et de sa traduction littérale en français du terme étasunien « *ethnic business* »³⁰⁹, introduit par la sociologie urbaine de l'École de Chicago (BERBAGUI 2005 : 109). Aujourd'hui, les termes d'économie ethnique (*ethnic economy*) et d'entrepreneuriat ethnique (*ethnic entrepreneurship*) renvoient encore à de vastes discussions sur les spécificités des pratiques, des réseaux, de la géographie des enseignes pour distinguer ce

³⁰⁸ Les images vidéos de Sabra et Dora ont été filmées par Michel Tabet, la réalisation est de Nicolas Puig. Ce travail a été effectué dans le cadre du programme de recherche collectif intitulé *Migrants au Liban : modes de présence, effets sociétaux et représentations croisées*, dirigé par Liliane Kfoury et Nicolas Puig. Membre de l'équipe libanaise, j'ai participé aux séminaires et à des sorties de terrain.

³⁰⁹ La traduction littérale en arabe, « *al-a'mal al-tijariya al-'iraki* », est inexistante dans le parler courant. À ma connaissance, le terme « ethnique » (*al-'iraki*) n'est d'ailleurs jamais employé au Liban pour désigner une activité liée à une population étrangère.

secteur d'activité du dispositif marchand ordinaire. La question des appartenances et de leur affichage est bien entendu essentielle, à la fois pour l'origine nationale des entrepreneurs, dans la démarche publicitaire et l'image véhiculée auprès de la clientèle visée, la spécialisation dans un secteur professionnel donné, le personnel recruté (ALDRICH et WALDINGER 1990, BABY-COLLIN 2014b, DINH 2006, KAPLAN et LI 2006, LIGHT et KARAGEORGIS 1994, MA MUNG 1996, entre autres). Néanmoins, de nombreux auteurs s'accordent à souligner les limites de cette lecture strictement ethnique et tentent de la dépasser, notamment en privilégiant une lecture par les acteurs.

Pour Emmanuel Ma Mung qui préfère le terme de dispositif à celui d'économie ethnique, une entrée par les acteurs induit une lecture davantage dynamique qui doit prendre en compte la pluralité des relations en jeu. Elle permet d'éviter l'écueil d'une compréhension essentialisée et donc réductive des rapports commerciaux, autrement dit comme résultant exclusivement de rapports basés sur une identité – nationale, linguistique, religieuse – partagée entre les différents protagonistes : « *Plutôt qu'une approche statique basée sur les composantes d'une économie ethnique et qui déduit de celles-ci une sorte d'automaticité des relations entre des acteurs économiques du seul fait de leur appartenance à un même groupe, il est préférable de développer une approche dynamique s'appuyant sur l'observation du jeu des acteurs, sur les relations qui existent effectivement entre les composantes [de l'économie ethnique], sur le fonctionnement qui la distingue de l'économie générale.* » (MA MUNG 1996 : 216).

Dans la même veine, l'expression « champ commercial » proposée par Leyla Sall (2007) pour les Sénégalais de Paris suggère une entrée résolument bourdieusienne, axée sur les stratégies des protagonistes et les inégalités naissant de capitaux distincts : « (...) *mieux que les concepts de commerce ethnique, d'entrepreneuriat ethnique, la notion de champ pourrait contribuer à « désubstantialiser » les groupes de commerçants étrangers (...). Le champ social fait en effet référence à la diversité des positions des acteurs dans un domaine ou un secteur donné. De ce fait, il nous amène à les considérer comme des mondes caractérisés par l'hétérogénéité, avec des objectifs, des opportunités, des capitaux et des stratégies différents.* » (SALL 2007 : 173)

Partant, l'objectif ici n'est pas d'inventer une nouvelle terminologie pour désigner le dispositif commercial destiné à la clientèle migrante des différents quartiers périphériques de Beyrouth. Je fais le choix de conserver le terme générique de commerce ethnique, tout en gardant à l'esprit que le qualificatif ethnique est apposée à une population étrangère diverse en migration qui catégorise aussi la population libanaise et arabe majoritaire qui l'entoure. Je l'envisage donc dans une perspective interactionniste qui définit le groupe ethnique « *comme une entité qui émerge de la différenciation culturelle entre des groupes interagissant dans un contexte donné de relations interethniques (...). L'ethnicité définit en même temps le contexte dans lequel elle émerge comme un contexte pluriethnique.* » (POUTIGNAT et STREIFF-FENART 2008 : 90) Elle doit être également envisagée selon une approche situationnelle qui tient compte de la pluralité des acteurs et de leurs transactions. Ainsi, « *Loin de s'imposer aux acteurs comme une donnée du monde social à accepter telle quelle, l'ethnicité s'offre à eux comme un moyen de construction, de manipulation et de modification de la réalité. Elle est un élément des négociations explicites ou implicites d'identité toujours impliquées dans les relations sociales. (...) L'analyse situationnelle de l'ethnicité s'attache à l'étude de la production et de l'utilisation des labels au moyen desquels les membres des sociétés pluriethnique s'identifient et se différencient, et à l'étude des choix tactiques et des stratagèmes qu'ils mettent en œuvre pour tirer leur épingle du jeu des relations inter-ethniques.* » (Ibid. : 128-129)

Somme toute, dans le contexte beyrouthin il est indispensable de redéfinir les contours de la notion de « commerce ethnique », les critères retenus, tout en conservant la dimension dynamique et en privilégiant l'entrée par les acteurs. Pour ce faire, il s'agit d'appréhender le dispositif commercial à travers la question des rôles, des statuts et des appartenances, à partir des inégalités, des rapports de force, des collaborations et de la concurrence inhérentes à tout système marchand intrinsèquement ouvert et connecté à l'environnement, proche et lointain, dans lequel il s'inscrit.

I.2 – À Beyrouth, une entreprise locale à destination d'une clientèle migrante

Des sociologues, des anthropologues et des géographes notamment ont tenté de dégager les éléments d'une définition englobante. Pour Emmanuel Ma Mung, le commerce ethnique peut se résumer en « *une activité pratiquée par des personnes qui utilisent et*

s'appuient sur des réseaux ethniques sur le plan du financement [...], de l'approvisionnement, sur celui du recrutement du personnel et parfois même sur celui de l'achalandage » (MA MUNG 1996 : 214). Sur ces points, la situation beyrouthine rejoint la description faite par E. Ma Mung, à ceci près que dans le cas libanais le critère ethnique doit être réinterrogé pour expliquer le mode d'organisation et de développement du commerce. De l'investissement financier initial au fonctionnement quotidien, le commerce ethnique à Beyrouth est aussi/souvent l'œuvre d'entrepreneurs libanais qui ne dépendent, ni uniquement ni complètement, de la population étrangère que leur activité ne cible parfois que partiellement. Cet aspect, central en ce qui nous concerne, remet en question la proposition faite par Michelle Guillon et Isabelle Taboada-Leonetti pour qui le commerce ethnique est « *pratiqué par certains groupes ethniques en direction de leur propre communauté* » (GUILLON et TABOADA-LEONETTI 1986 cité par BERBAGUI 2005 : 110).

Incidentement, et pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment, cette double entrée par la dimension communautaire et nationale pour le commerçant et la clientèle dans le contexte migratoire beyrouthin doit être relativisée, même si la question de l'origine nationale reste centrale à la fois d'un point de vue légal et social. Mais étant donné les combinaisons variables, en fonction des groupes nationaux et de circonstances particulières sur lesquelles je reviens plus en détails dans la suite de ce chapitre – dynamiques migratoires, stratégies marchandes, contexte local, sexe, nuptialité, informalité³¹⁰ – il est ici nécessaire de dépasser la dimension strictement communautaire³¹¹. De plus, à Beyrouth, il n'est pas dit que les différents groupes de migrants soient constitués en communauté, avec tout ce que cela peut comporter d'entre soi, de désignation endogène et exogène, d'organisation spatiale, sociale, économique, culturelle, culturelle, associative voire politique, sur une base ethno-nationale³¹².

Je souscris à la suggestion de la sociologue Laurence Costes pour qui « *les liens ethniques [sont] superposés et croisés par d'autres appartenances et notamment par des liens*

³¹⁰ Pour une définition de l'informel voir chapitre 1.

³¹¹ Il faut d'ailleurs rappeler que d'un point de vue strictement légal, un étranger ne peut investir au Liban ni avoir une activité commerciale sans être associé à un partenaire libanais. Dans cette association, l'investisseur étranger doit toujours être minoritaire dans le capital de l'entreprise.

³¹² Pour plus de détails, lire bien sûr les travaux de Ferdinand Tonnies, ainsi que le dossier thématique de la revue *Labyrinthe* intitulé *Communauté en pièces : d'Europe, d'Islam et d'ailleurs* (2005) sous la direction de Marc Aymes, ou encore le dossier thématique et historique de la revue *Hypothèses* « L'appropriation du territoire par les communautés » (2006) sous la direction de Nicolas Lyon-Caen.

commerciaux » (COSTES 1994 cité par BERBAGUI 2005 : 110). J'adhère aussi à la remarque de Michel Péraldi lorsqu'il insiste à juste titre sur la nécessité de ne pas oblitérer toute la complexité de l'expérience marchande au profit du seul prisme de lecture ethnique : « *Voilà pourquoi, même si le dispositif commercial dont participe ce type d'activité peut être qualifié d'ethnique, puisqu'il mobilise bien des chaînes relationnelles entre des gens conscients de partager des services et des biens, d'échanger des informations et de l'argent parce qu'ils se sentent appartenir au même cadre identitaire, ce marquage ethnique ne saurait à lui seul décrire et qualifier l'expérience sociale du commerce.* » (2005 : 289) Cette expérience du commerce à Beyrouth comprend toujours une diversité d'acteurs, au pouvoir et aux statuts distincts – *kafil* libanais avec qui négocier son permis de travail et l'accès à un bail commercial, commerçants arabes établis qui louent les emplacements sur les trottoirs, autorités locales officielles et officieuses qui à la fois garantissent et perturbent la bonne marche de cette économie. Toutefois, les appartenances et les catégorisations sociales et ethniques restent déterminantes dans les rapports de pouvoir et de domination, et influencent *de facto* et *de jure* le fonctionnement du dispositif commercial.

En résumé, afin de qualifier au mieux le commerce ethnique à Beyrouth, je suggère de croiser ces différentes propositions et d'adopter une vision plus compréhensive pour tendre vers une définition adaptée au contexte local. J'envisage donc le commerce ethnique comme une activité commerciale, unique ou en complément d'une autre activité non ethnique, développée par un entrepreneur autochtone et/ou étranger, qui vise volontairement et parfois ostensiblement – nom de l'enseigne, langue, typologie, couleurs du drapeau national, photographies – une ou plusieurs populations étrangères. Son fonctionnement – approvisionnement, recrutement, attraction de la clientèle – implique obligatoirement des personnes migrantes avec des savoir-faire, des connaissances et un réseau relationnel spécifique, et la mise en connexion d'espaces – lieux de production, de transit et de consommation – à une échelle mondiale par la circulation des entrepreneurs et des migrants, de l'argent, des informations et des marchandises. À la typologie proposée par E. Ma Mung (1996) et E. Ma Mung et G. Simon (1990) – « entreprise communautaire », « entreprise

exotique » et « commerce banal »³¹³ –, le cas beyrouthin inclut une quatrième catégorie : l'entreprise locale à destination d'une clientèle migrante. Autrement dit, c'est une entreprise qui est organisée parfois par, généralement avec et toujours pour les travailleurs étrangers.

Enfin, comme je le montre par la suite à travers le fonctionnement des dispositifs marchands de la banlieue orientale et de Sabra, l'informalité est omniprésente, mais selon des degrés variables. Cependant, et en tout état de cause, elle n'est pas propre au dispositif commercial ethnique, loin s'en faut. À l'image de tous les pays du Monde arabe (BERRY-CHIKHAOUI et DEBOULET 2000 : 19), elle constitue une pratique totalement ordinaire au sein de l'économie libanaise, avec une ampleur et des formes différentes en fonction de la taille, de la branche d'activité et de la nature des acteurs impliqués, qu'ils soient privés ou publics, petite épicerie de quartier, établissement bancaire international ou encore institution étatique. Quoi qu'il en soit, entre l'économie formelle et informelle la frontière est extrêmement poreuse (BABY-COLLIN et BRASSAMIN 2013, GILBERT 2004), l'une ne pouvant fonctionner sans l'autre (ALSAYYAD 2004, LAUTIER 1994). Et le dispositif marchand ethnique, à l'image de tout le système commercial libanais, est caractérisé par ce « dualisme » (TORRES PEREZ 2007 : 106), de façon plus ou moins prononcée, mais un dualisme « d'imbrication » et non « d'opposition » (MORICE et POTOT 2010 : 12).

I.3 – La banlieue orientale et Sabra dans le dispositif commercial de la capitale

Avec les destructions successives des souks de Beyrouth – partielles au début du XX^e siècle par les autorités ottomanes et mandataires, puis totales pendant et après la guerre de 1975-1990 (BUCCIANI-BARAKAT 2013), avec le développement de nouvelles centralités avant et pendant le conflit puis leur affirmation au détriment du centre ville (BOUDISSEAU 2001 et 2013), avec l'avènement de l'ère des *shopping malls* depuis la fin des années 1990, la géographie de l'activité commerciale beyrouthine s'est largement recomposée et elle s'est d'une certaine manière atomisée.

³¹³ Si l'on exclut les populations palestiniennes et syriennes, rares sont les commerces exotiques et banals tenus par des étrangers à destination de la population libanaise. La législation en vigueur et la pratique de la *kafala* limitent considérablement l'entrée des migrants dans ce secteur d'activité.

Actuellement, le dispositif commercial de la capitale comprend un centre-ville rénové mais déserté, des péricentralités très fréquentées de jour comme de nuit (BONTE et DOUARIN 2014) – Hamra, Verdun, Gemmayzeh, Achrafieh, Mar Mikhael – où se concentrent divers types de services, de commerces, de restaurants, de bars et de cafés, et une multitude de centres commerciaux qui jalonnent les axes autoroutiers de l'agglomération. De plus, l'architecture beyrouthine de la seconde moitié du XX^e siècle comprend habituellement un commerce au rez-de-chaussée des immeubles résidentiels, ce qui génère un tissu commercial dans chaque quartier alors multifonctionnel. Une situation qui tend cependant à évoluer avec les nouveaux canons de l'urbanisme et de l'architecture qui privilégient l'espace fermé et monofonctionnel (AL-ACHKAR 2011). Enfin, dans la première couronne, il existe plusieurs places marchandes populaires qui attirent quotidiennement et/ou chaque dimanche des populations de toute la ville, voire du reste du pays – Sabra, Dora, Souk al-'Ahad³¹⁴.

Ce faisant, à l'instar du dispositif commercial dans son ensemble, le dispositif commercial ethnique est plutôt diffus dans l'agglomération. Mais il suit aussi sa hiérarchisation et il connaît des logiques de concentrations. Partant, il est possible de distinguer certains secteurs spécifiques : à Hamra où le dispositif reste à étudier, et surtout à Sabra et à Dora où il se surajoute à une activité commerciale intense tournée essentiellement vers les populations défavorisées. Comme on va le voir par la suite, l'activité économique en lien avec la migration internationale a émergé au début des années 1990 à Dora. Le commerce ethnique constitue une dimension structurante de ce quartier où il ne cesse de s'étoffer et depuis lequel il se déploie. Le marché bangladais de Sabra existe quant à lui depuis le début des années 2010 et reste sujet à une relative instabilité.

De facto, on ne possède pas le même recul historique pour appréhender le dispositif commercial de Sabra. Pour ma part, je n'ai mené aucune enquête approfondie avant 2012. De plus, à ma connaissance, aucune étude n'existe sur ce marché, principalement alimentaire, qui se serait développé à la faveur de la destruction des souks du centre-ville de Beyrouth à la fin des années 1970. Enfin, phénomène plus récent, aucune analyse ne fait état de la présence des

³¹⁴ Lire à propos de ce marché KRIJNEN Marieke et PELGRIM Richard 2014, « Fractured Space: The Case of Souk al-Ahad, Beirut », *Jadaliyya*, 2014 [En ligne] http://www.jadaliyya.com/pages/index/18638/fractured-space_the-case-of-souk-al-ahad-beirut, consulté le 19 mars 2015.

migrants non arabes ni ne détaille les modalités de leur installation³¹⁵. Lors de mon bref terrain de Master en 2010, on m'a indiqué et j'ai pu relever que des migrants fréquentent le marché en tant que clients ; j'ai également repéré une vendeuse sri lankaise isolée, mais elle a depuis disparu. Je n'avais en revanche pas noté la présence de deux commerçants bangladais, alors en retrait sur les trottoirs encombrés du marché³¹⁶. Or, depuis 2011, Sabra connaît une transformation remarquable du dispositif commercial, que je n'ai pu que constater lors du début de mon enquête en 2012.

Bien davantage qu'à Dora, Nab'a et Karm al-Zeitoun, l'enquête menée à Sabra³¹⁷ s'est faite dans un contexte de grande informalité et instabilité. Saisir l'ensemble des enjeux à l'œuvre dans ce marché n'a pas pu se faire sans une observation répétée, un tissage progressif de liens de confiance avec les différents acteurs en présence, souvent réticents à m'expliquer clairement les réalités économiques, sociales et politiques inhérentes à son fonctionnement ; des parts d'ombre demeurent encore sur le rôle joué par chaque protagoniste au sein de ce système. L'exercice d'inventaire systématique tel qu'il a été réalisé à Bourj Hammoud et Karm al-Zeitoun, déjà approximatif, n'a donc pas pu être réalisé dans des conditions équivalentes à Sabra, et ce pour plusieurs raisons :

- le développement tardif, rapide et chaotique du marché bangladais dans un espace caractérisé par une forte promiscuité empêche d'avoir un recul suffisant sur les événements ;
- la méfiance des commerçants et des vendeurs bangladais dans un lieu sous contrôle de divers acteurs plus ou moins déclarés – responsables des groupements palestiniens, *abadayate*³¹⁸ locaux, bouchers, chauffeurs de taxi, commerçants divers – entrave l'obtention d'informations complètes et précises ;
- les éléments de réponse permettant de recouper les données obtenues lors des entretiens se sont régulièrement avérés contradictoires ;

³¹⁵ Dans le rapport de UN Habitat sur les bidonvilles, Mona Fawaz et Isabelle Peillen qui traitent le cas de Beyrouth (2003) évoquent dans un tableau à la page 23 la présence des travailleurs migrants en tant qu'habitants de Sabra. Mais rien ne nous renseigne sur le marché proprement dit.

³¹⁶ Il faut également ajouter que dans le temps imparti pour la réalisation d'un mémoire de Master, il est difficile d'enquêter correctement sur ce marché informel qui nécessite une immersion de longue durée afin d'obtenir la confiance des différents acteurs.

³¹⁷ Une partie de l'enquête entreprise à Sabra s'est déroulée dans le cadre du programme de recherche collectif *Migrants au Liban : modes de présence, effets sociétaux et représentations croisées*.

³¹⁸ *Abadaye* au singulier, que l'on peut traduire le cas échéant par *caïd*. Michel Seurat lui préfère le terme d'*hobereau* (2012 : 135).

- contrairement à la banlieue Est, les dynamiques marchandes les plus visibles sont essentiellement l'œuvre de vendeurs de rue à la position instable, et non pas de commerçants stabilisés ayant pignon sur rue comme à Dora, même si cela commence à changer à partir de 2014 ;
- aucune autorité libanaise – *mukhtar* du quartier ou autorités policières du secteur – n'a été en mesure ou n'a souhaité communiquer à ce sujet.

Partant, le recensement des marchands, les tentatives de compréhension des modalités d'installation et de leur spatialisation ont été laborieux.

Absent en 2011 lors de l'avènement de ce qui est devenu un marché bangladais, je ne suis pas en mesure de rendre compte avec beaucoup de détails de l'évolution de cette implantation depuis son origine. Mais en l'espace d'un terrain rythmé par plusieurs séjours et phases d'observation, entre 2012 et 2015, cette transformation a été permanente, notable, et *a posteriori* quelques étapes importantes peuvent être retracées. Une situation qui contraste avec celle de Bourj Hammoud où une perspective historique est possible grâce à la disponibilité de sources scientifiques relativement anciennes et par ma présence dès la fin des années 2000 dans le cadre du Master.

Dans l'ensemble, l'enquête ne s'est appuyée que sur des entretiens menés auprès des commerçants et des responsables locaux, aucun document officiel n'a été consulté. La Municipalité de Bourj Hammoud déclare n'avoir aucun registre des commerces disponible et les commerçant bangladais de Sabra exercent presque tous sans autorisation légale. En outre, s'ils sont enregistrés auprès de l'institution dédiée comme la Chambre de commerce, la plupart des commerces le sont sous le nom de leur propriétaire qui est généralement libanais. Ne souhaitant pas perdre trop de temps à essayer d'avoir accès à des informations qu'il est de toute façon difficile d'obtenir, ni susciter trop de méfiance de la part des enquêtés en m'adressant aux autorités officielles, je n'ai pas cherché à aller plus loin dans ma démarche de collecte de données administratives.

II – « Le souk des migrants ». La banlieue orientale et ses marchands

Comme évoqué dans le chapitre précédent, depuis le début des années 1990 la banlieue orientale a vu un nombre croissant de migrants louer des logements laissés vacants par des Libanais qui cherchent à se loger dans des secteurs périphériques de la ville où ils peuvent accéder à un habitat plus récent. Mais l'accès au logement n'a constitué qu'une facette de cette nouvelle installation, la plus visible étant le développement d'une activité commerciale ethnique qui a pignon sur rue, notamment dans le quartier de Dora.

Constitués de quelques échoppes et vendeurs de rue à ses débuts, le dispositif s'est progressivement étendu et complexifié. Au gré des opportunités et des nouveaux flux migratoires, il attire continuellement de nouveaux entrepreneurs patentés et une clientèle plus nombreuse, en quête de produits de consommation exotiques ou non, de services utiles dans la migration, et de lieux de loisirs, de détente et de rencontre où les migrants sont acceptés – bars, cafés et restaurants. Comme l'illustre le fragment n°4, circuler un dimanche à Dora, observer les passants, écouter les discussions et les interactions, sentir les odeurs qui émanent des restaurants indiens, philippins ou éthiopiens, c'est une sorte d'immersion dans un univers « kaléidoscopique » (ELSHESHTAWY 2010).

Fragment n°4

Dora, un dimanche rue d'Arménie

Durée : 4'18 minutes

Beyrouth - 2012

https://archive.org/details/Fragment4Dora_201509

Contrairement aux fragments précédents, celui-ci n'a qu'une portée descriptive. Aucun entretien n'est réalisé. La caméra saisit l'ambiance dans les commerces et dans l'espace public de Dora. Elle enregistre la diversité des langues utilisées, les différentes pratiques qui cohabitent, depuis le vendeur de billets de loto stationné à l'entrée du quartier, aux passants arabes, asiatiques et africains qui circulent sur les trottoirs. Elle met en image à la fois l'ordinaire de ce secteur multiethnique, ainsi que le dispositif commercial et ses différents acteurs : la clientèle qui vient de toute l'agglomération, les employées éthiopiennes d'un salon

de coiffure, le commerçant indien et ses chalands, l'épouse libanaise d'un autre commerçant indien. La rue d'Arménie et ses ruelles adjacentes constituent un lieu de transactions commerciales et sociales, dans les magasins et à l'extérieur, tous les jours de la semaine, mais essentiellement le dimanche journée d'affluence. Les travailleurs migrants, quotidiennement invisibles en dehors de leur fonction, se montrent alors, flânent, se réunissent en groupe au coin d'une rue, devant un magasin, comme des citoyens ordinaires dans un souk. Ce souk de Dora, et les quartiers annexes de Nab'a et Karm al-Zeitoun, est devenu en moins de deux décennies celui des migrants, avec ses groupes ethniques composites, ses figures, ses stratégies, ses partenariats, ses transformations, sa concurrence et ses hiérarchies. Une évolution que l'on peut retracer *a posteriori*.

II.1 – Cartographier les commerces ethniques de la banlieue Est. Une mise en perspective des dynamiques commerciales locales

Un travail de recensement des commerces visant une clientèle migrante, plus particulièrement à Bourj Hammoud, a débuté en 2010 lors du terrain de Master 2³¹⁹. Il s'appuie sur des observations et des entretiens avec les gérants ou les employés des différents points de vente. La géolocalisation, les types d'activités et leurs évolutions, la nationalité du commerçant et de la clientèle visée, les dates d'ouverture et de fermeture, ont ainsi été référencés. Tous les quartiers ont été parcourus rue par rue et de façon répétée afin de relever toute modification du dispositif commercial, et des entretiens auprès de certains gérants ont pu être renouvelés entre 2010 et 2013. Si ces commerces se situent dans la quasi-totalité des secteurs de cette municipalité³²⁰, le quartier de Dora, qui en concentre la grande majorité et diversité, est considéré quant à lui comme le centre de l'économie migratoire beyrouthine depuis bientôt deux décennies (BERTHOMIERE et HILY 2006, BOUCHETOUT 2007, BRET J. 2011 et 2012). Ce recensement à Bourj Hammoud a donc été poursuivi et complété dans le cadre de la thèse durant la période 2011-2013, tout en élargissant cette enquête à Karm el-Zeitoun et Sabra.

³¹⁹ Dans le cadre de mon mémoire de Master 1 sur la population éthiopienne à Beyrouth un premier travail de recensement a été mené, mais il s'est focalisé uniquement sur les commerces liés à ce groupe.

³²⁰ Certains secteurs se trouvent à la limite de la municipalité de Bourj Hammoud, tels que Nab'a à cheval sur la municipalité de Sin al-Fil et Dora sur celle de Bouchrieh. Mais dans les pratiques et les représentations quotidiennes, et dans la géographie de l'implantation des commerces, ces limites administratives n'ont aucune incidence majeure. C'est le quartier qui constitue l'unité territoriale de référence, qui fait sens.

Il est nécessaire de préciser que subséquemment à l’informalité partielle ou totale de ces activités, certaines étant par ailleurs peu visibles et d’autres très instables, et en l’absence de données officielles disponibles auprès des autorités locales, cet inventaire est inévitablement incomplet et approximatif. Dans un paysage commercial très concurrentiel, plusieurs entrepreneurs se sont présentés à moi en tant que pionniers du secteur, voire comme des figures tutélaires sinon paternelles au sein d’un groupe national, avec ce que cela peut comporter d’informations erronées - date d’ouverture de leur commerce volontairement avancée pour illustrer ce rôle de précurseur et de personne-référence. Autant d’ambiguïtés qui ne m’ont pas empêché de retracer l’évolution du dispositif commercial depuis la fin des années 1990, notamment par un exercice de recoupement des informations issues des entretiens.

Suite à cette enquête par pointage³²¹ et par entretiens, un travail de compilation permet donc de réaliser un bilan cartographique diachronique des transformations qu’a connu cette place marchande et de tenter un examen des facteurs et des modalités de ces changements. Des commerces y apparaissent donc comme les précurseurs et sont toujours présents, consolidant leurs activités en s’adaptant au contexte commercial et migratoire. D’autres n’ont eu pignon sur rue que pour une courte durée ; il semble *a priori* que la réussite de quelques entrepreneurs a eu un effet d’entraînement qui s’est avéré pour certains sans lendemain. Enfin, l’analyse de ces cartes met aussi en exergue certaines dynamiques spécifiques selon les quartiers et les groupes nationaux visés, ainsi que l’influence du contexte politique local, national, régional et international sur le mode de développement de ce secteur marchand.

Entre la fin des années 1990 et le constat que l’on peut faire en 2013 à l’aune d’un terrain de près de trois ans, la place marchande orientale a profondément changé. D’un point de vue quantitatif, le nombre des commerces ethniques s’est accru, et d’un point de vue qualitatif la diversité des nationalités et des activités suit la même tendance. Une géographie de leur implantation montre par ailleurs un double processus de concentration-diffusion, depuis Dora vers le reste de la municipalité de Bourj Hammoud. Toutefois, cette tendance n’est pas linéaire. Selon les quartiers, le groupe national concerné, et au gré des aléas migratoires,

³²¹ Le pointage consiste ici à imprimer une carte à partir de la base Google Maps, puis de localiser systématiquement, manuellement et discrètement les commerces sur la carte papier. Aucune technologie GPS n’a donc été utilisée sur ce terrain « miné ». En effet, la méfiance reste de mise dans ces quartiers et l’utilisation d’un appareil de géolocalisation risque de susciter un malentendu.

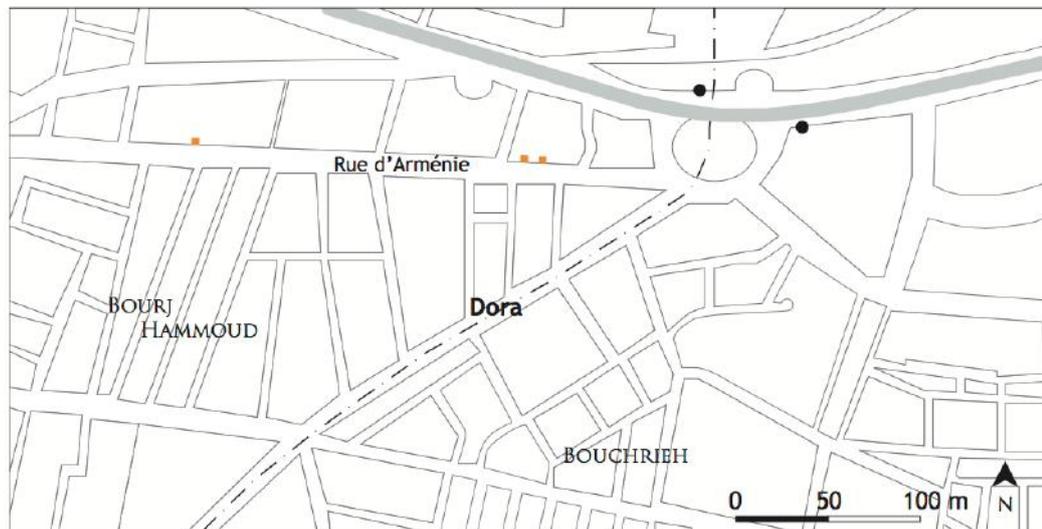
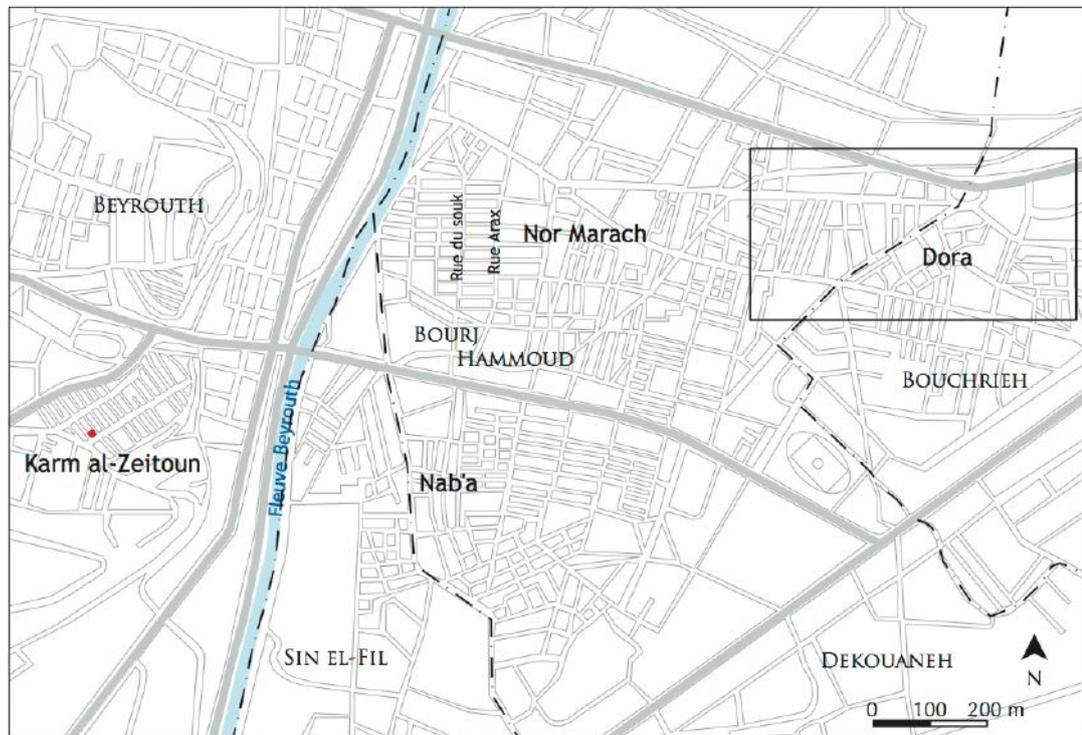
politiques et économiques dans un contexte local, régional et international troublé, ce développement commercial connaît des turbulences, révélant à la fois son adaptabilité et sa vulnérabilité.

II.1.1 – Bourj Hammoud et Karm al-Zeitoun dans les années 1990. Le temps des pionniers

Il est difficile d'être catégorique quant à la temporalité de l'implantation des commerces ethniques à Beyrouth. Par conséquent, il est impossible d'affirmer avec certitude que la banlieue orientale constitue à cet égard la zone pionnière à l'échelle de toute l'agglomération. Cependant, au regard des dynamiques actuelles et de l'enquête de terrain, il semble bien que ce secteur de la ville a attiré très tôt, juste après les guerres libanaises (même peut-être pendant), les premiers vendeurs de rue originaires du monde indien, à la suite de la migration des Sri Lankaises et des Indiens venus travailler respectivement dans les secteurs de la domesticité et de l'entretien.

Cette activité marchande, qui repose alors sur le « commerce à la valise » (PERALDI 2001), a démarré au milieu des années 1990. Les migrants ramènent avec eux, au gré de leurs allers retours, des produits achetés dans leur pays d'origine et les revendent sur les trottoirs de Beyrouth. Puis un certain nombre de ces vendeurs ambulants délaissent la rue pour pérenniser leur activité : dès la fin des années 1990 ils louent ou achètent des baux commerciaux à Dora en partenariat avec des Libanais, initiant la transformation du paysage local. C'est par exemple le cas d'un travailleur indien, marié à une Libanaise, qui a ouvert Avenue Arménie un magasin appelé *Pamma Indian Market* en 1999, après avoir été vendeur dans cette même rue pendant deux ans. Ces types de partenariat entre migrants et Libanais – purement commerciaux ou par le biais d'une relation maritale parfois à « vocation » commerciale, j'y reviens plus en détails ultérieurement – ne sont pas systématiques. Dès la fin des années 1990, des Libanais ont développé une activité marchande à destination des populations du monde indien mais aussi d'Éthiopie, sans s'associer formellement avec un membre du groupe national particulièrement visé. C'est le cas à Dora, rue d'Arménie, et à Karm al-Zeitoun dans une rue commerçante secondaire. Comme en atteste la **carte 11** ci-dessous, à la fin des années 1990 cette dynamique reste encore circonscrite à l'échelle de Bourj Hammoud et des deux quartiers évoqués.

Carte 11 : Les commerces ethniques à Bourj Hammoud, Dora et Karm al-Zeitoun à la fin des années 1990



Conception : A. Dandah

Sources : Fond de carte : Direction des Affaires Géographiques (2005) ; enquête de terrain (2010, 2012 et 2013)

Les commerces visant explicitement une clientèle :

- Indo-srilankaise
- Éthiopienne

- | | | | |
|-------------|------------------------------------|---|-----------------|
| BOUCHRIEH | Municipalité | ● | Arrêt de bus |
| --- | Limites municipales approximatives | — | Axe autoroutier |
| Dora | Nom de quartier | | |

N'ayant aucune information précise sur le nombre de vendeurs ambulants présents à l'époque, ni sur leur nationalité, ces derniers n'ont pas été représentés sur la carte. Mais comme me l'a indiqué l'épouse du gérant de *Pamma Indian Market* (interrogée en septembre 2012), plusieurs vendeurs indiens ont occupé les trottoirs de Dora durant les années 1990. Selon elle, parmi ces derniers seul son époux a réussi à transformer et à développer durablement son activité. Car la concurrence ne manque pas, surtout Avenue Arménie où très vite les commerces visant une clientèle indo-sri lankaise se multiplient (**carte 11**). Deux nouvelles enseignes apparaissent ainsi dans la rue principale : c'est notamment le cas du magasin *Atallah Est.*, géré par deux frères libanais qui convertissent leur activité commerciale en 1999 pour se recentrer sur Dora et se placer sur le créneau de la clientèle étrangère, indienne et sri lankaise. À cette période, la migration non arabe est essentiellement originaire du monde indien³²², très majoritairement du Sri Lanka, ce qui peut expliquer cette spécialisation des commerces³²³.

Concomitamment, la migration éthiopienne croît et commence progressivement à s'installer dans le paysage beyrouthin, ce qui incite des commerçants déjà en exercice à s'intéresser à cette potentielle clientèle. Le premier recensé, nommé *Charly Cargo*, se trouve dans le quartier de Karm al-Zeitoun (**carte 11**) où résident de nombreuses Éthiopiennes. Central téléphonique international depuis 1997, il diversifie progressivement son activité en l'ouvrant aux migrants et en ciblant plus particulièrement les Éthiopiennes – importation de produits alimentaires et production de pain traditionnel *endjara*. Mais cette situation de monopole est brève. La décennie 2000-2010 va voir le nombre de commerces éthiopiens croître rapidement, à Dora et dans d'autres quartiers de Bourj Hammoud.

II.1.2 – 2000-2010, une décennie de croissance, mais aussi de crises

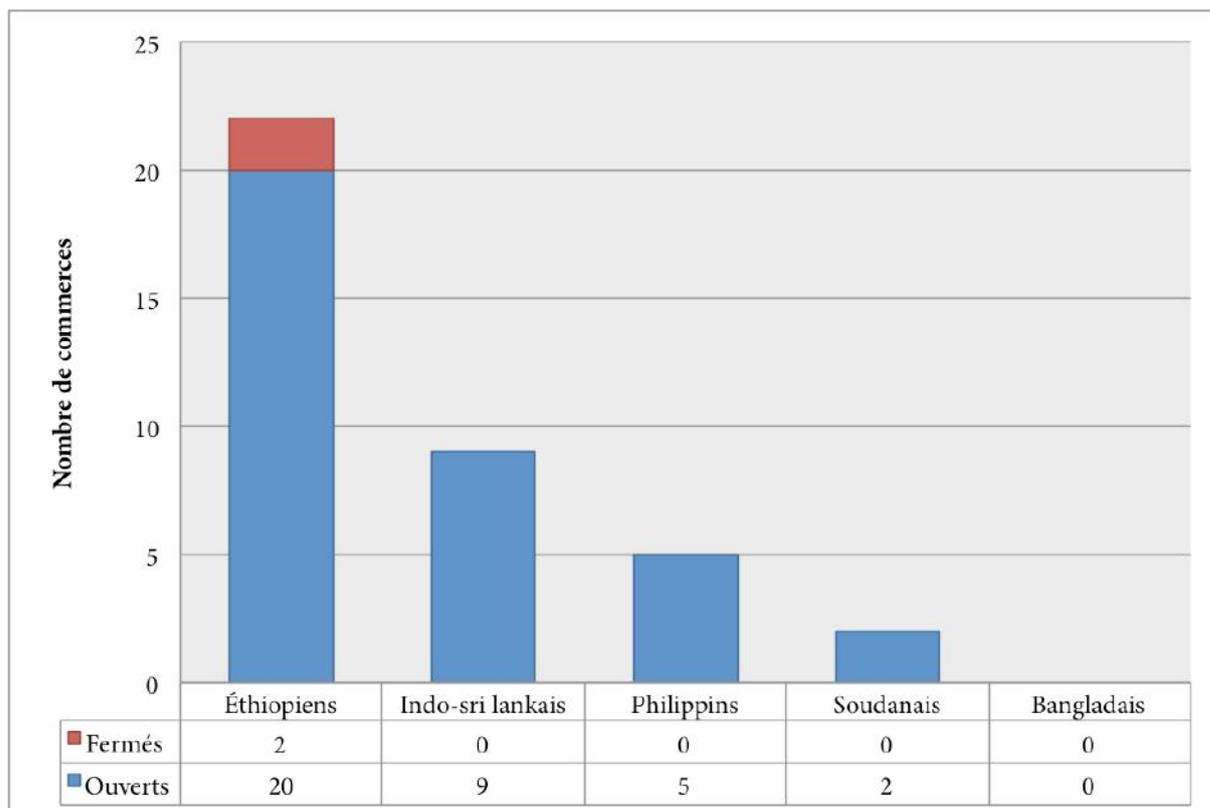
La période 2000-2010 a été une décennie de très forte croissance du commerce ethnique, et de très forte diversification des groupes nationaux visés et des activités. Dès le début des années 2000, les enseignes se multiplient à Bourj Hammoud (**graphique 8**).

³²² Voir tableau A en annexes

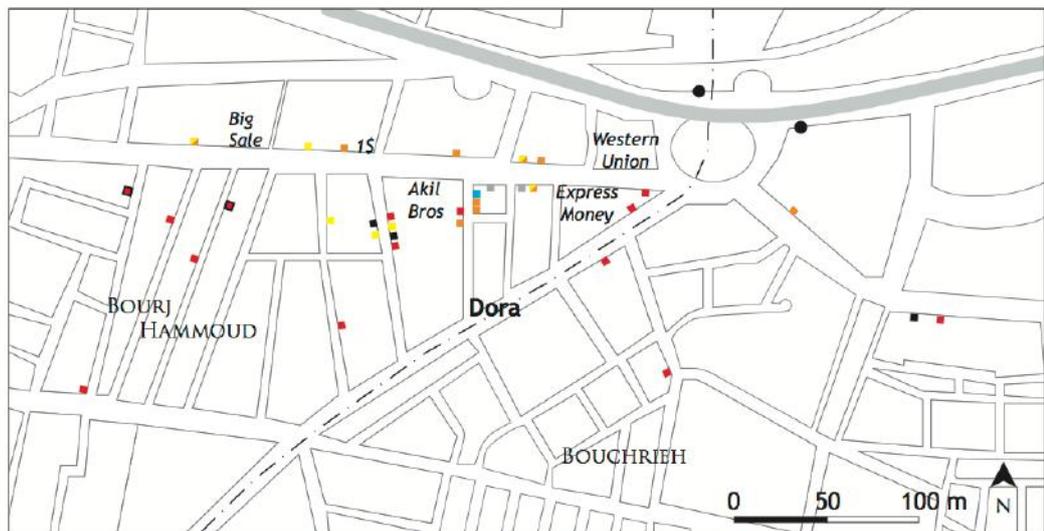
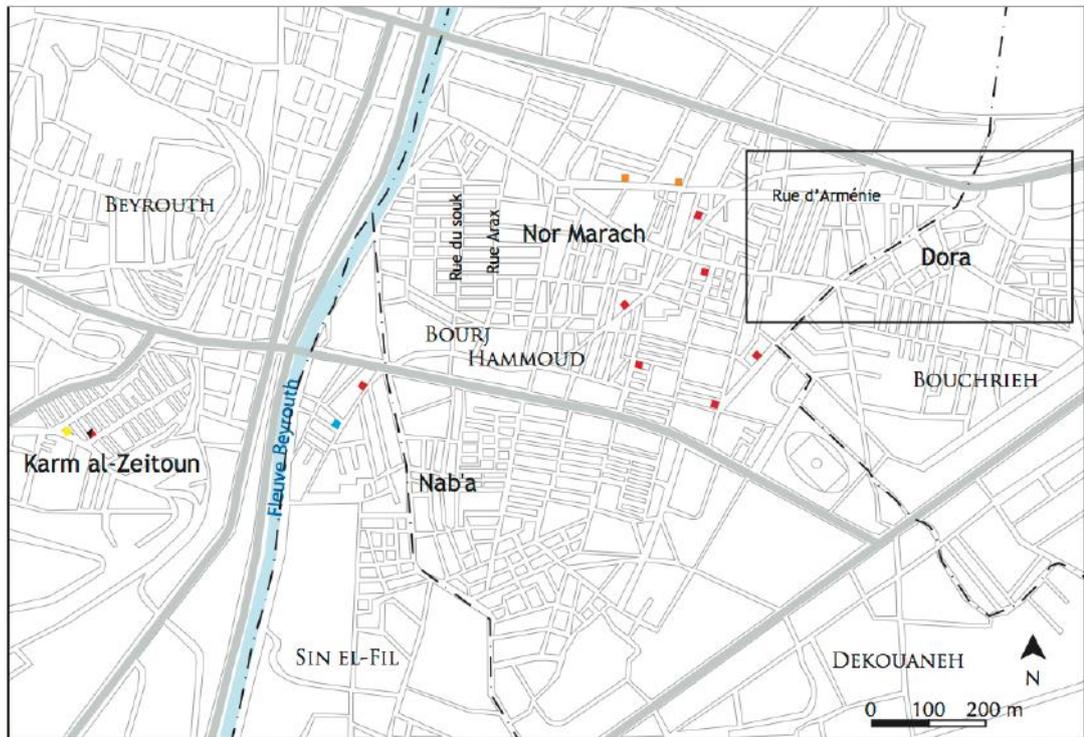
³²³ Yannick Bouchetout qualifie ainsi Dora de « Sri Lanka land » à Beyrouth (2007).

Graphique 5 : Le nombre de commerces ethniques à Bourj Hammoud et Karm al-Zeitoun en 2000-2010

Source : Enquête de terrain (2010, 2012 et 2013)



Carte 12 : Les commerces ethniques à Bourj Hammoud, Dora et Karm al-Zeitoun durant la décennie 2000-2010



Conception : A. Dahdah

Sources : Fond de carte : Direction des Affaires Géographiques (2005) ; enquête de terrain (2010, 2012 et 2013)

Les commerces visant explicitement

une clientèle : ■ Éthiopienne ■ Indo-srilankaise ■ Philippine ■ Soudanaise

□ Commerce fermé

Autre activité liée à une clientèle

migrante : ■ Import-Export ■ Généraliste (Transfert monétaire, téléphonie internationale, produits alimentaires divers)

Big Sale Grandes enseignes fréquentées notamment par les migrants

Comme le montre la **carte 12**, le quartier de Dora concentre une large partie de ce tissu commercial, toujours Avenue Arménie, et dans les rues et ruelles adjacentes. Mais ce processus se diffuse également vers l'ouest et le sud-ouest, vers les quartiers de Nor Gurgura, Parechéne, Nor Adana et Nab'a (côté Sin al-Fil)³²⁴. Le quartier de Karm al-Zeitoun conserve de son côté le commerce éthiopien, mais une enseigne philippine s'y implante en 2005. Au-delà de ces aspects quelque peu généraux, plusieurs éléments peuvent être signalés : tout d'abord la logique de diffusion dans les rues de Dora et plus généralement de Bourj Hammoud se caractérise par une propension à s'écarter de l'axe principal ; ensuite, en fonction de la nationalité affichée des commerces, on remarque des tendances spatiales et commerciales relativement distinctes ; enfin, une diversification des activités tend à se confirmer, comme marqueur à la fois d'un dispositif à la complexité croissante et d'une nécessité pour celui-ci de s'adapter à un environnement contraignant.

II.1.2.a – L'expansion inédite du commerce ethnique

Selon les entretiens menés auprès des commerçants, l'implantation des enseignes ethniques dans les rues secondaires de Dora ou dans d'autres quartiers plus reculés relève de deux facteurs : premièrement le niveau des loyers et deuxièmement la visibilité.

Suivant l'inflation générale des prix de l'immobilier à Beyrouth, les prix des loyers et des baux commerciaux à Dora ont connu une augmentation importante durant les années 2000 : d'après les commerçants interrogés, le loyer mensuel d'un local commercial Avenue Arménie peut avoisiner 2 500 dollars, soit une multiplication par trois en quinze ans³²⁵. Cela a incité les entrepreneurs à se replier sur des secteurs où les locaux restent plus abordables. L'inconvénient de ce repli est de rendre l'enseigne moins visible. Si certains commerçants se plaignent de ce manque de visibilité, d'autres considèrent qu'elle est un gage d'attractivité puisque de nombreux migrants résidant dans ce secteur de la ville sont en situation d'illégalité ;

³²⁴ Cette toponymie officielle (espace conçu) n'est jamais utilisée par les citoyens (espace perçu), qui désignent et englobent ces quartiers sous les noms de Dora, Bourj Hammoud et Nab'a.

³²⁵ Ce qui reste inférieur aux quartiers centraux de Beyrouth. Selon un rapport de la banque Crédit Libanais sur le marché immobilier, en 2008 la location à usage commercial dans les limites municipales de la capitale coûte selon les quartiers entre 150 dollars et 1000 dollars par mètre carré et par an.

cette position de retrait leur garantie ainsi une discrétion, même relative. Ils ne sont donc pas obligés de se rendre dans des centralités très fréquentées et exposées aux forces de l'ordre telles que Dora. Mais si l'on analyse avec détail la **carte 12**, on remarque que cette tendance n'est pas homogène ni systématique.

En effet, l'un des points à retenir de ces années 2000 c'est le dynamisme du commerce éthiopien. Si ce tissu commercial compte une seule enseigne durant la période précédente, en 2010 j'ai pu en répertorier vingt deux (**graphique 8**). C'est le groupe qui a connu la croissance la plus importante et dont l'implantation géographique est la plus diffuse à l'échelle de Dora et de Bourj Hammoud (**carte 12**). Pour tenter d'expliquer ces phénomènes, plusieurs hypothèses peuvent être avancées : en premier lieu, c'est la relation entre l'évolution des dynamiques migratoires et commerciales. Selon les données statistiques du Ministère du travail, la catégorie « Africains non arabes » composée très majoritairement de ressortissants éthiopiens compte moins de 1 500 personnes en 1994. En 2003, ce groupe est évalué à plus de 20 000 individus et en 2009 à environ 45 000 individus³²⁶, presque exclusivement des femmes.

En second lieu, ce sont les modalités de cette diffusion caractérisée à la fois par une certaine uniformité de l'offre commerciale mais aussi par des investissements très inégaux. Effectivement, une des spécificités de ce tissu éthiopien est que sur les vingt deux enseignes comptabilisées, une majorité est composée de salons de coiffure. Les plus importants arborent une enseigne éloquente et sont bien achalandés, proposant en plus de la coiffure de multiples services, produits cosmétiques et parfois alimentaires, des vêtements traditionnels et des CD de musique, et sont plutôt bien situés. Les autres, plus petits et chichement équipés, et à la devanture modestement décorée, louent un local vétuste dans les ruelles reculées ; ils sont donc peu visibles. Tous ces salons de coiffure, fréquentés essentiellement par des Éthiopiennes, attirent ponctuellement d'autres populations d'Afrique subsaharienne – Afrique de l'Ouest, Kenya, Congo RDC – qui n'ont pas de commerces « attirés ». Mais cet engouement soudain pour ce type d'activité engendre une forte concurrence qui aboutit à terme à la fermeture de plusieurs salons, généralement les plus modestes.³²⁷

³²⁶ Voir tableau A en annexes et les graphiques 1 et 2 dans le chapitre 2.

³²⁷ Selon les dires de commerçants locaux, plusieurs commerces éthiopiens ont été soupçonnés de dissimuler des réseaux de prostitution, provoquant l'intervention des autorités et la fermeture des lieux concernés.

Enfin, contrairement au commerce indo-sri lankais, la part de la restauration et de l'alimentaire est marginale. En 2010, il n'existe que deux restaurants éthiopiens à Dora et deux boulangeries à Nab'a, sur les vingt-deux enseignes comptabilisées. L'articulation entre le genre et le type d'activité ne semble pas être un élément d'explication suffisant puisque le *sex-ratio* de la population sri lankaise est équivalent à celui de la population éthiopienne. Probablement, des aspects culturels interfèrent avec les logiques commerciales à l'œuvre : la coiffure « afro » sophistiquée apparaît comme une pratique esthétique centrale en Éthiopie et le salon de coiffure institué comme un lieu de sociabilités féminines dans le cadre d'une migration économique éthiopienne vers les pays arabes encore récente. On peut également faire l'hypothèse que les réseaux d'exportation de produits alimentaires éthiopiens ne sont pas aussi développés et structurés que ceux du monde indien³²⁸.

Cette implantation, aussi soudaine, massive, que dispersée contraste avec celle des autres groupes dont la spatialisation du tissu commercial s'avère davantage concentrée et la croissance plus modérée (**carte 12** et **graphique 8**). On voit tout d'abord l'apparition de deux commerces soudanais, l'un à Nab'a – un salon de coiffure³²⁹ – et l'autre à Dora – un tailleur –, qui participent à amplifier la diversité ethnique de cette place marchande. On retient également l'augmentation, il est vrai relative par rapport aux commerces éthiopiens, du nombre de point de vente indo-sri lankais et philippins, mais dans un périmètre restreint : ils sont tous implantés à Dora, Avenue Arménie ou dans la proximité immédiate. De plus, la spécialisation n'est pas aussi poussée que les éthiopiens, même si une majorité d'entre eux propose avant tout des produits alimentaires et de la restauration. Des Sri Lankais s'associent également avec des bijoutiers libanais. Enfin, certains commerces indo-sri lankais adaptent progressivement leur offre pour la combiner également avec des produits à destination de la population philippine, à l'instar de *Pamma Indian Market* et *Atallah Est*. Voyant la baisse des effectifs parmi la population sri lankaise, les commerçants tentent de conserver leur rentabilité en élargissant leur offre à l'Asie du Sud-Est. Aucun commerce indo-sri lankais et philippin ne ferme durant cette période 2000-2010.

³²⁸ L'Éthiopie sort alors de deux décennies de régime despotique pendant lesquelles les Éthiopiens n'ont pas le droit de sortir du pays. De plus, le système agricole est dévasté par une réforme agraire inadaptée et une collectivisation calamiteuse ; les famines se succèdent alors dans les années 1970 et 1980 (GASCON 2008 : 143-144). Aujourd'hui c'est l'accaparement des terres par des investisseurs étrangers qui menace le système agraire éthiopien.

³²⁹ C'est le salon de coiffure de Victor évoqué dans le chapitre 4.

Le dernier aspect de cette expansion est la sophistication des activités exercées, par exemple l'import-export. Parmi les commerces évoqués, certains s'engagent dans l'importation par conteneurs de grandes quantités de marchandises depuis l'Éthiopie, l'Inde et surtout Dubaï³³⁰. Les enseignes plus modestes, toujours cantonnées au « commerce à la valise », s'alimentent donc chez ces entrepreneurs dont l'activité comprend dorénavant à la fois la vente au détail et en gros. Parallèlement, on assiste à la création d'entreprises spécialisées dans l'exportation des biens que les migrants envoient à leur famille, essentiellement *via* le transport aérien et communément appelé « *cargo* ». Spécialisées sur une destination, elles tendent généralement par la suite à diversifier leurs réseau pour tenter d'attirer une plus large clientèle.

Cependant, le commerce strictement ethnique n'est pas le seul à ériger Dora en une place marchande, en une centralité immigrée. Des enseignes telles que *Big Sale* et *Akil Bros*, dont les produits – ménagers, vestimentaires, esthétiques – sont de piètre qualité mais très abordables, ainsi que des boutiques de téléphonie mobile et internationale, font converger les migrants vers ce lieu où ils accèdent à une vaste gamme de services adaptés à leur pouvoir d'achat, voire qui leur sont explicitement adressés³³¹. Si *Western Union*, *Express Money* et *Moneygram* y sont localisés, c'est non seulement pour permettre aux Libanais d'échanger avec la diaspora, mais c'est aussi pour capter la clientèle migrante nombreuse. De manière directe ou indirecte, toute l'économie de Dora est influencée par cette dynamique, incitant alors des commerçants libanais à proposer en plus de leur activité initiale, des services et des produits exotiques divers pour attirer cette clientèle étrangère – ce sont eux que j'ai nommé commerces « généralistes »³³² (**carte 12**). Mais plusieurs événements vont fragiliser cette économie et freiner son développement pendant cette même période.

³³⁰ « Ville-entrepôt », « plate-forme de réexportation de marchandises », « véritable plaque-tournante [du] commerce transnational », « ville-hub mondialisée », « regional hub for 're-export' » (BATTEGAY 2005 et 2007, BEAUGRAND *et al.* 2013, BERTONCELLO *et al.* 2009, VORA 2011), c'est à Dubaï que viennent s'approvisionner les entrepreneurs étrangers qui n'ont alors pas besoin ou n'ont pas les ressources ni les moyens de se déplacer dans les pays de production – principalement l'Inde et la Chine.

³³¹ Affichant leurs prix défiant toute concurrence, j'ai pu observer des étrangers recrutés par ces grandes enseignes pour alpaguer dans leur langue d'origine les passants sur les trottoirs.

³³² Une simple épicerie peut ainsi vendre du pain traditionnel éthiopien. Les « commerces généralistes » vont avoir toute une gamme de produits et de services pour diverses nationalités. Ils ne visent aucun groupe en particulier.

II.1.2.b – 2006 et 2008, les crises politiques et économiques

Le dispositif commercial ethnique est intrinsèquement fragile. Il est caractérisé par une forte informalité – ouverture sans autorisation, non paiement des taxes municipales et professionnelles, recrutement d'une main-d'œuvre sans papiers. De plus il dépend des dynamiques migratoires parfois inconstantes, et enfin c'est un marché très concurrentiel avec des marges réduites étant donné les modestes revenus des travailleurs migrants. Il est donc exposé aux aléas économiques – inflation des loyers, augmentation des coûts dans les pays d'exportation, baisse du pouvoir d'achat et des effectifs d'une clientèle mobile et instable. Autant dire que la guerre de l'été 2006, les tensions politiques de mai 2008 et la crise économique mondiale qui démarre la même année vont entamer tout le dispositif commercial, quels que soient les groupes nationaux qui le composent, mais de manière distincte.

La guerre de juillet-août 2006 entre Hezbollah et Israël paralyse tout le pays. Les bombardements et le blocus maritime israéliens bloquent tout mouvement depuis et vers le Liban par le port et l'aéroport. Seule la voie terrestre permet d'entrer et de sortir par la Syrie. Pendant la guerre, les migrants sont démunis et sans travail. Certains, terrorisés, se terrent chez eux, parfois dans la banlieue Sud à proximité des secteurs bombardés. D'autres, comme certaines domestiques, sont abandonnés par leurs employeurs qui se réfugient à distance des lieux de combat. Enfin, des milliers tentent de quitter le pays, pendant ou après la guerre. À partir de cet événement, le Liban rentre dans une ère d'instabilité et de tension politique accrues qui se conclue en 2008 par l'invasion armée de l'ouest de Beyrouth par les miliciens du Hezbollah et leurs alliés³³³.

Ce contexte entraîne une réticence de la part des migrants à venir travailler dans un pays dès lors considéré comme dangereux, où la situation politique et économique est aussi précaire et incertaine. Parallèlement, au regard des traitements infligés aux femmes domestiques alors médiatisés, plusieurs pays décrètent un embargo en empêchant leurs ressortissants de travailler au Liban par des voies directes et légales³³⁴. Dès lors, les effectifs des migrants stagnent, voire diminuent fortement pour certaines nationalités comme les Sri

³³³ Lire l'article de Vincent Vulin « Le Hezbollah à la croisée des chemins » (2009).

³³⁴ Voir chapitre 2

Lankaises et les Philippines³³⁵. Les retombées de la crise économique mondiale qui débute en 2008 contribuent à aggraver la crise libanaise. L'une des conséquences notables dans le dispositif commercial est bien sûr l'adaptation des commerçants qui tentent de diversifier leur offre pour être moins dépendants d'une seule population et d'une seule activité. Mais l'autre est la fermeture inexorable de plusieurs enseignes, essentiellement éthiopiennes. Enfin, lorsque les « révolutions arabes » initiées en 2010 en Tunisie et en Égypte atteignent le Proche-Orient et plus spécialement la Syrie voisine en 2011, cela affecte la situation économique au Liban.

II.1.3 – Le bilan de 2013 : concentration et redéploiement du dispositif commercial

Plusieurs éléments doivent être pris en compte pour saisir l'état du commerce ethnique dans la banlieue orientale de Beyrouth en 2013. Comme cela a déjà été évoqué plus haut, des crises politiques et économiques majeures, à différentes échelles et récurrentes, affectent le Liban depuis plusieurs années. Le soulèvement syrien de 2011 et surtout le début de la guerre à partir de 2012 débordent la frontière qui sépare en principe les deux pays. Le contexte régional est tendu ; le Liban connaît une situation d'insécurité croissante. Essentiels au secteur touristique et donc à toute l'économie nationale, en 2012 les gouvernements du Golfe déconseillent à leurs ressortissants de voyager au Liban³³⁶, tandis que le nombre de réfugiés syriens augmente.

Parallèlement la migration de travail évolue : si les effectifs semblent stagner, voire continuent à diminuer pour la population sri lankaise, la migration bangladaise connaît quant à elle une hausse rapide³³⁷. Mais en règle générale, les conditions de travail au Liban se détériorent et le chômage tend à croître parmi les différentes catégories socio-professionnelles, surtout dans les secteurs les moins qualifiés où la concurrence est rude entre migrants, entre migrants et réfugiés, entre ces derniers et les Libanais (LONGUENESSE 2015). Sans aucune protection légale, les revenus des migrants baissent alors, pour certains ils sont divisés par

³³⁵ Voir tableau A en annexes

³³⁶ L'interdiction est levée en 2014. Lire à cet égard la dépêche publiée par le site Euronews « Le feu passe au vert pour le Liban » (CHIGNAC 2014).

³³⁷ Conséquence de la crise économique et politique, les revenus des Libanais chutent. Les exigences des Bangladais étant moins élevées que les autres nationalités présentes, on peut faire l'hypothèse que l'immigration d'une main-d'œuvre moins chère est en partie liée à la crise. Voir chapitre 2.

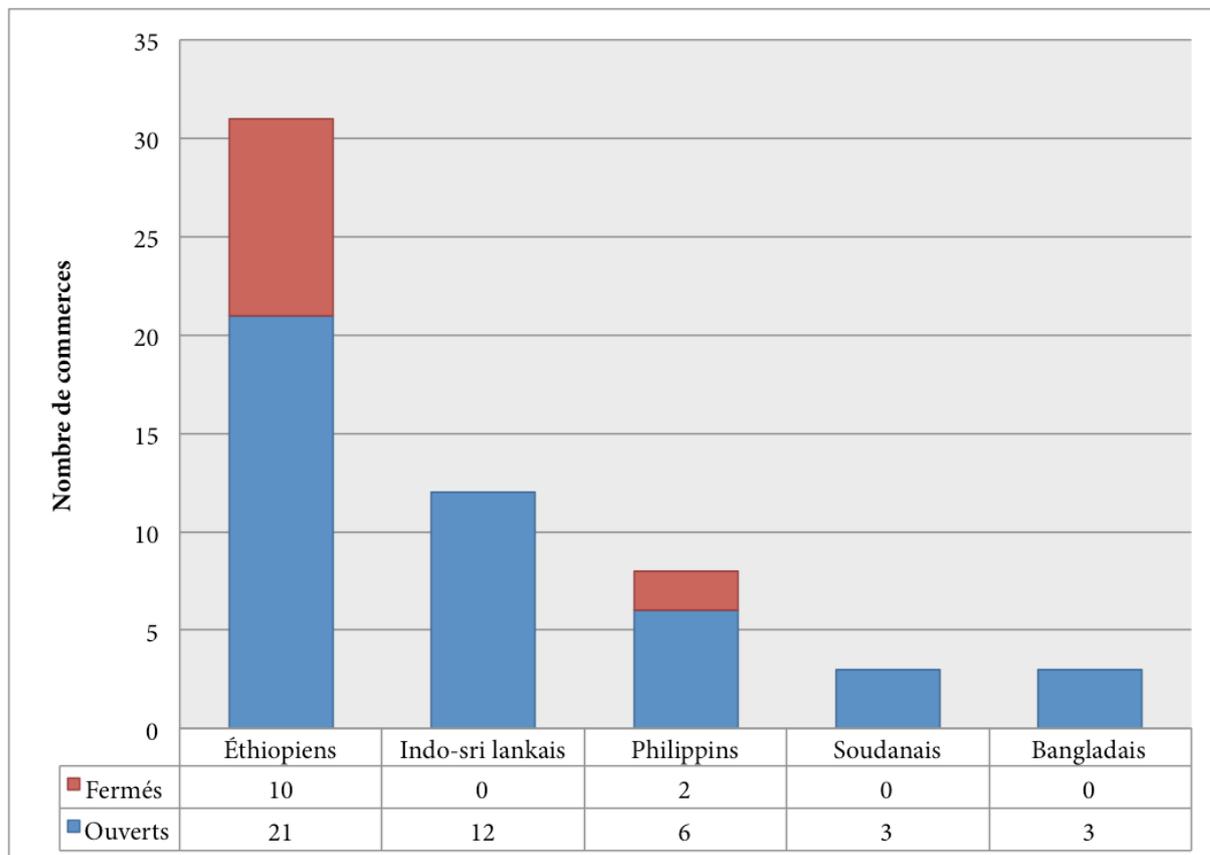
trois³³⁸. D'autant plus qu'au même moment, la demande continue et croissante de logement de la part des réfugiés provoque l'augmentation des loyers sur le marché locatif informel. Cela se répercute inévitablement sur le commerce ethnique dont la principale clientèle n'a plus les moyens économiques de consommer tout en préservant un projet migratoire d'épargne et d'envoi d'argent à la famille ; une partie non négligeable ne parvient même plus à payer son loyer et à subvenir à ses besoins essentiels – se nourrir, s'éclairer, se chauffer, se déplacer³³⁹. Par conséquent, le dispositif commercial ethnique, déjà fragile, se transforme encore, notamment par une accélération des tendances déjà observées durant la période précédente.

³³⁸ Voir par exemple le cas de Zuleïka dans le chapitre 4.

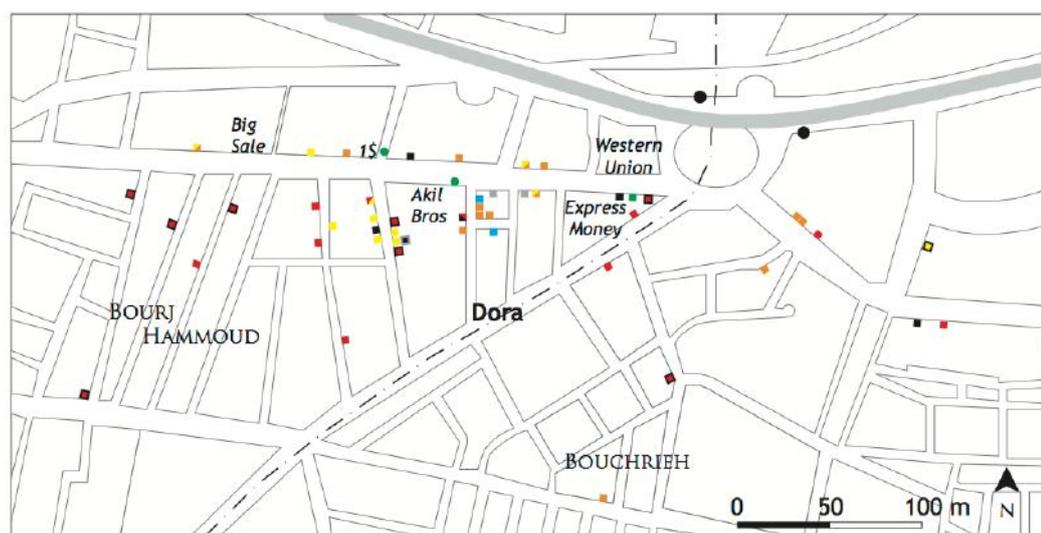
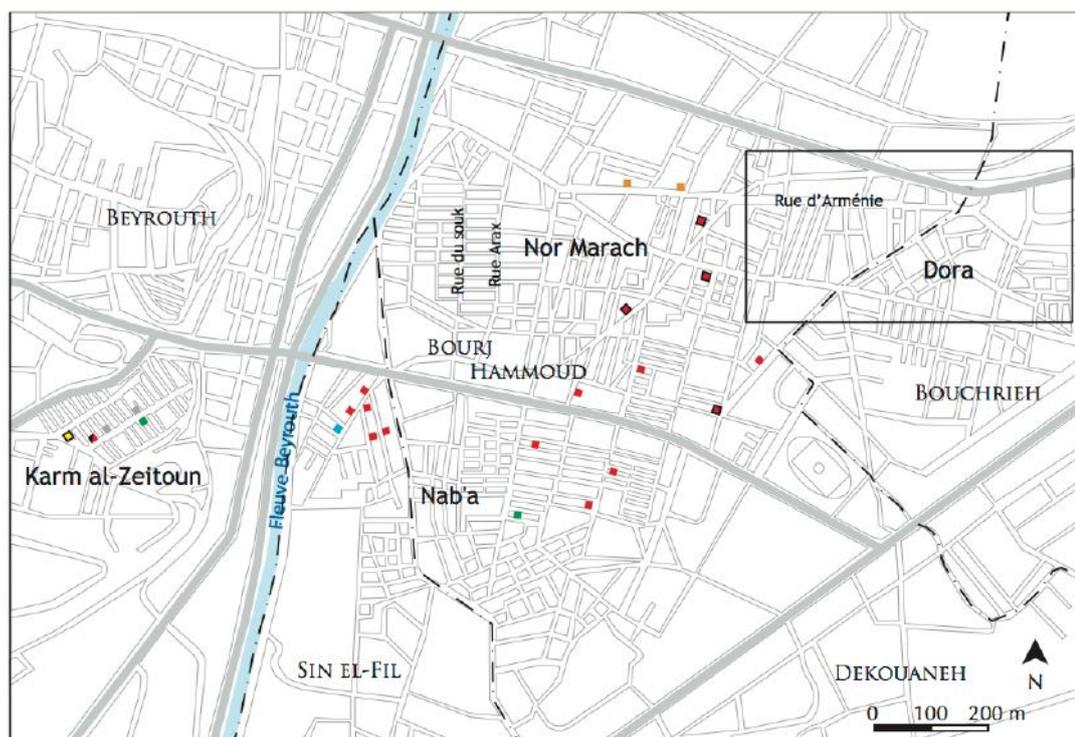
³³⁹ Selon une étude statistique réalisée par l'American University of Beirut, la pauvreté s'est rapidement accrue au Liban depuis 2011. Aujourd'hui, on estime qu'environ un tiers des Libanais résidants vivent sous le seuil de pauvreté, 80% des réfugiés syriens et palestiniens, et environ 95% des travailleurs migrants (SHOUFI 2015). Sur la période 2008-2010, l'inflation atteint 25% pour les produits alimentaires de base et pour les transports, oscille entre 10% et 15% pour l'habillement et l'éducation (ABDALLAH 2013 : 14).

Graphique 6 : Le nombre de commerces ethniques à Bourj Hammoud et Karm al-Zeitoun en 2013

Source : Enquête de terrain (2010, 2012 et 2013)



Carte 13 : Les commerces ethniques à Bourj Hammoud, Dora et Karm al-Zeitoun en 2013



Sources : Fond de carte : Direction des Affaires Géographiques (2005) ; enquête de terrain (2010, 2012 et 2013)

Les commerces visant explicitement

une clientèle :

- Éthiopienne ■ Indo-srilankaise ■ Philippine ■ Bangladaise ■ Soudanaise
- Commerce fermé ● Vendeur de rue bangladais (présent uniquement le dimanche)

Autre activité liée à une clientèle

migrante :

- Import-Export ■ Généraliste (Transfert monétaire, téléphonie internationale, produits alimentaires divers)
- Import-Export fermé
- Big Sale Grandes enseignes fréquentées notamment par les migrants

Conception : A. Dahdah

II.1.3.a – Premier constat : des évolutions distinctes selon les groupes nationaux

- Le commerce éthiopien

Un double processus transparait : la croissance numérique des commerces éthiopiens est stoppée (**graphique 9**), mais on assiste en même temps à un redéploiement vers le sud de la municipalité, principalement à Nab'a (**carte 13**). En effet, si à la fin des années 2010 on compte vingt deux enseignes dont quatorze à Dora (en prenant en compte les deux ouverture-fermeture), en 2013 on en dénombre vingt-et-une. Entre 2010 et 2013, huit ont fermé à Dora et dans les quartiers limitrophes, mais sept ont ouvert à Nab'a. À l'origine plutôt continue et diffuse, l'implantation du commerce éthiopien est maintenant caractérisée par une bipolarité Dora-Nab'a. Les éléments susceptibles d'expliquer cette évolution sont : d'un côté la concurrence entre des salons de coiffure nombreux et proches, et l'impact des crises politiques et économiques sur leur clientèle ; et de l'autre les interventions répétées des autorités à Dora à partir de 2011 qui dissuadent les migrants de fréquenter le quartier et qui persuadent les commerçants de déplacer leur activité dans des secteurs plus reculés. Cependant, aucune information ne permet d'affirmer que ce sont les mêmes qui ont délocalisé leur activité. Enfin, si certaines enseignes disparaissent, d'autres adoptent une stratégie de développement compilant multiplication des points de vente et diversification de leur activité. Un commerçant peut détenir un salon de coiffure et un restaurant, mais pas forcément dans le même quartier.

- Le commerce indo-sri lankais

Aucune fermeture n'est constatée (**graphique 9**) et la combinaison entre commerce indo-sri lankais et philippin est maintenue Avenue Arménie, elle est même renforcée avec la diminution constante des effectifs sri lankais. Concomitamment, trois nouvelles enseignes ouvrent entre 2010 et 2013, dont une constitue l'extension d'un restaurant déjà bien installé dans le paysage local. Si jusqu'à présent la population est surtout originaire du sud de l'Inde et du Sri Lanka, l'un des nouveaux commerces ouverts en 2011 au cœur de Dora est en revanche l'œuvre d'un Indien du Pendjab³⁴⁰ (État septentrional frontalier avec le Pakistan). Enfin, un

³⁴⁰ Aucune information ne me permet néanmoins d'affirmer qu'il existe une transformation des circulations migratoires depuis l'Inde.

tailleur indien, originaire quant à lui de Madras, a ouvert son atelier dans une petite rue à l'écart de Dora. Mais de manière générale, le dispositif reste concentré dans ce quartier ; aucun processus de diffusion vers d'autres secteurs de la banlieue n'a été relevé.

- Le commerce philippin

Le tissu commercial philippin suit peu ou prou la même tendance, avec une concentration spatiale encore plus prononcée, notamment dans une rue adjacente à l'Avenue d'Arménie où deux commerces éthiopiens et une société d'exportation ont définitivement fermé, laissant la place à deux nouvelles enseignes philippines. Le dimanche, cette rue est d'ailleurs devenu un lieu de rassemblement de la population philippine qui s'installe sur les trottoirs, surtout au moment du déjeuner, pour manger, discuter³⁴¹. En revanche deux enseignes ont fermé : une boîte de nuit accusée par les autorités d'abriter un réseau de prostitution³⁴² et la boutique de Karm al-Zeitoun pour une raison inconnue³⁴³. Ces deux fermetures accentuent encore davantage l'impression de concentration du commerce philippin dans le quartier de Dora³⁴⁴.

- Le commerce soudanais

Le tissu commercial soudanais connaît peu de changement. Seul un nouveau commerce – une petite épicerie de produits exclusivement soudanais – ouvre dans une ruelle de Dora. À ma connaissance, ce tissu commercial est davantage présent dans la banlieue Sud où se sont implantés des restaurants, notamment à Jnah.

³⁴¹ Cela évoque l'ambiance décrite par Laurence Husson lors des rassemblements des migrantes philippines et indonésiennes le dimanche à Hong Kong (HUSSON 2013 : 103-104)

³⁴² Lors de mon terrain en juin 2013, un scellé judiciaire est même posé sur la porte d'entrée.

³⁴³ Peu de Philippines résident à Karm al-Zeitoun, majoritairement habité par des Éthiopiennes et des Bangladais. Cela contribue peut-être à expliquer cette fermeture.

³⁴⁴ Mais comme précisé plus haut, le tissu commercial philippin connaît une double polarité : Dora et Hamra (DAHDAH 2012).

- Le commerce bangladais

Si l'on revient aux données statistiques³⁴⁵, on constate que la catégorie « Asiatiques non arabes » a triplé à la fin des années 2000, passant d'environ 10 000 individus en 2007 à plus de 32 000 individus en 2009. Or la quasi-totalité de cette hausse doit être attribuée aux migrants bangladais travaillant dans l'entretien, la domesticité et le secteur industriel. À la suite, le commerce bangladais s'est rapidement développé à Bourj Hammoud et Karm al-Zeitoun entre 2011 et 2013 : trois enseignes ont ouvert à Dora, Nab'a et Karm al-Zeitoun, et deux vendeurs ambulants sont présents le dimanche sur les trottoirs de la rue d'Arménie. Selon l'un d'eux, interrogés en juin 2013, ils étaient plus nombreux en 2011, mais la plupart a été expulsée par les autorités durant l'hiver de la même année³⁴⁶. Et c'est d'ailleurs au même moment qu'apparaît le marché bangladais de Sabra. Est-ce là un effet de « vases communicants » ? Parmi les commerçants du marché de Sabra, certains affirment que c'est à la faveur de ces expulsions dans la banlieue orientale que de nouveaux vendeurs viennent s'installer dans ce quartier méridional de Beyrouth. Parmi les vendeurs, ceux qui ont été interrogés le réfutent. Quoi qu'il en soit, le climat politique et sécuritaire va déstabiliser la banlieue orientale pendant plusieurs mois.

II.1.3.b – Deuxième constat : les conséquences notables de l'instabilité politique sur les dynamiques marchandes

La détérioration du climat politique libanais en lien avec les mouvements populaires en Syrie (2011) puis le déclenchement de la guerre (2012) ont un impact direct sur une situation sécuritaire locale déjà précaire. La banlieue orientale de Beyrouth étant un espace marqué par une pauvreté croissante, par la coexistence de différents partis politiques et factions armées, parfois alliés parfois rivaux, l'arrivée massive de milliers de réfugiés arabes et kurdes de Syrie se traduit par une tension et des violences accrues. Arguant d'un impératif de sécurisation de la capitale, l'État, qui tente de rassurer la population libanaise et les gouvernements des pays du Golfe, envoie alors l'Armée dans les territoires qui lui sont facilement accessibles, dont la banlieue orientale.

³⁴⁵ Tableau A en annexes et graphiques chapitre 2.

³⁴⁶ Ce dernier n'a pas souhaité m'expliquer comment il a pu conserver sa place.

Conséquence de provocations et d'incidents répétés entre des groupes kurdes, libanais-arméniens et le Hezbollah, l'armée intervient à Bourj Hammoud afin d'interpeller les individus susceptibles de semer des troubles. À l'écart de toute forme d'appartenance partisane et encore moins impliqués dans des actions armées, plusieurs centaines de migrants de toutes origines sont pourtant arrêtés durant l'hiver 2011-2012, de façon violente et arbitraire, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière³⁴⁷.

Postée en permanence avec un véhicule blindé sur le rond-point de Dora ou par des interventions ponctuelles assimilables à des rafles, ou des « captures » pour reprendre le terme employé par Marc Bernardot (2012), l'Armée instaure un climat de peur et de méfiance dans cet espace marchand. De plus, les autorités imposent une fermeture administrative à de nombreux cafés accusés de trafics de drogues et de prostitution. Les migrants qui fréquentent habituellement Dora ou y résident désertent le quartier par peur de se voir interpeller. Parallèlement, de nombreux commerces éthiopiens ouvrent à la même période à Nab'a, justement pour se rapprocher des migrants qui résident de plus en plus à l'écart des quartiers les plus exposés à l'intervention des autorités. Or, en juillet 2012, ces dernières déclenchent ce qu'elles nomment le « mois sécuritaire » et intensifient les opérations militaires à Dora, mais également à Nab'a. Des militaires patrouillent régulièrement dans le quartier et arrêtent des migrants, parfois à leur domicile sur dénonciation du voisinage³⁴⁸. Les rues se vident, les migrants se cachent et rejoignent leur lieu de travail aux aurores par des chemins détournés pour se soustraire aux patrouilles. Dans la torpeur de l'été 2012, il règne dans la banlieue orientale comme une ambiance de couvre-feu. Voici un extrait de carnet de terrain qui relate cette période :

« Les rafles se succèdent à Nab'a et Dora depuis deux semaines, surtout les samedis après-midi et les dimanches. L'ambiance dans les quartiers est très calme, trop calme comparée à d'habitude. Très peu de migrants circulent dans les rues et beaucoup ne viennent plus au cours

³⁴⁷ Selon des migrants interrogés, les autorités agissent de la sorte afin de distinguer les migrants ayant un vrai *kafil* de ceux qui travaillent au Liban à l'aide d'un *kafil* fictif. Si l'employeur ne se manifeste pas lors de la détention, alors les autorités concluent que le migrant a obtenu un permis de travail à l'aide d'un prête nom.

³⁴⁸ Il faut rappeler qu'au même moment, la Municipalité de Bourj Hammoud fait pression sur les propriétaires pour dénoncer et expulser les locataires irréguliers, notamment les Syriens et les migrants. Voir chapitre 5.

de français que je dispense au centre de Nab'a. Je contacte les étudiants pour prendre de leurs nouvelles. Teejay, un migrant nigérian sans papier, me raconte qu'il a peur, et qu'il ne sort que pour se rendre à son travail. Il a été obligé de courir pour échapper à une patrouille de l'armée à l'entrée de Nab'a. Les autorités attrapent indistinctement les migrants dans les transports en commun ou à l'entrée des quartiers, notamment Nab'a où ils ne rentrent pas vraiment car c'est un quartier tenu par les partis Amal et Hezbollah. Les migrants se sentent cernés de toute part et craignent de sortir, même pour faire leurs courses. »

8 Juillet 2012

Lorsque j'interroge les commerçants sur les conséquences de cette politique pour leur activité, ils s'en plaignent vivement puisqu'elle fait fuir leur clientèle sans s'attaquer aux causes réelles de l'insécurité, avec laquelle les migrants n'ont pourtant aucun lien. Selon eux, la guerre en Syrie sert uniquement à justifier des modalités d'intervention exceptionnelles, mais à l'efficacité relative. L'arrestation des travailleurs étrangers avec des moyens disproportionnés permet de masquer l'incapacité des autorités à poursuivre les individus véritablement responsables de l'instabilité et de l'insécurité qui règnent dans ces quartiers depuis plusieurs années. En outre, cette intrusion des forces de l'ordre jusque dans les secteurs les plus reculés permet également à des agents publics de soumettre les établissements à leurs pratiques corruptives. Ainsi, l'un des commerçants rencontrés à Nab'a m'a expliqué comment les représentants de la Sûreté Générale ont mis en place un système d'extorsion des commerces ethniques dans la banlieue Est, surtout dans les quartiers où l'informalité domine :

« Les autorités à Dora, elles affichent leur pouvoir, elles représentent l'État, les gens les regardent, elles font leur travail avec un minimum de sérieux, même si elles touchent aussi de l'argent pour fermer les yeux. Mais quand les agents de la Sûreté Générale viennent à Nab'a, ils viennent surtout pour le bakchich car ils savent qu'en venant arrêter les migrants sans papiers dans les magasins, les commerçants vont tout faire pour les en empêcher sinon ils ont la réputation du magasin où l'on arrête les étrangers. (...) Ici personne ne dit rien car tout le monde est un peu hors la loi. Rien n'est vraiment déclaré, tout le monde emploie des Syriens et des migrants, ne paie pas les taxes, ne déclare pas ses revenus. Alors quand un agent vient, on paie cinq cents dollars, puis il le dit à son copain, qui vient à son tour pour avoir cinq cents dollars. Nous avons beaucoup de problèmes avec la Sûreté Générale, il y a beaucoup de

corruption et ils peuvent être violents. Avec les agents municipaux ce n'est pas pareil. Bien sûr tu dois leur donner à manger gratuitement, mais ils ne demandent pas d'argent. Ils ne regardent pas ce que tu fais, qui tu employes. Ils ne disent rien. »

Nab'a, septembre 2012

On peut donc faire l'hypothèse que les autorités officielles n'ont pas réellement intérêt à voir ces quartiers adopter des pratiques plus légales ni la sécurité s'y installer puisque l'instabilité et l'informalité profitent directement aux agents publics grâce au chantage et à la corruption. D'ailleurs, contrairement à Dora où une présence militaire est maintenue sur le rond-point – hommes en tenue et en armes et un véhicule blindé –, les autorités ne se montrent que très sporadiquement à Nab'a et pas toujours avec l'uniforme qui atteste de leur fonction officielle.

Les rafles sont interrompues à la fin du mois de septembre de la même année (ce qui correspond à la fin de la période estivale censée accueillir les vacanciers de la diaspora et étrangers). L'intrusion des militaires et des gendarmes s'arrête également à Nab'a. Les migrants reviennent alors progressivement à Dora. Le quartier retrouve son statut de « centralité » fréquentée par des migrants de diverses nationalités qui viennent consommer, flâner, se rencontrer, se montrer. Mais les commerçants pointent les conséquences importantes de ces arrestations sur leur chiffre d'affaire, pour certains elles sont même fatales. N'ayant pas la résilience suffisante face à une telle chute de leur activité, ils sont donc nombreux à fermer.

II.1.3.c – Troisième constat : un paysage urbain durablement transformé par le dispositif commercial multiethnique

Malgré ces coups de boutoir contre la présence des migrants dans la banlieue orientale justifiés par le contexte politique, et une crise économique qui affecte le dispositif commercial dans son ensemble, le système marchand ethnique semble s'inscrire durablement dans le paysage de Bourj Hammoud et Karm al-Zeitoun. Néanmoins, cette inscription n'est pas homogène. Cette mise en perspective cartographique et chronologique a donc permis de dégager trois grandes tendances inhérentes à cette dynamique commerciale :

- 1) Outre Dora, d'autres quartiers abritent des commerces ethniques, notamment Nab'a et Karm al-Zeitoun. Cependant certains restent quand même à l'écart de cette dynamique (**cartes 11, 12 et 13**). Les exemples les plus flagrants sont Nor Marach et Arax où, comme cela a déjà été évoqué dans le Chapitre 3, les autorités ne souhaitent pas voir les migrants s'y installer afin de préserver l'arménité des lieux, ces quartiers étant érigés en vitrine, en symbole de l'identité communautaire et politique arménienne. Cette position de principe semble être suivie d'effet puisque aucun commerce ethnique n'y a été recensé.

- 2) La spatialisation du dispositif commercial et de son évolution – concentration/dispersion, ouverture/fermeture – contraste selon les groupes nationaux. Cela est certes en lien avec l'évolution des migrations, mais également avec la stratégie des entrepreneurs dans un contexte de tensions politiques et économiques. Or l'intérêt suscité par des réussites économiques soudaines a eu pour conséquence la multiplication des enseignes et d'activités identiques, à l'origine d'un environnement très concurrentiel qui, en un laps de temps très bref et sous les coups des différentes crises, a entraîné la fermeture de nombreuses enseignes, principalement les plus modestes. Malgré tout, le dispositif commercial a globalement résisté, il s'est même étendu et diversifié.

- 3) Le processus de transformation par le commerce ethnique de cette place marchande a été continu et jusqu'à présent irréversible, nonobstant les obstacles qui ont donc empêché une évolution linéaire. Bien davantage que tous les autres secteurs, c'est désormais tout le quartier de Dora qui vit au rythme de la migration internationale et des pratiques des migrants, certes avec les fragilités inhérentes à cette spécialisation. D'ailleurs, comme en attestent les images ci-dessous (**photos 26a à 26j**), le tissu commercial multiethnique est devenu un élément majeur du paysage urbain de ce quartier.

Photo 26a à 26j : Enseignes composant le tissu commercial multiethnique de Dora

(Crédit : AD 2010-2013)



a) Épicerie et restaurant pour le monde indien et les Philippines



c) Restaurant philippin



d) Salon de coiffure éthiopien



b) Magasin indo-sri -lankais



e) Entreprise d'export



f) Commerce pour le monde indien et les Philippines



g) Boutique et salon de coiffure éthiopien



h) Épicerie et activité d'export vers l'Éthiopie



i) Restaurant indo-sri lankais et agence de transfert monétaire



j) Enseigne généraliste d'informatique, de téléphonie et produits alimentaires exotiques

Comme je l'ai déjà évoqué, le dispositif commercial ethnique résulte donc d'une diversité de trajectoires individuelles. Dans ce dispositif en constante transformation, les précurseurs sont toujours en place. Ils ont participé à sa création, à sa structuration, essentiellement à Dora, avec des ramifications qui s'étendent au-delà. Tous ont justifié le choix de leur localisation dans la banlieue orientale à la fin des années 1990 et au début des années 2000 par la « structure d'opportunités » (WALDINGER, ALDRICH et WARD 1990 cité par TORRES PEREZ 2007) qu'offre alors ce secteur de Beyrouth : le niveau de vacance des locaux commerciaux alors élevé et subséquemment celui des loyers très bas ; les migrants qui résident à proximité ; la facile accessibilité grâce à la desserte des transports en commun. Ce faisant, ils ont pu ouvrir leur enseigne avec une mise de départ relativement modeste dans un espace populaire et marchand en pleine mutation et en quête de nouveaux investissements. Cela a eu un effet d'entraînement : voyant cette économie prospérer et l'immigration continue de travailleurs étrangers, d'autres commerçants sont apparus, participant à accentuer ce processus de concentration des commerces ethniques, malgré des loyers désormais élevés du fait de la demande croissante.

Lorsque l'on pose la question à ces nouveaux venus sur les raisons de leur implantation dans la banlieue orientale et surtout à Dora, ils mettent tous en avant ce qui caractérise désormais ce secteur de la ville : sa centralité et la concentration des enseignes ethniques, et incidemment la visibilité et les économies d'échelle héritées des pionniers. Les « structures d'opportunités » évoluent sans cesse (ALDRICH et WALDINGER 1990 : 114). Lors de l'entretien avec le gérant du magasin indien *Jimmy Fast Food* situé à Dora, ce dernier répond alors sans détour : « *ici c'est le souk des migrants, c'est central, tous les étrangers viennent y faire leurs courses. Si on veut gagner de l'argent, oui c'est possible ailleurs, mais c'est surtout ici que ça se passe !* » (septembre 2012). Mais comment s'insérer dans une centralité où l'offre est déjà abondante, où les prix des loyers sont maintenant élevés et où la légalité contraint les migrants dans leur volonté de se positionner comme des acteurs clés du secteur ? Afin de répondre à cette question, il s'agit maintenant de dépasser cette seule entrée temporelle et cartographique et de s'intéresser plus précisément aux conditions de développement de ce dispositif à partir des stratégies déployées par les différents commerçants.

II.2 – La transformation du dispositif marchand. Stratégies, concurrence et professionnalisation

Il faut rappeler que dans le cadre de la *kafala* les travailleurs migrants n'ont pas le droit d'exercer librement une activité commerciale ni d'avoir accès à la propriété immobilière sans acquérir un autre permis de travail³⁴⁹, de demander des autorisations préalables et de s'associer avec un Libanais³⁵⁰. En outre, étant donné leur confinement dans les niches professionnelles disqualifiées, il leur est difficile de réunir le capital financier nécessaire – par fond propre ou par emprunt – pour initier une entreprise commerciale. Ce sont là deux obstacles majeurs que doivent contourner les migrants et les migrantes. À l'inverse, et bien qu'appartenant en partie à des catégories sociales modestes, les Libanais impliqués dans le commerce ethnique ne connaissent pas *de facto* ni *de jure* les mêmes difficultés. Cependant, ils doivent faire face à d'autres enjeux : connaître les goûts et les pratiques, apprendre la langue et devenir une personnalité de confiance auprès de la clientèle migrante visée quand bien même ils lui sont étrangers. Afin de s'affranchir de ces obstacles juridiques, économiques et sociaux, des systèmes d'association de différentes natures vont alors se nouer.

II.2.1 – S'associer. Un seul objectif, des combinaisons variables

Entre 2012 et 2013, j'ai réalisé onze entretiens avec des gérants. J'ai également essuyé plusieurs refus de la part d'interlocuteurs très méfiants, surtout à la suite des événements de l'été 2012. Lors de ces entretiens j'ai tenté de retracer l'histoire de chaque enseigne à partir du parcours des gérants, les difficultés rencontrées dans leur démarche entrepreneuriale, les collaborations et la concurrence, leur stratégie, leurs objectifs à court terme et leurs ambitions à plus long terme. Si tous ont refusé de discuter en détail de leur bilan économique – chiffre

³⁴⁹ Toujours dans le cadre de la *kafala* qui encadre la migration des ressortissants étrangers et leur insertion sur le marché du travail libanais.

³⁵⁰ Gilbert Beaugé (1986) revient sur ces formes d'associations dans les pays du Golfe ; elles sont comparables au système mis en place au Liban : « *La contrepartie perçue par le kafil peut consister en une somme forfaitaire, lorsqu'il s'agit par exemple de la location d'un local à usage commercial, ou bien d'un pourcentage prélevé sur les bénéfices ou le chiffre d'affaire, lorsqu'il s'agit d'une activité artisanale ou commerciale. Dans ces deux cas, et en l'absence d'un « intéressement » direct du kafil à la marche des affaires, il s'agit pour lui d'apparaître comme un « prête-nom » et de monnayer ce « service » : les propriétés dont dispose un étranger (locaux, camions, outillage, etc.) seront déclarées « au nom » du kafil ou partiellement au nom de l'un ou de l'autre, conformément aux dispositions qui régissent le montant obligatoirement détenu par un ressortissant national dans le capital d'une affaire.* » (1986 : 113)

d'affaire, bénéfices, pertes, marges –, ce qui m'aurait permis d'évaluer le poids de ce secteur d'activité à l'échelle locale, il est cependant possible de mettre en exergue quelques enjeux inhérents à ce dispositif commercial à partir de ces entretiens (**tableau 9**).

Tableau 9 : Les commerçants de Bourj Hammoud et Karm al-Zeitoun interrogés

(Enquête de terrain 2012)

Nom du commerce	Quartier	Clientèle visée	Nationalité du propriétaire (de fait ou officiel)	Nationalité du/de la conjoint-e	Date d'ouverture
Atallah Est.	Dora	Asiatique	Libanaise (<i>homme</i>)	Libanaise	1997
Pamma Indian Market	Dora	Asiatique	Libanaise (<i>femme</i>)	Indienne	1999
Gigi Shop	Dora	Éthiopienne	Libanaise (<i>homme</i>)	Libanaise	2004
Khayat Dora	Dora	Asiatique et africaine	Soudanaise (<i>homme</i>)	Sri Lankaise	2006
Marta Beauty Salon	Dora	Éthiopienne	Libanaise (<i>homme</i>)	Éthiopienne	2007
Cyrenne Shop	Dora	Philippine	Libanaise (<i>homme</i>)	Philippine	2009
Jimmy Fast Food	Dora	Asiatique	Libanaise (<i>femme</i>)	Indienne	2011
51	Dora	Asiatique	Indienne (<i>homme</i>)	-	2011
Johny Shop	Bourj Hammoud	Éthiopienne	Palestinienne (<i>homme</i>)	Éthiopienne	2002
Four de Brahim	Nab'a	Éthiopienne	Égyptienne (<i>homme</i>)	Éthiopienne	2006
Charly Cargo	Karm al- Zeitoun	Éthiopienne	Libanaise (<i>homme</i>)	Libanaise	1997

Comme cela a déjà été mentionné, la place des Libanais dans le système marchand de la banlieue orientale est essentielle et la possibilité pour les travailleurs migrants d'y exercer cette

activité est fortement contrainte par le cadre légal. Comme le montre le tableau précédent, sur les onze commerces qui ont pu faire l'objet d'un entretien, sept sont détenus par des Libanais. Autrement dit, ils sont physiquement présents en tant que gérants et se sont présentés en tant que propriétaires du lieu. Les quatre autres gérants sont de nationalité égyptienne, indienne, palestinienne et soudanaise. Ils disent détenir des papiers officiels qui attestent de leur droit de propriété et de l'enregistrement de leur activité auprès des autorités locales. Parmi eux, le Soudanais et l'Indien sont des tailleurs qui travaillent seuls dans deux petits ateliers qui font office de point de vente. Le premier est marié avec une Sri Lankaise qu'il a rencontrée à Beyrouth. Le second est célibataire et réside dans une pièce attenante à son lieu de travail. Si l'on écarte ces deux artisans, sur les neuf commerçants restant, six sont mariés avec des ressortissants originaires d'Éthiopie, d'Inde et des Philippines. Au-delà de la mixité des couples³⁵¹, il apparaît que la nuptialité est un élément central des stratégies élaborées pour s'affranchir des obstacles précédemment énoncés et se positionner alors dans le dispositif commercial.

II.2.1.a – Faire alliance pour gagner en légitimité

À la lecture du **tableau 9** on remarque que six commerçants libanais, égyptiens et palestiniens, propriétaires patentés de leur boutique, sont mariés avec des ressortissants étrangers. Parmi ces commerçants, quatre sont des hommes et deux des femmes. La différence de sexe est importante à souligner car elle implique des stratégies croisées qui répondent aux obstacles que chacun doit respectivement affronter et qui sont adaptées à un contexte migratoire plus global. Autrement dit, pour pouvoir se faire une place dans le paysage éthiopien ou philippin à Beyrouth, composé presque exclusivement de femmes, un entrepreneur arabe doit obtenir la confiance d'une clientèle plutôt réticente à traiter avec un homme inconnu et extérieur au groupe national.

L'un des moyens mis en œuvre pour dépasser cette méfiance et acquérir une légitimité au sein du groupe peut être avant tout le recrutement d'une personne appartenant à ce groupe. Embauchée dans la boutique, le salon de coiffure, le restaurant, elle est un gage de confiance

³⁵¹ Ce qui peut constituer un sujet de recherche à part entière au regard du racisme et des préjugés qui ont cours au sein de la société libanaise.

pour la clientèle d'ailleurs en partie constituée par le réseau social de l'employé-e. C'est une pratique très répandue parmi tous les commerces, ethniques ou non, qui souhaitent attirer une population chalande étrangère. Des enseignes tels que *Gigi Shop*, *Charly Cargo* ou encore *Atallah Est.*, dont les gérants ne sont pas mariés avec une Éthiopienne ou une Philippine, optent donc pour cette stratégie de recrutement. Ils acquièrent également des rudiments de langage – en amharique ou filipino – au contact de leurs recrues et de leur clientèle. En plus de leur historicité, ces deux aspects renforcent leur légitimité.

Pour les autres, la mise en avant de la relation conjugale entre le commerçant et une ressortissante de la clientèle ethnique ciblée est privilégiée. De fait, lors des entretiens, quatre gérants – *Four de Brahim*, *Johny Shop*, *Marta Beauty Salon* et *Cyrenne Shop* – ont immédiatement évoqué leur mariage avec une femme étrangère. Il est même fréquent de voir accrochées au mur des boutiques les photos de famille, avec femme et enfants nés de cette union, comme une preuve d'engagement et d'intégrité, de légitimité et d'intégration. Cependant, les personnes interrogées n'ont pas souhaité s'épancher davantage sur le sujet et pour ma part je n'ai pas voulu m'aventurer encore plus dans ce qui se joue à la frontière de l'intimité. Il est néanmoins essentiel d'appréhender les logiques qui animent les stratégies de ces couples mixtes dans une perspective marchande. Car à mon sens, dans cette relation les sphères privée et commerciale sont entremêlées selon deux schémas principaux : soit la rencontre est préalable à la démarche commerciale, puis l'idée d'une entreprise conjointe émerge dans un deuxième temps ; soit un commerçant démarre son activité marchande ethnique, puis la rencontre avec une migrante lui offre l'occasion de gagner en légitimité et de profiter du réseau social de cette dernière.

Dans la pratique, ces deux schémas peuvent se traduire par un effacement relatif du commerçant au profit de son épouse à qui il confie directement la gestion du commerce – notamment lorsqu'il exerce une seconde activité, mais encore dans les salons de coiffure où la présence masculine n'est pas vraiment appréciée. Cela se répercute sur le nom de l'enseigne qui met en avant le nom de l'épouse, tel que *Marta Beauty Salon* et *Cyrenne Shop*. Ou alors, le commerçant profite du réseau social de sa conjointe sans pour autant qu'elle soit personnellement investie dans l'activité ou présente physiquement dans le lieu. Cela se traduit également dans le nom du magasin par la conservation du nom du propriétaire – *Four de Brahim*, *Johny Shop*.

Cette analyse des articulations entre nuptialité et commerce n'a pas pour objectif de juger de la sincérité des relations au sein des couples. En revanche, cela montre comment de façon réciproque les commerçants comme les migrantes tendent à s'appuyer sur leurs complémentarités pour pouvoir créer et/ou développer leur activité. Toutefois, parmi les commerçants interrogés, certains n'hésitent pas à dénoncer ce qu'ils jugent être du concubinage intéressé. C'est particulièrement le cas dans le dispositif éthiopien où l'on a vu plus haut que le nombre d'enseignes croît rapidement, tout en connaissant une forte instabilité. Pour les gérants de *Johnny Shop* et de *Four de Brahim*, tous les deux spécialisés dans le commerce éthiopien et mariés à des Éthiopiennes, le constat est clair : si la concurrence est toujours plus rude, c'est bien à cause de ces jeux d'alliances éphémères entre Libanais et Éthiopiennes qui génèrent en permanence l'ouverture de nouvelles enseignes.

Le gérant du *Four de Brahim*

« Oui, il y a beaucoup de concurrence entre les commerces éthiopiens, surtout sur les prix. Et ça ne se joue qu'à 250 LL³⁵² parfois. Pour les Libanais l'objectif est de coucher avec une Éthiopienne pendant six mois pour pouvoir ouvrir un commerce et la mettre dedans. Comme ça elle amène toutes ses amies et les amies de ses amies. Puis le Libanais la vire et se trouve une autre copine qui lui amènera encore une autre clientèle. Mais ça ne marche pas toujours aussi simplement, il faut du savoir-faire en business et la plupart d'entre eux n'enregistrent pas leur commerce. Ils s'amusent en fait, ils ouvrent, se font un peu d'argent ou en perdent, puis ils ferment. »

Nab'a, septembre 2012

Le gérant de *Johnny Shop*

« Il y a de la concurrence très forte maintenant. [Les Éthiopiennes] ne respectent plus rien. Elles viennent chez toi, te demandent de l'aide et puis elles disparaissent. Tu entends parler d'elles par leur copain avec qui elles ont ouvert un magasin. Dès qu'une Éthiopienne rencontre un Libanais, elle ouvre une boutique dans le quartier. C'est devenu une sorte de mode. Je suis le premier à avoir ouvert un commerce éthiopien au Liban en 2002. Maintenant, je ne sais plus

³⁵² L'équivalent de 10 centimes d'euros

combien il y en a à Bourj Hammoud. Rien n'est déclaré, tout est fait n'importe comment. » (Le tien est déclaré ?) « Bien sûr, comment je ferais sinon pour importer de grandes quantités de marchandises ? J'ai enregistré mon magasin, sinon je ne peux pas avoir un tel volume d'activités. Les autres-là, ceux qui couchent avec une Éthiopienne pour avoir leur petite boutique, ils profitent de leur copine et de ses copines, qui partent et reviennent, pour ramener des marchandises. Ils demandent à la mère, à la tante, à la sœur de préparer un carton. C'est comme ça que ça marche ! »

Bourj Hammoud, septembre 2012

Assis à une terrasse de café à Dora, il m'a été possible d'entendre des badauds projeter d'ouvrir un commerce ethnique par le biais d'une rencontre avec une migrante. Dans ce contexte populaire et dans le paysage de Dora dominé par les enseignes à destination des migrants, cela constitue désormais une sorte d'aubaine commerciale qu'il ne faut pas négliger, ou une « mode » pour reprendre le terme du gérant du *Johnny Shop*. De prime abord, et comme le laisse penser le témoignage du propriétaire du *Four de Brahim*, ce sont les Libanais qui, dans leur propre intérêt, sont à l'initiative de ces unions de circonstances. Mais comme le sous-entend le second extrait d'entretien, il ne faut pas non plus négliger l'implication des migrantes dans ce qui peut devenir pour elles un échappatoire à une situation sociale et économique difficile, même si cela relève de l'informel et de l'éphémère. Les migrantes sont donc actives dans ces jeux d'alliance. Des Éthiopiennes et des Philippines se marient alors avec des Libanais et acquièrent une position de commerçante, sinon d'épouse de commerçant. Elles peuvent enfin demander la naturalisation et stabiliser leur trajectoire migratoire qui ne dépend plus que de leur seul statut de travailleuse étrangère. Mais les hommes ne sont pas en reste. D'ailleurs, comme le montrent les enseignes *Jimmy Fast Food* et *Pamma Indian Market*, les migrants peuvent être également à l'origine de ces entreprises commerciales, avec le cas échéant des modes de collaboration inverses à celle que je viens de présenter.

II.2.2.b – Faire alliance pour se jouer de la légalité

Sur les onze commerces inventoriés dans le **tableau 9** (ci-dessus), deux sont officiellement détenus par des Libanaises mariées à des Indiens – *Pamma Indian Market* et *Jimmy Fast Food*. À Dora, ce sont les seules enseignes répertoriées qui présentent ce cas de

figure dans lequel les dimensions légales et le processus de légitimation sont dans une certaine mesure inversées. C'est-à-dire que contrairement à la situation précédente, le commerçant est déjà détenteur d'un « capital social ethnique » (NICHOLLS 2012) parce qu'il est lui-même migrant. Il peut ainsi s'appuyer sur son réseau de connaissances et sa notoriété au sein de son groupe national dont il connaît déjà les us et coutumes, les goûts, les modes, la langue. En revanche, en tant que migrant, il n'est pas en mesure d'ouvrir son propre commerce, sinon avec difficultés et à grands frais ; il recherche alors une « couverture » légale lui permettant d'exercer cette activité et potentiellement une association afin de la financer³⁵³.

Ce faisant, les gérants de *Pamma Indian Market* et *Jimmy Snack* connaissent plus ou moins la même trajectoire. Tous deux sont arrivés au Liban au début des années 1990 et travaillent initialement dans le domaine de l'entretien, avant de gagner progressivement d'autres secteurs plus valorisés. Enfin, à la faveur de leur union avec une Libanaise, ils ouvrent leur commerce à Dora ; une enseigne qui porte alors leur nom.

Voir Fragment n°4 – entre 1'40 minutes et 3'20 minutes

Ouvert en 2011, le magasin-restaurant *Jimmy Fast Food* est l'œuvre d'un Indien originaire du Pendjab marié à une Libanaise. Lors de notre entretien, le commerçant affirme clairement la répartition des rôles entre lui et son épouse. Selon ses dires, si cette dernière est propriétaire « sur le papier », dans les faits, c'est à lui que revient toute la réussite de cette entreprise commerciale.

« J'ai ouvert un commerce parce que des amis indiens insistent depuis longtemps pour que j'en ouvre un. Au début j'étais très réticent, car il faut beaucoup d'argent et la situation dans ce pays est difficile. Mais ils m'ont dit 'tu es au Liban depuis vingt ans, tu connais beaucoup de monde, ça va marcher.' Puis j'ai rencontré ma femme en 2006 et tout s'est débloqué. J'ai mis du temps à trouver le local et réunir l'argent, mais j'ai réussi. (...) Et puis je trouve que c'est très bien pour elle, comme ça elle ne reste pas à la maison, elle ouvre tous les jours, elle s'occupe quoi... Je la rejoins quand j'ai terminé mon travail à l'école, vers 15h. (...) J'aime bien faire du business ; c'est mieux que concierge et si ça marche tu peux faire beaucoup d'argent. (...) Le

³⁵³ Je n'ai pas obtenu d'informations sur la nature du financement.

magasin est déclaré au nom de mon épouse, comme ça je paie moins de taxe. S'il avait été à mon nom, ce serait trop cher. C'est comme ça, c'est toujours plus compliqué au Liban pour les étrangers. Il faut faire avec. »

Dora, septembre 2012

Le responsable profite ainsi de son union maritale pour ouvrir son magasin sans payer toutes les taxes auxquelles doivent se soumettre les étrangers pour séjourner au Liban et y exercer le métier de commerçant. Il s'accommode d'une juridiction discriminatoire en la contournant grâce à son mariage. Selon ses dires, il est désormais détenteur d'une « *ikamet jaouaze* », soit un permis de séjour par mariage renouvelable gratuitement tous les trois ans³⁵⁴. Tandis que sans cette union, le renouvellement de son permis de séjour revient à mille dollars par an ; une *ikami* pour exercer en tant que commerçant est encore plus chère. Tout en conservant son emploi officiel dans une école de l'agglomération beyrouthine, le responsable de *Jimmy Fast Food* est en quelque sorte commerçant de fait. Il a réussi à se faire une place à Dora grâce à sa notoriété au sein de la population indienne. Il a recruté un vendeur permanent et deux cuisiniers présents les jours d'affluence qui accueillent une importante clientèle masculine, principalement des employés des entreprises d'entretien de la capitale ; ils viennent généralement le dimanche pour se restaurer, faire leurs courses, appeler leur famille en Inde ou encore acheter des billets d'avion. Lors de ces rassemblements dominicaux où les hommes se parlent essentiellement en hindi, l'épouse libanaise, pourtant propriétaire officielle, n'occupe plus qu'une position très subsidiaire ; de sexe masculin et indien, son mari, assis derrière le comptoir, devient dès lors leur unique interlocuteur.

Voir Fragment n°4 – entre 3'45 minutes et 4'15 minutes

Le responsable de *Pamma Indian Market* est quant à lui l'un des instigateurs du commerce ethnique à Beyrouth. De vendeur ambulant sur les trottoirs de la rue d'Arménie il parvient à acheter un local et un bail commercial en 1999, qu'il n'a pas quitté depuis. Une

³⁵⁴ « La loi libanaise du 17 novembre 1925 amendée par la loi du 11 janvier 1960 sur la nationalité libanaise se trouve discriminatoire à l'égard des femmes en tant que femme d'une part, et mère de l'autre. En effet, la femme libanaise mariée à un étranger ne peut transmettre sa nationalité libanaise à son mari, ni à ses enfants - sauf si le père est inconnu ou décédé. Par contre, l'homme libanais peut transmettre sa nationalité libanaise à son épouse étrangère après un an de mariage, ainsi qu'à ses enfants. » (JOUNI 2011 : 4)

trajectoire qu'il doit en partie à son épouse libanaise-arménienne qui accepte d'enregistrer l'enseigne à son nom malgré les réticences de sa famille et de son environnement en général. Lors de l'entretien, elle pointe ainsi le racisme à l'encontre des étrangers, même à Dora où l'économie dépend pourtant largement des migrants : « *C'est vrai que le quartier a beaucoup changé, mais il y a toujours du racisme. Les gens ne considèrent pas les noirs comme des humains. Les mentalités doivent encore changer et la jalousie est très forte vis-à-vis des étrangers qui réussissent.* » (Septembre 2012) Si d'un côté, la réussite économique peut être un vecteur de reconnaissance et d'insertion locale, de l'autre elle suscite également de la convoitise et de l'animosité à l'égard de ceux que l'on considère toujours comme des migrants, même s'ils sont mariés et établis au Liban depuis plusieurs décennies. Malgré tout, *Pamma Indian Market* existe depuis bientôt vingt ans grâce à cette association. Il domine désormais le dispositif commercial aux échelles locale et nationale grâce son offre diversifiée, à son positionnement dans l'importation de marchandises en grande quantité, et transcende même les frontières entre les différents groupes nationaux par le biais et de son activité d'événementiel. J'y reviens plus bas.

En dehors de cette articulation entre nuptialité et commerce afin de contourner la juridiction libanaise et gagner en « capital social ethnique » (*Ibid.*), l'importance du mariage dans le fonctionnement de l'économie ethnique n'est en rien spécifique à Beyrouth ; on la retrouve dans d'autres contextes géographiques et migratoires³⁵⁵. En outre, ce ne sont pas les seules formes de collaboration entre établis et migrants à Bourj Hammoud. Il existe également des entreprises dont le fonctionnement est basé sur des partenariats plus « classiques » entre des Libanais et des étrangers, généralement des hommes. Le statut des associés étrangers est alors déclaré auprès de l'administration. Ces formes de collaboration se retrouvent par exemple dans le secteur de l'export ou « *cargo* » ; le partenaire étranger apporte ainsi son savoir-faire et ses connexions dans le pays de destination, et une légitimité auprès de la clientèle migrante. Ces partenariats ont également cours dans les commerces de vente au détail et dans la restauration. Des migrants indiens, éthiopiens et philippins investissent en effet le secteur marchand, le collaborateur libanais étant en retrait sinon totalement absent. Sans avoir obtenu d'informations précises à ce sujet, on peut quand même faire l'hypothèse que ce

³⁵⁵ Lire par exemple l'article de Christopher Nicholls sur les Chinois à Paris, Montréal et Bruxelles (2012).

dernier sert de prête-nom et bénéficie par conséquent d'une partie des gains³⁵⁶. Présents de longue date au Liban, les migrants sont parvenus à tisser un réseau social, à développer des collaborations avec des autochtones en vue d'un projet économique à l'origine de leur ascension sociale.

Entre collaboration et concurrence, le dispositif commercial de la banlieue orientale a donc fortement évolué depuis deux décennies. Une hiérarchisation s'est instaurée entre ceux qui ont les capacités financières et ressources sociales d'élaborer des stratégies toujours plus ambitieuses, qu'ils soient Libanais ou étrangers. Et des commerçants plus discrets, moins entreprenants, aux ressources plus faibles, qui sont relégués au second rang du dispositif.

II.2.2 – Employé, commerçant, entrepreneur. Un dispositif désormais vertical

Dans la banlieue Est, le dispositif commercial ethnique n'est pas homogène. On l'a souligné du point de vue de la diversité des groupes ethniques représentés et des modes d'association en vigueur, dont la nuptialité. Mais il n'est pas non plus homogène lorsqu'on observe les modes de fonctionnement des différentes enseignes et leurs trajectoires résultant des stratégies mises en œuvre par les gérants, que ce soit dans les rapports entre employeur et employés, et dans les stratégies de développement de l'activité commerciale. Un double processus de verticalisation du dispositif est en cours : social et entrepreneurial. Il s'agit ici de décrire et d'analyser le parcours des entrepreneurs qui ont progressivement acquis une place dominante au sein du dispositif.

II.2.2.a – Ces « outsiders » employeurs et exploités

En effet, le dispositif se caractérise tout d'abord par une organisation sociale verticale de plus en plus marquée entre les migrants impliqués. Les rapports de domination entre Libanais et migrants, finalement très banals au regard du contexte, existent aujourd'hui entre les migrants dont les carrières socio-professionnelles divergent progressivement au sein de l'économie ethnique. Entre un gérant indien et ses vendeurs, une responsable éthiopienne d'un

³⁵⁶ Voir l'article de Gilbert Beaugé sur la kafala dans les pays du Golfe (1986).

salon de coiffure et ses employées, la distinction s'affirme, avec son lot de solidarités et d'inégalités. Le système commercial ethnique n'est donc plus seulement un monde de pionniers isolés, libanais ou étrangers, d'origine modeste qui tentent de se « bricoler » (DE CERTEAU 1990) une mobilité sociale à la marge. Il est devenu un secteur très hiérarchisé, avec ses chefs d'entreprise qui ont des objectifs et des stratégies de rentabilité, dont le travail sous-payé et/ou non déclaré.

Il est vrai que ces réussites économiques « produisent de la richesse et des emplois » (SERRA DEL POZO 2007 : 95), pour des autochtones et des étrangers. Pour ces emplois, les recrues sont parfois issues du réseau familial – frères, sœurs, cousins, cousines –, ou extra familial – connaissances plus ou moins proches. Ils profitent alors de cette entreprise, lui apportent en parallèle leur énergie et leur savoir-faire, tout en espérant une rémunération à la hauteur de leur implication et de leur statut *a priori* privilégié de membre de la parenté ou d'ami-e. L'ouverture d'un salon de coiffure éthiopien peut par exemple nécessiter la venue d'une coiffeuse depuis l'Éthiopie ou le recrutement d'une connaissance déjà présente au Liban. Cette embauche peut s'effectuer dans un cadre familial ou non³⁵⁷, ce qui peut sous entendre qu'elle est avantageuse en termes de conditions de travail pour l'employée. Or elle implique aussi des rapports de dépendance, de domination voire d'exploitation, à l'instar de tout dispositif marchand (AUDEBERT 2007, HARVEY 1996, SALL 2007). C'est vrai pour les entrepreneurs libanais et leurs recrues. Mais c'est également le cas lorsque le/la gérant-e étranger-ère d'un salon de coiffure ou d'un restaurant fait venir un parent ou un-e ami-e et l'emploie dans son commerce. Il arrive alors que le permis de travail obtenu auprès des autorités ne corresponde pas au métier exercé³⁵⁸, voire que le permis de travail ne soit pas renouvelé ; ce qui alimente la crainte de l'irrégularité administrative et de l'incarcération en cas de contrôle. De plus, les salaires ne sont pas toujours versés, sinon pas à la hauteur des heures chômés ou du contrat (oral) négocié au préalable. J'ai pu observer ces rapports de domination, mais aussi des formes d'humiliation et de violences physiques, entre employeurs et employés, et entre employés en fonction de rapports de sexe et ethniques. Elles m'ont également été

³⁵⁷ Cette embauche peut également servir d'argument à la migration auprès de la famille restée au pays ou des autorités libanaises.

³⁵⁸ Recrutée comme coiffeuse, vendeuse ou cuisinière, une femme peut alors être déclarée auprès de la Sûreté Générale comme domestique. Cela permet d'économiser les frais supplémentaires nécessaires pour l'obtention d'un permis de travail adéquat ou pour contourner un possible refus des autorités de faire venir une femme étrangère autrement qu'en tant que domestique.

rapportées directement par des migrants ayant fait l'expérience du commerce à Dora, mais aussi indirectement pendant les entretiens avec les commerçants qui dénoncent les pratiques abusives de leurs concurrents³⁵⁹.

Pour reprendre la terminologie d'Howard Becker, les *outsiders* du début – épouse de Libanais, vendeurs de rue, petit commerçant d'un quartier périphérique – ont ainsi atteint, « séquence » après séquence, le « haut de la hiérarchie » (1985 : 128-129). Autrement dit, « ils sont considérés comme les exemples par excellence de la réussite professionnelle » (*Ibid.*), comme des *insiders* qui règnent aujourd'hui sur le secteur très concurrentiel du commerce ethnique. Ethnique certes, mais la montée en puissance de ce domaine marchand, l'absence de véritable protection salariale corollairement à la nature des institutions publiques et à l'informalité dans lequel ce dispositif économique s'inscrit, semblent engendrer par ailleurs des pratiques de moins en moins éthiques³⁶⁰, mais l'ont-elles jamais été ?

II.2.2.b – De l'Avenue Arménie à la scène musicale. Concurrence accrue et nouvelles stratégies commerciales

En 2015, l'ouverture d'une enseigne ethnique dans la banlieue orientale est devenue un phénomène ordinaire. Les établissements sont désormais nombreux et occupent dans leur majorité des créneaux banals – la vente de produits alimentaires et cosmétiques au détail, le salon de coiffure, la restauration –, et par conséquent ils se font concurrence – la clientèle se disperse et les prix stagnent. Pour maintenir leur position, l'exploitation d'une main-d'œuvre peu chère par les commerçants ne suffit pas puisqu'elle est pratiquée par tous à des degrés variables. Dès lors, un commerçant doit déployer différentes stratégies afin de fidéliser sa clientèle, en attirer une nouvelle et augmenter ses marges. Cela implique généralement la prise de risques financiers importants pour pouvoir multiplier les points de vente, en choisissant notamment des localisations inédites, mais également de se distinguer de ses concurrents par l'originalité des services et des produits proposés. Le premier volet, le processus de

³⁵⁹ Dans un contexte concurrentiel à la fois en termes commercial et de légitimité, Il est difficile de vérifier l'exactitude des propos recueillis auprès de commerçants alors capables de dénoncer les pratiques de leurs concurrents tout en étant susceptibles de les adopter par ailleurs.

³⁶⁰ On retrouve ces formes d'exploitation dans des dispositifs commerciaux ethniques décrits ailleurs : le quartier de Russafa à Valence (Espagne) (TORRES PEREZ 2007), les Boliviens sur les marchés itinérants de Buenos Aires (Argentine) (BABY-COLLIN et BRASSAMIN 2013) pour ne citer que ces deux exemples.

multiplication des enseignes, a bien eu lieu dans la banlieue orientale et au-delà. Le second volet, l'innovation en termes de produits et de services, reste encore peu répandu au sein du dispositif. Cependant, deux aspects confirment que cette tendance est amorcée : le développement des activités d'import « en gros » et celles qui ont trait à l'événementiel, autrement dit l'organisation d'événements culturels et festifs payant pour les migrants. Ce faisant, on a assisté à un décrochage progressif entre les commerçants qui ont initié ce mouvement aspirant à devenir des entrepreneurs dont dépendent les autres, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas en mesure de suivre cette transformation et qui deviennent *de facto* des commerçants de second rang.

- Devenir grossiste. Un pari risqué mais lucratif

La verticalisation du dispositif commercial résulte en partie de l'organisation d'une filière d'importation de marchandises et la vente « en gros » par des entrepreneurs à des commerçants de taille plus modeste. Faire venir un conteneur depuis l'Éthiopie, l'Inde ou Dubaï implique une logistique complexe et constitue ainsi un risque financier important que tous les marchands ne peuvent pas contracter. En effet, le coût d'importation d'un conteneur de produits indiens depuis Dubaï revient à plusieurs dizaines de milliers de dollars selon sa taille, et bien sûr la quantité et la qualité des marchandises transportées. Rassembler une telle somme n'est pas à la portée de chacun et en fonction du degré de légalité d'un établissement tous n'ont pas accès au système bancaire officiel ni ne peuvent initier une activité de fret international.

Plusieurs commerçants déjà déclarés localement ont créé une nouvelle entreprise spécialisée dans l'import-export et l'ont enregistrée auprès des autorités compétentes – la Chambre de Commerce, les Douanes. Ces différentes étapes, incontournables, éliminent d'ores et déjà une grande partie des acteurs du dispositif. De plus, il est nécessaire d'acquérir du savoir-faire dans le négoce, d'en comprendre les rouages et d'avoir des connexions dans le pays d'exportation ou de réexportation, ce qui n'est pas aisé. Pour ce faire, un entrepreneur doit se rendre personnellement sur place afin de rencontrer les fournisseurs, établir les contacts indispensables au développement de son réseau commercial. Par la suite, il peut traiter à distance avec les différents intermédiaires et marchander les prix. À cet égard, des

commerçants étrangers tel que le gérant de *Pamma Indian Market* bénéficient d'un avantage s'ils peuvent s'appuyer sur un réseau de connaissances – des membres de la famille, des « amis » – déjà établis dans les pays de production ou de réexportation comme Dubaï. De fait, Pamma est l'un des pionniers du secteur.

Pamma Indian Market devient en 2001 *Pamma Indian Market Entreprise*. Le commerçant décide de ne plus vendre uniquement au détail, mais de devenir un acteur-clé de la vente « en gros » aux autres enseignes ethniques de la ville. Pour cela, il s'appuie sur son réseau familial et amical au Liban et en Inde, mais aussi parmi la migration indienne basée à Dubaï où il profite des facilités qu'offre l'Émirat en termes logistiques, fiscaux et commerciaux (BATTEGAY 2007 : 162-163). Son épouse le résume ainsi :

« Nous avons créé *Pamma Indian Market Entreprise* en 2001. C'est une société commerciale qui importe des produits indiens pour le magasin, mais aussi pour les autres commerces. Nous faisons du gros et du détail. Nous allons chercher des produits en Inde mais surtout à Dubaï. Nous préférons Dubaï car c'est plus proche, plus petit et mieux organisé, et à peine plus cher. Nous savons exactement où aller. L'Inde, c'est trop grand et pour exporter vers le Liban c'est plus compliqué. (...) Ce sont des entrepreneurs indiens qui font du commerce avec Dubaï, et nous allons chercher les produits là-bas, généralement tous les quatre à six mois. Ça dépend du marché ici. En ce moment c'est difficile, nous subissons le ralentissement de l'économie. Donc on se limite à deux conteneurs par an depuis l'an dernier (...) Nous visons toutes les nationalités présentes au Liban, mais principalement les Bangladais, les Indiens, les Sri Lankais et les Philippins. En fait, toutes ces nationalités consomment les mêmes produits, à peu de chose près. Les Philippins c'est différent, mais on leur propose aussi des produits. Et tout ça, on le trouve à Dubaï. »

Dora, septembre 2012

Durant les années 2000, seuls *Atallah Est.* et *Pamma Indian Market Entreprise* ont réussi à développer un réseau d'importation depuis Dubaï. Les deux enseignes de la rue d'Arménie ont occupé durant cette période une position privilégiée de revendeurs exclusifs du système commercial sud-asiatique. Dès 2009, un troisième protagoniste apparaît à cet échelon du dispositif, *Bobu Est.*, né de la collaboration/union entre un Bangladais et une Libanaise.

Après avoir ouvert un établissement à Hamra, le couple décide d'ouvrir également à Dora et Sabra (où j'ai pu interroger le frère de l'entrepreneur bangladais) et se place également sur le créneau de la revente de marchandises du monde indien importées depuis Dubaï. Depuis, les trois entreprises se partagent cette branche d'activité.

Les commerces éthiopiens ne sont pas en reste, même si cette opération s'avère bien plus difficile à entreprendre entre l'Éthiopie et le Liban. En effet les réseaux ne sont pas aussi structurés que ceux existant entre l'Inde et le reste du monde, et ce pour plusieurs raisons :

- L'Éthiopie reste l'un des pays les plus pauvres de la planète ;
- aujourd'hui enclavé, le fret aérien reste préféré à celui par conteneurs³⁶¹, les exportations coûtent donc plus chères et restent limitées³⁶² ;
- la migration éthiopienne n'est pas aussi nombreuse, dispersée et organisée que les migrations indienne, sri lankaise ou bangladaise, notamment dans les pays moyen-orientaux ;

Les connexions commerciales et migratoires entre l'Inde et Dubaï n'ayant pas leur pareil pour l'Éthiopie, un commerçant beyrouthin est donc obligé de se rendre à Addis-Abeba pour construire son réseau d'approvisionnement et d'exportation. Cela comporte par conséquent de nombreux surcoûts et difficultés dans un pays qui s'ouvre tout aussi récemment que brutalement à l'économie de marché. Ainsi, le « commerce à la valise » est encore très répandu au sein du tissu commercial éthiopien. Malgré tout, trois entrepreneurs essaient de développer une activité de grossiste – *Charly Cargo*, *Johny Shop* et *Gigi Shop*. Les deux premiers possèdent désormais leur entreprise et leur réseau en Éthiopie, collaborant avec la compagnie aérienne *Ethiopian Airlines*, qui possède une ligne directe entre Addis Abeba et Beyrouth, pour importer des marchandises. Le troisième tente en revanche de dépasser les difficultés logistiques du fret par conteneur pour réduire les coûts d'importation.

« Pour qu'une entreprise marche aujourd'hui à Dora, elle doit être au-dessus des autres. C'est-à-dire que si je garde la même position, la même activité de vente de disques et de cosmétiques, le salon de coiffure... je suis comme les autres, tu viens chez moi, tu vas ailleurs, c'est pareil. Je

³⁶¹ Ils doivent être acheminés par la route jusqu'à Djibouti avant d'être exportés par bateau.

³⁶² Lire notamment l'article de Solène De Poix sur le grand marché d'Addis Abeba, le Mercato (DE POIX 2007)

dois changer de gamme, passer à une autre échelle et devenir le fournisseur de produits pour les autres commerces. C'est pour cela que j'ai décidé de prendre un risque : importer un conteneur depuis Addis, ce qui est une première pour le commerce éthiopien à Beyrouth qui s'effectue traditionnellement par avion et en petites quantités. C'est plus cher et les marges sont plus petites. Avec un container, je peux baisser mes prix et attirer de nouveaux clients. (...) J'ai investi 70 000 dollars ! Le problème est que le conteneur n'est pas encore arrivé, cela fait trois mois maintenant qu'il a dû quitter Addis. Je pense que ça va marcher, mais dans un pays comme l'Éthiopie nous ne sommes jamais sûr de rien. »

Dora, Septembre 2012

Le discours du gérant de *Gigi Shop* témoigne de la très vive concurrence que se livrent les différents acteurs du dispositif commercial ethnique. Pour s'en affranchir et être en mesure d'obtenir une rentabilité croissante malgré un contexte économique difficile, ceux qui en ont les moyens tentent d'acquérir la place tant convoitée de fournisseur, et donc de s'arroger une position dominante en devenant incontournable. Cependant, dominer l'activité de fret n'est pas la seule stratégie élaborée : l'organisation de fêtes et de concerts à destination des migrants constitue une activité potentiellement très lucrative et offre en outre une grande visibilité à celui qui en est l'instigateur.

- L'événementiel ou comment devenir un acteur central de la scène migratoire beyrouthine

Depuis la fin des années 2000, les fêtes et les concerts rythment la vie des migrants dans la capitale libanaise et participent à les rendre plus visibles en dehors de la seule sphère professionnelle et des quartiers qu'ils fréquentent habituellement. Généralement organisés le dimanche, jour de repos, ces événements sont l'œuvre des entrepreneurs de la banlieue orientale en partenariat avec des franchises commerciales telle que *Western Union* ou *MoneyGram*. Ils consistent en des voyages à la montagne ou à la mer, la confection de grands repas pour les célébrations des fêtes nationales et/ou religieuses. Des élections de Miss Philippines ou Miss Éthiopie au Liban se tiennent aussi régulièrement. Enfin, des concerts attirent des centaines voire des milliers de migrants qui assistent aux représentations de vedettes indiennes, éthiopiennes, sri lankaises, bangladaises ou encore philippines recrutées à cette occasion pour chanter dans les salles et les stades de l'agglomération.

Comme évoqué plus haut, organiser ces festivités vise un double objectif pour les entrepreneurs : gagner de l'argent par la vente de billets – dont les prix varient entre 10 et 20 dollars l'unité – et gagner en notoriété et en légitimité auprès des populations migrantes en faisant venir des personnalités de leur pays. Ainsi, il existe des modalités de collaboration entre différents entrepreneurs, notamment lorsqu'il s'agit de réduire le risque financier lié à la programmation d'un concert – payer la venue des artistes et les rétribuer, louer le matériel et la salle, engager des frais pour la publicité. Néanmoins, au regard des bénéfices escomptés, la concurrence entre les acteurs prend le pas sur de possibles associations. Incidemment, le nombre d'événements n'a cessé de croître et leurs organisateurs rivalisent en pariant sur la renommée des chanteurs invités, sur la taille des scènes et des salles louées et sur l'ampleur de la campagne publicitaire. Par exemple, lors du nouvel an éthiopien qui a lieu en septembre, les différentes affiches annonçant la tenue de festivités concurrentes recouvrent les murs de Dora et Nab'a. L'entretien réalisé avec le responsable de Charly Cargo est à cet effet très parlant. Se revendiquant comme étant le premier commerçant à avoir programmé un concert avec une vedette éthiopienne en 2009, il souligne aujourd'hui la tension qui prévaut autour de ces événements pour les migrants.

« J'ai organisé deux concerts de Teddy Afro [vedette éthiopienne], des soirées buffets à des prix abordables, des voyages à la neige. J'ai toujours fait les choses convenablement, ce n'est pas parce que ce sont des Éthiopiens qu'il faut faire moins. Nous n'avons jamais lésiné sur la publicité dans la presse, dans les rues, sur les chaînes de télévision. Même pour la réputation d'un chanteur, par respect pour nos clients, c'est normal d'être professionnel. Le chanteur vient de loin. On doit respecter sa notoriété, sa réputation. (...) Bien sûr que c'est aussi de la publicité pour mon commerce, c'est normal. Je prends un risque, il faut que ça paie. Dans un contexte de méfiance, je veux que les filles parlent entre elles et se disent qu'elles peuvent avoir confiance en Charly Cargo parce qu'il fait bien son travail. (...) Pour les concerts de Teddy Afro nous avons eu trois milles spectateurs environ. Après cela je n'ai jamais réussi à refaire venir autant de monde aux concerts. Aujourd'hui les filles ont peur de se faire attraper car beaucoup n'ont pas d'ikami. Et puis il y a de plus en plus de concerts car d'autres commerçants et les établissements comme Western Union ou MoneyGram organisent eux-mêmes des fêtes. Les Éthiopiennes vont à une soirée, pas à deux, c'est trop cher. (...) Quand c'est Charly Cargo qui gère ça fonctionne,

mais avec les autres il y a de nombreux échecs car les migrantes ne leur font pas confiance. La dernière soirée organisée pour le nouvel an par MoneyGram et le gérant de Gigi Shop n'a attiré qu'une centaine de spectateurs, alors qu'ils ont fait venir Aster Aweke [chanteuse vedette éthiopienne]. Ils ont perdu beaucoup d'argent. Le problème c'est que chacun veut avoir son propre business, gagner beaucoup d'argent et très vite. Il y a beaucoup d'agressivité. Tout cet argent autour des migrants a rendu les gens complètement fous. »

Karm al-Zeitoun, mars 2012

Des entrepreneurs comme *Charly Cargo* ou encore *Gigi Shop* se concentrent sur un groupe national, celui sur lequel ils se sont initialement spécialisés, et organisent ponctuellement des événements en complément de leur activité commerciale habituelle, généralement pour le nouvel an éthiopien. Mais rapidement le secteur de l'événementiel a amorcé une transformation : il a cessé d'être le fait d'une multitude d'acteurs. Encore une fois initié par *Pamma Indian Market*, ce changement s'est traduit par une professionnalisation qui a écarté les commerçants s'étant initialement engagés dans l'événementiel.

En effet, *Pamma Indian Market* crée en 2010 une nouvelle entreprise nommée *Pamma Production Event Managment* qui détient désormais son propre service d'ordre, sa billetterie, et gère l'intégralité de la publicité, de la location des locaux et la venue des artistes depuis l'étranger. Désormais tous les concerts du monde indien produits à Beyrouth le sont par cet établissement. Jusqu'en 2014, les concerts éthiopiens sont programmés par les entrepreneurs tels que *Charly Cargo* et *Gigi Shop*. Mais depuis cette date, *Pamma Production Event Managment* choisit de ne plus se limiter à la population chalande asiatique et organise également des concerts de musique éthiopienne (**images 1a à 1d**). Par conséquent, il participe à brouiller la frontière existante au sein du dispositif économique entre le commerce asiatique et le commerce éthiopien.

Images 1a à 1d : La publicité des concerts de Pamma Production Event Management

(Source : images extraites de la page Facebook de l'entreprise consultée en janvier 2015)



Partant, cet établissement a progressivement acquis une situation de quasi-monopole dans l'activité culturelle, les autres commerçants de l'agglomération en étant réduits à relayer l'information et à servir de points de vente des billets émis par Pamma Production Event Management. Une professionnalisation, une spécialisation et une domination affichée lors des concerts durant lesquels le nom de l'entreprise surplombe la scène où se produisent les artistes (photos 27a et 27b).

Photo 27a et 27b : Concert bangladais organisé en juin 2012 à Saloumeh, dans la banlieue orientale de Beyrouth

(Crédit : AD 2012)



Assurément, les concerts organisés par *Pamma Production Event Managment* participent à rendre la population migrante plus visible dans l'agglomération beyrouthine, débordant ainsi le seul quartier de Dora. Les différents événements culturels qui rassemblent des centaines de travailleurs étrangers impliquent la location de bus, de stades, l'impression de centaines d'affiches publicitaires et la diffusion de l'information par le biais d'Internet et des médias libanais. À l'image de cette entreprise, cela démontre que le dispositif marchand se complexifie et se structure toujours davantage autour d'établissements qui progressivement s'érigent au rang de franchises locales aujourd'hui solidement installées dans le paysage commercial de la capitale libanaise. Cela traduit par ailleurs une certaine professionnalisation d'un petit nombre d'acteurs, ces *insiders* qui dominent dorénavant un tissu commercial de plus en plus visible et hiérarchisé.

II.2.3 – Dora, une centralité beyrouthine

De quartier périphérique aux loyers abordables permettant à de petits investisseurs libanais et étrangers inexpérimentés d'ouvrir une enseigne à peu de frais, Dora devient résolument une centralité commerciale immigrée au fonctionnement toujours plus sophistiqué et internationalisé. Ses entrepreneurs ont acquis de l'expérience, bâti des réseaux, qui ont su se sont jouer de la légalité et des discriminations pour connaître une ascension professionnelle et sociale. Pour reprendre les notions proposées par Pyong Gap Min et Mehdi

Bozorgmehr dans leur comparaison entre Coréens et Iraniens à Los Angeles (2000), on peut même dire que les entrepreneurs étrangers qui s'appuient pour la plupart sur des « ressources ethniques » (*ethnic resources*), acquièrent aujourd'hui toujours plus de « ressources de classe » (*class resources*) – mobilisation d'un capital financier important, obtention de compétences commerciales et managériales (GAP MIN et BOZORGMEHR 2000 : 710-711) – sur lesquelles ils se basent dorénavant pour développer leurs diverses activités. Ce faisant, « *[ils] sont [devenus] des acteurs économiques qui ont pris place, au cœur des espaces publics de la cité, aux côtés (...) des commerçants [libanais], contre balançant par leur rôle croissant une classique géographie de l'exclusion aux marges de la capitale.* » (BABY-COLLIN et BRASSAMIN 2013 : 146)

Cette mise en perspective du dispositif marchand et des stratégies déployées par ses acteurs a été rendue possible grâce au recul qu'offre l'historicité de cette place commerciale multiethnique et mondialisée. Celle-ci est désormais instituée dans le paysage beyrouthin, elle participe même à la production et « *à la structuration physique et symbolique de l'espace métropolitain* » (BLANC *et al.* 2003 : 12). Ce secteur commercial évolue par ailleurs dans un contexte de très forte concurrence, incitant alors les commerçants qui en ont les moyens à s'ériger au rang d'entrepreneurs, de fournisseurs, de producteurs. Désormais hiérarchisé et professionnalisé, le dispositif ethnique participe à transformer cet espace de mise en visibilité des minorités, essentiellement migrantes le cas échéant, dans la ville. Car par le biais des dynamiques marchandes, c'est bien d'une mise en visibilité de ces différentes « minorités urbaines » dont il s'agit (RAULIN 2009).

En d'autres termes, Dora, et dans une moindre mesure les autres secteurs de la banlieue Est où se sont implantés les commerces ethniques, est-il devenu ce qu'Anne Raulin nomme une « centralité minoritaire » (2001), ou pour être plus en adéquation avec le contexte local une centralité de minoritaires ? C'est-à-dire « *un quartier marqué par une appropriation ethnique particulière [dont la] vocation commerciale en fait un lieu d'attraction pour les citoyens de même origine que les commerçants, et à divers titres (exotisme, affinités) pour les citoyens de toutes origines.* » (RAULIN 2001 cité par BREDELOUP 2008). À mon sens, et même si cette appropriation n'est pas ici spécifique à un seul groupe ethnique et qu'elle implique des Libanais, il est malgré tout possible de répondre par l'affirmative. Car comme on l'a vu à partir des trajectoires et des stratégies des commerçants, cette place marchande populaire et ouverte

est devenue à la fois un lieu d'insertion, d'interactions et de mobilités sociales, un lieu de sociabilités, d'expression des appartenances et de pratiques culturelles multiples et mondialisées, et un lieu participant *in fine* à la reconnaissance des migrants en tant que citoyens et acteurs dans et de la ville (BABY-COLLIN 2005, HANNERZ 1983).

Une situation qui contraste avec Sabra où le développement du dispositif ethnique en est encore à ses débuts. Il est donc bien difficile de savoir dans quelle mesure il peut être pérennisé, d'autant plus que de nouveaux protagonistes arrivent régulièrement tandis que d'autres le quittent ne parvenant pas à fixer leur position sur le marché. En effet, les places des marchands bangladais ne sont en aucune façon assurées. Elles dépendent d'une diversité d'acteurs aux intérêts parfois divergents. Elles sont également soumises à une concurrence permanente et à une forte instabilité dans un quartier pauvre et insécurisé.

III – « Ce souk est à nous ». Le marché bangladais de Sabra

Marché populaire au sud de la ville, Sabra a vu un dispositif commercial ethnique s'implanter au début des années 2010. Il n'est composé que de Bangladais. Et contrairement à Dora où les commerces philippins, éthiopiens et indo-sri lankais impliquent une présence féminine importante, celle-ci est plus relative à Sabra où de façon générale les femmes sont moins visibles dans l'espace public. Jusqu'en 2015, les marchands bangladais sont majoritairement des vendeurs de rue présents uniquement le dimanche, dépendants d'un ordonnancement des places chaotique qui ne répond pas seulement à l'offre et à la demande, qui ne relève pas exclusivement de la « simple » transaction marchande. Car aux logiques commerciales se superposent des logiques d'acteurs multiples, dont les rôles au sein de cette économie ne sont pas toujours clairement identifiés. Cette place marchande est saturée d'enjeux – spatiaux, sociaux, politiques, identitaires –, générant un dispositif commercial où s'entremêlent des intérêts et des rapports de pouvoir individuels et collectifs.

Fragment n°5

Un dimanche matin à Sabra

Durée : 6'29 minutes

Beyrouth – 2012

https://archive.org/details/Fragment5Sabra_201509

À l'instar du fragment n°4, cette vidéo décrit l'ambiance d'un marché populaire à partir des transactions entre les divers protagonistes du dispositif marchand. Mais à la différence de celui-ci, dans le fragment n°5 on peut également appréhender le fonctionnement du marché et relever des rapports de pouvoir et de domination dans le cadre de ces échanges enregistrés. Outre l'entretien avec un passant bangladais qui informe de ses difficultés à gagner suffisamment d'argent pour pouvoir subvenir à ses besoins ou des habitudes prises par un Syrien auprès des Bangladais, quelques mots prononcés entre un commerçant arabe et une cliente bangladaise illustrent la complexité des interactions en contexte marchand. Une fois l'échange terminé, le premier n'hésite pas à exprimer ouvertement son agacement en concluant brutalement la transaction (« ça suffit »). Il n'est pas dit qu'il aurait agi de la même manière avec une clientèle palestinienne ou libanaise. De plus, face à la caméra, parmi les femmes qui interrogent avec curiosité et insistance un marchand bangladais quant à la nature et à la valeur de sa marchandise exotique, l'une d'entre elles met discrètement en garde ce dernier contre toute tentative de vente de « produits interdits ».

À Sabra, ces échanges – négociations, collaborations, concurrences, tensions – se déroulent essentiellement à même la rue, sur les trottoirs, à l'ombre des parasols, entre deux carrioles. On y observe les Bangladais et les Banglades, parmi les résidents, clients et marchands arabes du quartier, échangeant informations, marchandises et argent. Les migrants viennent parfois de loin pour se ravitailler, parfois pour le mois en achetant de grandes quantités de riz, de lentilles et autres condiments aux commerçants établis pour qui le marché bangladais constitue une aubaine en cette période de crise économique. D'autres migrants habitent à Sabra ou dans les secteurs limitrophes et fréquentent quotidiennement le souk dont ils sont devenus des clients ordinaires à la recherche de produits bon marché. Mais les Bangladais sont aussi les vendeurs de disques, de légumes, d'épices et de poissons qui occupent

chaque dimanche le carrefour des chauffeurs de taxi et des bouchers, et n'hésitent plus à interpeller à haute voix les clients en bengali ou en arabe « cassé »³⁶³.

De cette présence dans l'espace public émerge alors un sentiment d'appropriation des lieux qui fait dire à certains vendeurs bangladais que ce marché est aussi le leur. Mais les migrants n'en constituent pas moins une population étrangère, encore originale et de fait remarquée, parmi d'autres populations tout autant en mobilité mais sur une plus longue durée. Les tenues traditionnelles colorées des Bangladaises dénotent dans le paysage local où les femmes sont habituellement plutôt discrètes, et certaines sont même devenues commerçantes. Les vendeurs avec leur marchandise exotique, en partie importée depuis Dubaï, étonnent aussi les badauds qui fréquentent d'ordinaire cette place marchande aujourd'hui ouvertement mondialisée. Sabra, marché populaire où s'accumulent les altérités (HANNERZ 1983), selon que l'on soit Libanais, Palestinien, Syrien, « *ghajar* » (gitan), déplacé, réfugié, travailleur, installé de longue date ou récemment arrivé, voit cette nouvelle population « faire sa place » (CAPRON *et al.* 2005) dans le quartier et sur le marché. Cette installation est certes légitimée par un objectif partagé de tous, gagner de l'argent. Selon la position de chacun au sein d'un dispositif extrêmement hiérarchisé, cet objectif peut être atteint différemment, par l'activité commerciale stricte ou par des moyens détournés. Sabra expose ainsi un paysage étonnant, extrêmement mouvant, espace de sociabilités complexes et denses où le commerce, la pauvreté, l'informalité et l'altérité constituent la norme.

L'objectif de cette troisième partie n'est pas de comparer le dispositif commercial de Sabra avec celui de Dora ; ils sont distincts en de très nombreux aspects. En revanche, il s'agit justement d'identifier les enjeux qui apparaissent dans le cadre d'un autre dispositif ethnique que celui de Dora. Mais de la même manière, il s'agit également d'interroger le rôle des différents acteurs impliqués sur le marché de Sabra et de relater les transactions observées, notamment le dimanche matin quand des centaines de migrants parcourent le quartier et que les vendeurs y sont installés. Mon ambition est de mettre en exergue le fonctionnement du lieu à travers son ordonnancement, ses usages et les tensions entre les différents protagonistes qui participent au dispositif, et de comprendre la manière avec laquelle les Bangladais parviennent

³⁶³ Lorsque que l'on dit d'une personne qu'elle parle un arabe « cassé », cela signifie qu'elle commet de nombreuses erreurs de prononciation, de syntaxe et de grammaire.

à obtenir une place selon une grammaire des reconnaissances à la fois claire et brouillée. Comme le soulignent à cet effet F. Dureau, M. Giroud et J-P. Lévy, « *[cette] question des usages et des rôles amène à dépasser l'échelle individuelle pour s'interroger plus globalement sur le fonctionnement (social, spatial et temporel) des lieux étudiés. L'observation des espaces publics a en effet aussi pour objectif de déterminer quelles sont les logiques collectives qui rythment le lieu et lui « donnent le ton ». L'attention peut ainsi se porter sur les formes de coprésence dans le temps, sur les « jeux de rôles » qui en découlent, sur l'apparition et la disparition d'espace d'usages définis, sur les situations de conflits d'usages, de controverses ou de compétitions pour les emplacements.* » (DUREAU, GIROUD et LEVY 2014 : 113-114)

III.1 – Création et transformation du marché bangladais

En l'espace de deux ans donc, entre 2011 et 2013, Sabra a vu une vingtaine de vendeurs de rue et de commerçants prendre place. Contrairement à Dora, l'informalité qui prévaut largement à Sabra a permis à cette dynamique commerciale de voir le jour : aucune autorité officielle n'a, semble-t-il, interféré pour empêcher le déploiement de tous ces marchands qui occupent chaque dimanche les trottoirs du marché. Marchands qui *in fine* se surajoutent à un dispositif commercial informel, déjà dense et établi, empiétant sur la voie publique, et dont les forces de l'ordre paraissent un temps s'accommoder. Mais de fait, outre les critères de centralité, d'accessibilité et la faiblesse relative des loyers par rapport à d'autres places marchandes de l'agglomération, il semble que cette informalité constitue le principal aspect de cette « structure d'opportunités ». Le marché locatif des places, régi par une diversité d'acteurs, se base sur le principe de l'accord verbal, avec ce que cela peut comprendre comme facilités et instabilités.

III.1.1 – Les débuts du dispositif commercial bangladais

Positionnés avec leurs cartons, cagettes et tables en plastique au milieu des autres vendeurs – libanais, palestiniens, syriens – et de leur '*arabayeh*³⁶⁴, les marchands de rue

³⁶⁴ Littéralement « voiture » ou « chariot », ce mot désigne les carrioles utilisées par les vendeurs pour entreposer, transporter et exposer leur marchandise.

bangladais représentent la face la plus visible de ce rassemblement qui compte également des commerçants présents tous les jours de la semaine, mais plus en retrait. En effet, pour tout visiteur du marché, ce qui est le plus visible de prime abord ce sont les boucheries et les pièces de viandes transportées, les étals de fruits et de légumes au pied de la mosquée, l'ambiance animée et le trafic intense des voitures et des scooters dans cet espace public resserré (**photos 28a à 28d**).

Photo 28a à 28d : Le marché de fruits et légumes et les bouchers de Sabra

(Crédit : AD 2012)



a) Les étals de fruits sur les carrioles



b) Le marché couvert au pied de la mosquée Dana



c et d) Les bouchers de Sabra

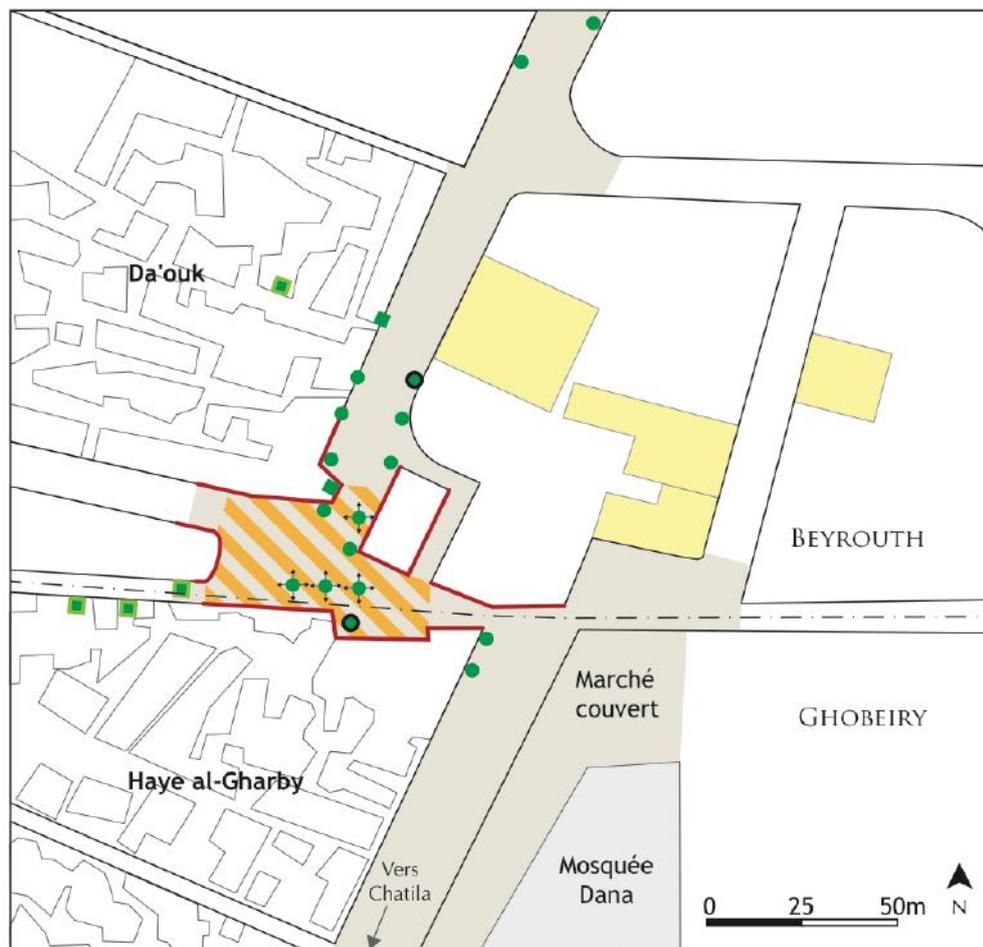
Comme l'illustre la **carte 14**, la présence bangladaise se concentre principalement dans la partie haute d'une aire marchande qui se prolonge plus au sud, jusqu'à l'entrée du camp Chatila ; au-delà, le paysage commercial et politique se transforme³⁶⁵. Commerçants et

³⁶⁵ Les partis Amal et Hezbollah (libanais chiite), leurs drapeaux et affiches, remplacent les partis palestiniens et libanais sunnites. La population est plutôt syrienne et *ghajar* (gitans), et les activités commerciales ne sont plus

vendeurs bangladais sont disposés de part et d'autre du croisement qui en constitue l'un des points nodaux. Mais, contrairement aux commerçants qui bénéficient d'une réelle stabilité, ce positionnement des vendeurs est loin d'être figé. « Ambulants contraints », certains sont régulièrement obligés de se déplacer pour pouvoir se maintenir sur le carrefour et éviter d'être malmenés par les divers acteurs qu'ils côtoient, dont les vendeurs ambulants arabes installés de longue date et avec qui ils se disputent, sans toujours pouvoir se défendre, les meilleurs emplacements. Le « régime des places » (LUSSAULT 2009, MCDOWELL 2007) qui prévaut sur le marché est donc relatif à la nature des relations entre les différents protagonistes, aux accords passés quant à l'usage de l'espace partagé, accords qu'il faut régulièrement renégocier.

dominées par l'agroalimentaire, mais davantage par la fripe, la réparation et la récupération, l'électronique et la contrefaçon. Et par certains aspects, l'informel semble également laisser place à l'illicite – les quartiers de Haye al-Gharby, de Rihab et de Horsh ont la réputation d'héberger des réseaux de drogue et de prostitution.

Carte 14 : Le marché bangladais de Sabra en 2013



Sources : Cadastre (2005) et Google Earth (fond de carte) ; enquête de terrain (2011-2013)

Conception : A. Dahdah

- Le commerce bangladais

- Commerce ouvert avant 2012
- Commerce ouvert en 2012
- Vendeur dominical en 2012
- ⊕ Vendeur à la position instable
- Vendeur disparu en 2013

- Le commerce établi à Sabra

- Zone des stands de fruits et légumes
- ▨ Stationnement des taxis
- Emplacements des bouchers

- Les 4 bâtiments de l'Hôpital Gaza
- ▨ Construction et occupation illégale
- Mosquée Dana

- GHOBEIRY Municipalité
- - - - Limite municipale approximative

Dans ce contexte, le Bangladais qui m'a été présenté et qui s'est auto-désigné comme l'instigateur de ce processus est Salim, un homme d'une quarantaine d'années qui, à l'image du gérant du magasin *Pamma Indian Market* de Dora, a expérimenté la vente ambulante durant les années 1990 avant de s'établir définitivement à Sabra en 2003 en louant une armoire métallique scellée au mur (**photo 29a**). Le deuxième est Halal. Travaillant au Liban depuis 1990, il a ouvert son échoppe en 2009. À l'image de Salim, Halal est posté de manière pérenne à même le trottoir grâce à une étagère fixée au sol.

Avant 2012, Salim et Halal sont les seuls commerçants bangladais présents à Sabra. Mais en 2012, trois nouvelles enseignes vont ouvrir dans une ruelle à l'ouest du carrefour : deux dans des locaux loués en bordure du quartier de Haye al-Gharby (**photo 29b**) et une dans une sorte de conteneur aménagé et entreposé à même la rue.

Photo 29a et 29b : Les commerces bangladais de Sabra en 2012

(Crédit : AD 2012)



a) L'armoire fixe de Salim



b) La nouvelle boutique de Shiraz

Entre 2011 et 2012, le dispositif commercial bangladais de Sabra s'étoffe avec la multiplication des points de vente. Même si, contrairement à Dora, toutes ces enseignes restent discrètes dans le paysage de Sabra. Et qu'à l'image de ce quartier informel, trois

enseignes sur cinq s'apparentent plutôt à une occupation illégale de l'espace public à l'aide de mobiliers récupérés, ajoutés et/ou loués par les commerçants et posés à même la rue. Dans cette économie de la pauvreté, la moindre surface d'achalandage – étagère, conteneur, armoire – peut intégrer le marché locatif, y compris l'espace de la rue occupé par les vendeurs qui louent ainsi leur emplacement. Dans ce contexte, ce qui va contribuer à partir de 2011 à renforcer et à rendre plus visible le dispositif commercial ethnique de Sabra, c'est justement l'implantation de vendeurs de rue bangladais.

Selon Salim et comme je l'ai déjà évoqué plus haut, les premiers vendeurs sont apparus en 2011. Leur nombre va croître continuellement durant l'enquête. Pendant l'année 2012 j'assiste à l'arrivée régulière de nouveaux vendeurs, mais leur emplacement n'est pas toujours déterminé. De plus, la présence de certains n'est pas régulière et la discrétion d'autres, parfois comme « noyés » dans la densité du *souk*, ne les rend pas aisément repérables. Il n'est alors pas sûr que tous les marchands répertoriés soient systématiquement les mêmes ; autrement dit, il est possible qu'une même place a été attribuée successivement à des vendeurs bangladais différents. Ceux qui ont été cartographiés sont donc ceux qui ont été repérés comme les vendeurs du dimanche les plus réguliers et les plus stables ; parmi eux seulement trois ont accepté d'évoquer entre deux transactions leur parcours, dont deux ont été très réticents à divulguer les conditions de leur installation sur le marché.

Contrairement aux commerçants qui proposent tous une diversité de produits alimentaires – dont des légumes frais³⁶⁶, du poisson et des crevettes –, cosmétiques, vestimentaires, disques de musique et de films, les vendeurs sont plutôt spécialisés. Certains proposent uniquement des légumes et/ou du poisson et des crevettes³⁶⁷, d'autres se concentrent essentiellement sur l'audiovisuel. Mais tous ne semblent pas avoir les mêmes tactiques, les mêmes moyens ni les mêmes prétentions : certains ne possèdent qu'un petit carton sur lesquels ils exposent quelques légumes et n'occupent qu'un espace limité, parfois

³⁶⁶ En bengali ils m'ont été désignés sous les noms de *sim* (haricots plats), de *puishak* et *lalshak* (épinards indiens verts et rouges), *chichinga*, *dhundul* et *patal* (différentes variétés de cucurbitacées). En été, les légumes peuvent être produits au Liban, notamment dans les régions de 'Akkar, Jbeil, Batroun, Damour et Choueifate. En hiver, ils sont importés depuis le monde indien *via* Dubaï.

³⁶⁷ Selon les données recueillies par Nicolas Puig et Michel Tabet en juillet 2014, le marché de Sabra est alimenté par des grossistes bangladais en crevettes et poissons frais et congelés produits en Turquie, en Égypte et en Iran. Ces derniers se chargent de récupérer la marchandise à l'aéroport ou dans le quartier de la Quarantaine, lieu de stockage, abattoir et de redistribution des produits alimentaires importés *via* le port de Beyrouth.

quasiment au milieu du carrefour entre les voitures et les scooters ; au centre de la chaussée avec leur modeste étal, bousculés par les automobilistes et les autres vendeurs, ils peuvent être à la fois très visibles et très discrets (**photo 30a**) ; tandis que d'autres peuvent être équipés de tables et de parasols, arborent un achalandage très fourni, et paraissent installés de manière plus durable, sinon moins soumis aux aléas du marché et à la pression des acteurs environnants (**photos 30b à 30e**).

Photo 30a à 30e : la diversité des vendeurs bangladais sur le marché de Sabra

(Crédit : AD 2012)



a) Vendeur au milieu du carrefour



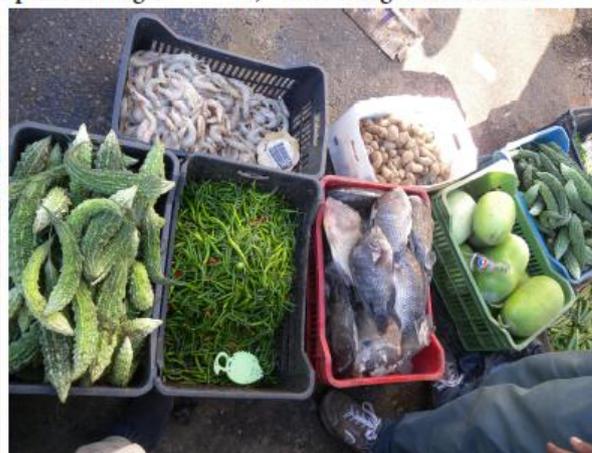
b) Poissonnier posté à l'angle



c) Produits agroalimentaires



d) Les stands et les parasols

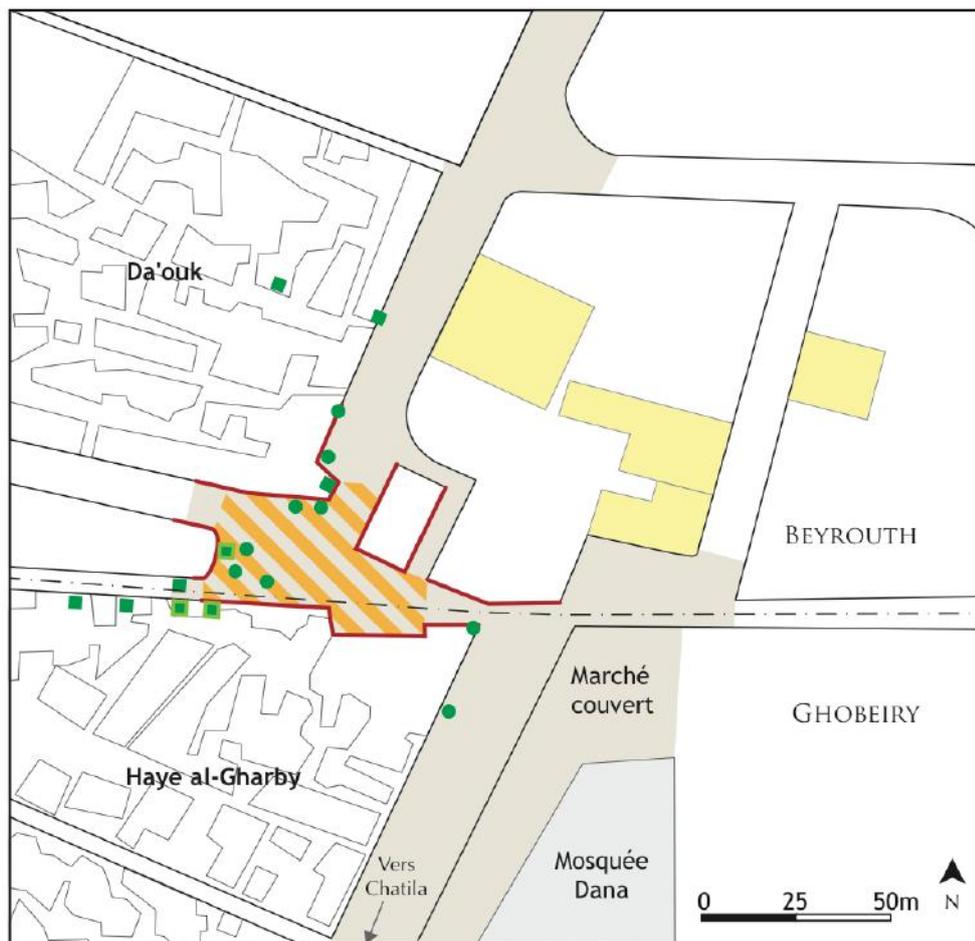


e) Une diversité de produits frais et congelés

III.1.2 – En 2015, un dispositif en partie reconfiguré

Lors de mon dernier séjour en avril 2015, je me suis rendu un dimanche matin à Sabra et j'ai pu relever quelques transformations, à la fois au sein du dispositif commercial ethnique et plus généralement quant à l'ambiance qui anime le quartier. En effet, cette dernière semble s'être tendue. Selon Abu al-'Ez, un marchand syrien originaire d'Idlib avec qui j'ai sympathisé en 2012, conséquence de la guerre en Syrie, la méfiance s'est encore accentuée ces derniers mois. Il m'a d'ailleurs conseillé de ne pas photographier le marché car les chauffeurs de taxi et les commerçants sont devenus réticents à toute prise d'image. Mais outre l'ambiance c'est également le dispositif commercial bangladais qui s'est en partie redéployé. Comme le montre la **carte 15**, il y a eu un déplacement des vendeurs vers le sud du carrefour et de nouveaux commerces ont ouvert dans le même secteur. On assiste donc à une concentration des marchands bangladais dans un périmètre encore plus restreint.

Carte 15 : Le marché bangladais de Sabra en 2015



Sources : Cadastre (2005) et Google Earth (fond de carte) ; enquête de terrain (2015)

- Le commerce bangladais

- Commerce ouvert avant 2013
- Commerce ouvert après 2013
- Vendeur dominical en 2012

- Le commerce établi à Sabra

- Zone des stands de fruits et légumes
- Stationnement des taxis
- Emplacements des bouchers

- Les 4 bâtiments de l'Hôpital Gaza
- Construction et occupation illégale
- Mosquée Dana

- GHOBEIRY Municipalité
- Limite municipale approximative

En effet, la géographie du dispositif bangladais s'est redessinée depuis 2013 au détriment des vendeurs de rue les plus instables et de ceux positionnés dans la partie haute du carrefour. Globalement, le nombre de marchands a diminué. Ceux qui subsistent occupent une place plus importante et ils sont plutôt concentrés au sud-ouest du croisement. De plus, l'offre s'oriente davantage vers la vente de poissons et de légumes frais au détriment des autres marchandises. Deux raisons m'ont été fournies pour expliquer la diminution du nombre de vendeurs et leur déplacement : d'un côté une baisse de la fréquentation du marché qui le rend moins attrayant pour les vendeurs occasionnels, et de l'autre les interventions répétées des autorités policières en 2014 sur demande de la Municipalité de Beyrouth pour libérer les axes encombrés du quartier. Plusieurs vendeurs de rue ont ainsi été délogés et leurs marchandises confisquées.

En ce qui concerne les commerçants, trois nouveaux marchands se sont installés pendant l'année 2014, et parmi eux l'ancien cuisinier de Salim qui exerce uniquement une activité de restauration. Subséquemment, le commerce et le restaurant ouverts par Salim à Da'ouk paraissent maintenant isolés. Ce dernier les a d'ailleurs vendus avant de rentrer définitivement au Bangladesh. À l'instar de Salim, Hallal, l'autre pionnier, est également reparti dans son pays d'origine et a cédé son commerce à un compatriote. Dorénavant, six commerces sont regroupés dans une rue étroite de Sabra qui compte désormais neuf commerces bangladais. Une tendance à la croissance des enseignes et à plus de stabilité qui contredit l'argument avancé plus haut d'une baisse de la clientèle et de l'activité. Enfin, même si les Bangladais sont plus en retrait par rapport au carrefour, un élément vient contrebalancer cette moindre visibilité : une enseigne écrite uniquement en bengali orne la devanture d'une boucherie du quartier, le boucher palestinien cherchant ostensiblement à attirer une clientèle spécifique (**photo 31**)

Photo 31 : L'enseigne d'une boucherie de Sabra écrite en bengali

(Crédit : Houda Kassatly 2014)



Représenter cette organisation marchande et son évolution à l'aide de cartes et l'illustrer à l'aide de photographies s'apparentent à une gageure et comporte bien des limites en terme de retranscription de réalités si mouvantes. Malgré tout, la représentation cartographique révèle quelques éléments d'une spatialisation intéressante à maints égards :

- l'implantation du dispositif dans une place marchande dont le fonctionnement dépend d'une multitude d'acteurs informels exerçant une autorité qui semble supplanter au quotidien celle des agents de l'État ;
- la localisation et la concentration des marchands à la limite de la municipalité de Beyrouth, limite au-delà de laquelle le commissariat du secteur situé dans le quartier de Tarik al-Jedideh n'est plus en mesure d'intervenir ;
- la centralisation du tissu commercial bangladais sur ce que j'appelle le carrefour des bouchers et des taxis, entre Da'ouk, l'Hôpital Gaza et Haye al-Gharby, alors qu'aucun Bangladais n'exerce l'une de ces activités ;
- la concentration de la plupart des vendeurs et des commerçants dans un périmètre toujours plus restreint, quand bien même ils vendent peu ou prou les mêmes produits.

Instabilité chronique, implication plus ou moins voilée de certains acteurs locaux dans la gestion des places, système de collaboration et de concurrence commerciale, le rendez-vous marchand dominical de Sabra s'est institué comme l'événement bangladais de Beyrouth. Il

attire des centaines de migrants de toute l'agglomération qui, commerçants, marchands ou clients, prennent place et participent désormais à faire de Sabra un marché populaire au fonctionnement toujours plus complexe. Si, à l'instar de Dora, ce rendez-vous bangladais est animé par des temporalités jour de semaine/dimanche, en revanche, ses conditions d'installation et de développement se distinguent en certains points de la banlieue orientale : il se déploie dans la rue avec des vendeurs et des commerçants qui débordent sur les axes de circulation et s'exposent au regard du passant ; par conséquent, les transactions monétaires, commerciales et sociales se font généralement au vu et au su de tous ; enfin, la dimension ethnique est ici essentiellement bangladaise. Le marché est organisé par et pour les Bangladais, avec inévitablement l'approbation et la collaboration d'acteurs locaux qui tirent parti de l'installation de ces nouveaux venus sans droit ni pouvoir, à la fois en tant que propriétaires, placeurs et protecteurs, mais sans s'impliquer ouvertement dans l'activité commerciale à proprement parler.

III.2 – Jeux et enjeux de placement : commerces, mobilités, rentes et assignations

L'observation du dispositif marchand de Sabra expose continuellement à l'observateur une sorte de réalité contradictoire. C'est comme s'il se trouvait dans un système à la fois très instable et très bien organisé, apparemment très horizontal – chacun peut avoir une place dans cet espace populaire à condition de payer –, et très hiérarchisé – la position imposée/obtenue ne peut/doit pas être négociée. Ce faisant, les commerçants et les vendeurs bangladais doivent faire avec ces formes d'injonctions paradoxales pour être en mesure d'acquérir une place et la conserver. Certains, installés de longue date, parviennent certes à dépasser, même partiellement, les formes d'assignation auxquelles cette hiérarchisation les a confinés et à initier une tactique de développement commercial de plus ou moins grande envergure que je vais aborder dans un premier temps.

Population sans droit et sans pouvoir, extérieure aux enjeux politiques locaux et régionaux, les Bangladais transcendent en un certain sens les rapports de force et les antagonismes qui animent ce quartier. Une position ambivalente puisqu'ils doivent alors se soumettre à un système de « protection » en plus de la location des places sur le marché. Mais

payer à qui, combien, pour quelles protection et surface occupée ? Dans un deuxième temps, je vais tenter d'analyser le fonctionnement de ces systèmes locatif informel et de racket.

Enfin, en filigrane de ces transactions multiples, il existe également un jeu de négociation et de réaffirmation des positions et des identités. Ce jeu implique l'ensemble des protagonistes du dispositif marchand qui, selon le rôle et le statut endossés et/ou assignés, réaffirment leur position ou tentent de s'en défaire. Dans ce quartier de Beyrouth où la pauvreté est omniprésente, où les jeux de rôle sont hérités des guerres présentes et passées, et où les tensions politiques libanaises et moyen-orientales viennent se cristalliser, gagner de l'argent devient alors le seul objectif communément partagé. Mais si l'on part du postulat que le marché participe à pacifier et à régler les rapports entre chacun des protagonistes, à perturber les représentations et les hiérarchies ethno-sociales, il n'annihile jamais totalement les tensions politiques, sociales et identitaires. Dans un contexte de pauvreté, il contribue même par certains aspects à les exacerber.

III.2.1 – Les commerçants et les vendeurs bangladais : trajectoires, tactiques, typologie et trois exemples types.

Comme je l'ai évoqué plus haut, les trajectoires et les expériences des marchands bangladais sont très diverses. On peut certes distinguer les commerçants établis des vendeurs du dimanche, cependant cette dichotomie manque de précision pour appréhender la multiplicité des parcours, des tactiques, du mode opératoire adopté sur le marché et du « régime de visibilité » que cela peut engendrer. Le paysage commercial bangladais à Sabra s'avère plus complexe. En effet, une fois passée la description collective, une analyse plus fine des conditions d'installation, d'obtention et de conservation d'un emplacement, mais également de développement de l'activité commerciale expose des réalités individuelles plus contrastées. Parmi les commerçants et les vendeurs, quatre catégories peuvent être distinguées.

Dans un secteur insécurisé et instable tel que Sabra, l'historicité des commerçants constitue à la fois un marqueur et un avantage : cela signifie qu'une enseigne a acquis une certaine stabilité et son propriétaire une certaine notoriété au sein d'un système social sur lequel il peut s'appuyer pour pérenniser son activité et sa place. Il bénéficie de soutiens au sein

du dispositif commercial et dans le quartier où il a débuté son activité. Mais parmi les commerçants, l'ancienneté n'est pas le seul aspect dont il faut tenir compte. En effet, leur activité est également susceptible de s'inscrire dans plusieurs registres d'informalité qui peuvent alors coexister. Ainsi, sur les neuf commerçants bangladais de Sabra, en 2015 quatre occupent l'espace public à l'aide d'un immobilier aménagé et fixé au sol, loué à son propriétaire patenté. De la sorte, ils vendent sur le trottoir, dans la rue, sans autorisation autre que celle obtenue grâce à l'argent reversée pour la location du matériel d'achalandage et pour la « protection » fournie par les acteurs dominants, en somme grâce à l'informalité qui règne à Sabra. Ces marchands constituent la catégorie des « commerçants de rue », dont Salim a été un parfait représentant.

Les cinq autres commerçants se sont installés dans le quartier entre 2012 et 2015 par la location d'un local commercial. Pour deux d'entre eux, c'est le résultat d'une mobilité au sein du dispositif marchand de Sabra : de vendeur ou employé ils sont devenus commerçants. Le troisième est devenu commerçant suite à l'acquisition du restaurant de Salim en 2014. Enfin, pour les deux derniers, cela représente une étape secondaire dans une logique d'extension commerciale qui s'effectue à l'échelle de l'agglomération ; le marché de Sabra n'est donc pas central, il est un point de vente parmi d'autres au sein de leur réseau. Possédant plusieurs enseignes, une activité d'importation depuis Dubaï et de vente « en gros » pour le commerce ethnique beyrouthin, on peut en conclure qu'ils occupent une position différente au sein du dispositif bangladais. Nouvellement arrivés au sein du dispositif local, ces deux commerçants adoptent des pratiques que l'on pourrait qualifier de plus conventionnelles. Autrement dit, grâce à leur mariage avec une Libanaise et à des moyens financiers conséquents, ils ont loué un local commercial à Sabra avec l'établissement d'un bail signé entre la première et le propriétaire qui exige en plus le versement d'un acompte conséquent. Quoiqu'il en soit, ces cinq établissements composent la catégorie des « commerçants établis ». La trajectoire de Shiraz en est tout à fait emblématique.

Les vendeurs du dimanche occupent les abords des trottoirs ou le milieu du carrefour de Sabra et ne bénéficient pas de l'ancienneté des premiers commerçants ni de la stabilité qu'offre la location d'un support immobilier ou d'un local commercial. Très exposés aux aléas du système informel, ils doivent alors en permanence négocier leur présence, faire preuve de

discrétion malgré le racket et les humiliations infligées. Parallèlement, ils dépendent davantage des temporalités qui animent le marché : alors que les commerçants sont présents toute la semaine, les vendeurs alternent entre leur emploi hebdomadaire dans les usines ou les entreprises d'entretien, et Sabra où ils ne se rendent que le dimanche ; ils sont également soumis aux rythmes de la place marchande – l'appropriation fluctuante des emplacements selon les déplacements des taxis, l'activité des bouchers et des commerçants devant lesquels ils sont positionnés, et l'arrivée parfois soudaine d'autres vendeurs libanais, palestiniens ou syriens qui réclament leur place.

Mais tous ne sont pas logés à la même enseigne. Certains, faiblement équipés et avec une offre somme toute modeste, subissent en permanence les invectives des différents acteurs qui occupent le marché, doivent régulièrement se déplacer pour ne pas voir leur marchandise abîmée, ni même être physiquement violentés. Ce sont les « vendeurs ambulants contraints » qui ont en parti disparu en 2015. En revanche, d'autres ont réussi à s'établir durablement à Sabra où ils ont un voire plusieurs emplacements, plus ou moins stables, et proposent une diversité de produits. Ce sont les « vendeurs établis ». Le cas de Hassan est à cet égard intéressant car lui et sa famille représentent trois des quatre cas de figure présentés : Hassan a été un « vendeur ambulant contraint » avant de parvenir à se stabiliser ; ses parents ont quant à eux tenu entre 2011 et 2013 un grand stand avant de devenir « commerçants de rue ».

Avant d'illustrer mon propos par trois exemples, il convient de souligner ici l'impossible autonomie de ces marchands qui, à des degrés divers, selon qu'ils soient commerçants établis ou de rue, vendeurs établis ou ambulants contraints, doivent faire avec le fonctionnement des lieux, ses acteurs dominants, leurs logiques, leurs pratiques rentières, leurs rivalités et leurs collusions. Partant, si l'on reprend les définitions proposées par Michel de Certeau, les Bangladais ne sont pas en mesure d'élaborer de stratégies mais se cantonnent à des tactiques. *« Ce qui distingue les unes des autres, ce sont des types d'opérations en ces espaces que les stratégies sont capables de produire, quadriller et imposer, alors que les tactiques peuvent seulement les utiliser, manipuler et détourner. »* (DE CERTEAU 1990 : 51). Et l'auteur précise alors que la tactique *« n'a pour lieu que celui de l'autre. Elle s'y insinue, fragmentairement, sans le saisir en son entier, sans pouvoir le tenir à distance. Elle ne dispose pas de base où capitaliser ses avantages, préparer ses expansions et assurer une indépendance par rapport aux*

circonstances. (...) Il lui faut constamment jouer avec les événements pour en faire des « occasions ». » (Ibid. : XLVI)

III.2.1.a – Salim, le pionnier des marchands bangladais

Comme indiqué plus haut, Salim est le pionnier des commerçants bangladais de Sabra. Personnage discret et taciturne, il est âgé d'une quarantaine d'années et père de deux enfants qui vivent avec son épouse à Dacca au Bangladesh. Salim est arrivé au Liban en 1993 et maîtrise la langue arabe. Initialement employé comme concierge dans un immeuble résidentiel au Sud de Beyrouth, il trouve ensuite un poste d'agent d'entretien dans une entreprise de nettoyage de frigos industriels. Un métier qu'il n'exerce plus mais un poste qu'il occupe toujours officiellement lorsque je l'interroge en 2012 grâce à la complicité de son *kafil* qu'il doit rémunérer pour avoir des papiers en règle³⁶⁸.

Parallèlement à son activité professionnelle officielle, Salim s'initie rapidement à la vente ambulante pour compléter son salaire de concierge puis d'agent d'entretien. Parcourant les trottoirs de Beyrouth avec sa valise chaque dimanche, il vend des produits du monde indien qu'il se procure lors de ses voyages et de ceux de ses compatriotes au Bangladesh, et par la suite auprès des fournisseurs de Dora. Résidant dans le groupement Sa'id Ghawache, Salim fréquente régulièrement le marché de Sabra où il décide de se fixer. En 2003, il abandonne la vente ambulante pour se sédentariser dans le quartier. Profitant du départ d'un parfumeur syrien, il loue une armoire fixée à même le sol à l'entrée du groupement Da'ouk et devient commerçant à plein temps. De cent dollars par mois en 2003, le loyer de l'armoire augmente progressivement pour atteindre deux cents dollars par mois en 2012. N'ayant aucun moyen d'entreposer sa marchandise, Salim la stocke chez lui à l'Hôpital Gaza où il réside, dans les appartements de ses voisins bangladais, et loue depuis peu une petite armoire métallique supplémentaire à proximité de la sienne pour cinquante dollars par mois. De plus, Salim possède un petit stand composé de deux meubles en bois disposés sur la rue. Le commerçant

³⁶⁸ C'est le principe du *Ghost sponsorship* expliqué dans le deuxième chapitre qui permet aux migrants de séjourner légalement au Liban tout en exerçant un autre métier que celui indiqué sur leur permis de travail.

vend des tissus et des vêtements traditionnels – *sari, kurta et lungi* –, du *paan*³⁶⁹, des produits alimentaires – épices et autres condiments, des légumes frais –, des disques de film et de musique. Grâce à sa situation monopolistique, son chiffre d'affaire est important puisqu'il l'évalue à environ six millions de Livres Libanaises (L.L.) par mois, soit trois mille euros. Cependant, à partir de 2009 avec l'arrivée de Hallal, un autre commerçant informel comme lui, et surtout à partir de 2011 avec celle des vendeurs, Salim perd son monopole sur le commerce bangladais et son chiffre d'affaire diminue drastiquement. Une situation dont il se plaint vivement et qui l'oblige à élaborer une nouvelle tactique.

Ainsi, fin 2011, Salim décide de développer une activité encore absente à Sabra : la restauration. Il loue pour 400 000 L.L. (200 euros) un local de 12 m² environ, non raccordé à l'eau, à l'intérieur de Da'ouk, et recrute un cuisiner et un commis de cuisine qui confectionnent une diversité de plats, de pains, de beignets et de pâtisseries. Mais le local est mal situé, peu visible depuis la rue, insalubre et petit, et Salim peine à y attirer une clientèle. Le commerçant décide alors en juin 2012 de déménager son activité dans un local plus spacieux – 20 m² environ – loué 600 000 L.L. (300 euros). Situé à l'entrée de Da'ouk, Salim réalise également une grande enseigne afin de bien signaler son emplacement depuis l'extérieur du groupement (**photo 32a**). Les raisons de cette implantation répond à un impératif et à une contrainte : Salim profite de l'informalité et de la discrétion de Da'ouk pour ouvrir un restaurant sans aucune autorisation légale ; les locaux de la rue principale sont inaccessibles, très demandés les loyers oscillent entre cinq cents et mille dollars par mois. Si le commerçant doit donc se contenter des ruelles du groupement palestinien, il y bénéficie également de relations importantes susceptibles de le protéger en cas de conflit. J'y reviens plus bas.

³⁶⁹ Le *paan* est consommé dans le monde indien pour ses propriétés stimulantes. La préparation, composée de feuille de bétel, de noix d'arec et de tabac, doit être mâchée.

Photo 32a et 32b : le restaurant bangladais de Salim

(Crédit : AD 2013)



a) Le restaurant de Salim dans une ruelle de Da'ouk



b) Un client et les affiches politiques bangladaises

Salim équipe son restaurant de tables et de chaises pour recevoir davantage de clients – il peut en accueillir une vingtaine –, et installe une télévision sur laquelle sont retransmises par satellite les chaînes bangladaises. On peut voir sur les murs les affiches annonçant les tournois de cricket et de football organisés par les migrants bangladais à Beyrouth³⁷⁰. Les figures et le parti politiques au pouvoir au Bangladesh y sont également représentés (**photo 32b**). Le restaurant devient un lieu de rendez-vous pour les migrants du quartier qui s'y réunissent, surtout le dimanche mais également le reste de la semaine, pour manger, commenter l'actualité politique et sociale au Bangladesh, regarder les films indiens et bangladais et les matchs de football et de cricket. De plus, Salim délocalise ponctuellement son activité lors des concerts organisés par *Pamma Market* durant lesquels il loue le droit de vendre ses beignets. Cependant, les gains financiers ne satisfont pas le marchand qui déclare perdre de l'argent.

« Cela fait neuf mois que j'ai ouvert le restaurant et je ne gagne toujours rien. Avec tous les salaires, le loyer, l'achat des produits et du matériel, mon bénéfice est proche de zéro. Pour que

³⁷⁰ Les équipes qui s'affrontent lors de ces tournois semblent regrouper les Bangladais qui travaillent dans les entreprises d'entretien. Ainsi, chaque équipe est composée d'ouvriers employés dans la même entreprise.

le restaurant soit rentable, mon chiffre d'affaire mensuel doit être de deux millions de livres [1000 euros], mais je n'y arrive pas. Je ne sais pas comment faire. (...) Je ne suis pas au Liban depuis vingt ans pour perdre de l'argent ! J'espère juste pouvoir en gagner encore un peu et rentrer définitivement au Bangladesh, d'ici deux ou trois ans. Je suis fatigué du travail, fatigué du Liban, fatigué de Sabra. »

Sabra, juin 2012

Pour augmenter ses marges, Salim exploite une main-d'œuvre bangladaise constituée de résidents du quartier. Si le cuisinier est le même depuis le début de l'activité, en revanche le reste du personnel change régulièrement au cours de la même année. Tous se plaignent des longues heures de travail mal rémunérées et finissent par quitter le restaurant. À cet égard, il est fréquent de voir des Bangladais changer plusieurs fois d'employeurs sur le marché, recruté tantôt par un commerçant, tantôt par un vendeur bien établi, et ce pour de courtes durées. Enfin, Salim emploie régulièrement des Bangladaises qui le remplacent sur son stand, sont en charge de la caisse au restaurant, mais qu'il ne paie apparemment pas. Relations de confiance, amicales voire amoureuses dans la migration, le commerçant est au centre du réseau bangladais de Sabra.

Quoi qu'il en soit, Salim, par son expérience et sa longévité sur le marché de Sabra, a acquis une solide notoriété. Il fait partie intégrante du dispositif économique auquel il participe en tant que commerçant bangladais. Les marchands libanais, palestiniens, syriens le sollicitent régulièrement, lui surveillent son étale, rigolent avec lui. Apparemment, des liens de confiance se tissent et transcendent, ponctuellement et partiellement, les catégorisations nationales (VIDAL 2013). Certains le gratifient même du titre de « *Mukhtar* »³⁷¹ des Bangladais du quartier. Mais lors de mon dernier terrain en janvier 2014, Salim a vendu son restaurant à un autre bangladais pour la somme de quatre mille dollars. Une étape préalable à la liquidation totale de son activité puisque le commerçant est définitivement rentré au Bangladesh quelques mois après.

³⁷¹ Expression que l'on peut traduire ici par représentant.

III.2.1.b – Shiraz, le commerçant établi

Shiraz est également âgé d'une quarantaine d'années. Arrivé au Liban en 1995, il travaille dans une entreprise d'entretien avant de rencontrer une Libanaise avec qui il se marie en 2005. La même année, lui et son épouse ouvrent, au nom de cette dernière, un commerce bangladais à Choueifate, secteur industriel au sud de Beyrouth où beaucoup de Bangladais sont employés. On retrouve ainsi les mêmes jeux d'alliances précédemment décrits à Dora.

À la faveur du développement du marché de Sabra, le couple décide d'ouvrir une enseigne dans le quartier en 2012. Mais à la différence de Salim, Shiraz possède le capital financier suffisant et la couverture légale pour avoir accès à un local commercial, un peu à l'écart de l'axe principal où le niveau des loyers est malgré tout trop élevé. Après avoir signé un bail au nom de son épouse et versé un acompte équivalent à quatre mois de loyers, le commerçant de Choueifate ouvre alors son deuxième établissement à Sabra.

« Maintenant nous sommes entre nous ici. Il y a beaucoup de Bangladais, pour le commerce c'est parfait. Et plus il y a de commerces mieux c'est. S'il nous manque un produit, on va le chercher chez les autres, je vais chez Salim, chez Hallal. Mais on ne travaille pas ensemble. Chacun gère son business. On a nos contacts pour importer des produits, souvent avec les amis qui voyagent au Bangladesh. On traite également avec les entreprises de Dora, comme Pamma ou Atallah. (...) Pour les commerçants, la concurrence a lieu avec les vendeurs le dimanche. Ils ne paient pas de loyer, ou très peu. Alors ils baissent les prix. (...) La semaine, je gagne 200 000 LL par jour environ (cent euros). Le dimanche ça monte jusqu'à mille dollars. (...) J'ai besoin de cet argent. Je me suis marié avec une Libanaise, on a deux enfants scolarisés. Je dois travailler, pas comme agent d'entretien, trois cents dollars par mois ne suffisent pas. Je ne vais pas voler. Le travail c'est "halal". »

Sabra, mai 2012

Directement en concurrence avec Salim et Hallal, les deux commerçants historiquement installés, Shiraz préfère pourtant présenter leur cohabitation comme une collaboration. Il souligne la complémentarité de leur activité, pourtant sensiblement identique. Il met également en avant leur intérêt partagé à voir se concentrer les commerces bangladais à

Sabra, attirant davantage de migrants vers ce qui devient une centralité pour cette population arrivée en nombre ces dernières années. Cependant, Shiraz dénonce la concurrence abusive des vendeurs du dimanche qui n'ont pas les mêmes charges locatives que les commerçants et sont donc en mesure de baisser leurs prix. Il feint d'ignorer que ces derniers sont soumis à une double taxation. Néanmoins, l'activité de Shiraz se distingue largement de celle exercée par les vendeurs et les commerçants de rue.

La location d'un local lui permet de stocker sa marchandise, d'exposer une plus grande diversité de produits et en plus grande quantité. Son achalandage, mieux organisé et mieux fourni, dans un local fermé constitue un avantage par rapport à ses concurrents installés dans la rue. Outre le fait que les transactions ne sont pas exposées aux regards, Shiraz peut également proposer des services comme la téléphonie internationale qui sont incompatibles avec le commerce de rue. Enfin, comme Salim, il se lance dans la restauration. Cependant Shiraz ne profite que ponctuellement de sa position de commerçant établi unique au sein du dispositif puisqu'une autre enseigne ouvre juste à côté de la sienne en mai 2013. Déjà établi à Hamra et Dora, ce dernier, également marié à une Libanaise, importe en plus des conteneurs depuis Dubaï avec sa société *Bobu Est*.

À l'instar des commerçants tels que Salim et Hallal, les commerçants établis participent donc à structurer le dispositif marchand bangladais à Sabra, à le développer. Mais à la différence des premiers, grâce au caractère plus formel de leur activité, ils transforment quantitativement et qualitativement le dispositif en lui donnant une dimension moins « bricolée ». Établis au Liban, mariés avec une Libanaise, leur entreprise commerciale semble ainsi avoir vocation à s'ancrer durablement dans le paysage local et à se déployer à l'échelle métropolitaine. Tandis que des marchands comme Salim envisagent davantage leur projet migratoire et marchand sous la perspective du retour.

III.2.1.c – Hassan, agent d'entretien la semaine et vendeur de disques le dimanche

Hassan est un jeune homme d'une vingtaine d'années qui a migré au Liban en 2009 pour rejoindre ses parents. En 2012, toute la famille travaille dans le secteur de l'entretien à Beyrouth. Lorsque je me rends à la bibliothèque de l'Institut français j'y croise régulièrement

Hassan où il est employé par son entreprise pour nettoyer les locaux. Son uniforme d'agent d'entretien, Hassan l'échange le dimanche lorsqu'il prend place sur le marché de Sabra.

Arrivé sur le marché en 2011, en même temps que les premiers vendeurs bangladais, Hassan se spécialise dans la vente de disques de film et de musique qu'il obtient grâce au « commerce à la valise » auprès de travailleurs migrants de retour du pays. Équipé d'une table en plastique, posé au milieu du carrefour, il se déplace continuellement dans un périmètre restreint pour être en mesure de conserver son emplacement. Il négocie en permanence avec son voisin immédiat, Abu al-'Ez, le vendeur de bananes originaire d'Idlib présent sur le marché depuis le début des années 1990. Ce dernier considère que le migrant et sa clientèle empiètent sur sa place et dissimulent sa marchandise (**photo 33a**). Hassan doit également prendre garde à la circulation et se soumettre aux volontés des bouchers et des chauffeurs de taxi qui, régulièrement, viennent stationner et lui demandent de se déplacer (**photo 33b**). Pour Hassan, le marché est à la fois un moment de transactions et de grande tension. Avec un arabe approximatif, le migrant l'exprime en ces termes : « *Il y a des Arabes biens et d'autres ne sont pas bons. Sabra, c'est devenu un marché bangladais, mais c'est difficile aussi, très difficile pour nous. Nous sommes tout le temps obligés de nous pousser sinon on peut se faire frapper.* » (octobre 2012)

Photo 33a et 33b : Hassan, un vendeur ambulante contraint à Sabra

(Crédit : A.D. 2012)



a) Le stand de Hassan (deuxième plan) vu depuis l'étal d'Abu al-'Ez (premier plan)



b) Hassan et sa clientèle, entre voiture et scooter

Hassan n'est pas seul le dimanche puisque ses parents occupent également un emplacement de l'autre côté du carrefour. Mais contrairement à leur fils, le couple a un emplacement fixe sur le trottoir. Leur étal est bien mieux achalandé, constitué essentiellement de produits agroalimentaires et alimentaires frais et séchés, et de produits cosmétiques. Lors de mon terrain en juin 2013, le couple s'est déplacé pour occuper une sorte de conteneur aménagé, surélevé à l'aide de parpaings, posé dans la rue face au commerce de Shiraz.

Hassan et ses parents constituent ainsi un exemple d'entreprise familiale qui a réussi à connaître sur une période très courte une mobilité ascendante, relativement importante à l'échelle du marché bangladais. Vendeurs du dimanche arrivés en 2011, en 2015 ils sont devenus des « commerçants de rue » bien installés dans le paysage local. Cela montre que, nonobstant son instabilité et son insécurité, le dispositif marchand de Sabra se transforme et permet à des vendeurs étrangers, seuls ou en groupe, d'élaborer des tactiques commerciales en collaboration avec les autorités. Mais cela peut également révéler la nécessité pour nombre de marchands de se soustraire rapidement au jeu des places, à son coût et à ses rapports de pouvoir.

III.2.2 – Placeurs et placés. La location et le racket, règles et acteurs

Décrypter le fonctionnement du marché bangladais de Sabra est lacunaire si l'on omet l'analyse du système de placement des marchands. En effet, lors de mon terrain, j'ai assisté à plusieurs scènes de négociations entre migrants et responsables locaux, durant lesquelles ces derniers réclament, parfois violemment, des sommes d'argent aux vendeurs et aux commerçants bangladais. Si les personnes interrogées se défendent toutes personnellement d'exiger de l'argent, elles n'hésitent pas en revanche à dénoncer ce qu'elles appellent les « agissements mafieux » qui ont cours dans le quartier. Ainsi, devenir marchand à Sabra doit se monnayer auprès de différents acteurs – commerçants établis, « *abadayates* » (caïds), responsables des groupements palestiniens – qui se partagent le commerce des places et celui de la « protection » des placés. Ce double système – locatif et de racket – régie l'intégralité du marché, et les Bangladais, comme tous les marchands stationnés dans la rue et/ou qui n'ont pas d'appui localement, doivent s'y soumettre.

III.2.2.a – L’attitude des marchands : entre résignation et tentatives de résistance

L’informalité à Sabra transparaît clairement à travers la disposition des vendeurs. Ils empiètent sur la chaussée, perturbant la circulation automobile, occupent les trottoirs, réduits à d’étroites allées où deux personnes ont bien des difficultés à se croiser. Lorsque j’interroge les marchands sur les conditions d’obtention des places, ils refusent généralement de communiquer sur le prix à payer, sur le rôle du ou des destinataires de l’argent à reverser, sinon avec beaucoup de précautions. Certains nient même catégoriquement l’existence de ce système. Ce silence embarrassé traduit la méfiance de mes interlocuteurs et leur crainte de divulguer les rouages dissimulés du marché. Pourtant, son fonctionnement est basé sur un système locatif informel très bien organisé dont les transactions se déroulent, en partie, au vu et au su de tous.

Les commerçants de rue comme Salim et Shiraz louent leur mobilier urbain à un propriétaire, généralement un autre commerçant, qui n’en a pas l’utilité et dont il peut tirer une rente. Shiraz doit traiter avec un boucher palestinien qui lui cède contre rétribution – deux cents dollars par mois – un petit espace devant son enseigne et une partie de son mobilier. Si Shiraz travaille en plus pour lui ponctuellement et gratuitement, il bénéficie en contrepartie de sa protection dans un quartier dominé justement par les bouchers. *A priori* donc, Shiraz n’est pas obligé de rétribuer les placeurs (ce que je ne peux certifier). En revanche, il semble que cela soit différent pour Salim. En effet, ce dernier doit quand même payer tous les mois un placeur qui lui garantit sa protection – cinquante dollars en plus de la location de ses armoires. Un système que Salim juge nécessaire pour un migrant dans un secteur dangereux et imprévisible tel que Sabra où les interventions, même rares, des forces de l’ordre, les tensions entre les différentes factions et les nombreuses velléités de vouloir taxer les marchands incitent les plus faibles à recourir à la protection des plus forts.

Pour les vendeurs du dimanche, installés dans la rue, sur les trottoirs, il est presque impossible d’éviter la double imposition et l’instabilité. D’une part, les commerçants palestiniens et libanais louent l’emplacement situé devant leur magasin. Ils exigent une somme forfaitaire – comprise entre dix mille L.L. (5 euros) et cent mille L.L. (50 euros) – cédant ponctuellement ou quotidiennement aux vendeurs le droit de se poster devant leur enseigne et

de vendre leur marchandise. Néanmoins, cet accord verbal et financier n'empêche pas les commerçants de railler et de bousculer les vendeurs bangladais pour ne pas qu'ils bloquent entièrement l'entrée de leur commerce lorsqu'ils sont présents le dimanche.

D'autre part, les marchands sont exposés à la loi des placeurs – caïd local, homme de main des responsables palestiniens et libanais – qui leur imposent chaque dimanche de payer entre deux mille et quinze mille livres libanaises (1 à 7,5 euros). La somme peut être fixée de façon plus ou moins aléatoire, selon le placeur et son humeur, et calculée approximativement selon la taille de l'étal. Elle peut enfin être demandée par plusieurs individus dans la même matinée, parfois par les chauffeurs de taxi qui abandonnent leur place de stationnement uniquement si les Bangladais les rémunèrent.

Ce faisant, au regard de cette informalité, de ses règles et de leur application aléatoire, j'ai assisté à plusieurs conflits entre placeurs et vendeurs, y compris à des formes d'humiliation publique : par exemple un Palestinien oblige les vendeurs bangladais à acheter contre leur gré des boissons à un marchand ambulant de passage, à payer un chauffeur de taxi sans même avoir eu recours à ses services ou accompagne ses jeunes enfants qui sont chargés de taxer les marchands. Mais comme le suggèrent Lila Abu-Lughod (1990) ou Asef Bayat (2004), dans la veine des théories foucaaldiennes, tout pouvoir engendre une résistance, quotidienne, qui nous renseigne par ailleurs sur les stratégies et les structures du pouvoir. Guy Di Méo évoque quant à lui la dualité de la personne engagée, de son « *statut ambigu composé d'un mélange de capacités individuelles d'action autonomes et de liens de dépendance par rapport à un contexte d'ordre social et (...) territorial* » (2000 : 44-45). Il continue : « (...) [le] sujet [constitue] un être attaché à sa propre identité par la conscience ou la connaissance de soi (...). C'est un être qui attache du prix à lui-même. Le souci de cette image peut le pousser à désobéir, à se révolter, mais il peut aussi bien, et même plus souvent, le pousser à obéir davantage (...) » (Ibid.)³⁷².

Le cas échéant, face au pouvoir informel et à la hiérarchie imposée, les migrants se plient généralement à ce double système d'imposition pour se maintenir sur le marché. Mais jouant aussi des failles et des rivalités dans ce quartier paupérisé, les Bangladais tentent également de résister. Certains tiennent activement tête aux placeurs quand ces derniers

³⁷² Lire également à cet égard l'ouvrage de James Scott, *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance* (1985) et la distinction qu'il établit entre « résistance symbolique » et « résistance réelle ». J'y reviens plus bas.

outrepassent les accords contractés, notamment les femmes que les placeurs n'osent pas toucher. Cette résistance peut être aussi passive : les vendeurs négligent parfois leurs menaces, tentant de les tourner en dérision ou feignant de ne pas les entendre, espérant que le dispositif commercial et ses acteurs feront à terme office de régulateurs. Enfin, n'étant pas en mesure de solliciter l'aide de leurs compatriotes qui font profil bas pour ne pas s'attirer des ennuis, ils appellent à des connaissances palestiniennes ou libanaises, des commerçants, alors susceptibles de les soutenir. Si certains sont complices des placeurs, d'autres se trouvent dans un rapport de rivalité et protègent les migrants. À ce sujet, lors d'une altercation entre deux Palestiniens, le premier s'exclame : « *ce sont des musulmans comme nous, on doit les respecter et les laisser travailler, pas les faire payer en permanence !* » ; l'autre réplique : « *Oui, mais s'ils sont ici c'est grâce à moi, ils paient sinon je les vire !* » Lors de ces échanges houleux plusieurs fois observés, il est difficile de toujours distinguer la mise en scène visant à impressionner les migrants, à entretenir le flou sur leurs soutiens et sur les règles, d'une réelle rivalité entre les acteurs impliqués dans l'installation des Bangladais.

On remarque combien au sein de ce système la légitimité, la reconnaissance, la dépendance et le pouvoir sont en permanence renégociés, mis à l'épreuve de l'argent que tous espèrent gagner, par leur propre travail ou par une rente de situation obtenue grâce à un rapport de force qui leur est favorable. Ce système, qui ne concerne pas uniquement les Bangladais, régit le fonctionnement de l'ensemble du marché, jusqu'à Chatila et au-delà. Mais en tant que migrants et derniers arrivés, il semble que les Bangladais soient soumis à une pression accrue de la part des placeurs qui dominent le quartier. Une « police des places » (LUSSAULT 2009 : 111) de fait, à but lucratif, composée d'acteurs locaux et que certains assimilent à une mafia.

III.2.2.b – Du commerçant au Président : le système opaque de la « police des places »

Le vocabulaire utilisé pour désigner le système d'extorsion témoigne de la représentation violente que s'en font les marchands. Abu al-'Ez, le marchand syrien de bananes, emploie le terme de « *chabiha* » quand il évoque les placeurs, faisant référence aux milices paramilitaires employées en Syrie par le régime et à l'origine d'exactions à l'encontre des populations civiles. Il se dit pour sa part épargné car il est présent depuis longtemps sur le

marché. En revanche, ces derniers s'en prennent directement aux Bangladais, les derniers arrivés. Abu al-'Ez décrit alors Sabra comme « *un quartier où c'est celui qui crie le plus fort et qui est le plus costaud qui dirige.* » Mais cette « loi du plus fort » implique une diversité d'acteurs, dont les marchands comme Abu al-'Ez qui, dans la limite de leur pouvoir et des accords passés, tentent de faire preuve d'autorité pour conserver leur place.

« Pour les nouveaux venus ce n'est pas pareil. Ils doivent demander s'ils peuvent rester et discuter avec un intermédiaire qui passe des accords avec les gendarmes. L'intermédiaire et les gendarmes demandent une somme d'argent en fonction de la négociation et de la surface demandée. Chaque intermédiaire a ses prix. Certains demandent 10 000 L.L., d'autres 15 000 L.L. par jour. (...) Ici tout se paye, comme partout d'ailleurs, Sabra n'a rien d'original ! »

Sabra, Octobre 2012

De retour sur le terrain en juin 2013, je constate qu'Abu al-'Ez s'est finalement résolu à rester derrière Hassan, le vendeur de disque (voir plus haut), alors qu'en 2012 il l'obligeait à se pousser. Par l'accord qui lie Hassan à un placeur, Abu al-'Ez a dû céder et se positionne désormais en retrait, son ancienneté n'est donc plus garante de sa légitimité : « *Les Bangladais sont placés par quelqu'un d'important. Si je tente de les pousser, c'est moi qui me ferais pousser. Les choses changent très vite ici* », dit-il dépité. En 2015, Hassan s'est déplacé et Abu al-'Ez est satisfait de ne plus être dissimulé derrière le vendeur bangladais, espérant que cette situation va se maintenir.

Le marchand syrien se situe au bas d'une hiérarchie où il est désormais concurrencé par les Bangladais grâce aux accords que ces derniers sont parvenus à nouer. Sur le marché, ceux qui dominent cette hiérarchie ce sont les bouchers, les chauffeurs de taxi, les membres des partis palestiniens et libanais – miliciens ou anciens miliciens, parfois à la mine patibulaire, qui ont conservé leur nom de guerre. L'un d'eux, dénommé Abu Hadid³⁷³, harcèle continuellement les vendeurs, les menace ouvertement et leur demande de l'argent sans même le dissimuler. Ces individus travaillent généralement pour les responsables palestiniens et libanais qui ne se montrent pas personnellement sur le marché. Interrogés à ce propos, ils se sont bien entendu défendus d'une telle attitude. Les responsables des groupements se

³⁷³ Littéralement, « le père du fer ».

considèrent davantage comme les protecteurs des Bangladais et les garants de la bonne cohabitation entre tous les marchands, quelle que soit leur nationalité. Mais en rencontrant des interlocuteurs faisant partie d'organisations apparemment rivales, les discours deviennent plus contradictoires et dépeignent un système très bien organisé, notamment par les responsables du groupement Da'ouk qui contrôlent le carrefour des bouchers et l'installation des Bangladais. Ra'fat, habitant de l'Hôpital Gaza, propriétaire de logement loués à des migrants³⁷⁴ et personnalité de notoriété locale, qualifie de « *khouweh* » la taxe prélevée auprès des commerçants ne bénéficiant pas d'une protection et de tous les vendeurs de rue. Le terme de « *khouweh* » n'est pas anodin puisqu'il fait référence au système de racket pratiqué par les miliciens à l'encontre des habitants pendant les guerres libanaises.

Enfin il est nécessaire de revenir sur le comportement de la police officielle, cette autorité à la fois si présente dans les discours mais si peu sur le terrain. Pourtant, le commissariat se trouve à moins de deux cents mètres du marché. J'ai observé plusieurs fois le passage d'agents de police isolés qui n'ont pas inquiété outre mesure les marchands bangladais, leur demandant seulement de s'écarter du centre du carrefour pour ne pas bloquer la circulation. Entre 2011 et 2014, les autorités semblent prendre acte de l'installation des vendeurs le dimanche et s'accommoder de ce système informel auquel, selon les dires de certains habitants et marchands de Sabra, elles collaborent. Bénéficiant d'une partie de la rente réalisée par les placeurs, les agents n'ont alors aucun intérêt à perturber un système lucratif dans un quartier informel où par ailleurs leur pouvoir est *in fine* relativement limité. Cependant, les interventions de 2014 prouvent que les autorités sont en mesure d'intervenir, même si leurs actions à l'encontre des vendeurs ne sont pas systématiques. Donc, contrairement à un discours qui présente les autorités libanaises comme absentes dans des espaces dominés par le non-droit, cela montre également leur complaisance active et leur participation à ce régime d'instabilité.

Mais de ce point de vue, Sabra ne fait pas figure d'exception. Avec des formes et une intensité variables, cette collaboration entre autorités formelles et informelles et la corruption des agents officiels existe dans tous les quartiers de Beyrouth – centraux comme périphériques – et dans tous les secteurs d'activité. De la même manière et à des degrés divers, la tolérance et

³⁷⁴ Voir chapitre 5.

la bienveillance intéressées des autorités légales sont courantes dans le fonctionnement des économies des pays dits en développement et développés (LAUTIER *et al.* 1991, LIGHT 2004), et de leurs places marchandes (BABY-COLLIN et BRASSAMIN 2013, HILY et RINAUDO 2004). En revanche, ce qui fait à mon sens la spécificité de Sabra, ce sont la superposition et l'imbrication des transactions marchandes, identitaires, sociales et politiques. Ce quartier est caractérisé à la fois par les mouvements, les échanges, l'ouverture, la coprésence des altérités, mais aussi par l'insécurité quotidienne et une réaffirmation de l'ordre établi se traduisant notamment par l'usage de la violence symbolique et physique entre acteurs établis, et surtout de leur part à l'égard des derniers arrivés et des plus faibles.

III.3 – Derrière l'assignation identitaire, l'impossible transaction sociale et spatiale

Mohamed Kayali, Président du CP de Sa'ïd Ghawache

« La solidarité palestinienne est un souvenir. Chacun veut s'en sortir, remplir ses poches, en vendant toujours plus, en détournant l'argent des aides ou en le volant aux autres dès qu'il en a la possibilité, comme sur le marché où dominent les mafias. Sabra n'a plus de palestinien que le nom, c'est surtout devenu une jungle où ce sont les commerçants et les plus violents qui dominent. »

Sabra, Septembre 2012

Deux dimensions peuvent être distinguées dans ce témoignage : l'invocation nostalgique d'une identité palestinienne du lieu, synonyme de solidarités communautaires et d'atténuation des inégalités ; l'affirmation de logiques mercantiles, des intérêts individuels et la violence employée à cette fin. Partant, cet extrait d'entretien avec le responsable du groupement Sa'ïd Ghawache souligne toute la tension concentrée à Sabra, conséquence des processus de recompositions socio-spatiales en cours dans un contexte de paupérisation. Le quartier n'est donc pas uniquement un espace ouvert par les transactions marchandes. Il est également un lieu de « transactions identitaires » (FRIDMAN et ROY 1996), la présence des étrangers et les conditions de leur insertion au sein du marché révélant en miroir ces transformations.

Viviana Fridman et Alain Roy suggèrent à raison que « *loin d'être figée et immuable, l'identité est fluide et mouvante* » (*Ibid.*). Mais il n'en demeure pas moins que ce processus de négociation, même permanent, est susceptible de devenir conflictuel dans un contexte inégalitaire, à la fois au sein d'un groupe, entre les individualités qui le composent, entre ce groupe et les autres, et d'inclure par ailleurs des formes de cristallisation et de manipulation de celles-ci. La fluidité et le mouvement signifient alors « *les compromis provisoires et les perpétuelles renégociations* » (*Ibid.*), avec d'un côté les partisans du mouvement, ceux qui cherchent à se faire une place, à s'approprier les lieux, quitte à ce que par la suite, une fois leur objectif atteint, ils empêchent les autres de faire de même. De l'autre se trouvent ceux qui, sous couvert de sauvegarder une identité, refusent le changement, du moins en apparence. Ainsi, pour différents acteurs interrogés, l'identité du quartier semble non négociable. Il est même nécessaire de constamment la réaffirmer, par la force si besoin, restreignant alors toute possibilité d'ancrage pour un nouvel arrivant par crainte des changements susceptibles de l'accompagner. Or justement, favoriser l'insertion de nouveaux marchands pour bénéficier d'une rente sur leur placement mais leur refuser l'ancrage est à mon sens le but recherché. Car derrière ces postures, se cachent des jeux de position et de domination visant à défendre non pas une cause, une idée ni même une identité, mais l'ordre des pouvoirs établi et les avantages que celui-ci procure à ceux qui le contrôlent. Un privilège dans un secteur où tout le monde est plus ou moins de passage, et où la précarité affecte l'ensemble des groupes selon une intensité variable.

III.3.1 – Fermer la porte et fuir pour ne pas mourir

Il apparaît que la défense d'une identité palestinienne systématiquement revendiquée par les différents responsables locaux s'apparente davantage à une sorte de rhétorique officielle. Car au quotidien, le rôle des différents acteurs combine à la fois une gestion active des places sur un marché ouvert et désormais mondialisé, et des rentes, et la réaffirmation continue et violente d'un ordre inégalitaire et hérité où l'identité affichée sert uniquement de paravent. Je rejoins en cela John Urry lorsqu'il signale que « *beaucoup d'endroits dont les habitants peuvent se décrire comme faisant partie d'une « communauté », sont caractérisés à la fois par des relations très inégalitaires (divisions de classe, de sexe, d'ethnicité, d'âge) et par l'hostilité envers ceux du dehors. Souvent cette opposition aux étrangers entre dans les*

mécanismes qui établissent et maintiennent ces relations inégalitaires. » (URRY 2005 : 144) En ce sens, l'insécurité entretenue à Sabra et dans les quartiers mitoyens par les différents groupes armés limite toute forme d'installation durable des migrants et donc la participation effective d'un nouvel acteur à la politique des lieux et *in extenso* à une redéfinition non conflictuelle de son identité.

À la suite d'affrontements en mai 2012, je m'entretiens avec des marchands bangladais sur le marché et les questionne sur leurs impressions quant aux violences à Sabra, et à l'attitude adoptée le cas échéant. Leur réaction expose la banalité de la violence vécue et ressentie en tant que migrants, et leur volonté de s'y soustraire en se faisant discrets :

Kamal

« Quand il y a des problèmes ici, on doit rester à la maison. On ne veut pas mourir [au Liban]. Notre objectif est de travailler puis de rentrer au Bangladesh. »

Sabra, mai 2012

Shiraz

« Nous sommes des étrangers ici. On ne va pas porter une kalachnikov pour nous défendre. Nous ne pouvons rien faire et on ne comprend pas grand chose. On doit rester discrets. (...) Nous ne voulons pas faire de problèmes. Nous sommes venus travailler pas mourir. S'il y a un problème, on ferme la porte et on rentre à la maison. »

Sabra, mai 2012

Hallal

« (...) il y a toujours des problèmes ici. En fait, il y a trop de Palestiniens et de Syriens. Ce sont surtout eux qui font des problèmes, pour tout et rien, dès que quelqu'un hausse la voix, ils sortent les couteaux, les pistolets. Les gens n'ont aucun sang froid, et ils aiment les problèmes. Nous, les Bangladais, nous sommes là pour travailler. On ne cherche pas les problèmes, on ne veut même pas les comprendre. On travaille, on dort, on mange, on discute. Mais on doit éviter les problèmes, on doit se faire petits pour revoir notre pays. »

Sabra, mai 2012

La vulnérabilité a été un sentiment régulièrement évoqué par les migrants interrogés qui expriment également une incompréhension face à des enjeux qui les dépassent. Lors des entretiens, ils mentionnent alors l'insécurité qui prévaut à Sabra, certes dans le quotidien quand ils doivent affronter les tentatives de vol et d'agression de la part de résidents, même parfois de la part d'enfants. Mais ils énumèrent aussi les affrontements armés qui ponctuellement opposent des organisations partisans et/ou des bandes rivales. Leur incompréhension peut signifier que, concrètement, ils ne saisissent pas les modalités ni les enjeux de ces rivalités dans ces marges de la ville où les alliances se nouent et se dénouent constamment selon les intérêts des responsables locaux et au gré des rapports de force nationaux et internationaux. Mais en tant que migrants sans droit ni pouvoir, elle traduit également leur volonté d'éviter toute implication dans ces conflits, y compris par la parole. Se faire discret est ainsi le credo des Bangladais à Sabra. Se cacher dans son logement, abandonner son commerce et fuir, se maintenir à l'écart des affrontements et des rapports de pouvoir permet de parvenir à leur unique objectif : tenter de se maintenir sur le marché, gagner de l'argent pour pouvoir *in fine* repartir au Bangladesh. Malgré l'ancienneté de certains, les mobilités professionnelles ascendantes d'autres, la précarité et la fragilité sont donc caractéristiques de la position des migrants comme de tous les derniers arrivés soumis à l'arbitraire de l'ordre établi.

Or, « *Prendre place, c'est aussi s'inscrire dans un espace sur la durée, au delà de l'instantané du lieu.* » (BABY-COLLIN 2014b : 21) Comme le rappelle Virginie Baby-Collin, la prise en compte des temporalités est indispensable pour appréhender toute la capacité des individus à pouvoir s'inscrire et s'appropriier un espace, en somme faire « territorialité » (DI MEO 2000 cité par BABY-COLLIN 2014) et non pas être soumis à celle des autres. Or cette inscription semble ici suspendue et hypothéquée par l'insécurité qui accule les migrants à ne vivre que dans l'instantanéité chaotique du lieu et les assigne quotidiennement à leur position de migrants de passage sans véritable perspective d'ancrage.

III.3.2 – Sabra, un « régime pseudo-libéral des places »

Enfin, les dernières formes d'assignation que je souhaite présenter ici sont l'assignation socio-professionnelle et l'assignation ethnique, par bien des aspects liées. En effet, il est

récurrent d'entendre des propos racistes à Sabra à l'encontre des Bangladais. Leurs auteurs peuvent être des passants et des passantes qui exhibent très ouvertement leur répulsion pour cette population étrangère assimilée par la plupart des Libanais et des Palestiniens à des travailleurs altérisés et disqualifiés, employés dans les secteurs relégués de l'entretien et de la domesticité, individus négligeables et à négliger. Mais cette infériorisation et cette stigmatisation ne se limitent pas seulement à la clientèle qui fréquente sporadiquement le marché, elle a également cours chez les marchands établis.

L'attribution de caractéristiques phénotypiques et psychologiques parfois très précises à des groupes nationaux de la part d'individus appartenant à d'autres groupes est banale au Liban comme ailleurs. À Sabra, la coprésence des Palestiniens, des Libanais, des Syriens, des *Ghajars* (Gitans), des Bangladais induisent ces types de représentations de cet autre avec qui l'on vit au quotidien mais dont on se distingue, renforçant ainsi en négatif sa propre identité. Dans le contexte marchand, les Bangladais, on l'a dit, se veulent discrets et sont désignés par les commerçants comme tels. Ils évoquent également leur propension à être sérieux et travailleurs. Enfin, musulmans et sunnites, la religion en partage constitue un facteur supplémentaire d'acceptation, mais elle est très vite supplantée par la distinction de « couleur » et l'origine géographique alors érigées en frontière (TIMERA 2011). Dans un quartier dominé par les bouchers, figures imposantes maniant les couteaux aiguisés, égorgeant les bêtes et dont les vêtements sont habituellement tâchés de sang, les migrants sont présentés comme des étrangers de petite taille, fragiles, incapables d'exercer une profession qui requiert de la force physique et de la résistance aux longues heures de travail. Au delà du registre culturaliste, ces représentations préfigurent de la position des Bangladais au sein du système social et du dispositif marchand. Reprenant les théories de Pierre Bourdieu (1979) sur la distinction et « l'hexis corporelle », Raymonde Séchet et Isabelle Garat soulignent combien l'inscription des personnes dans l'espace passe également par les « corps marqueurs et socialement marqués. » (2008 : 334) Elles continuent : « *Les corps sont d'autant plus visibles qu'ils témoignent de la subversion ou du détournement des lieux pour des usages hors normes, donnant ainsi une impression de désordre spatial.* » (*Ibid.* : 336) Or, ces subversions et détournements ne sont pas désirés, sinon uniquement comme une façade à un ordre solidement ancré. Les témoignages de deux bouchers sont à cet égard éloquentes :

Issa

« Les Bangladais sont gentils, honnêtes, et essaient juste de réussir leur migration en accumulant plusieurs métiers. Mais ici les gens savent qu'ils sont faibles, alors ils les bousculent parfois, ils les frappent quand ils prennent trop de place ou se mettent au milieu de la route avec leurs produits. Ils ne comprennent pas l'arabe ou mal, quand tu leur parles, ils rigolent, et quand ils nous parlent ça nous fait rire. Alors tu connais les Arabes, ils ne sont pas très doux, et les bouchers encore moins... »

Sabra, juin 2013

Mohamed

« [Les Bangladais] sont discrets, ils ne font pas de problèmes. Si tu leur dis quelque-chose, ils t'écoutent (...), tu n'as pas besoin de négocier. Je te parle surtout des Syriens. Il leur manque une case ! Dès qu'ils voient une femme, (...) quand il y a beaucoup de monde, ils essaient de la toucher, (...) alors on les frappe. Avant, quand les Syriens contrôlaient le pays, on ne pouvait pas faire ça, mais maintenant, on fait ce que l'on veut ici. (...) On ne sait jamais comment les choses vont changer. Avant c'étaient les Syriens, maintenant ce sont les Bangladais. Qui peut dire à quoi ressemblera ce marché dans cinq ans. » [Puis le boucher se tourne vers Hallal, le commerçant bangladais assis à proximité et lui dit :] « Alors Hallal, tu as un deuxième parasol ! Tu t'agrandis encore on dirait. Tu vas bientôt nous prendre tout le carrefour ! (...) Tu vois, je les attaque un peu, il faut bien qu'ils sentent qu'ils n'ont pas le carrefour (...). Pour l'instant on ne se fait pas concurrence, mais si un jour l'un d'eux décide d'ouvrir une boucherie, je l'égorge ! »

Sabra, juin 2012

Catalogués comme bien trop gentils et inoffensifs par Issa, contrastant avec une population arabe moqueuse et violente, les Bangladais ne représentent pas *a priori* une menace pour l'ordre établi. Leur faiblesse leur permet de s'insérer sur le marché et de leur attirer des sympathies. Mais elle est également un argument pour les renvoyer, brutalement, à leur place et les contenir dans les limites qui leur ont été accordées. L'argument de l'incapacité des Bangladais d'exercer le métier de boucher parce que physiquement trop fragiles montre également la volonté des acteurs dominants de les confiner dans leur niche professionnelle et donc sociale. Les Libanais et les Palestiniens sont les bouchers et personne n'a le droit de les

concurrer dans ce secteur. Et afin d'éviter toute tentative de subversion de cet ordre social, la menace et la violence verbale et physique sont des armes fréquemment utilisées pour rappeler à chacun à quel groupe il appartient, incidemment sa position dans la hiérarchie, et subséquemment les frontières qu'il est interdit de franchir.

À mon sens, ces « régimes d'assignation » (LUSSAULT 2009 : 140) impliquent une réalité contradictoire : d'un côté cette capacité évidente à bloquer toute mobilité socio-professionnelle et à contraindre l'accès à l'espace et son libre usage est un marqueur de la puissance de l'ordre informel établi ; de l'autre, l'usage récurrent de la menace et de la violence est la preuve de sa très grande fragilité dans un contexte de pauvreté, d'insécurité, de grandes inégalités et de changements plus ou moins maîtrisés par la diversité des acteurs, alliés et opposés, qui dominent les lieux. Les témoignages des bouchers Issa et Mohamed montrent très bien toutes ces dimensions enchevêtrées qui font de Sabra un espace marchand unique, un lieu à la fois ouvert, fluide et connecté³⁷⁵ (MASSEY 1994), mais aussi inégalitaire, incertain, conflictuel, violent, où la guerre a perturbé et perturbe encore les jeux de rôles, la distribution des pouvoirs, a instauré un régime de peurs et de violences dans lequel chacun défend âprement sa place et ses intérêts.

Le « régime des places » (MC DOWELL 2007) de Sabra résulte ainsi de la mise en tension entre un « régime d'assignation » et un « régime libéral » (LUSSAULT 2009). D'un côté « [*domine*] un régime d'affectation très normé des espaces » supervisé par une « *police très sévère des places* » (LUSSAULT 2009 : 140), même informelle. De l'autre, priment les « *stratégies individuelles d'accès aux places* », avec l'impression, trompeuse, qu'elles sont toutes « *bonnes à prendre* » (*Ibid.* : 141-142) par tous tant qu'on est en mesure de payer. Dans un système politique qui laisse croire que la concurrence libre et sans entrave est la seule alternative possible à la guerre et aux luttes partisans et confessionnelles, on constate que parallèlement les « *procédures de contrôle des déplacements (et des emplacements) des individus (...), la volonté de restreindre, voire d'interdire la capacité de certains acteurs d'accéder à des places* » (*Ibid.* : 142-143) sont en fait généralisées, entretenant ce que Michel Lussault nomme un « régime pseudo-libéral des places » (*Ibid.*) pour les populations les plus défavorisées. À Sabra,

³⁷⁵ Nadine Cattani propose également le terme de « trans-territoire » (2012).

l'État délègue alors aux pouvoirs locaux informels le soin de pérenniser le *statu quo*, autrement dit l'injustice et les inégalités.

III.3.3 – Sans justice, l'impossible pacification par le marché

« L'effet naturel du commerce est de porter à la paix ... Mais si l'esprit de commerce unit les nations il n'unit pas de même les particuliers. (...) Nous voyons que dans les pays où l'on n'est affecté que de l'esprit de commerce, on trafique de toutes les actions humaines et de toutes les vertus morales : les plus petites choses, celles que l'humanité demande, s'y font ou s'y donnent pour de l'argent ». (MONTESQUIEU 1973 cité par DALEM 2003)

Je suis parti du postulat libéral que le commerce est en capacité de pacifier un espace et des relations animées par des tensions sociales et politiques omniprésentes (DALEM 2003). Qu'il est en plus un facteur de transformation de l'ordre établi par l'ouverture à des étrangers alors en mesure de s'insérer, sans avoir à user de la violence et à s'inscrire dans des rapports de force hérités. L'identité et l'altérité sont alors des étiquettes avec lesquelles on peut jouer – en tant que migrant extérieur aux enjeux locaux – comme elles peuvent être gommées par le jeu social du marché et par ses solidarités, au-delà de la concurrence ; c'est le slogan tant entendu du « nous sommes tous marchands ». Mais on ne peut que constater que les rapports de pouvoir animent les transactions, les règlent, les imposent, et les perturbent, parfois violemment. À tout moment, le processus d'assignation renvoie chacun à sa position au sein d'une hiérarchie à la fois sociale, politique et ethnique bien difficile à transcender. Si la concurrence commerciale et l'installation de nouveaux marchands sont relativement acceptées, tant qu'elles génèrent une rente, la concurrence pour les places est catégoriquement refusée tant elle risque de déstabiliser le pouvoir des acteurs dominants. À Sabra, les sociabilités entre les différents groupes en présence viennent alors constamment le rappeler : à chacun sa place.

Avec l'apparition du marché bangladais, Sabra a donc connu en quelques mois une transformation de son paysage. Toutefois, son fonctionnement initial, basé sur la négociation et la coprésence de commerçants, de vendeurs et d'une population chalante populaire et de diverses nationalités – libanaise, syrienne, palestinienne –, n'a pas été bouleversé. Au contraire,

ce nouveau dispositif n'a eu qu'à se greffer sur un dispositif plus vaste déjà existant, ajoutant l'aspect minoritaire et ethnique à cette centralité marchande populaire beyrouthine. Mais parallèlement, et à l'inverse de Dora où il est possible de voir des entrepreneurs migrants impliqués dans d'autres secteurs d'activités que la vente et la restauration, à Sabra les Bangladais sont confinés dans cette niche dont ils n'ont *a priori* pas le droit de sortir. Donc, si cette nouvelle économie ethnique profite de l'organisation qui prévaut à Sabra, elle ne remet pas véritablement en cause l'ordre qui la sous-tend, à la fois ouvert à de nouveaux venus et réfractaire à toute forme de modification.

L'analyse du dispositif marchand à Sabra révèle des enjeux qui contrastent avec ceux précédemment mis en avant dans la banlieue orientale de Beyrouth, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, car l'apparition du marché bangladais est bien plus récente et le développement du dispositif commercial reste encore incertain. Il n'offre pas un recul équivalent à celui de Dora. De plus, contrairement à Dora où chacun tente, du moins en apparence, de s'accommoder de la loi, à Sabra l'informalité constitue la norme. C'est elle qui régit le dispositif commercial dans son ensemble et bangladais en particulier qui se déploie à même la rue. L'activité commerciale se réalise principalement dans l'espace public par des vendeurs, essentiellement des hommes, qui n'ont aucune autorisation formelle de la part d'autorités officielles très peu présentes. Ce qui ne signifie pas qu'il n'existe aucune règle, bien au contraire (GIGLIA 2012, FLORIN *et al.* 2007, PETONNET 1979). Différents protagonistes forment une sorte de « police des places » (LUSSAULT 2009 : 111) qui de fait loue et alloue les emplacements au sein d'un marché où chaque mètre carré occupé se monnaie auprès des propriétaires et des placeurs patentés. Si la concurrence et les stratégies commerciales conditionnent grandement l'évolution des positions au sein du dispositif de la banlieue orientale, à Sabra (re)négocier sa présence et son droit à un peu d'espace constitue l'une des principales activités à laquelle chaque protagoniste doit se soumettre pour tenter de pénétrer le système marchand et s'y maintenir.

Conclusion

L'un des aspects essentiels à retenir de ce chapitre est bien entendu la capacité des différents acteurs impliqués à se jouer en permanence de la légalité, selon des besoins et des

degrés variables dans les différents quartiers étudiés, pour permettre à ces dispositifs de s'étendre et de prospérer. Cela signifie un savoir-faire, une adaptabilité et un dynamisme remarquables, nécessaires pour contourner une juridiction dont l'objectif est d'empêcher toute transformation d'un marché du travail libanais extrêmement discriminant et hiérarchisé. Cette expérience et cette souplesse permettent par ailleurs de résister aux aléas des contextes migratoire, économique et politique libanais toujours très incertains. Mais parallèlement, la résilience des marchands est continuellement mise à l'épreuve par la concurrence intrinsèque au dispositif commercial, par une inflation généralisée des prix et des loyers quand le niveau de vie de la clientèle tend en revanche à stagner. L'informalité sur laquelle s'appuient les marchands les expose de plus aux interventions répétées des autorités – officielles comme officieuses – qui interfèrent régulièrement et sous des formes diverses dans le dispositif commercial pour pouvoir en tirer quelques subsides. Ce sont là autant d'enjeux qui génèrent un changement permanent de ces dispositifs animés par un double processus contradictoire : d'un côté l'avènement d'un réseau de commerçants « historiques » qui renforcent toujours davantage leur position, augmentent leur capital, diversifient leurs activités et structurent verticalement le système commercial, s'inscrivant durablement dans le paysage urbain ; de l'autre on assiste à la multiplication des points de vente modestes et dispersés, comme des solutions de repli quand le salariat ne permet pas de vivre décemment, et qui dépendent à la fois de la conjoncture, des commerçants établis, tout en étant soumis à la loi des « placeurs » – autorités officielles et officieuses – qui tiennent les places.

À l'image de Sabra et de Dora, la place marchande représente ainsi un espace de marchandage des places, de négociation des positions, d'affichage des transactions sociales et identitaires (MA MUNG 2006), individuelles et collectives, et de leur mise en scène. Cette mise en scène débute par une « *mise sous le regard des autres et la rencontre dans l'entre soi de lieux, de quartiers ou d'espaces propres à un groupe ou d'espaces partagés mais occupés de manière spécifique et prépondérante par un ensemble de personnes. Les identités se construisent en effet dans le double jeu de l'altérité et de la ressemblance.* » (SECHET et GARAT 2008 : 331-332) Chaque protagoniste y contribue alors, selon son rôle et son statut, imposé ou acquis – commerçants et vendeurs, établis et migrants, placeurs et placés –, en fonction d'intérêts, de marges de manœuvre, de rapports de pouvoirs très différents, dans des contextes plus ou moins informels, violents, pauvres et inégalitaires. S'il existe un dispositif commercial ethnique

beyrouthin, il est à la fois hétérogène, évolutif, ouvert et connecté. Il est le lieu d'échanges et d'affrontements, de mouvements et de contre-mouvements. Chaque place marchande qui le compose est régie par ses propres règles, ses propres spatialités et temporalités, ses dominants et ses dominés, tout en étant en interaction avec le monde, son environnement spatial, social, économique et politique, à différentes échelles.

Somme toute, le dispositif commercial ethnique innove. Il initie des modes originaux de transactions, légitime l'insertion de populations stigmatisées et leur mise en visibilité dans l'espace public. Enfin il déclenche des processus d'acculturation, plus ou moins « douce » (PETONNET 1979 cité par FLORIN *et al.* 2007) selon les situations. « *Il instaure de la pluralité et de la créativité* » (DE CERTEAU 1990 : 51) par la marge et dans les marges, là où on ne l'attend pas, là où par certains aspects tout semble figé. Acteurs de second rang, les migrants réussissent malgré tout à habiter la ville, en dehors de leur seule affectation sociale et professionnelle. Ils se réapproprient les lieux, investissent des espace-temps, même éphémères. Sans jamais être en mesure de s'imposer, ils « *surimposent [leurs] manières d'habiter* » (*Ibid.*) à un ordre avec lequel ils non d'autres choix que de composer.

Mais *a contrario*, le dispositif ne se distingue pas non plus du contexte géographique dans lequel il se développe, il en dépend, adoptant ses règles, ses hiérarchies et ses stigmatisations. Il transpose les rapports de force, les violences sociales et spatiales par les ambitions économiques individuelles, par les impératifs de rentabilité et les rivalités, et les différentes formes d'assignation. Ainsi, le dispositif produit, reproduit voire amplifie les inégalités. Face à cette imbrication entre migration, commerce et informalité, Alain Morice et Swanie Potot mettent alors en garde contre toute forme d'angélisme et rappellent que : « *La réussite de certains, qui fascine les adeptes du secteur informel, repose sur l'asservissement d'autres : dans l'analyse de ces processus de différenciation, l'idéalisme n'est pas de mise, et il convient d'écarter toute vision idyllique des rapports sociaux, souvent très durs, qui traversent le monde de l'immigration, et qui sont le reflet accentué de ce que, globalement, les pays d'accueil lui font subir.* » (MORICE et POTOT 2010 : 21)

Les théories assimilationnistes à la base d'un système républicain et de l'idée de l'État-nation envisagent l'acculturation progressive des immigrés dans une société d'accueil perçue

elle-même comme une « totalité intégrée » (POUTIGNAT et STREIFF-FENART 2008 : 72) et potentiellement intégratrice. Mais dans le cas libanais et à l'image des marges beyrouthines, comment est-il possible d'envisager l'insertion des étrangers, même *a minima*, lorsqu'ils sont continuellement opposés à une société inégalitaire et désintégrée ? La combinaison du communautarisme et de l'individualisme, du libéralisme et de l'informel ne suffit pas à compenser l'absence de justice sociale, bien au contraire elle renforce les injustices.

CHAPITRE 7

LE DROIT A LA VILLE

UN PRIVILEGE SANS RECONNAISSANCE NI ETAT DE DROIT

Introduction

Ce septième et dernier chapitre a une vocation conclusive. Il s'agit de prendre du recul sur les différents enjeux de l'habiter dans les marges de Beyrouth et de réfléchir sur les dimensions politiques qui transparaissent à travers l'échelle micro. Tout en gardant à l'esprit les conditions de vie au quotidien des travailleurs étrangers et celles des quartiers dans lesquels ils résident, travaillent, commercent, l'ambition ici est d'appréhender de manière plus globale et structurelle les logiques qui gouvernent les processus de ségrégation, de domination et d'exploitation mis en lumière. Ce qui implique de montrer que les enjeux sociaux et spatiaux décrits pour les marges s'inscrivent dans une dynamique urbaine plus vaste. À cette fin, il est essentiel de reconsidérer la nature du système politique, le rôle des autorités libanaises et les conséquences de leurs actions dans la production d'un ordre urbain injuste qui n'a rien d'original au Moyen-Orient et dans le monde contemporain.

Si l'on suit Henri Lefebvre, « [les] ségrégations qui détruisent morphologiquement la ville et menacent la vie urbaine ne peuvent passer pour l'effet ni de hasards, ni de conjonctures locales. Contentons nous d'indiquer que le caractère démocratique d'un régime se discerne à son attitude envers la ville, les « libertés » urbaines, la réalité urbaine, et par conséquent envers la ségrégation. » (LEFEBVRE 2009 : 89) Partant de cette citation comme préalable, il convient de s'interroger maintenant sur la nature du régime politique libanais et sur son projet de citoyenneté et de citoyenneté, sa traduction dans l'espace métropolitain, et sur la portée heuristique de cette étude à partir du cas beyrouthin. « Si les formes prises par la ségrégation ou la relégation spatiale connaissent des singularités en fonction de chaque contexte historique » (BOUILLON *et al.* 2015 : 270), il est cependant impératif d'éviter plusieurs écueils qui ont justement tendance à particulariser le système libanais.

Tout d'abord, celui de définir l'État uniquement comme une entité défaillante voire absente, concurrencée par des acteurs politiques qui l'empêchent d'exercer son pouvoir légitime et d'appliquer le droit sur l'ensemble du territoire national et dans certains secteurs de la capitale en particulier. Puis, c'est celui de l'appréhender comme une entité homogène qui, du fait de son système officiellement démocratique, œuvre en faveur de l'intérêt de tous les citoyens, de manière juste et équitable. Ensuite, il faut éviter l'écueil de la séparation classique entre les sphères publiques et privées, entre l'entité étatique et les intérêts individuels. Enfin, découlant des trois premiers points et comparé au reste du Moyen-Orient et du monde, il faut éviter de considérer la situation libanaise et beyrouthine comme une spécificité dans le contexte libéral de gouvernement des villes et *in extenso* des vies.

En s'appuyant sur la notion de « droit à la ville », dans ses dimensions juridiques, sociales et spatiales, il est possible de décrypter la nature du régime politique libanais et de saisir les modalités de la ségrégation, des inégalités et des injustices inhérentes sans retomber dans les écueils précédemment mentionnés. Cependant, cette notion, inventée par Henri Lefebvre il y a près d'un demi-siècle, et qui a depuis irrigué le champ des études urbaines, doit être repensée dans le contexte de la ville globalisée du XXI^e siècle (MERRYFIELD 2011) et de l'autoritarisme politique tel qu'il est aujourd'hui exercé dans différents pays du monde. En effet, comment envisager le droit à la ville à partir de l'habiter de migrants exploités et relégués dans des quartiers marginalisés et internationalisés d'une métropole régie par le capitalisme, le clientélisme, la privatisation des espaces publics et sous la menace constante des conflits armés ? Qu'est-ce que ce prisme d'analyse, même renouvelé, peut révéler des modes de gouvernement de la ville contemporaine quand les pauvres et les étrangers sont toujours plus marginalisés et que le respect des lois constitue l'exception ? En résumé, dans quelle mesure la problématique du droit à la ville est-elle pertinente quand toute référence à une citoyenneté égalitaire et à une justice sociale sont évacuées du discours et de l'action politique, et qu'une large majorité de la population en est privée *de facto* et *de jure* ?

Certes, il est ardu de répondre à toutes ces interrogations à partir d'un seul terrain. Mais il est quand même possible d'esquisser une conception réactualisée du droit à la ville basée sur la production de l'espace dans toute sa complexité. Pour cela, il est important de

revenir sur la fabrication de Beyrouth au regard des dynamiques urbaines en cours, en intégrant les processus de marginalisation dans une approche dialectique, systémique et multi-scalaire. Ce faisant, et à ce stade, inclure les quartiers centraux est indispensable pour montrer que les oppositions classiques entre centre et périphérie, légal et illégal, droit et non-droit à la fois à se renforcent et disparaissent tant la confusion est généralisée dans la production de la ville par l'« État centaure » (WACQUANT 2010). Au Liban, cet État bicéphale, accueillant et effrayant, économiquement libéral et politiquement autoritaire, communautariste et clientéliste, cohérent et défaillant, génère un ordre urbain à son image.

La capitale libanaise, comme bien des métropoles, connaît un phénomène de régénération urbaine synonyme de « *transformation morphologique et socio-économique* » (MAROT 2015) de ses secteurs centraux et péri-centraux, d'étalement périphérique continu, et de relégation des populations indésirables (BENNAFLA 2013). Si ce phénomène peut être assimilé à un processus de gentrification, il n'en est pas non plus la simple transposition. À moins que la gentrification puisse être évoquée en termes de gradients. Alors à Beyrouth, où le marché immobilier est progressivement dérégulé et toute forme de justice écartée, elle atteint des niveaux élevés. Ainsi, la ville centre, organisée par une législation adaptée et détournée, se détache de son environnement immédiat et se vide de ses habitants méprisés, pour laisser la place aux plus offrants comme seuls bénéficiaires de la reconnaissance des autorités. Premièrement, c'est une analyse de ces dynamiques qui est proposée, les espaces centraux étant des lieux d'élaboration de politiques urbaines qui tendent à être généralisées (AL-ACHKAR 2011).

Partant, si les habitants sont privés de la ville et de toute reconnaissance, où habitent-ils, ont-ils encore les moyens de s'exprimer, de se mobiliser et rejettent-ils uniquement les autorités accusées de tous les maux ? À l'image des migrants et des réfugiés, les marges constituent potentiellement des lieux d'installation et d'insertion où il est *mutadis mutandis* possible de créer des liens, de participer à la production des lieux, un habiter comme une résistance à l'injonction de mobilité. Elles sont également des espaces où l'État est par son absence, paradoxalement, toujours présent dans le discours des personnes interrogées. Donc deuxièmement, j'envisage la question du droit à la ville depuis et dans la marginalité sociale et

spatiale en tant que dernier espace d'une urbanité partagée et collectivement inventée, mais une urbanité sans justice ni reconnaissance.

Ce qui m'amène au troisième et dernier point. En l'absence de politique régulatrice et redistributive, le système capitaliste est intrinsèquement et profondément injuste au regard du droit à la ville. Parallèlement, l'État n'est plus le garant d'une citoyenneté universelle – mais ne l'a-t-il jamais été ? – puisqu'il ne perçoit la modernité qu'au prisme des inégalités et de la propriété privée. Pour ce faire, le droit est constamment contourné, sinon adapté pour servir les intérêts des plus fortunés, notamment lorsqu'il s'agit d'aliéner l'espace au profit de ces derniers. Dans ce contexte, l'égalité devant la loi, critère indispensable à la citoyenneté, à une co-existence pacifiée et à une société unifiée, n'existe pas, hypothéquant *de facto* le droit à la ville. Est-il alors possible et nécessaire de repenser la ville en-dehors du cadre de l'État de droit et incidemment la citadinité sans la citoyenneté ? Le cas échéant, l'espace, cette dimension trop souvent oubliée des revendications et de la citoyenneté, et sa production peuvent être un vecteur de compréhension et un facteur de renversement des rapports de pouvoir et de domination qui neutralisent toute création d'un État de droit.

I – La ségrégation beyrouthine ou l'avènement de la ville vide

À Beyrouth, lorsque l'on se mobilise en faveur de la laïcité, du mariage civil, du droit des femmes à transmettre la nationalité, pour la défense des droits gays et lesbiens³⁷⁶, des droits des travailleurs migrants, ou contre le viol conjugal et les violences domestiques, outre la faible mobilisation relative en dehors des cercles restreints des militants associatifs, l'une des caractéristiques des manifestations réside dans le trajet que celles-ci empruntent dans la capitale. Lors de ces rassemblements, trois options sont possibles : défiler depuis les quartiers périphériques vers les quartiers péri-centraux, entre les quartiers péri-centraux, depuis les quartiers périphériques et péri-centraux vers le centre-ville. Ce dernier trajet a ceci de spécifique qu'il vise la centralité urbaine et nationale où se concentrent les lieux du pouvoir

³⁷⁶ Lire à ce propos l'article de Marie Bonte : « "Gay Paradise – kind of". Les espaces de l'homosexualité masculine à Beyrouth. » (2013)

politique officiel – Municipalité, Parlement, Présidence du conseil –, ou la Place des Martyrs (*Sahet al-Chouhada*) où doit s'achever symboliquement la manifestation³⁷⁷.

Mais ces lieux du pouvoir sont régulièrement inaccessibles parce que quadrillés par les autorités qui restreignent toute forme de manifestation réclamant des réformes politiques et des droits civiques. De plus, ils sont vides. Vides des représentants parlementaires qui ne siègent que très ponctuellement à l'Assemblée lorsqu'il n'y a pas un boycott ou un blocage institutionnel initié par un ou plusieurs partis politiques. La place des Martyrs est aussi vide car elle est devenue une succession de terrains vagues et de parkings qui attendent d'être remplacés par des projets immobiliers. Enfin, le centre-ville est vide parce qu'il n'est tout simplement pas habité. Les manifestants défilent donc au milieu d'un secteur désert. Autrement dit, leurs voix et leurs pancartes, encadrées par les patrouilles militaires et quelques journalistes, ne résonnent que sur les murs d'une ville sans vie, sans urbanité apparente. En effet, les seules personnes à être présentes sont les employés des banques, des restaurants et des commerces de luxe trop peu fréquentés en l'absence de touristes, des voituriers, des agents de sécurité privés, des agents d'entretiens africains ou asiatiques, et des ouvriers syriens qui s'affairent dans les chantiers.

I.1 – Le centre ville, espace d'élaboration d'une urbanité postiche

Reconstruit suite à la guerre par la société privée *Solidere*³⁷⁸ (Société Libanaise de Développement et de Reconstruction) dirigée par le Premier ministre libanais avec des capitaux libanais et étrangers³⁷⁹, le centre ville de Beyrouth a vu ses habitants et ses commerçants évincés³⁸⁰ sous la pression des autorités publiques et privées entremêlées³⁸¹. Pour

³⁷⁷ Après l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri en février 2005, les mobilisations appelant au maintien (8 mars) ou au départ (14 mars) des troupes syriennes au Liban se sont tenues sur la Place des Martyrs, centralité de Beyrouth avant-guerre devenue un no man's land sur la ligne verte qui partage la ville pendant le conflit. Les martyrs sont les nationalistes libanais exécutés par les autorités ottomanes en 1916 pour réprimer l'insurrection populaire et pour lesquels une statue a été érigée.

³⁷⁸ Loi n°117 de 1991 qui autorise le Conseil pour le Développement et la Reconstruction (CDR) à sous-traiter à une société privée la reconstruction des secteurs centraux endommagés par la guerre.

³⁷⁹ Pour plus de détails sur *Solidere* et les enjeux liés à la reconstruction du centre-ville, lire notamment ABU MERHI 2008, DAVIE M. 1999, MAKDISI 1997, VERDEIL 2001, entre autres.

³⁸⁰ Selon Mohammad Zbeeb (2012), cela représente environ 135 000 personnes.

³⁸¹ Charbel Nahas indique que les biens immobiliers et fonciers acquis par la société *Solidere* l'ont été à des prix équivalents à moins de 5% de leur valeur actuelle (NAHAS 2015).

ses architectes, la modernité et la renaissance de la ville signifient non pas la participation des citoyens à l'élaboration du projet, ni même *a minima* la présence d'une population libanaise en mesure d'y consommer, mais plutôt l'adoption prioritaire des « *best practices* » internationales (LEHMAN-FRISCH *et al.* 2013) pour mener à bien la rénovation urbaine. Cette politique a un double objectif : revenir dans le mouvement de la globalisation en imitant et en concurrençant les métropoles émiriennes, au premier rang desquelles Dubaï. Devenue la référence, cette dernière a profité des pétrodollars, de l'exploitation des travailleurs étrangers et du déclin de Beyrouth pour s'arroger la place de hub régional en termes de flux touristiques et financiers (BAHOUT 2006), et de modèle en termes d'innovations urbanistiques (BARTHEL 2010, BEAUGRAND *et al.* 2013).

Les partenariats entre pouvoirs publics et investisseurs privés dans les entreprises de transformations urbaines, voire la délégation complète à des acteurs privés, n'ont rien d'exceptionnels dans le contexte moyen-oriental et mondial (BARTHEL 2010). Si son succès est relatif à Beyrouth compte tenu des faibles fréquentations et occupations des secteurs rénovés, l'expérience libanaise s'inscrit dans une tendance globale de collaboration, d'imitation et de concurrence métropolitaine. Dans la région, elle conduit à des projets ou à des « méga-projets »³⁸² peu ou prou similaires – à Koweït City, Amman, Rabat, Damas. Ces projets mobilisent les mêmes acteurs³⁸³ – à la fois investisseurs et clientèles ciblées (*Ibid.* : 133) –, utilisent les mêmes leviers – financements émiriens, adaptation/dérèglementation juridique, expropriation et expulsion des anciens habitants –, et répondent aux mêmes ambitions – combler l'absence de projet politique, déléguer la gestion de l'espace à des acteurs privés et générer de la plus-value (*Ibid.* : 136). Fabriquer la ville selon cette logique affairiste en régime autoritaire, malgré les spécificités urbaines locales et politiques nationales, par la *tabula rasa* ou par l'*ex nihilo*, revient en somme, par la « destruction créative » (HARVEY 2010), à maximiser les profits pour les investisseurs (CHAKER 2013), quitte à inventer une urbanité postiche « *en excluant spatialement et en effaçant des identités urbaines indésirables* » (LEHMAN-FRISCH *et al.* 2013 : 15).

³⁸² Suite à la crise financière de 2008 et aux soulèvements dans le monde arabe à partir de 2010, un infléchissement de cette politique par « méga-projets » est apparu, à la fois par manque de financement et par souci de réaction aux risques sociaux (BEAUGRAND *et al.* 2013 : 5)

³⁸³ Pour exemple, la famille Hariri dirigeant le projet *Solidere* s'est également vue confier le projet *Al-Abdali district* à Amman en Jordanie.

I.1.1 – « Private property » et urbanisme globalisé

Les « *best practices* » impliquent généralement une double dimension : « *D'une part, la nature exceptionnelle des espaces centraux justifie le recours à des politiques territorialisées d'exception, au nom des « effet-vitrines » (BENIT ET GERVAIS-LAMBONY 2005). D'autre part, [les métropoles] s'imposent des pratiques urbanistiques mondialisées relevant d'un « ethos entrepreneurial » et du modèle de la Ville entrepreneuriale, fondée sur des partenariats public-privé.* » (LEHMAN-FRISCH *et al.* 2013 : 13) Beyrouth s'inscrit parfaitement dans cette politique dirigée par le Premier ministre libanais de l'époque, Rafic Hariri, également fondateur et responsable de la société *Solidere*. Le partenariat public-privé, incarné par l'une des plus hautes figures de l'État, se confond progressivement avec les intérêts d'un homme (MAKDISI 1997, NEAL et TANSEY 2010). Mais également avec ceux d'une élite locale et internationale, et d'une caste de leaders communautaires déjà entraînés pendant la guerre à mettre de côté leurs différends pour négocier à leur profit, ainsi que pour celui de leurs familles et amis³⁸⁴, avec les entrepreneurs et les investisseurs³⁸⁵ tandis que le reste du pays se déchire. Pour entretenir ce « capitalisme des copains » (KIENLE 2008), l'État et ses institutions servent à la fois d'outils légitimant/camouflant leurs actions et s'il faut d'otages de leurs stratégies (BEYDOUN 2009, DAVIE M. 2001, HARB 2010), remettant irrémédiablement en cause le rôle de la puissance publique et sa légitimité comme garante de l'intérêt général.

En l'espace de deux décennies, le centre-ville a vu quelques bâtiments restaurés, dont l'Opéra, transformé en *Virgin Megastore*. La plupart des lieux de culte ont été conservés du fait de leur charge symbolique dans un système basé sur le confessionnalisme politique³⁸⁶ et par la volonté des autorités de conserver l'image d'une ville pluricommunautaire³⁸⁷. À l'inverse, environ 85% du périmètre contrôlé par *Solidere* ont été démolis (BUCCIANTI-BARAKAT 2013), y

³⁸⁴ D'un point de vue historique ce système clientéliste et oligarchique n'a rien d'original. Fawwaz Traboulsi (2007 : 115) note à ce propos que dès l'indépendance officielle du pays en 1943 l'économie libanaise est contrôlée par une trentaine de familles qui gravitent autour du premier Président de la République Bechara al-Khoury.

³⁸⁵ D'après un rapport de BankMed, le classement Global Real Estate Transparency Index (indice qui mesure la facilité avec laquelle un acteur extérieur peut comprendre le fonctionnement d'un marché immobilier) classe le Liban en 81^e position sur un total de 102 pays évalués en 2014 (SOUEID *et al.* 2015). Sa note de 3,9 sur 5 le place dans la catégorie « Low Transparency ». Il est à la limite de la catégorie « Opaque » qui débute à 3,98.

³⁸⁶ *A contrario*, Rafic Hariri, musulman sunnite, a fait édifier la mosquée Al-Amin. Un monument qui fait débat car il domine désormais ce secteur de la ville et qu'il dénote complètement dans un paysage local où les lieux de culte – église, mosquée et synagogue – sont des édifices à l'architecture plutôt discrète (ABU MERHI 2008).

³⁸⁷ La synagogue Maghen Abraham a été conservée et restaurée malgré le contexte politique régional, alors que le secteur de Wadi Abou Jmil dans lequel elle est située a été entièrement détruit (NADER et NADER 2012 : 26).

compris l'ancien commissariat central construit sous la période ottomane, un premier indice de la place laissée à l'État et à l'histoire de ses institutions dans ce processus de régénération. Faire table rase du passé, à quelques exceptions près³⁸⁸, annihiler la dimension historique et populaire a permis d'offrir aux investisseurs le foncier nécessaire afin de développer en toute liberté leurs projets immobiliers tous plus hauts, luxueux et modernes (CHAKER et GONÇALVES 2013). Aujourd'hui, le paysage de ce secteur (**carte 16**), tout comme sa dénomination par la population – « Solidere », « downtown » (en anglais), « centre-ville » (en français)³⁸⁹ – traduit son internationalisation et son caractère privatif, à la fois pour les fonctions commerciales et résidentielles.

³⁸⁸ Conséquences de difficultés juridiques ou de la résistance de certains propriétaires et de la société civile, certains bâtiments sont exclus du périmètre acquis par la société et/ou restent en ruine, à l'image de l'hôtel Saint Georges et du cinéma rebaptisé « *The Egg* ».

³⁸⁹ Le terme arabe « *al-balad* » a quasiment disparu des panneaux d'indication et du discours des habitants.

Carte 16 : Le périmètre *Solidere* en 2015



Source : Solidere.com, enquête de terrain - Photo satellite Google Earth 2015

Conception : A. Dahdah



Limites approximatives
du périmètre Solidere



Lieux évoqués

- 1 : Zaituna Bay
- 2 : Beirut Souks
- 3 : Place de l'Étoile
- 4 : Place des Martyrs
- 5 : Saifi Village

0 125 250 m



Le tissu commercial est généralement composé d'enseignes luxueuses et/ou pratiquant des prix destinés à une clientèle fortunée locale, émigrée et étrangère. Parfois libanaises – le couturier Elie Saab et autres magasins de prêt-à-porter –, ces enseignes sont aussi et surtout des franchises importées – concessionnaire Ferrari, boutiques Dior, Rolex, Versace, H&M, Occitane, Starbucks, Paul –, localisées dans le quartier renommé *Saïfi village* (en anglais) (**carte 16**), autour de la Place de l'Étoile (*Sahet al-Nejmeh*), dans la rue Weygand, Abd al-Malik, ou encore Bab Idriss. Le centre ville comprend en plus les *Beirut souks*³⁹⁰ (en anglais) (**carte 16**), pâle copie modernisée des anciens souks détruits³⁹¹, et un nouveau cinéma attenant – le complexe *CinemaCity* – avec sa restauration de type *fast food* et son lot de divertissements. Ces lieux sont également utilisés pour l'organisation d'événements ponctuels tels que des expositions d'art contemporain, des concerts, la mise en place d'une patinoire en hiver ou encore l'exposition de voitures de luxe. À l'exception d'un musée-galerie – le *Beirut Exhibition Center* – érigé en périphérie du périmètre Solidere et qui propose des expositions de qualité, la ville est pensée comme un espace purement récréatif où la culture n'offre aucune perspective critique (CHAKER 2013). Tout comme Dubaï, Barcelone, Marseille, Istanbul, la métropolisation de Beyrouth signifie sa « disneyfication » (HARVEY 2008), c'est-à-dire une consommation de la culture de masse et une culture de la consommation de masse et du divertissement synthétisées en un lieu unique.

Enfin, dans la même veine, l'un des derniers projets réalisé par *Solidere* et des architectes internationaux est la transformation de la dite Baie Normandie avec son hôtel Saint Georges en *Zaituna Bay* (**carte 16**). Autrement dit un espace public maritime devient privé et franchisé³⁹², comprenant un port de plaisance pour yachts de luxe, des hôtels, des restaurants

³⁹⁰ À propos des nouveaux souks, Rawad Chaker et Pedro Gonçalves écrivent : « *Le nouveau souk de Beyrouth est un dérivé du procédé de construction récréative opéré dans les villes de l'Entertainment. Le souk de Solidere retrouve ainsi sa définition originelle dans le projet du Dubaï Marina Mall qui s'inspire, lui, des anciens souks de Dubaï (...). La création du nouveau souk de Beyrouth a été programmée par le plan directeur commandé par la société pour combler le vide produit par l'annihilation de l'ancien souk, rasé en 1982. Il n'est aujourd'hui en réalité qu'un dérivé du mall. Un espace fermé et indépendant dédié aux loisirs de la consommation où les signes du packaging (...) se rencontrent par milliers à Beyrouth, comme à Dubaï.* » (CHAKER et GONÇALVES 2013 : 131)

³⁹¹ Selon Saree Makdissi, la société OGER Liban, dirigée par Rafic Hariri, a entrepris de détruire les anciens souks – souk al-Nouriyeh, souk Sursouck – et l'ancien quartier de Saïfi en 1983 (1997 : 667). Le chantier a dû être arrêté en raison de la reprise des conflits, mais le bâti ancien a été définitivement perdu (*Ibid.*)

³⁹² L'un des propriétaires de la société d'exploitation, Mohamed Safadi, est alors Ministre de l'économie (2005-2008) lorsqu'un décret émanant de son ministère autorise l'exploitation privée de cet espace public. Lire l'article de presse écrit par Mohammad Zbeeb : « Public Property ... For the Rich Only » (2012).

et des cafés de *standing* (**photo 34b**) dessinant un paysage standardisé. L'historique hôtel Saint Georges, haut-lieu des sociabilités bourgeoises d'avant guerre, se retrouve isolé et concurrencé par ce qui est amené à devenir un haut-lieu de l'élite globalisée où les pratiques des passants sont formellement encadrées. Comme le montre le panneau suivant placardé sur la promenade de la baie (**photo 34a**), il est interdit de manger, de jouer, d'écouter de la musique, de mendier, de parler (à haute voix) ou toute autre pratique non autorisée par les propriétaires. À cela s'ajoutent le service d'ordre, les caméras de surveillance et le niveau des prix qui finissent par dissuader tout promeneur non désiré de s'y aventurer, de s'appropriier l'espace et par limiter *de facto* toute urbanité spontanée.

Photo 34a et 34b : Zaituna Bay

(Source : A.D. 2015 et zaitunaybay.com)



Dans le contexte de la concurrence interurbaine, de la tentative des investisseurs de capter les capitaux et les dividendes en initiant des projets de grande envergure et celle des autorités locales d'en bénéficier par le biais de la fiscalité, Beyrouth – avec *Zaituna Bay* ou *Saïfi Village* – n'a rien à envier à d'autres métropoles globalisées. La capitale libanaise s'aligne sur les canons urbanistiques et les montages financiers³⁹³ de villes telles que Baltimore ou Londres avec leurs quartiers privatisés, leurs marinas luxueuses et leurs villages « dysneifiés » (HARVEY 2010 : 127-128).

³⁹³ On peut cependant souligner que l'apport fiscal n'est pas toujours à la hauteur de ce qui est escompté pour des projets d'une telle ampleur. À Zaituna Bay, les autorités municipales et les propriétaires se sont accordés pour le paiement d'une taxe annuelle de seulement 1,66 dollars par mètre carré pendant cinquante ans (ZBEEB 2012).

Concernant le volet résidentiel, les enjeux sont peu ou prou les mêmes. L'offre des promoteurs est inadaptée à la demande locale, sinon à une petite minorité. Les logements construits sont de très grande taille³⁹⁴ et très luxueux, et à l'instar des métropoles américaines ou émiriennes, ils relèvent généralement du résidentiel fermé et surveillé. Les prix du mètre carré à l'achat ou à la location atteignent donc des niveaux démesurés par rapport aux conditions de vie locales. Alors que les revenus moyens d'un Libanais sont inférieurs à huit mille dollars annuels, que les inégalités et la pauvreté ne cessent de se creuser³⁹⁵, le prix d'un appartement dans les quartiers centraux en 2014 peut avoisiner dix mille dollars le mètre carré³⁹⁶.

Conséquence du climat sécuritaire instable, de la crise économique qui sévit depuis 2011, de l'inadéquation entre l'offre et la demande et de l'absence d'aménités, le taux de vacance est très élevé³⁹⁷ dans le centre ville. Malgré tout, l'immobilier demeure l'un des moteurs les plus dynamiques de l'économie libanaise et le centre ville reste un périmètre privilégié des investisseurs et des promoteurs. Ces derniers ne rechignent pas afficher sur la façade des immeubles en chantier des slogans mettant en avant un dynamisme économique retrouvé, concurrençant les plus grandes métropoles du monde, quitte à faire fi de la réalité libanaise qui oscille entre crises politiques et bulles financières.

I.1.2 – Entre régénération et dégénérescence, une urbanité évanescence³⁹⁸

Les devises brocardées sur les projets immobiliers portent en outre le message d'une nouvelle urbanité, moderne et lissée, à la fois respectueuse de l'environnement et de la diversité dans une ville qui se veut le symbole du cosmopolitisme retrouvé dans un Proche-

³⁹⁴ Sur les 20 700 logements officiellement construits en 2013 au Liban, seuls 2 500 unités ont une surface inférieure à 100 m² (SOUEID *et al.* 2013 : 12).

³⁹⁵ Selon les dernières estimations, la population résidente au Liban a augmenté de 30% en quatre ans et le taux de chômage officiel est passé de 11% à 20%. Les revenus des ouvriers les moins qualifiés ont chuté parfois de 50% dans les régions périphériques du pays. Parallèlement, profitant de cette concurrence au sein du marché du travail et de la baisse de la rémunération des ouvriers, les entreprises enregistrent globalement une augmentation de leurs profits. Pour plus détails, lire l'article de presse de Sahar al-Attar (2015) « Quatre ans après le soulèvement en Syrie, le chômage explose et les inégalités se creusent au Liban ».

³⁹⁶ Lire l'article de presse de Paula Astih (2014) « Lebanese real estate market faces slump—study ».

³⁹⁷ Lire l'article de presse de Hugh Naylor : « Beirut's plush new city centre lacks just one thing: people » (2015).

³⁹⁸ J'emprunte cette expression au titre de l'article de Gildas Coignet (2008) « Régénération urbaine ou dégénérescence de l'urbanité ? Le projet de nouveau centre-ville d'Al-Abdali à Amman, Jordanie ».

Orient ravagé. Un mode de vie idéalisé et véhiculé par les images numériques d'un monde fantasmé : les piétons souriants, seuls ou en famille, déambulent sur les allées arborées, côtoyant les voitures de luxes qui circulent dans des rues propres. Aucune image n'illustre bien sûr la présence des agents de sécurité, ni celle des agents d'entretien ethnicisés qui passent leur journée à ramasser le moindre papier ou mégot de cigarette jeté sur la chaussée. Ces migrants invisibilisés qui, lorsqu'on les interroge sur leurs pratiques urbaines, évoquent le centre-ville comme un espace symbole de richesse et de modernité hors de portée, où ils n'ont pas leur place autrement que dans l'exercice de leur fonction³⁹⁹. Les murs et les balcons végétalisés doivent enfin faire oublier que dans cette logique de marché, où le moindre mètre carré est voué à générer de la rente, aucun espace vert accessible au public n'est prévu par les planificateurs.

Dans une ville où les Libanais, soutenus par leurs alliés étrangers, se sont battus pendant près de quinze ans, où régulièrement les bombardements israéliens et les tensions entre factions locales, tantôt alliées tantôt rivales, raniment les spectres de la guerre, le sentiment d'attachement à Beyrouth est continuellement malmené⁴⁰⁰. Tandis que des centaines de Libanais émigrent quotidiennement parce que l'horizon économique et politique s'assombrit, des slogans tels que « *I love life* » ou encore « *no war* » sont régulièrement diffusés depuis 2005 par des partis politiques qui tentent d'assagir l'opinion ou par des militants civils qui espèrent apaiser les tensions et fédérer la population autour d'une identité pacifiée. L'un des derniers messages émane de l'entreprise *Solidere* qui en appelle tout simplement à aimer Beyrouth. « *I love Beirut* » (**Photo 35**), comme « *I love New York* » ou « *I love Rio* »... Un amour métropolisé et standardisé, ou comment l'esprit d'entreprise et la ville par projet peuvent être les vecteurs d'une urbanité dénuée de sentiments, mais modernisée et internationalisée, et *a fortiori* caricaturée et caricaturale.

³⁹⁹ Voir chapitre 4.

⁴⁰⁰ Reprenant l'opposition classique ville-campagne et l'impossible citoyenneté des ruraux, Claude Liauzu écrit en 1989 à propos de Beyrouth : « Après avoir inversé au XIX^e siècle ses anciens rapports avec la montagne, Beyrouth a été submergée par les migrants, puis investie par les « barbares », par les communautés d'origine rurale. Ce type de mouvements, « extra-urbains, massifs, accélérés, armés » - selon la définition de Salim Nasr - ne vise pas à une intégration dans l'organisme citadin mais traite la ville comme un territoire étranger. Le centre de Beyrouth, c'est-à-dire ce qui « produit du sens », ce qui affirme une identité, menace de disparaître après dix ans de luttes armées. » (LIAUZU 1989 : 31)

Photo 35 : Le slogan « *I love Beirut* » face au nouveau cinéma multiplex du *Souk Mall*

(Source : A.D. 2015)



Sensé symboliser l'avènement du Liban contemporain et la renaissance de la capitale et de son urbanité après deux décennies de conflits armés, le centre-ville régénéré masque pourtant difficilement les contradictions et les défaillances de cette logique qui combine les discours civilisateurs et pacificateurs par le marché. Le Beyrouthin du XXI^e siècle doit pourtant s'inspirer de ce modèle, de ce projet urbanistique et immobilier, sans poser de question sur son mode d'élaboration ni être convié à y participer, et par là dépasser les conflits et les appartenances qui ont été à la base des guerres passées pour aller vers un avenir de prospérité. Chaque citoyen peut en quelque sorte devenir le bâtisseur d'une ville nouvelle synonyme d'un avenir meilleur, en oubliant qu'elle est porteuse d'animosités et de conflits jamais réglés. Comme le rappelle Gildas Coignet à propos du quartier *Al-Abdali* à Amman : « *La régénération urbaine offre alors une possibilité d'affirmer une identité et par-là de favoriser un sentiment d'appartenance et d'améliorer le degré de cidadinité. (...) La création d'un centre urbain, à l'image de ses habitants, constitue donc un instrument concret dans cette quête identitaire nationale.* » (COIGNET 2008 : 53-54) Mais à l'image de quels habitants si la majorité d'entre eux – Libanais, Syriens, Palestiniens, Africains, Asiatiques, pauvres, migrants, réfugiés – est *persona non grata* ?

L'espace public est par définition le lieu de la coprésence concrète, et non pas imagée, entre publics divers et étrangers les uns aux autres. Et au sens de Jürgen Habermas (1993), il

est idéalement le lieu de l'expression publique libre, critique et contradictoire, garante de l'État de droit. Or, à l'instar de ces espaces sous vidéosurveillance et dénués de toute coprésence autre que celle désirée, la ville privatisée n'offre que peu d'égalité et de liberté, sinon celle de consommer. Le marketing urbain poussé à son paroxysme ne laisse plus de place au principe kantien de Publicité⁴⁰¹ (*Ibid.*), à l'urbanité en tant que diversité et densité de l'expression individuelle et collective ; il ne propose pas ces prises indispensables à l'appropriation (GIBSON 1986). Et comme ce panneau de *Zaituna Bay* qui interdit à toute personne de s'exprimer trop ostensiblement (**photo 34a**), il semble que « *l'air de la ville ne rend plus libre, ainsi que le proclamait encore Max Weber mais il sent l'ordre.* » (SIMAY 2008 : 207) Reprenant les propos des situationnistes sur la ville, Philippe Simay continue : « *L'urbanisation intensive des modernes n'est pas au service de la ville et de ses habitants. Elle représente au contraire la mise en place d'un dispositif d'isolement, d'exclusion et de réclusion des citadins ; elle contribue à l'établissement d'un ordre dans lequel le désir n'a pas sa place, sinon comme désir d'objets. (...)* La disciplinarisation de l'espace commue ainsi les vellétés de contestation en pratiques de consommation. » (*Ibid.*) À commencer par une consommation de l'espace lui-même.

Cette régénération de la ville et de son urbanité par le biais de cette centralité soi-disant fédératrice n'est-elle donc pas aussi vide de sens qu'elle est vide d'une population beyrouthine privée des moyens matériels et symboliques de la fréquenter ? Beyrouth « sans le peuple » alors pour reprendre le titre de l'ouvrage d'Anne Clerval à propos de la gentrification à Paris (2013). Si tel est le cas, quel est le message politique qui est finalement porté quand toute forme de mixité sociale⁴⁰² est bannie pour ne laisser place qu'à la sécurité des individus les mieux lotis et à la relégation des plus démunis ? Il est d'ailleurs fort probable que la montée des radicalismes religieux et les conflits qui détruisent aujourd'hui le Moyen-Orient soient alimentés

⁴⁰¹ « Le public des « hommes » qui font usage de leur raison se transforme en public des « citoyens » lorsqu'il s'agit de débattre sur des questions qui touchent à *res publica*. Selon la « constitution républicaine », cette sphère publique politiquement orientée devient le principe auquel obéit l'organisation de l'État constitutionnel libéral qui permet à la société civile de s'y établir en tant que sphère de l'autonomie privée (...). Des lois universelles garantissent les libertés civiles ; à la liberté des « hommes » correspond l'égalité des « citoyens » devant la loi (...). Devant le tribunal de la sphère publique, toutes les actions politiques doivent pouvoir être ramenées aux lois qui les fondent, lesquelles, pour leur part, ont dû être acceptées par l'opinion publique au titre des lois universelles et rationnelles. » (HABERMAS 1993 : 117-118)

⁴⁰² Dans le cadre d'un processus de gentrification, il faut cependant rappeler que la mixité sociale est également un argument mis en avant par les néo-habitants, les autorités publiques et tous les acteurs qui se disent favorables à ces dynamiques de transformations urbaines. À cet égard lire notamment l'ouvrage de Sylvie Tissot (2011) *De bons voisins. Enquête dans un quartier de la bourgeoisie progressiste*, l'article d'Anne Clerval et de Mathieu Van Criekingen (2014) « « Gentrification ou ghetto », décryptage d'une impasse intellectuelle », ainsi que le numéro thématique de la revue *Espaces et sociétés* (2010) intitulé *Paradoxes de la mixité sociale*.

directement et indirectement par ces politiques de cloisonnement géographique et de privation urbaine.

Somme toute, le système capitaliste tente de se réapproprier l'idée animant le droit à la ville que c'est en changeant la ville que l'on change la vie (SIMAY 2008). Mais au-delà de l'artefact de la citoyenneté mise en scène il oublie bon gré mal gré les citoyens. Et de la même manière qu'il standardise la ville par l'adoption des modes de bonne « gouvernance urbaine » qui vise à en faire une métropole rentable (HARVEY 2008), ce système banalise également les idées et les mots transformés en slogans creux. Si l'on reprend le triptyque d'Henri Lefebvre, une urbanité ainsi conçue (imposée), sans perçu (pratiques) ni vécu (imagination), devient dès lors une urbanité euphémisée. Autrement dit, la destruction créative ne fonctionne pas avec l'urbanité comme elle fonctionne avec l'immobilier.

Certes, on peut opposer à cette lecture que le processus de métropolisation tel qu'il est orchestré pour le centre-ville est en fait circonscrit à un secteur réduit de la capitale qui ne peut servir de préalable à une réflexion pour l'ensemble du système urbain. Néanmoins, si le périmètre *Solidere* jouit effectivement d'une situation exceptionnelle en termes urbanistiques et juridiques, et qu'il constitue un « isolat spatial » (COIGNET 2008) en partie coupé du reste de l'agglomération, il n'empêche qu'il est aussi la quintessence d'un mode de gouvernement⁴⁰³ qui se généralise à l'ensemble de Beyrouth.

I.2 – L'immobilier, un vecteur de transformation de tous les quartiers

David Harvey définit la gouvernance urbaine comme « *[l'orchestration de] la dynamique des investissements privés et la provision d'investissements publics essentiels au bon endroit et au bon moment* » (HARVEY 2008) *afin de favoriser la création de rentes de monopoles au profit d'une ville, c'est-à-dire, en fait, de ceux qui sont en mesure, qu'ils y résident ou non, d'y investir et d'y prospérer.* » (GARNIER 2009 : 187). L'un des constats que l'on peut effectuer

⁴⁰³ Parler de « mode de gouvernement » se distingue du terme de gouvernance en ce sens qu'il contient une dimension politique quant à l'organisation de la cité, aux modes de gestion par des institutions publiques élues ou non par des citoyens qui ont le droit ou non de participer aux processus de décisions. Dans les discours sur la « gouvernance urbaine », cette dimension est généralement évacuée au profit d'un code de bonne conduite institutionnelle et surtout économique.

aujourd'hui est que cette politique de rente au détriment des habitants s'étend à l'ensemble des quartiers de la municipalité, et déborde même sur ses périphéries (AL-ACHKAR 2011).

Livrée aux logiques spéculatives des propriétaires et des promoteurs immobiliers libanais, des investisseurs étrangers ou de la diaspora, l'offre immobilière à Beyrouth est comme découplée de son contexte local⁴⁰⁴ (AL-ACHKAR 2011). Il est vrai que la vie économique et sociale dans les quartiers péricentraux n'est pas (encore) comparable au *vacuum* central. Mais pour qui défile aujourd'hui en faveur des droits des migrants depuis Dora jusqu'au quartier Monot, il est indéniable que de plus en plus d'immeubles aux pieds desquels passent les manifestants sont chics, hauts et inoccupés⁴⁰⁵, ou parfois délabrés et condamnés. De son côté, le tissu commercial local est concurrencé et progressivement remplacé par un système lui aussi standardisé, combinaison d'un réseau de boutiques franchisées et de *shopping malls* sécurisés. L'espace public ouvert et ses enseignes populaires sont délaissés au profit d'espaces fermés, dont les entrées sont filtrées et surveillées, où l'*American coffee* et le cappuccino sont préférés au café turc (ZUKIN 1995 cité par ATKINSON 2003).

Aussi, la ville ne cesse de s'étendre, de se densifier et de se verticaliser. Et dans les quartiers les plus centraux de se vider de la population qui n'est plus en mesure ni d'accéder à la propriété ni de payer des loyers toujours plus élevés, pour n'être qu'en partie remplacée par quelques ménages fortunés. L'État, quant à lui, est associé à cette dynamique en n'opposant aucune résistance à cette inégalité grandissante et en participant tacitement et activement par son soutien aux logiques rentières des acteurs privés. Pour cela, les députés, suppléés par les lobbies bancaires et immobiliers, élaborent et votent des lois qui les favorisent et/ou suppriment les obstacles visant à limiter ces tendances (EL-ASHKAR 2015). Enfin, les institutions *ad hoc* font preuve de laxisme en ne sanctionnant pas des pratiques non conformes

⁴⁰⁴ Même si le marché immobilier beyrouthin est en partie soutenu par les investissements de Syriens aisés qui rapatrient leurs capitaux au Liban (EL-ASHKAR 2015), il n'empêche que ce secteur connaît une crise qui se caractérise par une chute des acquisitions. Selon les derniers chiffres publiés par les promoteurs immobiliers, en 2015 environ 25% des logements construits ne trouvent pas d'acquéreurs (HAGE BOUTROS 2015). Ce qui ne signifie pas que les logements achetés sont ou vont être occupés puisqu'ils peuvent l'être par des étrangers et des émigrés non résident, ou les promoteurs eux-mêmes qui entretiennent le marché.

⁴⁰⁵ Selon Hisham El-Ashkar (2014), environ 200 000 logements sont aujourd'hui vacants au Liban, dont un très grand nombre dans l'agglomération de Beyrouth. Lire également l'article de presse de Mouhamad Wehbe « Liberalizing the rent market: Real estate speculators to evict both tenants and landlords » (2014).

aux règles d'urbanisme (ABU MERHI 2008) et ponctuellement promulguent des décrets qui contredisent la législation en vigueur (ABDALLAH 2013).

I.2.1 – De 1992 à 2014, une dérégulation croissante du marché

Pour influencer sur le marché du logement et plus largement sur celui de l'immobilier, l'État libanais utilise plusieurs leviers. Tout d'abord, par le biais de la Banque centrale, il met en place des conditions monétaires et bancaires favorables à l'obtention de prêts à taux préférentiels pour qui souhaite accéder à la propriété ou investir dans l'immobilier (MAROT 2015). Ensuite, il réforme la législation, permettant à des acteurs étrangers de s'engager sur le marché libanais⁴⁰⁶. Enfin, toujours dans le domaine législatif, il intervient à la fois sur les lois réglementant le secteur locatif et sur celles relatives à la construction. Je vais m'intéresser à ce dernier volet en essayant de mettre en exergue les conséquences produites par les lois de 1992, de 2004 et de 2014 sur la morphologie urbaine et la composition sociale. Pour cela, les travaux de Bruno Marot (2012, 2013 et 2015) et de Hisham el-Ashkar⁴⁰⁷ (2011, 2012, 2014 et 2015) sont précieux.

En 1992, l'État vote une loi⁴⁰⁸ dite « des anciens loyers et des nouveaux loyers ». Elle contribue d'une part à bloquer les loyers de tous les baux contractés en Livre libanaise signés avant cette date, et empêche, à certaines conditions, les propriétaires de les rompre. Au sortir de la guerre, et alors que la monnaie libanaise a été fortement dévaluée dans les années 1980 et au début des années 1990⁴⁰⁹, elle constitue une protection pour toutes les populations affectées par le conflit qui sont ainsi en mesure de se maintenir dans leur logement en dépit de l'inflation⁴¹⁰. À défaut d'une politique publique de construction de logements sociaux et de relogement des déplacés, elle produit un parc locatif social de fait.

⁴⁰⁶ Voir le rapport réalisé par Nasri Antoine Diab pour CARIM (2008).

⁴⁰⁷ Attention, le nom de cet auteur peut être orthographié sous deux formes différentes selon les travaux : Hisham Al-Achkar (2011 et 2012) ou Hisham El-Ashkar (2014 et 2015). Distinction opérée dans la bibliographie.

⁴⁰⁸ Décrets n°159 et n°160 de juillet 1992.

⁴⁰⁹ Alors qu'un dollar vaut 3,81 L.L. fin 1982, en mars 1992 il équivaut à 1 200 L.L. (MAROUN 1992 : 198). Aujourd'hui indexée sur le dollar US, le taux de change s'est stabilisé à 1 dollar pour environ 1 500 L.L.

⁴¹⁰ L'inflation atteignant des niveaux extrêmement élevés dans les années 1980, de l'ordre de 730% en 1987 et de 120% en 1988, dévaluation et inflation conjuguées ont eu un impact social puissant : la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté a plus que doublé entre 1974 et 1988 (*Ibid.* : 201).

D'autre part, la loi vise à déréguler le marché locatif en n'encadrant pas les baux signés après juillet 1992 et à favoriser la construction pour redynamiser le secteur immobilier. Une réglementation aussi ambivalente a des conséquences multiples, à la fois sur la population concernée – locataires et propriétaires –, sur la morphologie urbaine et sur le marché immobilier.

En effet, dans son aspect régulateur, la loi de 1992 ne prend pas en compte les propriétaires ruinés par la guerre qui bénéficient d'une rente automatiquement dépréciée. Partant, ces derniers laissent leur bien se dégrader par manque de moyens et/ou de volonté. Quant à ceux qui en ont la possibilité, ils augmentent fortement les loyers dans les logements neufs ou pour les nouveaux baux signés afin de compenser le manque à gagner. Cependant, l'article 8 de la loi de 1992 permet de contrecarrer la régulation sur les loyers anciens par la destruction du bâti et la construction de nouveaux logements, mais encore faut-il avoir les ressources financières nécessaires.

Si des propriétaires sont en mesure d'entreprendre cette destruction/reconstruction qui *de facto* signifie l'expulsion des locataires anciennement installés contre une indemnisation, pour un grand nombre cela est matériellement impossible. Voyant les loyers et la valeur du foncier s'apprécier dans la période de l'après-guerre, certains s'associent avec des promoteurs immobiliers quand d'autres décident de leur vendre intégralement leur bien. Le résultat est la disparition d'une partie du tissu ancien – maisons et immeubles qui relèvent parfois du patrimoine beyrouthin – et l'érection d'immeubles de standing. Résultat, la reconstruction du centre-ville associée aux effets de la loi de 1992 sur les loyers va engendrer la première bulle immobilière beyrouthine post-conflit⁴¹¹.

La réglementation de 2004 amplifie ce processus, malgré la tentative avortée de réformer la loi de 1992 pour déréguler tous les loyers. Car elle libéralise encore davantage les normes de construction en donnant plus de marge de manœuvre aux propriétaires et aux promoteurs immobiliers, nationaux comme étrangers – ils sont notamment autorisés à construire plus haut et le ratio d'occupation foncière est augmenté. Et nonobstant l'instabilité

⁴¹¹ Selon Fawwaz Traboulsi (2007), il y a déjà près de 50 000 appartements luxueux vacants à Beyrouth au début des années 1970. Et la construction ne va pas cesser pendant la guerre, profitant notamment de la paralysie des institutions publiques qui ne sont pas en mesure de faire respecter les normes et les plans d'urbanisme.

politique et sécuritaire, cette nouvelle loi soutient les dynamiques enclenchées précédemment et entretient la bulle immobilière. Le paysage beyrouthin change vite, devenant une mosaïque disharmonieuse de bâti ancien délabré, vide ou occupé, parfois préservé et patrimonialisé, cerné par des tours achevées ou en cours de construction, dont une partie des appartements ne trouvent pas d'acquéreurs. C'est notamment le cas à Achrafieh, secteur est de Beyrouth, consacré « triangle d'or » de la dépossession (CATUSSE et BOISSINOT 2011). Comme l'illustre la photographie suivante, ce quartier réunit l'ensemble de ces situations, avec parfois des projets qui conservent uniquement pour des raisons esthétiques la façade d'un immeuble rasé comme le gage d'un mariage réussi entre futur et passé (**photo 36**).

Photo 36 : Immeuble en construction avec préservation de l'ancienne façade (Achrafieh)

(Crédit A.D. 2010)



Ce que la loi de 2004 n'a pas pu réaliser, la loi de 2014 tente de le parachever. C'est une législation élaborée par une commission parlementaire dont les membres élus en 2009 reconduisent leur propre mandature depuis⁴¹², soi-disant pour éviter le vide institutionnel en l'absence d'un accord sur la loi électorale et sur la nomination d'un Président de la

⁴¹² Constitutionnellement, le mandat d'un député est d'une durée de quatre ans.

République⁴¹³ élu au suffrage indirect par la Chambre des députés, dans un contexte sécuritaire très précaire.

La loi de 2014 abonde dans le sens d'une déréglementation progressive du marché immobilier en abrogeant les articles de la loi de 1992 relatifs aux anciens loyers. Autrement dit, l'encadrement législatif qui permet de bloquer les loyers va prendre fin et avec lui une grande partie du parc locatif abordable pour les ménages les plus modestes. Mais pour éviter les effets néfastes d'un phénomène de rattrapage brutal qui risque d'expulser des milliers de familles de leur foyer, les législateurs ont imaginé un système d'indexation progressive du loyer sur les cours du marché immobilier⁴¹⁴ ou une aide à la mobilité. Cette formule ne manque pas de décevoir les associations de locataires et de propriétaires qui respectivement essaient de bloquer la réforme ou au contraire de l'accélérer. Alors qu'il est encore en poste, l'ancien Président de la République, Michel Sleiman, a refusé de ratifier le texte de loi et a saisi le Conseil Constitutionnel. Le débat reste donc d'actualité, mais il n'a que de faibles chances de déboucher sur un accord en faveur des locataires les moins solvables.

Quoi qu'il en soit, et même si la dernière loi n'a pas encore été définitivement adoptée, cette succession de textes montre de quelle manière les institutions publiques libanaises interfèrent sur le marché immobilier et considèrent le logement. Elles favorisent toujours davantage les logiques spéculatives au profit des propriétaires, des promoteurs et des investisseurs, individus ou institutions bancaires, Libanais établis, émigrés ou ressortissants étrangers, au détriment de la morphologie urbaine et de la mixité sociale. À tel point que le marché immobilier national est de plus en plus découplé des réalités locales, avec un loyer moyen qui avoisine désormais 2 100 dollars mensuels⁴¹⁵ et un taux de vacance qui croît continuellement.

⁴¹³ Le mandat du Président de la République Michel Sleiman élu en 2008, au terme d'un conflit armé et d'un accord entre les partis obtenu par l'intermédiaire du gouvernement qatari à Doha, s'est achevé en mai 2014. N'ayant pas le droit de se représenter, ce dernier a quitté son poste sans être remplacé.

⁴¹⁴ Selon Bruno Marot, il se résume en une augmentation de 2 000% du loyer initial sur une période de six ans, compensée par la prise en charge d'une partie de cette hausse pour les familles les plus pauvres par un fond d'aide national dans un pays déjà surendetté (MAROT 2015 : 105-106).

⁴¹⁵ Lire à cet égard le rapport de BankMed (SOUEID *et al.* 2015). Il faut toutefois considérer ce chiffre avec précaution parce que c'est une moyenne à l'échelle nationale qui ne tient pas compte du marché locatif informel.

Alimentée par les banques, par les promoteurs, par le blanchiment d'argent, par la diaspora, par les réfugiés syriens aisés qui rapatrient leurs capitaux et s'installent au Liban, la bulle immobilière libanaise, malgré les soubresauts politiques et économiques, ne semble pas se dégonfler. Ou plutôt, elle ne cesse d'exploser et de regonfler à une fréquence élevée. Ce qui fait dire à Hisham El-Ashkar (2014) que Beyrouth n'a rien d'original puisqu'elle suit les canons d'un système économique dominant dans les pays arabes comme dans le reste du monde. Et les autorités libanaises, en contournant les législations en vigueur ou en votant de nouvelles lois plus adaptées, ne font que favoriser cette tendance. Subséquemment, ces logiques spéculatives encadrées par une régulation minimum transforment brutalement la ville.

I.2.2 – Vers une gentrification sans le peuple ?

Comme suggéré plus haut, il est difficile de transposer le terme gentrification et ses dynamiques sous-jacentes sans tenir compte des spécificités locales, sinon régionales. Terme anglais utilisé à partir des années 1970 pour décrire les changements des quartiers populaires et/ou centraux des villes anglo-saxonnes, il renvoie aux réalités des pays industrialisés, de leurs villes touchées par la désindustrialisation et le chômage, et la transition d'une économie keynésienne vers une économie libérale et postfordiste. Ce faisant, l'ambivalence des autorités publiques locales et nationales est primordiale. Elles favorisent ce processus tout en l'encadrant pour atténuer cahin-caha ses effets sur les populations défavorisées et maintenir une certaine « mixité sociale » selon la « doxa politique » (GENESTIER 2010). Il faut néanmoins souligner combien le terme de « mixité sociale », dans le contexte européen et plus particulièrement français, « *peut simultanément être consensuel et partisan, mais aussi moraliste, accusateur et conciliateur* » selon Philippe Genestier (2010 : 27). Par conséquent, pour en saisir le sens et la portée, le terme de « mixité sociale » doit être systématiquement replacé dans le contexte spécifique de son énonciation.

Le processus de gentrification tel qu'il est défini implique le remplacement d'une population pauvre, parfois immigrée et/ou ethnicisée par une population au capital socio-économique plus élevé – artistes, intellectuels, cadres, entrepreneurs – dans les quartiers populaires (HANCOCK 2003). Une politique incitative – rénovation urbaine, requalification du bâti, fiscalité favorable pour l'accès à la propriété et à la réhabilitation, accès facilité à des

aménités renouvelées – doit favoriser cette dynamique (*Ibid.*). Pour nombre d’auteurs⁴¹⁶ et d’acteurs locaux, la gentrification permet de redynamiser les quartiers visés par l’installation des classes moyennes supérieures, ou « créatives »⁴¹⁷, et la déségrégation tout en favorisant la mixité sociale par la préservation du parc social locatif. Toutefois, pour Anne Clerval et Mathieu Van Criekingen (2014), cette lecture qui envisage ce processus sous un angle favorable et homogène occulte des réalités géographiques bien plus complexes – l’éviction à terme de la plupart des habitants, des trajectoires résidentielles subies, des tensions entre anciens et nouveaux occupants, et l’ambiguïté de l’action politique.

Rappelant le constat énoncé par J-C. Chamboredon et Madelaine Lemaire (1970) sur la relation proximité spatiale/distance sociale, Anne Clerval (2008) invite à déconstruire cette idée d’une gentrification comme productrice d’une mixité sociale. Selon l’auteure, « *en visant la « cohésion sociale », la rhétorique de la mixité s’inscrit pleinement dans les discours de substitution de la lecture marxienne en termes de rapports sociaux par celle qui privilégie le lien social en occultant le conflit. (...) Bien que nimbée dans une rhétorique bienveillante débarrassée de ses accents les plus violents, l’injonction à la mixité sociale semble bien s’inscrire dans une longue tradition de gestion des classes dangereuses.* » (*Ibid.* : 124-125)

Sous cet angle, la spécificité du cas libanais et beyrouthin peut résider dans le contenu d’un discours politique qui, à l’exception de la cohabitation pacifiée entre communautés confessionnelles, est dénué de toute allusion à une mixité et à une cohésion sociale dans une société qui peine effectivement à faire société. Le cas échéant, j’emploie ici le terme de « mixité sociale » du point de vue d’une justice sociale en négatif d’un discours politique national qui en est dépourvu. Comme le fait remarquer Hisham Al-Achkar, dans les déclarations ministérielles qui ont accompagné la mise en place des gouvernements dans les années 1990 et 2000, il est systématiquement question de réconciliation et de reconstruction post-conflit (2011 : 46-49). Mais si la première renvoie uniquement à une réconciliation entre les leaders des groupes belligérants, entre les citoyens et l’État, aucune mention n’évoque la réconciliation entre les citoyens eux-mêmes ni la reconstruction d’une société déchirée par les préjugés, les

⁴¹⁶ Lire le compte-rendu de lecture critique proposé par Anne Clerval et Mathieu Van Criekingen : « “Gentrification ou ghetto”, décryptage d’une impasse intellectuelle » (2014).

⁴¹⁷ Terme inventé par Richard Florida, géographe étasunien, dans son ouvrage *The Rise of the Creative Class* (2002) qui définit la population urbaine qualifiée et mondialisée.

haines et les rancœurs (*Ibid.*). En outre, la reconstruction immobilière entendue dans un premier temps comme un outil de développement pour le pays est très vite assimilée seulement à un secteur utile pour redynamiser l'économie (*Ibid.*). Et depuis 2011, sous couvert des dissensions politiques, de la guerre en Syrie et des risques sécuritaires, l'État et les différents partis tentent de reporter systématiquement toutes les discussions relatives aux enjeux sociaux – corruption, clientélisme, inflation, niveau des loyers, grille des salaires, revenu minimum, distribution suffisante et équitable de l'eau et de l'électricité, gestion des déchets. Pourtant, une part croissante de la population vit dans la pauvreté et la présence d'1,5 millions de réfugiés syriens déstabilise davantage une situation déjà précaire. Envisager une politique sociale à travers l'accès au logement et la planification urbaine n'est donc pas à l'ordre du jour.

Sans avoir ratifié les Accords de Genève relatifs au droit d'asile, par l'attribution de statuts d'exception et par l'application de la *kafala*, les migrants – réfugiés palestiniens et syriens, travailleurs africains et asiatiques – relèvent quant à eux de règles qui les mettent en marge de toute citoyenneté, dans sa dimension juridique et de reconnaissance, et de tout accord potentiel sur le logement. Ainsi, pour des centaines de milliers de personnes, en situation légale ou illégale, la question de l'accès au logement ne se pose même pas officiellement puisqu'elle est déléguée aux acteurs privés et humanitaires et reléguée dans les marges spatiales. Pour les Libanais, si la loi de 1992 sur les anciens loyers intègre *a priori* cet enjeu, elle est à replacer dans le contexte particulier de l'après-guerre. L'abroger ne signifie pas la remplacer par une politique d'accession à la propriété ou à la location pour les ménages les plus pauvres grâce à un programme de construction de logements sociaux et/ou abordables. En favorisant exclusivement les logiques spéculatives et rentières, les institutions publiques ne considèrent plus l'accès à l'habitat comme relevant de leur prérogative. Le logement devient une marchandise comme une autre (MAROT 2015) et la construction immobilière réduite à un secteur d'activité essentiel à l'économie nationale et à la prospérité des investisseurs.

Ceci étant dit, il convient de souligner que ce n'est pas une particularité puisque le cas de Beyrouth est comparable à celui de bien des métropoles postindustrielles qui utilisent l'immobilier et l'urbanisme comme vecteurs d'attraction, de fixation et de fructification des capitaux. Et comme l'indique H. Lefebvre avec sa théorie des deux circuits du capital, la

spéculation foncière et immobilière peut devenir le « *lieu presque exclusive de la « formation du capital* » » (LEFEBVRE 1970 cité par ROUSSEAU 2014) et avoir des effets néfastes sur le système économique dans son ensemble (*Ibid.*). Citant les travaux de Don Mitchell (2003), Chloé Buire rappelle de son côté combien la question spécifique du logement constitue une « dimension profondément politique » (2011 : 107). Et que le droit au logement en particulier « *touche à la dignité essentielle de l'individu mais aussi à la dignité d'une société.* » (*Ibid.* : 108) Ainsi, à Beyrouth, l'expulsion et la relégation des populations indésirables par le biais de l'inaccessibilité au logement peut avoir des conséquences sociales néfastes dans un pays et une région déjà en pleine implosion.

Il existe des résistances⁴¹⁸ à ce processus de marchandisation et rien ne garantit qu'il soit irrévocable. Cependant, en l'absence d'un changement radical du mode de gouvernement et de la nature du système politique libanais, il risque de se perpétuer et d'affecter un nombre croissant de périmètres de la capitale. Dans les quartiers les plus touchés par cet urbanisme de rente, Beyrouth se vide progressivement de sa population la plus modeste qui doit se résoudre à habiter dans les périphéries de l'agglomération. On peut également émettre l'hypothèse que la population non solvable soit contrainte de s'orienter vers les marges urbaines et le système locatif informel. Une hypothèse qui doit être vérifiée par une étude qui reste à mener sur les trajectoires résidentielles des populations évincées des quartiers centraux.

II – Les marges et l'urbanité dans la ville ségréguée

Comme cela a été évoqué dans le troisième chapitre, les marges beyrouthines ont historiquement été considérées comme des problèmes sécuritaires, urbanistiques voire identitaires dans un pays nouvellement créé, et à traiter en conséquence. Sauf exception ou en raison d'intérêts politiques⁴¹⁹, les institutions publiques ont perpétué la stigmatisation et la

⁴¹⁸ Depuis 2014, des universitaires, des architectes, des militants et la population affectée tente de s'opposer à la construction de l'un des derniers espaces maritimes publics de Beyrouth, le secteur de Dalieh. À l'aide d'un décret semblable à celui utilisé pour Zaituna Bay, la famille Hariri a racheté ce secteur côtier fréquenté par la population et les pêcheurs pour confier le développement d'un complexe hôtelier et balnéaire au célèbre architecte Rem Koolhaas. Lire à cet égard les articles du blog Beirut Report et de Habib Battah : « A city without a shore: Rem Koolhaas, Dalieh and the paving of Beirut's coast » (2015).

⁴¹⁹ Je fais référence ici à l'intégration et à la naturalisation des réfugiés arméniens et des palestiniens chrétiens venus grossir les rangs des communautés chrétiennes libanaises dans un système politique régie sur une base

relégation des populations résidentes sans tenter de répondre concrètement aux inégalités sociales et citoyennes autrement que par l'intervention des autorités policières et militaires. Il va sans dire que les secteurs concernés n'ont pas non plus été appréciés sous l'angle de l'urbanité. Ces quartiers et leurs habitants – populations déplacées par les conflits, ruraux nouvellement installés, migrants internationaux –, socialement invisibles (HONNETH 2008, LE BLANC 2009), constituent pour les autorités les coulisses et l'armée de réserve de la ville vitrine.

Cette relation de mépris, de mise en opposition entre une ville légitime et une marginalité parasite se traduit inévitablement dans les représentations qu'ont les acteurs institutionnels des secteurs et des populations incriminées, et induisent les représentations qu'ont ces dernières à l'égard de l'État. Des relations qui sont par certains aspects contradictoires.

Ces secteurs sont désertés par les services publics et leur gestion est déléguée à des organisations caritatives, humanitaires et politiques parallèles – Hezbollah, Amal, Fatah, Hamas. Par conséquent, l'image du camp, du quartier pauvre comme espace de non-droit, extra-territorialité dangereuse au bord de la ville civilisée, est confortée dans le discours des autorités qui renforcent ainsi leur rôle de rempart contre « l'insécurité » et de garantes d'un État de droit menacé (MARTIN 2015). Parallèlement, pour les habitants des marges, l'État est cette entité ambivalente : d'un côté honnie parce qu'arbitraire, xénophobe et inégalitaire, elle est celle qui enferme dans la pauvreté et l'informalité par l'impossible accès au logement, au travail et à la citoyenneté ; de l'autre, elle est aussi désirée parce que justement absente pour garantir la sécurité et la justice. L'État, malgré la violence et l'insécurité générées par les autorités elles-mêmes, est évoqué et invoqué quand les besoins de légalité et de justice sont nécessités dans un quotidien caractérisé par les rapports de domination et l'insalubrité.

Somme toute, malgré une urbanité dénigrée, occultée et parfois réprimée, les habitants des marges dénoncent et/ou détournent l'ordre/le désordre, fabriquent une ville internationalisée et s'y attachent. Ils s'érigent en acteurs capables de connaître des moments (éphémères) de quiétude et de bonheur partagé. Au-delà de l'image caricaturale que l'on veut

confessionnelle. Dans un système corrompu et clientéliste, c'est également le cas pour des individus ayant les ressources humaines et/ou financières de contourner l'interdiction légale de prétendre à la nationalité libanaise.

leur apposer, ils sont les instigateurs d'une urbanité complexe qui continuellement s'organise, s'adapte et se réinvente, telle une résistance quotidienne à une marginalisation imposée. Mais ne faut-il pas interroger aussi ce point de vue sur la marginalité ? Pour les habitants, leurs conditions de vie signifient-elles urbanité et résistance ? Au regard de l'enquête menée, des observations et des entretiens, il convient d'en discuter.

II.1 – L'État dans le discours des habitants

Lors des entretiens réalisés, l'État libanais (« *al-dawleh al-loubnaniéh* ») a été constamment mentionné. Selon les conditions dans lesquelles se déroule l'échange, l'actualité politique, le statut et l'expérience de la personne interrogée, l'État est présenté sous des angles différents, mais qui à mon sens convergent tous vers sa relation intrinsèquement ambiguë, violente et inégalitaire aux secteurs précarisés de Beyrouth. J'ai fait le choix de retenir ici trois extraits qui illustrent ces trois dimensions essentielles relatives au rôle des autorités dans la ville.

Tout d'abord, c'est Jiji, une employée éthiopienne d'un magasin de Dora, qui réagit à l'intervention des autorités policières et militaires pendant l'été 2012⁴²⁰. Vivant au Liban depuis une dizaine d'années, elle est excédée par les brutalités exercées par les agents à l'égard des migrants, dépeignant l'État à travers la figure du militaire-intrus perturbant une urbanité cosmopolite. Puis c'est Salim, le commerçant bangladais de Sabra⁴²¹, qui évoque l'inégalité de traitement quant à la gestion de ce quartier marchand paupérisé et un autre quartier, Hamra, qui constitue l'une des centralités commerciales formelles de Beyrouth. Enfin, c'est Mohamed al-Sadi, ancien Président du comité populaire du groupement Da'ouk, qui explique le rôle ambigu attribué par les autorités aux marges dans l'encadrement des travailleurs immigrés, selon une logique de relégation/délégation que les habitants pauvres ne peuvent qu'accepter.

⁴²⁰ Jiji intervient pendant un entretien réalisé avec son employeur libanais en septembre 2012.

⁴²¹ Lire chapitre 6.

II.1.1 – La violence de l'injustice

Jiji, employée dans un commerce éthiopien de Dora

« Nous venons travailler au Liban pour gagner de l'argent, pour découvrir un autre pays. Nous ne faisons de mal à personne. Et vu comme nous sommes traités, nous n'avons pas intérêt à commettre d'erreur. Ici, un étranger qui se fait remarquer, il est attrapé, jeté en prison et expulsé. Il faut donc toujours faire attention. Mais cela ne nous empêche pas d'aimer Beyrouth, de vivre normalement, sinon on deviendrait fou. Je me sens beyrouthine plus que n'importe qui, je suis attachée à Dora. Regarde ce quartier, il est un mélange de tous ces gens qui vivent et travaillent ici. Il est un peu libanais, éthiopien, arménien, philippin, africain. Tu trouves tout et tout le monde à Dora, et ça se passe plutôt bien. Alors pourquoi ils nous envoient l'armée ? Parce qu'il y a un homme ivre qui a attaqué un autre voyou avec son couteau pour une histoire de femme ? Mais ce n'est pas en envoyant un militaire de 18 ans qui vient du 'Akkar, qui n'a jamais mis les pieds dans cette ville et qui ne peut pas la comprendre, qu'on va régler ce genre de problème. Nous ne sommes pas des bêtes, nous aussi nous avons peur des hommes ivres. Agir comme ils le font n'est pas juste. Tu crois qu'ils agiraient de manière identique à Verdun, à Clémenceau ou à Dahiyeh⁴²² ?! »

Dora, septembre 2012

Jiji se targue d'une citadinité qu'elle oppose à l'autorité symbolisant l'État et sa violence légitime : l'Armée. Cette institution, qu'elle assimile à la figure d'un jeune conscrit originaire d'une région reculée, constitue pour bien des Libanais le dernier élément d'adhésion et de cohésion⁴²³ dans un pays en quête d'unité. Mais pour Jiji, l'intervention de cette institution est plutôt synonyme d'intrusion et d'injustice : l'intrusion d'individus en uniforme dépourvus du capital social et culturel nécessaire à la compréhension d'un espace urbain mondialisé ; l'injustice car l'action publique se réduit uniquement à une réponse sécuritaire inadaptée aux enjeux sociaux et politiques.

Le 'Akkar est une région septentrionale du Liban limitrophe de la Syrie. Connue

⁴²² Clémenceau et Verdun sont des quartiers résidentiels huppés et commerciaux respectivement situés au centre et au sud-ouest de la ville. Dahiyeh est le nom attribué à la banlieue Sud contrôlé par le parti Hezbollah.

⁴²³ Lire à ce propos « L'armée libanaise : symbole d'une nation réconciliée ? » (GEISSER 2013a).

comme la *mouhafazah* (province) la plus pauvre du pays⁴²⁴, elle a la réputation d'être une réserve de recrues pour l'Armée qui embauche ainsi de jeunes hommes sans véritables perspectives professionnelles et sociales⁴²⁵ (GILSENAN 1989). Forte de son expérience libanaise et beyrouthine, Jiji a donc intégré ces réalités. Elle s'est réappropriée les modes et les échelles de distinctions qui divisent la population libanaise selon une hiérarchie sociale et spatiale, alimentée d'ailleurs par des inégalités croissantes. Bien qu'immigrée, maintenue dans son statut d'employée subalterne précarisée et altérisée, Jiji revendique malgré tout un attachement à la ville et à son quartier. Elle revendique également sa participation à la production de cet espace de mixité et de cohabitation mondialisée qu'elle met en contraste avec la figure du soldat rustre qui ne peut que rompre un équilibre complexe et fragile. En outre, citadine beyrouthine revendiquée, elle porte un regard critique sur l'action de l'État dans un quartier dont une partie de la population attend autre chose qu'une simple réaction armée, tout du moins pas à l'encontre des plus faibles.

Justifiée par les faits divers, les rixes entre groupes kurdes et arméniens, et les tensions croissantes liées à la présence des réfugiés syriens, l'intervention militaire s'est pourtant retournée contre les travailleurs migrants qui ne sont généralement pas impliqués dans ces problèmes sécuritaires⁴²⁶. N'ayant de toute façon pas le droit de s'exprimer, sans appuis politiques, et appréhendés sur la base d'un jugement fondamentalement raciste, du seul fait de leur étrangeté les migrants sont considérés comme des individus toujours potentiellement en situation illégale quand ils ne travaillent pas et qu'il est légitime de brutaliser. D'après M. Agier, ils correspondent à ces « métèques » de la Grèce antique, ces « *résidents sans droit de cité (...) [qui] vivaient dans la cité pour laquelle leur force de travail subalterne était indispensable. (...) Mais ils étaient écartés de tous ses droits, sociaux, politiques ou de propriété. Leur présence n'était pas interdite donc, à la différence des parias, et ils disposaient d'une liberté relative, à la*

⁴²⁴ Lire le rapport du PNUD intitulé « Lebanon National Human. Development Report toward a citizen's state » (YAHYA *et al.* 2009).

⁴²⁵ Michael Gilsenan écrit à ce propos : « Depuis Beyrouth, au début des années 1970, le 'Akkar était perçu comme peut-être la région sauvage sous-développée, à l'instar de la Corse pour Paris. L'attention que lui porte la capitale est vraiment intermittente. 'Akkar était une région symbolisant l'illettrisme, le féodalisme, la pauvreté et le non-droit, perception renforcée périodiquement par une rébellion locale ou l'assassinat d'un notable. (...) La population de 'Akkar était connue pour rejoindre massivement l'armée (...) » (GILSENAN 1989 : 117). Traduction personnelle.

⁴²⁶ Personnes isolées, précarisées, parfois en situation administrative irrégulière, les migrants se font plutôt discrets et évitent d'être mêlés aux tensions entre groupes ou factions armées qu'ils craignent. À l'exception des réseaux de prostitution, aucun fait divers ne m'a été rapporté dans lequel des migrants sont directement impliqués.

différence des esclaves. » (AGIER 2013b : 90)

Comme le souligne Jiji à la fin de cet extrait, la nature et le mode d'action interrogent sur la distinction opérée par l'État entre les différents secteurs de Beyrouth et les populations concernées. Dans des quartiers centraux et/ou dominés par un parti politique, un conflit entre individus ou entre groupes n'implique pas l'intervention extraordinaire, violente et arbitraire de l'institution militaire qui doit ménager les pouvoirs locaux. Le meurtre d'une domestique jetée du balcon ou pendue se transforme presque automatiquement en suicide⁴²⁷. Loin d'apporter une réponse à la misère et à la tension qui existent dans la banlieue orientale, l'État agit comme un « gestionnaire de l'espace » dans un « *espace sans valeur pour des hommes sans valeurs* » (LEFEBVRE 2000 cité par BRUSLE 2015). Et grâce aux médias qui relaient ces schémas de pensée, les autorités espèrent seulement montrer aux classes aisées, aux touristes et aux investisseurs leur puissance et leurs capacités à restaurer « l'ordre » dans des secteurs mal famés car habités par des immigrants.

II.1.2 – L'inégalité par le désordre

Salim, commerçant bangladais à Sabra

« C'est vraiment le bordel ici ! Les Palestiniens sont là depuis soixante ans et ils ne savent toujours pas s'organiser. Les habitants de ce quartier sont bêtes ! Il y a trop de problèmes et personne ne veut les résoudre. Regarde : j'ai mis un baril vide pour que les gens jettent leur poubelle. Au lieu de cela, ils la balancent à côté, devant mon magasin, et ils marchent dessus. Ça traîne et ça attire les rats. Nous sommes au mois de juillet, l'odeur est insupportable, mais les gens y sont habitués. (...) Et puis il y a toujours des problèmes. Hier soir deux personnes se sont battues, et l'un d'eux a cassé la vitre de mon restaurant. (...) Les marchands aussi se battent pour les places, ils s'installent partout, les voitures ne peuvent plus passer. Il y a dix ans, le Liban était très différent. Même Sabra était différent. Aujourd'hui l'État ne gère plus rien. Il vient pour regarder, il s'interpose en cas de conflit

⁴²⁷ Le blog Ethiopian Suicides répertorie depuis 2009 l'ensemble des décès de domestiques étrangères survenus au Liban. À l'instar d'autres collectifs et associations militants, il dénonce la passivité et la partialité des autorités libanaises qui classent les dossiers en concluant hâtivement au suicide pour ne pas que les employeurs soient inquiétés. Le cas a été abordé concernant la mort de Shanti Raï évoqué dans le deuxième chapitre.

armé, mais il ne fait rien d'autre. En revanche, tu vas à Hamra, tu ne vois pas un mendiant sur le trottoir. Tout est propre et bien organisé. Pourtant, c'est la même ville... »

Sabra, juillet 2012

Comme le fait remarquer Salim, les autorités officielles ne sont que très peu visibles à Sabra. Seuls des agents de police circulent ponctuellement pour constater l'informalité du souk, pour écarter des marchands qui empiètent trop sur la chaussée feignant fluidifier la circulation automobile. Outre des descentes ponctuelles, comme en 2014, qui voit la police confisquer certains étals et pousser des marchands à se réorganiser, ou pour tenter de bloquer l'extension illégale du bâti à moins d'être rémunérés, il est vrai que les autorités n'interviennent guère dans ce secteur situé aux limites méridionales de Beyrouth.

Salim, comme tous les commerçants et les habitants, profitent peu ou prou de l'informalité qui règne à Sabra : accéder à un logement construit sans autorisation sur une parcelle publique ou privée illégalement occupée, détourner l'électricité publique sans la payer, étendre un bâti mis en location par des propriétaires patentés, exercer le métier de marchand sans accréditation pour vendre dans la rue. Bref, la population dépend de cette tolérance des autorités qui lui refusent par ailleurs toute légalisation bien qu'elle soit installée dans ce secteur parfois depuis plusieurs décennies. Réfugiés palestiniens, déplacés libanais, travailleurs migrants syriens, égyptiens, soudanais et bangladais, établis, composent alors avec cette impossible normalisation comblée *ipso facto* par le pouvoir incontournable des partis, des caïds locaux, des réseaux de racket et des propriétaires qui régissent le système des places et le régime d'habiter. Cette absence-présence des autorités entretient la précarité et les pouvoirs parallèles, et peut être comparée à ce que Lamia Zaki nomme pour les bidonvilles de Casablanca une « gestion par le vide du territoire » (2008 : 159).

Salim pose un baril qui doit faire office de poubelle, mais il ne peut imposer à personne d'y jeter ses déchets. L'insalubrité du quartier et l'insécurité quotidienne – rixes entre bandes rivales, violences à l'égard des migrants – finissent par l'exaspérer. Mais il n'est pas en mesure et n'a pas la légitimité d'y remédier, encore moins en sollicitant des autorités officielles qui s'avèrent pourtant promptes à agir selon le contexte et les intérêts. C'est ainsi que Salim compare deux quartiers de Beyrouth qui caractérisent l'inégale action des autorités dans la

capitale : Hamra, quartier vitrine et branché, reflète cet ordre désiré par une population de Sabra soumise à un désordre organisé et à une précarité dont elle ne parvient pas à s'extirper.

Contradictoire certes, toutefois le discours de Salim montre également combien la défaillance d'un système ne profite qu'un temps à une population acculée par l'incertitude et exaspérée par la défaillance des autorités. Les habitants donnent l'impression d'être *in fine* piégés par leurs faibles ressources difficilement constituées, par la survie et la précarité, sans recours possible autrement que la perpétuation d'un quotidien réglé par l'informalité, et les violences physiques et symboliques engendrées par une pauvreté et des inégalités à ce point exacerbées. Les habitants des marges urbaines sont alors taxés dans les discours officiels d'une incapacité à une acculturation et à une citoyenneté pacifiées, voire d'un impossible civisme, discours d'ailleurs relayé par les habitants eux-mêmes comme en témoigne Salim.

En réaction à ces représentations officielles, et intégrées par les habitants stigmatisés, Asef Bayat répond : « *Ce n'est pas parce que ces populations sont non ou anti-modernes, mais parce que les conditions de leur existence les contraignent à un mode de vie informel. La modernité est une affaire coûteuse (...)* » (2000 : 549). Mais au-delà du coût, n'est-ce pas également un problème d'investissement politique, de redistribution non seulement de la richesse mais également de l'action publique de manière plus adaptée et équilibrée à l'échelle d'un territoire métropolitain fragmenté et inégalitaire ?

II.1.3 – L'ambiguïté : relégation et délégation

Mohamed al-Sadi, ancien Président du Comité populaire de Da'ouk

« *Le problème c'est que l'État libanais, qu'on respecte car il nous accueille, et qu'après être Palestiniens nous sommes Libanais, permet à un million de travailleurs étrangers de rentrer au Liban, alors qu'il n'en compte officiellement que cent mille. Quand tu prévois un nombre et qu'il en vient dix fois plus, où tu les loges ces gens ? Ça lui convient bien à l'État que tous ces migrants viennent vivre chez nous, dans les quartiers pauvres. Parce qu'il n'a rien prévu pour eux. C'est vrai que cela nous arrange aussi. Avec toutes ces personnes qui viennent louer, les Palestiniens gagnent de l'argent. (...) Mais d'un autre*

côté, l'accès au logement et au travail pour les Palestiniens n'est pas réglé non plus. Et puis nous ne sommes pas une agence de l'État pour devoir nous occuper des étrangers. Mais ce n'est pas son problème (...). »

Sabra, mai 2012

Cet extrait d'entretien est composé de plusieurs niveaux de lecture. Il émane d'un échange avec le représentant d'une institution palestinienne – le Comité populaire – qui explicite le fonctionnement des autorités libanaises à travers leur politique migratoire et la relation ambiguë que ces dernières nouent avec les marges. Me sachant d'origine libanaise et par sa position de responsable local, il exprime au préalable sa reconnaissance vis-à-vis du Liban dont il revendique (secondairement) l'identité ; ce pays où il est né exilé et qui l'astreint à son statut de réfugié. Outre ses propos à peine voilés concernant les discriminations instituées à l'encontre des Palestiniens, il relate les incohérences d'un système migratoire basé sur une logique de délégation et du fait accompli articulés à des espaces dédiés à la relégation.

Les camps et les groupements palestiniens ainsi que les bidonvilles ont rapidement été abandonnés par l'État qui en a délégué la gestion à une institution internationale – l'UNRWA –, à des associations humanitaires locales ou internationales, et aux partis, aux clans et aux factions armées. Pour les autorités officielles, ces secteurs ont subséquemment été perçus sous l'angle du risque politique, qui ne méritent que le maintien d'un contrôle policier. Constituant également une rupture dans la continuité urbaine, une altération de son paysage et de l'image dont la ville souhaite se parer, l'intention (continuellement annoncée) de les détruire est prioritaire pour laisser place à de vastes opérations immobilières. La construction de la Cité Olympique dans les années 1950 et sa réhabilitation dans les années 1990 doivent initialement se réaliser au détriment de Chatila et des quartiers informels qui l'entourent (CLERC-HUYBRECHT 2008). Le projet Élyssar envisagé après la guerre pour reconquérir « urbanistiquement » la banlieue Sud et le front littoral à fort potentiel capitalistique suit le même raisonnement (*Ibid.*, HARB 2010). Mais face à la mobilisation des habitants à qui les autorités n'ont pas proposé d'alternatives suffisantes⁴²⁸, et celle des partis politiques –

⁴²⁸ Selon Mona Harb, le projet Élyssar prévoit dans sa mouture initiale environ 7 000 logements accueillant plus de 40% des habitants des quartiers irréguliers. Conséquence des manœuvres politiques et du manque de volonté de l'État d'investir le champ de l'action sociale à travers l'habitat, la construction des logements n'a jamais eu lieu (HARB 2010 : 218-219).

Hezbollah notamment – dont le pouvoir et la légitimité sont ancrés dans ces espaces, l'État a fini par reculer.

Les mots du Président du Comité populaire de Da'ouk mettent donc en lumière la position malaisée des autorités locales dans la gestion de ces secteurs paupérisés et marginalisés. À défaut d'une normalisation de la situation des Palestiniens, la présence d'autres populations étrangères et altérisées en quête de logement constitue une ressource par défaut pour des habitants eux aussi précarisés. En somme, conséquence d'une politique migratoire régie par l'impossible intégration citoyenne et citadine des populations étrangères selon des critères clairement racistes, la précarité sociale et économique est perpétuée. De ce fait, elle est devenue l'une des clés de voûte des marges urbaines vers lesquelles les migrants sont renvoyés et où ils sont assignés à résider.

Sans une politique plus intégrative en faveur des populations étrangères immigrées, établies de longue date ou nouvellement arrivées, que ce soit en termes d'accès à la nationalité, au travail ou au logement, les autorités génèrent la pauvreté et la précarité, et *in extenso* elles entretiennent l'informalité et la marginalité qu'elles disent officiellement combattre. De la même manière, en dérégulant constamment le marché immobilier et en n'agissant pas dans le sens d'une justice sociale, elles poussent toujours plus d'individus, libanais et étrangers, vers les quartiers caractérisés par l'insalubrité, la promiscuité et les rapports de domination exacerbés. Ces marges urbaines et le marché locatif informel, qui représentent les seuls secteurs et vecteurs d'insertion à la portée des populations dénigrées et exploitées, l'État ne les conçoit *in fine* que comme des espaces transitoirement occupés potentiellement à forte valeur ajoutée une fois le foncier libéré.

Comme le rappellent F. Bouillon, A. Choplin, C. Schmoll et D. Zeneidi, « *l'espace est tout à la fois expression, révélateur et vecteur des rapports de pouvoir. (...) [Les] différentes formes de domination s'inscrivent dans l'espace, utilisé pour exclure, soumettre et contrôler. (...) [le] processus est circulaire.* » (2015 : 269). C'est justement cette circularité pernicieuse que traduisent les discours des habitants quant à leurs représentations de leur place dans la société, de l'État et de son action envers eux et envers l'espace qu'ils habitent. Sans rupture de ce cycle

produit-production animé par des rapports de domination institutionnalisés, l'injustice sociale et spatiale, érigée en mode de gouvernement urbain, tend à se consolider.

II.2 – Marginalité et régime de reconnaissance

Comparé aux autres régions du monde, le gouvernement libéral des villes n'est pas structurellement différent au Moyen-Orient. Néanmoins, son analyse offre un point de vue intéressant : appréhendé en terme de gradient, il représente l'une des formes les plus extrêmes de la gestion capitaliste dépourvue de processus de décision démocratique. Le discours politique, réduit à une rhétorique du conflit permanent, de l'identité essentialisée et de la concurrence pour l'argent nécessaire à la consommation et à l'ostentation sociale, ne laisse aucune place à la production d'une urbanité ouverte et inclusive. Celle-ci existe *mutadis mutandis* dans les marges urbaines où la coprésence de populations méprisées initie des modes originaux de sociabilités mondialisées.

Ceci étant dit, cette urbanité dans les marges, cette « urbanité des marges » (DORAÏ et PUIG (dir.) 2012), se distingue-t-elle fondamentalement des réalités communautariste et consumériste de l'urbanité « non marginalisée » ? Remet-elle vraiment en cause les mécanismes qui ont contribué à la relégation des habitants dénigrés ? (Sur)Vivre dans ces lieux relève-t-il de la résistance au quotidien, si oui cela engendre-t-il pour autant une urbanité à la fois résiliente et contestataire en mesure de subvertir les logiques ségrégationnistes sous-jacentes ? Au regard de la situation beyrouthine, le débat est loin d'être clos. Car avec un tel niveau d'oppression et d'exploitation des habitants les plus faibles, la circularité implacable d'un tel processus ne peut être court-circuitée sans une révolution sociale et politique qui ne semble pas d'actualité⁴²⁹.

En revenant sur la question de la résilience, il ne s'agit pas de simplement prendre à

⁴²⁹ Alors que j'écris ces lignes un mouvement social prend de l'ampleur dénonçant l'incurie et la corruption de la classe dirigeante au Liban. Initié par le collectif « *tel'ite rihatkoune* » (« vous puez ») suite à la mauvaise gestion des déchets qui s'accumulent dans les rues du pays, des milliers de personnes ont manifesté à Beyrouth contre le système confessionnel et clientéliste. Pour plus de détails consulter entre autres le site Beirut Report (<http://www.beirutreport.com/>) ainsi que les articles de presse de Nicolas Dot-Pouillard « Une « révolution des ordures » au Liban ? - Un mouvement social contre le régime confessionnel » (2015) ou encore de Marie Kostrz « « Vous puez ! » : un mouvement populaire se bat contre les élites politiques libanaises » (2015).

rebours le discours sur la marginalité urbaine pour revenir à une acception négative, misérabiliste, culturaliste⁴³⁰ (LEWIS 1959) ou apocalyptique (DAVIS 2007). En revanche, je souhaite souligner les tensions et les limites politiques vers lesquelles une lecture potentiellement performative de la résistance et de l'inventivité des marginalisés risque d'aboutir, sans contribuer à une reconsidération de la place des populations sans droits de cité. Je souscris à la remarque d'Asef Bayat pour qui « [une] mauvaise interprétation du comportement des pauvres peut, en fait, induire en erreur notre responsabilité morale envers la personne vulnérable »⁴³¹ (BAYAT 2000 : 545), et par conséquent desservir leur cause au lieu de mettre en avant les injustices auxquelles ils sont confrontés. En articulant marginalité, résistance et reconnaissance, je vais donc tenter de remettre en perspective la question de l'urbanité des marges, notamment à partir du point de vue d'une science sociale critique.

II.2.1 – Ségrégation-nisme ou l'urbanité sans reconnaissance

Dans la veine de la pensée foucauldienne et du paradigme de la résistance (ABU-LUGHOD 1990, BAYAT 2000, SCOTT Ja. 1985), de celle de Michel de Certeau sur l'acteur ordinaire (1990) et de Manuel Castells sur l'acteur social (1983), et contrairement à des théories structuralistes qui présentent les individus comme des agents passifs subissant et reproduisant les rapports de domination sans être en mesure de réagir, les sciences sociales se sont attelées à montrer que tous les individus sont des acteurs de leur quotidien en mesure de résister à l'ordre imposé, voire de le détourner pour en inventer un nouveau. Cette approche qui se veut ancrée dans le terrain, au plus près du sujet, des groupes mobilisés, dans l'intimité du logement voire du corps (JAMOULLE 2009), ouvre un champ vertigineux de réflexions sur les conditions de vie des populations migrantes et plus largement marginalisées, à la fois dans les pays démocratiques (post)industrialisés et du Sud.

Les pays démocratiques occidentaux, où sont formés une majorité de chercheurs, constituent le prisme d'analyse commun à partir duquel est initiée cette démarche et sont élaborées ces théories. Pour les pays du Sud, en plus des dérives culturalistes, essentialistes et

⁴³⁰ Je pense ici à la « culture de la pauvreté » (*culture of poverty*) et à la passivité (*passive poor*) théorisée par Oscar Lewis. Pour les critiques de cette approche, lire entre autres J. Perlman (1976), Harvey et Reed (1996) et L. Wacquant (2007).

⁴³¹ Traduction personnelle.

déterministes, il y a le risque de voir les enjeux locaux appréhendés uniquement sur la base de prérequis importés ou par l'application d'un registre techniciste imposé par le haut. Cependant, au-delà des enjeux liés à une production et une circulation des idées qui reflètent les inégalités mondiales, d'un ethnocentrisme souvent latent dans les sciences sociales et d'un contrôle de la recherche scientifique par les autorités, reposer la question de l'urbanité à partir des métropoles globalisées du Sud, en contexte autoritaire et libéral, est toujours susceptible d'apporter un éclairage utile à la compréhension des injustices dans les villes. Ce faisant, les envisager à partir des marges urbaines moyen-orientales offre un point de vue à la fois ordinaire et singulier contribuant à repenser la relation entre la ville, les habitants et le pouvoir étatique, et incidemment la nature du régime urbain et politique en contexte capitaliste.

En effet, dans les pays où le système comprend encore des contre-pouvoirs, où les institutions civiles élues et/ou nommées, les libertés d'association, d'expression et d'opinion garantissent un fonctionnement démocratique (faillible, imparfait et réversible), analyser le « régime d'oppression » est brouillé par l'ambivalence de l'action et du discours officiel (BOUILLON *et al.* 2015). Au Moyen-Orient, le constat est qu'au XXI^e siècle les différents régimes d'oppression ne s'embarrassent pas ou très peu d'une posture égalitariste ou humaniste, sauf si elle s'adresse à des bailleurs internationaux, à des institutions humanitaires, ou circonscrite à une clientèle sociale et électorale qui constitue le socle de la légitimité du pouvoir en place. Loin d'être un problème que les gouvernants souhaitent résoudre, les inégalités et les discriminations sont au contraire entretenues, naturalisées, légalisées, manipulées, et représentent le fondement de l'ordre sociétal.

Ainsi, dans la métropole globalisée du Golfe arabo-persique, « *l'invisibilisation d'une majorité gênante est au service de la légitimité d'un pouvoir politique. Comme à Dubaï, « de plus en plus, les pauvres sont éloignés [des centres] vers des labour camps ou des villes invisibles tandis que la ville elle-même est bâtie pour les riches et les puissants* » (ELSHESHTAWY 2008 cité par BRUSLE 2015 : 280). Si l'on suit le raisonnement macro de David Harvey (2010), ces espaces de relégation résultent des effets corollaires d'un capitalisme qui profite à ses promoteurs au détriment du reste de la population. Selon lui, « *l'urbanisation [joue] un rôle crucial dans l'absorption des surplus de capital, et ce sur des échelles géographiques toujours plus larges ; mais elle est passée par des processus de destruction créative qui ont dépossédé les masses urbaines de*

tout droit à la ville. Le bidonville global entre en collision avec le chantier de construction global. » (*Ibid.* : 178-179) Or, il convient d'analyser ces rapports de domination, non pas forcément réduits à la dualité urbaine, à la stricte dépossession et au bidonville « en collision », mais également en terme d'urbanité et de ségrégation, de mépris et d'inégalités, à l'aune de leur imbrication depuis une échelle micro. Cette approche met alors en exergue des relations dissymétriques ambivalentes, insidieuses, implicites, et à l'efficacité encore plus redoutable parce qu'elles ne s'appuient justement sur aucun texte de loi ou parce qu'elles contournent ceux existant par des décrets dérogatoires qui les supplantent.

O. Yiftachel, R. Goldhaber et R. Nuriel, qui s'intéressent à la ségrégation à travers l'urbanisme à Beer Sheva (Israël), suggèrent que le droit à la ville peut être une entrée pertinente pour saisir le rapport entre reconnaissance et justice spatiale (2013 : 222). Selon eux, il faut renouveler le concept de reconnaissance, admis comme un gradient non uniquement positif qui oscille entre l'intégration bienveillante et l'exclusion hostile⁴³² (*Ibid.*). Partant de ce préalable et de l'exemple d'une localité israélienne, les auteurs comparent l'actuel ordre libéral urbain dans un régime « ethnocratique » à celui de la ville coloniale européenne. Ils évoquent alors « *l'émergence de relations urbaines néo-coloniales qui génèrent un processus omniprésent [qu'ils qualifient] d'apartheid rampant* » et la généralisation d'un espace « gris » (informel) *composante de l'urbanité contemporaine.* »⁴³³ (*Ibid.* : 226)

Dans les métropoles arabes, où les discours officiels se construisent en opposition au sionisme et à Israël, la situation est pourtant semblable. Systèmes théocratiques et/ou de types confessionnels, basés sur une citoyenneté essentialisée et clientéliste, distinguant juridiquement et socialement l'autochtone légitime de l'étranger dangereux et/ou marginalisé, le régime de reconnaissance aboutit *de facto* à un ordre urbain ségrégationniste plus ou moins déclaré et assumé. Les espaces « gris » se généralisent, non pas uniquement entendus comme marges socio-spatiales, mais aussi dans les espaces centraux dont la production et/ou la régénération résulte d'une informalisation des procédures de décision, d'une absence de

⁴³² Les auteurs distinguent trois principaux degrés au sein d'une hiérarchie des reconnaissances qui oscillent entre : l'« affirmation positive » (*positive affirmation*) pour des groupes intégrés et privilégiés à l'identité légitime et identifiée, l'« indifférence marginalisante » (*marginalizing indifference*) des groupes dominés et discriminés à l'identité floue, et l'« hostilité exclusive » (*exclusive hostility*) à l'égard des groupes considérés comme une menace (YIFTACHEL *et al.* 2013 : 222).

⁴³³ Traduction personnelle.

participation citoyenne et d'une invisibilisation de franges entières de la population des espaces publics et privés⁴³⁴. Une situation qui est commune à l'ensemble de la région avec une intensité variable selon les pays, les métropoles et les régimes politiques en place.

Au Qatar, la gestion des travailleurs étrangers indésirables dans les espaces publics et privés centraux signifie leur éviction et leur « encampement » (AGIER 2011) pur et simple : « *De la stéréotypisation des migrants comme dangereux et indésirables à leur confinement dans les camps, la volonté d'homogénéisation des vies des sujets considérés uniquement dans leur dimension productive implique un régime d'existence dans lequel l'éthique comme pratique de normes est inexistante.* » (BRUSLE 2015 : 281)

On l'a montré à Beyrouth quant à la politique de régénération urbaine, mais également quant à la place des migrants sur le marché du travail, leur accès au logement même insalubre, leur droit à une vie privée, et aux transactions dans les espaces publics. Les privations de liberté, les rapports de domination et de violence se reproduisent imperturbablement entre classes, groupes nationaux et sexes, avec parfois des effets démultipliés dans les secteurs invisibilisés. De plus, l'encadrement social et spatial privatisé des travailleurs étrangers par des agences, des employeurs ou par des bailleurs dans des camps urbanisés, voire l'enfermement des domestiques, sont le reflet de cette gestion indigne d'individus déshumanisés. Certainement parce qu'il exige un degré d'organisation et de légitimité que les autorités ne possèdent pas, l'« encampement » formel et généralisé des migrants n'a pas (encore) cours au Liban. Mais celles-ci adoptent un mode de contrôle qui, au regard du cloisonnement, des divisions et des violences sociales qu'il génère, n'est *in fine* pas moins efficient.

Au Moyen-Orient, en l'absence d'un discours officiel en faveur de la protection des travailleurs étrangers, en l'absence d'application de traités internationaux pourtant paraphés, ce sont les institutions humanitaires et les associations militantes qui occupent tant bien que mal le champ médiatique et politique pour sensibiliser la population à une reconnaissance positive. Et s'il existe quelques victoires, elles restent symboliques et marginales comparées à

⁴³⁴ Voir plus haut dans ce chapitre.

l'ampleur des enjeux sous-jacents. Concrètement, à Beyrouth, Dubaï, Doha ou Riyad⁴³⁵, le traitement des populations indésirables et des quartiers précaires par les autorités, qu'il soit synonyme de laisser-faire, de contrôle privé et/ou d'intervention armée, constitue en fin de compte un système coercitif sans droit ni justice.

II.2.2 – Vivre, est-ce déjà résister ? Discussion sur une urbanité contestataire

Au regard des conditions de vie souvent indignes des habitants des marges et des modalités du vivre-ensemble dans les secteurs précarisés, il importe de revenir sur le paradigme de la résistance articulé à celui de la reconnaissance en contexte capitaliste.

Comme l'ont montré Jiji, Salim ou encore Mohamed al-Sadi, les perceptions et les pratiques qu'ont les habitants marginalisés ne se résument pas à une opposition à l'ordre établi, ni même à sa contestation. À bien des égards, ils en jouent plus qu'ils n'espèrent ou ne peuvent le changer. Jiji dénonce l'action de l'armée, se satisfait de travailler dans le commerce alors qu'elle est destinée à la domesticité, et s'attache à une ville et à un quartier dont elle réclame la citoyenneté quand bien même elle est vouée à une mobilité sans ancrage. Pour Salim, le discours est plus ambivalent. Critiquant à la fois les habitants et leur manque de civisme, tout en appelant à l'intervention des autorités pour rétablir l'ordre, il profite lui-même de cette vacance du pouvoir légal pour pérenniser son activité et dans une certaine mesure prospérer grâce à une occupation illégale de la rue et à l'exploitation de ses employés⁴³⁶. Enfin, pour le responsable palestinien, les conditions de vie de ses administrés justifient d'accepter les rôles qu'attribue l'État aux secteurs précarisés et aux Palestiniens à qui il refuse toute forme de citoyenneté : ceux d'espaces de relégation et de logeurs d'immigrés.

Ces trois expériences de l'inégalité, de la violence et de l'ambiguïté montrent, qu'effectivement, il existe une sorte de « résistance territorialisée » (STADNICKI et BENCHETRIT 2012) par l'appropriation de l'espace, par sa transformation et par la quête d'une vie normale – synonyme d'attachement, de stabilité, de liens, de sécurité, d'ordre, de propreté, de confort

⁴³⁵ Concernant l'Arabie Saoudite, lire l'article de presse de Claire Beaugrand sur les arrestations et les expulsions de plusieurs dizaines de milliers de travailleurs migrants visant à « saoudiser » le marché du travail : « Haro sur les travailleurs étrangers en Arabie saoudite - Qui remplira le vide laissé par les départs ? » (BEAUGRAND 2014)

⁴³⁶ Lire chapitre 6.

matériel – à laquelle chacun aspire et donne du sens. Les personnes interrogées font également preuve d'un esprit critique, analysant et tournant en dérision l'action des institutions publiques. On pourrait extrapoler cette résistance ordinaire à l'ensemble de la vie des habitants stigmatisés – migrants et non migrants, pauvres, femmes, domestiques, ouvriers – qui, individuellement et collectivement, ponctuellement et régulièrement, achètent, chantent, dansent, aiment, prient, commercent, fêtent, flânent, discutent, jouent⁴³⁷, contrecarrant dans une certaine mesure les velléités excluantes et déshumanisantes du régime d'oppression libanais. Mais (sur)vivre, s'aménager un quotidien avec les autres, voire chez les autres, signifie-t-il pour autant s'opposer à l'ordre imposé ?

En l'absence de solidarités fédératrices – j'entends par là une coalition⁴³⁸ de l'ensemble des groupes anciennement et nouvellement marginalisés et de leur alliance avec d'autres catégories plus favorisées et intégrées en mesure de relayer leurs revendications dans d'autres secteurs de la ville et strates de la société⁴³⁹ – et d'une volonté de s'opposer à un ordre qui les oppresse et les exploite, cette vie ordinaire ne relève-t-elle pas seulement d'une « résistance symbolique »⁴⁴⁰ (*token resistance*) (SCOTT Ja. 1985) ? C'est-à-dire « *des actes non-organisés et fortuits sans conséquences révolutionnaires et qui s'accommodent de la structure du pouvoir* »⁴⁴¹ (SCOTT 1985 cité par BAYAT 2004), et dont le pouvoir s'accommode, car personne n'est capable, n'a intérêt et/ou ne veut le remettre en question. À ce titre, François Dubet souligne que « [les] inégalités sont aussi des expériences subjectives ; elles peuvent détruire les individus ou, au contraire, les pousser vers l'action. (...) Contrairement à une théorie trop simple, il ne suffit pas que les acteurs aient conscience des inégalités, et des inégalités injustes, pour qu'ils agissent et se révoltent. D'abord, en même temps que nous sommes victimes d'inégalités, chacun de nous peut aussi en bénéficier et, dans ce cas, les défendre ardemment. » (DUBET 2014 : 16)

Mais face à un pouvoir caractérisé par l'absence d'éthique politique, face à de telles

⁴³⁷ Un certain nombre de réalités que je n'ai pas abordées dans cette thèse portée sur les rapports de domination et qui nécessitent encore un travail de recherche minutieux.

⁴³⁸ Pour une définition de ce terme, revenir au chapitre 2.

⁴³⁹ Pour une critique de la conception marxiste concernant la relation entre les classes productives et les classes « dangereuses », lire le texte d'Asef Bayat « From 'Dangerous Classes' to 'Quiet Rebels': Politics of the Urban Subaltern in the Global South » (2000)

⁴⁴⁰ J'emploie cette expression de James Scott en sachant que son auteur n'a pas établi de hiérarchie claire dans sa typologie des résistances.

⁴⁴¹ Traduction personnelle.

inégalités et précarités, reconnaître que les habitants des marges sont des citoyens doués de compétences et de ressources avec lesquelles ils bricolent une urbanité intermédiaire et/ou intermittente ne suffit plus. La « résistance symbolique » doit désormais laisser la place à une « résistance réelle » (SCOTT Ja. 1985), qui signifie non pas des arrangements avec le quotidien oppressif et répressif mais un refus catégorique d'y contribuer. Or, dans quelle mesure peut-on attendre de populations à ce point discriminées et stigmatisées, en marge de la citoyenneté, qu'elles se mobilisent et s'allient pour revendiquer autre chose qu'un changement de leurs conditions de vie respectives et un bien-être matériel dont elles sont privées ? Transcender les logiques de l'entre soi et les intérêts personnels relève de la gageure dans une société qui fonctionne sur le registre de l'identité communautaire, de l'esprit revanchard, de la différence essentialisée, et de la rivalité collective et individuelle pour avoir accès à quelques prébendes.

Sans alternative politique valable à court et moyen terme, les nouvelles associations libanaises, soutenues par des institutions internationales et des ONG⁴⁴², peuvent constituer une partie de la solution en contribuant à dépasser ces obstacles habituels de la vie publique libanaise. En plus du fait qu'elles parviennent à rendre les migrants visibles, à structurer leurs revendications et à les rendre plus audibles, elles fédèrent également différents acteurs qui appellent à plus de reconnaissance et de droits – droits des femmes, droits des travailleurs étrangers, droits des réfugiés, le droit à un système politique sécularisé, à un environnement sain et protégé, à des espaces verts et à des espaces publics non privatisés, à la démocratie. Formant une coalition dynamique, laïque et socialement relativement hétéroclite, attentive aux dérives autoritaires, troublant le *statu quo* socio-politique, les groupes militants doivent toutefois affronter plusieurs difficultés :

- 1) un État qui ne considère comme interlocuteur sérieux que les acteurs en mesure de menacer/conforter sa souveraineté, son organisation népotique et clientéliste ;
- 2) des représentants institutionnels non ou mal élus qui gouvernent sur la base de décrets anticonstitutionnels rédigés et promulgués discrètement allant à l'encontre de l'État de droit ;
- 3) un paysage social divisé et structuré autour de systèmes d'allégeances clientélistes organisés par des partis et des leaders qui, dissimulés derrière le paravent étatique, sont disposés à

⁴⁴² Dans ce cas, tout en restant discrètes, les ONG ont plutôt tendance à soutenir financièrement les militants locaux qui conservent leur capacité d'organisation et d'action. Une situation qui contraste avec les institutions internationales et les organisations caritatives historiquement implantées qui finissent par établir de nouvelles formes de clientélisme (BAYAT 2000, GEISSER *et al.* 2008).

manipuler les sentiments communautaires, la pauvreté et les ressentiments à l'égard des institutions publiques ;

4) une situation économique et sécuritaire instable qui sert de leitmotiv au report ou à la relativisation des appels à une refondation sociale et politique, « *[réduisant] considérablement les marges de manœuvre et le champ d'action des acteurs protestataires (...)* ». (GEISSER *et al.* 2008 : 23)

Même si tout prête actuellement au pessimisme, un rassemblement de divers mouvements sociaux est toujours possible si des conjonctures convergentes le permettent. Mais, se sentant menacé car incapable de se réformer, la réponse étatique peut être d'une extrême violence : si l'État, sous-entendu ceux qui le dirigent, ne parvient pas à assouvir la population par un *simili* de redistribution et de démocratisation, alors au paternalisme se substitut l'arbitraire des arrestations, de la censure, des tortures, voire des massacres. La répression des soulèvements au Maroc, en Tunisie, en Égypte et au Soudan dans les années 1970-1980 (LIAUZU 1989), et celle plus récente en Iran, à Bahreïn, en Égypte et en Syrie sont un exemple de la dualité de ce mode de gouvernement. Au Liban, la censure, la violence policière, les arrestations et les menaces permanentes à l'encontre des intellectuels, des militants et des artistes engagés, de la part d'autorités officielles ou officieuses, en sont également une illustration.

II.2.3 – De la reconnaissance et des droits

Étudier la place des précaires dans les villes du Moyen-Orient signifie s'efforcer de rendre compte des conditions de vie de personnes privées de libertés et de droits fondamentaux uniquement sur la base de calculs politiques, de critères ethniques, sexuels et/ou sociaux au nom de rapports de pouvoir, de la rentabilité économique et de l'altérité entendue comme une altération de la nation. Nous sommes donc à l'opposé du principe d'une citoyenneté égalitaire à même de garantir les droits et les devoirs de chacun en société. Conséquences de ces inégalités instituées, les animosités et les rivalités sont trop grandes pour permettre une résistance réelle. Car celle-ci exige une adhésion et une aspiration collective à un modèle social, et non une défiance permanente à l'égard de tout changement perçu comme un risque d'incertitudes et de précarités accrues (DUBET 2014) que seules l'appartenance

communautaire – la ‘*assabiyeh*⁴⁴³ (SEURAT 2012) –, les relations paternalistes et clientélistes sont en mesure de pallier. Dès lors, pour inverser ce régime de marginalité, de dépendance et d’intérêts, n’est-il pas nécessaire de passer par un préalable : remplacer la lutte pour le pouvoir/la survie, généralisée dans toutes les strates de la société, par une lutte pour la reconnaissance de toutes les personnes et de tous les groupes qui se considèrent victimes de l’injustice ? Autrement dit, privilégier dans un premier temps la lutte pour la reconnaissance pour atteindre *in fine* celle pour un État de droit réinventé localement sur la base d’une citoyenneté renouvelée et d’une urbanité ouverte et inclusive pour le dernier arrivé.

Selon Fabienne Brugère, il faut garder à l’esprit que « [la] reconnaissance est sans conteste un phénomène social et une question sociale que l’on peut enraciner dans l’expérience du mépris. (...) [Évoquer] le lien entre justice et reconnaissance suppose de prendre ses distances avec la conception de la citoyenneté adossée à l’avènement des droits de l’homme et du citoyen, appropriation radicale de l’universel (...). D’une certaine manière, les théories de la reconnaissance font voler en éclats cette égale liberté puisqu’elles reposent sur la nécessité sociale de prendre en compte les différences et les revendications qui leur sont liées. Elles introduisent une brèche dans le règne de l’universel. Mais, elles vont beaucoup plus loin dans la suspicion portée à l’égard de l’État de droit. » (BRUGÈRE 2014 : 130-131) Dans le contexte libanais et plus largement moyen-oriental, les idées contemporaines qui animent les sociétés et les institutions démontrent un mépris profond pour l’État de droit, pour l’universalité des droits et des devoirs, pour l’individu s’il n’est pas financièrement pourvu et électoralement utile. Le cas échéant, revenir à l’essentiel (VOIROL 2008) – l’amitié, l’amour, la solidarité, la considération, le respect de la différence – ne signifie pas un retour en arrière, ni une « *démobilisation indolore des citoyens* » (LE GOFF 2005 cité par GEISSER *et al.* 2008), mais plutôt une étape primordiale vers plus de justice sociale, vers une citoyenneté fondée sur l’instauration de normes collectives, sur la redistribution et l’universalité des droits et des devoirs.

Revenir au concept de reconnaissance implique, à mon sens, la réaffirmation d’une approche critique exigeante qui remet radicalement en cause les mécanismes de la vie et de la ville injustes. Une reconnaissance à la fois sociale et juridique qui tient compte de l’individualité et de la collectivité, de l’indéniable différence et de l’indispensable égalité entre

⁴⁴³ Esprit de corps et identité collective qui se construisent en opposition à d’autres groupes.

chaque être humain. Il y a alors reconnaissance si et seulement si « *les personnes sont effectivement reconnues comme porteuses de besoins affectifs, comme sujets égaux dans une communauté juridique auxquels reviennent des droits, et, enfin comme détenteurs d'aptitudes pratiques contribuant à la reproduction de la vie commune, qu'elles peuvent développer un rapport pratique à elles-mêmes nourri des qualités positives de l'autoréalisation.* » (VOIROL 2008 : 20) Sans nier les risques d'une hiérarchisation des représentations de la « vie bonne » et de l'injustice⁴⁴⁴, le préalable de la reconnaissance peut permettre de se défaire de la crainte paralysante de dénoncer ce qui relève pourtant de la dérive morale et de la « pathologie sociale » (HONNETH 2008). Alors, « *une analyse de la société orientée vers le diagnostic des pathologies sociales (...) [peut être] en mesure de montrer que l'évolution du capitalisme néolibéral actuel va dans une direction où les conditions d'autoréalisation seront, pour nous tous, considérablement meurtries – par exemple à travers les tendances à la marchandisation, les tendances à détruire les relations privées, ou les exigences accrues de gestion de l'identité.* » (Ibid. : 180) L'actualité moyen-orientale nous rappelle chaque jour les conséquences dévastatrices qu'entraîne un système de gouvernement reposant sur le principe aussi malsain du « chacun pour soi, dieu pour tous ».

Cette théorie de la reconnaissance, dans ses dimensions sociales et juridiques, est toutefois incomplète. Car elle oublie l'espace, le droit d'en jouir, d'y accéder, de s'y attacher, le droit de participer à sa production par l'ancrage et la mobilité, soit l'espace comme vecteur de citoyenneté, d'égalité et de reconnaissance. Or, à mon sens, cette dimension ontologique de l'homme à la base de l'organisation des sociétés doit être mobilisée car elle est susceptible d'expliquer le fonctionnement de l'ordre injuste et de participer à son retournement, notamment à partir de la ville et du droit de l'habiter.

⁴⁴⁴ Reprenant l'idée selon laquelle l'injustice sociale est avant tout critiquée par les classes privilégiées qui y voient un ordre injustifiable de la « domination inutile », A. Honneth soulève la différence frappante qu'il y a entre les conceptions bourgeoises et celles des opprimés de l'injustice sociale. Dans le second cas, c'est une « *morale sociale profondément fragmentée, variable d'une situation à l'autre* » (HONNETH 2008 : 205-207). Il ajoute : « *nous pouvons alors nous laisser guider par l'idée que l'assemblage de sentiments moraux spontanés, non écrits, dont se compose l'authentique éthique sociale des classes inférieurs, fonctionne comme un filtre cognitif par lequel doivent passer les systèmes de normes, qu'ils soient l'expression d'un ordre hégémonique ou d'une critique de la domination.* (...) *La morale sociale des classes défavorisées offre un ensemble disparate de revendications réactives.* » (Ibid.) A. Honneth compare cela à un « sentiment d'injustice » bien différent de « *conceptions juridiques relativement cohérentes et logiquement ordonnées du point de vue d'un observateur neutre* » (Ibid. : 208).

III – Repenser l'État et la citoyenneté par la ville, les lieux et les mobilités

Tout au long de cette thèse et dans ce chapitre, je me suis attaché à éclairer les rapports de domination qui animent la production d'une ville aujourd'hui, Beyrouth. Je me suis focalisé sur des lieux spécifiques – les marges urbaines – et sur la place d'individus en mobilité – les travailleurs migrants. Par le décentrement et l'entrée processuelle, j'ai proposé un décryptage de l'état d'une société et de ses transformations, et *in extenso* de comprendre ce qu'ils révèlent d'une citoyenneté à géographie variable et d'un régime politique autoritaire dirigé par et pour des intérêts privés.

Je souhaite achever ce travail par une mise en perspective de ces rapports de domination en m'appuyant sur la notion de « droit à la ville » comme révélateur et indicateur des enjeux de la citoyenneté. Si mon étude porte sur le Liban et sa capitale, dans une démarche multi-scalaire et multidimensionnelle, à travers les enjeux de l'ancrage et de la mobilité, dans les espaces publics et privés, elle vise également à montrer de quelle manière Beyrouth est un cas tout aussi banal que singulier pour étudier les inégalités et leur re-production dans et par l'espace.

III.1 – Le repli communautaire *versus* le libéralisme économique : l'impasse citoyenne

Les tensions politiques qui ont abouti aux guerres libanaises successives ont eu pour seules réponses l'entente entre des « parrains » politiques communautaires adoubés par leurs soutiens étrangers et soutenus par leurs affidés locaux. Juridiquement et structurellement, le Liban n'a pas connu de véritable réforme susceptible de désamorcer les causes des conflits. Bien au contraire, les belligérants se sont arrangés pour s'arroger les pouvoirs, s'accaparer l'espace public, noyauter et parasiter les institutions étatiques censées garantir la transition vers une citoyenneté modernisée – universelle, égalitaire et sécularisée (BEYDOUN 2009). En outre, le libéralisme économique, historiquement ancré au Liban (CORM 2005) et redynamisé par la globalisation contemporaine, a érigé l'entrepreneuriat privé en modèle de société au détriment de l'État rabaisé au rôle de serviteur de ses intérêts. Par conséquent, les inégalités sociales, favorisant amplement les conflits passés par la précarisation instituée de franges

entières de la population, ne cessent encore aujourd'hui de s'accroître, comme si aucune leçon n'a été tirée de décennies de tensions et d'affrontements.

Avec des discours politiques qui ont en commun de toujours attiser les antagonismes, le ralliement à une citoyenneté fédératrice et progressiste passe pour certains par le libéralisme économique. Celui-ci est présenté comme la seule alternative à même de pacifier la société, de dépasser et de transcender les appartenances confessionnelles et leur territorialité fragmentée, par l'élaboration d'une citoyenneté modernisée basée sur le mérite, la richesse matérielle et la propriété privée. D'un point de vue critique et républicain⁴⁴⁵, on mesure à quel point cette conception s'avère problématique puisqu'elle exclut des milliers d'individus sur la base unique d'une position sociale héritée ou acquise. Or justement, d'après les supporters de cette solution économiquement libérale et politiquement inégalitaire, le palliatif à ces dérives se trouve dans une solidarité communautaire réaffirmée additionnée à une concurrence renforcée qui permet *in fine* de se détourner du communautarisme politique.

Ce faisant, la communauté – confessionnelle, clanique, familiale – doit préserver l'individu des incertitudes sociales et des bouleversements moraux d'une part. Et en principe, le libéralisme sans entrave gratifie toujours celui qui le mérite par la prospérité économique d'autre part. Mais la méritocratie comme la libre concurrence sont autant d'utopies dans un « capitalisme des copains » (KIENLE 2008) fonctionnant sur la filiation, le « piston », les contacts et les réseaux (MARTUCELLI 2014). Le cas échéant, le libéralisme (intrinsèquement) pervers entraîne surtout une atomisation accrue de la société animée par la compétition entre ses membres. Et en l'absence d'un État fédérateur, il empêche *in fine* l'autonomisation des individus vis-à-vis de cette même communauté qui reste une puissante référence identitaire auprès de laquelle il est toujours possible de se réfugier et derrière laquelle il est toujours possible de se dissimuler. « *Cet accaparement de l'être par la communauté, le statut affiché et légalisé de celle-ci qui la pose en référence incontournable pour les individus, dressent un obstacle majeur devant toute ambition de desserrer l'étau du communautarisme politique qui tient si solidement le pays. La force de cette étreinte contribue à banaliser un paysage national fait d'institutions majeures croulantes (...). L'omnipotence des solidarités communautaires a favorisé l'omniprésence de la corruption structurelle à tous les niveaux de la vie publique. (...) En effet,*

⁴⁴⁵ Pour rappel, le régime politique libanais est officiellement une République.

elle découle du monopole exercé par la direction communautaire assortie des droits et obligations des membres d'une communauté. » (BEYDOUN 2009 : 38-39)

Les avantages d'une citoyenneté aussi étriquée et détournée bénéficient aux mieux pourvus en capitaux divers, et incitent ceux qui en sont dépourvus à tout faire pour en bénéficier. En réaction d'ailleurs, le régime semble imposer ses règles avec d'autant plus de partialité et de sévérité aux populations les plus vulnérables qui, à l'image des travailleurs migrants et des réfugiés acculés à l'instabilité et à l'impossible ancrage, ne possèdent pas les mêmes ressources et capacités à (se) détourner des lois. Pour éviter une telle mise en tension entre atomisation et impossible autonomisation, entre droit et non-droit, entre citoyens et étrangers, la solution réside dans une réforme de la citoyenneté, dans une redéfinition des modes de solidarité, ce qui passe inévitablement par une refondation de l'État, le tout pouvant être mesuré par la capacité d'accueil, d'intégration et de protection des personnes en mobilité.

Pour cela, il est impératif de transformer la solidarité primaire exclusive (intracommunautaire) en une solidarité juridique transgressive émanant d'une institution supérieure qui ne distingue pas les individus selon leur sexe, leur origine géographique, leur appartenance religieuse et/ou leur catégorie sociale. Ce qui signifie l'avènement d'une modernité synonyme d'un État social qui, pour reprendre les travaux de Robert Castel (2011), défend une société de propriétaires de droits individuels et collectifs – « deuxième modernité » –, et non une société de propriétaires de biens privés – « première modernité » – qui rend *de facto* et *de jure* invisibles tout ceux qui ne le sont pas. Si la « deuxième modernité » est en crise en Europe (BRUGERE 2014), elle n'a pas encore été testée au Liban où, jusqu'à présent, c'est une conception négative de l'humain et une atrophie de l'État de droit et de l'État social qui prime. En l'absence de projet politique alternatif et viable, la citoyenneté se construit par hiérarchisation, et en opposition avec un autre considéré comme surnuméraire – cristallisé dans la figure de l'étranger indésirable – dont l'invisibilité juridique et la marginalisation sociale sont légitimées par la menace qu'il est censé représenter pour soi et pour la communauté repliée sur son territoire. Incidemment, entre communautarisme, autoritarisme et libéralisme, le pays se trouve aujourd'hui dans une impasse politique et citoyenne totale.

Pour tendre vers une nouvelle citoyenneté à même de garantir l'égalité, la liberté, la solidarité et la justice, ce n'est pas une révision constitutionnelle qui est requise, mais un changement profond des rapports socio-politiques, des rapports de pouvoir, et de la nature, de la place et de l'action des institutions publiques dans l'espace national. Ahmad Beydoun insiste : « *La Constitution (...) n'est pas à blâmer pour cette citoyenneté rabougrie qui est, dans les deux sphères civile et politique, le lot des Libanais (...). Il serait plus juste d'en blâmer un arsenal d'autres lois (...). Des traditions et des mœurs politiques, des faits accomplis de tout ordre doivent être également montrés du doigt. Cet échafaudage est couronné par un mépris notoire de la Constitution pouvant aller jusqu'à mettre au rancart des pans entiers sans que cet état d'apesanteur constitutionnelle (...) remue effectivement les esprits.* » (BEYDOUN 2009 : 26-27). Ce mépris se traduit notamment par l'exploitation d'individus privés des droits élémentaires parce qu'ils sont des étrangers importés pour être corvéables et interchangeables. Il se traduit également par l'accaparement de l'espace et son exploitation à des fins privées.

III.2 – Augmenter les marges ou le double surnuméraire

La théorie du *trickle down* ou « ruissellement » veut que la production de richesses par une minorité profite ensuite à l'ensemble de la population, nivelant mécaniquement et relativement les disparités initiales. S'emparant de la théorie de la justice de John Rawls et des inégalités justes par leur capacité à résorber *in fine* celles qui sont injustes (BRET B. 2009), le credo libéral continue de revendiquer les bienfaits du marché, aujourd'hui financiarisé, pour améliorer les conditions de vie des populations au quotidien. Mais la mise en pratique de cette théorie économique du « maximin »⁴⁴⁶ dépend bien entendu du contexte politique et de la volonté de garantir équitablement cette redistribution *a posteriori*⁴⁴⁷ pour tendre vers davantage d'égalités.

⁴⁴⁶ « [John Rawls] prend acte que la société comporte des inégalités et ne considère pas que l'égalitarisme, soit la stricte égalité de tous dans tous les champs de la vie sociale, puisse constituer un projet possible, ni même souhaitable, compte tenu de la diversité des personnes. (...) Se trouve ainsi énoncé un principe fondamental du système rawlsien : faire que ceux qui ont le moins aient le plus possible, c'est-à-dire le maximin, la maximisation du minimum. John Rawls parle donc de la justice comme équité, c'est-à-dire d'une justice qui ne se confond pas avec l'égalitarisme, mais qui vise à l'optimisation des inégalités au bénéfice des plus pauvres. » (BRET 2009 : 18)

⁴⁴⁷ « [Le] système rawlsien n'est pas seulement l'optimisation des inégalités, c'est aussi l'articulation entre l'inégalité et l'égalité. En tant qu'être rationnel, chacun est en effet chez John Rawls l'égal de quiconque, quelles que soient les inégalités dans les conditions sociales respectives : même valeur intrinsèque des personnes, égalité devant la loi et devant le vote, égalité dans l'accès aux charges et fonctions publiques. Essentiel, ce principe d'égalité jouit même

Or, dans un contexte contemporain où l'encadrement de l'économie par l'État est remis en cause tout autant que l'équité afin de garantir plus de profits aux actionnaires, cette théorie universelle de la justice semble difficilement applicable. Sans autorité (à la volonté) régulatrice, comment est-il possible d'assurer la redistribution équitable des richesses produites par les inégalités et par là favoriser la justice sociale, la cohésion par la péréquation territoriale ? La mise en pratique de la théorie rawlsienne dans le monde réel est problématique (BRET B. 2010), surtout lorsque l'éthique politique d'une classe dirigeante sans projet se dissout à ce point dans les travers d'un libéralisme économique qui ne fonctionne plus que par des projets trop souvent déconnectés des réalités et des besoins locaux. « *Pour ainsi dire, l'économique et le politique se médiocrisent l'un l'autre et ne trouvent de terrains d'entente qu'en une sorte de degré zéro des exigences réciproques (...)* ». (BAREL 1984 : 257).

Déjà rappelé plus haut, au Liban la résorption des inégalités et l'atténuation des injustices ne constituent pas des objectifs pour les autorités qui paraissent n'avoir retenu que le premier volet du libéralisme économique agrémenté d'un confessionnalisme politique. En d'autres termes, cela signifie la création et l'accumulation de richesses par et pour des rentiers jouant sur la discorde, bénéficiant de passe-droits et exploitant une main-d'œuvre disqualifiée – migrante ou établie – qui n'est pas vouée à voir ses conditions de vie s'améliorer. Dans l'espace urbain, ce régime fonctionne dès lors selon la logique du double surnuméraire : dégager des marges financières en pariant sur la faiblesse des institutions, sur le détournement de l'argent public, le blanchiment, et en spéculant prioritairement sur l'espace, sur l'immobilier et sur le travail d'une population stigmatisée et reléguée dans les marges géographiques. Un tel mode de gouvernement économique et politique de l'espace et des hommes ne peut se perpétuer sans entretenir les inégalités, sans confondre citoyenneté et propriété privée, modernité et injustice, droit et domination.

Contrairement aux États du Golfe, le Liban ne détient pas de ressources gazières et pétrolières lui permettant un développement économique basé sur la rente et sa distribution à un cercle restreint de citoyens-obligés. Pour autant, le modèle libéral libanais n'a rien à envier

d'une priorité sur le principe du maximin, ce dernier devant être mis en œuvre seulement dans des conditions qui le respectent. » (Ibid.)

au libéralisme émirien. À l'image de ce dernier, la rente par l'exploitation des travailleurs et par la privation/privatisation de l'espace constitue le socle de l'économie nationale et de la gestion de la vie quotidienne. L'ordre urbain qui en découle est *de facto* injuste, réduisant la ville à une juxtaposition d'espaces de spéculation, de consommation et de relégation, potentiellement interchangeables. Dans cet ordre urbain, la ville officielle n'est accessible qu'à une minorité de consommateurs légitimes en mesure d'avoir accès aux « biens premiers » (FAINSTEIN 2010 cité par ROUSSEAU 2014) devenus inabordables. La majorité est assujettie aux logiques de ségrégations et invitée à vivre dans les espaces subordonnés aux solidarités et aux obligations communautaires. Justifié par la discorde et par la faiblesse d'un État piloté par ses promoteurs, ce système basé sur le principe de l'entrepreneur méritant et/ou du prédateur malin⁴⁴⁸ « contribue à restaurer [et à entretenir] un pouvoir de classe » (ROUSSEAU 2014 : 13) qui s'est progressivement imposé comme le modèle de la vie et de la ville réussies, auquel chacun aspire même s'il en est aussi *a priori* victime au quotidien.

S'appuyant sur l'expérience chilienne, Danilo Martuccelli prévient néanmoins qu'il ne faut pas considérer cela comme « l'affirmation d'un « nouvel » individu néolibéral mais [plutôt] comme l'actualisation du modèle (...) d'un hyperacteur relationnel. Pour exister, l'individu doit à la fois affirmer, souvent de manière agonique, son individualité et en même temps développer un ensemble de stratégies relationnelles en direction de la famille, dans la constitution de réseaux et de loyautés diverses, afin de parvenir à se prémunir contre l'inconsistance des positions sociales et les défaillances des institutions. » (MARTUCCELLI 2014 : 76) Il n'en demeure pas moins que face aux injustices, la frustration grandit et « les promesses non tenues par le néolibéralisme lui reviennent comme un boomerang. » (*Ibid.* : 72) Au Liban, en l'absence d'un État de droit, ce « boomerang » prend systématiquement la forme de violences risquant de déboucher sur un conflit armé dont les villes et Beyrouth en particulier sont le théâtre privilégié. Les marges urbaines de la métropole – espaces de mixité ethnique et religieuse, de grande pauvreté et d'inégalités, et de cohabitation entre milices diverses – sont alors susceptibles de devenir les lieux des combats les plus meurtriers, annihilant *de facto* cette fragile urbanité des marginalisés.

⁴⁴⁸ Ici entendu comme un individu qui s'est opportunément enrichi en faisant preuve de savoir-faire pour détourner à son profit le fonctionnement du système institutionnel. Le vol, la corruption, l'abus de position, la prise illégale d'intérêts sont considérés comme un gage d'intelligence, surtout s'ils peuvent directement ou indirectement bénéficier à des obligés.

III.3 – Sans État de droit ni reconnaissance, pas de droit à la ville. Et réciproquement

Tout au long de ce chapitre et de cette thèse ont été mises en exergue les capacités des acteurs à jouer avec les lois, à se jouer d'elles, à imposer les leurs et/ou à se soumettre à celles des autres, dans tous les aspects de la vie urbaine. Ces détournements sont bien entendu différenciés et pratiqués de façon plus ou moins légitime selon les quartiers, en fonction des individus, de leur rôle au sein de la communauté, aussi selon la position sociale, le sexe, l'origine géographique. Cette juridiction arrangeante et arrangée est le produit des rapports de domination institués, mais également à la base de leur production et de leur reproduction, tel un circuit fermé imperturbable.

Cette informalisation de la vie quotidienne, depuis la mobilité individuelle jusqu'au fonctionnement institutionnel impacte inévitablement et inégalement les espaces, le régime d'habiter des individus, conditionnant leur place dans l'espace selon un droit différencié à la mobilité et à l'ancrage. En effet, l'espace (son organisation) est essentiel dans la perpétuation de ces rapports inégalitaires puisqu'il est à la fois le support, le moteur et la traduction des disparités et des inégalités devant la loi. Il est communément (et implicitement) au centre de l'action politique et de la vie sociale dans n'importe quel régime de gouvernement. La prise en compte de l'espace et son analyse, par les lieux et les mouvements, permettent alors de comprendre, par le haut ou par le bas, par l'institutionnel ou le précaire, par l'exceptionnalité ou l'ordinaire, la nature d'un régime, ses règles, les intérêts de ceux qui le dirigent et les conditions de vie de ceux qui en pâtissent.

Autrement dit, dans un régime autoritaire et inégalitaire, l'espace produit est injuste et produit un ordre spatial, et *a fortiori* urbain, injuste. Quand le droit est exercé de manière discrétionnaire et arbitraire selon une hiérarchisation basée sur des présupposés sectaires, sexistes, racistes et de classes, le droit à l'espace et à la ville, à la mobilité et à l'immobilité, est systématiquement hypothéqué selon la place occupée au sein de ce classement composé de plusieurs variables interconnectées. À ce titre, le droit à la ville peut être un indicateur précieux des conditions de vie individuelles et collectives, des rapports de pouvoir, et un révélateur du degré de liberté, d'égalité et de légalité. Mais il peut être également une notion « opératoire »

(LEFEBVRE 2000 : 21) à même de remettre en cause le *statu quo* par la mobilisation des groupes stigmatisés et privés de leurs droits fondamentaux en dépassant leurs intérêts privés et leurs appartenances premières. Et enfin, il peut « stimuler la recherche » (*Ibid.*) en sciences sociales.

Car la ville condense en elle toutes les contradictions et les tensions liées à l'espace. Elle est à la fois le lieu de toutes les tentations et de toutes les privations, celui de tous les possibles et de tous les obstacles pour y parvenir, celui de la modernité et de la citoyenneté desquelles on peut être écarté en raison de son sexe, de sa sexualité, de sa classe sociale, de sa couleur de peau. En résumé selon Henri Lefebvre, « *Exclure de l'« urbain » des groupes, des classes, des individus, c'est aussi les exclure de la civilisation, sinon de la société. Le droit à la ville légitime le refus de se laisser écarter de la réalité urbaine par une organisation discriminatoire, ségrégative. Ce droit du citoyen (...) annonce l'inévitable crise des centres établis sur la ségrégation et l'établissant (...) qui rejettent vers les espaces périphériques tous ceux qui ne participent pas aux privilèges politiques. (...) Le droit à la ville signifie donc la constitution ou reconstitution d'une unité spatio-temporelle, d'un rassemblement au lieu d'une fragmentation. Il n'abolit pas les confrontations et les luttes. Au contraire ! (...) Le droit à la ville ainsi formulé implique et applique une connaissance qui ne se définit pas comme « science de l'espace » (...) mais comme connaissance d'une production, celle de l'espace.* » (*Ibid.* : 22-23)

Appréhender la ville par l'espace, par les lieux qui le composent et par les transactions et les mobilités qui les animent, a ceci de novateur en ce que l'espace est fondamentalement une production : le produit d'une action en constante évolution animée par des rapports de pouvoir eux aussi amenés à changer au gré des situations et des transformations de l'espace sous les effets de l'action. Dit plus simplement, renverser l'ordre spatial peut entraîner un renversement des rapports de pouvoir, qui à leur tour entraînent un bouleversement de l'ordre spatial inhérent au fonctionnement de la société. Par contraste, si l'État représente une entité douée d'une forte inertie et régie par des privilèges qu'il est difficile de réformer *a priori*, l'espace est composé d'une multitude de lieux ouverts, dynamiques, au croisement de réalités diverses, par définition instables. L'espace est donc toujours potentiellement subversif. Il ne peut être figé ni totalement contrôlé puisqu'il est intrinsèquement dual : à la fois état et processus. Par la mobilité des hommes et des idées, par la densité et la diversité des relations qu'ils nouent entre eux, dans et avec les lieux proches et lointains, l'espace est intrinsèquement

porteur et vecteur de changements. Privatisé, il génère/résulte d'un État de privilèges et de privilégiés. Ouvert, approprié et appropriable, il génère/résulte d'un État de droit pour le bénéfice du plus grand nombre en mesure de circuler et de s'ancrer librement. Accepter sa privatisation, l'informalisation de sa production, signifie se résigner à l'ordre autoritaire injuste. Lutter pour un espace ouvert, produit par et pour tous, composé de lieux accessibles, de lieux d'échanges et d'expression libre, diverse et contradictoire, revient à lutter pour une société plus juste et plus démocratique.

En somme, l'espace constitue concomitamment un problème et une solution. Il est un problème car n'étant pas figé, la tentation d'imposer un ordre injuste, par le mépris et le non-droit, dans lequel l'accès à l'espace et la participation à sa production sont basés sur une logique ségrégative, reste une menace de chaque instant. Mais il est également une solution. En ce sens que dans un système apparemment verrouillé, où le droit à l'espace signifie propriété, il existe toujours une brèche et *in extenso* un espoir pour une citoyenneté sécularisée et égalitaire. Car de la même manière qu'il est possible de produire un ordre urbain injuste basé sur une citoyenneté inégalitaire émanant d'un État autoritaire et privatisé, il est aussi possible de subvertir l'espace urbain en se le réappropriant pour lutter contre les injustices citadines. L'espace produit par et pour tous devient un facteur de cohésion capable de transcender les divisions et de favoriser la reconnaissance. En cela, oublier temporairement l'État pour mieux repenser la ville et le droit de l'habiter peut être une stratégie payante. Il faut le cas échéant « [repenser] la citoyenneté non plus en référence à l'État, mais en référence à la ville, en considérant celle-ci comme un site privilégié pour la formation et la mise en œuvre de droits et de revendications politiques, et en re-conceptualisant la notion de citoyenneté avec un accent nouveau mis sur sa dimension spatiale et proprement urbaine. » (DIKEÇ 2013 : 247)

Conclusion

Quel peut être le rôle du géographe, et plus largement du chercheur en sciences sociales, dans ces processus? Quelle est son utilité pour les acteurs et dans quelle mesure peut-il aider à un renversement réel des rapports de domination et des logiques d'exploitation de l'espace et par l'espace ?

Discuter de l'engagement du chercheur, du cadre de l'action citoyenne et militante en régime autoritaire, de la réflexivité scientifique et de la recherche située, est plus que jamais d'actualité. Je rejoins donc Tristan Bruslé pour qui « *l'engagement du côté des plus faibles semble aller de soi tant l'inégalité de la distribution des richesses est visible, tant les conditions de vie dépendent de l'origine nationale et du niveau de qualification. Mais la compassion envers les [étrangers, les méprisés,] ne suffit pas. Elle doit être le déclencheur d'une approche critique des rapports de domination et de leur expression. La signification de l'objet de recherche s'inscrit aussi dans un devoir de déconstruction des discours dominants (...)* » (BRUSLE 2015 : 274-275) qui, par un orientalisme réactualisé de l'intérieur et de l'extérieur, combinent une fascination pour l'« urbanisme de spectacle » (ADHAM 2008), une folklorisation des conservatismes et, par certains aspects, une relativisation latente des processus de marginalisation par le registre d'une urbanité interstitielle originale et subversive.

En ce sens, au Moyen-Orient en général et à Beyrouth en particulier, il est impératif de casser la rhétorique du confessionnalisme politique, d'une région symbole de la richesse matérielle et religieuse, et d'un cosmopolitisme officiel menacé par un terrorisme commode et sur commande. Il en est de même concernant la fin des classes sociales, l'absence d'individuation, au profit de la réussite individuelle et de l'*empowerment* mesurés en termes de confort et de consommation matériels (HONNETH 2008 : 205). Soutenir la résistance des plus faibles, leur droit à l'espace et à l'égalité dans l'espace, à la mobilité et à l'ancrage, c'est remplacer le discours de la réussite économique individuelle, de la diversité culturelle et culturelle, par celui du bien-être social collectif, de l'indispensable relation solidaire entre des citoyens différents, inégaux en besoins mais égaux en droits et en devoirs pour forger une citoyenneté et une identité citoyenne pacifiée, ouverte et inclusive.

Engager ce débat depuis cette ville du Sud où tout discours politique tente d'occulter les inégalités sociales individuelles et collectives, leurs causes et leurs conséquences, au profit d'une lutte des places entre communautés antagonistes, c'est réaffirmer le besoin d'une science sociale capable de se détacher des apparences pour déconstruire les rouages qui perpétuent les injustices. C'est affronter le capitalisme, les archaïsmes et leurs dérives les plus violentes pour tenter de reposer la question de la vie bonne et juste sans être parasité par l'ambivalence d'un État providence allié à une économie de marché providentielle. Or, aujourd'hui au Moyen-

Orient, les différents régimes de gouvernement s'accordent pour atteindre, de concert, un stade avancé de mépris des citoyens et de la citoyenneté, de dénigrement du droit et des devoirs pour une poignée de nantis et de dollars.

Pourquoi alors entreprendre une géographie radicale au Moyen-Orient et l'envisager depuis un cas d'étude moyen-oriental ? D'après Jean-Pierre Dupuy, « *un préjugé tenace veut, en France, que la justice sociale soit la préoccupation majeure du socialisme, et que le libéralisme s'en soucie comme de l'an quarante. (...) Or c'est en fait l'inverse qui est vrai : il n'existe pas à proprement parler de théorie marxiste ou socialiste de la justice sociale alors que le libéralisme en produit à foison.* » (DUPUY 1992 : 36) Si l'on suit l'auteur, le Moyen-Orient, qui est devenu un laboratoire d'excellence pour le développement d'un urbanisme globalisé, pour l'épanouissement d'un libéralisme déshumanisé, peut être un terrain d'étude crucial pour comprendre la production de la ville injuste et, de ce fait, un lieu précurseur pour une revendication réaffirmée et renouvelée du droit à la ville. C'est en ce sens que les sciences sociales doivent avoir le courage de la critique et de l'action, l'audace du décentrement et de l'universalité, pour contribuer avec justesse et efficacité au renversement des rapports de domination qui, sous des formes et à des degrés variables, sont le lot de toutes les sociétés capitalistes.

CONCLUSION GENERALE

« Les arbres doivent se résigner, ils ont besoin de leurs racines ; les hommes pas. Nous respirons la lumière, nous convoitons le ciel, et quand nous nous enfonçons dans la terre, c'est pour pourrir. La sève du sol natal ne remonte pas par nos pieds vers la tête, nos pieds ne servent qu'à marcher. Pour nous, seules importent les routes. Ce sont elles qui nous convoitent – de la pauvreté à la richesse ou à une autre pauvreté, de la servitude à la liberté ou à la mort violente. Elles nous promettent, elles nous portent, nous poussent, puis nous abandonnent. Alors nous crevons, comme nous étions nés, au bord d'une route que nous n'avions pas choisie. »

Amin Maalouf 2004, *Origines*, Grasset, Paris

- Des routes et des brèches

Ce travail s'achève en écho à la prophétie du poète Adonis qui a servi d'épigraphe à ce manuscrit. Amin Maalouf, dans cet extrait de son roman *Origines*, dessine un monde tracé de routes sillonnées par celles et ceux qui décident de défier la prophétie en empruntant ces chemins dangereux au péril de leur vie et de leurs racines qu'ils tentent inlassablement de redéployer. Dans leurs mobilités, certains atteignent la richesse et la liberté ; ils peuvent enfin s'ancrer pour mieux se mouvoir. Pour d'autres, des millions de personnes, une mobilité sous contraintes va de pair avec une injonction à l'immobilité. Face à eux l'espace se dresse tel un obstacle, et sous leurs pieds le sol se dérobe et se durcit. Il ne laisse au passage que des brèches dans lesquelles il est possible de se glisser en se frottant aux parois rugueuses des inégalités sociales et citoyennes.

C'est par ces routes et ces brèches que des ressortissants africains et asiatiques ont gagné les marges de Beyrouth où ils tentent d'habiter malgré tout. C'est donc à partir de ces routes et de ces brèches, de la manière avec laquelle ces migrants circulent et vivent, que j'ai choisi de porter un regard géographique sur la capitale libanaise. Désormais habitants ordinaires parmi les anciens établis, ils sont néanmoins soumis à une intense « lutte des places » (LUSSAULT 2009) et à une négociation de tous les instants pour conserver celles qu'ils ont, individuellement et collectivement, réussi à occuper. Observer ces mouvements, ces

rapports de domination, ces transactions pour l'obtention d'un toit, pour le droit d'en faire un chez-soi, pour un bord de trottoir où commercer signifie se poster à hauteur d'hommes et de femmes, sur un coin de chaussée, dans des secteurs situés en périphérie d'une métropole des rives de la Méditerranée.

Tandis que la mondialisation contemporaine est présentée comme une circulation intense d'êtres humains, d'informations, de capitaux et de biens, comme une liquéfaction des repères et des pouvoirs, et comme une virtualisation des liens et des lieux, s'interroger sur la place des plus pauvres dans l'espace, sur leur rapport et leur droit à l'espace au quotidien est une nécessité. Loin d'une liberté spatiale universelle, d'un monde où l'État a perdu ses prérogatives souveraines, et où la citoyenneté se pose désormais à un niveau international, reposer les éléments du débat depuis l'expérience de personnes dépourvues de droits et de reconnaissance invite à relativiser ces discours universalisant de la modernité au prisme de la mobilité. Cela montre plutôt combien les inégalités peuvent être multisituées et perpétuées par le mouvement. Et que l'espace constitue un outil puissant de mise à l'écart des populations indésirables par des autorités nationales toujours bien présentes. Se saisir justement de l'espace, du point de vue des lieux et des migrants, dans une démarche empirique et biographique conduit *in fine* à relativiser cette perception de l'État en retrait et d'une modernité uniquement animée par les mobilités.

Or, la pertinence d'une géographie du quotidien réside justement dans cette capacité à se départir d'une vision lissée, abstraite et absconse du monde pour en appréhender toute la complexité. Opter pour une échelle micro, se focaliser sur un groupe et son insertion dans un lieu en particulier ne conduit pas à délaissier toutes les autres échelles et à détacher la réalité étudiée d'un contexte plus vaste, bien au contraire. Comprendre les modalités de production de l'espace et des inégalités par les acteurs en interaction amène inévitablement à jouer avec les échelles spatiales et à comprendre les modalités de leur imbrication. Y être attentif permet de se jouer des effets d'échelles qui brouillent la lecture du monde en train de se fabriquer sous nos yeux, le réduisant à une vaste étendue de circulations sans obstacles et/ou à l'inverse à de simples conflits entre des identités cristallisées et figées en des lieux qui le sont tout autant.

- Les hypothèses à l'épreuve du terrain

Se libérer, même partiellement, de la dimension confessionnelle et envisager la présence des migrants et les conditions de cette présence comme un révélateur des rapports de domination permet de se départir de cette vision simplifiée qui tend aujourd'hui à alimenter les discours sur les pays du Moyen-Orient. En effet, appréhender le Liban uniquement sous l'angle du confessionnalisme politique abonde dans le sens de cette lecture figée qui limite toute analyse des enjeux géographiques passés ou en cours. Or, cette thèse illustre combien les lieux et leurs habitants sont continuellement travaillés par des dynamiques multi-scalaires et multitemporelles et qu'ils ne peuvent être réduits à des identités définies par des appartenances immuables seulement diluées ou renforcées par la mondialisation contemporaine.

C'est en cela que réside également tout l'intérêt d'interroger la ville à partir de ses marges et de leurs habitants. Car ce sont surtout eux qui font l'objet des discours stigmatisant, les désignant comme les secteurs et les personnes les moins enclins à la mobilité-modernité et au changement. Pourtant, ce qui est apparu au fil du terrain, c'est que les marginalisés offrent à la fois une résistance et une adaptation aux épreuves et aux transformations ordinaires. Et leurs réactions et leurs stratégies témoignent non seulement de la difficulté de vivre dans un tel régime d'oppression, de leurs capacités (variables) à en jouer, mais révèlent aussi le fonctionnement d'un système urbain complexe basé sur les inégalités sociales et spatiales multiples ; des inégalités qui naissent d'un droit différencié à l'ancrage comme à la mobilité.

Toutefois, si la ville est un système, on ne peut en saisir toute la complexité en écartant les autres acteurs et secteurs que ceux initialement choisis pour l'analyser. En ce sens, et à l'exception du dernier chapitre, je n'ai évoqué et traité qu'indirectement des quartiers centraux, de leurs dynamiques, et insuffisamment échangé avec les représentants institutionnels. Malgré la difficulté d'entreprendre ce type d'enquête dans les métropoles moyen-orientales (BARTHEL et VERDEIL 2008), ce travail devra être tenté afin de décrypter avec des données complémentaires et supplémentaires les logiques du système beyrouthin.

Décentrer le regard sur la ville permet *in extenso* de décentrer celui porté sur l'État. C'est par ce jeu d'échelle qui oscille entre le micro et le macro que j'ai choisi d'aborder la place,

le rôle et l'action des acteurs publics vis-à-vis des populations et des quartiers les plus marginalisés. C'est également par le décentrement, en me focalisant sur l'habiter des travailleurs migrants, que j'ai souhaité étudier *in fine* la question de la citoyenneté au prisme de la marginalité et de l'informalité. Ce décentrement m'a ainsi permis d'apprécier autrement le mode de gouvernement libanais. Cela montre que loin de disparaître dans la globalisation, l'État, même libéral, se transforme, s'adapte et profite de l'informalisation qu'il participe lui-même à générer et des inégalités qu'il reproduit au profit d'une minorité. En somme, traiter des processus de marginalisation urbaine, des mobilités internationales et plus généralement de la mondialisation n'induit pas une mise à l'écart de l'État et de l'échelle nationale devenus obsolètes. Au contraire, par les jeux d'échelle, la géographie peut être à même de proposer un angle d'analyse renouvelé de l'État et de la citoyenneté.

En fin de compte, l'habiter des travailleurs migrants dans les marges de Beyrouth participe à exposer les modalités de production de la ville et de reproduction des inégalités et des injustices érigées en mode de gouvernement. Aspect central du droit à la ville tel qu'il est formulé par Henri Lefebvre, condition essentielle et banale à la vie en société, l'habiter repose les termes du débat à partir de la vie quotidienne dans une métropole trop souvent essentialisée. Ce cas d'étude invite donc à repenser les conditions de vie et de citoyenneté dans une région où s'entremêlent à un degré élevé l'autoritarisme politique et le libéralisme économique, au détriment d'une majorité d'individus laissés pour compte.

- Comparer l'incomparable⁴⁴⁹

Ces expériences migratoires et beyrouthines, ces relations entre acteurs dans des secteurs relégués, ces modes de gestion de l'espace public et privé nous renseignent plus largement sur le fonctionnement d'un ordre urbain injuste. Certes Beyrouth présente d'intenses inégalités, des formes de violence diverses et exacerbées, et une informalisation poussée de la gestion de la cité. Mais, je le répète, fondamentalement rien n'en fait une spécificité. Les régimes urbains dans tous les pays du Moyen-Orient sont peu ou prou équivalents. Et, au regard de leur gestion politique de la migration et de la ville, n'est-ce pas

⁴⁴⁹ Je reprends ici le titre de l'ouvrage de Marcel Détiéne intitulé *Comparer l'incomparable* (2000).

également une tendance vers laquelle penchent des régimes dits démocratiques ? C'est bien évidemment cette dimension comparative qui manque à cette thèse basée sur un cas d'étude unique.

Si j'ai tenté de compenser cette insuffisance par des apports bibliographiques qui m'ont renseigné sur d'autres lieux et réalités, ils ne suffisent pas à combler le besoin de replacer Beyrouth dans une perspective comparée. Cela doit bien sûr être entrepris dans un premier temps à une échelle régionale. À plusieurs moments, j'ai apprécié les enjeux beyrouthins à l'aune de ceux qui animent des métropoles émiriennes vers lesquelles convergent également les migrations contractualisées organisées selon le principe de la *kafala*. Ces métropoles sont par ailleurs devenues les centres d'élaboration d'une urbanité moyen-orientale et mondialisée contemporaine que l'on ne peut ignorer lorsque l'on analyse le processus de production d'une ville levantine aujourd'hui. Mais afin de désoccidentaliser la pensée urbaine (CHOPLIN 2012) et de désorientaliser le regard porté sur le monde arabe tel que je le suggérais en introduction, il serait également judicieux de comparer des villes qui n'ont *a priori* que peu de choses en commun.

C'est pourquoi je propose, dans la veine de l'exercice entrepris par Philippe Gervais-Lambony (2003), de mettre en miroir des mondes urbains physiquement, politiquement, socialement et culturellement éloignés. En abordant les enjeux transversaux du travail, du logement ou des places marchandes, une comparaison approfondie avec des villes où les enjeux urbains et politiques peuvent être à la fois différents et communs – Paris, Shanghai, Rio de Janeiro – serait un moyen de tester la validité des hypothèses, des procédés et des schémas ici élaborés. Cette démarche aurait l'intérêt de distinguer les différents enjeux liés à la mobilité et à l'ancrage. Mais elle mettrait aussi en exergue les convergences dans un monde globalisé où les paysages urbains tendent à se ressembler et où bien des modes de gouvernement tentent de se renforcer et de se réinventer par la stigmatisation de l'étranger. Entrer par l'espace est alors un moyen de se défaire des idées construites *a priori* et d'engager un dialogue entre des lieux que tout semble distinguer. Pour ce faire, une méthodologie d'enquête tout aussi rigoureuse que souple est nécessaire ; une méthodologie basée sur l'engagement et adaptée aux conditions hasardeuses des terrains portant sur des personnes discriminées et des quartiers disqualifiés.

- Pour une géographie du temps long

Le travail réalisé s'est appuyé sur une démarche ethnographique. Il s'agit d'une observation attentive des lieux et d'une écoute de la polyphonie des acteurs que j'ai pu rencontrer durant des séjours répétés au Liban. J'ai mobilisé pour cela des outils différents : l'observation passive et active, les entretiens formels et informels, et enfin l'usage d'une caméra vidéo. Utiliser la vidéo a été une expérimentation intéressante que je dois davantage développer, et qui doit l'être plus largement en géographie et au sein des sciences sociales. Car dans un monde de l'image choc, tournée aussi rapidement qu'analysée et oubliée, mener ce travail d'enquête, de captation et d'analyse des réalités complexes est nécessaire. Il permet d'appuyer sur pause, de rembobiner, et de prendre le temps et le recul indispensable pour l'élaboration d'une réflexion sur un monde toujours en train de se faire à un rythme accéléré.

Mettre en place tout ce procédé de collecte de données implique inévitablement le temps long du terrain et le tissage de liens de confiance avec les personnes enquêtées. Le cas échéant, j'ai essayé de relever un défi durant ces cinq années : montrer qu'un regard situé et décentré, qu'une enquête qualitative basée sur une démarche engagée auprès des acteurs du terrain et qui laisse la place à l'aléatoire sont à même de produire un travail académique. Cette démarche ethnographique aspire à donner en priorité la parole aux individus les plus faibles et les plus silencieux dont les expériences migratoires et urbaines informent avec acuité sur les inégalités aujourd'hui.

Mais il n'est pas dit que dans le cadre d'une étude comparée et dans un contexte où la recherche scientifique se fait désormais sur le temps court du projet, il soit possible de réaliser cette enquête ethnographique avec la lenteur requise pour être menée à bien. Car cette approche implique le temps long de l'observation, de l'immersion et de l'engagement auprès de celles et ceux avec qui on mène la recherche. Il y a donc pour la géographie radicale telle qu'elle est ici envisagée encore un défi à relever : malgré les injonctions à la productivité et à la diversification des terrains, prendre le temps d'observer l'espace, d'échanger avec ceux qui l'habitent, pour appréhender les rapports de domination afin de les mettre en mots et les dénoncer, avec l'exigence du chercheur et l'engagement du citoyen.

BIBLIOGRAPHIE

Ressources scientifiques

- ABABSA Myriam, DUPRET Baudoin et DENIS Éric** 2012, *Popular Housing and Urban Land Tenure in the Middle East*, Caire, American University in Cairo Press, 352 p.
- ABBAS Mahmoud, SHAABAN Hussein, SIRHAN Bassam et HASSAN Ali** 1997, « The Socio-economic Conditions of Palestinians in Lebanon », *Journal of Refugee Studies* 10/3, p. 379-396.
- ABDALLAH Charles** 2013, « Les mutations de l'économie libanaise sous l'impact de la crise syrienne », *Maghreb - Machrek* 218/4, p. 9-27.
- ABDELNOUR Sarah** 2012, *Les nouveaux prolétaires*, Paris, textuel (petite encyclopédie critique), 139 p.
- ABOU ZAKI Hala** 2015, « Les réfugiés de Syrie dans le camp de Chatila : conflits de légitimité et solidarités entre « nouveaux » et « anciens » réfugiés », *Confluences Méditerranée* 92/1, p. 49-59.
- ABOU-ZAKI Hala Caroline** 2008, *Les Palestiniens du Liban après Taëf. Transformations sociopolitiques dans le camp de Chatila au lendemain de la guerre des camps (1985-1987) et de la guerre interne (1988)*, Mémoire de Master, Paris, EHESS, 194 p.
- ABU-LUGHOD Lila** 1990, « The Romance of Resistance: Tracing Transformations of Power Through Bedouin Women », *American Ethnologist* 17, p. 41-55.
- ABOU-MERHI Karim** 2008, « L'identité beyrouthine et la reconstruction », *Géographie et cultures* 65, p. 73-89.
- ADHAM Khaled** 2008, « Rediscovering the Island: Doha's Urbanity from Pearls to Spectacle », in Yasser ELSHESHTAWY (éd.), *The Evolving Arab City. Tradition, Modernity and Urban Development*, London and New York, Routledge (Planning, History and Environment Series), p. 218-257.
- AGAMBEN Giorgio** 1997, *Homo Sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil (L'Ordre philosophique), 213 p.
- AGIER Michel** 2014, « Parcours dans un paysage flottant de frontières », *Revue Européenne des Migrations Internationales* 30/2, p. 13-23.
- AGIER Michel** 2013 a, *Campement urbain. Du refuge naît le ghetto*, Paris, Payot & Rivages (Manuels Payot), 133 p.
- AGIER Michel** 2013 b, *La condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, Paris, La Découverte, 221 p.
- AGIER Michel** 2012, « Temps, espace et politique. Éléments d'anthropologie des camps de réfugiés », in Mohamed Kamel DORAÏ et Nicolas PUIG (éd.), *L'urbanité des marges. Migrants et réfugiés dans les villes du Proche-Orient*, Paris-Beyrouth, Ifpo-Tétraèdre (Un lointain si proche), p. 29-38.
- AGIER Michel** 2011, « L'encampement du monde », *Plein droit* 90/3, p. 21-24.
- AGIER Michel** 2008, *Gérer les indésirables - Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion (Bibliothèque des savoirs), 350 p.
- AGIER Michel** 2007, « Les camps aujourd'hui, un présent qui n'en finit pas », in Thierry PAQUOT, Michel LUSSAULT et Chris YOUNES (éd.), *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, Paris, La Découverte (armillaire), p. 89-101.
- AGIER Michel** 1999, *L'invention de la ville: Banlieues, townships, invasions et favelas*, Paris, Archives Contemporaines (une pensée d'avance), 173 p.
- AHMAD Attiya** 2012, « Beyond Labor: Foreign Residents in the Persian Gulf States », in Mehran KAMRAVA et Zahra BABAR (éd.), *Migrant Labor in the Persian Gulf*, London, Hurst & Company, p. 21-40.
- AL-ACHKAR Hisham** 2012, « The Lebanese State as Initiator of Gentrification in Achrafieh », *Les carnets de l'Ifpo*, 5 juillet 2012 [En ligne] <http://ifpo.hypotheses.org/3834>, consulté le 14 juillet 2014.
- AL-ACHKAR Hisham** 2011, *The role of the State in initiating gentrification: The case of the neighbourhood of Achrafieh in Beirut*, Beyrouth, Université Libanaise, 183 p.
- ALDHUY Julien** 2006, « Modes de connaissances, intérêts de connaître et géographie sociale », in Raymonde SECHET et Vincent VESCHAMBRE (éd.), *Penser et faire la géographie sociale. Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, PUR (Géographie sociale), p. 31-46.
- ALDRICH Howard et WALDINGER Roger** 1990, « Ethnicity and Entrepreneurship », *Annual Review of Sociology* 16, p. 111-135.

- AL-HAMARNEH Ala** 2002, « The Social and Political Effects of Transformation Processes in Palestinian Refugee Camps in the Amman Metropolitan Area (1989-1999) », in George JOFFE (éd.), *Jordan in Transition*, London, C Hurst & Co, p. 172-191.
- AL HUSSEINI Jalal** 2012, « Les camps de réfugiés palestiniens, soixante ans après : évolution des discours, adaptations des pratiques », in Mohamed Kamel DORAÏ et Nicolas PUIG (éd.), *L'urbanité des marges. Migrants et réfugiés dans les villes du Proche-Orient*, Paris-Beyrouth, Ifpo-Tétraèdre, p. 39-62.
- AL HUSSEINI Jalal** 2008, « Les camps de réfugiés palestiniens au Proche-Orient, entre norme du droit au retour et intégration socioéconomique », *Asylon* 5, p. 12.
- AL HUSSEINI Jalal et DORAÏ Kamel** 2013, « La vulnérabilité des réfugiés palestiniens à la lumière de la crise syrienne », *Confluences Méditerranée* 87/4, p. 95-107.
- ALSAYYAD Nezar** 2004, « Urban Informality as a New Way of Life », in Ananya ROY et Nezar ALSAYYAD (éd.), *Urban Informality. Transnational Perspectives from the Middle East, Latin America, and South Asia*, Lanham, Lexington Books, p. 7-30.
- AMBROSETTI Elena, TATTOLO Giovanna, TOADER Alina, KATEB Kamel et DIGUET Dominique** 2008, « Femmes, rapports de genre et dynamiques migratoires », *Population* 63, p. 767-793.
- AMIN Ash et GRAHAM Stephen** 1997, « The Ordinary City », *Transactions of the Institute of British Geographers* 22/4, p. 411-429.
- ARBONVILLE Denise et BOSVIEUX Jean** 2002, « Choix résidentiel », in Marion SEGAUD, Jacques BRUN et Jean-Claude DRIANT (éd.), *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin/VUEF (Dictionnaire), p. 69-72.
- ATKINSON Rowland** 2003, « Domestication by Cappuccino or a Revenge on Urban Space? Control and Empowerment in the Management of Public Spaces », *Urban Studies* 40/9, p. 1829-1843.
- AUDEBERT Cédric** 2007, « Introduction générale. Les nouveaux territoires migratoires : entre logiques globales et dynamiques locales », in Cédric AUDEBERT et Emmanuel MA MUNG (éd.), *Les nouveaux territoires migratoires. Entre logiques globales et dynamiques locales*, Bilbao, Publications de l'Université de Deusto (HumanitarianNet), p. 9-13.
- BABY-COLLIN Virginie** 2014 a, *Prendre place ici et là-bas. Géographie multi-située des migrations boliviennes (Argentine, États-Unis, Espagne) - Volume 1 : Itinéraire scientifique*, Habilitation à Diriger des Recherches, Paris, Université Paris Ouest-Nanterre, 124 p.
- BABY-COLLIN Virginie** 2014 b, *Prendre place ici et là-bas. Géographie multisituées des migrations boliviennes (Argentine, États-Unis, Espagne) - Volume 3 : Inédit*, Habilitation à Diriger des Recherches, Paris, Paris Ouest Nanterre la Défense, 530 p.
- BABY-COLLIN Virginie** 2012, « Modes d'habiter sous contraintes. Migrantes boliviennes dans les métropoles (Espagne-États-Unis) », *Historiens et géographes* 419, p. 139-144.
- BABY-COLLIN Virginie** 2010, « Inégalités et informalités dans les Amériques », Colloque *Inégalités et informalités dans les Amériques*, Papiers de la MSHT-Université de Toulouse le Mirail-Association ATRIA, Toulouse, 17 p.
- BABY-COLLIN Virginie** 2005, « Des marges dans la ville : mobilités citadines et métissage de l'urbanité », in Guénola CAPRON, Geneviève CORTES et Hélène GUETAT-BERNARD (éd.), *Liens et lieux de la mobilité. Ces autres territoires*, Paris, Belin (Belin-Mappemonde), p. 145-165.
- BABY-COLLIN Virginie, BENIT Claire, BOUILLON Florence, GRESILLON Boris et RINAUDO Christian** 2007, « Détourner », in Élisabeth DORIER-APRILL et Philippe GERVAIS-LAMBONY (éd.), *Vies citadines*, Paris, Belin (Mappemonde), p. 149-170.
- BABY-COLLIN Virginie** 2000, *Marginaux et citadins. Construire une urbanité métisse en Amérique latine. Étude comparée des barrios de Caracas (Venezuela) et des villas d'El Alto de La Paz (Bolivie)*, Thèse de doctorat, Toulouse, Toulouse II-Le Mirail, 620 p.
- BACKOUCHE Isabelle, RIPOLL Fabrice, TISSOT Sylvie et VESCHAMBRE Vincent** 2011, *La dimension spatiale des inégalités sociales*, Rennes, PUR (Espace et territoires), 358 p.
- BACQUE Marie-Hélène et FOL Sylvie** 2013, « L'immobilité, facteur d'injustice spatiale », in Sonia LEHMAN-FRISH, Sylvie FOL et Marianne MORANGE (éd.), *Ségrégation et justice spatiale*, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest (Espace et justice), p. 315-332.
- BAHOUT Joseph** 2006, « Dubaï-Beyrouth : l'ombre et son double », *Esprit* Novembre/11, p. 76-85.
- BARBICHON Guy** 1996, « Agrégation, congrégation, ségrégation. Cheminements migratoires et automatismes de distanciation », in Nicole HAUMONT (éd.), *La ville : agrégation et ségrégation sociale*, Paris, L'Harmattan (Habitat et sociétés), p. 161-171.
- BAREL Yves** 1984, « Le syndrome du vide social », in *La société du vide*, Paris, Seuil (Empreintes), p. 257-263.
- BAROU Jacques** 2006, « Bref panorama de la situation des immigrés », *Hommes & migrations* 1264, p. 6-19.
- BARTHEL Pierre-Arnaud** 2010, « Arab Mega-Projects: Between the Dubai Effect, Global Crisis, Social Mobilization and a Sustainable Shift », *Built Environment* 36/2, p. 133-145.

- BARTHEL Pierre-Arnaud et VERDEIL Éric** 2008, « Experts embarqués dans le « tournant financier ». Des grands projets urbains au sud de la Méditerranée », *Les annales de la recherche urbaine* 104, p. 38-48.
- BATTEGAY Alain** 2007, « Localité, commercialité, ethnicité. La place du Pont à Lyon et Dubaï. Approche contrastive et entrecroisée de deux carrefours urbains d'échanges et de migrations », in Cédric AUDEBERT et Emmanuel MA MUNG (éd.), *Les nouveaux territoires migratoires. Entre logiques globales et dynamiques locales*, Bilbao, Publications de l'Université de Deusto (HumanitarianNet), p. 153-169.
- BATTEGAY Alain** 2005, « Dubaï : économie marchande et carrefour migratoire. Étude de mise en dispositif », in Hanna JABER et Jean METRAL (éd.), *Mondes en mouvements. Migrants et migrations au Moyen-Orient au tournant du XXIe siècle*, Beyrouth, IFPO, p. 271-291.
- BAUDRILLARD Jean** 1972, *Pour une critique de l'économie politique du signe*, Paris, Gallimard (Les essais), 280 p.
- BAYAT Asef** 2004, « Globalization and the Politics of the Informals in the Global South », in Ananya ROY et Nezar ALSAYYAD (éd.), *Urban Informality. Transnational Perspectives from the Middle East, Latin America, and South Asia*, Lanham, Lexington Books, p. 79-102.
- BAYAT Asef** 2000, « From 'Dangerous Classes' to 'Quiet Rebels': Politics of the Urban Subaltern in the Global South », *International Sociology* 15/3, p. 533-557.
- BEAUGE Gilbert** 1986, « La kafala : un système de gestion transitoire de la main-d'œuvre et du capital dans les pays du Golfe », *Revue européenne de migrations internationales* 3, p. 109-122.
- BEAUGRAND Claire, LE RENARD Amélie et STADNICKI Roman** 2013, « Au-delà de la Skyline. Des villes en transformation dans la péninsule arabique », *Arabian Humanities*, p. 12.
- BECKER Howard S.** 1985, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, A. M. Métailié (Observations), 247 p.
- BENACH Nùria et TELLO Rosa** 2014, « Des espaces-réserve versus des espaces de résistance », in Nora SEMMOUD, Bénédicte FLORIN, Olivier LEGROS et Florence TROIN (éd.), *Marges urbaines et néolibéralisme en Méditerranée*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais (Villes et Territoires), p. 61-81.
- BENIT Claire et GERVAIS-LAMBONY Philippe** 2005, « The poor and the shop window: globalisation, a local political instrument in the South African city? », *Transformation: critical perspectives on Southern Africa* 57, p. 1-23.
- BENNAFLA Karine** 2013, « Avant-propos », *Confluences Méditerranée* 85/2, p. 9-16.
- BENSAAD Ali** 2009, « Le Moyen-Orient : un carrefour migratoire entre conflits territoriaux et mondialisation des circulations », *Maghreb-Machrek* (Les migrations au Proche-Orient) 199, p. 9-22.
- BENSA Alban** 2008, « Champs et contrechamps de l'anthropologie », *L'Homme. Revue française d'anthropologie* 185-186, p. 213-228.
- BERBAGUI Dalila** 2005, « Commerce et petite entreprise étrangère dans la ville (1980-2002) », *Ethnologie française* 35/1, p. 109-115.
- BERGEM Knut** 2006, « The Role of the State in the in-Migration of Domestic Workers to Jordan and the GCC Countries », in Françoise DE BEL AIR (éd.), *Migration et politique au Moyen-Orient*, Beyrouth, IFPO, p. 61-80.
- BERNARDOT Marc** 2012, *Captures*, Paris, Éditions du croquant (Kriticos), 189 p.
- BERQUE Augustin** 2000, *Écoumène, introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, 271 p.
- BERQUE Augustin, ENTRIKIN Nicholas, LEVY Jacques et LUSSAULT Michel** 2003, « Lieu », in Jacques LEVY et Michel LUSSAULT (éd.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 555-563.
- BERRY-CHIKHAOUI Isabelle et DEBOULET Agnès** 2000 a, « Introduction. De l'usage des « compétences » dans les villes du Monde arabe », in Isabelle BERRY-CHIKHAOUI et Agnès DEBOULET (éd.), *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Paris-Tours-Tunis, Karthala-Urbama-IRMC (Hommes et Sociétés), p. 11-38.
- BERRY-CHIKHAOUI Isabelle et DEBOULET Agnès** (dir.) 2000 b, *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Paris-Tours-Tunis, IRMC-Karthala-URBAMA, 406 p.
- BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, DEBOULET Agnès et ROULLEAU-BERGER Laurence** 2007, *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, Paris, La Découverte, La Découverte., 325 p.
- BERTHOMIERE William** 2012, *Enquête de signes : Migrations, Places et Continuités(s). Retour d'expérience à partir du cas israélien*, Habilitation à Diriger des Recherches, Poitiers, Université de Poitiers, 133 p.
- BERTHOMIERE William et HILY Marie-Antoinette** 2006, « Décrire les migrations internationales. Les expériences de la co-présence », *Revue Européenne des Migrations Internationales* 22/3, p. 67-82.
- BERTONCELLO Brigitte, BREDELOUP Sylvie et PLIEZ Olivier** 2009, « Hong Kong, Guangzhou, Yiwu : de nouveaux comptoirs africains en Chine », *Critique internationale* 44/3, p. 105-121.
- BERTRAND Monique** 2010, « Introduction », *Revue Tiers Monde* 201/1, p. 7-23.
- BESSON Yves** 1997, « UNRWA and its role in Lebanon », *Journal of Refugee Studies* 10/3, p. 335-348.
- BEYDOUN Ahmad** 2009, *La Dégénérescence du Liban ou la Réforme orpheline*, Paris, Actes Sud (Sindbad), 172 p.

- BEYENE Joyet** 2005, *Women, Migration, and housing: a case study of three households of Ethiopian and Eritrean female migrant in Beirut and Naba'a*, Master thesis, Beyrouth, American University of Beirut, 109 p.
- BIRKS J. S., SECCOMBE I. J. et SINCLAIR C. A.** 1988, « Labour Migration in the Arab Gulf States: Patterns, Trends and Prospects », *International Migration* 26/3, p. 267-286.
- BLANC Maurice, FAKOUHI Nasser et RAULIN Anne** 2013, « Éditorial », *Espaces et sociétés* 154/3, p. 7-16.
- BLANC Pierre** 2006, « De la tutelle à la coopération ? La difficile transition des relations syro-libanaises », *Confluences Méditerranée* 56/1, p. 55-70.
- BOJADZIJEV Manuela, KARAKAYALI Serhat et TSIANOS Vassilis** 2005, « Le mystère de l'arrivée. Des camps et des spectres », *Multitudes Web*, 10 septembre 2005 [En ligne] http://multitudes.samizdat.net/spip.php?page=imprimer&id_ar..., consulté le 28 février 2013.
- BONNEMAISON Joël** 1981, « Voyage autour du territoire », *Espace géographique* 10/4, p. 249-262.
- BONTE Marie** 2013, « « Gay Paradise – kind of ». Les espaces de l'homosexualité masculine à Beyrouth. », *EchoGéo* 25 [En ligne] <http://echogeo.revues.org/13498>.
- BONTE Marie et Le DOUARIN Louis** 2014, « Dans les pas de la nuit. Les rythmes urbains de Beyrouth à la tombée du jour », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* 136, p. 163-184.
- BONVALET Catherine et DUREAU Françoise** 2000, « Les modes d'habiter : des choix sous contraintes », in Françoise DUREAU, Véronique DUPONT, Eva LELIEVRE, Jean-Pierre LEVY et Thierry LULLE (éd.), *Métropoles en mouvement. Une comparaison internationale*, Paris, Anthropos-IRD (Ville), p. 131-153.
- BONVALET Catherine et LELIEVRE Eva** 1995, « Du concept de ménage à celui d'entourage : une redéfinition de l'espace familial », *Sociologies et société* 27/2, p. 177-190.
- BORMANS Christophe** 1996, « Esclavage moderne et idéologie antique », *Revue Tiers Monde* 148, p. 787-802.
- BOU AKAR Hiba et HAFEDA Mohamad** 2011, *Narrating Beirut from its borderline*, Beyrouth, Heinrich Böll Foundation, 73 p.
- BOUCHETOUT Yannick** 2007, « Sri Lanka Land : ou comment devenir visible à Beyrouth », in May DAVIE (éd.), *Fonctions, pratiques et figures des espaces publics au Liban*, Beyrouth, Université du Balamand, p. 321-329.
- BOUDISSEAU Guillaume** 2013, « Hamra : nouveau centre ancien », in Jean-Luc ARNAUD (éd.), *Beyrouth, Grand Beyrouth*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo (Cahiers du Cermoc (1991-2001)), p. 67-80 [En ligne] <http://books.openedition.org/ifpo/3240>.
- BOUDISSEAU Guillaume** 2001, *Espaces commerciaux, centralités et logiques d'acteurs à Beyrouth: les cas de Hamra et Verdun*, Thèse de doctorat, Tours, Université François Rabelais, 725 p.
- BOUFFARTIGUE Paul et BUSO Mariana** 2010, « « Précarité », « informalité » : une perspective Nord-Sud pour penser les dynamiques des mondes du travail », Mexico [En ligne] <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00446347/document>.
- BOUILLON Florence** 2003, « Des migrants et des squats : précarités et résistances aux marges de la ville », *Revue européenne des migrations internationales* 19/2, p. 23-46.
- BOUILLON Florence, CHOPLIN Armelle, SCHMOLL Camille et ZENEIDI Djemila** 2015, « Introduction », in Anne CLERVAL, Antoine FLEURY, Julien REBOTIER et Serge WEBER (éd.), *Espace et rapports de domination*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Géographie sociale), p. 269-272.
- BOURDIEU Pierre** 1993, « Effets de lieu », in *La misère du monde*, Paris, Seuil (Essais), p. 249-262.
- BOURDIEU Pierre** 1979, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit (Le sens commun), 672 p.
- BOURGEY André** 1985, « La guerre et ses conséquences géographiques au Liban », *Annales de Géographie* 521/94, p. 1-37.
- BOURGEY André et PHARES Joseph** 1973, « Les bidonvilles de l'agglomération de Beyrouth », *Revue de géographie de Lyon* 48, p. 107-139.
- BRACHET Julien** 2012, « Géographie du mouvement, géographie en mouvement. La mobilité comme dimension du terrain dans l'étude des migrations », éd. Anne VOLVEY, Yann CALBERAC et Myriam HOUSSAY-HOLZSCHUCH, *Annales de géographie* 687-688/5, p. 543-560.
- BRASSAMIN Laurence et BABY-COLLIN Virginie** 2013, « Prendre place : les Boliviens sur les marchés itinérants de Buenos Aires », *Revue européenne des migrations internationales* 28/3, p. 127-149.
- BREDELOUP Sylvie** 2008, « A propos des centralités immigrées », *Rives méditerranéennes (Centralités en mouvement)* 26 [En ligne] <http://rives.revues.org/881>.
- BREDELOUP Sylvie** 2005, « Centralités commerciales, centralités immigrées à Abidjan », in Geneviève CORTES, Hélène GUETAT-BERNARD et Guénola CAPRON (éd.), *Liens et lieux de la mobilité. Ces autres territoires*, Paris, Belin-Mappemonde, p. 249-272.
- BRENNER Neil** 2011, « The Urban Question and the Scale Question. Some Conceptual Clarifications », in Nina GLICK-SCHILLER et Ayşe ÇAGLAR (éd.), *Locating Migrations. Rescaling Cities and Migrants*, Ithaca and London, Cornell University Press, p. 23-41.

- BRENNER Neil, MARCUSE Peter et MAYER Margit** 2011, « La critique urbaine, une discipline fondamentale », 2011 [En ligne] <http://www.metropolitiques.eu/La-critique-urbaine-une-discipline.html>, consulté le 27 avril 2015.
- BRET Bernard** 2010, « L'universalisme rawlsien confronté à la diversité du réel », *justice spatiale / spatial justice* 1, p. 45-57.
- BRET Bernard** 2009, « Interpréter les inégalités socio-spatiales à la lumière de la Théorie de la Justice de John Rawls », *Annales de géographie* 665-666, p. 16-34.
- BRET Julien** 2012, « Le jour des migrants. Pratiques dominicales des migrants non arabes à Beyrouth », in Mohamed Kamel DORAÏ et Nicolas PUIG (éd.), *L'urbanité des marges. Migrants et réfugiés dans les villes du Proche-Orient*, Paris-Beyrouth, Ifpo-Tétraèdre (Un lointain si proche), p. 181-202.
- BRET Julien** 2011, *Travail global et production d'un individu servile. Activités économiques et migrations de travailleurs non arabes au Liban*, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 440 p.
- BRET Julien** 2007, « Circulations transnationales et travail disqualifié au Moyen-Orient. Les travailleurs non arabes au Liban », *Hommes & migrations* 1266, p. 96-107.
- BRISTOL-RHYS Jane** 2012, « Socio-Spatial Boundaries in Abu Dhabi », in Mehran KAMRAVA et Zahra BABAR (éd.), *Migrant Labor in the Persian Gulf*, London, Hurst & Company, p. 59-84.
- BROWAEYS Xavier** 1999, « Géographie, image et vidéo. Pour une pratique de l'audiovisuel », *L'Information géographique* 63/1, p. 25-32.
- BRUGERE Fabienne** 2014, « Justice et reconnaissance : égalité de quoi ? », in François DUBET (éd.), *Inégalités et justice sociale*, Paris, La Découverte (Recherches), p. 130-141.
- BRULHARDT Marie-Claude et BASSAND Michel** 1983, « La mobilité spatiale : un processus social fondamental », *Espace, populations, sociétés* 1/1, p. 49-54.
- BRUNET Roger, FERRAS Robert et THERY Hervé** 1993 a, « Antimonde », in *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Paris, Reclus-La Documentation Française (Dynamiques du territoire), p. 35-38.
- BRUNET Roger, FERRAS Robert et THERY Hervé** 1993 b, « Marge », in *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Paris, Reclus-La Documentation Française (Dynamiques du territoire), p. 320.
- BRUNET Roger, FERRAS Robert et THERY Hervé** 1993 c, « Positivisme », in *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Paris, Reclus-La Documentation Française (Dynamiques du territoire), p. 397.
- BRUSLE Tristan** 2015, « Loger pour exclure. Le camp de travailleurs, dispositif central d'un système de domination des migrants à bas revenus dans le Golfe arabe (exemples au Qatar) », in Anne CLERVAL, Antoine FLEURY, Julien REBOTIER et Serge WEBER (éd.), *Espace et rapports de domination*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Géographie sociale), p. 273-284.
- BRUSLE Tristan** 2012, « What Kind of Place is this? », *South Asia Multidisciplinary Academic Journal* 6/ [En ligne] <http://samaj.revues.org/3446>.
- BRUSLE Tristan** 2010, « Living In and Out of the Host Society. Aspects of Nepalese Migrants' Experience of Division in Qatar », *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research* 11/2 [En ligne] <http://www.qualitative-research.net/index.php/fqs/article/view/1482>.
- BUCCIANTI-BARAKAT Liliane** 2013, « Le centre ville de Beyrouth ou un patrimoine réinventé ? », in Maria GRAVARI-BARBAS (éd.), *Habiter le patrimoine : Enjeux, approches, vécu*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Géographie sociale), p. 125-144 [En ligne] <http://books.openedition.org/pur/2233>.
- BUIRE Chloé** 2012, « Les arts-de-faire du terrain », *Annales de géographie* 687-688/5, p. 600-620.
- BUIRE Chloé** 2011, *À travers pratiques citadines et tactiques citoyennes, la production du droit à la ville au Cap (Afrique du Sud)*, Nanterre, Université Paris Ouest-Nanterre, 434 p.
- BULLE Sylvaine** 2009 a, « Domestiquer son environnement dans un territoire confiné : le camp de réfugiés de Shu'faat à Jérusalem-Est », *Genèses* n° 74/1, p. 94-113.
- BULLE Sylvaine** 2009 b, « Politiques d'urbanité dans les camps. Le cas palestinien », in Ziad AKLE et Nabil BEYHUM (éd.), *Conquérir et reconquérir la ville : l'aménagement urbain comme positionnement des pouvoirs et contre-pouvoirs*, Beyrouth, ALBA Université de Balamand, Académie libanaise des beaux-arts, p. 137-145.
- BUSCH Nicole et COX Rosie** 2014, « Trabajadoras domésticas latinoamericanas en Londres », in Séverine DURIN, María Eugenia DE LA O et Santiago BASTOS (éd.), *Trabajadoras en la sombra. Dimensiones del servicio doméstico latinoamericano*, Mexico, CIESAS-Tecnológico de Monterrey, p. 463-485.
- CAILLY Laurent** 2007, « Capital spatial, stratégies résidentielles et processus d'individualisation », *Annales de géographie* 654/2, p. 169-187.
- CALBERAC Yann** 2010, *Terrains de géographes, géographes de terrain. Communauté et imaginaire disciplinaires au miroir des pratiques de terrain des géographes français du XXe siècle*, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 397 p.
- CAPRON Guénola, CORTES Geneviève et GUETAT-BERNARD Hélène** 2005, « Introduction », in *Liens et lieux de la mobilité. Ces autres territoires*, Paris, Belin-Mappemonde, p. 9-23.

- CASTELLS Manuel** 1983, *The City and the Grassroots, A Cross-Cultural Theory of Urban Social Movements*, Berkeley, University of California Press, 450 p.
- CASTEL Robert** 1995, « La nouvelle question sociale », in *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Folio (Essais), p. 621-745.
- CASTLES Stephen et KOSACK Godula** 1973, *Immigrant Workers and Class Structure in Western Europe*, London, Oxford University Press, 514 p.
- CATTAN Nadine** 2012, « Trans-territoire. Repenser le lieu par les pratiques spatiales de populations en position de minorité », *L'information géographique* 76/2, p. 57-71.
- CATUSSE Myriam et BOISSINOT Eléonore** 2011, « Les marchés urbains de la « dépossession » : les chantiers de la reconstruction dans le « triangle d'or » d'Achrafieh à Beyrouth », Colloque *Médiation publique dans les métropoles du Maghreb et du Moyen-Orient : Concurrences foncières et accès au logement*, 18-19 novembre 2011, Paris.
- CEFAÏ Daniel et AMIRAUX Valérie** 2002, « Les risques du métier. Engagements problématiques en sciences sociales. Partie 1 », *Cultures & Conflits* 47 [En ligne] <http://conflits.revues.org.lama.univ-amu.fr/829>.
- CHAKER Rawad** 2013, « La « dubaïisation » de Beyrouth », *Urbanités*, 2013 [En ligne] <http://www.revue-urbanites.fr/chroniques-la-dubaïisation-de-beyrouth/>, consulté le 1 juin 2015.
- CHAKER Rawad et GONÇALVES Pedro** 2013, « Beyrouth post-guerre civile : le spectacle d'une dubaïisation progressive », éd. Julie CHAPUIS, *Villes en guerre au Moyen-Orient* 43, p. 117-145.
- CHALCRAFT John** 2009, *The invisible cage. Syrian migrant workers in Lebanon*, Stanford, Stanford University Press, 310 p.
- CHAMAA May** 1974, *Les habitations populaires de Bourj Hammoud*, Mémoire de Maîtrise, Beyrouth, École Supérieure de Lettres, 60 p.
- CHAMBOREDON Jean-Christophe et LEMAIRE Madelaine** 1970, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie* 11, p. 3-33.
- CHIGNIER-RIBOULON Franck** 2006, « Catégories moyennes et discriminations au logement, entre réalités communes et spécificités », *Hommes & migrations* 1264, p. 68-76.
- CHOPLIN Armelle** 2012, « Désoccidentaliser la pensée urbaine », *Métropolitiques*, 2 novembre 2012 [En ligne] <http://www.metropolitiques.eu/Desoccidentaliser-la-pensee.html>, consulté le 10 octobre 2014.
- CLERC-HUYBRECHTS Valérie** 2008, *Les quartiers irréguliers de Beyrouth*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo (Contemporains publications) 24, 300 p.
- CLERC-HUYBRECHTS Valérie** 2002, *Les principes d'action de l'urbanisme. Le projet Élyssar face aux quartiers irréguliers de Beyrouth*, Paris, Université Paris 8 - Institut Français d'Urbanisme, 801 p.
- CLERC Pascal** 2004, « Lieu », *Hypergéô*, 2004 [En ligne] <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article214>, consulté le 20 octobre 2014.
- CLERC Pascal, DEPREST Florence, LABINAL Guilhem et MENDIBIL Didier** 2013, « Les conceptions géographiques du lieu, de l'espace et du territoire », in *Géographies. Épistémologie et histoire des savoirs sur l'espace*, Paris, Sedes/Cned (CNED-SEDES), p. 211-214.
- CLERVAL Anne** 2013, *Paris sans le peuple. La gentrification de la capitale*, Paris, La Découverte (Hors collection Sciences Humaines), 255 p.
- CLERVAL Anne** 2008, *La gentrification à Paris intra-muros : dynamiques spatiales, rapports sociaux et politiques publiques*, Paris, Université de Paris I - Panthéon Sorbonne, 602 p.
- CLERVAL Anne et VAN CRIEKENGEN Mathieu** 2014, « « Gentrification ou ghetto », décryptage d'une impasse intellectuelle », *Terrains de luttés*, p. 11.
- CLERVAL Anne, FLEURY Antoine, REBOTIER Julien et WEBER Serge** 2015 a, *Espace et rapports de domination*, Rennes, PUR (Géographie sociale), 400 p.
- CLERVAL Anne, FLEURY Antoine, REBOTIER Julien et WEBER Serge** 2015 b, « Introduction », in Anne CLERVAL, Antoine FLEURY, Julien REBOTIER et Serge WEBER (éd.), *Espace et rapports de domination*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Géographie sociale), p. 7-15.
- CLOCHARD Olivier et DORAÏ Mohamed Kamel** 2005, « Aux frontières de l'asile, les réfugiés non palestiniens au Liban », *A contrario* 3/2, p. 45-65.
- COIGNET Gildas** 2008, « Régénération urbaine ou dégénérescence de l'urbanité ? Le projet de nouveau centre-ville d'Al-Abdali à Amman, Jordanie », *Annales de géographie* 662/4, p. 42-61.
- COMAROFF Jean et COMAROFF John** 2010, *Zombies et frontières à l'ère néolibérale. Le cas de l'Afrique du Sud postapartheid*, Paris, Les Prairies Ordinaires, 188 p.
- COPANS Jean et de SINGLY François** 2011, *L'enquête ethnologique de terrain*, Paris, Armand Colin (L'enquête et ses méthodes), 128 p.
- CORM Georges** 2005, *Le Liban contemporain*, Paris, La Découverte, 318 p.
- CORTES Geneviève et FARET Laurent** (éd.) 2009, *Les circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines*, Paris, Armand Colin, 244 p.

- COSTES Laurence** 1994, *L'étranger sous terre. Commerçants et vendeurs à la sauvette du métro parisien*, Paris, L'Harmattan (Logiques sociales), 186 p.
- COULON Mathieu** 2002, *Étude d'un quartier de la proche banlieue-Est de Beyrouth : Naba'a*, Besançon, Université de Franche-Comté, 86 p.
- CRANG Mike** 2002, « Qualitative methods : the new orthodoxy », *Progress in Human Geography* 27/4, p. 647-655.
- CRENSHAW Kimberlé** 1991, « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence Against Women of Color », *Stanford Law Review* 43/6, p. 19.
- CRESWELL Tim** 2006, *Place, a short introduction*, Oxford, Blackwell Publishers (Short Introductions to Geography), 153 p.
- CRESWELL Tim** 1996, *In Place/out of Place: Geography, Ideology, and Transgression*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 210 p.
- DAHDAH Assaf** 2014, « « Maid in Lebanon ». Lebanon and the world domestic service market », in Lisa ANTEBY, Virginie BABY-COLLIN, Sylvie MAZZELLA, Stéphane MOURLANE, Cédric PARIZOT et Pierre SINTES (éd.), *Borders, Migrations and mobilities. Perspectives from the Mediterranean*, Bruxelles, Peter Lang (Regional Integration and Social Cohesion), p. 131-148.
- DAHDAH Assaf** 2012, « L'art du faible ». *Les migrantes non arabes dans le Grand Beyrouth (Liban)*, Beyrouth, Les presses de l'Ifpo (Les Cahiers de l'Ifpo) 7, 195 p.
- DAHDAH Assaf** 2009, *Visibilités d'une migration domestique dans une métropole du Moyen-Orient : les Éthiopiennes à Beyrouth (Liban)*, Mémoire de Master 1, Aix-en-Provence, Université de Provence, 140 p.
- DALEM Alexis** 2003, « Guerre et économie : le libéralisme et la pacification par le marché », *Raisons politiques* 9/1, p. 49-64.
- DAVID Jean-Claude** 1997, « Paroles politiques non institutionnelles en marge ou au centre ? », in Davis TAÏEB, Rabia BEKKAR et Jean-Claude DAVID (éd.), *Espaces publics, paroles publiques au Maghreb et au Machrek*, Paris-Lyon, L'Harmattan/Maison de l'Orient Méditerranéen, p. 135-140.
- DAVIE Danielle** 2010, *L'habitation d'une famille bédouine en Syrie. Une étude d'anthropologie filmique*, Thèse de doctorat, Nanterre, Paris Ouest Nanterre la Défense, 371 p.
- DAVIE F. Michael** 2007, « Beyrouth, de la ville centrée à la ville retournée. Une approche de l'espace public contemporain au Liban. », in May DAVIE (éd.), *Fonctions pratiques et figures des espaces publics au Liban. Perspectives comparatives dans l'aire méditerranéenne*, Beyrouth et Tours, Académie libanaise des beaux-arts & Centre d'histoire de la ville moderne et contemporaine, p. 358-384.
- DAVIE F. Michael** 1993, « A Post-War Urban Geography of Beirut », Warwick [En ligne] <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01083151/document>.
- DAVIE F. Michael** 1983, « Comment fait-on la guerre à Beyrouth ? », *Hérodote* 29-30, p. 17-54.
- DAVIE May** 2001, *Beyrouth 1825-1975, un siècle et demi d'urbanisme*, Beyrouth, Ordre des Ingénieurs et architectes de Beyrouth, 136 p.
- DAVIE May** 1999, « Globalisation et espaces publics du centre-ville de Beyrouth. Une approche historique », Paris - Sorbonne.
- DAVIE Michael F. et DROUOT Jean-Louis** 2000, « La périphérie urbaine et les extensions de la ville de Beyrouth (Liban) : étude par traitement d'une image SPOT », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne] <http://cybergeo.revues.org/719>.
- DAVIS Mike** 2007 a, *Le pire des monde possible : de l'explosion urbaine au bidonville global*, Paris, La Découverte (Poche), 249 p.
- DAVIS Mike** 2007 b, *Le Stade Dubaï du capitalisme*, Paris, Les Prairies Ordinaires (Penser/Croiser), 87 p.
- DEBARBIEUX Bernard** 1995, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'Espace géographique* 24/2, p. 97-112.
- DEBARBIEUX Bernard** 1993, « Du haut lieu en général et du mont Blanc en particulier », *L'Espace géographique* 1, p. 5-15.
- DEBOULET Agnès** 2012, « Impasses résidentielles et citoyennetés en berne : migrants internationaux à Beyrouth », in Mohamed Kamel DORAÏ et Nicolas PUIG (éd.), *L'urbanité des marges. Migrants et réfugiés dans les villes du Proche-Orient*, Paris-Beyrouth, Ifpo-Tétraèdre (Un lointain si proche), p. 151-180.
- DEBOULET Agnès et HILY Marie-Antoinette** 2009, « Les migrants de Beyrouth. Emplois à bon marché et zones refuges », *EchoGéo* 8/ [En ligne] <http://echogeo.revues.org/index10944.html>.
- DE CERTEAU Michel** 1990, *L'invention du quotidien, tome I. Arts de faire*, Paris, Folio, 350 p.
- DE CERTEAU Michel et GIARD Luce** 1994, « Espaces privés », in Michel DE CERTEAU, Luce GIARD et Pierre MAYOL (éd.), *L'invention du quotidien 2. habiter, cuisiner*, Paris, Gallimard (folio essais).
- DELAGE Amélie** 2004, « La rue : espace public, quel(s) public(s) ? », *Tracés. Revue de Sciences humaines* 5, p. 61-74.

- DE MIRAS Claude** 1991, « L'informel : un mode d'emploi », in Bruno LAUTIER et Alain MORICE (éd.), *L'État et l'informel*, Paris, L'Harmattan, p. 78-141.
- DE POIX Solène** 2007, « Heurs et malheurs du grand marché d'Addis Abeba face à l'ouverture éthiopienne ou les dynamiques d'un espace local en insertion dans le global », *Les Cahiers d'Outre-Mer* 237, p. 41-65.
- DE REGT Marina** 2007, « Ethiopian Women in the Middle East: The Case of Migrant Domestic Workers in Yemen », Amsterdam [En ligne] <http://www.ascleiden.nl/Pdf/paper-deregt.pdf>.
- DESTREMAU Blandine et LAUTIER Bruno** 2002, « Femmes en domesticité. Les domestiques du Sud, au Nord et au Sud », *Revue Tiers Monde* 170/3, p. 243-264.
- DETIENNE Marcel** 2000, *Comparer l'incomparable*, Paris, Seuil, 144 p.
- DE VERDALLE Laure et ISRAËL Liora** 2002, « Image(s) des sciences sociales (avant-propos) » 3/1, p. 7-13.
- DE VERDALLE Laure, VIGOUR Cécile et LE BIANIC Thomas** 2012, « S'inscrire dans une démarche comparative », *Terrains & travaux* N° 21/2, p. 5-21.
- DE VILLANOVA Roselyne** 2002, « Logement et immigration », in Marion SEGAUD, Jacques BRUN et Jean-Claude DRIANT (éd.), *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin/VUEF (Dictionnaire), p. 262-267.
- DIAS Amanda** 2013, *Habiter aux marges de la ville et de l'État*, Paris-Beyrouth, Karthala-IFPO, 411 p.
- DIETRICH-RAGON Pascale** 2012, « Le logement insalubre », *Esprit* janvier, p. 66-77.
- DIETRICH-RAGON Pascale** 2011, *Le logement intolérable. Habitants et pouvoirs publics face à l'insalubrité*, Paris, PUF (Le Lien social), 321 p.
- DIKEÇ Mustafa** 2013, « Space, Politics and (in)Justice/L'espace, le politique et l'injustice », in Sonia LEHMAN-FRISH, Sylvie FOL et Marianne MORANGE (éd.), *Ségrégation et justice spatiale*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest (Espace et justice), p. 244-267.
- DI MEO Guy** 2011, *Les murs invisibles. Femmes, genre et géographie sociale*, Paris, Armand Colin, 344 p.
- DI MEO Guy** 2000, « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ? », in Jacques LEVY (éd.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris, Belin (Mappemonde), p. 37-48.
- DI MEO Guy** 1999, « Géographies tranquilles du quotidien. Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales », *Cahiers de géographie du Québec* 118/43, p. 75-93.
- DI MEO Guy** 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, 320 p.
- DI MEO Guy** 1994, « Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain », *Annales de géographie* 577, p. 255-275.
- DI MEO Guy et BULEON Pascal** 2005, *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, 304 p.
- DIMINESCU Dana** 2010, « Présentation », *Réseaux* 159/1, p. 9.
- DINH Bernard** 2006, « L'entrepreneuriat ethnique en France », *Hommes & migrations* 1264, p. 114-128.
- DORAÏ Mohamed Kamel** 2010, « Palestinian Refugee Camps in Lebanon. Migration, Mobility and the Urbanization Process », in Are KNUDSEN et Sari HANAFI (éd.), *Palestinian Refugees. Identity, Space and Place in the Levant*, London, Routledge, p. 67-81.
- DORAÏ Mohamed Kamel** 2006, *Les réfugiés palestiniens du Liban. Une géographie de l'exil*, Paris, CNRS éditions (Moyen-Orient), 252 p.
- DORAÏ Mohamed Kamel** 2003, « Les réfugiés palestiniens en Europe et en Suède : Complexité des parcours et des espaces migratoires », in Michelle GUILLON, Luc LEGOUX et Emmanuel MA MUNG (éd.), *L'asile politique entre deux chaises : droits de l'Homme et gestion des flux migratoires*, Paris, L'Harmattan, p. 311-331.
- DORAÏ Mohamed Kamel et PUIG Nicolas** (éd.) 2012, *L'urbanité des marges. Migrants et réfugiés dans les villes du Proche-Orient*, Paris, Téraèdre (Un lointain si proche), 335 p.
- DORIER-APPRILL Élisabeth et GERVAIS-LAMBONY Philippe** (dir.) 2007, *Vies citadines*, Paris, Belin (Mappemonde), 267 p.
- DORLIN Elsa** 2005, « De l'usage épistémologique et politique des catégories de « sexe » et de « race » dans les études sur le genre », *Cahiers du Genre* 39/2, p. 83-105.
- DOS SANTOS Irène** 2012, « Appropriation du chez-soi et appartenance sociale en contexte migratoire », in Annabelle MOREL-BROCHET et Nathalie ORTAR (éd.), *La fabrique des modes d'habiter. Homme, lieux et milieux de vie*, Paris, L'Harmattan (Habitat et sociétés), p. 251-265.
- DUBET François** 2014, « Introduction », in François DUBET (éd.), *Inégalités et justice sociale*, Paris, La Découverte (Recherches), p. 7-21.
- DUBUCS Hadrien** 2014, « Les inégalités sociales dans la circulation », in Christophe IMBERT, Hadrien DUBUCS, Françoise DUREAU et Matthieu GIROUD (éd.), *D'une métropole à l'autre. Pratiques urbaines et circulations dans l'espace européen*, Paris, Armand Colin (Recherches), p. 265-304.
- DUMORTIER Brigitte et LAVERGNE Marc** 2001, *Dubaï et la mondialisation : du souk à la zone franche*, Éditions du Temps, 28 p.

- DUPART Dominique, GINTRAC Cécile, MANGEOT Philippe et VIELLESCEZES Nicolas** 2012, « Marx & the city. Entretien avec David Harvey », *Vacarme* 59, p. 218-249.
- DUPUY Jean-Pierre** 1992, « L'individu néolibéral, cet inconnu », in *Libéralisme et justice sociale*, Paris, Hachette Littérature (Pluriel), p. 11-45.
- DURAND-LASSERVE Alain** 1986, *L'exclusion des pauvres dans les villes du Tiers-monde*, Paris, L'Harmattan, 198 p.
- DUREAU Françoise, GIROUD Matthieu et LEVY Jean-Pierre** 2014, « L'observation des mobilités quotidiennes », in Christophe IMBERT, Hadrien DUBUCS, Françoise DUREAU et Matthieu GIROUD (éd.), *D'une métropole à l'autre. Pratiques urbaines et circulations dans l'espace européen*, Paris, Armand Colin (Recherches), p. 81-133.
- DURIN Séverine, de LA O María Eugenia et BASTOS Santiago** (éd.) 2014, *Trabajadoras en la sombra. Dimensiones del servicio doméstico latinoamericano*, México, CIESAS-Tecnológico de Monterrey, 596 p.
- EDDE Carla** 2009, *Beyrouth, naissance d'une capitale : 1918-1924*, Paris, Sindbad, 397 p.
- EDDE Carla** 2006, « Beyrouth face à l'établissement des réfugiés pendant les années 1920 », in Raymond KEVORKIAN, Lévon NORDIGUIAN et Vahé TACHJIAN (éd.), *Les Arméniens, 1917-1939 : La quête d'un refuge*, Beyrouth, Presses de l'Université Saint Joseph, p. 186-213.
- EHRENREICH Barbara et HOCHSCHILD Arlie** 2003, *Global woman : Nannies, Maids, and Sex Workers in the New Economy*, New York, Metropolitan Books, 336 p.
- EL-ASHKAR Hisham** 2015, « Benefiting from a Crisis: Lebanese Upscale Real-Estate Industry and the War in Syria », *Confluences Méditerranée* 92/1, p. 89-100.
- EL-ASHKAR Hisham** 2014, « A Response to the « End of Rent Control in Lebanon, » or the Deficiencies in Urban Research on Beirut », *Disturbanism*, 2014 [En ligne] <https://disturbanism.wordpress.com/2014/06/26/a-response-to-the-end-of-rent-control-in-lebanon-or-the-deficiencies-in-urban-research-on-beirut/>, consulté le 3 juin 2015.
- ELSHESHTAWY Yasser** 2010, *Dubai: Behind an Urban Spectacle*, London, Routledge, 294 p.
- ELSHESHTAWY Yasser** 2008, *The Evolving Arab City: Tradition, Modernity and Urban Development*, London, Routledge (Planning, History and Environment Series), 314 p.
- FAINSTEIN Susan** 2010, *The Just City*, Ithaca, Cornell University Press, 224 p.
- FALQUET Jules et MOUJOUH Nasima** 2010, « Cent ans de sollicitude en France. Domesticité, reproduction sociale, migration & histoire coloniale », éd. Béatrice VINCENT, *Agone* 43, p. 169-195.
- FAOUR Ghaleb, HADDAD Theodora, VELUT Sebastien et VERDEIL Eric** 2005, « Beyrouth : quarante ans de croissance urbaine », *Mappemonde* 79, p. 12.
- FAWAZ Mona** 2013 a, « Notes on Beirut's Historiography: Towards a People's History of the City », in Élisabeth LONGUENESSE et Caecilia PIERI (éd.), *Des banlieues à la ville : Espaces et acteurs de la négociation urbaine*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo (Colloques et journées d'études) [En ligne] <http://books.openedition.org/ifpo/3452>.
- FAWAZ Mona** 2013 b, « The intricacies of popular housing in the Middle East », *Métropolitiques*, 2013 [En ligne] <http://www.metropolitiques.eu/The-intricacies-of-popular-housing.html>, consulté le 15 janvier 2014.
- FAWAZ Mona** 2009, « Hezbollah as Urban Planner? Questions To and From Planning Theory », *Planning Theory* 8/4, p. 323-334.
- FAWAZ Mona** 2007, « Apogée et déclin d'une nouvelle classe de citadins : les lotisseurs dans une banlieue irrégulière de Beyrouth », in Isabelle BERRY-CHIKHAOUI, Agnès DEBOULET et Laurence ROULLEAU-BERGER (éd.), *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, Paris, La Découverte, p. 223-242.
- FEVRET Jean-Marc** 2011, *1948-1972 le Liban au tournant*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner (L'anémone pourprée), 477 p.
- FIJALKOW Yankel** 1998, « Vivre en hôtel meublé à Rouen aujourd'hui : intégration ou relégation ? », in Claire LEVY-VROELANT (éd.), *Logements de passage. Formes, normes, expériences*, Paris, L'Harmattan (Habitat et sociétés), p. 109-120.
- FLEURY Antoine** 2008, « Croiser les terrains en géographie », Arras [En ligne] <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00358339/document>.
- FLEURY Antoine et WEBER Serge** 2015, « Introduction », in Anne CLERVAL, Antoine FLEURY, Julien REBOTIER et Serge WEBER (éd.), *Espace et rapports de domination*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Géographie sociale), p. 19-22.
- FLORIDA Richard** 2002, *The Rise of the Creative Class*, New York, Basic Books, 404 p.
- FLORIN Bénédicte, BABY-COLLIN Virginie, BOUILLON Florence, DIDIER Sophie et DORIER-APPRILL Élisabeth** 2007, « Bouger, s'ancre », in Philippe GERVAIS-LAMBONY et Elisabeth DORIER-APPRILL (éd.), *Vies citadines*, Paris, Belin (Mappemonde), p. 81-108.
- FLORIN Bénédicte et SEMMOUD Nora** 2014, « Introduction. Marges urbaines en débat », in Nora SEMMOUD, Bénédicte FLORIN, Olivier LEGROS et Florence TROIN (éd.), *Marges urbaines et néolibéralisme en Méditerranée*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais (Villes et Territoires), p. 15-41.
- FOUCAULT Michel** 2004, « « Des espaces autres » », *Empan* 54, p. 12.

- FOURNIER Jean-Marc** 2008, « Le capital spatial : une forme de capital, un savoir être mobile socialement inégal. L'exemple de l'élite argentine de Punta del Esta (Uruguay) », in Raymonde SECHET, Isabelle GARAT et Djemila ZENEIDI (éd.), *Espaces en transactions*, Paris, Presses universitaires de Rennes (Géographie sociale), p. 67-82.
- FREMONT Armand** 1999, *La région. Espace vécu*, Paris, Flammarion (Champs essais), 288 p.
- FREMONT Armand, HERIN Robert, CHEVALIER Jacques et RENARD Jean** 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson, 387 p.
- FRIDMAN Viviana et ROY Alain** 1996, « Transactions identitaires », *Canadian Folklore* 18/2.
- FRISK Robert** 2001, *Pity the Nation: Lebanon at War*, Oxford, Oxford University Press, 727 p.
- GABILLET Pauline** 2010, « Le commerce des abonnements aux générateurs électriques au Liban », *Géocarrefour* 2 [En ligne] <http://geocarrefour.revues.org/7861?lang=en>.
- GAP MIN Pyong et BOZORGMEHR Mehdi** 2000, « Immigrant Entrepreneurship and Business Patterns: A Comparison of Koreans and Iranians in Los Angeles », *International Migration Review* 34/3, p. 707-738.
- GARCÉS-MASCAREÑAS Blanca** 2008, « Old and new labour migration to Malaysia: From colonial times to the present », in Marlou SCHROVER, Joanne VAN DER LEUN, Leo LUCASSEN et Chris QUISPÉL (éd.), *Illegal Migration and Gender in a Global and Historical Perspective*, Amsterdam, Amsterdam University Press (Imiscoe Research), p. 105-126.
- GARCIA Magda et DANSEREAU Francine** 2010, « Les trajectoires résidentielles des immigrants latino-américains à Montréal : une affaire d'identité et de réseaux », in Jean-Yves AUTHIER, Catherine BONVALET et Jean-Pierre LEVY (éd.), *Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, Paris, Presses Universitaires de Lyon, p. 333-354.
- GARDINER BARBER Pauline** 2000, « Agency in Philippine women's Labour Migration and Provisional Diaspora », *Women's Studies International Forum* 23, p. 399-411.
- GARDNER Andrew** 2012, « Why Do They Keep Coming? Labor Migrants in the Gulf States », in Mehran KAMRAVA et Zahra BABAR (éd.), *Migrant Labor in the Persian Gulf*, London, Hurst & Company, p. 41-58.
- GARDNER Andrew** 2010, « Engulfed: Indian Guest Workers, Bahraini Citizens, and the Structural Violence of the Kafala System », in Nicholas DE GENOVA et Nathalie PEUTZ (éd.), *The Deportation Regime. Sovereignty, Space, and the Freedom of Movement*, Durham & London, Duke University Press, p. 196-223.
- GARNIER Jean-Pierre** 2009, « Recensions d'ouvrages », *Espaces et sociétés* 138/3, p. 185-209.
- GASCON Alain** 2008, « Shining Ethiopia : l'Éthiopie post-communiste du nouveau millénaire », *Autrepart* 48/4, p. 141-152.
- GEISSER Vincent** 2013 a, « L'armée libanaise : symbole d'une nation réconciliée ? », 15 janvier 2013 [En ligne] <http://ifpo.hypotheses.org/4687>, consulté le 19 juin 2015.
- GEISSER Vincent** 2013 b, « La question des réfugiés syriens au Liban : le réveil des fantômes du passé », *Confluences Méditerranée* 87/4, p. 67-84.
- GEISSER Vincent** 2012, « La terre promise...mais pas pour tout le monde. De la fiction à la réalité de la xénophobie anti-africaine en Israël », *Migrations société* 141-142, p. 3-13.
- GEISSER Vincent, DABENE Olivier et MASSARDIER Gilles** 2008, « La démocratisation contre la démocratie », in Olivier DABENE, Vincent GEISSER et Gilles MASSARDIER (éd.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle. Convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte (Recherches), p. 7-26.
- GEISSER Vincent et PIERI Caecilia** 2014, « L'État libanais : le grand absent des politiques de l'habitat ? », *Les carnets de l'Ifpo*, 26 février 2014 [En ligne] <http://ifpo.hypotheses.org/5779>, consulté le 8 août 2014.
- GENESTIER Philippe** 2010, « La mixité : mot d'ordre, vœu pieux ou simple argument ? », *Espaces et sociétés* 140-141/1, p. 21-35.
- GERVAIS-LAMBONY Philippe** 2014, « Préface », in Nora SEMMOUD, Bénédicte FLORIN, Olivier LEGROS et Florence TROIN (éd.), *Marges urbaines et néolibéralisme en Méditerranée*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais (Villes et Territoires), p. 11-14.
- GERVAIS-LAMBONY Philippe** 2009, « Ordinary Cities. Between Modernity and Development », *Justice Spatiale / Spatial Justice*, 2009 [En ligne] <http://www.jssj.org/article/ordinary-cities-between-modernity-and-development/>, consulté le 20 avril 2015.
- GERVAIS-LAMBONY Philippe** 2003, *Territoires citadins, 4 villes africaines*, Paris, Belin (Mappemonde), 272 p.
- GERVAIS-LAMBONY Philippe** 2001, « La citadinité, ou comment un mot peut en cacher d'autres... », in Élisabeth DORIER-APPRILL (éd.), *Vocabulaire de la ville. Notions et références*, Paris, Éditions du Temps (Question de géographie), p. 92-108.
- GERVAIS-LAMBONY Philippe et DUFAUX Frédéric** 2009, « Justice... spatiale ! », *Annales de géographie* 665-666, p. 3-15.
- GIBSON James** 1986, *The Ecological Approach to Visual Perception*, Psychology Press / New Ed edition, 332 p.
- GIDDENS Anthony** 1987, *La construction de la société. Élément de la théorie de la structuration*, Paris, PUF.

- GIGLIA Angela** 2012, « Habiter la précarité et vivre ensemble dans la ville informelle », in Brigitte FRELAT-KAHN et Olivier LAZZAROTTI (éd.), *Habiter. Vers un nouveau concept ?*, Paris, Armand Colin (Recherches), p. 229-244.
- GILBERT Alan** 2004, « Love in the Time of Enhanced Capital Flows: Reflections on the links between Liberalization and Informality », in Ananya ROY et Nezar ALSAYYAD (éd.), *Urban Informality. Transnational Perspectives from the Middle East, Latin America, and South Asia*, Lanham, Lexington Books, p. 33-65.
- GILSENAN Michael** 1989, « The Country in the City, the City in the Country: Beirut and 'Akkar in Pre-war Lebanon », in Kenneth BROWN, Bernard HOURCADE, Michèle JOLE, Claude LIAUZU, Peter SLUGLETT et Sami ZUBAIDA (éd.), *État, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient*, Paris, L'Harmattan (Villes et entreprises), p. 115-130.
- GIROUD Matthieu** 2007, *Résister en habitant ? Renouveau urbain et continuités populaires en centre ancien (Berriat Saint-Bruno à Grenoble et Alcântara à Lisbonne)*, Thèse de doctorat, Poitiers, Université de Poitiers, 518 p.
- GLICK-SCHILLER Nina et ÇAGLAR Ayşe** 2011, « Introduction », in *Locating Migrations. Rescaling Cities and Migrants*, Ithaca and London, Cornell University Press, p. 1-19.
- GOTMAN Anne-Marie** 1990, « Stratégies résidentielles, stratégies de la recherche », Paris, INED-Plan Construction et Architecture-MELTM (Congrès et colloque), 2.
- GRIGNON Claude et PASSERON Jean-Claude** 1989, *Le Savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard/Seuil (Hautes études), 260 p.
- GUERMOND Yves et MATHIEU Nicole** 2006, « Quand « éradication de l'espace » prend un sens : la géographie sociale dans le drame palestinien », in Raymonde SECHET et Vincent VESCHAMBRE (éd.), *Penser et faire la géographie sociale. Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, PUR (Géographie sociale), p. 325-332.
- GUERONNET Jane** 1987, « Le geste cinématographique », *Cinéma et Sciences humaines* 6, p. 157.
- GUERRAND Roger-Henri** 2002, « La figure du propriétaire (XIXe et XXe siècles) », in Marion SEGAUD, Jacques BRUN et Jean-Claude DRIANT (éd.), *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin/VUEF (Dictionnaire), p. 348-351.
- GUILLOUËT Louise** 2014, « Les formes contemporaines de l'esclavage », *Regards croisés sur l'économie* 14, p. 189-194.
- GUMUCHIAN Hervé, GRASSET Éric, LAJARGE Romain et ROUX Emmanuel** 2004, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Caen, Autrement (Economica), 186 p.
- HABERMAS Jürgen** 1993 (1962), *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot (critique de la politique), 324 p.
- HANAFI Sari** 2006, « Vivre dans le camp, vivre ailleurs : Les Palestiniens réfugiés en Egypte et dans les Territoires palestiniens », *Bulletin de l'association des géographes français* 83, p. 79-92.
- HANCOCK Claire** 2003, « Gentrification », in *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 395-396.
- HANNERZ Ulf** 1983, *Explorer la ville. Éléments d'anthropologie urbaine*, Paris, Les Éditions de Minuit (Le sens commun), 432 p.
- HARB Mona** 2010, *Le Hezbollah à Beyrouth (1985-2005). De la banlieue à la ville*, Paris-Beyrouth, Karthala-Presses de l'IFPO, 300 p.
- HARB Mona** 2003, « La Dâhiye de Beyrouth : parcours d'une stigmatisation urbaine, consolidation d'un territoire politique », *Génèses* 51, p. 70-91.
- HARRAWAY Donna** 1991, « Situated knowledges : the science question in feminism and the privilege of partial perspective », in Donna HARRAWAY (éd.), *Simians, Cyborgs and Women*, Londres, Free Association Press, p. 183-201.
- HART John** 1982, « The highest form of the geographer's art », *Annals of the Association of American Geographers* 72, p. 1-29.
- HART Keith** 1973, « Informal income opportunities and urban government in Ghana », *Modern African Studies* 11, p. 61-89.
- HARVEY David** 2010, *Géographie et capital. Vers un matérialisme historico-géographique*, Paris, Syllepse (Mille marxismes), 279 p.
- HARVEY David** 2009 a, *Cosmopolitanism and the Geographies of Freedom*, New York, Columbia University Press, 340 p.
- HARVEY David** 2009b (1973), *Social Justice and the City*, Athens, The University of Georgia Press, 354 p.
- HARVEY David** 2008, *Géographie de la domination*, Paris, Les Prairies Ordinaires, 118 p.

- HARVEY David** 2001, « La justice sociale, la postmodernité et la ville », in Jean-François STASZAK, Béatrice COLLIGNON, Christine CHIVALLON, Bernard DEBARBIEUX, Isabelle GENEAU DE LAMARLIERE et Claire HANCOCK (éd.), *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*, Paris, Belin (Mappemonde), p. 151-165.
- HARVEY David** 1996, *Justice, Nature & the Geography of Difference*, Londres, Blackwell, 470 p.
- HARVEY David** 1989, *The Condition of Postmodernity. An Inquiry into the Origins of Cultural Change*, Cambridge-Oxford, Blackwell, 379 p.
- HARVEY David et REED Michael** 1996, « The Culture of Poverty: An Ideological Analysis », *Sociological Perspectives* 39/4, p. 465-495.
- HEIDEGGER Martin et PREAU André** 1980, *Essais et conférences*, Paris, Gallimard (Tel), 349 p.
- HERIN Robert** 2006, « Conclusion générale », in Raymonde SECHET et Vincent VESCHAMBRE (éd.), *Penser et faire la géographie sociale. Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, PUR (Géographie sociale), p. 351-363.
- HILY Marie-Antoinette** 2012, « Migrants et « établis » dans une banlieue de Beyrouth », in Mohamed Kamel DORAÏ et Nicolas PUIG (éd.), *L'urbanité des marges. Migrants et réfugiés dans les villes du Proche-Orient*, Paris-Beyrouth, Ifpo-Tétraèdre (Un lointain si proche), p. 203-224.
- HILY Marie-Antoinette et RINAUDO Christian** 2004, « L'expérience des vendeurs migrants sur le marché de Vintimille », *Revue Française des Affaires Sociales* 2, p. 165-180.
- HONDAGNEU-SOTELO Pierrette et AVILA Ernestine** 1997, « « I'm Here, but I'm There'. The meanings of Latina Transnational Motherhood », *Gender & Society* 11/5, p. 548-571.
- HONNETH Axel** 2013, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Gallimard, 352 p.
- HONNETH Axel** 2008, *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte, 348 p.
- HOUSSAY-HOLZSHUCH Myriam** 2006, « Antimondes : géographies sociales de l'invisible », *Géographie et cultures* 57, p. 3-8.
- HUGON Philippe** 2006, « Avant-propos : remarques sur la notion de « marge » », éd. Marie MORELLE et Laetitia LAUMONIER, *Revue Tiers Monde (Marges au cœur de la ville)* 185, p. 5.
- HUSSON Laurence** 2013, « Les employées de maison indonésiennes et philippines à Hong Kong en quête de visibilité », *Moussons. Recherche en sciences humaines sur l'Asie du Sud-Est* 22, p. 99-109.
- IMBERT Christophe** 2014, « Introduction générale : une réflexion sur la circulation », in Christophe IMBERT, Hadrien DUBUCS, Françoise DUREAU et Matthieu GIROUD (éd.), *D'une métropole à l'autre. Pratiques urbaines et circulations dans l'espace européen*, Paris, Armand Colin (Recherches), p. 15-26.
- ISHAGHPOUR Youssef** 1984, *Luchino Visconti. Le sens et l'image*, Paris, Éditions de la Différence, 243 p.
- JABER Hanna** 2005 a, « Introduction », in Hanna JABER et France METRAL (éd.), *Mondes en mouvements. Migrants et migrations au Moyen-Orient au tournant du XXIe siècle*, Beyrouth, IFPO, p. 10-25.
- JABER Hanna** 2005 b, « Manille-Amman, une filière de l'emploi domestique. Parcours, dispositifs et relais de recrutement », in Hanna JABER et France METRAL (éd.), *Mondes en mouvements. Migrants et migrations au Moyen-Orient au tournant du XXIe siècle*, Beyrouth, Ifpo, p. 195-220.
- JACKSON Emma** 2012, « Fixed in Mobility: Young Homeless People and the City », *International Journal of Urban and Regional Research* 36/4, p. 725-741.
- JAMOULLE Pascale** 2009, *Fragments d'intime. Amours, corps et solitudes aux marges urbaines*, Paris, La Découverte (Alternatives sociales), 262 p.
- JARVIS Helen, KANTOR Paula et CLOKE Jonathan** 2009, *Cities and Gender*, New York, Routledge, 364 p.
- JOSEPH Isaac** 1995, « Reprendre la rue. Introduction », in Isaac JOSEPH (éd.), *Prendre Place. Espace public et culture dramatique*, Paris, Recherches (Plan Urbain), p. 11-35.
- JOSEPH Suad** 1975, *The politization of religious sects in Borj Hammoud Lebanon*, New York, Columbia University, 402 p.
- JOUFFE Yves, CAUBEL David, FOL Sylvie et MOTTE-BAUMVOL Benjamin** 2015, « Faire face aux inégalités de mobilité », *Cybergeog : European Journal of Geography* [En ligne] <http://cybergeog.revues.org/26697>.
- JUREIDINI Ray** 2003, « L'échec de la protection de l'État : les domestiques étrangers au Liban », éd. William BERTHOMIERE et Kamel DORAÏ, *Revue Européenne des Migrations Internationales* 19/3, p. 95-127.
- KAMRAVA Mehran et BABAR Zahra** 2012, « Situating Migrant Labor in the Persian Gulf », in Mehran KAMRAVA et Zahra BABAR (éd.), *Migrant Labor in the Persian Gulf*, London, Hurst & Company, p. 1-20.
- KAOUES Fatiha** 2014, « Réfugiés et migrants dans les églises protestantes évangéliques libanaises : Recompositions identitaires et enjeux sociaux », *L'Année du Maghreb* 11, p. 195-211.
- KAPISZEWSKI Andrzej** 2007, « De-Arabization in the Gulf: Foreign Labor and the Struggle for Local Culture », *Georgetown Journal of International Affairs* 8/2, p. 81-88.
- KAPLAN David H. et LI Wei** 2006, *Landscapes of the ethnic economy*, Plymouth, Rowman & Littlefield, 244 p.
- KASPIAN Robert, BEAUDOIN André et ABOU Sélim** 1995, *La population déplacée par la guerre au Liban*, Paris-Beyrouth-Québec, L'Harmattan/Université Saint Joseph/Université Laval (Comprendre le Moyen-Orient), 196 p.

- KASTRISSIANAKIS Konstantin** 2012, « Transformations urbaines et affirmation de nouvelles souverainetés : le cas de Beyrouth », *Rives méditerranéennes* n° 42/2, p. 75-95.
- KAUFMANN Vincent, BERGMAN Max et JOYE Dominique** 2004, « Motility: Mobility as Capital », *International Journal of Urban and Regional Research* 28/4, p. 745-756.
- KAWAR Mary** 2004, « Gender and Migration: Why are Women more Vulnerable? » [En ligne] http://www.graduateinstitute.ch/genre/page2865_fr.html.
- KHAYAT Tristan** 2001, « La route de la discorde: construction du territoire municipal et aménagement métropolitain à Borj Hammoud », in Agnès FAVIER (éd.), *Municipalités et pouvoirs locaux au Liban*, Beyrouth, Cermoc, p. 207-227.
- KHAYAT Tristan** 1999, « Borj-Hammoud, de l'espace communautaire à l'espace public: croissance d'un quartier commercial », in Chawqi DOUAIHY et Éric HUYBRECHTS (éd.), *Reconstruction et réconciliation au Liban. Négociations, lieux publics, renouement du lien social*, Beyrouth, Cermoc, p. 175-186.
- KHURI Fuad** 1975, *From Village to Suburb: Order and Change in the Greater Beirut*, Chicago, Chicago University Press, 272 p.
- KIENLE Eberhard** 2008, « Libéralisation économique et délibéralisation politique: le nouveau visage de l'autoritarisme ? », in Olivier DABENE, Vincent GEISSER et Gilles MASSARDIER (éd.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle. Convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte (Recherches), p. 251-264.
- KINDON Sara** 2003, « Participatory video in geographic research: a feminist practice of looking? », *Area* 35/2, p. 142-153.
- KNUDSEN Are J.** 2013, « Violence et déplacement: la crise des réfugiés syriens au Liban », *Maghreb - Machrek* 218/4, p. 29-40.
- KOCHUYT Thierry** 2006, « À la recherche d'une place. L'insertion économique des Arméniens au Liban », in Raymond KEVORKIAN, Lévon NORDIGUIAN et Vahé TACHJIAN (éd.), *Les Arméniens, 1917-1939: La quête d'un refuge*, Beyrouth, Presses de l'Université Saint Joseph, p. 236-251.
- KOCHUYT Thierry** 2004, « La misère du Liban: une population appauvrie, peu d'État et plusieurs solidarités souterraines », *Revue Tiers Monde* 179/3, p. 515-537.
- KOFMAN Eleonore** 2008, « Genre, migrations, reproduction sociale et Welfare State », *Cahiers du CEDREF* 16, p. 101-121.
- KRIKORIAN George** 2013, « Bourj Hammoud, une multiplicité de civilisations et de pensées », in Elisabeth LONGUENESSE et Caecilia PIERI (éd.), *Des banlieues à la ville. Espaces et acteurs de la négociation urbaine*, Beyrouth, IFPO (Colloques et journées d'études | CJE 3).
- LAFAILLE Richard** 1988, *La géographie et ses marges*, Thèse de doctorat, Montréal, Université McGill, 448 p.
- LASSAILLY-JACOB Véronique et LEGOUX Luc** 2012, « Éditorial: Terrains « sensibles » dans le champ des migrations internationales », *E-migrinter* 9, p. 3-6.
- LATIF Nadia** 2008, « Space, Power and Identity in a Palestinian Refugee Camp », <http://reseau-terra.eu> 5 [En ligne] <http://www.reseau-terra.eu/article800.html>.
- LATTE ABDALLAH Stéphanie** 2005, « Subvertir le consentement », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 60e année/1, p. 53-89.
- LAUTIER Bruno** 1994, *L'économie informelle dans le tiers monde*, Paris, La Découverte, 125 p.
- LAUTIER Bruno** 1991, « Les travailleurs n'ont pas la forme. Informalité des relations de travail et citoyenneté en Amérique Latine », in Bruno LAUTIER, Claude DE MIRAS et Alain MORICE (éd.), *L'État et l'informel*, Paris, L'Harmattan, p. 11-76.
- LAUTIER Bruno, MIRAS Claude DE et MORICE Alain** 1991, *L'État et l'informel*, Paris, L'Harmattan, 211 p.
- LAVERGNE Marc** 2003, « Golfe arabo-persique: un système migratoire de plus en plus tourné vers l'Asie », *Revue européenne des migrations internationales* 19/3, p. 229-241.
- LAZZAROTTI Olivier** 2006, *Habiter la condition géographique*, Paris, Belin (Mappemonde), 287 p.
- LE BLANC Guillaume** 2009, *L'invisibilité sociale*, Paris, PUF, Coll. pratiques théoriques., 197 p.
- LEFEBVRE Henri** 2009 (1967), *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, 135 p.
- LEFEBVRE Henri** 2000 a (1973), *Espace et politique. Le droit à la ville II*, Paris, Anthropos (Ethnosociologie), 174 p.
- LEFEBVRE Henri** 2000 b (1974), *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 485 p.
- LEFEBVRE Henri** 1970, *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard (Idées), 255 p.
- LE GOFF Jean-Pierre** 2005, « Naissance et développement de la démocratie post-totalitaire », *Revue du MAUSS* 25/1, p. 55.
- LEGROS Olivier** 2014, « Conclusion. Marges urbaines en Méditerranée: questions en suspens et chantiers de recherche », in Nora SEMMOUD, Bénédicte FLORIN, Olivier LEGROS et Florence TROIN (éd.), *Marges urbaines et néolibéralisme en Méditerranée*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais (Villes et Territoires), p. 269-277.

- LEHMAN-FRISCH Sonia, FOL Sylvie et MORANGE Marianne** 2013, « Ségrégation et justice spatiale : perspectives », in Sonia LEHMAN-FRISCH, Sylvie FOL et Marianne MORANGE (éd.), *Ségrégation et justice spatiale*, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest (Espace et justice), p. 9-23.
- LESTAGE Françoise** 1998, « Parents, amis, « pays » et « room-mate » : les pratiques d'hébergement des migrants mexicains en Californie dans les années 1990. », in Claire LEVY-VROELANT (éd.), *Logements de passage. Formes, normes, expériences*, Paris, L'Harmattan (Habitat et sociétés), p. 69-81.
- LEVY Jacques** 2012, « Habiter sans condition », in Brigitte FRELAT-KAHN et Olivier LAZZAROTTI (éd.), *Habiter. Vers un nouveau concept ?*, Paris, Armand Colin (Recherches), p. 25-34.
- LEVY Jacques** 2003, « Capital spatial », in Jacques LEVY et Michel LUSSAULT (éd.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 124-126.
- LEVY Jacques** 2000, « L'exception ordinaire », in Jacques LEVY (éd.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris, Belin (Mappemonde), p. 333-343.
- LEVY Jacques** 1999, *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, 400 p.
- LEVY Jacques et LUSSAULT Michel** 2003, « Habiter », in Jacques LEVY et Michel LUSSAULT (éd.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 440-442.
- LEVY Jacques et LUSSAULT Michel** (éd.) 2000, *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris, Belin (Mappemonde), 351 p.
- LEVY Jean-Pierre** 2009, « Mobilités urbaines : des pratiques sociales aux évolutions territoriales », in Françoise DUREAU et Marie-Antoinette HILY (éd.), *Les mondes de la mobilité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Essais), p. 107-136.
- LEVY-VROELANT Claire** 2005, « Retour sur une catastrophe annoncée : le logement précaire dans la capitale », *Mouvements* 42/5, p. 84-89.
- LEWIS Oscar** 1959, *Five Families: Mexican Case Studies in the Culture of Poverty*, New York, Basic Books.
- LIAUZU Claude** 1989, « Crise urbaine, crise de l'État, mouvements sociaux », in Kenneth BROWN, Bernard HOURCADE, Michèle JOLE, Claude LIAUZU, Peter SLUGLETT et Sami ZUBAIDA (éd.), *État, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient*, Paris, L'Harmattan (Villes et Entreprises), p. 23-41.
- LIGHT Ivan** 2004, « Immigration et économie ethnique dans les villes géantes », *Revue internationale des sciences sociales* 181, p. 431-445.
- LIGHT Ivan et KARAGEORGIS Stavros** 1994, « The ethnic economy », in Neil SMELSER et Richard SWEDBERG (éd.), *Handbook of Economic Sociology*, New York, Princeton University Press.
- LONGUENESSE Élisabeth** 2015, « Travailleurs étrangers, réfugiés syriens et marché du travail », *Confluences Méditerranée* 92/1, p. 33-47.
- LONGUENESSE Elisabeth** 2013, « Travailleurs étrangers, droit du travail et réglementation de l'immigration », *Les carnets de l'Ifpo*, 2013 [En ligne] <http://ifpo.hypotheses.org/5393>, consulté le 18 novembre 2013.
- LUSSAULT Michel** 2009, *De la lutte des classes à la lutte des places*, Paris, Grasset (Mondes vécus), 220 p.
- LUSSAULT Michel** 2007 a, « Habiter, du lieu au monde. Réflexions géographiques sur l'habitat humain », in Thierry PAQUOT, Michel LUSSAULT et Chris YOUNES (éd.), *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, Paris, La Découverte (armillaire), p. 35-52.
- LUSSAULT Michel** 2007 b, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, 400 p.
- LUSSAULT Michel** 2003, « Visibilité (régime de) », in Jacques LEVY et Michel LUSSAULT (éd.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 997.
- MAHDAVI Pardis** 2012, « Informality and Its Discontents. Mapping Migrant Worker Trajectories into Dubai's Informal Economy », in Mehran KAMRAVA et Zahra BABAR (éd.), *Migrant Labor in the Persian Gulf*, London, Hurst & Company, p. 85-103.
- MAKDISI Saree** 1997, « Laying Claim to Beirut: Urban Narrative and Spatial Identity in the Age of Solidere », *Critical Inquiry* 23/3, p. 661-705.
- MAKHOUL Jihad, GHANEM Dana ABI et GHANEM Mary** 2003, « An ethnographic study of the consequences of social and structural forces on children: the case of two low-income Beirut suburbs », *Environment and Urbanization* 15/2, p. 249-259.
- MA MUNG Emmanuel** 2009, « Le point de vue de l'autonomie dans l'étude des migrations internationales : « penser de l'intérieur » les phénomènes de mobilité », in Françoise DUREAU et Marie-Antoinette HILY (éd.), *Les mondes de la mobilité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Essais), p. 25-38.
- MA MUNG Emmanuel** 2006, « Négociations identitaires marchandes », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne] <http://remi.revues.org/index2820.html>.
- MA MUNG Emmanuel** 1996, « Entreprise économique et appartenance ethnique », *Revue Européenne des Migrations Internationales* 12/2, p. 211-233.
- MA MUNG Emmanuel et SIMON Gildas** 1990, *Commerçants maghrébins et asiatiques en France*, Paris, Masson, 130 p.

- MANGASSARIAN Arpiné** 2013, « Bourj Hammoud : logiques municipales entre aménagement, développement et identité patrimoniale », in Elisabeth LONGUENESSE, ELISABETH et Caecilia PIERI (éd.), *Des banlieues à la ville. Espaces et acteurs de la négociation urbaine*, Beyrouth, IFPO (Colloques et journées d'études | CJE 3).
- MARCUS George** 1995, « Ethnography in/of world system: The emergence of multi-sited ethnography », *Annual Review of Anthropology* 24, p. 95-117.
- MAROT Bruno** 2015, « Crise du logement et fin du contrôle des loyers à Beyrouth : la poursuite d'une production urbaine exclusive », *Confluences Méditerranée* 92/1, p. 101-112.
- MAROT Bruno** 2012, « La loi sur les « anciens loyers » : frein ou accélérateur de la gentrification à Beyrouth ? », *Les carnets de l'Ifpo*, 2012 [En ligne] <http://ifpo.hypotheses.org/4266>, consulté le 2 juillet 2014.
- MAROT Bruno et YAZIGI Serge** 2013, « La reconstruction de Beyrouth : vers de nouveaux conflits ? », 26 mars 2013 [En ligne] <http://www.metropolitiques.eu/La-reconstruction-de-Beyrouth-vers.html>, consulté le 26 mars 2013.
- MAROUN Ibrahim** 1992, « Le marasme économique au Liban et le train des responsabilités. », *Cahiers de la Méditerranée* 44/1, p. 197-210.
- MARTUCELLI Danilo** 2014, « Injustices, inégalités et frustrations à l'ère du néolibéralisme. L'expérience chilienne », in François DUBET (éd.), *Inégalités et justice sociale*, Paris, La Découverte (Recherches), p. 65-78.
- MASSEY Doreen** 1994, *Space, Place, and Gender*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 279 p.
- MASSEY Douglas et LUNDY Garvey** 2001, « Use of Black English and Racial Discrimination in Urban Housing Markets », *Urban Affairs Review* 36, p. 452-469.
- MARTIN Diana** 2015, « From spaces of exception to 'campscape': Palestinian refugee camps and informal settlements in Beirut », *Political Geography* 44, p. 9-18.
- MAURIAT Julien** 2001, « Les camps de réfugiés palestiniens à Beyrouth, 1948-1998 », in Luc CAMBREZY et Véronique LASSAILLY-JACOB (éd.), *Populations réfugiées. De l'exil au retour*, Paris, IRD éditions (Colloques et séminaires), p. 151-182.
- MCDOWELL Linda** 2007, *Gender, Identity & Place: Understanding Feminist Geographies*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 284 p.
- MCLUHAN Marshall** 1962, *The Gutenberg Galaxy: The Making of Typographic Man*, Toronto, University of Toronto Press, 294 p.
- MEIER Daniel** 2008, *Mariages et identité nationale au Liban. Les relations libano-palestiniennes dans le Liban de Taëf (1989-2005)*, Paris, Karthala, 214 p.
- MENHEM Suzanne** 2012, *Les nouveaux immigrés au Liban : vers une ethnicisation du marché de l'emploi ?*, Beyrouth et Poitiers, Université Libanaise-Université de Poitiers, 428 p.
- MERKLEN Denis** 2009, *Quartiers populaires, quartiers politiques*, Paris, La Dispute, 304 p.
- MERRYFIELD Andy** 2011, « The right to the city and beyond. Notes on Lefebvrian re-conceptualization », *City* 15/3-4, p. 468-476.
- MERRYFIELD Andy** 2001, « Le « savoir situé » et l'exploration : retours sur les « expéditions géographiques » de W. Bunge », in Jean-François STASZAK, Béatrice COLLIGNON, Christine CHIVALLON, Bernard DEBARBIEUX, Isabelle GENEAU DE LAMARLIÈRE et Claire HANCOCK (éd.), *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*, Paris, Belin (Mappemonde), p. 138-150.
- MERRYFIELD Andy** 1993, « Place and Space: A Lefebvrian Reconciliation », *Transactions of the Institute of British Geographers* 18/4, p. 516-531.
- MITCHELL Don** 2003, *The Right to the City. Social Justice and the Fight for Public Space*, New York, Guilford Press, 270 p.
- MONTESQUIEU** 1748 (1748), *De l'esprit des lois*, Paris, Granier, t. II, 1056 p.
- MOORS Annelies et DE REGT Marina** 2008, « Migrant domestic workers in the Middle East », in Marlou SCHROVER, Joanne VAND DER LEUN, Leo LUCASSEN et Chris QUIPEL (éd.), *Illegal Migration and Gender in a Global and Historical Perspective*, Amsterdam, Amsterdam University Press (Imiscoe Research), p. 151-170.
- MORANGE Marianne** 2003, « La persistance du logement locatif informel dans les villes d'Afrique du Sud », *Autrepart* 25/1, p. 53-68.
- MORELLE Marie et LAUMONIER Laetitia** 2006, « Introduction au dossier », *Revue Tiers Monde* (Marges au cœur de la ville) 185, p. 9-13.
- MORICE Alain** 1991, « Les maîtres de l'informel », in Bruno LAUTIER, Claude DE MIRAS et Alain MORICE (éd.), *L'État et l'informel*, Paris, L'Harmattan, p. 143-206.
- MORICE Alain et POTOT Swanie** 2010, « Travailleurs étrangers entre émancipation et servitude », in Alain MORICE et Swanie POTOT (éd.), *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers. Les étrangers dans la modernisation du salariat*, Paris, Karthala, p. 5-21.
- MOROKVASIC Mirjana** 1984, « Birds of passage are also women », *International Migration review* 18, p. 886-907.

- MOUKARBEL Nayla** 2009, *Sri Lankan Housemaids in Lebanon : a case of « symbolic violence » and « everyday forms of resistance »*, Amsterdam, Amsterdam University Press (Imiscoe Dissertations), 245 p.
- MOUZOUNE Abdelkrim** 1999, *Les transformations du paysage spatio-communautaire de Beyrouth (1975-1996)*, Paris, PubliSud, 177 p.
- MOZERE Liane** 2010, « La mondialisation comme arène de «trouvailles accumulées»? Des domestiques philippines à Paris », in Jules FALQUET, Helena HIRATA, Danièle KERGOAT, Brahim LABARI, Nicky LE FEUVRE et Fatou SOW (éd.), *Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Paris, Sciences Po. Les Presses, p. 151-164.
- MOZERE Liane** 2001, « La Philippine ou la Mercedes Benz des domestiques. Entre archaïsmes et modernité », *Sextant* 15-16, p. 297-318.
- MURARD Numa et TASSIN Étienne** 2006, « La citoyenneté entre les frontières », *L'Homme et la société* 160-161/2, p. 17-35.
- NADER Marwan et NADER Myrna** 2012, « Orientalism Now: Lebanese History, Identity and Alterity », *Altre Modernità* 8, p. 14-31.
- NAHAS Charbel** 2015, « Economie des guerres civiles: la Syrie et le Liban transformés », *Confluences Méditerranée* 92/1, p. 73.
- NASR Salim** 1990, « Anatomie d'un système de guerre interne : le cas du Liban », *Cultures & Conflits* 1 [En ligne] <http://conflits.revues.org/80>.
- NASR Salim** 1979, « Les formes de regroupements traditionnels (familles, confessions, communautés régionales) dans la société de Beyrouth », in Dominique CHEVALIER (éd.), *Espace social de la société arabe*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- NAST Heidi** 1994, « Women in the Field: Critical Feminist Methodologies and Theoretical Perspectives », *Professional Geographer* 46/1, p. 54-66.
- NAUDIER Delphine et SIMONET Maud** (éd.) 2011, *Des sociologues sans qualités ?*, Paris, La Découverte, 256 p.
- NAVEZ-BOUCHANINE Françoise** 2002, « La fragmentation : sources et « définitions » », in Françoise NAVEZ-BOUCHANINE (éd.), *La fragmentation en question : Des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale ?*, Paris, L'Harmattan (Villes et entreprises), p. 45-103.
- NAVEZ-BOUCHANINE Françoise** 2001, « Des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale : une approche critique de la notion de fragmentation », in Elisabeth DORIER-APPRILL (éd.), *Vocabulaire de la ville. Notions et références*, Paris, Éditions du Temps, p. 109-118.
- NEAL Mark W. et TANSEY Richard** 2010, « The dynamics of effective corrupt leadership: Lessons from Rafik Hariri's political career in Lebanon », *The Leadership Quarterly* 21/1, p. 33-49.
- NIANG NDIAYE Marème** 2014, *L'habiter en migration : Sénégalais et Gambiens à Barcelone*, Thèse de doctorat, Montpellier, université Paul Valéry Montpellier III, 558 p.
- NICHOLLS Alexander** 2013, « Capital social ethnique et entrepreneuriat. Le cas des commerçants chinois de Paris, Bruxelles et Montréal », *Sociologie* 3/4, p. 395-411.
- NOIN Daniel, JACKSON Richard T., HUANG Shirlena, YEOH Brenda et GUILLONLIEN Michelle** 1999, « Les migrations internationales des domestiques philippines. Contextes et expériences aux Philippines et à Singapour », *Revue Européenne des Migrations Internationales* (Emploi, genre et migration) 15/2, p. 37-67.
- OESCH Lucas** 2012, « La gouvernementalité de l'espace des camps de réfugiés palestiniens et des quartiers informels à Amman : apports théoriques et limites », *materiali foucaultiani* I/1, p. 131-150.
- ORFEUIL Jean-Pierre** 2004, *Transports, pauvretés, exclusions, pouvoir bouger pour s'en sortir*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 180 p.
- OSO CASAS Laura** 2002, « Stratégies de mobilité sociale des domestiques immigrées en Espagne », éd. Blandine DESTREMAU et Bruno LAUTIER, *Revue Tiers Monde* 170/43, p. 287-306.
- PALOMARES Élise et RABAUD Aude** 2014, « Conditions de logement des immigrés dans la ville », in Jean-Yves BLUM LE COAT et Mireille EBERHARD (éd.), *Les immigrés en France*, Paris, La documentation Française (Les études), p. 93-107.
- PAQUOT Thierry** 2007, « « Habitat », « habitation », « habiter », précisions sur trois termes parents », in Thierry PAQUOT, Michel LUSSAULT et Chris YOUNES (éd.), *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, Paris, La Découverte (armillaire), p. 7-16.
- PARRENAS Rhacel Salazar** 2001, *Servants of Globalization. Women, Migration, and Domestic Work*, Stanford, Stanford University Press, 328 p.
- PASQUALI Paul** 2011, « Caméras sur le terrain. Enquêter pendant un tournage », *Revue de synthèse* 132/3, p. 351-367.
- PATTARONI Lucas et BOUDREAU Julie-Anne** 2011, « Ville, capitalisme et souffrances. Quelques repères sur le renouvellement de la théorie urbaine critique », 2011 [En ligne] <http://www.metropolitiques.eu/Ville-capitalisme-et-souffrances.html>, consulté le 27 avril 2015.

- PEET Richard** 1975, « Inequality and Poverty: a Marxist Geography Theory », *Annals of the Association of American Geographers* 65/4, p. 564-571.
- PERALDI Michel** 2005, « Routes algériennes », in Guénola CAPRON, Geneviève CORTES et Hélène GUETAT-BERNARD (éd.), *Liens et lieux de la mobilité. Ces autres territoires*, Paris, Belin (Mappemonde), p. 273-290.
- PERALDI Michel** 2001, « L'esprit de bazar. Mobilités transnationales méghrébines et sociétés métropolitaines. Le comptoir démantelé », in Michel PERALDI (éd.), *Cabas et containers. Activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers*, Paris, Maisonneuve et Larose, p. 33-64.
- PERLMAN Janice E.** 1979, *The Myth of Marginality: Urban Poverty and Politics in Rio de Janeiro*, Berkeley, University of California Press, 372 p.
- PERRAUDIN Anna** 2011, *Ethnicité et mobilité. L'expérience migratoire des indiens mexicains, entre expérience interne et internationale*, Paris, EHESS, 604 p.
- PETIT Emmanuelle** 2010, « Du fil de l'eau en fils à retordre: Comment bricoler des techniques de terrain protéiformes en une méthodologie qualitative cohérente en géographie ? », *L'Information géographique* 74/1, p. 9.
- PETONNET Colette** 2002, *On est tous dans le brouillard*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques - CTHS (Référence de l'ethnologie), 394 p.
- PINÇON Martin et PINÇON-CHARLOT Marie** 1989, *Dans les beaux quartiers*, Paris, Seuil, 257 p.
- PIOLET Vincent** 2009, « Les émirats et royaumes arabes : les travailleurs migrants au pays des free zones », *Hérodote* 133/2, p. 136-151.
- PIORE Michael** 1979, *Birds of Passage : Migrant Labor and Industrial Societies*, Cambridge, Cambridge University Press, 229 p.
- PIRINOLI Christine** 2002, « Entre terre et territoire : enracinement de l'identité palestinienne », *Etudes rurales* 163-164/3, p. 91-107.
- POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne** 2008, *Théories de l'ethnicité*, Paris, Quadrige/PUF (Le Sociologue), 270 p.
- PRED Allan** 1986, *Place, Practice and Structure: Social and Spatial Transformation in Southern Sweden 1750-1850*, Totawa, Barnes and Noble Books, 268 p.
- PUECH Isabelle** 2006, « Femmes et immigrées : corvéables à merci », *travail, genre et sociétés* 16/2, p. 39-51.
- PUIG Nicolas** 2014, « Passages de frontières des Palestiniens du Liban : de refuges en migrations », *Revue européenne des migrations internationales* 30/2, p. 49-67.
- PUIG Nicolas** 2012, « Le voyage en Grèce. Itinéraires allers-retours de Palestiniens réfugiés au Liban », *Métropolitiques*, 2012 [En ligne] <http://www.metropolitiques.eu/Le-voyage-en-Grece-Itineraires.html>, consulté le 5 juin 2012.
- PUIG Nicolas et DORAÏ Mohamed Kamel** 2012, « Introduction. Insertions urbaines et espaces relationnels des migrants et réfugiés au Proche-Orient », in Kamel DORAÏ et Nicolas PUIG (éd.), *L'urbanité des marges. Migrants et réfugiés dans les villes du Proche-Orient*, Paris-Beyrouth, Ifpo-Tétraèdre, p. 11-25.
- PUMAIN Denise** 2006, « Ségrégation », *Hypergéogé* [En ligne] <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article372#>.
- RAOULX Benoît** 2009, « Le film documentaire : une méthode pour rendre audiovisible la marginalité (Essai sur la démarche géodocumentaire) », in Sabine BASTIAN, Thierry BULOT et Elisabeth BURR (éd.), *Sociolinguistique urbaine et développement urbain. Enjeux et pratiques dans les sociétés francophones et non francophones*, Munich, Martin Meidenbauer Verlag, p. 245-269.
- RAULIN Anne** 2009, « Minorités urbaines : des mutations conceptuelles en anthropologie », *Revue européenne des migrations internationales* (Anthropologie et migrations) 25, p. 33-51.
- RAULIN Anne** 2001, *Anthropologie urbaine*, Paris, Armand Colin, 177 p.
- RAWLS John** 2009 (1987), *Théorie de la justice*, Paris, Seuil (Points Essais), 672 p.
- REMY Jean** 1996, « Mobilités et ancrages : vers une autre définition de la ville », in Monique HIRSHHORN et Jean-Michel BERTHELOT (éd.), *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Paris, L'Harmattan, p. 135-153.
- RENAHY Nicolas** 2010, « Classes populaires et capitales d'autochtonie. Genèse et usage d'une notion », éd. Fabrice RIPOLL et Sylvie TISSOT, *Regards sociologiques* (Mobilité/autochtonie : sur la dimension spatiale des ressources sociales) 40, p. 9-26.
- RESTIF DE LA BRETONNE Nicolas Edme** 1986 (1788), *Les nuits de Paris ou le spectateur nocturne*, Paris, Gallimard, 1788-1789, 403 p.
- RETIERE Jean-Noël** 2003, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix* 62, p. 121-143.
- RIPOLL Fabrice** 2006, « Du « rôle de l'espace » aux théories de « l'acteurs » (aller-retour). La géographie à l'épreuve des mouvements sociaux », in Raymonde SECHET et Vincent VESCHAMBRE (éd.), *Penser et faire la géographie sociale. Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, PUR (Géographie sociale), p. 193-210.

- RIPOLL Fabrice et VESCHAMBRE Vincent** 2005, « Introduction. L'appropriation de l'espace comme problématique », *Norois* 195/2, p. 7-15.
- ROBINSON Jennifer** 2006, *Ordinary Cities: Between Modernity And Development*, London, Routledge, 204 p.
- ROCHFORT Renée** 1961, *Le travail en Sicile. Étude de Géographie sociale*, Paris, PUF, 363 p.
- ROSE Gillian** 1996, « As if the mirrors has bled », in Nancy DUNCAN (éd.), *Body Space. Destabilizing Geographies of Gender and Sexuality*, London and New York, Routledge, p. 56-74.
- ROULLEAU-BERGER Laurence** 2012, *Sociologies et cosmopolitisme méthodologique*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail (Socio-logiques), 183 p.
- ROULLEAU-BERGER Laurence** 2010, *Migrer au féminin*, Paris, PUF, 182 p.
- ROUSSEAU Max** 2014, « Redéveloppement urbain et (in)justice sociale : les stratégies néolibérales de « montée en gamme » dans les villes en déclin », *justice spatiale / spatial justice* 6, p. 16.
- ROY Ananya** 2005, « Urban Informality: Toward an Epistemology of Planning », *Journal of the American Planning Association* 71/2, p. 147-158.
- ROY Ananya** 2004, « Prologue/dialogue. Urban informality: crossing borders », in Ananya ROY et Nezar ALSAYYAD (éd.), *Urban Informality. Transnational Perspectives from the Middle East, Latin America, and South Asia*, Lanham, Lexington Books (Transnational perspectives on space and place), p. 1-7.
- ROY Ananya et ALSAYYAD Nezar** 2004, *Urban Informality. Transnational Perspectives from the Middle East, Latin America, and South Asia*, Lanham, Lexington Books (Transnational perspectives on space and place), 352 p.
- RYCX Jean-François** 2005, « Le « sponsorship » peut-il encore canaliser les flux migratoires dans les pays du Golfe ? Le cas des Émirats Arabes Unis. », in Hanna JABER et Jean METRAL (éd.), *Mondes en mouvements. Migrants et migrations au Moyen-Orient au tournant du XXIe siècle*, Beyrouth, Ifpo, p. 245-270.
- SAEED Sana** 2011, *In the Presence of Absence: A History of the Future of Palestinian Refugees in Lebanon 1993-2000*, Mémoire de Master, Montréal, McGill University, 134 p.
- SALL Leyla** 2007, « Château Rouge, un champ commercial sénégalais », in Cédric AUDEBERT et Emmanuel MA MUNG (éd.), *Les nouveaux territoires migratoires. Entre logiques globales et dynamiques locales*, Bilbao, Publications de l'Université de Deusto (HumanitarianNet), p. 171-184.
- SAMERS Michael** 2011, « The Socioterritoriality of Cities », in Nina GLICK-SCHILLER et Ayşe ÇAĞLAR (éd.), *Locating Migrations. Rescaling Cities and Migrants*, Ithaca and London, Cornell University Press, p. 42-59.
- SANSOT Pierre** 1996, « Marcher, marcher dans la ville... », in *Poétique de la ville*, Paris, Armand Colin, p. 138-145.
- SANTOS Milton** 1997, *La nature de l'espace*, Paris, L'Harmattan, 275 p.
- SANTOS Milton** 1971, *Les villes du Tiers-monde*, Paris, M-Th. Génin, 417 p.
- SASSEN Saskia** 2010, « Mondialisation et géographie globale du travail », in Jules FALQUET, Helena HIRATA, Danièle KERGOAT, Brahim LABARI et Fatou SOW (éd.), *Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Paris, Sciences Po. Les Presses, p. 27-42.
- SASSEN Saskia** 1996, *La ville globale. New York, Londres, Tokyo*, Paris, Descartes et Cie, 530 p.
- SAUNDERS Doug** 2012, *Du village à la ville. Comment les migrants changent le monde*, Paris, Seuil (H.C. ESSAIS), 446 p.
- SAYAD Abdelmalek** 1999, *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil (Liber), 437 p.
- SAYIGH Rosemary** 1994, *Too Many Enemies: The Palestinian Experience in Lebanon*, Londres, Zed Books, 384 p.
- SCHAHGALDIAN Nikola Bagrad** 1979, *The Political Integration of an Immigrant Community into a Composite Society: The Armenians in Lebanon, 1920-1974*, Thèse de doctorat, New York, University of Columbia, 293 p.
- SCHIOCCHET Leonardo Augusto** 2010, *Ritual and Belonging in Two Palestinian Camps in Lebanon*, Thèse de doctorat, Boston, Boston University, 364 p.
- SCHMITZ Serge** 2012, « Le « mode d'habiter » : analyse de l'usage d'une notion émergente en géographie », in Brigitte FRELAT-KAHN et Olivier LAZZAROTTI (éd.), *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, Paris, Armand Colin (Recherches), p. 35-47.
- SCHWARTZ Olivier** 1993, « L'empirisme irréductible », in Nels ANDERSON (éd.), *Sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, p. 265-308.
- SCOTT James** 1985, *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*, New Haven, Yale University Press, 389 p.
- SCOTT Joan** 1988, *Gender and the Politics of History*, New York, Columbia University Press, 267 p.
- SCRINZI Francesca** 2003, « Les employées de maison migrantes en Italie. Ethnicisation et contrôle dans le circuit », *Canadian Women Studies/les Cahiers de la femme* 22/4, p. 182-187.
- SECHET Raymonde et GARAT Isabelle** 2008, « Conclusion générale. Libres cours et chemins de traverse. La mobilité et la visibilité comme condition », in Raymonde SECHET, Isabelle GARAT et Djemila ZENEIDI (éd.), *Espaces en transactions*, Paris, Armand Colin (Géographie sociale), p. 321-339.

- SECHET Raymonde, GARAT Isabelle et ZENEIDI Djemila** (éd.) 2008, *Espaces en transactions*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Géographie sociale), 359 p.
- SECHET Raymonde, GARAT Isabelle et ZENEIDI Djemila** 2008, « Introduction », in *Espaces en transactions*, Rennes, PUR (Géographie sociale), p. 7-26.
- SECHET Raymonde et VESCHAMBRE Vincent** 2006 a, « Introduction générale », in Raymonde SECHET et Vincent VESCHAMBRE (éd.), *Penser et faire la géographie sociale. Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, PUR (Géographie sociale), p. 7-24.
- SECHET Raymonde et VESCHAMBRE Vincent** (éd.) 2006 b, *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, PUR (Géographie sociale), 393 p.
- SEMMOUD Nora** 2010, « Mobilités résidentielles, pratiques de mobilités et constructions territoriales en périphérie(s) des grandes villes », *Les Cahiers d'EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée* 19, p. 15-31.
- SEMMOUD Nora** 2008, « La réception sociale de l'urbanisme. L'exemple d'un quartier stéphanois : Bellevue », in Raymonde SECHET, Isabelle GARAT et Djemila ZENEIDI (éd.), *Espaces en transactions*, Paris, Armand Colin (Géographie sociale), p. 121-142.
- SEMMOUD Nora** 2007, « Habiter et habitat à Alger », *Autrepart* 42/2, p. 163-180.
- SEMMOUD Nora, FLORIN Bénédicte, LEGROS Olivier et TROIN Florence** (éd.) 2014, *Marges urbaines et néolibéralisme en Méditerranée*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais (Villes et Territoires), 288 p.
- SEREN Hélène** 2005, « Espaces de vie, rêvés et vécus : la Palestine des Palestiniens », in Pascal BULEON et Guy DI MEO (éd.), *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, p. 139-150.
- SERFATY-GARZON Perla** 2002 a, « Appropriation », in Marion SEGAUD, Jacques BRUN et Jean-Claude DRIANT (éd.), *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin/VUEF (Dictionnaire), p. 27-30.
- SERFATY-GARZON Perla** 2002 b, « Habiter », in Marion SEGAUD, Jacques BRUN et Jean-Claude DRIANT (éd.), *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin/VUEF (Dictionnaire), p. 213-214.
- SERRA DEL POZO Pau** 2007, « Le commerce des immigrés dans la vieille ville de Barcelone », in Cédric AUDEBERT et Emmanuel MA MUNG (éd.), *Les nouveaux territoires migratoires. Entre logiques globales et dynamiques locales*, Bilbao, Publications de l'Université de Deusto (HumanitarianNet), p. 87-96.
- SEURAT Michel** 2012, *Syrie, l'État de barbarie*, Paris, PUF (Proche Orient), 288 p.
- SFEIR Jihane** 2009, « Identifications nationales et construction des frontières. Les Palestiniens au Liban (1943-1958) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 103/3, p. 105-119.
- SFEIR Jihane** 2008, *L'Exil palestinien au Liban. Le temps des origines (1947-1952)*, Paris-Beyrouth, Karthala-IFPO, 340 p.
- SHAYYA Fadi** 2010, *At the Edge of the City: Reinhabiting Public Space Toward the Recovery of Beirut's Horsh Al-Sanawbar*, Beyrouth, Discursive formations/Heinrich Böll Foundation, 192 p.
- SIERRA Alexis et TADIE Jérôme** 2008, « Introduction », *Autrepart* 45, p. 3-15.
- SIMAY Philippe** 2008, « Une autre ville pour une autre vie. Henri Lefebvre et les situationnistes », *Métropole* 4, p. 202-213.
- SIMMEL Georg** 2009 (1908), « Digressions sur l'étranger », in Joseph ISAAC et Yves GRAFMEYER (éd.), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, p. 53-59.
- SIMOES Luisa** 2012, « Les films des géographes français : quelle grille de lecture ? », *Cybergeog : European Journal of Geography* 612 [En ligne] <http://cybergeog.revues.org/25418>.
- SIMON Gildas** 2008, *La planète migratoire dans la mondialisation*, Paris, Armand Colin (U), 256 p.
- SIMON Gildas** 2006, « Migrations, la spatialisation du regard », *Revue européenne des migrations internationales* 22, p. 9-21.
- SINTES Pierre** 2010, *La raison du mouvement. Territoires et réseaux de migrants albanais en Grèce*, Paris, Karthala-MMSH-EFA (Atelier méditerranéen), 468 p.
- SOJA Edward** 2010 a, « La ville et la justice spatiale », *justice spatiale / spatial justice* 1, p. 35-44.
- SOJA Edward** 2010 b, *Seeking Spatial Justice*, Minneapolis-London, University of Minnesota Press, 256 p.
- SOURDEL Dominique et SOURDEL-THOMINE Janine** 2013, *Vocabulaire de l'islam*, Paris, PUF (Que sais-je ?), 128 p.
- STADNICKI Roman et BENCHETRIT Manuel** 2012, « Enquête « geophotographique » aux marges des villes du golfe arabe...ou comment dépasser la critique », *Carnets de géographes*, septembre 2012 [En ligne] http://www.carnetsdegeographes.org/carnets_terrain/terrain_04_04_Stadnicki.php, consulté le 2 novembre 2012.
- STASZAK Jean-François** 2001, « Nouvelles approches du Lieu. Introduction », in Jean-François STASZAK, Béatrice COLLIGNON, Christine CHIVALLON, Bernard DEBARBIEUX, Isabelle GENEAU DE LAMARLIÈRE et Claire HANCOCK (éd.), *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*, Paris, Belin (Mappemonde), p. 249-255.

- STOCK Mathis** 2007, « Théorie de l'habiter. Questionnements », in Thierry PAQUOT, Michel LUSSAULT et Chris YOUNES (éd.), *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, Paris, La Découverte (armillaire), p. 103-125.
- STOCK Mathis** 2004, « L'habiter comme pratique des lieux géographiques », *EspacesTemps.net*, 18 décembre 2004 [En ligne] <http://www.espacestems.net/articles/lrsquoahabiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques>, consulté le 15 mai 2014.
- STONE Clarence N.** 1993, « Urban regimes and the capacity to govern: a political-economy approach », *Journal of Urban Affairs* 15/1, p. 28.
- TABET Michel** 2014, « Ethnographie filmique des rituels religieux : ce qu'on observe, ce qu'on filme », *ThéoRèmes. Enjeux des approches empiriques des religions* [En ligne] <http://theoremes.revues.org/687>.
- TACHJIAN Vahé** 2009, « L'établissement définitif des réfugiés arméniens au Liban dans les années 1920 et 1930 », in Aida BOUDJIKANIAN (éd.), *Les Arméniens du Liban : Des Princesses et des Réfugiés du Passé à la Communauté Contemporaine*, Beyrouth, Haigazian University & The Armenian Heritage Press, p. 59-74.
- TACHJIAN Vahé** 2006, « Du rapatriement en Cilicie au nouvel exode vers la Syrie et le Liban », in Raymond KEVORKIAN, Lévon NORDIGUIAN et Vahé TACHJIAN (éd.), *Les Arméniens, 1917-1939: La quête d'un refuge*, Beyrouth, Presses de l'Université Saint Joseph, p. 39-53.
- TEJEL Jordi** 2014, « Les paradoxes du printemps kurde en Syrie », *Politique étrangère* Eté/2, p. 51-61.
- TER MINASSIAN Taline** 2002, « Erevan « Promised City »: The repatriation of the Armenians in Diaspora, 1921-1947 », éd. Anny BLOCH-RAYMOND et Jean-François BERDAH, *Diasporas* 1, p. 69-86.
- TERRAY Emmanuel** 1999, « Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place », in Etienne BALIBAR, Monique CHEMILLIER-GENDREAU, Jacqueline COSTA-LASCOUX et Emmanuel TERRAY (éd.), *Sans-papiers : l'archaïsme fatal*, Paris, La Découverte (Sur le vif), p. 9-34.
- TERRENOIRE Jean-Paul** 1985, « Images et sciences sociales : l'objet et l'outil », *Revue française de sociologie* 26/3, p. 509-527.
- THERY Hervé et BRUNET Roger** 1993, « Habiter », in Roger BRUNET, Robert FERRAS et Hervé THERY (éd.), *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Paris, Reclus-La Documentation Française (Dynamiques du territoire), p. 250.
- THOMAS Rachel** 2007, « La marche en ville. Une histoire de sens », *L'espace géographique* 36/1, p. 15-26.
- TIMERA Mahamet** 2011, « La religion en partage, la « couleur » et l'origine comme frontière », *Cahiers d'études africaines* 201/1, p. 145-167.
- TISSOT Sylvie** 2011, *De bons voisins. Enquête dans un quartier de la bourgeoisie progressiste*, Paris, Raisons d'agir (Cours et travaux), 313 p.
- TIZON Pierre** 1996, « Qu'est ce que le territoire ? », in Guy DI MEO (éd.), *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan (Géographie sociale), p. 17-27.
- TORRES PEREZ Francisco** 2007, « Les entreprises ethniques : économie, sociabilité et identité. Le cas du quartier de Russafa à Valence (Espagne) », in Cédric AUDEBERT et MA MUNG, EMMANUEL (éd.), *Les nouveaux territoires migratoires. Entre logiques globales et dynamiques locales*, Bilbao, Publications de l'Université de Deusto (HumanitarianNet), p. 97-109.
- TOUBON Jean-Claude et MESSAMAH Khelifa** 1990, *Centralités immigrées. Le quartier de la Goutte d'or*, Paris, L'Harmattan, 457 p.
- TRABOULSI Fawwaz** 2007, *A History of Modern Lebanon*, London, Pluto Press, 306 p.
- TUAN Yi-Fu** 1977, *Space and Place: The Perspective of Experience*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 235 p.
- TUAN Yi-Fu** 1974, *Topophilia. A study of environmental perception, attitudes and values*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 260 p.
- UELAND Jeff et WARF Barney** 2006, « Racialized Topographies: Altitude and Race in Southern Cities », *The Geographical Review* 96/1, p. 50-78.
- URRY John** 2005, *Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie ?*, Paris, Armand Colin, 256 p.
- VALLADARES Licia** 2002, « Favelas, mondialisation et fragmentation », in Françoise NAVEZ-BOUCHANINE (éd.), *La fragmentation en question : Des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale ?*, Paris, L'Harmattan (Villes et entreprises), p. 209-221.
- VENIER Philippe** 2009, « Stratégies d'ancrage des immigrés kéralais (Inde du sud) dans les villes des Émirats Arabes Unis », éd. Ali BENSAD et Mohamed Kamel DORAÏ, *Maghreb-Machrek* (Les migrations au Proche-Orient) 199, p. 121-138.
- VERA Neha** 2011, « From Golden Frontier to Global City: Shifting Forms of Belonging, « Freedom, » and Governance among Indian Businessmen in Dubai », *American Anthropologist* 113/2, p. 306-318.

- VERDEIL Eric 2013, « Délimiter les banlieues de Beyrouth. Des noms et des périmètres », in Élisabeth LONGUENESSE et Caecilia PIERI (éd.), *Des banlieues à la ville : Espaces et acteurs de la négociation urbaine*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo (Colloques et journées d'études) [En ligne] <http://books.openedition.org/ifpo/3457>.
- VERDEIL Éric 2012, « Retour sur l'atelier de travail sur la reconstruction de la banlieue sud de Beyrouth : une expérience unique », *Les carnets de l'Ifpo*, 2012 [En ligne] <http://ifpo.hypotheses.org/4110>, consulté le 19 mars 2014.
- VERDEIL Éric 2010, *Beyrouth et ses urbanistes : Une ville en plans (1946-1975)*, Presses de l'Ifpo [En ligne] <http://books.openedition.org/ifpo/2101>.
- VERDEIL Eric 2009, « Électricité et territoires : un regard sur la crise libanaise », *Revue Tiers Monde* 198, p. 421-436.
- VERDEIL Éric 2005, « Les territoires du vote au Liban », *Mappemonde* 78/2.
- VERDEIL Éric 2001, « Reconstructions manquées à Beyrouth. La poursuite de la guerre par le projet urbain », *Les annales de la recherche urbaine* 91, p. 65-73.
- VERDEIL Eric, VELUT Sebastien et GHALEB Faour 2007, *Atlas du Liban. Territoires et société*, Beyrouth, IFPO-CNRS Liban, 207 p.
- VESCHAMBRE Vincent 2012, « Appréhender la dimension spatiale des inégalités : l'accès au « conservatoire de l'espace » », in Bernard BRET, Philippe GERVAIS-LAMBONY, Claire HANCOCK et Frédéric LANDY (éd.), *Justice et injustices spatiales*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest (Sciences humaines et sociales), p. 263-279 [En ligne] <http://books.openedition.org/pupo/444>.
- VESCHAMBRE Vincent 2006, « Penser l'espace comme dimension de la société. Pour une géographie sociale de plain-pied avec les sciences sociales », in Raymonde SECHET et Vincent VESCHAMBRE (éd.), *Penser et faire la géographie sociale. Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, PUR (Géographie sociale), p. 211-227.
- VIDAL Dominique 2013, « Le migrant mozambicain, citoyen interstitiel du Johannesburg post-apartheid », in Marion CARREL, Paul CARY et Jean-Michel WACHSBERGER (éd.), *Ségrégation et fragmentation dans les métropoles. Perspectives internationales*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion (Le regard sociologique), p. 171-187.
- VIDAL Dominique 2012, « Les immigrants boliviens à São Paulo : métaphore de l'esclavage et figuration de l'altérité », *Critique internationale* 57/4, p. 71-85.
- VIDAL Dominique 2007, *Les bonnes de Rio. Emploi domestique et société démocratique au Brésil*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion (Coll. Le regard sociologique), 312 p.
- VEILLARD-BARON Hervé 2006, « Le terrain et la proximité en question », in Raymonde SECHET et Vincent VESCHAMBRE (éd.), *Penser et faire la géographie sociale. Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, PUR (Géographie sociale), p. 133-148.
- VOIROL Olivier 2008, « Préface », in *La société du mépris*, Paris, La Découverte, p. 16-30.
- VOLVEY Anne, CALBERAC Yann et HOUSSAY-HOLZSCHUCH Myriam 2012, « Terrains de je. (Du) sujet (au) géographique », *Annales de géographie* 687-688/5, p. 441-461.
- VORA Neha 2011, « From Golden Frontier to Global City: Shifting Forms of Belonging, « Freedom, » and Governance among Indian Businessmen in Dubai », *American Anthropologist* 113/2, p. 306-318.
- VULIN Vincent 2009, « Le Hezbollah à la croisée des chemins », *Confluences Méditerranée* 70/3, p. 35-43.
- WACQUANT Loïc 2010, « La fabrique de l'État néolibéral : « workfare », « prisonfare » et insécurité sociale », *Civilisations* 59/1, p. 151-173.
- WACQUANT Loïc 2007, *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État*, Paris, La Découverte, 331 p.
- WINCKLER Onn 1998, *Demographic Developments and Population Policies in Ba'athist Syria*, Brighton, Sussex Academic Press, 246 p.
- WIRTH Louis 2009, « Le phénomène urbain comme mode de vie », in Yves GRAFMEYER et Isaac JOSEPH (éd.), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, p. 255-281.
- WALDINGER Roger, ALDRICH Howard et WARD Robin 1990, « Opportunities, group characteristics and strategies », in Roger WALDINGER, Howard ALDRICH et Robin WARD (éd.), *Ethnic Entrepreneurs*, Newbury Park, Sage Publications, p. 13-48.
- WITTIG Monique 1980, « On ne naît pas femme », *Questions féministes* 1/2, p. 75-84.
- YEOH Brenda et HUANG Shirlena 2000, « « Home » and « Away » : Foreign Domestic Workers and negotiations of diasporic identity in Singapore », *Women's Studies International Forum* 23, p. 413-429.
- YIFTACHEL Oren 2009, « Theoretical Notes on « Gray Cities » : The Coming of Urban Apartheid ? », *Planning Theory* 8, p. 87-99.
- YIFTACHEL Oren, GOLDBABER Ravit et NURIEL Roy 2013, « Recognizing Justice: Identities and Policies in Beer Sheva », in *Ségrégation et justice spatiale*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest (Espace et justice), p. 221-241.

- YOUNG Iris Marion** 1990, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press, 288 p.
- YOUSEFIAN Sevan Nathaniel** 2011, *The Postwar Repatriation Movement of Armenians to Soviet Armenia, 1945-1948*, Thèse de doctorat, Los Angeles, University of California, 222 p.
- ZAKI Lamia** 2008, « Le clientélisme, vecteur de politisation en régime autoritaire ? », in Olivier DABENE, Vincent GEISSER et Gilles MASSARDIER (éd.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXI^e siècle. Convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte (Recherches), p. 157-180.
- ZENEIDI-HENRY Djemila** 2005, « Les territoires de l'errance au féminin », in Guénola CAPRON, Geneviève CORTES et Hélène GUETAT-BERNARD (éd.), *Liens et lieux de la mobilité. Ces autres territoires*, Paris, Belin-Mappemonde, Belin-mappemonde., p. 111-123.
- ZINN Howard** 2006, *L'impossible neutralité. Autobiographie d'un historien et militant*, Marseille, Agone, 400 p.
- ZUKIN Sharon** 1995, *The Cultures of Cities*, Oxford, Wiley-Blackwell, 338 p.

Les numéros de revue

- Agone 2010, *Comment le genre trouble la classe*, Marseille, Agone, 43, 272 p.
- Agone 2003, *Lutte des sexes & lutte des classes*, Marseille, Agone, 28, 272 p.
- Autrepart 2008, *La ville face à ses marges*, Paris, Presses de Sciences Po, 228 p.
- Cahiers d'études africaines 2005, *Esclavage moderne ou modernité de l'esclavage ?*, Paris, EHESS, 3, 574 p.
- Espaces et sociétés 2010, *Paradoxes de la mixité sociale*, Paris, ERES, 140-141, 284 p.
- Hérodote 1977, *L'enquête et le terrain*, Paris, La Découverte, 8.
- ¿ Interrogations ? 2014, *Implication et réflexivité (II). Tenir une double posture*, 19.
- L'information géographique 2010, *Terrain*, Paris, Armand Colin, 74, 106 p.
- Métropolitiques (2011), *Penser la ville avec Marx ?*, [en ligne] <http://www.metropolitiques.eu/Penser-la-ville-avec-Marx.html>.
- Revue Annales de géographie 2012, *Terrains de je. (Du sujet (au) géographique*, Paris, Armand Colin/Dunod, 687-688, 184 p.
- Revue de Synthèse 2011, *Caméras, terrain et sciences sociales*, Paris, Springer, 132.
- Revue Tiers Monde 2006, *Marges au cœur de la ville*, Paris, Armand Colin, 185, 232 p.

Ressources institutionnelles

- BANQUE MONDIALE** 2014, « Growth slowdown heightens the need for reforms », Banque Mondiale (MENA Quarterly Economic Brief) [En ligne] <http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/MNA/QEBissue2January2014FINAL.pdf>.
- BARTHEL Pierre-Arnaud et JAGLIN Sylvie** 2013, « Quartiers informels d'un monde arabe en transition. Réflexions et perspectives pour l'action urbaine », Paris, AFD (Séminaires et conférences), Rapport n°7, 156 p.
- BAUSSANT Michèle, KASSATLY Houda et KFOURY Liliane** 2012, « La situation des travailleurs migrants dans les prisons libanaises », Beyrouth, Caritas Liban, Union Européenne, 143 p.
- BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle et SIMON Patrick** (dir.) 2010, « Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France », Paris, INED (Document de travail), Rapport n°168, 151 p.
- CENTRE LIBANAIS DES DROITS HUMAINS** 2010, « Prisons du Liban : préoccupations humanitaires et légales », Beyrouth, C.L.D.H. [En ligne] <https://docs.google.com/a/cldh-lebanon.org/viewer?a=v&pid=sites&srcid=Y2xkaC1sZWJhbm9uLm9yZ3xjbGRofGd4OjIyYTIyNTc2Y2ZlNTI5ZWU>.
- CHAABAN Jad, GHATTAS Hala, HABIB Rima, HANAFI Sari, SAHYOUN Nadine, SALTI Nisreen, SEYFERT Karin et NAAMANI Nadia** 2010, « Socio-Economic Survey of Palestine Refugees in Lebanon », Beyrouth, American University of Beirut, European Union, Unrwa, 79 p.
- CLING Jean-Pierre, LAGREE Stéphane, RAZAFINDRAKOTO Mireille et ROUBAUD François** 2012, « L'économie informelle dans les pays en développement », Paris, AFD (Conférences et séminaires), Rapport n°6, 363 p.
- CREDIT LIBANAIS RESEARCH UNIT** 2008, « The Lebanese Real Estate Sector », Beyrouth, Crédit Libanais (Summary Sheet) [En ligne] http://www.creditlibanais.com.lb/Content/uploads/The_Lebanese_Real_Estate_Sector_-_October_2008.pdf.

- DIAB Nasri Antoine** 2008, « Migration et accès à la propriété immobilière au Liban. Aspects légaux », Florence, CARIM, 20 p.
- DIAB Nasri Antoine** 2006, « Le droit libanais relatif aux migrations internationales », Florence, CARIM (Module juridique), 9 p.
- FAWAZ Mona et PEILLEN Isabelle** 2003, « The Case of Beirut, Lebanon », New York, United Nations Habitat, Development Planning Unit, University College London (Understanding Slums: Case Studies for the Global Report) [En ligne] http://www.ucl.ac.uk/dpu-projects/Global_Report/pdfs/Beirut.pdf.
- FAWAZ Mona, SAGHIEH Nizar et NAMMOUR Karim** 2014, « Housing, Land & Property Issues in Lebanon. Implications of the Syrian Refugee Crisis », Beyrouth, UN-Habitat / UNHCR, 98 p.
- FRANTZ Elizabeth** 2014, « Breaking the Isolation: Access to Information and Media Among Migrant Domestic Workers in Jordan and Lebanon », New York, Open Society Foundations (Research Report), 37 p.
- FREHSE Lea** 2013, « Syria in Lebanon's Shatila refugee camp », *Alternative Information Center*, 4 juin 2013 [En ligne] <http://www.alternativenews.org/english/index.php/features/up-close/65...>, consulté le 25 mars 2014.
- HARMANDAYAN Diran** 2009, « Bourj-Hammoud. Brief City Profile », Beyrouth, Municipality of Bourj-Hammoud, 47 p.
- HUMAN RIGHTS WATCH** 2010, « Without Protection. How the Lebanese Justice System Fails Migrant Domestic Workers », New York, Human Rights Watch [En ligne] <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/lebanon0910webwcover.pdf>.
- HUMAN RIGHTS WATCH** 2009, « Lebanon: Deadly Month for Domestic Workers », 2009 [En ligne] <http://www.hrw.org/news/2009/11/09/lebanon-deadly-month-domestic-workers>, consulté le 25 février 2010.
- HUMAN RIGHTS WATCH** 2007, « Exported and Exposed Abuses against Sri Lankan Domestic Workers in Saudi Arabia, Kuwait, Lebanon, and the United Arab Emirates », Human Rights Watch [En ligne] <http://www.hrw.org/reports/2010/09/16/without-protection-0>.
- JOUNI Hassan** 2011, « Genre et migration au Liban », Florence, CARIM (Genre et migration), Rapport n°26, 14 p.
- JUREIDINI Ray** 2004, « Women Migrant Domestic Workers in Lebanon », in Simel ESIM et Monica SMITH (éd.), *Gender and Migration in Arab States. The case of domestic workers*, Genève, International Labour Organization, p. 63-83.
- KAWAKIBI Salam** 2008, « Les travailleurs syriens au Liban : Entre récupération politique et exploitation », CARIM (Notes d'analyse et de synthèse) 3, p. 12.
- MIGREUROP** 2013, « Liban », septembre 2013 [En ligne] <http://www.migreurop.org/article2507.html>, consulté le 29 avril 2015.
- NAUFAL Hala** 2011, « La situation des réfugiés et travailleurs syriens au Liban suite aux soulèvements populaires en Syrie », CARIM (Notes d'analyse et de synthèse) 73, p. 15.
- OCHA** 2013, « Lebanon: Life for Palestinian refugees in Bourj el-Barajneh », *OCHA*, 1 juillet 2013 [En ligne] <http://www.unocha.org/top-stories/all-stories/lebanon-life-palestinian-r>, consulté le 25 mars 2014.
- REHER David-Sven, CORTES ALCALA Luís, GONZALEZ QUIÑONES Fernando, REQUENA Miguel, SANCHEZ DOMINGUEZ María Isabel, SANZ GIMENO Alberto et STANEK Mikolaj** 2008, « Informe Encuesta Nacional de Inmigrantes (ENI - 2007) », Madrid, Instituto Nacional de Estadística [En ligne] http://www.ine.es/daco/daco42/inmigrantes/informe/eni07_informe.pdf.
- RUTH GAMBURD Michele** 2010, « Sri Lankan Migration to the Gulf: Female Breadwinners — Domestic Workers », Washington D.C., The Middle East Institute (Migration and the Gulf), 13-15p.
- SAGHIEH Nizar et SAGHIEH Rana** 2008, « Legal Assessment of Housing, Land and Property Ownership, Rights, Transfers, and Property Law related to Palestinian Refugees in Lebanon », Beyrouth, Norwegian Refugee Council, 77 p.
- SOUeid Mazen, GHANEM Stephanie, HARIRI Ziad et NEHME Rita** 2015, « Analysis of Lebanon's Real Estate Sector », Beyrouth, BankMed, 24 p.
- SRI LANKA BUREAU OF FOREIGN EMPLOYMENT** 2009, « Annual Statistical Report of Foreign Employment 2009 », Colombo, Sri Lanka Bureau of Foreign Employment, 144 p.
- UNDP** 2014, « Waiting out the winter in Lebanon », *United Nations Development Program*, 2014 [En ligne] <http://www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/crisispreventionandrecovery/successstories/waiting-out-the-winter-in-lebanon.html>, consulté le 25 mars 2014.
- UNHSP** 2003, « The Challenge of Slums. Global Report on Human Settlements », New York, United Nations Habitat, 310 p.
- UNRWA** 2013, « UNRWA Launches 2014 Syria Response Plan », *UNRWA*, 17 décembre 2013 [En ligne] <http://www.unrwa.org/newsroom/press-releases/unrwa-launches-2014-syria-response-plan>, consulté le 3 avril 2014.
- YAACOUB Najwa et BADRE Lara** 2012, « Population and Housing Characteristics in Lebanon », Beyrouth, Central Administration of Statistics (Statistics In Focus), 21 p.

YAHYA Maha, BEYDOUN Ahmad, HAMDAN Kamal et BEYDOUN Abbas 2009, « Lebanon National Human. Development Report toward a citizen's state », Beyrouth, Programme des Nations Unies pour le Développement, 282 p.

Ressources journalistiques

- ABDALLAH Myra 2014, « Migrant children expelled from Lebanon », *NowLebanon*, 15 septembre 2014 [En ligne] <https://now.mmedia.me/lb/en/reportsfeatures/563483-migrant-children-expelled-from-lebanon>, consulté le 15 septembre 2014.
- AL-SAAADI Yazan 2014, « Remembering the past: Bangladeshi fighters for Palestine of the 1980s », *Al Akhbar English*, 3 juillet 2014 [En ligne] <http://english.al-akhbar.com/content/remembering-past-bangladeshi-fighters-palestine-1980s>, consulté le 7 juillet 2014.
- AL-ATTAR Sahar 2015, « Quatre ans après le soulèvement en Syrie, le chômage explose et les inégalités se creusent au Liban », *L'Orient-Le Jour*, 16 mars 2015 [En ligne] <http://www.lorientlejour.com/article/915891/le-chomage-explose-et-les-inegalites-se-creusent-au-liban.html>, consulté le 16 mars 2015.
- ANDRAOS Rana 2012, « Liban : Le nouveau projet de loi sur les loyers, détonateur de la crise sociale ? », *L'Orient-Le Jour*, 5 avril 2012 [En ligne] http://www.lorientlejour.com/category/%C3%80+La+Une/article/753198/Liban_%3A_Le_nouveau_projet_de_loi_sur_les_loyers%2C_detonateur_de_la_crise_sociale_.html.
- ANONYME 2011, « East Beirut Is In Danger » [En ligne] <http://www.youtube.com/watch?v=l8FFFL5wHs&feature=youtu.be>.
- ANONYME 2008, « Liban : Le camp des réfugiés arméniens va être démoli », *Nouvelles d'Arménie Magazine*, [En ligne] http://www.armenews.com/article.php?id_article=45411, consulté le 15 mars 2012.
- ANTIRACISM MOVEMENT 2011, « Bourj Hammoud is the new racism », 1 novembre 2011 [En ligne] <http://www.antiracismmovement.com/2011/11/bourj-hammoud-is-new-racism.html>, consulté le 3 décembre 2011.
- ASTIH Paula 2014, « Lebanese real estate market faces slump—study », *Asharq al-Awsat*, 29 avril 2014 [En ligne] <http://www.aawsat.net/2014/04/article55331741/lebanese-real-estate-market-faces-slump-study>, consulté le 1 juin 2015.
- BALANCHE Fabrice 2007, « Les travailleurs syriens au Liban ou la complémentarité de deux systèmes d'oppression », *Le Monde Diplomatique*, mars 2007 [En ligne] http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/28/39/11/PDF/Les_travailleurs_syriens_au_Liban.pdf.
- BARTHE Benjamin 2013, « Mondial 2022 : les damnés de Doha », *Le Monde*, 18 octobre 2013 [En ligne] http://www.lemonde.fr/sport/article/2013/10/18/les-damnes-de-doha_3497864_3242.html.
- BASSIL Rita 2015, « Mobilisations téméraires des employées de maison au Liban - Face à l'exploitation et au mépris », *Orient XXI.info*, 13 mai 2015 [En ligne] <http://orientxxi.info/magazine/mobilisations-temeraires-des-employees-de-maison-au-liban,0901>, consulté le 13 mai 2015.
- BATTAH Habib 2015, « A city without a shore: Rem Koolhaas, Dalieh and the paving of Beirut's coast », *The Guardian*, 17 mars 2015 [En ligne] <http://www.theguardian.com/cities/2015/mar/17/rem-koolhaas-dalieh-beirut-shore-coast>, consulté le 4 juin 2015.
- BEAUGRAND Claire 2014, « Haro sur les travailleurs étrangers en Arabie saoudite - Qui remplira le vide laissé par les départs ? », *Orient XXI.info*, 10 décembre 2014 [En ligne] <http://orientxxi.info/magazine/reforme-du-marche-du-travail-en,0761>, consulté le 11 décembre 2014.
- BUCHER Nathalie Rosa 2013, « Badguèr – a window into Burj Hammoud », *NowLebanon*, 8 septembre 2013 [En ligne] <https://now.mmedia.me/lb/en/features/badgur--a-window-into-burj-hammoud>, consulté le 19 mars 2014.
- CALDWELL Leah 2012, « Urban Planning in Bourj Hammoud: Preserving Community », *Al Akhbar English*, 6 mai 2012 [En ligne] <http://english.al-akhbar.com/content/urban-planning-bourj-hammoud-preserving-community>.
- CHIGNAC François [s.d.], « Le feu passe au vert pour le Liban », *Euronewsfr*, [s.d.] [En ligne] <http://fr.euronews.com/2014/05/11/le-feu-passe-au-vert-pour-le-liban/>, consulté le 19 janvier 2015.
- DARMENCY Delphine 2010, « Le dernier camp de réfugiés arméniens : la chronique du Sandjak », *Hebdo Magazine*, 20 août 2010 2754 [En ligne]

<http://www.magazine.com.lb/index.asp?ArrowIndex=0&Hid=&HIssueNum=2754&Category=4&DescId=9210&DescFlag=1>.

DOT-POUILLARD Nicolas 2015, « Une « révolution des ordures » au Liban ? - Un mouvement social contre le régime confessionnel », *Orient XXI.info*, 2 septembre 2015 [En ligne] <http://orientxxi.info/magazine/une-revolution-des-ordures-au-liban,1005>, consulté le 6 septembre 2015.

EL HAGE Anne-Marie 2015, « En l'absence d'une loi réglementant le travail domestique, la SG réduit les libertés des employées de maison étrangères », *L'Orient-Le Jour*, 18 juin 2015 [En ligne]

<http://www.lorientlejour.com/article/930312/en-labsence-dune-loi-reglementant-le-travail-domestique-la-sg-reduit-les-libertes-des-employees-de-maison-etrangees.html>, consulté le 18 juin 2015.

EL HAGE Anne-Marie 2014, « À Bourj-Hammoud, la difficile cohabitation entre Libanais et Syriens », *L'Orient-Le Jour*, 2 juin 2014 [En ligne] <http://www.lorientlejour.com/article/869737/a-bourj-hammoud-la-difficile-cohabitation-entre-libanais-et-syriens.html>, consulté le 2 juin 2014.

EL HAGE Anne-Marie 2012, « Projet de contrat-type « décent » pour les employées de maison étrangères au Liban », *L'Orient-Le Jour*, 11 juillet 2012 [En ligne]

http://www.lorientlejour.com/category/%C3%80+La+Une/article/767719/Projet_de_contrat-type_%3C%3C+decent+%3E%3E_pour_les_employees_de_maison_etrangees_au_Liban.html, consulté le 11 juillet 2012.

ELHAJJ Fater 2014, « Domestic workers in Lebanon push for syndicate », *Al Akhbar English*, 24 mars 2014

[En ligne] <http://english.al-akhbar.com/content/domestic-workers-lebanon-push-syndicate>, consulté le 27 janvier 2015.

FARRELL Shane 2012, « Seeking refuge from refuge Assessing the needs of Palestinians in Lebanon », *Now Lebanon*, 16 octobre 2012 [En ligne] <http://www.nowlebanon.com/NewsArticleDetails.aspx?ID=447021>.

GARÇON Lucile et ZURAYK Rami 2010, « Dans les champs de la Bekaa », *Le Monde Diplomatique*, septembre 2010, p. 18-19.

HADDAD Joumana 2013, « When Tatyana said yes to Abu Bilal », *Now Lebanon*, 20 mai 2013 [En ligne]

<https://now.mmedia.me/lb/en/commentaryanalysis/when-tatyana-said-yes-to-abu-bilal>, consulté le 21 mai 2013.

HADDAD Scarlett 2012, « La présence des réfugiés syriens, un problème à plusieurs dimensions », *L'Orient-Le Jour*, 20 novembre 2012 [En ligne]

http://www.lorientlejour.com/category/Liban/article/788504/La_presence_des_refugies_syriens%2C_un_probleme_a_plusieurs_dimensions.html, consulté le 20 novembre 2012.

HAGE BOUTROS Philippe 2015, « Le marché du neuf à Beyrouth toujours dans le creux de la vague », *L'Orient-Le Jour*, 29 mai 2015 [En ligne] <http://www.lorientlejour.com/article/927206/le-marche-du-neuf-a-beyrouth-toujours-dans-le-creux-de-la-vague.html>, consulté le 29 mai 2015.

HAGE BOUTROS Philippe 2014 a, « Employés de maison : ce que facturent les agences », *L'Orient-Le Jour*, 14 novembre 2014 [En ligne] <http://www.lorientlejour.com/article/895931/employes-de-maison-ce-que-facturent-les-agences.html>, consulté le 14 novembre 2014.

HAGE BOUTROS Philippe 2014 b, « Cette immigration asiatique qui consomme local », *L'Orient-Le Jour*, 4 octobre 2014 [En ligne] <http://www.lorientlejour.com/article/889459/cette-immigration-asiatique-qui-consomme-local.html>, consulté le 4 octobre 2014.

HAMDAN Soraya 2013, « Vers une crise du marché immobilier libanais ? », *L'Orient-Le Jour*, 17 mai 2013

[En ligne] <http://www.lorientlejour.com/article/814810/vers-une-crise-du-marche-immobilier-libanais-.html>, consulté le 17 mai 2013.

HARB Reem 2011, « Racist feelings high in Burj Hammoud », *The Daily Star Newspaper - Lebanon*,

1 novembre 2011 [En ligne] <http://www.dailystar.com.lb/News/Local-News/2011/Nov-01/152753-racist-feelings-high-in-burj-hammoud.ashx>.

ILCINKAS Anne 2012 a, « Beyrouth : Pourquoi Achrafieh se transforme en quartier de luxe ? », *L'Orient-Le Jour*, 7 avril 2012 [En ligne]

http://www.lorientlejour.com/category/%C3%80+La+Une/article/753546/Beyrouth_%3A_Pourquoi_Achrafieh_s_e_transforme_en_quartier_de_luxe_.html.

ILCINKAS Anne 2012 b, *Le double drame des Soudanais de Fassouh*, Beyrouth [En ligne]

<http://www.lorientlejour.com/videos.php#kJ4WQDYtE>.

ILCINKAS Anne 2012 c, *Une parade pour les droits des travailleurs migrants au Liban*, Beyrouth [En ligne]

http://www.youtube.com/watch?v=9BiLhoHdAHk&feature=youtube_gdata_player.

JUREIDINI Ray 2012, « Lebanon's ways are sponsoring suicide », *The Daily Star Newspaper - Lebanon*,

10 avril 2012 [En ligne] <http://www.dailystar.com.lb/Opinion/Commentary/2012/Apr-10/169709-lebanons-ways-are-sponsoring-suicide.ashx#ixzz1rkgcNBbF>.

KHODR Patricia 2014, « À Jeb Jennine, les réfugiés syriens sont deux fois plus nombreux que les habitants », *L'Orient-Le Jour*, 13 août 2014 [En ligne] <http://www.lorientlejour.com/article/880772/quand-le-nombre-de-refugies-syriens-devient-quasiment-le-double-de-celui-de-la-population.html>, consulté le 13 août 2014.

KHODR Patricia 2012, « Dès aujourd'hui, les sinistrés de Fassouh recevront le solde des indemnités », *L'Orient-Le Jour*, 8 novembre 2012 [En ligne] http://www.lorientlejour.com/category/%C3%80+La+Une/article/786597/Des_aujourd%27hui%2C_les_sinistres_de_Fassouh_recevront_le_solde_des_indemnites.html, consulté le 8 novembre 2012.

KOSTRZ Marie 2015, « « Vous puez ! » : un mouvement populaire se bat contre les élites politiques libanaises », *Mediapart*, 1 septembre 2015 [En ligne] <http://www.mediapart.fr/journal/international/010915/vous-puez-un-mouvement-populaire-se-bat-contre-les-elites-politiques-libanaises>, consulté le 5 septembre 2015.

KOSTRZ Marie 2015, « Au Liban, les employées de maison veulent acquérir une protection légale », *Médiapart*, 26 avril 2015, p. 4.

KRIJNEN Marieke et PELGRIM Richard 2014, « Fractured Space: The Case of Souk al-Ahad, Beirut », *Jadaliyya*, 2014 [En ligne] http://www.jadaliyya.com/pages/index/18638/fractured-space_the-case-of-souk-al-ahad-beirut, consulté le 19 mars 2015.

LEMONDE et AFP 2015, « Pour réguler l'afflux des réfugiés syriens, le Liban impose des visas », *Le Monde.fr*, 5 janvier 2015 [En ligne] http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2015/01/05/le-liban-regule-l-entree-des-refugies-syriens-en-leur-imposant-d-obtenir-un-visa_4549504_3218.html.

L'ORIENT LE JOUR 2014, « Les Arméniens du Liban se souviennent et invitent la Turquie à reconnaître le génocide », *L'Orient-Le Jour*, 25 avril 2014 [En ligne] <http://www.lorientlejour.com/article/864579/les-armeniens-du-liban-se-souviennent-et-invitent-la-turquie-a-reconnaitre-le-genocide.html>, consulté le 25 avril 2014.

L'ORIENT LE JOUR 2013 a, « Les employées de maison éthiopiennes interdites d'expatriation », *L'Orient-Le Jour*, 26 octobre 2013 [En ligne] <http://www.lorientlejour.com/article/839295/les-employees-de-maison-ethiopiennes-interdites-dexpatriation.html>, consulté le 13 novembre 2013.

L'ORIENT LE JOUR 2013 b, « Les réfugiés palestiniens en provenance de Syrie ont atteint le chiffre de 55 000 », *L'Orient-Le Jour*, 13 mai 2013 [En ligne] <http://www.lorientlejour.com/article/814084/les-refugies-palestiniens-en-provenance-de-syrie-ont-atteint-le-chiffre-de-55-000.html>, consulté le 13 mai 2013.

L'ORIENT LE JOUR 2013 c, « Signature d'un document d'entente entre la SG et Caritas », *L'Orient-Le Jour*, 28 février 2013 [En ligne] http://www.lorientlejour.com/category/Liban/article/802891/Signature_d%27un_document_d%27entente_entre_la_SG_et_Caritas.html, consulté le 28 février 2013.

L'ORIENT LE JOUR 2012 a, « L'armée déterminée à poursuivre ses descentes dans les habitations des travailleurs étrangers », *L'Orient-Le Jour*, 12 octobre 2012 [En ligne] http://www.lorientlejour.com/category/Liban/article/782415/L%27armee_determinee_a_poursuivre_ses_descentes_dans_les_habitations_des_travailleurs_etrangers.html, consulté le 12 octobre 2012.

L'ORIENT LE JOUR 2012 b, « Nahas, cédant la place à Jreissati, dénonce « la vanité des grands... » », *L'Orient-Le Jour*, 28 février 2012 [En ligne] http://www.lorientlejour.com/category/Liban/article/747229/Nahas%2C_cedant_la_place_a_Jreissati%2C_denonce_%3C%3C+la_vanite_des_grands...+%3E%3E.html.

L'ORIENT LE JOUR et AFP 2013, « Le Sri Lanka va interdire aux femmes d'être domestiques à l'étranger », *L'Orient-Le Jour*, 25 janvier 2013 [En ligne] http://www.lorientlejour.com/category/%C3%80+La+Une/article/797788/Le_Sri_Lanka_va_interdire_aux_femmes_detre_domestiques_a_letranger.html, consulté le 25 janvier 2013.

MAKHOUL-YATIM Amara 2013, « Moyen-orient - Les Palestiniens qui fuient la Syrie ne sont plus les bienvenus au Liban », *France 24*, 9 août 2013 [En ligne] <http://www.france24.com/fr/20130809-syrie-liban-refugies-palestiniens-refus-entree-camp-guerre-hrw/>, consulté le 3 avril 2014.

MASSOUD Rania 2012, « A Bhamdoun, les ouvriers syriens soumis à un véritable couvre-feu », *L'Orient-Le Jour*, 16 août 2012 [En ligne] http://www.lorientlejour.com/category/%C3%80+La+Une/article/773608/A_Bhamdoun%2C_les_ouvriers_syriens_soumis_a_un_veritable_couvre-feu.html, consulté le 16 août 2012.

MOHSEN Ahmad 2011, « Foreign Workers: The Scapegoats of Bourj Hammoud », *Al Akhbar English*, 3 novembre 2011 [En ligne] <http://english.al-akhbar.com/content/foreign-workers-scapegoats-bourj-hammoud>, consulté le 19 mars 2014.

NAHARNET NEWSDESK 2011 a, « Bourj Hammoud Evictions Stir Lebanon Debate », *Naharnet*, 27 novembre 2011 [En ligne] <http://www.naharnet.com/stories/en/21508>, consulté le 20 août 2014.

NAHARNET NEWSDESK 2011 b, « Armenian-Kurdish Dispute in Bourj Hammoud: Political or Criminal Reasons? », *Naharnet*, 30 octobre 2011 [En ligne] <http://www.naharnet.com/stories/en/18922>, consulté le 19 août 2014.

NAKHAL Jana Yasmine 2012, « Dbayah: The Other Palestinian Refugee Camp », *Al Akhbar English*, [En ligne] <http://english.al-akhbar.com/content/dbayah-other-palestinian-refugee-camp>, consulté le 25 juillet 2012.

NAYEL Moe Ali 2012, « Syrian Workers in Lebanon: No Time is Safe », *Al Akhbar English*, 29 juillet 2012 [En ligne] <http://english.al-akhbar.com/content/syrian-workers-lebanon-no-time-safe>, consulté le 30 juillet 2012.

NAYLOR Hugh 2015, « Beirut's plush new city centre lacks just one thing: people », *The Guardian*, 6 janvier 2015 [En ligne] <http://www.theguardian.com/world/2015/jan/06/beirut-lebanon-deserted-city-centre-renewal>, consulté le 4 juin 2015.

NOUN Fady 2014, « Électricité : projets en panne, gabegie et corruption », *L'Orient-Le Jour*, 8 juillet 2014 [En ligne] <http://www.lorientlejour.com/article/875182/electricite-projets-en-panne-gabegie-et-corruption.html>, consulté le 8 juillet 2014.

NOW LEBANON 2011, « Foreign workers asked to leave Bourj Hammoud, says Pakradounian », 31 octobre 2011 [En ligne] https://now.mmedia.me/lb/en/nownews/foreign_workers_asked_to_leave_bourj_hammoud_says_pakradounian, consulté le 19 août 2014.

OHRSTROM Lysandra 2012, « Residential real estate: small is not cheap », *The Daily Star Newspaper - Lebanon*, 13 janvier 2012 [En ligne] <http://www.dailystar.com.lb/Business/Lebanon/2013/Jan-14/202095-residential-real-estate-small-is-not-cheap.ashx>, consulté le 14 janvier 2013.

PATTISON Pete 2011, « Nepali slaves in the Middle East - video », *The Guardian*, 2011 [En ligne] <http://www.theguardian.com/world/video/2011/apr/12/nepali-slaves-united-arab-emirates-video>, consulté le 12 janvier 2013.

PICHON Muriel 2012, « Au Liban, le marché de l'immobilier se transforme-t-il au profit des acheteurs ? », *L'Orient-Le Jour*, 28 juillet 2012 [En ligne] http://www.lorientlejour.com/category/%C3%80+La+Une/article/770703/Au_Liban%2C_le_marche_de_l%27immobilier_se_transforme-t-il_au_profit_des_acheteurs_.html, consulté le 28 juillet 2012.

ROZELIER Muriel 2015, « Syndicat : les travailleurs domestiques au Liban invoquent le droit international », *L'Orient-Le Jour*, 29 janvier 2015 [En ligne] <http://www.lorientlejour.com/article/908631/syndicat-les-travailleurs-domestiques-invoquent-le-droit-international.html>, consulté le 29 janvier 2015.

ROZELIER Muriel 2014, « Liban : Décryptage de la loi de libéralisation des loyers anciens », *L'Orient-Le Jour*, 8 mai 2014 [En ligne] <http://www.lorientlejour.com/article/866183/liban-decryptage-de-la-loi-de-liberalisation-des-loyers-anciens.html>, consulté le 2 juillet 2014.

SHAMAS Soha 2014, « New rent law mandates bidding Beirut farewell », *Al Akhbar English*, 2 avril 2014 [En ligne] <http://english.al-akhbar.com/content/new-rent-law-mandates-bidding-beirut-farewell>, consulté le 9 avril 2014.

SHOUFI Eva 2015 a, « A New Face for the Exploitation of Syrian Workers in Lebanon? », *Al Akhbar English*, 20 février 2015 [En ligne] <http://english.al-akhbar.com/content/new-face-exploitation-syrian-workers-lebanon>, consulté le 23 février 2015.

SHOUFI Eva 2015 b, « Overcoming Threats, Domestic Workers in Lebanon Establish Unprecedented Labor Union », *Al Akhbar English*, 27 janvier 2015 [En ligne] <http://english.al-akhbar.com/content/overcoming-threats-domestic-workers-lebanon-establish-unprecedented-labor-union>, consulté le 27 janvier 2015.

STEPHAN Laure 2015, « Au Liban, les domestiques étrangères ont interdiction d'aimer », *Le Monde.fr*, 10 juin 2015 [En ligne] http://www.lemonde.fr/m-actu/article/2015/06/10/au-liban-les-domestiques-etrangeres-ont-interdiction-d-aimer_4646477_4497186.html.

THELEN Raphael 2012, « In Jeitawi, little empathy for migrants », 10 octobre 2012 [En ligne] https://now.mmedia.me/lb/en/reportsfeatures/in_jeitawi_little_empathy_for_migrants, consulté le 11 octobre 2012.

WEHBE Elie 2012, « Liban : Conflit social avec des travailleurs étrangers à Bickfaya », *L'Orient-Le Jour*, 21 mars 2012 [En ligne] http://www.lorientlejour.com/category/%C3%80+La+Une/article/750969/Liban_%3A_Conflit_social_avec_des_travailleurs_etrangers_a_Bickfaya.html.

WEHBE Mouhamad 2014, « Liberalizing the rent market: Real estate speculators to evict both tenants and landlords », *Al Akhbar English*, 8 juin 2014 [En ligne] <http://english.al-akhbar.com/content/liberalizing-rent-market-real-estate-speculators-evict-both-tenants-and-landlords>, consulté le 25 juin 2014.

WHITING Rebecca 2013, « Abused Nepali Workers Flee Jordan », *Al Akhbar English*, 10 mars 2013 [En ligne] <http://english.al-akhbar.com/content/abused-nepali-workers-flee-jordan>, consulté le 11 mars 2013.

WHITING Rebecca 2012, « In Memory of Alem Dechasa », *Al Akhbar English*, 6 janvier 2012 [En ligne] <http://english.al-akhbar.com/content/memory-alem-dechasa>, consulté le 7 janvier 2012.

ZARAKET Maha 2012, « Beirut Battle: The Day After Future's Victory », *Al Akhbar English*, 22 mai 2012 [En ligne] <http://english.al-akhbar.com/content/beirut-battle-day-after-future%2%80%99s-victory>.

ZBEEB Mohammad 2012, « Public Property ... For the Rich Only », *Al Akhbar English*, [s.d.] [En ligne] <http://english.al-akhbar.com/content/public-property-rich-only>, consulté le 3 octobre 2012.

Filmographie

PASQUINI Marco et SCHIAVI Frederico 2009, *Gaza Hospital*, Suttvuess, Umam Production, Paneikon, Audioimage, 84 minutes.

QUINZAINE DES REALISATEURS 2014, *Entretien avec Frederick Wiseman* [En ligne] <https://vimeo.com/95637143>, 5'50 minutes.

SALVATORI-SINZ Axel 2013, *Les Chebabs de Yarmouk*, Adalios & Taswir Films, 78 minutes.

ANNEXES

Tableau A : Permis de travail délivrés en 2010

Selon le secteur professionnel	Première fois	Renouvellement	Total
Domestique de sexe féminin	39447	84126	123573
Agent d'entretien de sexe féminin	41	275	316
Agent d'entretien de sexe masculin	1841	9876	11717
Domestique de sexe masculin	171	2645	2816
Total			138422
Selon la nationalité	Première fois	Renouvellement	Total
Asie			
Bangladesh	11775	17084	30327
Inde	5095	1084	6179
Népal	4076	8569	12645
Pakistan	37	262	299
Philippines	11797	19316	31113
Sri Lanka	3303	11061	14364
Turquie	28	125	153
Total			95080
Afrique			
Bénin	51	195	246
Burkina Faso	85	126	211
Cameroun	230	240	470
Érythrée	26	220	246
Éthiopie	6962	29199	33161
Ghana	27	150	177
Madagascar	285	3373	3658
Côte d'Ivoire	645	322	967
Nigeria	89	325	414
Sénégal	69	239	308
Soudan	43	1423	1466
Togo	183	287	470
Total			41794
Total Asie et Afrique			136874
Pays Arabes			
Égypte	1334	16406	17740
Irak	91	480	751
Jordanie	31	109	140
Palestine	52	235	287
Syrie	440	464	904
Total			19822
Autres			
Etats-Unis	71	151	222
France	71	142	212
Divers	633	2181	2814
Total pays arabes et autres			23070
TOTAL			159944
Source : Ministère du travail, 2010			

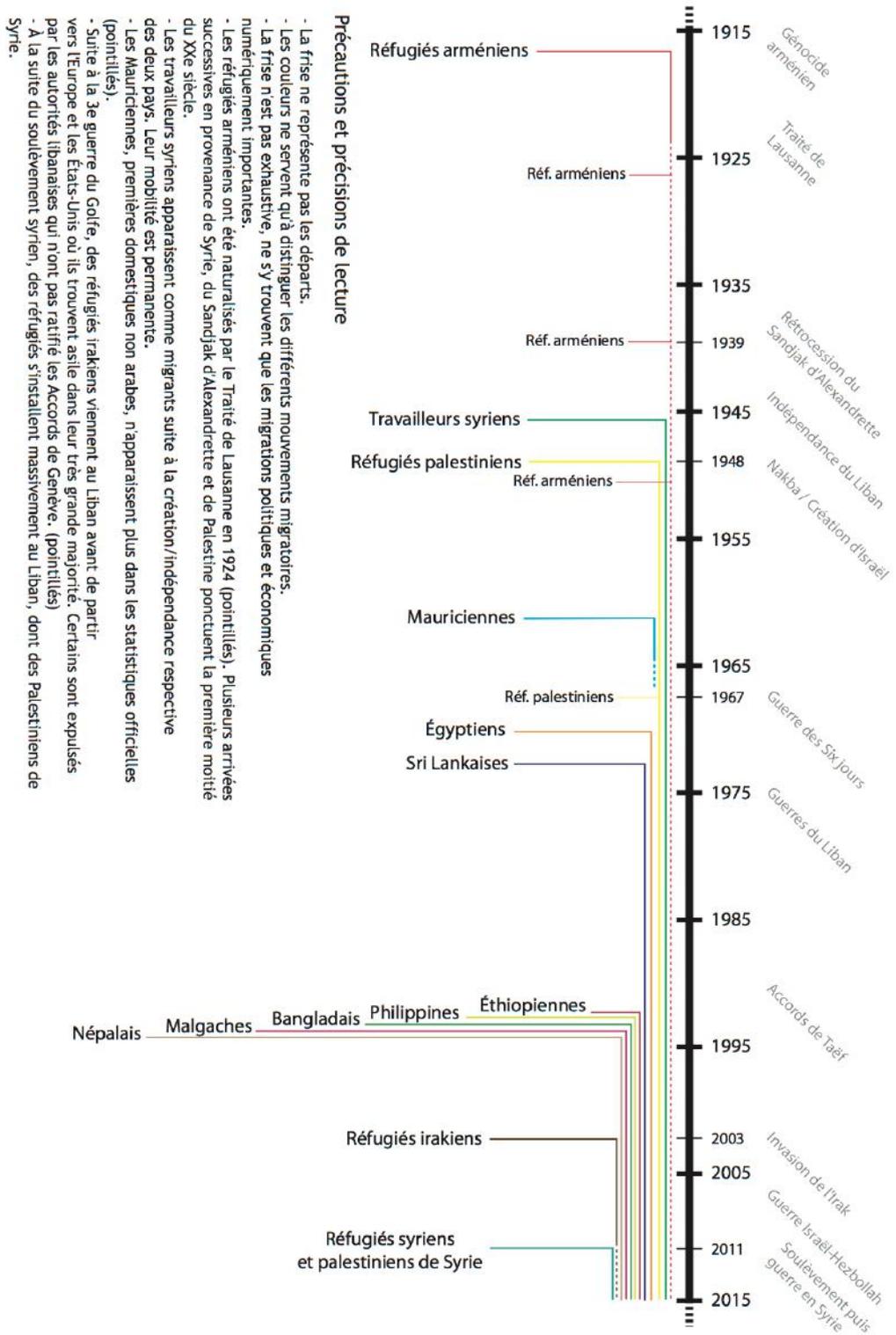
Tableau B : Permis de travail délivrés entre 1994 et 2009 par an et par nationalité

<i>Nationalité</i>	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Égyptiens	15557	11602	8972	10788	20083	18051	14365	13922
Irakiens	298	129	105	100	79	103	117	122
Jordaniens	546	313	266	278	259	230	182	200
Palestiniens	357	354	449	460	358	350	304	323
Soudanais	477	429	384	507	565	495	428	438
Syriens	2502	1056	834	1061	691	530	449	425
Autres arabes	203	91	122	139	148	139	126	138
Total arabes	19940	13974	11132	13333	22183	19898	15971	15568
Indiens	3727	4659	4758	6881	6974	7196	6217	6782
Philippins	3689	4344	4304	5501	5315	5788	6436	8663
Sri Lankais	13274	14253	12552	23668	23516	22917	22430	31280
non arabes	1910	2218	2187	3138	3610	4348	4614	6663
Total asiatiques non arabes	22600	25474	23801	39188	39415	40249	39697	53388
Africains non arabes	1323	1528	2068	6814	8878	13528	14190	15453
Allemands	40	54	53	58	61	69	66	57
Anglais	82	92	114	141	124	134	102	96
Français	244	199	219	273	318	298	242	210
Grecs	77	14	11	9	14	14	12	13
Italiens	45	58	89	98	78	67	47	32
Autres européens	665	453	423	457	442	417	403	397
Américains des Etats-Unis	27	21	22	34	76	101	138	134
Autres américains	90	94	107	135	136	127	115	112
Australiens	2	4	4	7	7	7	8	11
Indéterminés	395	4	0	0	0	0	0	0
Total autres nationalités	2990	2521	3110	8026	10134	14762	15323	16515
TOTAL	45530	41969	38043	60547	71732	74909	70991	85471

<i>Nationalité</i>	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Égyptiens	13057	12056	11607	10632	16505	17055	16725	17900
Irakiens	195	217	237	237	789	963	981	685
Jordaniens	216	202	212	191	151	150	151	142
Palestiniens	291	245	245	278	225	141	255	260
Soudanais	599	604	618	559	1296	1496	1545	1474
Syriens	416	436	528	498	471	513	645	675
Autres arabes	151	147	156	468	686		531	473
Total arabes	14925	13907	13603	12863	20123	20318	20833	21609
Indiens	6043	5621	5570	5104	5321	5294	5399	5562
Philippins	10183	12844	16741	27675	30309	22997	21685	25706
Sri Lankais	32497	32772	34972	37578	28945	21294	16644	14759
non arabes	7121	7554	7271	5924	6974	10374	18419	32138
Total asiatiques non arabes	55844	58791	64554	76281	71549	59959	62147	78165
Africains non arabes	16843	20660	24058	19056	14990	38586	47128	44829
Allemands	63	59	49	62	53		48	47
Anglais	95	118	130	128	96		88	102
Français	223	226	235	270	196	174	179	191
Grecs	11	11	20	13	4		7	8
Italiens	41	49	43	42	31		26	34
Autres européens	396	205	231	246	243		366	368
Américains des Etats-Unis	142	159	159	176	137	155	169	190
Autres américains	133	115	125	231	125		116	129
Australiens	17	13	11	11	10		4	5
Indéterminés	0	0	0	0	4	2183	3	7
Total autres nationalités	17964	21615	25061	20235	15889	41098	48134	45910
TOTAL	88733	94313	103218	109379	107561	121375	131114	145684

Source : CARIM, 2011

Un siècle d'immigration au Liban



Précautions et précisions de lecture

- La frise ne représente pas les départs.
- Les couleurs ne servent qu'à distinguer les différents mouvements migratoires.
- La frise n'est pas exhaustive, ne s'y trouvent que les migrations politiques et économiques numériquement importantes.
- Les réfugiés arméniens ont été naturalisés par le Traité de Lausanne en 1924 (pointillés). Plusieurs arrivées successives en provenance de Syrie, du Sandjak d'Alexandrette et de Palestine ponctuent la première moitié du XXe siècle.
- Les travailleurs syriens apparaissent comme migrants suite à la création/indépendance respective des deux pays. Leur mobilité est permanente.
- Les Mauriciennes, premières domestiques non arabes, n'apparaissent plus dans les statistiques officielles (pointillés).
- Suite à la 3e guerre du Golfe, des réfugiés irakiens viennent au Liban avant de partir vers l'Europe et les États-Unis où ils trouvent asile dans leur très grande majorité. Certains sont expulsés par les autorités libanaises qui n'ont pas ratifié les Accords de Genève. (pointillés)
- À la suite du soulèvement syrien, des réfugiés s'installent massivement au Liban, dont des Palestiniens de Syrie.

Bibliographie indicative : Joseph Sued (1975), *The Politization of religious sects in Beqf Hamoud Lebanon*, Eddé Caïla (2009), *Beirut, naissance d'une capitale : 1918-1924*, Traboulsi Fawwaz (2007), *A History of Modern Lebanon*, Clechard Olivier et Dorai Mohamed Kamel (2005), « Aux frontières de l'asile, les réfugiés non palestiniens au Liban », Sayigh Rosemary 1994, *Too Many Enemies: The Palestinian Experience in Lebanon*, Confluences Méditerranée (2015), *La société libanaise à l'épreuve du drame syrien*, 92/1.

La grille d'entretien type avec les migrants

Date de l'entretien :

Lieu de l'entretien :

Prénom :

Sexe :

1- D'où venez-vous ? (pays, région, ville)

2- Quel âge avez-vous ?

3- Êtes-vous marié ?

4- Avez-vous des enfants ?

5- Avant le Liban, avez-vous vécu dans d'autres pays ? (raisons, conditions)

6- Depuis combien de temps êtes-vous au Liban ?

7- Comment êtes-vous arrivé au Liban ? (transport, employeur, agences, connaissances, réseaux) Saviez-vous que vous partiez pour le Liban ?

8- Quel est votre parcours spatial et professionnel au Liban ?

9- Actuellement, quel métier exercez-vous ?

10- Comment avez-vous trouvé votre travail ?

11- Quel est votre salaire ? Quelles sont les conditions ?

12- Comment sont les relations avec votre employeur ?

13- Quelles sont vos activités quotidiennes ? (description d'une journée quotidienne)

14- Où habitez-vous ?

15- Comment avez-vous trouvé votre logement ?

16- Quel est le montant du loyer ?

17- Description de l'architecture de la maison et de la qualité de vie dans la maison ?

18- Vivez-vous à plusieurs ?

19- Comment sont vos relations avec le/la propriétaire ?

- 20- Description de l'ambiance dans le voisinage et relation avec le voisinage
- 21- Pourquoi s'installer dans cette partie de la ville ? (Avantages/inconvénients)
- 22- Qu'est ce que cet espace représente pour vous ?
- 23- Vous y sentez vous en sécurité ici ?
- 24- Quels sont les principaux problèmes que vous rencontrez quotidiennement ?
- 25- Avez-vous déjà eut des problèmes avec les autorités ? Si oui, pourquoi ?
- 26- Quelles sont vos mobilités quotidiennes ?
- 27- Les possibilités spatiales à Beyrouth (Lieux interdits, lieux évités, lieux privilégiés)
- 28- Vous déplacez vous différemment les week-ends ? Quelles sont vos activités le week-end ?
- 29- Avez-vous des rdv « communautaires » ?
- 30- Êtes-vous impliqué-e dans des associations au Liban ? Lesquelles ?
- 30 bis si Community Leader : Comment êtes-vous devenu-e CL ? Qu'est ce que cela signifie au quotidien ? Quelles sont vos responsabilités ?*
- 31- Est-ce que la situation des migrants à changer au Liban depuis votre arrivée ? Comment ?
- 32- Comment vous sentez-vous au Liban, à Beyrouth, à camp/quartier ?
- 33- Comment voyez-vous les possibilités pour l'avenir ici ? (travail, droits, famille, bonheur)
- 34- Avez-vous envisagez de partir du quartier, du Liban ? Pour aller où ?
- 35- Quels sont encore vos rapports avec votre pays d'origine ? (familiaux, envois d'argent, A/R, représentations, projets)

Remarques sur les conditions de l'entretien

Liste des entretiens formels

1 – Les migrants au camp Mar Elias

	Prénom	Nationalité	Sexe	Année de naissance	Année d'arrivée au Liban	Situation administrative	Date de l'entretien
1	Sarah	Éthiopienne	Féminin	1985	2011	Irrégulière	Mars 2011
2	Maryam	Éthiopienne	Féminin	1979	1999	Régulière	Mars 2012
3	Abu 'Adil	Soudanaise (nord)	Masculin	1964	1992	Régulière	Mars 2012
4	Mo'ase	Soudanaise (nord)	Masculin	1980	2000	Régulière	Avril 2012- janvier 2014
5	Testa	Éthiopienne	Féminin	1989	2006	Régulière	Avril 2012
6	Salomon	Éthiopienne	Masculin	1978	2005	Régulière	Avril 2012
7	Abi	Éthiopienne	Féminin	1980	2002	Régulière	Avril 2012
8	Mary	Éthiopienne	Féminin	1990	2007	Régulière	Septembre 2012
9	Jenny	Malgache	Féminin	1987	2007	Irrégulière	Septembre 2012
10	Fassika	Sri Lankaise	Féminin	1961	1999	Régulière	Septembre 2012
11	Asma	Bangladaise	Féminin	1986	2010	Irrégulière	Septembre 2012
12	Abed	Soudanaise (sud)	Masculin	1983	1998	Régulière	Septembre 2012
13	Mounir	Bangladaise	Masculin	1991	2011	Régulière	Septembre 2012
14	Roxanna	Bangladaise	Féminin	1994	2011	Irrégulière	Septembre 2012

2 – Les migrants à Nab'a

	Prénom	Nationalité	Sexe	Année de naissance	Année d'arrivée au Liban	Situation administrative	Date de l'entretien
15	Rozny	Népalaise	Féminin	1989	2007	Irrégulière	Mai 2012
16	Teejay	Nigériane	Masculin	1986	2012	Irrégulière	Juillet 2012
17	Maya	Malgache	Féminin	1979	2007	Irrégulière	Octobre 2012
18	Aimée	Malgache	Féminin	1978	2003	Irrégulière	Octobre 2012
19	Emma	Camerounaise	Féminin	1984	2005	Régulière	Octobre 2012
20	Djaloh	Sierra Léonais	Masculin	1967	1993	Régulière	Octobre 2012
21	Mary	Soudanaise (sud)	Féminin	1980	2001	Régulière	Novembre 2012- janvier 2014
22	Victor	Soudanaise (sud)	Masculin	1975	2000	Irrégulière	Novembre 2012

3 – Les migrants à Sabra

	Prénom	Nationalité	Sexe	Année de naissance	Année d'arrivée au Liban	Situation administrative	Date de l'entretien
--	--------	-------------	------	--------------------	--------------------------	--------------------------	---------------------

23	Mounir	Bangladaise	Masculin	1993	2011	Régulière	Mai 2012
24	Mohamed	Bangladaise	Masculin	1990	2010	Régulière	Mai 2012
25	Zuleika	Bangladaise	Féminin	1964	1994	Régulière	Août 2012- janvier 2014
26	Zeinab	Bangladaise	Féminin	1984	2000	Régulière	Août 2012
27	Kanta	Bangladaise	Féminin	1982	2010	Irrégulière	Août 2012
28	Anika	Bangladaise	Féminin	1982	2006	Irrégulière	Août 2012
29	Kamal	Bangladaise	Masculin	1980	2008	Régulière	Avril 2012-avril 2015

4 – Les migrants « community leaders »

	Prénom	Nationalité	Sexe	Année de naissance	Année d'arrivée au Liban	Situation administrative	Date de l'entretien
30	Aimée	Malgache	Féminin	1960	1998	Régulière	Mars 2011
31	Teresa	Philippine	Féminin	1962	1991	Régulière	Mars 2012
32	Francine	Congolaise	Féminin	1986	2005	Irrégulière	Mars 2012
33	Mala	Sri Lankaise	Féminin	1952	1982	Régulière	Mars 2012
34	Priya	Népalaise	Féminin	1988	2005	Régulière	Mars-octobre 2012
35	Dipendra	Népalaise	Masculin	1980	1998	Régulière	Mars 2012
36	Rahele	Éthiopienne	Féminin	1980	2001	Régulière	Mars 2012
37	Salomon	Nigériane	Masculin	1962	1991	Régulière	Mars 2012
38	Zinzou	Béninoise	Féminin	1966	1997	Régulière	Mars 2012
39	Falilou	Malgache	Masculin	1968	1997	Régulière	Septembre 2012
40	Lucienne	Malgache	Féminin	1972	1996	Régulière	Septembre 2012

5 – Les marchands

	Nom du commerce ou du gérant	Nationalité du responsable	Lieu	Origine de la clientèle	Date de l'entretien
41	Atallah Market	Libanaise	Dora	Monde indien, Philippines	Septembre 2012
42	Cyrenne Shop	Libanaise	Dora	Philippines	Septembre 2012
43	Café égypto-népalais	Égyptienne	Dora	Égyptienne, libanaise et népalaise	Septembre 2012
44	Gigi Shop	Libanaise	Dora	Éthiopienne	Septembre 2012
45	Jimmy Fast food	Indo-libanaise	Dora	Monde indien	Septembre 2012
46	Pamma Market	Indo-libanaise	Dora	Monde indien, Philippines	Septembre 2012
47	Nasser	Soudanaise	Dora	Toutes nationalités	Septembre 2012
48	51	Indienne	Dora	Monde indien	Juin 2013
49	Charly Cargo	Libanaise	Karm al-Zeitoun	Éthiopienne	Mars 2012

50	Barbar	Palestinienne	Bourj Hammoud	Éthiopienne	Septembre 2012
51	Brahim	Égyptienne	Nab'a	Éthiopienne	Septembre 2012
52	Salim	Bangladaise	Sabra	Bangladaise	2012-2013
53	Shiraz	Bangladaise	Sabra	Bangladaise	Mai 2012
54	Halal	Bangladaise	Sabra	Bangladaise	Mai 2012
55	Fatima	Bangladaise	Sabra	Bangladaise	Septembre 2012
56	Hassan	Bangladaise	Sabra	Bangladaise	2012-2013
57	Bilal	Bangladaise	Sabra	Bangladaise	Juin 2013
58	Abu al-'Ez	Syrienne	Sabra	Toutes nationalités	2012-2015
59	Mohamed	Libanaise	Sabra	Libanaise, palestinienne	Juin 2012
60	Issa	Libanaise	Sabra	Libanaise, palestinienne, syrienne	Juin 2013

6 – Les propriétaires de logements

	Prénom ou surnom	Métier	Nationalité	Secteur	Date de l'entretien
61	Abu Mohamed	Épicier	Palestinienne	Mar Elias	Mars 2011- avril 2015
62	Oum Fahed	Sans profession	Libanaise	Mar Elias	Septembre 2012
63	Salim	Retraité (cadre)	Palestinienne	Mar Elias	Septembre 2012
64	Coco	Boulangier	Libanaise	Bourj Hammoud	Novembre 2012
65	Jacques	Barbier-coiffeur	Libanaise	Karm al-Zeitoun	Novembre 2012
66	Johny	Commerçant	Palestinienne	Bourj Hammoud	Novembre 2012
67	Ra'fat	Électricien	Palestinienne	Sabra	Juin 2013

7 – Les responsables locaux

	Nom	Nationalité	Fonction	Lieu	Date de l'entretien
68	G. Krikorian	Libanaise	Adjoint au Maire	Bourj Hammoud	Février 2012
69	Anonyme	Libanaise	Mukhtar	Dora	Juin 2013
70	W. Bitar	Libanaise	Mukhtar	Karm al-Zeitoun	Mai 2013
71	I. Ramdan	Libanaise	Mukhtar	Nab'a	Mai 2013
72	M. Sadi	Palestinienne	Président du Comité populaire	Da'ouk	Mai 2012
73	Abu 'Ali	Palestinienne	Président du Comité populaire	Da'ouk	Mai 2013
74	M. Kayali	Palestinienne	Président du Comité populaire	Sa'id Ghawache	Septembre 2012
75	M. Issa Moussa	Palestinienne	Président du Comité populaire	Camp Mar Elias	Mai 2012
76	Oum Hussein	Palestinienne	Membre du Comité populaire	Gaza 1	Mai 2012

77	Brahim al-Coco	Palestinienne	Président du Comité populaire	Gaza 4	Novembre 2012
----	----------------	---------------	-------------------------------	--------	---------------

9 – Les associations, les juristes et un ancien ministre du Travail

	Nom	Fonction	Association	Objet	Date de l'entretien
78	Sarah Chetti	Bénévole	Caritas	Soutien aux migrantes emprisonnées	Mars 2011
79	Farah Salka	Présidente	Nasawiya	Féministe	Mars 2011
80	Rola Abimourched	Salariée	Kafa	Lutte pour les droits des femmes	Mars 2011
81	Anonyme	Stagiaire	Caritas	<i>Idem</i>	Novembre 2011
82	Anonyme	Salariée	Insan	Scolarisation et droits des migrants	Novembre 2011
83	Ali Fakhry	Président	AntiRacism Movement	Lutte contre le racisme	Février 2012
84	Karim el-Mufti	Juriste	-	Droits de l'Homme	Mars 2011
85	Nizar Saghiyeh	Juriste	Legal Agenda	Activisme dans le champ juridique	Mars 2012
86	Charbel Nahhas	Économiste	-	Ministre du travail (juin 2011 -février 2012)	Mars 2012

9 – Les agences de recrutement

	Nom	Date d'ouverture	Date de l'entretien
87	Moawad Services	1998	Septembre 2011
88	Yaldez	1996	Septembre 2011

10 – Les responsables religieux évangélistes

	Nom	Nationalité	Nom de l'institution	Lieu	Année d'ouverture	Date de l'entretien
89	Pasteur Sa'ïd Dhib	Libanaise	Life Center	Nab'a	2010	Novembre 2012
90	Pasteur Robert	Nigériane	Christ Victory Church	Dora	2005	Novembre 2012
91	Pasteure Idowu	Nigériane	Redeemed Christian Church of God	Dora	2012	Novembre 2012

TABLE DES FIGURES

CARTES

Carte 1 : Image satellitaire et carte de situation de Beyrouth et des secteurs étudiés en 2015_	25
Carte 2 : Carte administrative du Liban en 2015 _____	26
Carte 3 : Beyrouth et ses « bidonvilles » au début des années 1970 _____	165
Carte 4 : Cartographie officielle de Beyrouth et sa toponymie arménienne en 2005 _____	169
Carte 5 : Karm al-Zeitoun (« Quartier Arménien ») et Bourj Hammoud dans les années 1930 _____	176
Carte 6 : La municipalité de Bourj Hammoud et le quartier Karm al-Zeitoun en 2015 _____	177
Carte 7 : Ce que dit ou ne dit pas une toponymie. L'exemple des camps et des groupements palestiniens à Beyrouth _____	192
Carte 8 : Mar Elias en 2014, une enclave palestinienne au sud de Beyrouth _____	199
Carte 9 : Chatila et les groupements palestiniens de Sabra en 2014 _____	205
Carte 10 : Le trajet réalisé en taxi avec Priya et Rozny entre Nab'a et Hamra _____	233
Carte 11 : Les commerces ethniques à Bourj Hammoud, Dora et Karm al-Zeitoun à la fin des années 1990 _____	376
Carte 12 : Les commerces ethniques à Bourj Hammoud, Dora et Karm al-Zeitoun durant la décennie 2000-2010 _____	379
Carte 13 : Les commerces ethniques à Bourj Hammoud, Dora et Karm al-Zeitoun en 2013 _____	388
Carte 14 : Le marché bangladais de Sabra en 2013 _____	426
Carte 15 : Le marché bangladais de Sabra en 2015 _____	431
Carte 16 : Le périmètre <i>Solidere</i> en 2015 _____	472

SEPT PARCOURS BIOGRAPHIQUES

Fassika _____	249
Zuleïka _____	253
Aimée _____	257
'Adil et Maryam _____	261
Mary et Victor _____	266

PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : Migrants contrôlées par les agents de la Sûreté Générale à l'aéroport de Beyrouth _____	118
Photo 2 : Agence beyrouthine proposant des services domestiques _____	126
Photo 3 : Annonce d'emploi en anglais et filipino dans le quartier de Dora _____	130
Photo 4 : Affiche placardée dans les rues de Dora et d'Achrafieh en 2011 _____	135
Photo 5a et 5b : Manifestation des migrants au départ de Dora pour la fête du travail, 29 avril 2012 _____	144
Photo 6 : Les pentes d'Achrafieh (premier plan) et le groupement de Nor Marach (deuxième plan) dans les années 1940 _____	171
Photo 7 : Les pentes d'Achrafieh et Bourj Hammoud en 2012 _____	172

Photo 8 : Le camp Sandjak à Bourj Hammoud à la fin des années 1990 _____	174
Photo 9 : Le camp Sandjak encore habité malgré la démolition en cours _____	174
Photo 10 : La rue du Souk et ses commerces à Nor Marach _____	178
Photo 11 (gauche) : Logement en bois et en terre des années 1930 _____	179
Photo 12 (droite) : Logements abandonnés dans le quartier Nor Marach _____	179
Photo 13 (gauche) : Ruelle avec un bâti ancien toujours occupé à Nor Marach _____	180
Photo 14 (droite) : Immeubles résidentiels sur la rue d'Arménie dans le quartier Dora ____	180
Photo 15 : Pont autoroutier traversant Bourj Hammoud d'ouest en est, marquant la limite avec le quartier Nab'a au sud (à droite du pont sur la photo) _____	183
Photo 16 : Camp de Nahr al-Bared (nord du Liban) au début des années 1950 _____	193
Photo 17 (gauche) : Terrain de football au sud-est et le camp au second plan _____	202
Photo 18 (droite) : Entrée est avec le panneau signalant la date de fondation du camp et la distance le séparant de la frontière israélo-palestinienne _____	202
Photo 19 (gauche) : Les ruelles étroites et sombres _____	202
Photo 20 (droite) : Entrée sud du camp _____	202
Photo 21 (gauche) : Hôpital Gaza 4 _____	208
Photo 22 (droite) : Sabra (second plan) vu depuis les toits de Chatila (premier plan) _____	208
Photo 23 : la colocation de Rosny à Nab'a au moment de la confection du repas _____	303
Photo 24 : Le système d'aération et le linge suspendu au sous-sol de Gaza 4 _____	321
Photo 25 : Annonce de location pour femmes philippines à Bourj Hammoud _____	328
Photo 26a à 26j : Enseignes composant le tissu commercial multiethnique de Dora _____	396
Photo 27a et 27b : Concert bangladais organisé en juin 2012 à Saloumeh, dans la banlieue orientale de Beyrouth _____	418
Photo 28a à 28d : Le marché de fruits et légumes et les bouchers de Sabra _____	424
Photo 29a et 29b : Les commerces bangladais de Sabra en 2012 _____	427
Photo 30a à 30e : la diversité des vendeurs bangladais sur le marché de Sabra _____	429
Photo 31 : L'enseigne d'une boucherie de Sabra écrite en bengali _____	433
Photo 32a et 32b : le restaurant bangladais de Salim _____	440
Photo 33a et 33b : Hassan, un vendeur ambulancier contraint à Sabra _____	444
Photo 34a et 34b : Zaituna Bay _____	474
Photo 35 : Le slogan « <i>I love Beirut</i> » face au nouveau cinéma multiplex du <i>Souk Mall</i> ____	477
Photo 36 : Immeuble en construction avec préservation de l'ancienne façade (Achrafieh) _	483

TABLEAUX

Tableau 1 : Les camps palestiniens de l'agglomération beyrouthine en 2015 _____	196
Tableau 2 : les groupements palestiniens du groupement de Sabra _____	206
Tableau 3 : Sept parcours biographiques _____	244
Tableau 4 : Les logements dans le camp Mar Elias en 2012 _____	287
Tableau 5 : Les logements dans les groupements de Sabra en 2012 _____	288
Tableau 6 : Les logements dans les quartiers de Bourj Hammoud en 2012 _____	289
Tableau 7 : Les modes de résidences collectifs et leurs caractéristiques _____	301
Tableau 8 : Le profil des différents propriétaires interrogés _____	314
Tableau 9 : Les commerçants de Bourj Hammoud et Karm al-Zeitoun interrogés _____	400

GRAPHIQUES

Graphique 1 : Nombre total des permis de travail délivrés en 2010 _____	105
Graphique 2 : Évolution du nombre de permis de travail délivrés entre 1994 et 2009 _____	105
Graphique 3 : Emploi occupé par les vingt-six femmes interrogées _____	136
Graphique 4 : Le mode de résidence des personnes enquêtées en 2012 _____	291
Graphique 5 : Le nombre de commerces ethniques à Bourj Hammoud et Karm al-Zeitoun en 2000-2010 _____	378
Graphique 6 : Le nombre de commerces ethniques à Bourj Hammoud et Karm al-Zeitoun en 2013 _____	387

DIVERS

Plan 1 : Plan approximatif de l'appartement de Priya et Dipendra _____	296
Images 1a à 1d : La publicité des concerts de <i>Pamma Production Event Managment</i> _____	417

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS 3

SOMMAIRE 5

INTRODUCTION GENERALE

- L'expérience de Teresa	13
- Les migrants à Beyrouth : banalités et singularités	14
- Hypothèses et problématique	16
- Une géographie radicale : implications et explications	19
- Un sentier en sept étapes	21

CHAPITRE 1

UNE GEOGRAPHIE SOCIALE ET DECENTREE

UNE ENQUETE QUALITATIVE ET IN SITU

Introduction	29
I – Cadrage épistémologique	31
I.1 – Une géographie sociale et radicale	32
I.1.1 - Analyser la dimension spatiale du capitalisme et de ses inégalités sociales	33
I.1.2 – De la pluralité des échelles...	37
I.1.3 – À l'autonomie et à la polyphonie des acteurs	38
I.1.4 – Sexe, classe sociale, origine géographique, expériences urbaine et migratoire. Une approche par intersectionnalité	40
I.2 – Un regard décentré	42
I.2.1 – Lire Beyrouth avec « le monde en tête »	43
I.2.1.a – Le triple décentrement	43
I.2.1.b – La ville et le citoyen ordinaires	45
I.2.2 – Entrer par la marge et l'informalité urbaines	48
I.2.2.a – Parler d'informalité, « imposture » et posture	48
I.2.1.b – Définir la notion de marge urbaine	52
II – Un terrain au « fil de l'eau ». Réflexivité, méthode et engagement	56

II.1 – Le terrain, objet de réflexions et démarche réflexive _____	57
II.1.1 – Le préambule _____	59
II.1.2 – Quand l'enquête débute par la quête d'un logement... _____	61
II.1.3 – Et continue dans le déplacement _____	62
II.1.4 – Un terrain multi-sites _____	64
II.1.4.a – Vers une enquête multi-sites _____	64
II.1.4.b – De la comparaison au croisement _____	66
II.1.5 – L'invisibilité relative et la cidadinité schizophrénique _____	68
II.2 – Observations, entretiens, images : « faire du terrain avec » ou l'enquête comme un engagement quotidien _____	70
II.2.1 – Les modes et les possibilités d'observation _____	72
II.2.1.a – Observation passive _____	72
II.2.1.b – L'engagement associatif _____	74
II.2.2 – La réalisation des entretiens semi-directs _____	75
II.2.2.a – Quelques prérequis sur l'enquête par entretiens _____	77
II.2.2.b – La construction de la grille d'entretien avec les travailleurs migrants _____	79
II.2.3 – Filmer la ville en mouvement, analyser l'espace, l'action et les discours par l'image _____	82
II.2.3.a – Le chercheur filmeur _____	82
- La question de la réflexivité _____	83
- Les objectifs et les précautions _____	84
II.2.3.b – Le contexte des « tournages » et la présentation des fragments _____	85
- Filmer (dans) les marges beyrouthines. Enjeux et limites _____	86
- Cinq fragments : la mobilisation, le logement, la rue et les places marchandes _____	88
Conclusion _____	90

CHAPITRE 2

INTERNATIONALISATION, DIVISION ET ASSIGNATION

LES MIGRANTS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL LIBANAIS

Introduction _____	93
I – Le marché du travail libanais. Enjeux politiques et inégalités instituées entre « frères » _____	96
I.1 – Les Palestiniens du Liban. Impossible retour, impasse politique et déclassement social _____	97
I.2 – Le Syrien ou la figure du travailleur étranger _____	100

II – Les travailleurs africains et asiatiques. Stratégies des acteurs et rentabilité économique	103
II.1 – Féminisation et internationalisation. La domesticité comme porte d’entrée	104
II.1.1 – Une très grande diversité de nationalités et des déséquilibres homme-femme importants	106
II.1.2 – Le secteur de la domesticité au Liban. Transformations locales et dynamiques globales	107
II.2 – Vers une « asiatisation » du Liban ? De la progressive masculinisation à la nouvelle donne syrienne	110
II.2.1 – Le Liban, nouvelle destination pour les travailleurs bangladais	111
II.2.2 – Réalités politiques et « real économie ». La fin prématurée de la « désarabisation » ?	113
II.3 – Le système de la kafala. Mise sous tutelle et mise à l’écart pour maximiser les profits	115
II.3.1 – Un système para-légal de gestion de la main-d’œuvre étrangère au Liban	115
II.3.1.a – Les autorités libanaises, entre système d’exception et pratiques informelles. Une première analyse de l’État au prisme de la <i>kafala</i>	118
II.3.1.b – Les agences de recrutement : pierre angulaire d’un réseau international lucratif	124
II.3.2 – Internationaliser pour mieux exploiter	128
III – Du déclassement à la mobilisation. Se jouer de l’informel et revendiquer des droits	133
III.1 – « Wanted » ou les dérives d’un système migratoire	133
III.2 – Contester une politique discriminatoire. L’émergence d’une coalition	139
III.2.1 – Une coalition hétéroclite pour la médiatisation d’une population invisible	140
III.2.2 – La mort de Shanti Rai. La mobilisation des Népalais à Beyrouth	145
Conclusion	148

CHAPITRE 3

LES MARGES DE BEYROUTH

UNE GEOGRAPHIE DE L’EXIL ET DE LA PAUVRETE

Introduction	153
I – En lieu et place. Concept et enjeux	156
I.1 – Échanges transocéaniques	156
I.2 – Une dialectique spatiale	158
I.2.1 – Vers une conception processuelle	158
I.2.2 – Effets de lieu, mobilités et temporalités	160

II – Une esquisse des marges de Beyrouth	161
II.1 – La « ceinture de misère ». Une histoire beyrouthine malgré tout	162
II.2 – Les guerres de 1975-1990 et la destruction partielle de l’anti-ville	166
III – Une géohistoire de la « petite Arménie ». De l’exode à l’insertion dans la ville	168
III.1 – Les camps arméniens, un passé très présent dans la ville	170
III.1.1 – La fin des camps arméniens	172
III.1.2 – La ville contemporaine, une urbanisation en palimpseste	174
III.2 – Insertion, repli et pauvreté. Entre communauté et marginalité	180
III.2.1 – Mobilité sociale, mobilité spatiale. L’ambivalence de l’insertion au regard du jeu communautaire	181
III.2.2 – Pauvreté, coprésence et arménité. Une ville sous tension	183
III.2.3 – La autorités municipales et les <i>makhatir</i>	185
III.2.3.a – La Municipalité de Bourj Hammoud	185
III.2.3.b – Le <i>mukhtar</i>	186
IV – Hors et dans la ville. Les camps et les groupements palestiniens	188
IV.1 – De la lutte à la précarité	188
IV.1.1 – Une « normalisation » compromise	189
IV.1.2 – La tente « encimentée » ou l’éphémère durable	190
IV.2 – Survivre à la guerre, relégués dans la ville. Le camp de Mar Elias, les groupements de Sabra	196
IV.2.1 – Mar Elias. Enclavement et centralité du petit camp palestinien de Beyrouth	197
IV.2.2 – Résidentiel et marchand. Sabra, un quartier populaire dans un secteur fragmenté	203
IV.2.3 – Les Comités populaires. Acteurs aux pouvoirs relatifs dans des territoires paupérisés	208
IV.2.3.a – Les modalités de fonctionnement des CP	208
IV.2.3.b – Entre marché locatif, insalubrité et pauvreté	210
Conclusion	212

CHAPITRE 4

RESSOURCES, COMPETENCES ET CONTRAINTES DE L’HABITER (I)

EXPERIENCES MIGRATOIRES, EXPERIENCES BEYROUTHINES

Introduction	217
I – Habiter. De la mobilité et de l’ancrage	220
I.1 – De Heidegger à Lefebvre, un bref exercice de translation	221
I.1.1 – « L’homme spatial » et la quête du sens	222
I.1.2 – Habiter, un droit à la ville	223

I.2 – Un arrêt sur définition _____	224
I.2.1 – Habiter sous condition _____	225
I.2.2 – Habiter la ville : précarité et mobilité _____	229
II – Expériences ordinaires des marges _____	230
II.1 – Un regard banal sur le déclin beyrouthin _____	231
II.1.1 – Voir la ville à travers la vitre d'un taxi _____	232
II.1.2 – Retour à la parole du chauffeur _____	235
II.1.3 – Trafic perturbé sur le marché immobilier _____	237
II.1.4 – Le discours du chauffeur dans le rétroviseur de la <i>Renault 12</i> _____	239
II.2 – Sept expériences individuelles. Une approche biographique _____	240
II.2.1 – La mobilité, entre action et réaction _____	241
II.2.2 – Sept trajectoires et représentations spatiales _____	243
II.2.2.a – Fassika : la rationalité du retour _____	249
II.2.2.b – Zuleïka : stratégies spatiales dans l'instabilité _____	253
II.2.2.c – Aimée : de la domesticité à la clandestinité _____	257
II.2.2.d – Abu 'Adil et Maryam : expériences individuelles, expérience familiale _____	261
II.2.2.e – Mary et Victor : habiter sous contrainte, routine et désillusion _____	266
III – Variables et invariants du régime d'habiter _____	270
III.1 – La ressource financière, cette contrainte structurelle et structurante _____	271
III.2 – À contraintes équivalentes, compétences et ressources variables _____	273
Conclusion _____	276

CHAPITRE 5

RESSOURCES, COMPETENCES ET CONTRAINTES DE L'HABITER (II)

LE MARCHE LOCATIF ET SES ACTEURS

Introduction _____	281
I – Les locataires _____	285
I.1 – Les conditions de résidence des enquêtés _____	286
I.1.1 – Quels modes de résidence pour quels revenus ? _____	290
I.1.2 – La qualité aléatoire des équipements sanitaires _____	292
I.1.3 – Vivre à la bougie. Un quotidien banal _____	293
I.1.4 – Le logement in situ. Une matinée avec une famille népalaise à Bourj Hammoud _____	295
I.2 – Une tentative de typologie des modes de résidence dans les marges _____	298
I.2.1 – Les colocations « pays » et « room-mate ». Le choix de partager pour se loger _____	302
I.2.2 – Cohabiter par circonstances. Ou l'obligation de changer son mode de résidence _____	304

I.2.3 – Les familles, une stabilité toute relative _____	307
II – Les propriétaires _____	312
II.1 – Figures de rentiers dans un contexte de pauvreté _____	313
II.1.1 – Le bailleur familial _____	315
II.1.1.a – Abu Mohamed _____	315
II.1.1.b – Coco _____	316
II.1.1.c – Jacques _____	316
II.1.2 – Le bailleur investisseur _____	317
II.1.2.a – Salim _____	317
II.1.2.b – Oum Fahed _____	318
II.1.2.c – Johny _____	318
II.1.3 – Le bailleur squatteur _____	319
II.1.3.a – Ra’fat _____	319
II.1.4 – Trois catégories, une double rente _____	321
II.2 – Les enjeux de la vie en promiscuité et sous surveillance _____	322
II.2.1 – Trouver à se loger, se plier au règlement _____	323
II.2.2 – Un propriétaire résident ou absent, un locataire toujours sous contrôle _____	325
II.3 – Devenir bailleur pour travailleurs migrants uniquement _____	327
II.3.1 – La discrimination, une logique assumée _____	328
II.3.2 – Le migrant, ce locataire faible et apolitique _____	330
III – Les autorités locales _____	331
III.1 – Les Comités populaires : entre pauvreté et « palestinité » _____	333
III.1.1 – La faiblesse des Comités face à la loi du marché _____	334
III.1.2 – Une réputation et une identité menacées _____	337
III.2 – Les <i>makhatir</i> et la Municipalité de Bourj Hammoud : entre communautarisme, interventionnisme et cosmopolitisme _____	339
III.2.1 – Derrière la lutte contre la location « par tête ». Géopolitique régionale, dérive du marché locatif et pouvoir des autorités locales _____	341
III.2.2 – Amalgames, nostalgie et urbanité mondialisée _____	346
III.3 – Du village à la ville, troquer la racine contre le marché _____	349
Conclusion _____	352

CHAPITRE 6

RESSOURCES, COMPETENCES ET CONTRAINTES DE L'HABITER (III)

PLACES MARCHANDES ET MARCHANDAGE DES PLACES

Introduction	358
I – Définir le commerce ethnique dans le contexte beyrouthin	363
I.1 – Du commerce au dispositif, une entrée par les acteurs	363
I.2 – À Beyrouth, une entreprise locale à destination d'une clientèle migrante	365
I.3 – La banlieue orientale et Sabra dans le dispositif commercial de la capitale	368
II – « Le souk des migrants ». La banlieue orientale et ses marchands	372
II.1 – Cartographier les commerces ethniques de la banlieue Est. Une mise en perspective des dynamiques commerciales locales	373
II.1.1 – Bourj Hammoud et Karm al-Zeitoun dans les années 1990. Le temps des pionniers	375
II.1.2 – 2000-2010, une décennie de croissance, mais aussi de crises	377
II.1.2.a – L'expansion inédite du commerce ethnique	380
II.1.2.b – 2006 et 2008, les crises politiques et économiques	384
II.1.3 – Le bilan de 2013 : concentration et redéploiement du dispositif commercial	385
II.1.3.a – Premier constat : des évolutions distinctes selon les groupes nationaux	389
- Le commerce éthiopien	389
- Le commerce indo-sri lankais	389
- Le commerce philippin	390
- Le commerce soudanais	390
- Le commerce bangladais	391
II.1.3.b – Deuxième constat : les conséquences notables de l'instabilité politique sur les dynamiques marchandes	391
II.1.3.c – Troisième constat : un paysage urbain durablement transformé par le dispositif commercial multiethnique	394
II.2 – La transformation du dispositif marchand. Stratégies, concurrence et professionnalisation	399
II.2.1 – S'associer. Un seul objectif, des combinaisons variables	399
II.2.1.a – Faire alliance pour gagner en légitimité	401
II.2.1.b – Faire alliance pour se jouer de la légalité	404
II.2.2 – Employé, commerçant, entrepreneur. Un dispositif désormais vertical	408
II.2.2.a – Ces « outsiders » employeurs et exploités	408
II.2.2.b – De l'Avenue Arménie à la scène musicale. Concurrence accrue et nouvelles stratégies commerciales	410
- Devenir grossiste. Un pari risqué mais lucratif	411

- L'événementiel ou comment devenir un acteur central de la scène migratoire beyrouthine	414
II.2.3 – Dora, une centralité beyrouthine	418
III – « Ce souk est à nous ». Le marché bangladais de Sabra	420
III.1 – Création et transformation du marché bangladais	423
III.1.1 – Les débuts du dispositif commercial bangladais	423
III.1.2 – En 2015, un dispositif en partie reconfiguré	430
III.2 – Jeux et enjeux de placement : commerces, mobilités, rentes et assignations	434
III.2.1 – Les commerçants et les vendeurs bangladais : trajectoires, tactiques, typologie et trois exemples types.	435
III.2.1.a – Salim, le pionnier des marchands bangladais	438
III.2.1.b – Shiraz, le commerçant établi	442
III.2.1.c – Hassan, agent d'entretien la semaine et vendeur de disques le dimanche	443
III.2.2 – Placeurs et placés. La location et le racket, règles et acteurs	445
III.2.2.a – L'attitude des marchands : entre résignation et tentatives de résistance	446
III.2.2.b – Du commerçant au Président : le système opaque de la « police des places »	448
III.3 – Derrière l'assignation identitaire, l'impossible transaction sociale et spatiale	451
III.3.1 – Fermer la porte et fuir pour ne pas mourir	452
III.3.2 – Sabra, un « régime pseudo-libéral des places »	454
III.3.3 – Sans justice, l'impossible pacification par le marché	458
Conclusion	459

CHAPITRE 7

LE DROIT A LA VILLE

UN PRIVILEGE SANS RECONNAISSANCE NI ÉTAT DE DROIT

Introduction	464
I – La ségrégation beyrouthine ou l'avènement de la ville vide	467
I.1 – Le centre ville, espace d'élaboration d'une urbanité postiche	468
I.1.1 – « Private property » et urbanisme globalisé	470
I.1.2 – Entre régénération et dégénérescence, une urbanité évanescence	475
I.2 – L'immobilier, un vecteur de transformation de tous les quartiers	479
I.2.1 – De 1992 à 2014, une dérégulation croissante du marché	481
I.2.2 – Vers une gentrification sans le peuple ?	485
II – Les marges et l'urbanité dans la ville ségréguée	488
II.1 – L'État dans le discours des habitants	490

II.1.1 – La violence de l’injustice _____	491
II.1.2 – L’inégalité par le désordre _____	493
II.1.3 – L’ambiguïté : relégation et délégation _____	495
II.2 – Marginalité et régime de reconnaissance _____	498
II.2.1 – Ségrégation-nisme ou l’urbanité sans reconnaissance _____	499
II.2.2 – Vivre, est-ce déjà résister ? Discussion sur une urbanité contestataire _____	503
II.2.3 – De la reconnaissance et des droits _____	506
III – Repenser l’État et la citoyenneté par la ville, les lieux et les mobilités _____	509
III.1 – Le repli communautaire <i>versus</i> le libéralisme économique : l’impasse citoyenne__	509
III.2 – Augmenter les marges ou le double surnuméraire _____	512
III.3 – Sans État de droit ni reconnaissance, pas de droit à la ville. Et réciproquement ____	515
Conclusion _____	517

CONCLUSION GENERALE

- Des routes et des brèches _____	522
- Les hypothèses à l’épreuve du terrain _____	524
- Comparer l’incomparable _____	525
- Pour une géographie du temps long _____	527
BIBLIOGRAPHIE _____	530
Ressources scientifiques _____	530
Ressources institutionnelles _____	551
Ressources journalistiques _____	553
Filmographie _____	557
ANNEXES _____	558
TABLE DES FIGURES _____	568
CARTES _____	568
SEPT PARCOURS BIOGRAPHIQUES _____	568
PHOTOGRAPHIES _____	568
TABLEAUX _____	569
GRAPHIQUES _____	570
DIVERS _____	570

الملخص

رسالة الدكتوراه هذه والتي تدخل في نطاق الجغرافية الاجتماعية والمليزاة، تدرس علاقات القوة في بيروت من خلال "سكن" العمال المهاجرين في الهوامش الحضرية. تتميز هذه الفئة بقلّة مصادرها وبتعرضها للتمييز والأحكام المسبقة ضمن مدينة مقسمة، ومع ذلك فإن العمال المهاجرين الآتين من إفريقيا وآسيا يحاولون بالرغم من كل شيء إيجاد مكان لهم في العاصمة اللبنانية. إن المقاربة المتقاطعة والقريبة جداً لعدة أماكن (برج حمود، كرم الزيتون، صبرا، ومخيم مار الياس الفلسطيني) وكذلك لسكان هذه الأحياء يظهر تداخل الأزمنة الطويلة والقصيرة للهجرات، والاحتكاك بين المنطق الطائفي والربحي للمستقرين والمنطق الأكثر فوضوية للقادمين الجدد. فإذا كانت الهوامش البيروتية تشكل مناطق للاندماج وأماكن مفتوحة حيث تتشابك ديناميكيات متعددة القيم، فإن هذا لا يلغي أنها أماكن إبعاد وفقر حيث أشكال العيش المشترك تتأثر وتزداد هشاشة من انعدام العدالة الاجتماعية وعدم المساواة في المواطنة. من خلال دراسة القدرة على التنقل ونظام التأجير وإمكانية الحصول على مسكن وأخيراً من خلال نظام تجاري عرقي، فإن هذه الدراسة التي تركز على عملية بحث تقوم على مراقبة هذه الفضاءات، واللقاءات المصورة مع عدة فاعلين، تبرز الواقع المعقد لهذه الهوامش الحضرية، كما تعرض للتحويلات المعاصرة التي تمرّ بها وأيضاً التوترات المحلية المتولدة عن أزمة اجتماعية واقتصادية وسياسية لبنانية وشرق أوسطية، تتوضح هنا من منظور عولمة الهجرة. في النهاية تقوم هذه الدراسة وبمنهجية بعيدة عن الطرق التقليدية مستخدمة جغرافية الحياة اليومية بطرح الأسئلة حول نظام حضري يتم التعامل معه عموماً من وجهة نظر الطائفية السياسية، وفي مرآة هذه المقاربة فإنها تطرح الأسئلة حول طبيعة النظام السياسي اللبناني.

كلمات مفتاحية: سكن (نظام سكن)، الحق بالمدينة، التنقل، أماكن، هوامش حضرية، عشوائية، عدم مساواة، بيروت

HABITER LA VILLE SANS DROITS

LES TRAVAILLEURS MIGRANTS DANS LES MARGES DE BEYROUTH (LIBAN)

ASSAF DAHDAH - THÈSE DE DOCTORAT EN GÉOGRAPHIE PRÉSENTÉE LE 3 DÉCEMBRE 2015

RÉSUMÉ

Cette thèse, qui s'inscrit dans le champ de la géographie sociale et radicale, traite des rapports de domination à Beyrouth à travers l'habiter des travailleurs migrants dans les marges urbaines. Population aux ressources faibles, discriminée et stigmatisée dans une ville fragmentée, les travailleurs migrants originaires d'Afrique et d'Asie tentent malgré tout de prendre place dans la capitale libanaise. L'approche micro et croisée de lieux – Bourj Hammoud, Karm al-Zeitoun, Sabra et le camp palestinien de Mar Elias – et de leurs habitants montre l'imbrication des temps longs et courts des migrations, les frottements entre les logiques communautaires et mercantiles des établis et celles plus chaotiques des nouveaux venus. Si les marges beyrouthines constituent des « sas » d'insertion, des lieux ouverts où s'enchevêtrent des dynamiques multi-scalaires, elles n'en restent pas moins des espaces d'exclusion et de pauvreté où les modalités du vivre-ensemble sont continuellement animées et fragilisées par les injustices sociales et les inégalités citoyennes. À travers l'étude des mobilités, du système locatif et de l'accès au logement, et enfin du dispositif commercial ethnique, ce travail, basé sur une enquête qui mobilise l'observation des espaces, les entretiens réalisés avec les différents acteurs et l'outil vidéo, met en exergue les réalités complexes de ces marges urbaines. Il expose leurs transformations contemporaines, mais également les tensions locales générées par une crise sociale, économique et politique libanaise et moyen-orientale, révélées ici *via* le prisme de la mondialisation migratoire. *In fine*, cette thèse interroge de manière à la fois décentrée, hétérodoxe et ordinaire un ordre urbain généralement apprécié sous l'angle du confessionnalisme politique et questionne en miroir la nature du régime politique libanais.

Mots-clés : habiter (régime d'), droit à la ville, mobilités, lieux, marges urbaines, informalité, inégalités, Beyrouth .

ABSTRACT

This thesis of social and radical geography focuses on power relations in Beirut through an analysis of the housing of migrant workers in the outskirts of the city. As a population with few resources and subject to discrimination and stigmatization, African and Asian migrant workers nevertheless try to find lodgings within the capital. Taking a micro and intersected approach to the study of specific neighbourhoods (Bourj Hammoud, Karm al-Zeitoun, Sabra and the Palestinian camp of Mar Elias) and their inhabitants reveals the interweaving of long- and short-term migrant groups and frictions between the commercial interests of the existing community and those, admittedly more chaotic, of newcomers. While the outskirts of Beirut have now become a transition zone, spaces in which new plural dynamics are emerging at various levels, they are also spaces of exclusion and poverty, where the coexistence of these communities is constantly being challenged and weakened by instances of social injustice and civil inequality. This study of mobility, rental accommodation, access to housing and the ethnic economy draws on observations of spaces, interviews with actors and video films and provides insights into the complex realities within a marginal urban population. It also highlights contemporary transformations and local tensions caused by the social, economic and political crisis in Lebanon and the Middle East through the prism of international migration. *In fine*, this thesis takes a decentralized, heterodox and ordinary approach to analysing an urban structure usually observed from the perspective of confessional politics and, at the same time, questions the overall Lebanese political regime.

Keywords : housing (regime of), right to the city, mobilities, places, urban margins, informality, inequalities, Beirut.